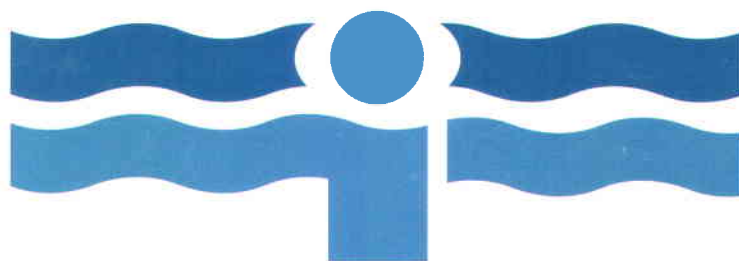


RESERVE
PERMANENTE

SYMPOSIUM



SUR LA GESTION
DE L'EAU AU QUÉBEC

Volume 3

Actes du Symposium

La gestion de l'eau
au Québec

Édité par :

Jean-Pierre Villeneuve
Alain N. Rousseau
Sophie Duchesne

12-2009217

v 3

RÉSERVE PERMANENTE

**SYMPOSIUM SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

Volume 3

ACTES DU SYMPOSIUM

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

Édité par :

Jean-Pierre Villeneuve
Alain N. Rousseau
Sophie Duchesne

Palais des Congrès de Montréal
10-11-12 décembre 1997



PROLOGUE

par Jean-Pierre Villeneuve



Une étape cruciale du dossier

Depuis le début de 1997, la tenue d'un symposium sur l'eau avait été évoquée à quelques reprises dans les médias, et ce en référence aux dossiers d'actualité touchant l'eau. Parmi ces derniers, la gestion de l'eau à Montréal, les inondations au Saguenay, la gestion par bassin versant de la rivière Chaudière, l'exportation de l'eau en vrac et l'exploitation des nappes souterraines étaient des questions qui occupaient la scène publique. À l'été 1997, le gouvernement du Québec publia un document faisant le point sur ces questions, document destiné à servir de référence pour un Symposium sur la gestion de l'eau. En août 1997, l'INRS-Eau, un des centres de recherche de l'INRS, se voyait confier le mandat d'organiser cette rencontre sur le thème de la gestion de l'eau.

UNE RENCONTRE OUVERTE

Le Symposium sur la gestion de l'eau a été conçu comme un colloque ouvert auquel toute la population était conviée pour faire le point sur les faits et les connaissances des intervenants intéressés sur les divers aspects de la gestion de l'eau. Même si l'INRS-Eau, un organisme scientifique, avait été désignée comme maître d'oeuvre de ce rendez-vous crucial dans la démarche québécoise vers une politique de l'eau, le Symposium s'adressait à toutes les personnes et les organisations concernées par les grandes questions relatives à l'eau, autant les environnementalistes, les industriels, les experts et les gens d'affaires que les spécialistes, les représentants gouvernementaux et les dirigeants politiques aux niveaux fédéral, provincial et municipal.

Comme toile de fond de cette rencontre, le document de référence sur la gestion de l'eau fournissait des indications précises sur les objectifs poursuivis par la tenue de ce Symposium. Le Symposium visait à fournir aux québécoises et aux québécois toute l'information factuelle disponible sur les problématiques de la gestion de l'eau et les solutions à y apporter. Dans ce contexte, les participants, autant les spécialistes de divers milieux que les autres personnes intéressées, pouvaient profiter de cet événement pour évaluer et enrichir leurs connaissances sur tous les aspects des questions préalables à l'adoption d'une politique québécoise de l'eau.

Dans la programmation du Symposium, on s'est attachée à développer, avec la contribution de conférenciers québécois et étrangers, deux thèmes principaux, soit la situation des ressources en eau au Québec et les divers aspects de sa gestion. L'occasion était offerte de vérifier et de mettre à jour les données et les informations sur les quantités d'eau et sur l'état de leur qualité, de même que sur les marchés locaux et internationaux, sur les modalités de gestion des eaux dans les municipalités et de gestion des rivières dans les régions. Le choix des thèmes et des sujets était destiné à apporter un éclairage rigoureux et précis pour permettre par la suite une discussion éclairée entre les divers acteurs sociaux, du fait que les enjeux seront mieux cernés et les conséquences des choix mieux documentées.

Bref, le Symposium devait profiter de l'apport des spécialistes et des personnes des milieux intéressés, ainsi que des échanges entre les acteurs scientifiques, techniques, économiques et sociaux pour dégager, à l'intention du gouvernement et de ses partenaires, les indications utiles au moment où s'enclenchent les démarches de la société québécoise vers l'élaboration d'une politique de l'eau.

Le gouvernement avait choisi de confier la responsabilité à un tiers indépendant, INRS-Eau, ce qui indiquait clairement la volonté de constituer un dossier étoffé sur les problématiques en cause et de mettre en place les conditions favorables à la démarche conduisant à la définition d'une politique de l'eau au Québec. L'approche du Symposium était donc empreinte de la notion de rigueur qui caractérise les événements scientifiques, cette approche étant néanmoins appliquée à un événement mettant en présence une grande diversité de participants aux intérêts fort multiples. Les connaissances et les faits que le Symposium devait établir débordaient ainsi les seules connaissances détenues par les scientifiques et s'étendaient aux informations supplémentaires apportées par les divers participants qui sont utiles pour évaluer et enrichir les aspects du dossier.

DES QUESTIONS À CONTENU

Le document de référence du Symposium posait clairement quelques-unes des questions soulevées sur les divers aspects de la gestion de l'eau. Elles réfèrent par exemple à la possibilité d'exporter de l'eau, à la pénétration des marchés internationaux, à la modification du cadre de gestion de l'eau par les services municipaux, à la propriété et à la gestion des infrastructures urbaines. Parmi les questions, certaines réfèrent à des données relevant des sciences physiques, notamment en ce qui concerne la disponibilité et la protection des ressources alors que d'autres relèvent davantage des connaissances économiques et politiques. C'est le cas de l'évaluation des coûts et bénéfices, de la mesure des marchés, des options de modes de gestion ou de l'identification des rôles joués par les différents acteurs impliqués.

Aussi, une grande partie des questions porte sur des connaissances et des réalités qui débouchent sur la définition des enjeux à la base des choix auxquels est confrontée la société québécoise pour la gestion de ses ressources. Ces questions visent à déterminer les « priorités » pour la dépollution, les coûts « acceptables », les mesures de gestion « souhaitables » et les mesures de prévention « nécessaires », questions qui soulèvent des préoccupations sociales.

UN BILAN POSITIF

Le Symposium a été organisé pour permettre à tous les participants d'apporter leurs connaissances et de les partager avec les autres intervenants. Les renseignements et les données de toutes natures qui peuvent documenter les questions soulevées par le dossier québécois de gestion de l'eau ont été présentés et consignés dans le cadre d'une formule souple combinant des conférences, des tables rondes, des périodes de questions et des ateliers, avec le support de personnes ressources compétentes et informées. Ces renseignements et ces données résultant de ce Symposium sont consignés dans les trois volumes qui constituent les comptes rendus de ce Symposium. Le volume 1 regroupe les textes des conférenciers qui ont jugé utile de nous faire parvenir un document pour fin de publication. Les volumes 2 et 3 regroupent les actes du Symposium, c'est-à-dire les retranscriptions des conférences et des discussions qui les ont accompagnées. Dans l'édition de ces actes, nous n'avons pas modifié les textes retranscrits, il faut donc les considérer comme des textes parlés avec tout ce que cela implique tant qu'à la forme et à l'écriture. Nous avons donc scrupuleusement respecté le discours, tant dans son contenu que dans sa forme.

Quant au Symposium, il a soulevé énormément d'intérêt. Il constitue, comme l'a fait remarquer monsieur Bégin, le ministre de l'Environnement et de la Faune, l'amorce d'une démarche devant conduire à l'élaboration d'une politique de l'eau. Monsieur Bégin a également souligné dans son discours de clôture du Symposium que cette première étape connaîtra des suites sous la forme d'une consultation publique placée sous sa responsabilité.

Pendant ces trois jours, nous avons accueilli près de 650 personnes, en provenance de différents secteurs : environnemental, municipal, industriel, académique et gouvernemental. Les échanges et les discussions ont permis d'apporter un éclairage important sur l'état de l'eau et sur sa gestion. Le Symposium, inauguré par le Premier Ministre du Québec, a connu un vif succès. Il a été largement couvert par les médias avec pour effet, j'en suis convaincu, de sensibiliser davantage le public à la question de l'eau.

Au cours des trois journées qu'a duré le Symposium, plus d'une quarantaine de conférenciers ont échangé leurs points de vue avec les participants sur l'état de l'eau au Québec et les modalités de sa gestion. On a soulevé devant les participants certaines considérations de base concernant la gestion de l'eau : la priorisation des usages; l'encadrement des usages; l'évaluation des disponibilités et de l'impact des usages; et la définition des rôles respectifs.

Un certain nombre de constats se sont dégagés du Symposium :

- les données confirment l'abondance de la ressource au Québec, tant en ce qui concerne les eaux de surface que les eaux souterraines;
- la qualité des eaux de surface s'améliore, grâce en bonne partie aux investissements réalisés en matière d'assainissement urbain et industriel;
- les inégalités de la répartition mondiale de l'eau doivent être prises en considération dans la gestion de l'eau au Québec;
- les différents usages des eaux de surface, qu'ils soient municipal, industriel, énergétique, agricole ou récréatif, doivent être harmonisés, par ailleurs, on identifie le besoin de mieux documenter la problématique agricole et d'évaluer les solutions préconisées;
- les problématiques des eaux souterraines doivent être traitées localement, on constate toutefois le besoin de mieux documenter les données et les connaissances à ce niveau;
- les réseaux d'aqueduc des municipalités québécoises sont dans un état satisfaisant, on note cependant qu'il existe peu de plans de gestion, et que l'entretien de ces réseaux nécessitera des investissements soutenus au cours des prochaines décennies;
- l'intérêt de la gestion par bassins versants en prenant en compte la diversité des territoires et des situations, par conséquent, les modèles de gestion dans ce domaine doivent être développés au Québec plutôt que d'importer des modèles existants;
- enfin, la gestion de l'eau doit s'inscrire dans un contexte de développement durable, considérant les différentes utilisations des eaux de surface, des eaux souterraines et des écosystèmes.

Les discussions ont été riches et pertinentes à plusieurs égards. Les spécialistes entendus ont tracé un portrait factuel de la situation générale de l'eau au Québec. Cette mise en perspective a permis d'avoir une discussion éclairée sur la gestion de l'eau et sur son potentiel d'exploitation. L'importance du temps accordé aux échanges avec les participants a favorisé une meilleure compréhension des enjeux et permis de mieux situer les préoccupations des groupes environnementaux et des divers groupes intéressés.

Le succès du Symposium a reposé en grande partie sur l'implication des conférenciers et la qualité de leur exposé. Il est également dû à la collaboration active des participants lors des conférences, des périodes de questions et des ateliers de même que sur la contribution soutenue d'un certain nombre de personnes qui ont été associées à l'organisation de l'événement et à son bon déroulement.

Il faut d'abord souligner le travail rigoureux de l'équipe d'animateurs, celui fort apprécié de l'équipe de la salle de presse, la contribution essentielle des membres du Comité scientifique et du Comité d'organisation. Il faut également souligner la collaboration soutenue de RESEAU Environnement,

particulièrement de Jean-Pierre Dubois, et enfin le travail exceptionnel réalisé par Alain N. Rousseau de l'INRS-Eau qui était coordonnateur des activités de ce Symposium. Il faut remercier aussi les étudiants bénévoles de l'INRS-Eau qui ont sacrifié une importante semaine de recherche et de cours pour nous aider au Symposium. Ils méritent bien la note A+ pour leur contribution même si cela n'apparaîtra pas dans leur dossier académique.

En acceptant de prendre la responsabilité lourde et délicate d'organiser cette rencontre déterminante pour l'avenir de la gestion de l'eau au Québec, l'INRS-Eau a pris très au sérieux son mandat et a mis tout en oeuvre pour apporter sa contribution à une réflexion approfondie et éclairée sur les enjeux et les choix qui seront déterminants pour la préservation et la mise en valeur de cette richesse exceptionnelle du Québec qu'est l'eau. L'INRS-Eau était conscient du risque qu'il encourait, en acceptant l'organisation de cet événement, mais ayant l'habitude de relever continuellement des défis et connaissant le support et le dévouement indéfectible de ceux ayant à coeur la ressource eau, nous étions conscients de pouvoir mener à bon port ce délicat mandat qui nous avait été confié par le gouvernement du Québec.

Nous considérons avoir fait de ce Symposium un succès. La teneur des discussions et l'équilibre des messages qui ont entouré le symposium et qui l'ont suivi, démontrent que la mission pédagogique de transmission de connaissances et d'informations qui nous animait a été réussie. Les textes qui vous sont livrés dans les trois volumes de comptes rendus sur le Symposium se veulent une contribution complémentaire à la diffusion des connaissances.



Jean-Pierre Villeneuve, professeur
Directeur de l'INRS-Eau

Personnes ayant participé à l'organisation et au déroulement du Symposium

Comité scientifique

Jean-Pierre Villeneuve, président
Bernard Bobée
Éric Bouchard
André Delisle
Alain N. Rousseau
Michel Trépanier

Comité organisateur

Jean-Pierre Villeneuve
Alain N. Rousseau
Ronald Greendale
Jean-Pierre Dubois
Lise Roy
Sylvie Bourrassa

Rédacteurs des volumes 1, 2 et 3

Sylvie Bourrassa
Johanne Desrosiers
Sophie Duchesne
Suzanne Dussault
Ronald Greendale
Geneviève Pelletier
Jocelyne Roberge
Alain N. Rousseau
Jean-Pierre Villeneuve

Animateurs au Symposium

Marcel Boutin
Benoît Gignac
Fabienne Desroches
Anita Ramacière
Constance Ramacière
François Robillard
Raymond Vles

Relations avec les médias

France Bouffard
Marie-Claude Chavignac
Lise Roy
Nancy Turgeon

Support informatique

Claude Blanchette
Jean-François Tremblay

Étudiants bénévoles

Julien Baudrand
Samiha Benhammane
Myriam Blais
Rim Chérif
Yves Couillard
Nabil El Abboudi
Claude Fortin
Anik Giguère
Marie-Josée Goulet
Dominic Grenier
Oumar Housseynou Ka
Renaud Juillet-de St-Lager
Adrian Villegas Jimenez
Marco Latraverse
Marie-Line Leclerc
Élisabeth Marceau
Daniel Martin
Julie Rochefort
Sébastien Thériault
Luc Vescovi
Philippe Williams
Abderrahmane Yagouti



TABLE DES MATIÈRES

OUVERTURE Vol. 2, p. 3

CONFÉRENCE Vol. 2, p. 7

THÈME 1 : L'ÉTAT DE L'EAU AU QUÉBEC

Un portrait à jour de l'eau au Québec Vol. 2, p. 17

SOUS-THÈME 1.1 : LES RESSOURCES QUÉBÉCOISES EN EAU

L'état des ressources mondiales en eau Vol. 2, p. 41

Le capital eau : son potentiel et ses usages

• Les eaux souterraines Vol. 2, p. 45

• Les lacs et les rivières Vol. 2, p. 61

Le droit de l'eau : à qui appartient l'eau ? Vol. 2, p. 81

DÉJEUNER-CAUSERIE

Les infrastructures municipales d'eau Vol. 2, p. 109

SOUS-THÈME 1.2 : LA QUALITÉ DE L'EAU QUÉBÉCOISE

Des eaux sous surveillance

• les lacs et les rivières Vol. 2, p. 121

• les eaux souterraines Vol. 2, p. 141

La prévention : les apports diffus Vol. 2, p. 149

Le défi du développement durable Vol. 2, p. 155

ATELIERS : L'ÉTAT DE L'EAU AU QUÉBEC

Les lacs et les rivières	Vol. 2, p. 179
Les eaux souterraines	Vol. 2, p. 213
Le statut juridique	Vol. 2, p. 253
La dépollution	Vol. 2, p. 285

DÉJEUNER-CAUSERIE

Les enjeux d'une politique de l'eau	Vol. 2, p. 331
---	----------------

THÈME 2 : LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC**SOUS-THÈME 2.1 : LES COMMERCES DE L'EAU**

Les marchés mondiaux	Vol. 3, p. 345
----------------------------	----------------

LES OPPORTUNITÉS DU QUÉBEC

Les eaux embouteillées	Vol. 3, p. 355
Les eaux de surface	Vol. 3, p. 361
Les équipements et l'expertise	Vol. 3, p. 369
Les infrastructures d'eau	Vol. 3, p. 387

SOUS-THÈME 2.2 : LES MUNICIPALITÉS ET L'EAU

L'évolution des modes de gestion	Vol. 3, p. 409
Le coût de l'eau	Vol. 3, p. 419
L'état des infrastructures d'eau de la ville de Montréal	Vol. 3, p. 425
L'état des infrastructures d'eau du Québec	Vol. 3, p. 445
Le financement des infrastructures	Vol. 3, p. 463

SOUS-THÈME 2.3 : LA GESTION DES BASSINS VERSANTS

Des expériences multiples	Vol. 3, p. 489
Les expériences québécoises	Vol. 3, p. 509
Les pour et les contre d'une gestion régionale	Vol. 3, p. 525
L'arrimage des juridictions	Vol. 3, p. 531
La résolution des conflits d'usages	Vol. 3, p. 537

DÉJEUNER-CAUSERIE

Les enjeux internationaux	Vol. 3, p. 563
---------------------------------	----------------

ATELIERS : LA GESTION DES EAUX

Les modes de gestion municipale	Vol. 3, p. 571
L'exportation et la commercialisation	Vol. 3, p. 601
Les infrastructures urbaines	Vol. 3, p. 635
Les rivières et leur bassin versant	Vol. 3, p. 661

CLÔTURE

Synthèse du Symposium	Vol. 3, p. 691
Conférence	Vol. 3, p. 701
Remerciements	Vol. 3, p. 707



THÈME 2

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC



SOUS-THÈME 2.1

LES COMMERCES DE L'EAU



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES COMMERCES DE L'EAU

CONFÉRENCE

LES MARCHÉS MONDIAUX

par M. Pierre Lacroix
Président du Conseil, Vice-président Environnement et Santé
Roche Itée, Groupe Conseil

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



M. Benoît Gignac, animateur

J'espère que les échanges de ce matin en atelier ont été fructueux. Mon nom est Benoît Gignac. Je vais être un de vos animateurs pour la session qui vient. Je vous explique rapidement le déroulement de cet après-midi. Nous aurons d'abord un premier conférencier, suivi de quatre autres, qui font partie d'une table ronde et qui vous feront des exposés. Ces exposés seront suivis d'une pause et, par la suite, nous entreprendrons un échange entre les gens de la salle et les gens sur scène. Il y aurait une petite consigne qu'on me demande de vous faire et à laquelle j'adhère volontiers : si des gens avaient en leur possession des téléphones cellulaires, ce serait apprécié qu'ils soient fermés.

Je vous rappelle qu'on est, en ce moment, dans le deuxième thème du Symposium, c'est-à-dire la gestion de l'eau. Plus spécifiquement, cet après-midi, nous aborderons les questions de commerce de l'eau et des opportunités du Québec en cette matière.

Alors, sans plus tarder, je voudrais vous présenter notre premier conférencier, monsieur Pierre Lacroix, de Roche Groupe Conseil. Monsieur Lacroix est vice-président du secteur Environnement et Santé ainsi que président des conseils d'administration de Roche Itée, Groupe Conseil et de Roche Construction. Il a, durant sa carrière, été président du Groupe d'action pour l'avancement technologique et industriel de la région de Québec et membre du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada. Monsieur Lacroix, je vous invite à venir nous adresser la parole et à nous parler des marchés mondiaux.

M. Pierre Lacroix

Bonjour, Mesdames et Messieurs. C'est vraiment un honneur et un privilège pour moi d'être avec vous aujourd'hui pour vous parler des marchés mondiaux. En fait, je vais parler du commerce de l'eau, mais je vais surtout parler de l'industrie mondiale de l'eau. Je vais vous présenter certaines données statistiques sur les marchés, qui sont les grands intervenants, qui sont les compétiteurs dans ce marché, et je vais essayer de partager avec vous certaines stratégies de commercialisation qui vont toucher les différents créneaux de l'industrie mondiale de l'eau. Roche, comme vous le savez peut-être, est un bureau d'ingénierie, d'études, de construction, qui exploite également des stations de traitement d'eau. Évidemment, c'est seulement une partie du marché mondial de l'eau et je vais tenter de vous faire partager certaines expériences, certains cas vécus, où l'on a réussi, justement, à percer le marché de l'industrie de l'eau à travers le monde, ceci étant basé sur plus de 15 ans d'expérience à l'étranger.

Pour structurer la présentation, je voudrais vous donner une description sommaire de l'utilisation de l'eau. En fait, ce qu'on essaie de montrer ici, c'est qu'au tout début, au début du siècle je devrais dire, on retirait l'eau directement de la source pour pouvoir éventuellement en faire une utilisation et un rejet direct. Avec les années, le développement des technologies, le développement du savoir-faire, vous voyez qu'il y a une tendance à avoir un système de boucle, un système qui se referme, un système qui permet justement de réutiliser l'eau et de la conserver autant que possible. Donc, vous avez la source proprement dite, vous avez le stockage, l'entreposage, vous avez aussi le créneau du traitement de l'eau, vous avez sa distribution. Vous avez les grands utilisateurs de l'eau que vous connaissez : les utilisations domestiques, commerciales, industrielles. On a aussi l'utilisation pour l'agriculture et, dans bien des régions, dans bien des continents, dans bien des pays, évidemment, on l'utilise beaucoup pour le refroidissement, pour des fins thermoélectriques. Évidemment, après l'avoir utilisée, il en

résulte une certaine contamination. Donc, on doit la traiter après l'avoir collectée, pour ensuite, soit la recirculer, la recycler, et finalement la déverser dans le milieu.

En termes de prélèvement d'eau, ce sont des statistiques très récentes, du moins pour le Québec. C'est dans la revue ou dans le document du Symposium. C'est pour illustrer l'ampleur, en pourcentage, de l'utilisation qu'on fait de l'eau au Québec, au Canada et aux États-Unis, et pour montrer des statistiques mondiales de l'utilisation de l'eau pour des fins domestiques, industrielles et agricoles. On remarque qu'ici, au Québec et au Canada, l'utilisation pour des fins agricoles est quand même assez limitée, et c'est ce qui fait qu'on a des pourcentages assez élevés pour les utilisations municipales et commerciales.

Si on regarde les marchés mondiaux de l'eau en termes d'industrie, on note que le marché, en 1994, était de l'ordre de 200 milliards de dollars (175 milliards, 176 milliards de dollars), avec des taux de croissance qui peuvent varier de 4 à 10%. Si on fait certains calculs rapides, le marché américain, celui de notre voisin du sud, représente environ 40% des investissements annuels dans le domaine de l'eau. Évidemment, vient ensuite l'Europe de l'Ouest. On peut comprendre que les pays comme l'Allemagne de l'Est investissent des montants importants. Ensuite, on a le marché du Japon, qui est de l'ordre de cinq milliards de dollars par année.

Regardons maintenant le marché de l'industrie de l'eau par créneau. Les trois grands créneaux, on peut les regrouper sous forme de services, d'équipements et de commercialisation. Au niveau des ressources, on voit l'industrie mondiale de l'eau. Je tente ici de la comparer à des statistiques que l'on retrouve sur l'industrie mondiale de l'environnement. Évidemment, la majorité d'entre vous ont été impliqués dans l'industrie de l'environnement et puis, peut-être, plus spécifiquement, dans l'eau. Il est intéressant de remarquer que l'industrie mondiale de l'eau représente environ 43% de l'industrie mondiale de l'environnement. Donc pour les services, vous voyez certaines statistiques, qui sont la décomposition du 175, 176 milliards dont je vous parlais auparavant. Il s'agit de statistiques de 1994. Si on tente maintenant de ventiler, que retrouve-t-on à l'intérieur des services ? On peut retrouver, pour n'en énumérer que quelques-uns, la consultation, les études, l'ingénierie, les laboratoires, les services analytiques. En fait, on vous donne ici une décomposition avec les croissances annuelles qui varient de 4 à 6 ou 8%.

Tentons maintenant de décomposer les équipements, qui constituent une partie importante du marché de l'industrie de l'eau au monde. Vous voyez l'importance des équipements de traitement d'eau et des produits chimiques. Évidemment, l'industrie de l'eau, c'est plus que vendre de l'eau proprement dite, c'est aussi de commercialiser des technologies, des services, et des produits chimiques. Regardons maintenant la décomposition au niveau de la ressource. Au niveau mondial, les revenus des entreprises ou des sociétés impliquées dans la commercialisation de l'eau totalisent 64 milliards de dollars, en 1994. À l'intérieur de cette commercialisation de l'eau, il y a la commercialisation de l'eau embouteillée, dont le marché mondial, en 1991, était de l'ordre de 14 milliards de dollars. Ce sont des ordres de grandeur, des statistiques que l'on retrouve dans plusieurs documents. Au niveau américain, en 1991, 21% des foyers utilisaient de l'eau embouteillée. Les spécialistes de l'eau embouteillée ont sûrement des statistiques beaucoup plus à jour que moi dans ce domaine.

Regardons, maintenant, l'exportation d'eau en vrac. Je n'ai pas trouvé, dans la littérature, d'écrits qui nous parlent de marché établi, de marché reconnu, de projets où l'on parle de commercialiser l'eau en vrac. À travers les voyages, les missions que j'ai effectués à travers le monde, je n'ai jamais retrouvé de marché sérieux pour vendre de l'eau en vrac à partir de navires citernes. Évidemment, il y a sûrement des projets qui existent. On peut dire, de façon générale, que les marchés sont inexistantes,

et monsieur Johnson nous en a parlé également aujourd'hui. Je dois mentionner aussi que les statistiques que je vous présente n'incluent pas les coûts reliés à la construction. Dans la réalisation des infrastructures, la construction des usines, les réseaux de collecte d'eaux usées, les réseaux de distribution d'eau, il y a un élément important de construction qui, de façon générale, est de l'ordre de 40%. Vous avez ici une présentation schématique des pourcentages reliés au créneau des équipements, des ressources et des services et, dans le schéma du bas, on inclut la portion construction. Lorsqu'on parlait des 176 milliards, on excluait la construction.

Une question que l'on doit se poser, à ce moment précis : quels sont les déterminants du marché ? Quels sont, comme on dit en anglais, les *market drivers* ? Qu'est-ce qui fait qu'un marché se développe ? Qu'est-ce qui fait qu'un marché est rendu mature ? En fait, l'industrie de l'eau existe depuis plusieurs décennies. Donc, on a remarqué que l'industrie continue à se développer pour plusieurs raisons, entre autres la législation et la réglementation qui favorisent davantage, comme je vous l'avais fait remarquer, la fermeture de la boucle, donc la conservation, la réutilisation, le recyclage. Dans bien des pays, dans bien des régions, et même pour certains types d'industries, on privilégie le rejet zéro et ça demande des nouvelles technologies. Transfert de propriétés : lorsqu'il y a des transactions, on se penche beaucoup sur les problèmes de pollution associés à l'eau. Ça génère du travail. Évidemment, le principe de l'utilisateur-payeur, pour la consommation d'eau potable, l'utilisateur-payeur, pollueur-payeur pour tout ce qui est relié à la pollution et les eaux usées. Il y a aussi les aspects économiques, reliés à l'accroissement des coûts, qu'il ne faut pas négliger. Les accords commerciaux, comme l'ALÉNA, mettent beaucoup de pression sur le Mexique et ça permet de créer des marchés. Il y a aussi la capacité financière de nos gouvernements, des gouvernements à travers le monde, qui ont le financement pour réaliser la construction d'infrastructures ou d'usines. Ce sont tous des facteurs déterminants. Il y a également l'avancement et le développement des technologies. Si les technologies sont présentes, bien des clients sont intéressés à les utiliser pour conserver l'eau, la recycler, et évidemment engendrer des économies. Il y a aussi le phénomène que l'on connaît maintenant à travers le monde : la privatisation. Il s'agit d'un facteur déterminant, qui stimule, fait avancer cette industrie mondiale de l'eau.

Si l'on regarde maintenant la compétition. Quels sont les joueurs à travers le monde ? Vous les connaissez. Vous travaillez sûrement pour certaines de ces sociétés. Les grands joueurs, on les retrouve aux États-Unis, en Europe, plus particulièrement en France et en Angleterre. On peut expliquer ce phénomène de plusieurs façons. Une des raisons premières, c'est que ces sociétés ont été impliquées très tôt dans l'assainissement des eaux, dans la distribution d'eau potable, de façon générale, devrais-je dire, dans le phénomène de la privatisation.

Maintenant, si on regarde de façon plus détaillée le marché américain. On a ici une ventilation du marché en fonction des grands thèmes dont je vous parlais tantôt : les thèmes de la gestion des services de l'eau. Lorsque je parle des services de l'eau, c'est beaucoup plus, ce qu'on appelle en anglais, les *water utilities*. Il y a aussi les infrastructures de traitement d'eau et évidemment, toute l'histoire des équipements et des produits chimiques. Du côté américain, on retrouve beaucoup de compagnies qui sont cotées en bourse, qui sont propriétaires de réseaux, qui les exploitent et qui vendent de l'eau, qui se font payer sur la base d'un litre d'eau ou d'un gallon d'eau. Si vous suivez les nouvelles du côté américain, vous voyez qu'il y a une ère de privatisation. C'est un marché qui est en pleine expansion. Les grandes sociétés, les multinationales que je vous ai mentionnées tantôt, vous les retrouvez présentes, mur à mur, sur le marché américain. Elles œuvrent sous différents noms. Elles ont fait de nombreuses acquisitions et du partenariat. Si on regarde l'importance de ces marchés américains, on retrouve, au cours des vingt prochaines années, dans le domaine de l'eau potable seulement, des investissements de plus de 130 milliards de dollars. C'est dans le même ordre de

grandeur que les investissements requis dans le domaine de l'assainissement des eaux : de l'ordre de 139 milliards de dollars, pour des investissements globaux de 277 milliards de dollars. C'est énorme en terme de dollars investis. Lorsqu'il y a beaucoup de dollars en jeu, la compétition est très féroce.

Si l'on regarde actuellement les coûts d'exploitation de tous les systèmes de traitement d'eau et d'eaux usées aux Etats-Unis : il s'agit de coûts annuels de l'ordre de 16 à 18 milliards de dollars. Regardons seulement le nombre d'usines de traitement d'eaux usées. En 1995, il y avait environ 15 000 usines, et seulement 3% étaient exploitées (500 usines) par l'entreprise privée. C'est un marché qui se développe énormément, où plusieurs sociétés québécoises pourraient avoir un certain succès. Si on ventile, je prends juste l'exemple des investissements de 130 milliards et plus dans le domaine de l'assainissement des eaux. Vous voyez ici une ventilation des différents sous-crèneaux dans lesquels les américains vont investir au cours des prochaines années. Il s'agit de créneaux dans lesquels vous avez sûrement œuvré au cours des activités des 20 dernières années ou des 10 dernières années au Québec, surtout dans le cadre du programmes d'assainissement des eaux. Et vous voyez qu'il y a encore des traitements secondaires à faire, des traitements avancés pour enlever soit le phosphore, l'azote. Il y a aussi des projets reliés à l'interception, les déversements des réseaux unifiés, qu'on appelle combinés. En fait, vous avez ici une gamme de travaux qui constituent, pour vous tous, des opportunités d'affaires intéressantes.

Le marché américain est occupé par de nombreuses sociétés étrangères à l'Amérique et, plus particulièrement, par les grandes multinationales dont je vous ai parlé. Des fois vous parlez à une société américaine, et vous ne savez pas si elle appartient à la Générale ou à la Lyonnaise. C'est une pléiade d'entreprises qui existent aux États-Unis et qui sont impliquées dans différents aspects. C'est seulement l'exemple du marché du sous-crèneau de l'exploitation.

Regardons maintenant du côté européen. Quelle est l'importance de ces marchés ? Est-ce que ce sont des marchés intéressants pour nous ? On vous donne ici des ordres de grandeur pour l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. On vous présente aussi les programmes d'investissement. Au Québec, on avait un programme d'investissement pour l'assainissement des eaux. Là-bas aussi, ils ont des programmes d'investissement pour les prochaines années. Vous remarquerez l'effet de l'Allemagne de l'Est sur les investissements en Allemagne.

Du côté asiatique, évidemment, on vous présente ici les investissements requis d'ici l'an 2000 pour l'assainissement et l'eau potable. On parle de 80 à 100 milliards de dollars, et pour l'assainissement, et pour l'eau potable, de l'ordre de 20 milliards de dollars U.S. Les principales sources de financement, ... évidemment, si lorsque vous faites affaire avec des pays comme le Japon, la Corée du Sud, c'était fait avant le refinancement, avec le Fonds Mondial et Taiwan, évidemment, on s'adresse plutôt à des gouvernements où eux-mêmes les financent. Lorsqu'on se tourne vers des pays en développement, ou en voie de développement, ou partiellement industrialisés, on fait affaire avec des institutions de financement comme la Banque Mondiale, la Banque Asiatique, ou ECF. C'est le fameux fonds japonais et le plus gros fonds qui existe au monde dans les investissements dans le cadre des infrastructures. Vous avez les fonds américains. Vous avez aussi les fonds bilatéraux comme l'ACDI, présente également dans le financement d'infrastructures dans les pays du tiers monde de l'Asie. En ce qui concerne les facteurs déterminants de tous ces marchés, c'est une croissance rapide et un développement économique très poussé dans ces pays. L'urbanisation est un phénomène important dans ces pays. En plus de cela, dans le cadre de l'urbanisation, on crée de nombreuses zones industrialisées qu'on appelle bien souvent des zones économiques. Dans ces zones économiques, il y a des opportunités très grandes de construire, par exemple, des usines de traitement d'eaux usées qui sont ouvertes à des sociétés privées. Pour pouvoir les construire, il faut en être propriétaire. On entre

donc dans l'aire des BOO, des BOT. On retrouve également les principes des utilisateurs-payeurs et les pollueurs-payeurs dans ce domaine, qui sont aussi des facteurs déterminants pour le marché. Regardons de plus près le marché asiatique : c'est un marché qui est en forte croissance. Je vous disais que l'industrie de l'eau, d'une façon générale, est une industrie mature. Lorsqu'on s'en va dans des pays en voie de développement, les pays de l'Asie surtout, on voit qu'il y aura une croissance au cours des prochaines années de 20 à 25%, annuellement. Les pays les plus intéressants sont la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande et les Philippines. Roche travaille déjà dans ces pays, en matière de gestion de l'eau et de traitement d'eau. En Corée du Sud, il peut y avoir un ralenti, suite à ce qui s'est passé dernièrement. Hong-Kong et Taiwan sont des pays de deuxième ordre d'importance, mais quand même en forte croissance. Regardons, par exemple, l'ampleur de ces marchés. Là, on s'éloigne un peu de la croissance, mais en terme de demande et de l'importance des marchés, au cours des prochaines années, la Chine et l'Inde sont vraiment des pays à privilégier. Si on se tourne maintenant, rapidement, du côté du Japon, c'est un marché qui est très fermé, un marché difficile à pénétrer, un marché quand même important, de l'ordre de 25 milliards de dollars en 1994. Ils ont déjà, évidemment, des sociétés qui sont également actives au Japon et à l'étranger. On les voit souvent présents dans les projets qui sont financés par OECF.

Allons maintenant du côté de l'Amérique du Sud. Le marché, comme je vous le signalais au tout début de ma présentation, est, en 1994, de l'ordre de quatre milliards de dollars. Les principaux marchés potentiels sont le Mexique, le Chili, le Brésil, l'Argentine, la Colombie et les autres. Ce ne sont pas des marchés faciles, mais il s'agit de marchés potentiels. Le marché mexicain : la valeur des marchés en 1994 était de l'ordre de 400, 500 millions de dollars annuellement, avec une croissance de l'ordre de plus de 20%, avec un programme spécial qui avait été énoncé où il y a eu certaines difficultés. Il s'agit d'un marché de plus d'un milliard de dollars qui se répartissait comme suit : en eau potable, plus de 700 millions de dollars et en assainissement, plus de 350 millions de dollars. Évidemment, là-bas, le marché municipal est ouvert à la privatisation. Mais, c'est toujours les garanties de financement, ou les garanties contre le financement que vous allez avoir pour réaliser ces marchés, qui sont assez difficiles à obtenir. Si l'on poursuit du côté mexicain. Il existe énormément de potentiel du côté de l'industrie, en raison évidemment de l'ALENA. Il y a environ, comme projets, de 600 à 700 nouvelles usines d'épuration qui devraient être réalisées au cours des cinq prochaines années.

Si on regarde les principaux intervenants étrangers qui sont présents dans le marché, vous les reconnaissez, je vous ai listé tantôt les multinationales. Évidemment, ils sont tous là, les américains également. Et au bas de l'écran, je vous mentionne OPMAX, c'est un consortium japonais important qui a tendance à suivre les dossiers urgents. Ils ont réalisé, entre autres, le financement et la réalisation des projets de Monterrey et Guadalajara.

Je vous ai donné beaucoup de statistiques. Ce qui vous intéresse, c'est peut-être de parler principalement des enjeux, des grandes tendances et de certaines stratégies de base. En termes des principaux enjeux et des tendances à travers le monde, il y a évidemment une rareté de plus en plus accrue d'eau salubre, d'eau potable. Monsieur Johnson en a parlé ce midi. La réglementation devient de plus en plus sévère, ce qui ne veut pas dire qu'elle est toujours appliquée. On retrouve également un accroissement soutenu des coûts de traitement, pour l'eau potable et les eaux usées. Comme je vous disais au tout début, on a une tendance à refermer la boucle avec l'arrivée de nouvelles technologies, d'une réglementation beaucoup plus forte. Donc, l'accent est mis sur la conservation, la réutilisation et le recyclage. Une des forces, c'est la privatisation. Privatisation : il n'y a pas un pays où vous allez, où vous parlez d'eau, on parle de privatisation. Quand vous parlez de privatisation, ce n'est pas juste d'avoir du savoir-faire. Lorsqu'on parle de privatisation, on parle beaucoup de sous, on parle de financement, on parle d'équité, on parle de partenariat. Ce qu'on retrouve aussi, c'est

l'automatisation accrue des systèmes. On a parlé beaucoup, dans certains ateliers, de l'opération, de l'exploitation des systèmes. C'est beau de les construire, mais il faut savoir les opérer. Et pour faciliter la tâche des opérateurs, maintenant, on a beaucoup de systèmes informatiques, de contrôle, d'automatisation. Donc, ça permet justement d'améliorer les performances des usines et de faciliter la tâche des opérateurs et, aussi, d'aller beaucoup plus vers la réutilisation, le recyclage.

Et finalement, la globalisation de l'industrie. Vous en avez un avant-goût. Je vous l'ai présenté. Vous voyez les différents intervenants. Vous voyez les multinationales qui s'associent à des locaux, font des acquisitions et c'est une compétition, comme je vous disais tantôt, très féroce. C'est ce qu'on appelle une jungle. Les grandes considérations stratégiques pour pouvoir réussir sur ces marchés, c'est de pouvoir commercialiser. Mais c'est comme on dit en anglais, " *focus, focus, focus* ", parce que c'est un monde très large. C'est un monde où on peut se perdre. On peut dépenser des fortunes. Donc, il faut bien cibler nos créneaux de marché. Il faut évidemment cibler aussi nos utilisateurs : les consommateurs. Quels sont vraiment les clients ? Pas juste le client avec lequel j'ai signé le contrat, mais aussi celui qui va payer en arrière de cela. Vous devez aussi focaliser sur le ou les pays où vous sentez que vous allez pouvoir avoir du succès, les endroits où vous avez peut-être des partenaires locaux. Évidemment, c'est un ingrédient essentiel dans le succès. Il faut justement bâtir ce réseau international. C'est ce réseau de contacts, de partenariats, qui vous permet justement de pouvoir évaluer l'ampleur, la pertinence, les opportunités de projets qui existent. Il faut développer des alliances stratégiques, c'est vraiment important, des coentreprises, des *joint ventures*, comme on les appelle. On ne peut pas réussir, juste avec une *gang* de québécois, comme on dit : « on va partir, puis on va aller construire des usines en Asie ou en Amérique latine ». Oubliez cela, ça ne réussit pas. Donc, il faut faire des partenariats, bien souvent avec les multinationales dont je vous parlais tantôt, avec des partenaires locaux également. Si vous avez les moyens, la façon rapide c'est de faire des acquisitions ou de prendre des participations dans les entreprises locales. Positionnement stratégique : éviter le " *me too* " : « moi aussi, moi aussi je fais ça ». Ça prend plus que cela pour réussir à être international. Pour percer cette industrie mature, comme je le disais, de l'industrie de l'eau, il faut ajouter de la valeur. Qu'est-ce qu'on a à offrir ? Qu'est-ce qui nous distingue ? Qu'est-ce qu'on peut mettre sur la table pour pouvoir dire à quelqu'un, dans un pays : « on est vraiment un bon partenaire pour toi » ? Donc, ça passe par la technologie. Une des lacunes qu'on retrouve au Québec, c'est que l'on n'a pas de technologie à nous. On a investi des milliards de dollars dans le Programme d'Assainissement des Eaux, puis il n'en est rien résulté. Une des grandes faiblesses qu'on retrouve parmi les sociétés québécoises, c'est que l'on n'a pas de technologie à exporter. C'est une des grandes lacunes. On n'a pas d'institutions financières canadiennes ou québécoises qui sont présentes à l'étranger. C'est un jeu de piastres, comme je vous le disais tantôt, lorsqu'on parle de privatisation. Donc, vous avez à bâtir des alliances avec des institutions financières. L'expertise, on l'a. On a du bon savoir-faire. On est bien connu à l'international, on est des gens qui savent bien gérer leur eau. Ça prend plus qu'un ingénieur-conseil, ça prend plus qu'un constructeur, il faut avoir aussi le chapeau d'opérateur. Si on ne développe pas cette expertise, dans le privé, d'exploiter des réseaux d'utilités publiques, des réseaux de distribution d'eau potable, ou des réseaux d'assainissement, on fait l'exploitation des usines d'eau potable ou des usines de traitement d'eau usée, mais il faut aller plus loin afin de permettre qu'on maintienne, qu'on crée des emplois additionnels au Québec. Ça va passer par la privatisation, sinon, on va continuer à faire nos alliances stratégiques avec des étrangers. Donc, il faut devenir membre des équipes pour les grands travaux. C'est là vraiment que sont les grands projets. Peut-être que l'on dira : « on va s'attaquer à des petits projets, les grands projets on va les laisser aux multinationales ». Les multinationales sont dans les pays, sont présentes, ils ont des partenariats avec des petites entreprises de façon à pouvoir attaquer également le marché des petits projets, parce que la privatisation, dans ces pays-là, commence toujours par des petits projets, comme elle devrait commencer ici au Québec.

Les partenaires à privilégier, vous les connaissez, ce sont les compagnies d'utilités publiques. Des compagnies privées : est-ce qu'il y en a au Québec ? Il n'y en a pas. On peut penser peut-être à Gaz Métro, qui est dans le gaz, une compagnie d'utilité publique. C'est peut-être des intérêts, Hydro-Québec. Mais dans le domaine des infrastructures municipales, on n'en retrouve pas. On peut penser à faire des partenariats avec des villes, des municipalités. On parlait des SEM, il y a quelques années. On parle encore des Sociétés d'Économie Mixtes où on fait des partenariats public-privé. Cela nous permettrait sûrement d'être beaucoup plus solide et beaucoup plus musclé pour attaquer le marché international. Puis, finalement, les institutions financières, j'en ai parlé. Les compagnies d'exploitation. Roche, compagnie d'exploitation comme plusieurs firmes ici dans la salle, des gens que vous représentez. C'est une des cartes importantes lorsqu'on se présente à l'étranger. On peut dire qu'on a un chapeau d'opérateur. On est donc des connaisseurs dans le domaine de l'exploitation, mais ça prend beaucoup plus que cela. Il faut se rendre au niveau des réseaux de distribution d'eau, et d'eau potable, et d'eaux usées. Les sociétés d'ingénierie construction, ça va de soi. La technologie, je vous en ai parlé. Il existe quand même au Québec des entreprises que vous connaissez qui sont dans le domaine des technologies, qui sont des manufacturiers. Bien souvent, ils ont un partenariat avec des sociétés étrangères. Donc, ce sont des partenaires quand même à privilégier.

Pour terminer, je voudrais couvrir le monde international. L'industrie de l'eau, comme je vous le disais, c'est une industrie très importante, qui est en forte croissance. On vous a parlé des déterminants de ce marché. On a réalisé ici beaucoup de choses intéressantes, au Québec, en termes d'assainissement, de traitement d'eau potable. On a encore des choses intéressantes à faire. Mais le futur est à l'étranger. On est dans une globalisation, dans les marchés internationaux. La compétition, évidemment, nous arrive de partout. Ici même au Québec, on retrouve plusieurs sociétés étrangères qui ont des alliances. C'est très bon, même Roche a des alliances avec beaucoup de ces multinationales, peut-être trois ou quatre : avec les Japonais, on travaille avec les Anglais, les Français. Mais on ne peut pas réussir seulement avec des Québécois parce qu'il nous manque encore des ingrédients clés, des ingrédients majeurs. Merci beaucoup.

Animateur

Merci, monsieur Lacroix.



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES COMMERCES DE L'EAU / LES OPPORTUNITÉS DU QUÉBEC

TABLE RONDE

LES EAUX EMBOUTEILLÉES

par M. Pierre Rivard

Président, Association des embouteilleurs d'eau du Québec
Président-directeur général, Labrador Laurentienne inc.

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animateur

Je vous présente maintenant les conférenciers de la table ronde " Les commerces de l'eau et opportunités du Québec ". D'abord, monsieur Pierre Rivard, de l'Association des embouteilleurs d'eau du Québec. Monsieur Rivard est président de l'Association des embouteilleurs d'eau du Québec et vice-président et directeur général de Eau de Source Labrador – Laurentienne. Monsieur Jean-Louis Sasseville, de l'Industrielle de l'environnement, directeur général de l'Industrielle de l'Environnement, il s'intéresse au développement de l'expertise de la commercialisation de l'eau de surface. Monsieur Raymond Auger, de la Société Québécoise d'assainissement des eaux. Monsieur Auger est ingénieur en génie sanitaire et il est directeur des affaires internationales de la Société québécoise d'assainissement des eaux et, finalement, monsieur Norman Morin, vice-président du groupe SNC-Lavallin. Monsieur Morin est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, possède une maîtrise de l'Impérial College of Science and Technology of London et un doctorat du M.I.T, il a aussi complété avec succès un programme avancé de gestion à l'Université d'Harvard. Je vous demanderais, messieurs, de bien vouloir venir prendre place. Je vais faire ce que j'ai fait hier et donc de prendre l'audience à témoin pour vous demander de respecter les périodes de temps qui vous ont été accordées, c'est-à-dire autour de 12 ou 13 minutes chacun pour laisser un maximum de temps aux gens ici présents de vous poser des questions et d'échanger par la suite après la pause. Alors, monsieur Rivard, la parole est à vous.

M. Pierre Rivard

Merci. Mesdames et Messieurs, bonjour. Vous serez d'accord avec moi, l'industrie de l'eau embouteillée a fait couler beaucoup d'encre ces derniers mois, encore plus hier, suite à la déclaration du Premier Ministre concernant le moratoire sur toutes les nouvelles demandes de permis de captage d'eaux souterraines. Je vous avouerais que cette déclaration a étonné tous les embouteilleurs. Si l'objectif visé consiste à protéger la ressource en attendant qu'une politique de l'eau soit définie, il nous semble qu'un tel moratoire devrait, à tout le moins, être étendu à toutes les autres entreprises utilisatrices d'eaux souterraines, y compris les entreprises du secteur agricole, qui captent pour plus de 40% de la ressource. Les embouteilleurs d'eau, signalons-le, sont les seuls utilisateurs à être réglementés. Ils sont, par surcroît, ceux qui utilisent le moins d'eau souterraine. Il est donc ironique que nous soyons, en plus, les seuls utilisateurs à faire l'objet d'un moratoire. Cette décision amènera sans doute, les embouteilleurs et les quelques 5000 Québécoises et Québécois qui ont un emploi direct et indirect grâce au développement de cette industrie, à se poser de sérieuses questions. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur le sujet. Je pense que l'industrie de l'eau embouteillée a été emportée par la vague qui a suivi le Sommet Socio-économique de l'an dernier, ou plutôt par le mirage de l'or bleu, comme l'écrivait récemment un journaliste. Soudainement, on aurait cru que le Québec disposait, à lui seul, de toute l'eau douce de la Terre. Certains parlent même de nationalisation. Et, il y a eu le retour du balancier, l'autre extrême, face aux nombreux projets d'exportation d'eau en vrac. Le Québec se trouvait tout à coup menacé d'assèchement. Les entreprises d'ici et d'ailleurs videraient le Québec de ses eaux pour les vendre aux assoiffés du désert. La situation paraissait dramatique, bref, la confusion totale. Peu importe qu'il s'agisse des eaux de surface, des eaux traitées, ou des eaux souterraines, les embouteilleurs sont devenus une cible facile puisqu'ils sont présentement les seuls à commercialiser l'eau de source. La réalité est cependant beaucoup plus nuancée.

Regardons comment se présente la situation dans le domaine du commerce de l'eau embouteillée. Nous possédons une excellente expertise dans ce secteur d'activité grâce, notamment, à une main-d'oeuvre de plus en plus spécialisée. Nos techniciens, nos ingénieurs et tous nos autres experts ont acquis, au cours des dernières années, un savoir-faire qui nous est envié. Plusieurs de nos

entreprises, ainsi que leurs procédés de captage et d'embouteillage, sont les plus modernes en Amérique du Nord, sinon dans le monde. Nous disposons au Québec, d'une importante quantité d'eau souterraine renouvelable. La grande qualité de notre eau embouteillée est reconnue à l'étranger. La réglementation québécoise qui encadre les pratiques industrielles dans notre secteur d'activités, demeure l'une des plus avancées en Amérique du Nord et nos entreprises procurent, en emplois directs et indirects, du travail à près de 5000 Québécoises et Québécois en plus de générer d'importantes retombées économiques. La situation se présente donc relativement bonne pour l'industrie québécoise de l'eau embouteillée. Au total, notre industrie compte une vingtaine d'entreprises, elle exploite environ trente-trois sources d'eaux souterraines. Vous pouvez constater, sur ce tableau, que le chiffre d'affaires de l'industrie est évalué, cette année, à 182 millions de dollars. C'est une hausse de 15% par rapport à l'année dernière. C'est surtout l'augmentation du volume de ventes hors Québec, évalué à 75 millions de dollars en 1996, qui a permis cette croissance. Notons que 98% de nos exportations sont dirigées dans les États-Unis. À notre avis, les perspectives de développement sont très bonnes. Nous pensons, qu'à l'échelle mondiale, la consommation devrait continuer de croître à un rythme qui dépasse celui de toutes les autres boissons. Nous pouvons constater sur ce tableau, qu'en Europe, la consommation moyenne de l'eau embouteillée, est d'environ 99 litres par habitant, aux États-Unis, elle se situe à 43 litres et au Canada, à moins de 20 litres. Il y a donc un bon potentiel de développement en Amérique du Nord et ce, sans compter toutes les autres régions du monde où les marchés sont encore peu exploités. C'est le cas notamment, de l'Amérique latine et de l'Asie, où la consommation est respectivement de 10 et 3 litres par habitant. Les opportunités que présentent ces marchés sont de plus en plus considérées par les embouteilleurs qui cherchent à rentabiliser leurs investissements. Les observateurs ont d'ailleurs souvent tendance à sous-estimer l'importance des investissements requis pour exploiter une usine d'embouteillage, ainsi que les coûts très élevés de production qui y sont rattachés. Ces coûts varient en fonction des formats. Prenons à titre d'exemple, un format de 1,5 litres. Vous pouvez voir sur ce graphique que 35% du coût au détail d'une bouteille d'eau de source est investi en transport et en distribution. Les investissements en équipement et le coûts de main-d'oeuvre suivent immédiatement. Ils représentent 25% des coûts. Les dépenses en marketing, quant à elles, constituent 20% du montant global. Viennent ensuite les coûts pour l'emballage, c'est-à-dire la bouteille, le bouchon et le carton, qui représentent environ 10% de l'ensemble. De plus, sur chaque bouteille vendue au détail, notons que 10% du montant que paie le consommateur est consacré en Recherche et Développement ainsi qu'en études hydrogéologiques et suivi analytique. Le développement durable est au coeur de notre activité économique. Il serait, en effet, absurde, d'investir dans une ressource, sans s'assurer de sa durabilité. C'est ça qu'on appelle être responsable. Cela étant dit, la concurrence est très féroce sur les marchés étrangers et les coûts de transports y sont nécessairement plus élevés encore que sur le marché local. Dans ce contexte, l'imposition de redevances sur l'utilisation de l'eau souterraine aurait-elle un impact négatif sur le développement de l'industrie de l'eau embouteillée ? Le premier facteur à considérer est celui de l'équité : d'abord, l'équité entre les utilisateurs. Nous sommes d'avis que l'imposition de redevances, si le gouvernement choisissait cette voie, devrait être applicable à toutes les entreprises utilisatrices d'eau et ce, sans discrimination. Mais nous croyons qu'une telle mesure aurait un impact négatif sur le marché local de l'eau embouteillée. En bout de ligne, la facture serait multipliée et augmenterait le prix au détail. Sur le plan de la concurrence, nous serions également désavantagés par rapport aux importations. Notons que, nulle part au Canada et aux États-Unis, on impose des redevances. Une telle mesure aurait donc aussi un impact négatif sur la compétitivité de nos entreprises à l'étranger. Bref, nous pensons que nos entreprises seraient désavantagées par rapport à nos concurrents actuels et potentiels. Pour profiter des opportunités qui se présentent à nous, il est donc primordial de préserver la compétitivité de nos entreprises. Nos entreprises peuvent demeurer concurrentielles tout en assurant un développement durable de la ressource, c'est ce qui est important.

Qu'en est-il de l'utilisation de la ressource par les embouteilleurs. Nous pouvons voir, sur ce tableau, que les embouteilleurs d'eau commerciale utilisent moins de 1% de l'eau souterraine captée au Québec. C'est l'équivalent de la consommation quotidienne de 900 résidences. On constate que les quantités d'eau captées sont minimales et que les plus gros utilisateurs ne sont pas les embouteilleurs, bien au contraire. La consommation résidentielle y compte pour 54% de la ressource utilisée. Une quarantaine de piscicultures utilisent, à elles seules, 23% de l'eau captée au Québec. L'industrie agro-alimentaire utilise 16% de la ressource, tandis que les autres industries en utilisent près de 7%. Ce n'est donc pas surprenant que le Gouvernement, dans le document de référence du Symposium, ait conclu que l'industrie pouvait facilement doubler sa taille sans que cela entraîne, globalement, une pression indue sur la nappe aquifère. Pour bien illustrer ce point, reprenons ce tableau en supposant que le Québec fournisse, à lui seul, toute la production mondiale d'eau commerciale. Elle est évaluée actuellement, à 42 milliards de litres par an. Nous constatons que la quantité d'eau utilisée correspondrait à seulement 9% de l'eau souterraine au Québec. Cela équivaudrait à 0,3% des précipitations qui rechargent nos nappes d'eau. Nous sommes donc très loin d'un assèchement. Certains diront : « attention, il faut analyser ces chiffres en fonction de la concentration des activités de captage ». Nous sommes tout à fait d'accord. C'est exactement ce que font les embouteilleurs avant d'entreprendre des projets. Les embouteilleurs investissent d'importantes sommes en études hydrogéologiques pour évaluer les quantités d'eau disponibles, et ceci en fonction de la recharge naturelle des nappes aquifères. Ces études déterminent des quantités d'eau qu'ils peuvent capter de façon à pouvoir exploiter la ressource de façon durable et responsable. Ils évaluent également tous les risques de contamination avant d'investir dans des projets. Toute l'industrie de l'eau embouteillée dépend de la pureté de la ressource. Donc, à ceux qui craignent un assèchement des nappes aquifères, je vous le dis : « les embouteilleurs d'eau sont votre meilleure police d'assurance ». En fait, les embouteilleurs sont les meilleurs alliés sur lesquels les communautés locales peuvent s'appuyer pour protéger la qualité et la quantité des eaux souterraines et ce, tout en profitant des retombées économiques que cette industrie génère. Les générations présentes bénéficient déjà des emplois et des retombées économiques de cette industrie non polluante. Il faut aussi penser aux générations futures. C'est la raison pour laquelle il faut préserver non seulement l'usage actuel de la ressource, mais également son usage potentiel. C'est pourquoi nous accordons une importance capitale à l'établissement de relations positives avec les communautés locales. C'est donc dans notre intérêt.

Croyez-vous qu'il serait possible de surexploiter une nappe d'eau aquifère, ou une nappe d'eau souterraine ? Bien sûr que non. Car nous pourrions hypothéquer nos approvisionnements. De plus, considérant les sommes investies en marketing, notamment pour mettre en valeur la pureté de l'eau, il est évident qu'il n'est pas dans notre intérêt de détériorer la ressource. L'implantation d'une usine d'embouteillage dans une localité est donc un gage de conservation, justement en raison de notre intérêt pour une protection à long terme de la nappe. Pour nous, le développement durable de la ressource est indissociable du développement économique de notre industrie. Dans ce contexte, vous comprendrez que nous sommes très surpris de la déclaration du Premier Ministre, hier. Pourquoi imposer un moratoire sur la croissance, le développement de la seule industrie utilisatrice d'eaux souterraines qui est réglementée. Il nous semble que la priorité devrait consister à réglementer ceux qui ne le sont pas. Il faut souligner que cette réglementation à l'égard des embouteilleurs avait initialement pour but de protéger le consommateur puisque l'eau constitue un produit alimentaire. Aujourd'hui, nous constatons que cette réglementation a également un effet bénéfique sur la protection des eaux souterraines. Elle exige que des études hydrogéologiques très poussées soient effectuées avant d'obtenir un certificat d'autorisation. Il faut donc espérer que le Gouvernement étendra aux autres utilisateurs d'eaux souterraines, la réglementation qui s'applique déjà aux embouteilleurs. À notre avis, c'est la priorité numéro un qui devrait découler de ce Symposium.

Quelles sont, en conclusion, les conditions pouvant nous permettre de développer de façon harmonieuse, l'industrie de l'eau embouteillée au Québec ? D'abord, précisons qu'à notre avis, ces conditions sont requises non seulement pour développer l'industrie de l'eau embouteillée, mais aussi pour assurer le développement harmonieux de tous les autres utilisateurs de la ressource. Nous croyons qu'il est primordial de s'assurer que les usagers de la ressource sont conformes aux intérêts des générations présentes et futures, c'est-à-dire, dans une perspective de développement durable. C'est la première condition. Il serait inconcevable que l'usage de la ressource par un propriétaire, ne soit fait sans égard pour ses voisins, car l'eau souterraine constitue, c'est indéniable, un patrimoine commun. Deuxièmement, nous croyons que la ressource doit être utilisée de manière à assurer la conciliation des usages. Enfin, il faut que les usagers se comportent de façon responsable. Chaque utilisateur doit se considérer comme un gestionnaire de la ressource. Au fond, nous visons deux objectifs : premièrement, protéger la ressource afin de protéger sa qualité, et deuxièmement, l'exploiter de façon durable. Pour atteindre ces objectifs et respecter ces conditions de développement harmonieux, plusieurs moyens peuvent être envisagés. Le premier, comme je l'ai mentionné plus tôt, consiste à étendre à tous les autres utilisateurs d'eau souterraine la réglementation qui s'applique déjà aux embouteilleurs, deuxièmement, la transparence des utilisateurs. Nous croyons que c'est le meilleur moyen d'éviter de susciter des craintes chez les citoyens. L'inquiétude manifestée par plusieurs d'entre eux est souvent due à un manque d'informations. Le ministère de l'Environnement a sûrement un rôle clé à jouer ici. Enfin, la mise en place, dans chacun des bassins versants, d'un mécanisme de gestion concerté de la ressource pour réaliser une gestion concertée et durable et pour prévenir la pollution qui guette nos nappes aquifères. Nous favorisons la création d'agences de bassins. Le mandat de ces agences de bassins, composées de tous les intervenants intéressés par la ressource, devrait consister à élaborer un plan adapté de gestion et de s'assurer de sa mise en oeuvre et de son suivi.

Bref, ce qui est important de retenir, c'est que nous sommes les seuls à être réglementés. Nous développons nos activités de façon responsable. Nous contribuons au développement économique et oui, nous développons cette ressource de façon durable. Nous croyons donc que les Québécois ont toutes les raisons d'être fiers du développement de l'industrie de l'eau embouteillée. En terminant, je tiens à dire qu'il est dommage que nous soyons les seuls utilisateurs d'eaux souterraines à prendre la parole à l'occasion de ce Symposium. Il aurait été intéressant d'entendre le point de vue des autres organismes. Nous avons l'impression d'être les seuls à parler de développement harmonieux et durable, alors que les autres utilisateurs captent, pour des besoins commerciaux, infiniment plus d'eau souterraine que nous. Je vous remercie.

Animateur

Monsieur Rivard, merci.

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES COMMERCES DE L'EAU / LES OPPORTUNITÉS DU QUÉBEC

TABLE RONDE

LES EAUX DE SURFACE

par M. Jean-Louis Sasseville
Directeur général, L'Industrielle de l'Environnement inc.

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animateur

Maintenant, monsieur Sasseville, pour nous parler de la question des eaux de surface.

M. Jean-Louis Sasseville

Mesdames, Messieurs, bonjour. Le sujet dont je vous entretiens ce midi est un sujet complexe et mal connu, comme l'ont mentionné les conférenciers qui m'ont précédé. C'est un terrain qui est glissant, on l'a vu ces jours-ci. Il faut se méfier des affirmations qui sont faites, pour ne pas qu'elles soient interprétées incorrectement. C'est un terrain qui nécessite aussi beaucoup de nuances, de la prudence, mais aussi, de l'ouverture d'esprit.

L'eau de surface est abondante au Québec. Elle est déjà fort bien valorisée au plan énergétique et au plan de ses utilisations sociales. Elle offre des avantages considérables aux concitoyens, dont notamment un coût d'usage parmi les plus avantageux au monde. L'eau est aussi à l'origine de sinistres épouvantables, et ceci est maintenant inscrit de manière indélébile dans notre mémoire collective depuis les événements du Saguenay. Mais avant tout, dans un contexte de mondialisation, d'économie, l'eau doit être considérée comme une ressource, une ressource essentielle, certes, pour notre développement, mais aussi une ressource dont il convient maintenant d'examiner si l'on peut en valoriser les surplus.

Cependant, la valorisation n'est pas si simple. L'eau est considérée par tous les individus comme une ressource vitale, non seulement pour eux, mais aussi pour l'organisation sociale et les productions industrielles et agricoles. Elle a longtemps été perçue comme un non-bien, c'est-à-dire une ressource qu'il n'est pas possible de s'approprier, un peu comme l'air qu'il est nécessaire de respirer et qu'il serait vraiment impertinent de devoir s'inquiéter du prix à payer pour chaque respiration. Cette conception de l'eau a entraîné l'établissement d'un système social au cours du dernier siècle... des derniers siècles en fait. Ce système social a profité de la quasi-gratuité de l'eau, il s'est développé sans égard pour les techniques de conservation et sans affecter l'eau aux usages plus productifs. Ainsi, non seulement nous consommons plus d'eau que nous devrions, mais nous n'utilisons pas l'eau à ses fins les plus productives. Ceci est vrai partout dans le monde. Malheureusement, l'eau, comme nous l'a exposé Jean Margat hier, est distribuée de façon inégale. Dans les pays en surplus (vous vous rappelez, un pays en surplus a plus de 1000 m³ par an par personne d'eau renouvelable), cette difficulté peut être résolue par une gestion rationnelle. Dans les pays en déficit, le problème est beaucoup plus complexe et nécessite des approches imaginatives et coûteuses. Sous l'impulsion des problèmes qui exacerbent la nécessité de conserver l'eau, on assiste maintenant à des changements de mentalité. De statut de ressource gratuite, l'eau passe graduellement, et malheureusement pour certains, à un statut de bien consommable à un certain prix, un prix que déjà plusieurs consommateurs paient, directement ou indirectement. Ici au Québec, les gens consentent à payer jusqu'à 30 à 40 cents le mètre cube, mais dans certains pays, la France par exemple, il y a des régions où on doit défrayer des prix atteignant neuf dollars le mètre cube. C'est ainsi qu'apparaissent certains éléments précurseurs à l'établissement d'un marché de l'eau. Et c'est dans cette perspective que je vais aborder sommairement les trois questions suivantes.

Première question : devons-nous exporter l'eau de surface ? Il est important de considérer cette question selon l'angle du bassin versant et l'angle des échanges internationaux, c'est-à-dire d'un commerce international qui pourrait se développer dans le futur.

Deuxième question : Pouvons-nous exporter, à partir du Québec, l'eau de surface ? Pour ce faire, il faut être en mesure de voir les besoins qui sont en développement dans le monde et aussi connaître, d'une façon un peu plus approfondie, les méthodes de mise en valeur et comment encadrer ces initiatives, c'est-à-dire, quelles seraient les étapes préalables à l'établissement d'un programme de Recherche - Développement par exemple, ou encore d'investissement, qui devrait conduire à l'exportation de l'eau de surface.

Troisième question : Quels seraient les éléments incontournables d'une politique d'exportation d'eau ?

Devons-nous exporter l'eau ?

L'exportation d'eau de surface, sur un même bassin versant de l'aval vers l'amont, présente une problématique commune à plus de 50% des bassins hydrographiques dans le monde. La Doctrine Harmon, qui prévalait au début du siècle, imposait, dans la gestion des eaux en bassins internationaux, le principe suivant : l'eau, située à l'intérieur des frontières d'un État, est sous la totale juridiction de cet État, sans égard à autrui, et cet État peut en disposer comme bon lui semble et procéder aux diversions des effluents sortants de son territoire pour conserver l'eau et l'utiliser au maximum. La doctrine a évolué considérablement avec le Traité des Eaux Limitrophes Internationales entre le Canada et les États-Unis en permettant aux particuliers, Canadiens ou Américains, d'être indemnisés au même titre que s'ils résidaient dans l'État qui procède à la diversion. Malgré tout, l'État conserve la juridiction requise pour prélever les eaux d'un bassin versant international. Imaginons un instant, une situation où un État en amont demanderait à l'État en aval de lui renvoyer une partie de ses surplus pour qu'il puisse lui-même les détourner vers d'autres bassins en déficit. On peut facilement concevoir les conflits politiques pouvant émerger d'une approche intransigeante de l'État situé en aval. En effet, l'État en amont pourrait ainsi se sentir justifié de détourner le cours d'eau au complet avant qu'il entre sur le territoire étranger, si ce dernier se voyait débouté de sa demande. Il est donc avantageux de partager. Dans certains cas, ce partage peut s'avérer un devoir éthique aux yeux de la communauté internationale. D'ailleurs, la Déclaration d'Helsinki, par le Comité de l'Association du Droit International, va dans ce sens, bien qu'il n'y ait pas de règle spécifique en droit international qui force un État, sur un bassin international, à ne pas nuire à la prospérité économique et sociale d'un autre État limitrophe.

Quant à la participation aux échanges internationaux d'eau de surface, notre position tombe sous le sens. Rien ne nous force à autoriser ou à favoriser le développement des exportations de l'eau du Québec. Même les partenaires à l'accord de libre échange ont exclu l'eau comme étant un domaine couvert par l'accord. Seule la contribution au développement économique du Québec et nos positions avantageuses, s'il en était, pourraient nous inciter à autoriser, ou soutenir, le développement d'un nouveau créneau d'exportation.

Pouvons-nous exporter l'eau ?

On peut parler longtemps des droits, des obligations peut-être morales de le faire, mais au Québec, avons-nous la possibilité d'exporter l'eau ? Pour être en mesure de répondre à cette question, il faut comprendre les méthodes de conservation, par la gestion de l'offre ou par la gestion de la demande, méthodes qui s'implantent de plus en plus avec la rareté croissante de la ressource. Il faut aussi comprendre les techniques de production de nouveaux apports en eau. Il faut se sentir aussi confiant, notamment sur la connaissance des déficits structurels et des déficits occasionnels, ces derniers étant des précurseurs à ce que s'établissent des échanges et des transactions commerciales.

Au niveau des méthodes de gestion de l'offre, elles sont relativement bien connues. Je ne les détaillerai pas ici. On peut parler, par exemple, du contrôle de la pollution, qui permet de réduire les

déficits qualitatifs, du recyclage des eaux usées, qui se développe de plus en plus notamment pour des fins d'irrigation, ou de l'extraction de l'eau fossile. Des projets gigantesques d'extraction d'eau fossile dans les pays du Moyen-Orient sont envisagés, notamment par la Libye, qui pratique déjà des extractions considérables.

Dans les méthodes touchant la production de nouveaux apports en eau, il est important de noter le dessalement de l'eau de mer, technique peu apparemment coûteuse qui pourrait éventuellement se généraliser. On doit cependant noter ici de fortes critiques sur la propension des usines de dessalement à s'établir partout pour compenser les déficits structurels en eau. Il reste bien sûr, pour certains pays, à envisager l'importation. Il y a plusieurs projets importants qui ont été étudiés au Moyen-Orient par exemple, où les déficits structurels sont là pour y demeurer et où les méthodes de conservation sont insuffisantes pour les compenser.

Abordons rapidement les déficits structurels. Certaines études ont été réalisées sur ce sujet et des simulations assez complètes ont été faites. Ces études sont basées sur des hypothèses qui peuvent être contestables (ce n'est pas l'objet de notre présentation aujourd'hui), mais ces études indiquent les tendances fortes. Les scénarios qui ont été réalisés montrent que 40 à 60% de la population mondiale sera touchée par les déficits structurels d'ici 25 à 30 ans. Évidemment, ces déficits structurels, lorsqu'on les regarde dans l'ensemble donne peu d'information. Ils indiquent néanmoins qu'il y aura dans les régions en déficit structurel, des localités ou des sous-régions qui seront vraiment affectées par des disettes en eau. Parmi les 19 régions qui ont été étudiées, on note des déficits structurels importants en Amérique Centrale, en Europe du Nord, en Europe de l'Est, en Afrique du Nord, en Afrique Sahélienne, en Afrique centrale, au Moyen-Orient, bien sûr et en Asie de l'Est. Pour plusieurs de ces pays, on peut ainsi se poser comme question : est-ce que les techniques de conservation, qui sont relativement coûteuses et qui exigent des changements profonds de mentalité, pourront compenser pour ces déficits structurels ?

À partir du Québec, il y a deux types d'exportation que l'on doit considérer. Il y a les exportations de grands gabarits et les exportations par mer de petits ou de très petits gabarits. Dans les exportations de grands gabarits, il faut revenir à un ensemble de propositions qui ont été faites dans les années 60 où le Canada était un terrain extrêmement fertile pour proposer des dérivations majeures en vue de combler des déficits structurels anticipés dans des études américaines. Je dois dire de ce côté-là que, les scénarios des années 60 se sont avérés relativement exacts, et que les déficits structurels aux États-Unis n'ont cessé de croître et que les techniques de conservation, qui s'implantent dans certains États, sont insuffisantes pour compenser les déficits que prévus à l'époque. Ces projets sont quand même importants en termes de volume, on parle facilement de plus de 300 kilomètres cubes par an, ce qui équivaldrait aux États-Unis à 1000 mètres cubes par personne-année. Deux de ces projets concernent le Québec. Tous ces projets ont été controversés. Le plus controversé, curieusement, est celui qui concerne le plus le Québec. C'est celui du recyclage de l'eau du Nord, de l'eau de la Baie James, en vue de régulariser le niveau des Grands Lacs. Les variations cycliques des niveaux, sur les Grands Lacs, comme vous le savez, incommode les collectivités limitrophes et certains pensent qu'il y aurait des avantages significatifs à ce que le projet puisse se réaliser. Le projet en question qui consiste à créer un lac d'eau douce à la Baie James (tout le monde connaît ce projet-là, il est célèbre) pour l'acheminer au Lac Huron, via la Rivière des Outaouais et le Lac Nipissing et ainsi que la Rivière des Français. Le projet, qui a été développé en 1960 par Kierans, se nomme : projet Grand Canal pour *Great Recycling and Northern Development*. Nous n'avons que très peu d'informations sur ce projet. En effet, malgré que j'ai cherché de l'information là-dessus, je n'ai personnellement pas réussi à mettre la main sur une analyse détaillée de ce projet. Il est extrêmement critiqué quoique méconnu. Quoi qu'il en soit, ce grand projet détournerait 17% des eaux du bassin de la Baie James, soit environ 340 kilomètres cubes par an vers le lac Huron, vers les Grands Lacs. L'eau, partant de la Baie James, serait amenée au Lac Huron par diverses techniques de récupération

d'énergie. Elle serait réutilisée pour la partie centrale et aride des provinces canadiennes et des États-Unis. Dans l'ensemble, ces projets ont été discrédités pour leur manque de réalisme, leurs coûts élevés et l'incertitude sur les intentions et la capacité de nos voisins à régler leur problème de déficit en eau sans recourir aux eaux canadiennes. Parmi les avantages du projet Grand Canal, on reconnaît que, s'il était faisable économiquement, ce qui est loin d'être démontré, qu'un apport de régularisation des niveaux des Grands Lacs et du débit du fleuve St.-Laurent pourrait être considéré comme avantageux. Mais l'avantage le plus important, serait la rente que les Américains pourraient être prêts à consentir pour avoir de très grandes quantités d'eau disponible, à l'intérieur de leurs frontières. Cette eau-là pourrait servir, bien sûr, à développer les territoires aux États-Unis. Un apport de 300 kilomètres cubes par an, avec une rente de 10 à 30 cents le mètre cube, pourrait correspondre à une rente de 10 à 90 milliards de dollars. Évidemment, ceci semble beaucoup trop d'argent pour qu'une telle rente soit réaliste à première vue.

Une analyse théorique du potentiel d'exportation, qui a été réalisée de façon assez rigoureuse sur la base de projets déjà existants, a montré qu'il était possible d'obtenir un gain, un bénéfice social, sur le coût des exportations. Il faut envisager, très rapidement, les exportations par mer. Clairement, s'il existe des marchés actuellement, nous ne les connaissons pas. Mais à mon avis, il en existe en potentialité. Il ne s'agit pas, bien sûr, de marchés établis, comme pourrait l'être le marché des eaux embouteillées. Il faut donc analyser ces marchés de façon *ad hoc*. Il faut les considérer comme des situations spécifiques. Par exemple, le désallement des sols agricoles, la recharge de petits aquifères, l'approvisionnement occasionnel au niveau industriel et municipal, les approvisionnements en eau potable au niveau de centres récréo-touristiques, de populations cibles en danger, ou encore pour les édifices publiques, les industries, les commerces, les habitations, les écoles, les collèges, etc. En passant, vous savez qu'il y a un milliard de personnes sur la Terre qui souffrent de maladies transmises par l'eau.

Voyons rapidement, les techniques d'exportation par mer. Les possibilités qui existent et qui ont été analysées en étude de faisabilité sont les navires citernes à double fonction, les pétroliers, et un projet qui a été développé ici, au Québec : les vraquiers spécialisés, les cargos, les mégas et supers ballons flottants, ces dernières techniques étaient capables de transporter plus de 1 à 1,7 millions de mètres cubes d'eau dans un seul système de ballon. Les aqueducs submersibles longues distances, le touage de l'iceberg, qui refait surface en Angleterre, où une étude serait en cours pour vérifier si on pouvait compenser les déficits structurels d'eau par le biais de ces techniques.

Abordons rapidement les étapes préalables à une politique québécoise.

D'abord la réduction des incertitudes sur les besoins. Nous ne savons pas du tout comment les mesures de conservation vont agir sur les déficits structurels. Nous ne connaissons pas vraiment en détail les attitudes des pays importateurs. Nous ne savons pas comment s'élabore le prix de l'eau et comment il va se structurer, comment il pourrait se structurer à l'intérieur de telles transactions, et nous n'avons pas de connaissances approfondies de la manière dont vont se déterminer ces marchés dans l'avenir. Il faut, bien sûr, préalablement à la politique, déterminer les potentialités d'un projet, peut-être pas dans la configuration actuelle du projet Grand Canal, mais de projets qui pourraient peut-être s'y approcher et des diverses méthodes d'exportation en mer.

Parmi les questions incontournables de la politique, j'aurais beaucoup aimé vous parler de l'affirmation des droits constitutionnels du Québec dans ce contexte. La problématique du transfert des droits de propriété devient une question centrale. De plus, mentionnons la procédure d'évaluation des dommages pouvant résulter des projets d'exportation, les mesures d'expropriation des territoires et, bien sûr, les mesures d'indemnisation des particuliers, de mitigation environnementale, les techniques

d'évaluation économique et financière de ces projets, qui sont extrêmement complexes, et des procédures d'acceptation des projets, s'il devait en être.

En conclusion, si vous me permettez, nous pouvons conclure que le partage des surplus d'eau, sur un bassin international, est un problème d'équité. Les incertitudes, en général, sont beaucoup trop grandes à l'heure actuelle pour se prononcer. Nous ne savons pas, comme je vous l'ai mentionné, si le marché de l'eau existe. Nous ne comprenons pas comment les mesures de conservation interviennent dans le cadre de la compensation des déficits structurels. Nous ne connaissons pas les technologies concurrentes, contrairement à ce qui a été mentionné, et nous ne savons pas non plus par quelle technologie on pourrait efficacement combattre la concurrence. Enfin, les potentialités au Québec sont très peu connues. Le projet Grand Canal, rejeté probablement à raison, dans la configuration dans laquelle il était présenté, a empêché qu'on regarde les projets d'exportation d'envergure. Les exportations par mer : est-ce que c'est une réalité, actuellement ? Je ne le pense pas. Mais je pense que ça le deviendra rapidement. Enfin la politique québécoise doit être prudente, mais aussi agressive dans la protection de notre mode de vie et de nos valeurs, ainsi que dans le désir de mieux connaître les opportunités qui nous sont offertes.

Je vous remercie.

Animateur

Merci monsieur Sasseville.



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES COMMERCES DE L'EAU / LES OPPORTUNITÉS DU QUÉBEC

TABLE RONDE

LES ÉQUIPEMENTS ET L'EXPERTISE

par M. Raymond Auger
Directeur Affaires internationales
Société québécoise d'assainissement des eaux

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec
Palais des Congrès de Montréal
10-11-12 décembre 1997



Animateur

Monsieur Auger, maintenant, sur la question des équipements, je crois.

Je voudrais vous rappeler que durant la pause, vous pouvez procéder ou nous acheminer vos questions par voie informatique à la salle 410-C.

M. Raymond Auger

Bonjour, Mesdames et Messieurs. Il me fait plaisir de vous adresser la parole à l'occasion de ce Symposium. Le thème de ma conférence a trait à l'exportation de biens et services, qu'on adresse surtout au domaine de l'assainissement des eaux. Remarquez que la stratégie dont on parlera pourrait s'appliquer à l'eau potable également, mais considérant qu'on parle souvent de créneaux particuliers à développer, vous allez voir, par la suite de ma présentation, la pertinence d'utiliser les eaux usées comme expertise d'exportation.

Ceci représente le fruit d'une réflexion que j'ai pu faire avec des collègues sur cette problématique. Pour en arriver à une stratégie, il y a quatre chapitres sur lesquels on s'est attardé. La première chose, c'est le contexte d'assainissement des eaux usées sur les marchés internationaux. Dans quel contexte se trouve-t-on ? Deuxièmement, ce dont on va parler d'une façon très sommaire, ce sont les particularités du Québec en assainissement des eaux. Qu'est-ce qui fait sa force, pour faire face au contexte ci-haut mentionné ? Et suite à ces deux chapitres, il y aura une proposition qui sera présentée d'une stratégie d'intervention qui sera réellement, très sommaire, mais qui pourra éventuellement être développée. Évidemment, dans toute stratégie, tout marché international, on ne peut y échapper, il faut parler de financement.

Pour ce qui est du contexte de l'assainissement sur les marchés, monsieur Johnson en a parlé : 1,5 milliards de personnes sont sans eau potable. Il y a trois milliards de personnes qui vivent dans des conditions d'insalubrité dans le monde. Il y a des besoins, c'est sûr. Maintenant, on parle des grandes villes. C'est un marché qui est très attrayant, mais il faut reconnaître qu'on a, pour concurrents, des géants. Ça ne veut pas dire qu'on ne doit pas les attaquer, mais il faut prendre en considération qu'ils sont là et qu'ils sont très puissants. Il y a un autre fait qu'il faut considérer aussi dans cet aspect : il y a une décentralisation de plus en plus importante qui se fait vers les communes. On responsabilise de plus en plus les municipalités à prendre en charge ces équipements-là, contrairement à ce que ça a été longtemps pour l'eau potable dans certains pays. Maintenant, on s'aperçoit aussi que, dans plusieurs pays, comme au Québec d'ailleurs, les petites et moyennes municipalités, des municipalités en bas de 5 000, 10 000 personnes (c'est la majorité), on compte jusqu'à 60, 75, 80% des municipalités en bas de 5 000. Par exemple, en Hongrie, on est un peu présent, on commence à travailler, il y a un marché énorme des petites municipalités, mais, en même temps, il y a aussi une problématique. Maintenant, les organismes internationaux tentent de trouver des solutions à cela. Ils sont très attentifs, ils sont prêts à recevoir des propositions et je pense que si on se met à proposer des choses originales, peut-être que ça peut les intéresser. Évidemment, les pays sont très à l'écoute de tout ce qui est approches de gestion ou nouvelles technologies appropriées dans le domaine particulier de l'assainissement des petites municipalités.

Maintenant, du côté particularités du Québec. Si on regarde les forces du Québec, je pense qu'on a formé, au Québec, par l'entremise des grands projets qui ont été réalisés, des assembleurs hors pair. Nous sommes reconnus comme des gens qui sont capables de faire arriver des choses dans les délais, puis dans les budgets, c'est un trait caractéristique des Québécois. Maintenant, le Québec, par la réalisation du programme d'assainissement, puis le modèle de la SQAÉ, qui est réellement unique,

on trouve rarement des sociétés qui ont développé une expertise très recherchée dans le domaine. Maintenant, on a su adapter aussi des technologies à nos conditions. Au début, on a eu certaines mauvaises expériences. Cela fait partie de notre expérience et les gens sont intéressés à connaître aussi bien les choses qu'on a bien faites ou qu'on a mal faites.

Maintenant, nous sommes également très bien positionnés pour véhiculer ce qui se fait en Amérique du Nord et en Europe. Cela fait quand même près de 40 ans que je suis dans ce domaine, et les voix de communications, les échanges entre ces deux-là ne se sont pas tellement améliorés. Nous nous trouvons à être un peu entre les deux. Nous avons aussi la langue, qui, dans certains cas, peut nous être très utile. Le dernier élément : il faut de temps en temps essayer de tirer profit des désavantages. Le fait que nous ne soyons pas, à de rares exceptions, des fournisseurs exclusifs d'équipement, cela présente quand même certains avantages quand nous allons, comme consultant, offrir des services dans un pays. Nous pouvons être beaucoup plus impartiaux, nous pouvons beaucoup plus facilement recommander aux gens ce dont ils ont réellement besoin.

Maintenant, les faiblesses : nous en avons toujours quelques-unes. Il y a des efforts qui se font au Québec, mais c'est sur une base individuelle. C'est non concerté et il y aurait peut-être lieu de concerter un peu plus nos choses, parce qu'il y a beaucoup de personnes qui connaissent un tas de choses et ce n'est pas mis en commun. Maintenant, le Québec connaît peu les technologies utilisées dans d'autres pays et qui peuvent être adaptées. Si nous voulons offrir des services de consultation dans d'autres pays pour régler des problèmes, c'est bon de savoir ce qui se fait. Évidemment, je lisais que la connaissance des cultures étrangères, puis des façons de gérer des projets, sont nettement insuffisantes. Il s'agit de lacunes et, évidemment, il faut trouver les moyens de corriger cela.

Si l'on se base sur les particularités du Québec et sur les besoins, il y a un marché cible qu'il serait intéressant d'explorer. Cela n'exclut pas les autres activités mais, considérant l'expertise qui a été acquise au Québec, nous croyons qu'il y a lieu de concentrer les efforts sur les petites et moyennes municipalités. C'est un marché potentiel immense qui correspond parfaitement à l'expérience du Québec en assainissement des eaux, et la compétition n'y est pas encore très présente, mais, évidemment, ce ne sera pas long qu'elle y sera.

Maintenant, parlons de nature des services. Quel genre de stratégie, quel genre de service peut-on offrir avec l'expertise qu'on a acquise ? Il y a, évidemment, l'appui institutionnel vis-à-vis des organismes existants qui sont en train de s'organiser ou d'autres qui démarrent. Il y a des pays qui tentent de s'organiser et je crois qu'on a des choses très intéressantes, au Québec, à offrir dans la formation, dans l'appui institutionnel.

Maintenant, pour la réalisation de projets, une des choses qui doit nous caractériser, quand on parle de petites et moyennes municipalités, c'est de faire des projets avec plusieurs municipalités, c'est-à-dire, de faire un projet avec 30 ou 40 municipalités pour faciliter le financement et la gestion de projet. Maintenant, pour tous ces services, et je crois que ça pourrait être une particularité, c'est que ce soit basé sur le partenariat, lequel partenariat permettrait d'abord de renforcer les organismes existants, de conduire à des choix technologiques appropriés, parce qu'il y a du *dumping*, il y a des quincailliers qui se promènent à travers le monde et qui veulent vendre des équipements qui ne sont peut-être pas toujours appropriés. Or comme je vous disais précédemment, on pourrait se distinguer dans ce sens-là. Et ce faisant, on contribuerait en même temps à renforcer les capacités du Québec. Maintenant, pour entreprendre ces services, un organisme public pourrait être impliqué, pour les raisons que je vais vous expliquer plus tard, qu'il y ait un centre de traitement de l'information sur l'eau, qu'on soit au courant des choses, qu'on soit en réseau avec des centres de traitement déjà existants et pourquoi ne pourrions-nous pas devenir, en même temps, le centre des centres pour ce qui a trait à l'assainissement des eaux des petites municipalités et, évidemment, créer, ce qui est très important,

des sociétés mixtes étrangères avec lesquelles on pourrait réaliser le type de projet dont je vous parlais tout à l'heure.

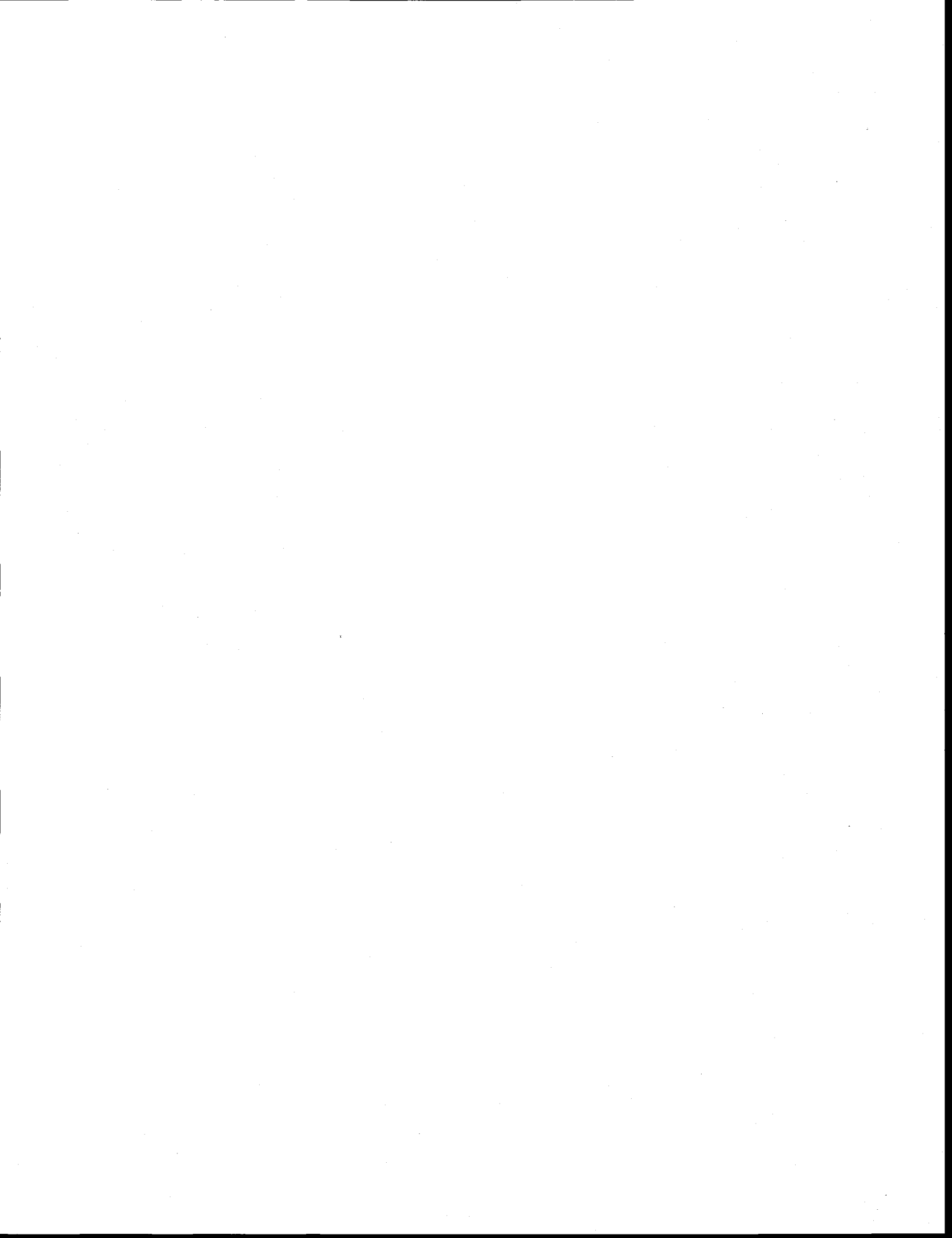
Maintenant, pourquoi un organisme public ? On sait que lorsque ça vient d'un organisme public, il y a une impartialité, une crédibilité, la facilité d'échanger avec des dirigeants de pays, des ministères, des institutions gouvernementales. Alors, il y a déjà une chimie qui s'établit. En même temps, on peut signer des ententes directes entre des institutions des pays étrangers, avec cette institution publique. Comme je vous disais, les relations sont plus organisées. Il s'agit maintenant de voir de quelle manière cet organisme pourrait fonctionner. Il ne s'agit pas de créer du gigantesque, mais il s'agit d'impliquer le plus possible d'entreprises privées. Le but, ce n'est pas de concurrencer l'entreprise privée, mais c'est plutôt de servir de levier à l'industrie, à l'industrie du Québec, d'ouvrir des portes sur les marchés internationaux, de profiter du savoir-faire, de la mémoire du Programme d'Assainissement des Eaux, pour percer sur le marché international. Maintenant, le centre de traitement de l'information : on en a parlé un peu. Augmenter les capacités, cela donnerait une visibilité et en même temps, cela desservirait les petites municipalités du Québec qui n'ont pas toutes fini de régler leurs problèmes d'assainissement des eaux, et l'assainissement des eaux des petites municipalités, ce n'est pas la même problématique que pour les plus importantes.

Alors, les sociétés mixtes étrangères, en fait c'est l'élément le plus original que l'on propose ici pour accroître l'exportation de biens et services. En fait, l'idée, c'est de former, avec l'organisme public dont je vous parlais tout à l'heure, de former cette société mixte avec des sociétés équivalentes étrangères pour réaliser des projets. Réaliser des projets pour un nombre assez important de municipalités, pour assainir une partie de bassin ou pour desservir la protection d'un lac. Ça peut être un projet de 30, 20, 30 ou 40 municipalités, 100, 150 millions, autrement dit, il faut que ce soit des choses intéressantes pour que les buts recherchés soient atteints, c'est-à-dire du transfert technologique et puis des possibilités de financement de projet. Les agences de financement ne sont pas intéressées à financer des projets de deux ou trois millions.

C'est un peu l'essentiel. Il y a le financement de projet, le financement de toutes ces activités. Évidemment, il y a tout ce qui a trait à l'appui institutionnel. Généralement, les pays encouragent la présence de représentants dans les pays, pour faire ce genre de travail. L'ACDI a beaucoup de projets dans le domaine de l'appui institutionnel. Le Québec en aura peut-être. Je crois que c'est intéressant. Le centre de traitement de l'information, ça c'est, évidemment, il y a un principe de gratuité aux utilisateurs qu'il est bon d'utiliser. Donc, ce sont les gouvernements, normalement, qui pourraient financer cette base. Pour ce qui est des projets des sociétés mixtes étrangères, il existe un comité avec des experts, dans le domaine du financement, qui regarde de quelle manière on pourrait, sous la forme que je vous ai décrite tout à l'heure, financer des projets. En fait, les projets d'assainissement des eaux, ce n'est pas différent d'un pays à l'autre dans le monde, que ce soit au Québec, au Canada, ou aux États-Unis, cela doit être largement subventionné. Avant de monter quelque financement que ce soit, il faut que ce soit largement subventionné. Il faut que ce soit des pays où il y a une volonté de faire des choses et puis de mettre de l'argent, ou autrement, les endroits où les pays sont réellement dépourvus, il faut qu'il y ait des agences de financement qui regroupent des sommes d'argent pour subventionner des actions de cette envergure. Des agences, des institutions de financement internationales, sont de plus en plus au courant de cela et elles commencent à regarder les possibilités de regrouper des dons, des subventions, provenant de certains pays. En Suède, par exemple, il y a Global qui est un projet pilote de la Banque Mondiale. Ils expérimentent la cueillette de fonds, de subventions, pour régler des problèmes d'eau potable, d'assainissement dans le monde, ces choses-là. Ça, c'est une chose qu'il va falloir regarder.

Maintenant, une façon de se distinguer aussi, ce serait de ne pas nécessairement relier le choix technologique au financement. Il y a des pays qui offrent à d'autres pays, du financement, mais à la condition que ce soit tel type de traitement. On pourrait se distinguer comme cela : en offrant, avec les services spécialement de gérance et de conception qu'on peut faire. Je vous remercie.

ACÉTATES



EXPORTATION DE BIENS ET SERVICES
QUÉBÉCOIS DANS LE DOMAINE DE
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

PROPOSITION D'UNE STRATÉGIE
D'ORIENTATION

Raymond Auger

Décembre 1997

CONTENU DE LA PRÉSENTATION

- ◆ CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX
- ◆ PARTICULARITÉS DU QUÉBEC EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
- ◆ PROPOSITION D'UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION
- ◆ FINANCEMENT

CONTEXTE DE L'ASSAINISSEMENT SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

- ◆ des milliards de personnes sont sans équipements sanitaires décents
- ◆ les grandes villes: marché attrayant mais concurrence féroce entre géants
- ◆ la décentralisation des responsabilités vers les communes
- ◆ pourcentage élevé de petites et moyennes municipalités
- ◆ les organismes internationaux tentent de trouver des solutions pour les petites et moyennes municipalités
- ◆ les pays désirent être conseillés sur les approches et les technologies les plus appropriées à leurs conditions

PARTICULARITÉS DU QUÉBEC EN ASSAINISSEMENT

- ◆ SES FORCES
 - les grands projets ont formé des assembleurs hors-pairs
 - la réalisation du PAEQ a contribué à développer une expertise unique dans le domaine
 - le modèle de la SQAQ est unique dans le monde
 - il a su adapter des technologies à ses conditions
 - il est bien positionné pour véhiculer ce qui se fait de mieux en Amérique du Nord et en Europe
 - le fait qu'il n'est pas, sauf exceptions, un fournisseur exclusif d'équipements représente des avantages

PARTICULARITÉS DU QUÉBEC EN ASSAINISSEMENT (suite)

◆ SES FAIBLESSES

- les efforts sont individuels et non concertés
- il connaît très peu certaines des technologies utilisées dans d'autres pays et adaptées à leurs besoins
- la connaissance des cultures étrangères et des façons de gérer les projets est nettement insuffisante

STRATÉGIE PROPOSÉE

◆ LE MARCHÉ-CIBLE

- concentrer les efforts sur les petites et moyennes municipalités parce que c'est un marché potentiel immense correspondant parfaitement à l'expertise qui a été développée au Québec en assainissement des eaux et que la compétition n'y est pas encore très présente

STRATÉGIE PROPOSÉE (suite)

◆ LA NATURE DES SERVICES OFFERTS

- aider des organismes existants à se structurer ou participer à la création de tels organismes
- faciliter la gestion et le financement de projets en regroupant plusieurs municipalités

Services basés sur le partenariat technologique devant:

- permettre le renforcement d'organismes existants
- conduire à des choix basés sur les besoins du client
- contribuer au renforcement des capacités du Québec

STRATÉGIE PROPOSÉE (suite)

◆ LES MOYENS

- **UN ORGANISME PUBLIC**
- **UN CENTRE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION SUR L'EAU**
- **DES SOCIÉTÉS MIXTES ÉTRANGÈRES**

STRATÉGIE PROPOSÉE (suite)

◆ LES MOYENS (suite)

– UN ORGANISME PUBLIC

- il est nécessaire pour mettre en œuvre cette stratégie
- organisme public parce que:
 - ◆ impartial et crédible
 - ◆ ententes directes avec les pays et leurs institutions
 - ◆ relations plus faciles avec organismes semblables
- son rôle n'est pas de concurrencer mais d'ouvrir de nouvelles avenues pour toute l'industrie de l'eau

STRATÉGIE PROPOSÉE (suite)

◆ LES MOYENS (suite)

– UN ORGANISME PUBLIC (suite)

- cet organisme jouera les rôles suivants:
 - ◆ représenter officiellement le Québec
 - ◆ faire la promotion des services offerts
 - ◆ conclure des ententes
 - ◆ préparer des offres de services
 - ◆ réaliser des mandats d'appui institutionnel
 - ◆ rassembler et coordonner les ressources
 - ◆ formuler des demandes d'aide financière
 - ◆ réaliser le montage financier de projets
 - ◆ appuyer les Québécois dans leur recherche de mandats

STRATÉGIE PROPOSÉE (suite)

◆ LES MOYENS (suite)

– UN CENTRE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION

- il est nécessaire pour augmenter les capacités technologiques du Québec
- il assure un support technologique aux partenaires québécois et donne plus de visibilité du Québec
- l'information sera traitée en fonction de la clientèle puis diffusée sous diverses formes. Il desservira aussi les petites municipalités du Québec qui ont des problèmes d'assainissement d'eaux usées

STRATÉGIE PROPOSÉE (suite)

◆ LES MOYENS (suite)

– DES SOCIÉTÉS MIXTES ÉTRANGÈRES

- l'un des éléments le plus original pour accroître l'exportation de biens et services québécois
- formées de l'organisme public et de ses partenaires étrangers qui auront signé des ententes de collaboration avec le gouvernement du Québec
- elles réaliseront des projets d'assainissement qui regrouperont plusieurs municipalités (une trentaine) et représenteront des investissements d'environ 100 millions
- ces projets seront financés en partie par des institutions québécoises et canadiennes

STRATÉGIE PROPOSÉE (suite)

◆ LES MOYENS (suite)

– DES SOCIÉTÉS MIXTES ÉTRANGÈRES (suite)

- le regroupement permettra un transfert technologique adéquat et minimisera les opérations reliées à la gestion et au financement
- nécessité d'un montage financier attrayant faisant appel aux gouvernements locaux et aux institutions de financement multilatérales
- de telles sociétés pourraient être créées initialement dans 3 ou 4 pays

STRATÉGIE PROPOSÉE (suite)

◆ LES MOYENS (suite)

– DES SOCIÉTÉS MIXTES ÉTRANGÈRES (suite)

- établissement d'un système pour assurer la participation équitable des entreprises québécoises
- retombées pourraient être beaucoup plus importantes que celles reliées directement à la réalisation de ces projets
- le pays pourrait confier à la société des projets dont le financement proviendrait d'autres sources

STRATÉGIE PROPOSÉE (suite)

◆ LE FINANCEMENT

– Généralités

- des moyens financiers correspondant au niveau des objectifs
- des investissements initiaux importants pour:
 - ◆ démarrer le marketing
 - ◆ mettre sur pied le Centre d'information

STRATÉGIE PROPOSÉE (suite)

◆ LE FINANCEMENT (suite)

– Centre de traitement de l'information

- subvention importante nécessaire pour atteindre la population
- les coûts d'opération sont compensés par une réduction générale des coûts de construction et d'exploitation
- d'où la nécessité de subventions de la part des gouvernements

STRATÉGIE PROPOSÉE (suite)

- ◆ LE FINANCEMENT (suite)
 - Centre de traitement de l'information(suite)
 - possibilités de revenus spécifiques en:
 - ◆ effectuant des travaux de formation et d'assistance technique au Québec et à l'étranger
 - ◆ en devenant le Centre d'un réseau d'information international

STRATÉGIE PROPOSÉE (suite)

- ◆ LE FINANCEMENT (suite)
 - Services d'appui institutionnel
 - subventions largement utilisées par les pays industrialisés pour pénétrer les marchés
 - les dons et prêts d'institutions de financement multilatérales sont aussi disponibles

STRATÉGIE PROPOSÉE (suite)

- ◆ LE FINANCEMENT (suite)
 - Sociétés mixtes étrangères
 - tout programme d'assainissement des eaux doit être largement subventionné
 - le Québec doit se distinguer en ne reliant pas le choix technologique à son financement

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES COMMERCES DE L'EAU / LES OPPORTUNITÉS DU QUÉBEC

TABLE RONDE

LES INFRASTRUCTURES D'EAU

par M. Norman Morin
Vice-président, SNC-Lavalin

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal
10-11-12 décembre 1997



Animateur

Je m'excuse à mon tour de vous bousculer, mais c'est pour laisser le maximum de temps aux gens par la suite. Monsieur Morin, la parole est à vous.

M. Norman Morin

Il est très normal que la gestion de l'eau représente un enjeu aussi majeur, non seulement pour le Québec, mais aussi pour les pays du monde. La tenue de ce Symposium est une initiative dont il faut se réjouir, puisqu'elle nous donne l'occasion de considérer cet enjeu majeur de façon globale et de l'examiner sous différents éclairages, ce qui nous permettra, espérons-le, de prendre en temps opportun des décisions éclairées. Pour ma part, on m'a demandé de vous entretenir de l'expertise dans le secteur des infrastructures d'eau et des possibilités de l'exporter à l'étranger. C'est un thème qui rejoint parfaitement la vision de SNC-Lavalin dans le domaine. Nous sommes convaincus que non seulement nous pouvons, mais nous devons prendre les moyens pour répondre aux besoins criants du monde dans le domaine de l'eau. L'éclairage que j'apporte aujourd'hui est celui d'une entreprise privée, bien encrée dans la société québécoise, mais ouverte sur le monde, et bien décidée de participer à la mondialisation. Permettez-moi d'abord de tracer un rapide portrait de l'état des besoins en eau dans le monde, en m'inspirant d'une étude de la banque mondiale publiée en 1996. Selon cette étude, un milliard de personnes n'ont pas accès à une source d'eau potable adéquate et 1,7 milliards de personnes n'ont pas accès à des facilités sanitaires adéquates. Dans un autre rapport, la même institution estime que les pays en développement devront investir 200 milliards par année pour les prochains 10 ans, soit deux trillions d'ici l'année 2005, et ceci en infrastructures de base. Et son vice-président, du développement durable, prédisait, dans un article publié en septembre 96, qu'au moins 600 milliards de dollars devront être investis dans les 10 prochaines années. Sinon, une crise de l'eau plus sérieuse que la crise du pétrole est prévisible. Ces quelques données sont très éloquentes. Les besoins pour gérer cette ressource essentielle et assurer les infrastructures nécessaires pour la traiter et la distribuer sont énormes. Comment les firmes d'ingénierie-construction du Québec peuvent-elles contribuer à satisfaire ces besoins ? La majorité des firmes québécoises ont développé, au fil des ans, une expertise dans la conception et la construction d'usines de traitement d'eau potable, d'eau usée et d'aqueduc. SNC a ainsi contribué à la conception de nombreuses usines, et elle a commencé à exporter ses services il y a plus de 30 ans, pour la plupart des services dans le domaine de l'eau. Les domaines d'expertise initiaux concernaient surtout la distribution d'eau en réseau et la localisation de sources d'eau souterraine, ce qui amena SNC-Lavalin à réaliser ses premiers travaux de forage. Ceux qui dénoncent aujourd'hui la venue de firmes dans le domaine ont tendance à oublier que ce sont précisément les ingénieurs qui ont trouvé ces sources, qui ont creusé les puits, qui ont construit tous les réseaux de distribution, et surtout appris aux gens du tiers monde à entretenir leurs sources d'eau. En Côte d'Ivoire seulement, nous avons foré, au cours de 20 ans, près de 10 000 puits d'eau et ainsi permis à des centaines de milliers de villageois d'avoir accès jours après jours à une eau propre. En Égypte, nous avons régénéré une nappe phréatique polluée par le sel. Au Venezuela, nous avons participé à un vaste programme de développement rural, incluant l'implantation d'un vaste système d'irrigation. Actuellement, nous construisons 150 puits d'eau à grande profondeur dans le désert de la Libye, pour acheminer cette eau vers les villes de la côte, à plus de 2 000 km de distance. Les types de services offerts par les firmes d'ingénierie qui, comme nous, travaillaient à l'étranger, sont passés d'assistance aux études à la surveillance des travaux, pour aller vers des projets clef en main, incluant la construction, l'ingénierie, l'approvisionnement et, depuis peu, le financement. Aujourd'hui, le besoin de telles firmes a encore évolué et elles doivent répondre à de nouvelles exigences. À cause du vaste mouvement de privatisation qui parcourt le monde, les firmes assurent la gérance des infrastructures,

et parfois même participent à la propriété, et ceci dans le cadre de ce qu'on appelle couramment des BOT en anglais : *Bill Operating Transfert*. Il ressort qu'aujourd'hui, malgré le fait que plus de 60% du chiffre d'affaires soit réalisé à l'étranger, seulement 15% de notre revenu provient du Québec, la moitié de nos 6 200 employés travaillent toujours au Québec. Si nous voulons conserver ces emplois et les accroître, il faut à la fois assurer la réalisation de nouveaux projets, ici même, et soutenir l'exportation en répondant aux nouvelles exigences du marché. Actuellement, la demande et la gestion d'infrastructures d'eau connaissent une croissance phénoménale partout dans le monde et principalement dans les pays en voie de développement. Pourtant, l'exportation d'expertise dans le domaine de l'eau représente une faible part de l'exportation d'ingénierie-construction canadienne. Alors, selon les données de 1996, publiées dans la revue prestigieuse "Engineering News Record" du 21 juillet 1997, l'exportation des services reliés à l'eau représente moins de 20% des exportations canadiennes dans le domaine du génie, alors que dans le domaine du transport, nous exportons 27% du volume total des services; en énergie, il s'agit de 42%, et 56% dans le domaine du pétrole. Dans le domaine de l'eau, nous ne sommes pas très présents. Les entreprises canadiennes et québécoises ont pourtant une bonne capacité d'exportation. La part des entreprises canadiennes dans le marché de l'exportation des services d'ingénierie-construction, selon la même revue, est de 7,5%, dont 4,2% pour le Québec seulement. C'est peu, comparativement aux entreprises américaines qui comptent pour 40%; les européennes, elles, comptent pour 42%, mais si on considère la taille des pays ou régions retenues, leur poids démographique et le nombre d'entreprises présentes, c'est un excellent rapport. Et sans fausse modestie, je crois qu'une large part de ces exportations nous reviennent, puisque nous comptons pour 4,2%, et ceci pour le Québec seulement.

Donc, les capacités d'exportation ne sont pas en cause pour ce qui est de l'eau. Alors, quelle est l'expertise qui manque ? Peut-être n'avons-nous pas l'expertise requise pour nous afficher comme de véritables leaders mondiaux, comme nous le sommes dans le domaine de l'aluminium, le transport, l'énergie ? Je ne crois pas. L'expertise est là, au Québec, nous avons la technologie, les compétences, les capacités dans l'eau. Le problème est que cette expertise est répartie dans différents organismes et entreprises qui ne travaillent pas encore ensemble, ou tout du moins, pas suffisamment. Permettez-moi de faire un bref inventaire de ces champs d'expertise.

- Premièrement, le design de procédés. L'expertise est concentrée au sein de firmes d'ingénierie, mais elle est aussi présente dans différents services gouvernementaux et ministères.
- Deuxièmement, les équipements spécialisés, qui sont évidemment disponibles chez les différentes usines qui fabriquent des équipements, des fournisseurs.
- Troisièmement, la recherche et développement. Les principaux acteurs sont l'INRS-Eau et certaines universités aussi.
- Quatrièmement, la gestion de projets, qui a été largement développée au sein des entreprises d'ingénierie. Il y a beaucoup de savoir-faire également chez des organismes publics et parapublics, comme SQAÉ évidemment.
- Cinquièmement, la construction. L'expérience est partagée par plusieurs firmes de construction.
- Sixièmement, l'exploitation de réseaux et d'usines, une expertise largement détenue par des administrations publiques, bien que certaines entreprises aient commencé à développer une telle expertise.

- Septièmement, le financement de projet. Le Québec compte plusieurs institutions expertes, dont les banques de développement, la SGF, la SDI, la Caisse de dépôts et de placements et les banques.

Chez SNC-Lavalin, nous avons créé deux filiales : premièrement, SNC-Lavalin Capital et deuxièmement, SNC-Lavalin Equité, pour assurer les montages financiers et pour opérer les investissements, une fois les travaux faits. Je le répète, l'expertise existe, les capacités d'exportation aussi. Ce qui manque, c'est la volonté de créer des partenariats pour consolider cette expertise ici et créer ainsi un nouveau créneau d'exportation susceptible de créer des emplois à long terme. La consolidation de cette expertise passe idéalement par des expériences locales de partenariat, liées à l'exploitation de réseaux et d'usines de traitement. Ce n'est qu'ensuite que nous pourrons l'exporter, tout comme nous l'avons fait dans les grands secteurs de l'énergie, de la gestion des grands travaux civils, des transports, et des projets industriels. SNC-Lavalin a toujours affirmé qu'elle était intéressée par des partenariats privé-public dans différents domaines. Nous sommes convaincus que notre expertise dans la gestion de projets complexes peut contribuer au développement de cette nouvelle industrie. Une firme d'ingénierie-construction comme la nôtre agit en effet régulièrement dans de grands projets à titre d'ensemblier. Nous réunissons les compétences de diverses entreprises et organisations afin de réaliser au meilleur coût et dans les meilleurs délais les infrastructures, les usines et divers autres équipements connexes. Mais, nous ne détenons pas l'expertise dans l'exploitation d'usines de traitement d'eau. Cette expertise, elle existe chez les municipalités. Alors, pour profiter de ce nouveau marché qui s'ouvre, nous sommes prêts à former équipe avec les municipalités et avec toutes autres sociétés ou institutions québécoises privées, publiques, parapubliques, qui détiennent une expertise spécifique dans le domaine de l'eau, comme nous l'avons fait avec succès dans d'autres domaines en nous associant avec des entreprises, telles que Bombardier ou Hydro-Québec, et nous continuerons sûrement à le faire encore. SNC-Lavalin a aussi à son actif des expériences dans le domaine de la gestion d'infrastructures en partenariat, par exemple, la gestion des boîtes postales communautaires, la gestion des édifices de la société des postes, et des édifices du réseau anglais de Radio-Canada.

Au Québec, on préfère ne pas privatiser. L'approche que nous privilégions favorise donc le maintien du contrat, ou de la qualité, et des coûts, et de la propriété, aux pouvoirs publics. Mais, nous soutenons que la production, la distribution et la gestion des services devraient être confiées au secteur privé. Pour faire face à des responsabilités qui ne lui reviennent pas nécessairement, le gouvernement doit aujourd'hui, comme par le passé, hausser les taxes, geler les salaires, réduire les postes, diminuer les services. La privatisation et les partenariats, notamment dans le domaine de l'eau, et la création conséquente d'une nouvelle industrie exportable permettraient d'accroître les revenus et d'augmenter les salaires, de valoriser les emplois, d'améliorer les services, tout en réduisant les coûts pour les contribuables.

Ma conclusion, je vous dirais que oui, comme entreprise privée, nous cherchons à faire des profits. Mais, c'est notre rentabilité qui nous permet de demeurer en affaires, à maintenir et créer des emplois. Oui, comme entreprise privée, nous recherchons la croissance. Nous voyons se dessiner dans le domaine de l'eau un marché intéressant et nous sommes décidés à ne pas le laisser passer. Pourquoi en effet laisser d'autres pays se l'approprier et profiter ainsi des emplois créés ? Si nous nous refermons sur nous-mêmes, c'est exactement ce qui arrivera. Le déficit actuel est d'arriver à développer cette expertise dans le domaine des infrastructures d'eau, mais également dans d'autres domaines reliés à l'eau, de façon à ce que le Québec puisse être concurrentiel sur les marchés mondiaux. C'est là un défi que nous sommes prêts à relever avec tous ceux qui croient que savoir s'adapter est la clef de la survie, de la croissance, et que partager nos ressources et notre expertise avec d'autres pays, ce

n'est pas nécessairement une atteinte à nos droits fondamentaux. Notre premier appel s'adresse aux entreprises et organisations québécoises, mais si elles ne répondent pas à notre appel, nous devons rechercher d'autres partenaires intéressés à développer ce marché. La mondialisation est une réalité incontournable. Il nous appartient, comme entreprise, comme société, d'y trouver notre juste place.

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES COMMERCES DE L'EAU / LES OPPORTUNITÉS DU QUÉBEC

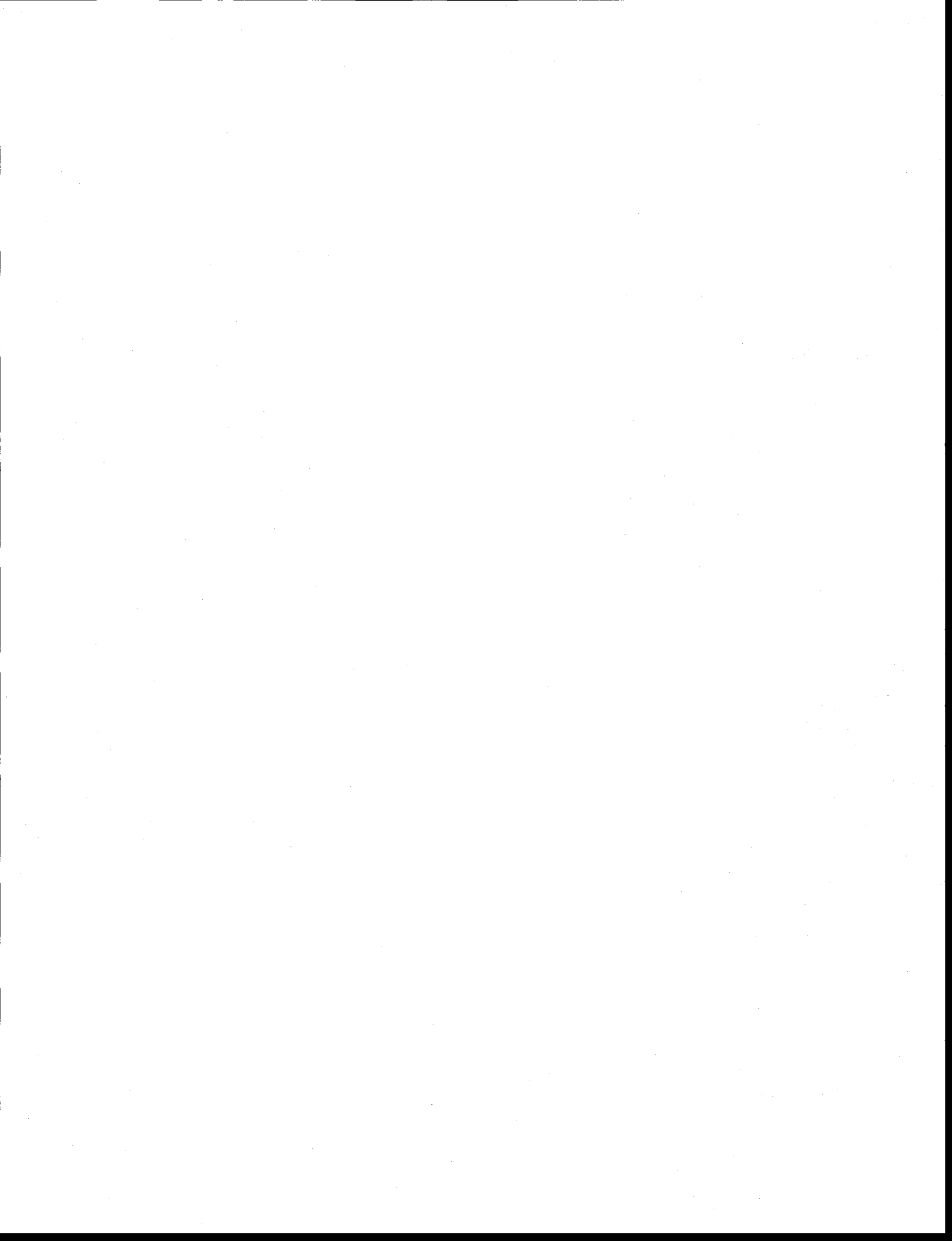
TABLE RONDE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animatrice

A partir de vos connaissances et de votre expertise, quels sont les éléments additionnels qui nous permettraient de compléter l'analyse ? Avez-vous des compléments que vous souhaitez partager avec les gens de ce Symposium ?

M. André Beauchamp

Je voudrais ajouter aux expertises que vous avez signalées de l'industrie québécoise, toute la dimension de la consultation publique et de la participation publique. Sauf pour une toute petite allusion de monsieur Lacroix, on dirait que vous n'intervenez pas dans aucune société. Or, dans les conditions de la Banque Mondiale pour le financement, il est bien indiqué qu'on doit avoir un programme d'implication du public pour de multiples raisons. Sinon, les mesures techniques mises en route ne fonctionneront pas. Ce qui m'étonne, c'est que vous n'ayez pas encore intégré cette dimension de société et de participation publique dans la manière même dont vous posez le problème. On dirait que vous ne voyez que des problèmes techniques et que les sociétés qui devraient appliquer ces pratiques ne sont pas encore intégrées dans la démarche que vous entreprenez. Est-ce qu'il y a un moyen d'élargir notre implication un peu plus au Québec ? Parce qu'il possède une bonne expérience valable, peut-être aussi valable que dans le domaine du génie.

Intervenant non identifié

Je m'adresse, premièrement, à monsieur Morin, qui nous a parlé des infrastructures d'eau. Il me semble qu'on l'on a principalement discuté des infrastructures d'eau. Est-ce que ces infrastructures sont définies comme étant des quais, des plages, ou des réseaux d'accès à l'eau comme ceux que développe le projet "Grand Montréal Bleu" ?

Le deuxième volet s'adresse plutôt aux organisateurs de la conférence. Hier, lorsque Michel Slivitzky nous a fait une synthèse au début de la conférence, il a aussi mentionné que l'eau pouvait aussi s'utiliser *in situ*. Pourquoi l'usage de l'eau comme milieu aquatique semble oublié lorsqu'il est question de gestion de l'eau et des ses opportunités au Québec ?

M. Norman Morin

Pour répondre à la question, les quais sont bien une infrastructure d'eau. Dans notre métier, on construit des quais. Il y a des études d'impacts à chaque fois qu'il y a une construction, pour s'assurer de ne pas faire plus de dommages qu'on règle de problèmes.

Intervenant non identifié

On a l'impression de faire ressortir qu'un aspect unidimensionnel des usages de l'eau. Le terme eau qu'on utilise sert seulement comme une denrée, en la mettant dans des tuyaux ou dans des bouteilles, et à l'exporter. Il y a un autre aspect qu'avait mentionné monsieur Slivitzky, hier, qui était celui de l'usage de l'eau sur place. C'est ce que je voulais faire ressortir, on semble avoir oublié cet aspect, lorsqu'il est question d'opportunités ou de gestion durant la conférence.

M. Jean-Pierre Marcoux, Action Ecologie

Mon intervention va un peu dans le même sens que celle de monsieur Beauchamp. Ce qui semble absolument nécessaire pour tout ce qui est lié à l'environnement dans le cas de l'eau, est qu'il devrait y avoir une façon d'établir des conventions entre les lieux où s'établissent les entreprises, qu'elles soient pour le prélèvement de l'eau, pour la gestion des déchets, ou pour toute autre usage. Qu'il y ait une gestion entre gens civilisés, pour que ce que Monsieur appelait la transparence, qu'elle soit bien établie. Il y a dans la pratique courante présentement, l'utilisation de ce qui est appelé la « strap », c'est-à-dire des poursuites pour intimider les gens. Cela a été beaucoup utilisé dans le domaine de la gestion des déchets, où beaucoup de mouvements de citoyens protestaient. L'autre aspect, c'est que lorsque l'on est en présence d'une entreprise privée qui gère une entreprise de production, un produit, elle a le droit de mettre ses informations sous la réserve du secret industriel. Et quand les groupes de citoyens voulaient obtenir des informations qui étaient très importantes pour la suite des événements, pour prouver certains éléments qui étaient irréguliers, la compagnie, comme l'exemple de St-Jean-de-Mata, le propriétaire du site d'enfouissement, utilisait systématiquement cette réserve pour dire que c'était un secret industriel. On ne pouvait pas avoir d'information. On demande aux groupements de citoyens de faire des démarches légales, de payer des avocats, cela coûte cher. C'est une autre façon de décourager l'initiative des citoyens. Donc, la transparence et puis la collaboration, il faudrait qu'il y ait un consensus entre les divers intervenants du milieu. Il faudrait qu'il y ait des conventions parce qu'il va y avoir des confrontations, c'est cela qui se produit depuis très longtemps. Peut-être qu'il serait temps de travailler ensemble.

M. Léonce Naud, Société des gens de baignade

Pour suivre un peu les propos de monsieur Sasseville, au sujet de ce vieux projet du Grand Canal de Thomas Kierans. Il faut tenir compte que les états américains du pourtour des Grands Lacs sont féroce contre une possibilité de déverser les eaux des grands lacs, que ce soit vers leur copain du Sud. Il faut bien faire attention au point de vue politique. Si on manifeste un intérêt au Québec, au point de vue public, au point de vue officiel, envers un projet comme le Grand Canal, je suggère que le gouvernement, avant de donner son opinion publiquement, en parle à la « Great Lakes Commission », et puis aussi au conseil des gouverneurs des états des Grands Lacs. Ensuite, les Grands Lacs, même s'ils peuvent ressembler à des grandes baignoires communicantes, l'hydrologie de ces bassins ne fonctionne pas exactement comme fonctionneraient des baignoires. Donc, si quelques Grands Lacs ont un niveau trop haut pour 25 à 30 ans, cela pose d'énormes problèmes aux stations de pompage à la Baie James. Parce que vous ne les faites pas fonctionner durant cette période. Aussi, il faudrait mentionner que, dans la région de la Baie James, on n'aura pas une récupération d'énergie, dû au fait qu'il faut prendre l'eau de la Baie James pour la remonter au niveau des terres, au niveau du partage des eaux. On voulait installer quelques centrales nucléaires pour fournir les pompes. Et d'après ce que je connais des gens qui vivent dans ce milieu, je ne prendrais pas le contrat d'aller les convaincre d'avoir des centrales nucléaires sur leur territoire.

Question déposée en salle d'ordinateurs

Comment expliquer que l'eau embouteillée québécoise se vend au détail jusqu'à deux fois le prix du pétrole que nous importons ? Quelle est la marge de profit de l'embouteilleur par rapport au prix de détail de l'eau embouteillée ?

M. Pierre Rivard

Il y a un mythe au niveau des marges de profit. Tantôt, on expliquait que sur une bouteille de 1,5 litres, il y avait environ 10% qui servaient au niveau du développement, d'études, d'analyses, etc. Donc, dans ces 10%, vous pouvez vous imaginer qu'il y a une partie qui devrait être considérée en profits également. À savoir quel est le pourcentage, ça dépend des investissements que l'entreprise a dû faire. Un fait important, c'est qu'actuellement, vous allez acheter un format qui est 18 litres, en épicerie ou ailleurs, le prix va varier entre \$ 3,50 et \$ 4. Quand on compare ce prix par rapport à celui de l'essence, on compare deux choses qui sont tout à fait différentes. L'essence, vous la prélevez directement d'un réservoir qui est souterrain et vous remplissez vous-même votre voiture. Ce qui n'est pas le cas pour l'eau. Quand on prend un format de 1,5 litres ou de 500 ml, il y a une valeur de marketing qui est ajoutée au produit; il y a un coût de bouteille, un coût de transport et un coût de distribution. Donc, au niveau des prix, il faut faire très attention. Vous allez seulement dans le marché américain actuellement, dans la région de New York et Boston, 4 litres d'eau qui est embouteillée aux États-Unis, et qui procure de l'emploi aux américains, se vend en général à 79 ¢ US. Donc, déjà, vous voyez que le Québec n'est même pas en mesure actuellement d'exporter un format de plus de 1,5 litres, étant donné les coûts de transport qui y sont rattachés et des coûts de distribution.

M. Pierre Lacroix

Je voulais reprendre la parole pour intervenir au niveau de l'embouteillage. Je voulais donner un élément de réponse à la première question qui a été posée, ou le commentaire sur la dimension du milieu humain dans le marché de l'industrie de l'eau. En fait, ce n'est pas parce qu'on n'en tient pas compte dans les projets, c'est parce que ça s'intègre dans le sous-crêneau de la consultation et de l'ingénierie, qui est un élément du marché de l'industrie de l'eau. Le groupe Roche travaille dans le domaine environnemental depuis le début des années 1970, une des premières sociétés à intégrer la dimension humaine dans tous les travaux réalisés dans le cadre de grands projets, au Québec et même à l'étranger. Donc, à chaque fois qu'on réalise des infrastructures à l'étranger, ou lorsque l'on travaille au niveau de la gestion de l'eau, il y a toujours la question de la création d'emplois directs et indirects, des retombées économiques, et on fait beaucoup de consultations. Donc, ça fait partie de la consultation et de l'ingénierie des services dont je vous parlais durant ma présentation.

M. Roger Martel

Pour reprendre ce que monsieur Rivard disait, le prélèvement de l'eau souterraine devrait effectivement faire partie aussi des enjeux, devrait faire partie des réglementations et du moratoire. Parce qu'ils sont tous impliqués dans l'impact de l'utilisation de cette ressource. Il devrait y avoir une évaluation complète des impacts, soit directs ou indirects, des embouteilleurs, des industries, des agriculteurs et de l'industrie récréative aussi. Lorsque je dis directs ou indirects, c'est l'eau qui est captée et l'eau qui est rejetée. Il y a des impacts indirects qui sont reliés à cela aussi. On parlait hier qu'on trouvait des nitrates et d'autres contaminants dans les eaux souterraines. Ce n'est sûrement pas les embouteilleurs d'eau qui ont rejeté ces contaminants dans les nappes. Donc, il faudrait regarder l'impact total. Comme troisième point, je pense qu'il devrait y avoir une évaluation économique globale. Je pense que l'eau en vrac comme telle a peu de valeur, mais lorsqu'on regarde la valeur ajoutée, comme on le fait dans l'industrie agro-alimentaire, ça pourrait être intéressant. Les fournisseurs de bouteilles, de bouchons, d'étiquettes, les publicités ou le transport, il y a des impacts énormes qui leurs sont reliés, et ce qui fait qu'éventuellement, il devient un produit recherché. Maintenant, si on regarde la croissance de ce produit, il y a une croissance énorme présentement, et il y a sûrement une raison. Le public en désire, parce qu'il n'est pas forcé de l'acheter, malgré la facilité

de l'approvisionnement en eau potable provenant du robinet. Pourquoi les gens vont acheter ce produit ? Il y a sûrement une raison. Donc, il y a un besoin qui est satisfait pour ces personnes. Il serait bon qu'il y ait une évaluation économique globale de tous les gens utilisant les eaux souterraines.

M. Michel Slivitzky, professeur émérite, INRS-Eau

Le projet de la Baie James est, pour ma part, le désastre du siècle, actuellement, pour avoir suivi le projet dès le début. Je pense qu'il était parti sur une prémisse : l'eau qui s'écoule vers la Baie James, c'est de l'eau gaspillée et qui ne sert à rien. Or, penser de la sorte serait un désastre écologique. Je pense que ça reflétait les connaissances de monsieur Kierans à ce moment-là. Je pense qu'avec cette hypothèse, je n'irais même pas plus loin dans l'élaboration de ce projet. La diminution de l'apport d'eau dans la Baie James et dans la Baie d'Hudson, les études qu'a fait Hydro-Québec sur la modification du régime au cours de l'année par des barrages, cause des impacts majeurs sur la circulation et le mélange de l'eau douce et de l'eau salée. Effectuer ce projet aurait été un désastre écologiquement. Ce qu'on a pu voir pour la mer Aral, actuellement, pourrait se comparer à ce projet. Du côté économique, je n'ai pas vu un seul chiffre, actuellement, capable de le justifier. Comme le dit monsieur Léonce Naud, en parler avec nos voisins du Sud américain amène un contexte politique. Ils sont bien prêts à avoir cette eau, à condition que le Canada soit bien généreux et leur donne cette richesse à un prix peu élevé. Je pense que ça peut toujours revenir comme projet réalisable dans l'avenir. Il peut y avoir dans cinquante ans un politicien qui va rêver de bâtir cela. Mais, je préfère actuellement le mettre à sa juste place, comme étant un rêve. Cela fait partie des projets qui, j'espère, ne verront jamais le jour. Le moins on va en parler, et le mieux on va se porter.

Mme Chantal d'Auteuil, Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

Ma question s'adresse plus particulièrement à monsieur Forget. Vous nous avez dit que les firmes de consultants avaient l'expertise de construction des réseaux d'égout et d'aqueduc et que cette expertise est exportable. Mais jusqu'à présent, vous avez réalisé des projets clef en main. Pourquoi la gérance des réseaux que vous avez construits ou que vous allez construire intéresse les firmes de consultants ? Quels seraient les avantages pour les Québécois, d'exporter notre expertise publique de gestion de nos réseaux d'aqueduc et d'égout ?

M. Norman Morin

Il y a un gros marché dans le monde, c'est évident, dans le domaine de l'eau. Vous avez vu toute une série de chiffres mentionnés durant la conférence. C'est évident qu'il faut, pour assurer la création d'emplois, pour le maintien de notre niveau économique, vendre notre savoir-faire. Au Québec, traditionnellement, on avait en première ligne le papier, le bois, l'aluminium, l'électricité, etc. En ce moment, il y a un gros marché dans le monde pour ces ressources. Tous les pays en voie de développement s'organisent au point de vue de l'eau. La tendance est que ces développements sont faits en sous-traitance dans le domaine privé, donc offerts à différentes compagnies dans le monde. Alors, il y a une concurrence très vive. Il y a des pays qui le font très bien, qui s'organisent très bien, qui mettent en commun ce qu'ils savent et vont à l'extérieur pour obtenir des contrats. Quand on prend des contrats pour l'élaboration d'infrastructures d'eau, il ne s'agit pas seulement de « self service », il faut tenir compte des pompes, des tuyaux, de l'équipement de filtration, des produits chimiques. C'est évident que, lorsque les gens qui partent d'ici à l'étranger et gagnent des contrats, ils ont tendance à amener avec eux ces produits vers le pays étranger. Pour chaque dollar d'ingénierie

qui s'exporte, il s'achète 20 dollars d'équipements dans notre pays. Le gouvernement du Canada a toutes sortes de programmes de financement de projets. Alors, le secteur d'ingénierie-construction, c'est un peu comme une locomotive, dans le sens qu'il gagne des contrats ou des constructions d'infrastructures à l'aide d'une expertise pointue. Il entraîne avec lui, bien sûr, tout ce qu'il faut pour construire. Alors, pourquoi parcourt-on le monde pour exporter? C'est pour que la compagnie fonctionne et pour qu'elle reste en vie. Mais ça entraîne beaucoup de retombées au niveau du Québec parce que, évidemment, les contrats qu'on prend entraînent toute une série de retombées ici. Dans le domaine de l'eau, évidemment, il s'est construit beaucoup de choses depuis 25-30 ans, et puis les firmes sont devenues très bonnes. Maintenant, le Québec a de moins en moins besoin de construire. Alors, c'est évident que si on veut garder notre croissance, notre santé financière, il faut faire ça maintenant. Ce qui nous manque, dans le domaine de l'eau, c'est que le marché permette non seulement la construction d'installations, mais aussi, de les faire fonctionner par la suite. Au Québec, l'expertise pour bien les gérer se trouve dans les municipalités, le secteur public. Le secteur privé, comme nous et puis d'autres firmes, on fait les plans, on les construit, etc. Mais pour obtenir les contrats, il nous manque le volet opération. Si le secteur public ne vient pas avec nous pour gagner ces marchés, on ne sera pas là. C'est aussi simple que ça. On va être obligé de faire des associations avec des firmes de d'autres pays. C'est sûr que nous, on est fier que 15% des ressources en eau soient ici au Québec. C'est comme le papier, comme le bois, c'est comme nos mines, il faut s'organiser pour être capable de bien gérer et vendre ces ressources. Si, au Québec, on ne vend rien, notre niveau de vie va diminuer. Alors, il faut s'organiser pour vendre les quelques richesses que l'on possède.

Question déposée en salle d'ordinateurs

La commercialisation de l'eau et la privatisation auront quel impact sur l'accessibilité, la qualité et le coût de l'eau pour les consommateurs résidentiels? Comment le consommateur et/ou le citoyen pourraient-ils bénéficier de l'exploitation commerciale?

M. Pierre Bastien, Aquatech

Je vous propose de répondre à cette question lors des conférences de demain qui porteront sur les problèmes de la gestion de l'eau.

M. Claude Faucher

Je veux revenir quand même sur la question. On nous a dit que le secteur privé pouvait s'occuper de différentes tâches, comme l'embouteillage, la privatisation de l'eau. Ça me laisse perplexe quand je regarde ce qui s'est passé dans certains autres pays. Par exemple, si on regarde en Grande-Bretagne, le secteur privé a pris la distribution des services d'eau. On a retrouvé des présidents de compagnie qui avaient des salaires faramineux, des services d'eau qui avaient des fuites de 30-40% et des usagés qui se trouvaient avec des impossibilités de payer, donc étaient considérés des mauvais payeurs. Donc, ils leur demandaient d'acheter une carte, de mettre leur argent dans la carte, pour qu'ils puissent avoir un compteur d'eau. Si la carte avait de l'argent, le compteur d'eau marchait et si la carte n'avait pas d'argent, le compteur d'eau ne marchait pas. Face à la population d'ici, quel genre de preuves, quel genre d'arguments vous allez leur donner, pour dire, qu'ici, ça ne se produira pas, qu'on est à l'épreuve de tout ça?

M. Pierre Bastien

Je vais essayer de vous passer de l'information. Il faut que vous sachiez que sur la population du Québec, actuellement, grossièrement 20 à 22% est desservie à l'eau potable ou à l'eau usée par des entreprises privées qui sont des sous-traitants de municipalités ou de régies intermunicipales. Si on embarque dans le débat de la privatisation, on va devoir embarquer dans le débat des modèles. Je pense que personne, à ma connaissance, n'ait suggéré qu'on transporte au Québec et au Canada le modèle de Grande-Bretagne. C'est un choix de la société des Britanniques. Vraisemblablement, les Canadiens et les Québécois ont depuis longtemps fait un choix de société différent, qui implique des conséquences différentes. Un Québécois sur cinq, parmi les urbains, vit sous ce régime, où il y a une entreprise privée qui intervient dans la production de l'eau ou dans l'assainissement et, habituellement, à meilleur coût.

M. Ghislain de Marsily, Université Pierre et Marie Curie, Paris

Ma question s'adresse à monsieur Sasseville. Je voudrais revenir un peu sur le problème du manque d'eau dans le tiers monde et dont a parlé monsieur Margat, et sur lequel les problèmes d'exportation ont été évoqués par monsieur Sasseville. Je me demande si on n'est pas en train de réfléchir de façon utopique dans cette affaire. Est-ce qu'en 2025, on croit vraiment que les 2/3 de l'humanité vont rester sur une zone aride sans recevoir d'eau, alors qu'1/3 de l'humanité resterait donc sur des zones particulièrement riches en eau ? Il me semble que ce que nous a dit monsieur Pierre-Marc Johnson, c'est que la communauté internationale ne veut pas se désintéresser du problème de l'alimentation en eau des pays en voie de développement. Est-ce qu'on le regarde de façon claire ? Je pense aux récents événements qui se sont passés en Albanie, vous savez, où il y avait des problèmes politiques, qui ont fait que les Albanais sont tout simplement venus en Italie. Et il y avait un flux continu d'Albanais, qui venaient pour des raisons différentes qui ne sont pas des problèmes d'eau, pour se réfugier en Italie. Est-ce que vous ne pensez pas que le problème de l'eau, si on le voit à l'échelle globale, va vouloir dire non pas des transferts d'eau mais des transferts de population ? Est-ce qu'on est tout à fait réaliste en disant que l'on va transférer de l'eau pour alimenter les pays en manque d'eau et est-ce que ce n'est pas l'inverse qui va se produire et plutôt les gens qui ont soif qui vont venir ici ou dans les autres pays où il y a de l'eau ?

M. Jean-Louis Sasseville

Le commentaire que j'aurais à faire, c'est qu'il est beaucoup plus facile de procéder à des transferts de surplus vers des régions à déficit que de procéder à des transferts de populations entières vers des pays développés ou même des pays moins développés. L'exemple du Moyen-Orient : le problème palestinien est un cas extraordinaire. Les Palestiniens ont maintenant des territoires autonomes et il est clair qu'il reste près de deux millions de Palestiniens à venir dans ces territoires. Il y a une opposition systématique à ce que ça se produise. C'est extrêmement complexe comme problématique, j'ai l'impression que lorsqu'on parle du tiers ou de la moitié de l'humanité, les problèmes seront un milliard de fois plus complexes que ceux-là. Je crois que si, effectivement, les déficits structurels sont réels, s'il n'y a aucune méthode de conservation et aucune façon de se réorganiser socialement et économiquement, pour vivre avec ces déficits structurels, il va falloir envisager rapidement des transferts massifs vers ces régions.

M. Ludger Lapointe

Lors du dernier sommet économique, on a lancé le projet Jean Coutu et puis le transport d'eau et la fabrication de bateaux. On en est rendu où avec ces projets-là ?

M. Jean-Louis Sasseville

Je vais donner un élément de réponse. Ce que monsieur Jean Coutu a fait, c'est qu'il a réuni autour d'une table un groupe de réflexion formé d'une trentaine de personnes. Ces gens-là sont venus à quelques reprises discuter de ces questions. Il n'y avait aucune forme de mobilisation autour de la table au sujet des investissements ou études qui pourraient nous permettre de comprendre comment on arriverait à faire de l'exportation de l'eau, ou quel serait éventuellement le marché pour la conversion de pétroliers en réservoir d'eau. Un petit groupe s'est formé à partir de ce grand groupe en vue de tenter de développer une réflexion structurée sur une assise de connaissances solides. Nous avons demandé au conseil exécutif d'aider ce groupe. Le conseil exécutif a répondu que ce n'était pas de son ressort d'aider les groupes qui voulaient réfléchir et former une expertise dans le domaine, même si on avait admis au départ que toute cette expertise devait se développer, elle serait du domaine public. Le projet ne s'est jamais concrétisé.

M. Michel Slivitzky

Si vous regardez le document du Symposium, il est mentionné, quelque part dans les dernières pages, l'aspect économique de l'eau. Ils peuvent dessaler de l'eau à 1,5 ou 2 dollars du m³ (ils avancent des chiffres qui, je suppose, sortent de la même étude). Ça coûterait à peu près 4 à 5 dollars du m³ pour exporter notre eau. Je pense que monsieur Johnson, dans sa conférence, a repris les mêmes chiffres qui, je pense, doivent s'appuyer sur la même source. Tant que le contexte économique n'a pas changé, l'exportation est deux fois plus cher par rapport à des technologies alternatives, je pense qu'on va en rester là. On va attendre soit que le coût des technologies alternatives augmente, ce qui est, je pense, fort improbable, ou que le coût de transport diminue. C'est une bonne réflexion qui est partie. D'après ce que je vois comme renseignements économiques, actuellement, je pense que le projet va mourir de sa belle mort, et dans des années peut-être ressusciter, dans 10, 15 ou 20 ans.

M. Michel Desgagné

Ma question s'adresse à monsieur Morin, dans la perspective de positionner l'expertise québécoise à l'étranger, en termes de transfert de connaissances, d'expertise et tout ça. Vous avez dit qu'il y a une lacune, une carence en fait, pour les grandes entreprises québécoises, c'est le fait de ne pas avoir comme telles d'expériences de gérer elles-mêmes des grands réseaux publics de distribution d'eau. Est-ce à dire que les entreprises britanniques qui, suite à la privatisation, ont acquis cette expérience, sont mieux placées ? Je parle plutôt du monde en développement, je ne parle pas de l'Europe ni de l'Amérique, parce que c'est une industrie qui est mature ici. Mais monsieur Lacroix, de Roche, nous a fait voir les énormes besoins, le nombre même phénoménal d'usines à construire et de réseaux à développer. Est-ce que vous diriez, à ce compte-là, que les entreprises britanniques sont mieux placées à l'international que les entreprises québécoises qui n'ont pas cette expertise ? D'autre part, pour le financement de ces constructions dans les pays en développement, on va procéder par les banques régionales de développement et la banque mondiale. Or la plupart de ces pays, j'imagine, n'ont pas de secteur privé, ils doivent donc se baser sur les secteurs publics, et si c'est de

gouvernement à gouvernement, on risque de faire plus confiance à une expertise québécoise qui vient particulièrement du secteur public que du secteur privé.

M. Norman Morin

La première réponse à votre question est si les firmes britanniques ont des filiations partout dans le monde. En fait, nous venons de gagner un concours au Mexique pour l'opération d'une usine et nous nous sommes associés précisément avec une firme britannique. Maintenant, pour ce qui est, d'ailleurs, ils sont représentés partout. Quand on lit les appels d'offres qui apparaissent dans les revues spécialisées, on remarque que les firmes britanniques et les firmes françaises aussi sont très fortes. Pour les firmes françaises, le secteur de l'eau est géré par l'entreprise privée depuis une centaine d'années. Les firmes françaises sont les premières au monde pour ce qui est de la privatisation de l'eau, puisqu'elles le font depuis très longtemps. En Angleterre, ça fait peut-être une quinzaine d'années, ils ont commencé sous le régime Thatcher. À l'époque, le marché n'était pas aussi fort, mais il devient de plus en plus fort. Il y a des listes d'appels d'offres très longues partout dans le monde. Comme je vous dis, ce n'est pas annoncé publiquement, mais ça va l'être bientôt. On vient de gagner une mention et on s'est associé avec des Anglais. Maintenant, pour ce qui est des financements, ça prend des formes assez variées. Il y a trois sortes de financement : il y a des budgets d'aide, des budgets de prêts, prêts auprès des crédits import-export des gouvernements, et il y a des crédits purement commerciaux. La tendance est définitivement vers le secteur privé. Les gens qui répondent à de telles demandes ne sont pas des entreprises publiques, gouvernementales (je ne devrais pas dire publique parce qu'une entreprise publique est une entreprise cotée à la bourse. SNC-Lavalin, c'est public, mais ce n'est pas considéré comme une entreprise gouvernementale), donc les compagnies qui répondent à ces appels ne proviennent pas du domaine gouvernemental, ce sont des entreprises privées.

Commentaire déposé en salle d'ordinateurs

Le moratoire décrété par monsieur Bouchard ne doit pas servir d'excuse à l'élaboration et à l'application d'une réglementation sur l'exploitation des eaux souterraines. Un délai devrait être fixé pour ne pas sombrer dans l'inertie. De plus, lors des consultations populaires, il serait souhaitable d'inviter les conférenciers et experts réunis ici afin d'informer la population de manière rationnelle et réaliste. Donc, un lien entre le Symposium et le débat public.

Question déposée en salle d'ordinateurs

Question à monsieur Rivard. Il propose d'assujettir les autres exploitants d'eau souterraine à une réglementation comme le sont les embouteilleurs. S'agit-il de tous les autres exploitants, ou ne serait-ce que les exploitants de nappe captive, ou encore ceux qui prélèvent au-delà d'un certain volume par jour, par exemple, un prélèvement de 50 à 75 m³/j ? Finalement, devrait-on moduler les exigences, notamment des composantes d'une étude hydrogéologique, en fonction de certains critères comme le volume prélevé, la nature de la nappe, les prélèvements déjà exercés sur cette nappe?

M. Pierre Rivard

Il y a une nouvelle réglementation qui existe, depuis avril 96, du ministère de l'Environnement, qui était présentée l'an passé. L'association des embouteilleurs d'eau a présenté un mémoire suite à cette

réglementation. Dans le mémoire, ce qu'on propose, c'est que pour tous ceux qui utilisent plus de 75 m³, si je ne me trompe pas, devraient être assujettis à la même réglementation actuelle que les embouteilleurs. Donc, il n'est pas question d'étendre une réglementation aux autres usages domestiques. On sait qu'il y a des gens qui ont des puits artésiens avec des volumes qui sont très petits. Ce que l'association propose, et d'ailleurs ça va également dans le sens de la réglementation du gouvernement, c'est d'appliquer une réglementation au niveau commercial, au niveau agricole dans certains cas, et également au niveau d'industries agro-alimentaires.

Intervenant non identifié

Michel Slivitzky a mis un frein au projet du Grand Canal, et moi j'aimerais en proposer un pour l'exportation d'eau dans les pays en voie de développement. On présente le monde comme étant monolithique, encore une fois Michel Slivitzky va être d'accord avec moi, la moyenne, ça n'existe pas. On nous présente le monde comme s'il y avait des milliards de personnes qui sont toutes situées quelque part dans un endroit sec, dans un pays non développé, et qu'elles ont besoin d'eau. Il y a des pays en voie de développement qui ont de l'eau et il y en a qui en ont trop. Ce n'est pas une réponse de leur apporter de l'eau. Je pense qu'on a une attitude qui est un peu archaïque en imaginant que ces gens attendent pour se développer qu'on arrive avec des navires pleins d'eau. C'est un peu comme régler le problème de la faim dans le monde en apportant de la nourriture. Il faut aider les gens à obtenir des méthodes pour produire eux-mêmes leur nourriture. L'eau, c'est un peu la même chose. Je ne pense pas que c'est réaliste, à aucun point de vue, de voir le monde en développement comme attendant de l'eau. Ce n'est pas du tout ça le problème. En plus, dans le système économique qu'on défend depuis toujours, si on n'a pas les moyens d'exporter de l'eau à \$ 5, pensez vous qu'eux, ils ont les moyens de l'acheter ?

M. Jean-Louis Sasseville

Je ne vois pas où vous avez entendu les choses que vous avez mentionnées. Personne ne présente les pays en voie de développement comme un bloc monolithique, qui attend après notre eau. S'il y a des gens qui ont dit cela cet après-midi, moi je n'y étais pas pour l'entendre. Je voudrais aussi commenter les propos de Michel Slivitzky, sur le commentaire général qu'il a utilisé et repris du comité Pearce des années 1985, disant que le dessalement s'impose comme technologie partout dans le monde où il y aurait éventuellement un déficit d'eau. Il faudrait qu'on comprenne c'est quoi la problématique d'un investissement, c'est quoi le contexte du dessalement, c'est quoi les impacts d'une usine de dessalement, qui sont beaucoup plus considérables que l'on a mentionné. Cette méthode ne pourra pas répondre à tous les besoins en eau. Cela ne répond pas, par exemple, aux besoins occasionnels qui durent deux mois à trois mois durant l'année. Les gens n'investiront pas 25 à 40 millions pour dessaler de l'eau de mer et être pris avec les déchets. Cette problématique du rejet des eaux salées, sursalées en mer, c'est, je pense, un des problèmes que nous observons. L'analyse est beaucoup plus fine et le point de vue que j'ai apporté, c'était justement la totale méconnaissance que nous avons de la façon dont les déficits structurels s'établissent, ainsi que la faible connaissance que nous avons au Québec : y a-t-il un expert dans la salle? Le peu de connaissance dis-je que nous avons sur la façon dont l'éventuelle concurrence va s'imposer, notamment au niveau des usines de dessalement. Vous devez savoir que sur les 7 500 usines en fonction dans le monde qui produisent 12 millions de m³ par jour d'eau à un prix élevé, qui consomment des quantités importantes d'électricité, quelque chose comme 50 millions de dollars d'électricité par jour, ceci ne correspond qu'à la production d'eau sur un bassin du Québec de 3 600 km² annuellement. Alors, la problématique du dessalement ne se pose pas comme vous l'avez mentionné, monsieur Slivitzky, comme étant le substitut à toute autre forme d'apport. Il y a des dizaines de façon de changer les déficits structurels

en eau; l'importation et le dessalement, c'est deux de ces façons, il y en a beaucoup d'autres à examiner. Dans le contexte de mise en valeur des eaux du Québec, nous devons en savoir un peu plus et regarder les éventualités de façon plus détaillée.

M. Ralph Silver, Association canadienne de ressources hydriques

Le débat sur la gestion de l'eau est une chose très complexe et on a regardé les mêmes réactions de notre Premier ministre ce matin, qui a fait une réaction très spontanée, à cause des pressions, etc. J'aimerais discuter d'un projet qui, à ce moment-ci, ne semble pas être très rentable, et je pense que c'est dans notre intérêt que cette non rentabilité apparente soit mise en évidence pour justement empêcher des réactions exagérées de la part du monde pour augmenter la réglementation. Je suis craintif à amener sur le plan public des projets qui ne sont peut-être pas mûrs et qui ne correspondent peut-être pas à une réalité, à une valeur positive pour le Québec. Comme la question de l'exploitation de l'eau en vrac, j'ai l'impression qu'il y a d'autres pays au monde qui sont aussi favorisés et peut-être géographiquement beaucoup plus favorisés que nous. Alors, je suis en faveur de la promotion d'une utilisation rationnelle de nos eaux et de faire un débat en conséquence. J'invite le monde à regarder le problème de façon plus globale.

Animatrice

Sur quels atouts devrait-on miser dans le développement d'opportunités économiques, ici au Québec et dans les marchés extérieurs ?

M. Denis Bergeron, Union québécoise pour la conservation de la nature

Pour l'exemple d'Hydro-Québec, qui a développé une expertise et qui s'est créé une entité qui s'appelle Hydro-Québec Internationale, est-ce que la Société québécoise d'assainissement des eaux n'aurait pas une opportunité pour se créer une entité qui s'appelle la SQAE Internationale et qui pourrait éventuellement, sur les marchés mondiaux, faire du développement ou présenter son expertise ?

M. Raymond Auger

Depuis 1993, la société a commencé à sonder un peu le terrain sur l'intérêt que pouvaient susciter nos services. On n'est pas structuré pour réellement entreprendre les marchés. Les visites qu'on a eu des délégations étrangères ou les invitations qu'on a eu pour aller rencontrer ces gens-là ont démontré, par contre, qu'ils étaient très intéressés. Les pays qui sont à mettre en place des structures organisationnelles pour s'attaquer à leurs problèmes d'assainissement des eaux trouvent excellent de pouvoir profiter d'une expérience très récente dans le domaine de l'assainissement des eaux. Ce n'est pas qu'on est plus compétent que ces gens-là, mais il faut avoir vécu certaines expériences pour réellement savoir un peu ce qu'on a fait. On trouve que c'est très intéressant. Maintenant, comme vous savez, ici au Québec, dans quelques mois, dans quelques années, deux ans au plus, la Société a été mandatée pour assister les municipalités à réaliser leurs projets d'assainissement. C'est un mandat qui tire à sa fin avec les argents qui ont été mis à disposition, comme le PAEQ est sur le point de le terminer. On a fait des représentations aux autorités, pour dire que c'est un marché qui peut être très intéressant. Non pas seulement à vendre des services de société et d'état, mais faire un peu comme Hydro-Québec, se servir de la SQAE comme porte d'entrée dans les pays, pour entraîner

avec elle l'industrie de l'eau, les consultants, pour faire du partenariat. Qu'il n'y en ait pas seulement avec les institutions gérantes, gouvernementales, mais qu'il y ait du partenariat avec les consultants, et du partenariat au point de vue des entreprises. Le futur de la société est en effervescence, il y a des représentations de notre société. Notre président nous a appris que, pour le début de février, il devait faire un rapport au ministre des possibilités dans ce secteur d'intervention. Je considère que la société, dans le contexte de travail énorme qu'il y a à faire, il faut l'utiliser, je ne sais pas comment, mais il faut absolument être capable d'aller chercher l'expertise qu'on vient de vivre ensemble. Pendant vingt ans, on a fait de l'assainissement et on est présent dans le milieu. Mais les gens qui sont de l'extérieur, ne sont pas seulement des gens des pays en voie de développement, mais aussi des pays développés, qui viennent nous voir et qui s'informent et qui sont très intéressés au travail qu'on a fait. Il serait très avantageux de profiter de notre expertise, considérant que la Société représente un peu la mémoire du programme mis en place par le gouvernement.

Intervenant non identifié

Un des atouts à mettre en valeur, dans le cadre de ce Symposium, est l'accès et l'usage publics des plans d'eau, que ce soit les lacs, les rivières, les fleuves ou tout autre plan d'eau. On pourrait s'inspirer des Américains pour mettre les plans d'eau en valeur au Québec. Depuis le début du siècle, les Américains ont des politiques calculées, la rentabilité économique est calculée sur l'accès et l'usage publics de leurs plans d'eau. Il y a des fonctionnaires américains dans certains états, dont l'emploi consiste à s'occuper de plans d'eau. Je crois que dans tout le Canada, on n'a pas de tels fonctionnaires. Cette forme de gestion représente des milliards de dollars d'impacts. Ceux qui connaissent un peu le domaine savent que le Québec est très en retard par rapport aux états américains et, peut-être dans une moindre mesure, à l'Ontario, dans ce domaine. Et ça ne fait pas partie des sujets du Symposium, qui portait surtout sur l'eau transportable. Dans le domaine de l'eau, au Canada, nous avons encore du chemin à faire.

M. Jean-Pierre Villeneuve, directeur de l'INRS-Eau

En votre nom et en mon nom personnel, je remercie tous les conférenciers de la journée pour leur présentation. Je vous souhaite une bonne soirée et je vous préviens : ne vous couchez pas trop tard, parce que demain matin, nous commençons à 8 heures. Bonne soirée.



SOUS-THÈME 2.2

LES MUNICIPALITÉS ET L'EAU



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES MUNICIPALITÉS ET L'EAU

CONFÉRENCE

L'ÉVOLUTION DES MODES DE GESTION

par M. Bernard Barraqué
Professeur, Économie et gestion de l'environnement
École nationale des Ponts et Chaussées, Marne-la-Vallée, France

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animatrice

Je vous souhaite la bienvenue à la troisième journée de ce Symposium. En ouverture ce matin, nous avons le plaisir d'accueillir monsieur Bernard Barraqué pour la conférence les Municipalités et l'eau. Monsieur Barraqué est de l'École nationale des Ponts et Chaussées, en France. Il s'intéresse à l'économie et à la gestion de l'environnement, aux politiques municipales d'environnement, à la politique de l'eau et aux marchés de l'eau. Il est professeur responsable de la filière économie et gestion de l'environnement à l'École Nationale des Ponts et Chaussées, en France. Les principaux travaux réalisés sous sa direction dans le domaine de l'eau sont : la comparaison des systèmes socio-techniques de distribution de l'eau potable en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis et l'illustration des moyens pour balancer les objectifs de politique sanitaire des villes avec les objectifs de protection de l'environnement. Il est aussi auteur de plusieurs publications dans le domaine de la gestion des services d'eau en Europe. Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter monsieur Barraqué.

M. Bernard Barraqué

Merci, bonjour.

Je suis d'autant plus heureux d'être invité à vous exposer deux ou trois réflexions sur la gestion de l'eau et sur les services d'eau que, il y a deux ans, il y a eu toute une controverse sur la privatisation de l'eau à Montréal. Des journalistes de Radio-Canada ont traversé l'Atlantique pour voir comment on gère l'eau avec les sociétés privées en France et en Angleterre. Nous avons pas mal discuté de tout ça et, finalement, je me suis aperçu que les propos nuancés que j'avais exprimés à ces journalistes avaient été totalement enlevés de la cassette finale de l'émission. Comme, figurez-vous, ça arrive systématiquement dans les émissions de radio et de télévision en France que nos propos de chercheurs soient déformés, je suis donc particulièrement content de pouvoir les exprimer directement, sans l'intermédiaire de la presse. Il y a donc, comme vous le savez, des conflits sur les modes de gestion de l'eau dans beaucoup de pays et dont beaucoup en Europe. D'ailleurs en France, nous sommes en plein dans une nouvelle période d'ébullition de la politique de l'eau puisqu'il semblerait qu'un rapport de la Cour des Comptes, qui n'aurait même pas encore été fini, aurait dit que la gestion de l'eau en France était très inefficace etc. et que les Agences de l'eau, nos fameuses Agences de l'eau, seraient dans le collimateur, qu'il faudrait tout changer. Alors, pour moi, tout ça c'est très ennuyeux parce que je pense, de toute façon, que ce n'est pas en faisant ce genre de choses, en déstabilisant le jeu des acteurs d'une manière superficielle comme cela, que l'on peut, en fait, arriver à faire ce que l'on souhaite tous, c'est-à-dire faire les réformes qu'il faut pour une gestion plus efficace, éventuellement plus acceptée socialement et politiquement, bien sûr, que ce n'est le cas actuellement.

Ça, malheureusement mon transparent n'est pas très beau, c'est notre sigle de ralliement. Je ne suis pas venu ici en tant que Français mais plutôt en tant qu'Européen. Je fais partie d'un groupe de recherche européen, un groupe de chercheurs et d'experts indépendants qui est financé par la Commission européenne, la Direction de la recherche, la DG 12. Sur la base de ces financements, nous construisons patiemment, depuis quelques années, une analyse comparée des systèmes institutionnels et politiques et, bien sûr aussi, de l'industrie de l'eau dans les différents pays européens. Le noyau dur comporte cinq pays qui sont la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Portugal. Mais nous avons maintenant étendu notre réseau dans la plupart des pays européens et même dans les pays d'Europe de l'Est. Actuellement, d'ailleurs, nous sommes financés par cette DG 12 dans un programme qui s'appelle Water 21, vous m'excuserez d'ailleurs mes transparents sont en

partie en anglais parce que notre langue de travail étant l'anglais, ceux des transparents qui ont été réalisés par mes collègues sont souvent en anglais. Donc Water 21, c'est l'étude de la tenabilité à long terme de la politique de l'eau dans trois domaines d'application précis, qui sont 1) tenabilité ou soutenabilité, durabilité des services d'eau, de l'industrie de l'eau en tant que service public (eau et assainissement), 2) durabilité de la gestion intégrée de l'eau par bassin, la question étant de savoir si l'on peut durablement faire une gestion intégrée qui soit en même temps démocratique et, 3) durabilité des choix de niveau subsidiaire de gestion de l'eau qui sont adoptés dans les différents pays. Voilà, donc sachant que certains pays ont une gestion de l'eau très centralisée, d'autres très décentralisée, on se demande où on va.

Alors, si vous voulez montrer le deuxième transparent, je vous remercie, voilà. Ça, c'est très simplement dit. Nous avons essayé de cristalliser notre réflexion sur trois points, ce que nous appelons «sustainable development ». E³ : économie, environnement, éthique/équité, c'est à dire qu'une gestion durable est une gestion qui serait durable à la fois sur le plan économique ou techno-économique, sur le plan de l'environnement et sur le plan éthique ou de l'équité. Le transparent suivant va montrer comment on peut détailler un peu mieux ce point de vue. Sur le plan économique, et bien ils ne sont pas toujours dans l'ordre mais ça fait rien, qu'est-ce que c'est qu'un coût tenable à long terme, qu'est-ce que c'est que le *full cost pricing* ? Vous savez qu'il y a en Europe, actuellement, une directive européenne, une directive cadre qui voudrait non seulement qu'on réorganise, qu'on mît en cohérence la gestion de l'eau par bassin mais, en plus, que la tarification de l'eau, que les services de l'eau, y compris d'ailleurs dans le domaine agricole, soient faits à ce qu'ils appellent le coût complet. Alors, tout le monde rigole, en fait, parce que le coût complet ça va dans les livres d'économie mais, dans la pratique, on ne sait pas trop ce que c'est. Mais nous, nous travaillons pour savoir qu'est-ce que ça peut bien vouloir dire et, si effectivement, on a une approche du coût complet, jusqu'où il faut faire monter les factures d'eau. Le deuxième axe, c'est l'environnement : vous avez des coûts supplémentaires dus aux contraintes environnementales, en particulier en Europe, compte tenu des densités de population et, en particulier, il y a des directives européennes qui coûtent très chers. Vous voyez, par exemple, il y a deux semaines, la directive eau potable de l'Europe a été révisée. La révision, la « sévérisation » du critère de contenu de plomb dans l'eau potable qui descend de 50 microgrammes par litre à 10 dans les quinze ans qui viennent, entraîne pour la France, une dépense de 125 milliards de francs donc mettons 30 milliards de dollars canadiens, à peu près, dont l'essentiel (80%), à la charge des particuliers dans les parties privatives des immeubles. On ne sait pas du tout comment on va faire face à ça mais ça fait rien. Justement c'est pour ça qu'on arrive au troisième axe, c'est-à-dire que l'originalité de notre propos, c'est de sortir toujours du monde des ingénieurs de l'eau et de l'environnement et d'essayer de voir si, lorsque l'on aura amélioré le score sur l'axe rouge et sur l'axe vert, on va aussi pouvoir l'améliorer sur l'axe bleu. Peut-être que les gens ne vont plus vouloir payer, que les hommes politiques vont dire assez d'augmentation de prix de l'eau, cette politique, tout le monde va la remettre en question et vous en avez de très beaux exemples chez vous en ce moment comme chez nous. Alors, pour rappeler quand même la base de notre réflexion, je vois que quand on parle de services d'eau et des municipalités de l'eau très souvent, c'est le cas actuellement au Canada évidemment, plus qu'au Québec d'ailleurs, on parle public ou privé. Alors est-ce que c'est de la gestion publique ou privée ? On discute des avantages et des inconvénients des deux et en faisant cela je trouve qu'on a une vision qui est complètement myope de la problématique de la gestion des services d'eau. Il y a longtemps, dans les groupes de recherche où j'ai collaboré en France et en Europe, qu'on a découvert que derrière cette discussion public - privé, il y en avait au moins deux autres qui étaient toujours liées et que, si on les ignorait, on perdait une bonne partie de l'intelligibilité de la problématique : la gestion est-elle plutôt centralisée ou décentralisée et, deuxièmement, la gestion est-elle plutôt sectorielle ou transversale ? Alors quand je dis public - privé, tout le monde comprend que ce n'est pas du tout évident ce que ça veut dire public et privé. Central et local, on comprend à peu

près. Dans certains pays en développement, c'est carrément des sociétés d'état qui distribuent l'eau. Dans d'autres pays, c'est les municipalités. Dans d'autres pays encore, c'est des niveaux intermédiaires entre les deux et, enfin, dans certains pays, si vous prenez le Danemark, par exemple, je crois que la majeure partie, au moins 40% de l'eau au Danemark, est distribuée par des associations de voisins, des petites communautés locales à une échelle infra-municipale. D'ailleurs, ça veut dire qu'ils ont en fait un certain nombre de problèmes de qualité de l'eau parce que, souvent, ces petites associations n'ont pas les moyens de faire face à la pollution croissante des eaux souterraines par les produits de l'agriculture. Sectoriel et transversal, on le comprend moins mais on le comprend beaucoup mieux quand on va faire un tour en Allemagne ou en Suisse ou en Italie du Nord ou dans certains endroits aux Pays-Bas, c'est-à-dire est-ce qu'on gère l'eau toute seule ou est-ce qu'on gère l'eau en même temps que d'autres services urbains comme les transports publics, le gaz, l'électricité, les réseaux de chaleur, etc. Donc, il y a trois problématiques : public - privé, central - local, sectoriel - transversal qu'il faut regarder en même temps. En plus, les services d'eau qui autrefois étaient gérés de façon très séparée les uns des autres (l'eau et l'assainissement), ce sont, de plus en plus, les mêmes services qui s'en occupent. Souvent les services se rapprochent maintenant et des problèmes de crise apparaissent partout en liaison avec, disons, la raréfaction de la ressource, c'est-à-dire pas forcément en quantité mais en qualité. C'est vrai que, pour un Européen, les discussions qu'on peut avoir ici sur les problèmes de distribution d'eau ou sur l'eau embouteillée comme j'ai vu un peu dans les journaux, ça nous paraît surréaliste vu d'Europe, étant donné la quantité incroyable d'eau qui est disponible, par habitant, au Québec. Donc, en même temps, on peut comprendre très facilement pourquoi, ici, l'eau peut être beaucoup moins chère qu'elle ne l'est en Europe étant donné qu'elle est, sans doute, beaucoup moins difficile à potabiliser et à distribuer. Donc il y a une crise, mais pour parler de cette crise, il faut tout de même faire un tout petit peu d'histoire.

Alors, le transparent suivant, malheureusement, il est bien compliqué mais j'avais essayé de résumer, dans mon livre, en un transparent, toute l'histoire, à grands traits des services d'eau en Europe. Ce qui est le plus important pour moi c'est le rectangle qui est au centre vers le haut qui est quand même le point de passage pratiquement obligé par où on doit passer. Donc, on parlait d'une situation où il y avait des associations locales d'habitants qui pouvaient se distribuer l'eau ou se protéger contre l'eau par exemple les « *wateringue* » aux Pays-Bas qui remontent quand même au Moyen-Âge même au haut Moyen-Âge. La distribution d'eau, par réseaux, dans les régions d'irrigation en Espagne, remonte aussi aux Wisigoths même avant donc la conquête arabe. A l'époque classique, on voit apparaître des aqueducs d'état donc les états commencent à intervenir pour alimenter les capitales en eau quand elles en manquent mais vers la fin du 19^e siècle, qu'est-ce qui s'est passé dans toute l'Europe, mais je pense que le raisonnement est valable également pour l'Amérique du Nord, qui est très proche de ce point de vue de ce qui s'est passé en Europe, les gens étaient très peu satisfaits de la fourniture des services d'eau par les sociétés privées qui avaient obtenu des concessions entre temps, qui avaient développé une activité commerciale sur la base d'autorisations donc de concessions publiques. Ils étaient mécontents, pourquoi ? Parce que, si on essaie de regarder l'affaire historiquement et de manière pas trop passionnée, on s'aperçoit que, tout simplement, les sociétés qui installaient des réseaux, des réseaux d'eau, n'avaient pas les moyens en capital d'assurer ensuite le service. C'est-à-dire que les gens se servaient des ingénieurs qui avaient des bonnes idées mais qui voulaient vendre en fait des tuyaux ou des machines et donc qui étaient capables d'installer un réseau mais dont l'envie était de revendre le système le plus vite possible pour pouvoir récupérer leur capital et pour recommencer l'opération ailleurs et, en revendant le système, ils le vendaient à des investisseurs locaux ou des spéculateurs locaux qui, eux, n'ayant pas trop de connaissances techniques, avaient au fond pour seule stratégie l'idée de gagner le maximum d'argent avant que ça tombe en panne. Donc, en fait, dans cette configuration, que ce soit d'ailleurs pour l'eau, pour les transports publics ou pour le gaz, on n'arrivait pas à obtenir une stabilité de prestation et alors après, donc, ça a induit une prise en

main municipale de ces services et une extension de ces services à l'ensemble des habitants parce qu'au début, évidemment, quand c'était privé ça ne desservait que les endroits où les gens avaient les moyens de s'offrir l'eau, l'eau à l'étage comme on disait à l'époque. C'est pourquoi, d'ailleurs, il y avait des compteurs souvent parce que les villes continuaient à assurer la distribution de l'eau aux fontaines publiques. Dès qu'il s'agissait d'aller dans les immeubles et chez les particuliers (remplacer au fond les anciens porteurs d'eau), on considérait que c'était une activité marchande et qu'il fallait la facturer au volume. Dans beaucoup de pays, pas en Angleterre mais en France, en Allemagne, en Italie du Nord, enfin dans la plupart des pays du continent il y a eu des compteurs d'eau au moins par immeuble, ce qui était d'ailleurs un assez bon compromis comme on va le voir plus tard. Alors après, il y a eu une complexification terrible parce qu'on est passé par le point fixe qui est la gestion municipale, mais la gestion municipale elle-même, ce que j'appelle le *municipalisme*, elle rentre en crise et on va voir cette crise à travers différents exemples. D'abord, on pourrait dire de la crise des municipalités que tant qu'on s'équipe, on obtient en général au début, dans la plupart des pays, (il y a souvent des systèmes de financement par l'État), beaucoup de subventions d'État qui couvrent une bonne partie de l'investissement et qui fait, que finalement, on peut vendre l'eau aux particuliers à un coût qui n'est peut-être pas le coût marginal qui serait très faible mais à un coût qui est nettement inférieur au prix de ce que l'on appellerait aujourd'hui le *full cost* qui comprendrait donc l'amortissement des investissements et le remboursement, avec intérêts, du capital investi. Tout ça été fait souvent, à fonds perdus par les états donc, on est arrivé à des prix de l'eau très sociaux et on a pu ainsi tirer des tuyaux pratiquement partout dans tous les recoins des villes et, ensuite, dans les campagnes. Mais c'est vrai qu'à partir des années 70 de notre siècle, les états se sont retirés de cette affaire et on voit, par exemple en Europe aujourd'hui, pour les pays du sud de l'Europe qui ne sont pas encore tout à fait équipés comme le Portugal, la Grèce, c'est la Communauté Européenne qui a pris le relais des états et vous avez des milliards d'euros qui sont investis, à mon avis d'ailleurs, pas toujours à bon escient du point de vue technologique dans ces pays du sud de l'Europe pour les aider à s'équiper. Alors la question à partir de là c'est : qu'est-ce que ça veut dire le *full cost pricing* ? Il semblerait qu'on puisse parler de *full cost* lorsqu'un pays est pratiquement déjà entièrement équipé en systèmes d'eau et d'assainissement, tous les systèmes où l'on a une politique publique sur ce qui n'est pas raccordé mais qui sera desservi par l'assainissement autonome ou par des systèmes décentralisés comme on dit en anglais non raccordés à des réseaux et, à partir de là, le problème c'est comment on entretient ce patrimoine à long terme ? Comment fait-on ? Et rien que ça, l'entretenir à long terme ça peut coûter très cher. A titre d'exemple, un petit calcul de coin de table qui avait été fait par le professeur de gestion des eaux de l'École des Ponts, monsieur Valiron, il y quelques années. Il était arrivé à une valeur de remplacement du patrimoine public eau et assainissement en France, uniquement des réseaux publics de 1000 milliards de francs (250 milliards de \$ canadiens). Bon, s'il faut changer tout tous les cinquante ans, il faut investir 20 milliards par an, s'il faut changer tout tous les 20 ans, il faut investir 50 milliards par an, en francs français. Et bien, entre les deux, il y 20 milliards on les fait, cinquante on ne les fait pas. Heureusement on ne doit pas investir, on ne doit pas remplacer tout tous les 20 ans. C'est une des choses sur lesquelles nous travaillons, c'est de savoir tous les combien on doit, en gros, remplacer les différents éléments : les stations d'épuration, on pense qu'elles ne durent pas plus de 25 ans, certaines infrastructures peuvent tenir 100 ans et plus, l'électromécanique 10 ans donc si on arrivait à décomposer, voilà sur quoi on travaille. On essaie de décomposer ça, de regarder les flux financiers de l'eau au niveau des différents pays, qu'est-ce qui rentre, qu'est-ce qui sort dans la gestion des services d'eau, quels que soit d'ailleurs les modes de gestion publique et privée et on regarde qu'est-ce qui se passe. La crise du *municipalisme* c'est aussi que, bien souvent, on s'est trouvé à court de ressources, localement il a fallu aller chercher de l'eau de plus en plus loin, ce qui a induit, à terme d'ailleurs, des formes de concentration voire de centralisation de la gestion. Et puis je vous ai dit, problèmes d'entretien à long terme, problèmes d'impact croissant sur l'environnement.

En tout état de cause, alors là, on arrive au transparent suivant, on est arrivé à la question de la péréquation. Péréquation, en fait pour moi, c'est le maître mot de la gestion durable de l'eau et c'est très important parce que je pense que le discours économique libéral habituel passe complètement par-dessus cette question. Le problème des réseaux d'eau et des réseaux d'assainissement en fait, ce qui coûte cher dans un réseau d'eau et dans un réseau d'assainissement bien c'est de le construire et une fois qu'il est construit ça ne coûte rien à le faire marcher ou presque. Si, il y a une chose qui coûte cher, c'est de faire payer les gens. Il faut bien vous mettre dans la tête que les distributeurs d'eau d'ailleurs qu'ils soient publics ou privés le savent, faire rentrer l'argent en contrepartie du service qui est offert et qui est tarifé pratiquement à prix coûtant. Même s'il y a des sociétés privées, en général, les bénéficiaires qu'elles font sur la prestation de services sont très faibles, ils sont, par contre, très sûrs ces bénéficiaires. On ne perd jamais d'argent, on ne perd que de l'eau mais jamais d'argent, quand on distribue de l'eau. Donc on ne perd pas d'argent mais on gagne peu et, en fait, le calcul du prix est fait à partir du coût alors tout dépend si on inclut l'amortissement et les provisions pour le renouvellement ou pas, c'est ça qui fait la différence. Mais, ce qui coûte cher également, c'est d'aller chercher l'argent chez les gens et c'est pourquoi, la plupart du temps, on a des modes de facturation qui sont assez grossiers parce que, tout simplement, si on voulait des modes de facturation plus fins, plus subtils, qui soient à la fois plus précis et plus équitables vis à vis des gens, le coût de l'information supplémentaire serait plus élevé que le gain qu'on en obtiendrait. Voyez ce que je veux dire et je le dis souvent d'ailleurs à des habitants de copropriété dans les immeubles parisiens, des petits immeubles où vous avez, mettons 40, 50 familles qui y habitent. Personnellement, je pense qu'il est complètement inutile d'aller mettre un compteur d'eau dans chaque appartement et vraiment pour vous ça peut paraître surréaliste parce qu'il n'y a pas de compteurs d'eau à Montréal mais à Paris il y a des gens qui disent : « on veut notre compteur d'eau individuel ». Moi je dis : « mais c'est très bien vous aller avoir un compteur d'eau individuel », et bien, même pour ceux qui consomment le moins la location du compteur et le relevé du compteur, cette démarche là, à long terme, va coûter plus cher, dans la facture, que le fait qu'ils ne payeront pas pour leur voisin. Voilà. Donc, en tout cas, ça se discute. C'est un cas typique où les médias, les associations de consommateurs en fait se trompent complètement d'analyse. On a à faire à un objet qui est d'une très grande complexité à ce niveau. Alors, on en arrive de toute façon à des formes de péréquation et la première, évidemment, c'est la péréquation spatiale, la centralisation à l'anglaise, la concentration sous forme de syndicats intercommunaux et les transferts de moyens financiers d'un secteur à un autre par exemple, tout le monde paie, en France, un petit pourcentage dans sa facture d'eau qui va à un fonds qui permet d'aider les communes rurales à s'équiper parce qu'on part du principe, qu'à la campagne, on fait tirer des tuyaux plus longs, par habitant, ça coûte plus cher. De toute façon, les Français trouvent toujours des tas de manières pour subventionner leurs agriculteurs, quand ce n'est pas ça, c'est autre chose et là ça marche assez bien. La péréquation plus intéressante et moins connue, à mon avis, c'est la péréquation temporelle, on pense évidemment aux amortissements et aux provisions pour renouvellement des équipements mais on pense moins aux mutuelles et aux banques de l'eau qui existent aux Pays-Bas, qui existent en France. L'intérêt des Agences de l'eau en France, si vous voulez, c'est que nous, dans notre facture d'eau, on paye mettons 15% de la facture qui vont en fait dans les Agences de l'eau. C'est une espèce de fonds mutuel et quand la collectivité locale va faire un investissement, elle va récupérer sous forme de prêt à faible taux d'intérêt, voire même de subvention, une partie voire plus que l'argent qu'elle a mis de côté. Donc, par contre elle est obligée. La cotisation est obligatoire, c'est une sorte d'impôt mais c'est une forme de péréquation temporelle. Ensuite, vous avez la péréquation transversale et ça c'est la stratégie qui a été massivement jouée par les Allemands. Je pense que le pays leader dans le monde, c'est les Allemands parce qu'on se dit qu'il y a peu de chances, dans une grande ville donnée, qu'on ait affaire à un gros investissement en même temps dans l'électricité, dans le gaz, dans l'eau, dans les transports publics ou dans l'assainissement et donc le fait de gérer ces 4, 5, 6 activités dans la même entreprise publique municipale va permettre de lisser les besoins d'investissements et donc

de mieux faire face aux cent à-coups dans les factures d'eau ou des factures de services urbains aux problèmes de gestion à long terme. Et puis la dernière évidemment, il ne faut pas l'oublier, c'est la péréquation sociale et là vous savez qu'en Europe, on a également tout ce débat sur : est-ce qu'on fait un service universel ? : ce qui est, en fait, complètement inconstitutionnel en France, c'est pour ça d'ailleurs qu'on a beaucoup de mal avec l'importation par la Communauté Européenne de concepts nord-américains, en particulier des États-Unis parce que, du fait du *municipalisme*, en Europe, on a été habitué à une prestation de services la même pour tous : tous les citoyens sont égaux devant les services publics et il n'est pas question d'avoir un service à deux vitesses. Or, qu'est-ce qu'on nous propose de plus en plus, c'est avoir un service de base qui serait au fond très social et un service de luxe qui serait tarifé beaucoup plus cher. C'est ça la notion de service universel. Donc, voilà la discussion sur les formes de péréquation sociale parce que, si je reviens dans l'histoire, on en discutait hier soir avec Pierre-Jacques Hamel et ses collègues de l'INRS-Urbanisation, quand on fait l'histoire des services d'eau dans des villes françaises, par exemple au début du siècle, on voit bien que les élus locaux disent : « tiens, on va vendre l'eau aux particuliers à l'étage et on va la vendre beaucoup plus cher que ce que ça nous coûte parce qu'avec l'argent, on va pouvoir subventionner le budget général, et faire payer l'eau beaucoup moins cher pour les pauvres ou même finir l'élargissement de la rue Machin, etc. » Donc, financer le budget général c'est une forme de péréquation sociale si vous voulez d'avoir donc, comment dire, un tarif à deux vitesses. Le débat est très compliqué. Alors évidemment, on peut généraliser la discussion pour savoir si on paye l'eau par facture en fonction du volume consommé. En France, par exemple, il est absolument impossible pour les distributeurs d'eau, qu'ils soient publics ou privés, de tarifer, de vendre l'eau à des prix différents selon les usages quand c'est la même eau puisque c'est un bien commercial que vous l'utilisiez pour laver des voitures ou pour laver vos enfants, et bien elle sera vendue au même prix. Vous pouvez faire des rabais aux gros usagers, ce qui, d'ailleurs, sur le plan de l'environnement est un problème. Tout ça est très simple. Alors est-ce qu'on paye au volume, est-ce qu'on paye par l'impôt ? Et puis ce que je vous ai dit tout à l'heure, est-ce qu'on va faire payer l'eau aux particuliers par des compteurs qu'on appelle en France divisionnaires, c'est-à-dire un par immeuble ou par des compteurs individuels sachant que, en fait, dans la pratique beaucoup de distributeurs préfèrent ne pas multiplier les compteurs indéfiniment sachant qu'il n'y a pas tellement d'élasticité de la consommation d'eau par rapport au prix ?

Alors maintenant, je vais quand même passer, on arrive bientôt au bout, bon, alors on va passer si vous voulez, on va montrer la facture d'eau en France. Je pense que c'est un bon exemple de péréquation. Vous avez l'eau potable, l'assainissement puis tout le reste, c'est des formes de taxes mais quand vous enlevez le FNDAE, la solidarité rurale, quand vous enlevez ça et la TVA, il vous reste la part des Agences de l'eau. Or, si on coupe les redevances des Agences de l'eau en deux, c'est-à-dire qu'on paye une redevance petite pour le prélèvement dans la ressource et on paye une redevance plus importante pour la pollution que l'on rejette dans le milieu, vous voyez très bien que l'on devrait logiquement, si on considère le point de vue de la péréquation temporelle, compter l'assainissement, la redevance pollution dans l'assainissement et la redevance prélèvement dans l'eau potable. Et, à ce moment-là, vous vous apercevez qu'en 94, pratiquement on était déjà en comptant cette péréquation temporelle à 50-50 sur le service d'eau et d'assainissement dans la facture et aujourd'hui, en 1996, dernier chiffre disponible avec un prix de l'eau moyen en France de 16 francs par m³, c'est-à-dire 4 dollars canadiens par m³, assainissement compris, l'assainissement est légèrement devant l'eau, légèrement un peu plus cher que l'eau.

Maintenant, je voudrais montrer rapidement les suivants parce qu'on va arriver à la fin. Je vous ai parlé de privatisation. Ce transparent, il a été fait par mon collègue allemand Andréas. Vous savez qu'en Allemagne ils ont historiquement eu la gestion municipale puis ils ont créé ce que l'on appelle le *Wasserwerk*, c'est-à-dire un établissement public séparé de la commune mais appartenant à la

commune gérant l'eau. Ensuite ce *Wasserwerk* a été fusionné avec *Gaswerk*, *Elektrizitätswerk* pour faire le *Stadtwerk*, l'entreprise municipale. Le *Stadtwerk* est souvent, dans les années d'après la Deuxième Guerre Mondiale, a été transformé en société anonyme ou en société à responsabilité limitée mais le capital restant aux mains de la collectivité locale. Donc, en fait les Allemands ont une forme de privatisation de la gestion de l'eau aussi. C'est une privatisation formelle. Alors, ils très sont intéressés à tout ça parce que regardez tout ce qui peut être privatisé ou géré publiquement. Quand on parle privatisation, en fait, on ne sait absolument pas de quoi on parle puisque tout un tas d'activités peuvent être ou non privatisées.

Le suivant, s'il vous plaît. Cas typique du conflit, quand on se confine dans la logique du public et du privé, on obtient ça : le cercle vicieux. Le suivant, s'il vous plaît. Là, il a présenté les différentes sortes de privatisation : la privatisation complète vers la gauche et puis les privatisations très compliquées qu'on trouve, alors tout à fait à droite on a le cas français où le capital des infrastructures reste aux mains des collectivités mais où, comment dire, la gestion est faite, en fait, par des sociétés privées qui font la gestion et qui renouvellent, pour le compte des collectivités, les investissements. Je crois fondamentalement qu'au-delà des formes de gestion, ce qui nous intéresse le plus, c'est d'analyser cette crise du service municipal, crise qui, à mon avis, a lieu ici également peut-être sous des formes un peu différentes parce que je ne connais pas très bien le cas de Montréal. C'est qu'au fond, traditionnellement, comme on est dans une logique d'offre, quel que soit le statut du technicien, qu'il soit dans la société privée ou dans la régie municipale, comme les élus ne connaissent rien à l'eau, ils demandent au technicien d'offrir un système technique irréprochable qui est offert aux citoyens sans que les techniciens n'aient de contact direct avec les citoyens et, résultat, on a une espèce de boucle qui fait qu'on ne peut répondre à la crise que par l'augmentation technologique de l'offre et, au bout d'un moment, on arrive à une impossibilité parce que les gens n'y comprennent plus rien. Ils sont d'autant plus exigeants sur la qualité de leur eau potable qu'ils n'y comprennent rien et qu'ils sont totalement insouciants et qu'ils ne se rendent pas du tout compte que ça va coûter plus cher. C'est le cas en France actuellement où les gens sont furieux d'avoir une eau qui n'est pas potable soit disant alors qu'en fait la qualité de l'eau ne fait que s'améliorer, mais c'est vrai qu'il y tellement de paramètres qu'on trouve toujours un paramètre qui, au moins une fois par an, n'est pas bon. Alors, ils sont de plus en plus exigeants et ils veulent en plus que les prix baissent mais ça ce n'est pas possible, en fait.

Alors on arrive à une forme de crise dont on ne peut sortir (ce sera mon dernier transparent) que par la coordination, le forum hybride. Ce vers quoi on s'oriente de plus en plus, petit à petit en Europe c'est ce qu'on appelle la gestion par la demande : *Demand Side Management* qui implique de faire participer les usagers ou leurs représentants à la définition du service et à la coproduction du service mais ça veut dire qu'il y a tout un processus d'apprentissage collectif mais qui ne va pas être seulement un processus d'endoctrinement du public, c'est-à-dire qu'il faut que les élus et les techniciens eux-mêmes acceptent de voir les problèmes différemment de la façon dont ils les ont vus jusque là et c'est ce que j'ai essayé de mettre ici. Je dirai un dernier mot sur cette question. Je sais très bien, en lisant le document, je le savais déjà, qu'à Montréal l'eau est très peu chère. Par rapport à un standard européen c'est ridicule. A première vue, on en discutait avec nos collègues européens, ce n'est pas possible, ces gens-là ils vont dans le mur pour la gestion de leurs services d'eau et c'est pas possible qu'à ce prix-là, ils arrivent à entretenir leur infrastructure. Mais une chose que j'ai découverte, il faudra vérifier parce que, comme vous n'avez pas de compteurs dans la ville de Montréal, on a du mal à savoir quelle est la consommation domestique particulière réelle. A partir du moment où vous consommez environ trois à quatre fois plus d'eau par habitant et par an que les Européens. J'entends Angleterre, France, Allemagne, Pays-Bas. Voilà 4 pays où les consommations d'eau sont très voisines. Vous êtes de l'ordre de 3 à 4 fois plus par habitant. Bien moi, je fais l'hypothèse, c'est ça qui est extraordinaire que c'est normal que vous la payiez 3 à 4 fois moins chère puisqu'il s'agit de

rembourser la même infrastructure dans laquelle il coule 4 fois plus d'eau. Vous comprenez cela. Voilà, je ne dis pas que c'est le seul raisonnement qu'on puisse faire. Il y a certainement des économies à faire. On peut consommer moins d'eau mais il y a une chose qui nous frappe de plus en plus dans cette problématique du renouvellement à long terme des infrastructures, c'est que, s'il faut renouveler, c'est ça qui coûte cher et quelle que soit la quantité d'eau qui coulera dans les tuyaux, le prix de l'eau, la facture annuelle, elle sera la même qu'on en consomme beaucoup ou qu'on n'en consomme pas beaucoup. Ça ne veut pas dire qu'il faut gaspiller de l'eau mais ça veut dire qu'il faut accepter que, si on en consomme moins pour protéger la ressource, pour l'environnement, pour des raisons sociales, il faudra accepter en fait que les factures augmentent. C'est ainsi.

Je vous remercie, je reviendrai dans la discussion.

Animatrice

Merci monsieur Barraqué.

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES MUNICIPALITÉS ET L'EAU

TABLE RONDE

LE COÛT DE L'EAU

par M. Henri Didillion
Directeur, Affaires municipales, Raymond Chabot Martin Paré

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec
Palais des Congrès de Montréal
10-11-12 décembre 1997



Animatrice

Nous allons maintenant poursuivre cette table ronde sur les municipalités et l'eau avec 4 autres conférenciers. Je voudrais rappeler à ces conférenciers et à monsieur Barraqué, bien sûr, que nous vous contrainsons dans le temps mais vous aurez l'occasion de vous exprimer dans la période de questions. Il y a des ateliers cet après-midi qui se poursuivent. J'aimerais vraiment vous demander un peu d'aide là-dessus. Messieurs, je vous présente d'abord monsieur Henri Didillion qui va nous entretenir sur le coût de l'eau. Monsieur Didillion est économiste et financier. Il intervient comme conseiller en gestion municipale. Il est directeur des affaires municipales chez Raymond Chabot Martin Paré. Ensuite, monsieur Pierre Lavallée viendra nous entretenir sur l'état des infrastructures de l'eau de la ville de Montréal. Monsieur Lavallée est expert en hydrologie urbaine. Il est vice-président exécutif BPR Ingénieurs Conseils. Ensuite, monsieur Michel Trépanier discutera de l'état des infrastructures d'eau au Québec. Monsieur Trépanier est sociologue, professeur à l'INRS-Urbanisation. Il s'intéresse à la sociologie, à l'histoire des sciences et de la technologie, aux politiques scientifiques et technologiques, aux grands progrès scientifiques et au transfert des technologies et, finalement monsieur Pierre J. Hamel nous entretiendra sur le financement des infrastructures. Monsieur Hamel est diplômé d'économie et de sociologie. Il est professeur à l'INRS-Urbanisation. Je veux vous rappeler que monsieur Patry, des HEC, qui devait faire partie de cette table ronde n'a pu se joindre à nous ce matin. Alors, nous allons procéder avec nos 4 *panelistes* qui rempliront sûrement très bien la tâche. Je vais vous inviter à venir vous joindre à moi, tout de suite, et je vais demander à monsieur Didillion d'ouvrir avec sa conférence.

M. Henri Didillion

Mesdames et Messieurs, bonjour. Je veux remercier monsieur Barraqué de m'avoir ouvert la porte sur le coût de l'eau par rapport aux coûts réels et à la valeur que l'eau peut avoir à Montréal. Peut-être que certains éléments que je vais apporter vont permettre d'aller plus loin dans ce débat. J'aurais pu faire une présentation relativement technique sur des approches de calcul de coût de l'eau. On m'a demandé d'abord de revoir le profil de consommation d'eau et, ensuite, de traiter du coût de l'eau. Vous allez voir que ce que je vais vous présenter n'est pas une recette. J'ai eu l'occasion de collaborer à des travaux avec l'AQTE, l'Association québécoise des techniques de l'environnement et le ministère des Affaires municipales pour établir une approche de calcul du coût de l'eau. Actuellement, le dossier est aux Affaires municipales. Donc le dossier devrait suivre son cours. En attendant, je voudrais plutôt revenir sur ce qui devrait être à la base de nos compréhensions. Quand deux doutes valent mieux qu'une certitude. Vous savez des fois on dit : « bien, est-ce que c'est vraiment ça ? ». On est certain, puis après ça, on y repense, là on n'est plus sûr. C'est un peu cela que je vous apporte aujourd'hui. Alors, c'est là qu'on va voir que les chiffres perdent leur signification. Quand on parle d'usage domestique et puis vous feuillotez des documents du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, vous avez des profils de consommation d'eau. Vous regardez ces profils de consommation, vous vous apercevez finalement que le Québec se distingue du reste du Canada. On peut se poser des questions. Finalement, est-ce qu'on se distingue vraiment ? En réalité, il faut savoir d'où viennent ces chiffres. Ce que je remets en cause ici, ce que je veux illustrer ici, ce n'est pas le fait qu'il y ait des différences dans les chiffres, le fait qu'on ait des comportements différents. Ce que je remets en cause, c'est beaucoup plus la provenance de ces chiffres. Comment ont-ils été calculés ? D'où viennent-ils ? Est-ce que c'est vrai finalement qu'on boit beaucoup plus d'eau qu'au reste du Canada quand on sait que toute l'eau potable que l'on produit, c'est pour la boire mais on consomme seulement 1% de l'eau qui est produite. On boit seulement 1% de l'eau produite, les 99 autres % de l'eau c'est pour d'autres usages, et on pourrait avoir de l'eau qui n'est pas nécessairement potable comme telle, alors, vous voyez là on pourrait se poser aussi des questions. Donc, ici c'est juste pour vous avertir que lorsque vous voyez des chiffres, faites-y attention, je vois

des gens qui prennent des notes sur les chiffres, faites attention. Je ne dis pas qu'ils sont bons. Je mets juste en doute, je vais juste amener des doutes dans votre façon de regarder les chiffres.

Volume par jour *per capita*. Ces données-là viennent d'Environnement Canada, des bases de données. J'ai fait des calculs avec ces bases de données-là. Si on regarde ces consommations, un canadien consomme en moyenne par jour 591, 592 litres d'eau. Il ne consomme pas, on produit, ce qui est différent. Il faut savoir qu'est-ce qu'on consomme. Là, à côté, vous avez la consommation domestique pour ce qui est desservi par des réseaux d'aqueduc. Alors, vous voyez, ici, le chiffre est complètement différent. Donc quand on parle de chiffres, faut savoir de quoi l'on parle parce qu'il y a des industries, il y a des commerces, des institutions, des écoles, des hôpitaux, etc. qui consomment de l'eau. Puis, il y a de l'eau qu'on ne sait pas où elle s'en va. Il y a des pompiers qui lavent leurs camions dans certaines villes. (incompréhensible). Il n'y a pratiquement pas une municipalité au Québec qui est capable de faire son bilan d'eau entre ce qui est produit, ce qui est consommé, puis où va le reste. Donc, quand on arrive à cela, quand on pense finalement que par exemple, pour illustration, Westmount, Outremont et Ville St-Pierre, ce sont trois villes qui n'ont pas de compteurs d'eau à l'entrée de leur réseau. Elles sont alimentées par la ville de Montréal. Comment calcule-t-on finalement ce qui est consommé par ces villes-là ? Parce qu'il faut que la ville de Montréal les facture. Alors, c'est simple : on a 10 villes, 11 villes au compteur finalement. On fait la moyenne de ces 11 villes-là, puis on dit «voilà, en moyenne les gens de Westmount, d'Outremont et de Ville St-Pierre consomment la même chose que ces 11 villes-là en moyenne dont Ville St-Laurent, par exemple, qui a beaucoup d'industries et de commerces ». On peut se poser la question : est-ce que c'est logique ? Finalement, comment ces villes-là peuvent-elles gérer l'eau lorsque finalement on attribue comme consommation à ces villes-là, la moyenne de 11 autres villes, parce qu'on parle de gestion de l'eau. Comment ces villes-là peuvent-elles gérer l'eau si, en plus, leur réseau d'aqueduc ne leur appartient pas. C'est la ville de Montréal qui est propriétaire du réseau d'aqueduc de ces 3 villes, et d'autres villes également. Comment ces municipalités-là peuvent-elles gérer leur eau lorsque finalement on leur attribue une consommation basée sur d'autres villes et, qu'en plus, elles ne sont pas propriétaires de leur réseau ? Ce qu'on retrouve finalement dans les bases de données, ce qu'on retrouve également dans le cahier du Symposium, ce sont des données qui globalement, peut-être, peuvent être valables pour se faire une idée globale mais lorsque vient le temps de travailler localement, là ces données-là ne tiennent plus. Puis, on va les regarder un petit peu plus près.

Dans ces bases de données-là, j'ai sélectionné seulement celles pour lesquelles on avait des données par réseau desservi. La colonne «autres» correspond au total produit, moins ce qui est consommé domestiquement, moins ce qui est consommé par les commerces, les industries et les institutions. Donc, c'est l'auto-consommation des municipalités. C'est également certainement des pertes et autres choses donc on ne sait pas quoi. Alors voyez-vous, la question qu'on peut se poser, c'est finalement : on a 5 provinces au Canada dont les municipalités n'utilisent pas d'eau pour leurs propres fins. Elles n'ont pas de feux à éteindre, elles n'arrosent pas leurs arbres, etc. Donc, on peut se poser des questions sur les statistiques. En moyenne, au Canada, ça veut dire finalement qu'il y a 10% de l'eau, ou elle est auto-consommée, ou on ne sait pas où elle va. Au Québec, c'est 18% et on est en tête. Puis il y en a d'autres qui ne consomment pas du tout. On peut même se poser la question : le 18% est-ce qu'il est vraiment réel ou pas ? Puis, j'ai sélectionné les villes, les villes du Québec, à part une ville de 5000 habitants à Terre-Neuve, je pense qu'il y a à peu près 59% de l'eau on ne sait pas où elle va dans ces statistiques-là. Après ça, on tombe à Montréal mais après cela je me suis tenu au Québec. Alors vous voyez ici, Montréal, il y aurait soi-disant, dans ces statistiques-là, 47% de l'eau qu'on ne sait pas où ça va. C'est 5 fois la production annuelle de la ville de Québec en eau. C'est sur ces bases-là, finalement, qu'on a dans le cahier qui vous a été remis ici, calculé une consommation domestique pour le Québec, pour la ville de Montréal de 322 litres par personne et par jour. Mais, quand on calcule les 322 litres qui sont là, en même temps il y a 47%, on ne sait pas où ça va. Est-ce qu'on a vraiment le bon chiffre pour la consommation par personne et par jour ?

Là, j'ai juste ramené sur un acétate, l'ensemble des données que j'ai compilées sur 413 réseaux d'aqueduc au Québec. Il y a 220 municipalités (plus de la moitié des 413 réseaux) qui ne font pas d'auto-consommation pour leurs propres besoins, ce serait étonnant. On a un problème dans nos chiffres. 33 municipalités entre 16 et 47%. Je prétends que ces chiffres-là ont besoin d'être revus et qu'on ne peut pas se permettre de parler de gestion de l'eau quand, finalement, tous les chiffres avec lesquels on travaille sont des chiffres très flous qu'on ne connaît pas. Donc le débat, au départ, quand on parle de gestion, généralement, si on gère, il faut mesurer parce qu'on ne peut pas gérer quelque chose qui n'est pas mesuré. Alors, si on veut parler de gestion de l'eau mesurons-la, après ça on va pouvoir en parler. Les volumes sont très mal connus donc très mal gérés. Les coûts de l'eau : qui a le bon chiffre ? Là, ce sont des statistiques. Vous aller voir que finalement, quand on parle de coût de l'eau, je vous le dis tout de suite, il n'y a pas une ville au Québec qui calcule le coût de l'eau de la même façon. Alors, quand vous dites qu'à un endroit, l'eau coûte moins cher qu'à un autre endroit, je pense que ça peut peut-être être même l'inverse. Alors faut faire très attention. Exemple : si l'on prend Montréal à la production : 18 cents le mètre cube. On comprend ce que ça coûte à Montréal pour les Montréalais : 20 cents mais là, ça comprend l'entretien local et les coûts de financement local. Ce que Montréal facture aux 10 villes de banlieue au compteur, sans l'entretien local et les coûts de financement local c'est 13 cents. Alors si on ne sait pas, ça c'est tout dans un même tableau sans explications. Alors si vous prenez les chiffres des coûts et puis ce qui est comptabilisé, voir 18 cents, 20 cents, 13 cents, là, ça peut vouloir dire, pour quelqu'un qui ne connaît pas ce qu'il y a en arrière, que finalement, Montréal vend l'eau moins cher que ce que ça lui coûte. Mais, en réalité, ça ne couvre pas les mêmes réalités et ça c'est dans un même tableau, pour des gens qui lisent le tableau sans aller comprendre finalement les 25 ou 30 pages qu'il y a en arrière, on peut arriver à des conclusions erronées. Repentigny a fait une démarche très complète, il y a encore du travail à faire mais parce qu'elle vend l'eau, elle a fait une démarche récente. Ça lui coûte 41 cents du mètre cube. Je dis les coûts de l'eau parce que finalement, comme je l'ai dit tantôt, il n'y en a pas un, il y en a autant que de municipalités. Il a peu de villes qui respectent le Manuel de normalisation de comptabilité municipale. Exemple : lorsqu'une ville fait une réparation sur un tuyau dans une rue, le morceau de tuyau ou la valve, bien souvent, on va le retrouver à la bonne place, dans la fonction « hygiène du milieu », pour le coût de réseau. Par contre, le gravier, le ciment, l'asphalte, le coût de la *pépine* pour creuser le trou, va se retrouver dans la fonction transport qui correspond aux travaux publics et ce n'est jamais rapproché, parce qu'on a pas les feuilles de *jobs* pour suivre tous les ingrédients qui rentrent dans le coût de l'eau. Alors, on ne suit pas le Manuel de normalisation mais il faudrait le suivre. Évidemment c'est un indicateur, maintenant compte tenu de la complexité et du coût qu'il y a à ramasser les données, bien souvent, et bien, on laisse tomber ce côté-là et là, on manque d'avoir, finalement, un coût un peu plus complet de l'eau. Il ne faut pas oublier une chose aussi, c'est que bien souvent, on a tendance à regarder les états financiers pour essayer de voir le coût de quelque chose mais là, on parle de comptabilité générale, on ne parle pas de comptabilité de gestion. Ça, c'est une autre dimension et il n'existe actuellement aucune méthode approuvée de calcul de coût de l'eau donc qui permettrait de faire des comparaisons d'une municipalité à une autre, à la limite sur une base minimale. Ce qu'il faut comprendre également, c'est que lorsqu'on tient compte des investissements et des infrastructures, la question qu'on doit se poser, finalement : « est-ce qu'une infrastructure censée durer 40 ans, que l'on finance sur 20 ans, ce sont finalement les 20 premières années, les citoyens qui vont y goûter à ce prix-là, à ce coût-là, et ceux qui vont venir, les 20 autres après, ne vont pas y goûter, devraient pas payer pour ? ». Il y a tout un problème d'équité dans le temps. Le problème qu'on a, c'est, qu'à l'heure actuelle, au niveau de la Commission municipale, la seule façon que l'on a de comptabiliser le coût et faire reconnaître un coût dans l'eau, c'est les déboursés réels. Alors si on finance sur 20 ans et que c'est censé durer 40 ans, ça veut dire, qu'après 20 ans, le coût de l'eau facturée devrait baisser. Est-ce réel, est-ce logique ? Est-ce que c'est normal qu'une génération paye l'usine pour ses petits-enfants ? Il y a tout ce problème de transferts de coûts inter-génération, qu'il faut être très conscient et ça veut dire qu'il faut changer nos méthodes et qu'il faut

faire, finalement, changer la Commission municipale dans son approche pour pouvoir coller à une réalité.

Bien, la tarification. Alors, vous voyez, quand on parle de tarification, on trouve à peu près tout au Québec : des pieds carrés, des superficies, du nombre de pièces, n'importe quoi, finalement et à l'occasion on va retrouver le compteur. Donc, dans le monde municipal, c'est très spécial, et on a évidemment la taxe foncière. Mais, comment finalement, lorsqu'on mesure cela par un nombre d'appareils par logement ou pièces par logement, comment un consommateur peut-il gérer sa consommation et comment une municipalité peut-elle influencer le consommateur dans sa consommation si, par exemple, on arrive à la capacité de l'usine de filtration et qu'il faudrait modifier les comportements parce qu'on facture finalement en fonction du nombre de pièces.

Donc, en résumé, le problème qu'on a, c'est que tous ces chiffres qu'on a vus, ça devient des statistiques sur lesquelles on base nos réflexions, sur lesquelles on base, finalement, nos décisions du futur puis comme on s'en aperçoit là, ces chiffres-là tiennent très peu la route. Alors, pour conclure, je vous dirais ce qu'il faut c'est, en premier lieu, être capable d'établir un vrai bilan qui balance de l'eau dans les municipalités. La deuxième chose, c'est d'établir, de mesurer le coût de l'eau et là, il y a des techniques qui, aujourd'hui, existent par la notion, notamment, de comptabilité par activité. Le dossier qui est au Ministère repose sur cette base puis, je pense, un troisième élément, c'est d'informer l'utilisateur de ce que ça coûte parce que, finalement, quand quelqu'un dit que ça lui coûte très cher, 240 dollars d'eau par année alors que finalement il en achète 250 dollars dans les petites bouteilles, alors qu'il en a consommé des milliers de litres, on peut se poser la question : « où est vraiment le coût de l'eau ? »

Merci.

Animatrice

Alors, merci monsieur Didillon.

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES MUNICIPALITÉS ET L'EAU

TABLE RONDE

**L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES D'EAU
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

par M. Pierre Lavallée
Vice-président exécutif, BPR ingénieurs-conseils

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal
10-11-12 décembre 1997



Animatrice

Je demande maintenant à monsieur Pierre Lavallée de prendre la parole.

M. Pierre Lavallée

La conférence dit qu'on va parler du diagnostic dans la ville de Montréal. Vous devez comprendre qu'une opération diagnostic structurée en termes techniques se réalise pour la première fois sur le secteur de la ville de Montréal. Donc, on va parler à la fois du contexte, des pré-requis de ce qu'on doit comprendre et on va discuter de quelles devraient être les tendances telles qu'elles sont observées ailleurs. Nous allons reporter toute votre attention au début de 1998 pour avoir les résultats précis sur l'état du réseau de Montréal puisque l'étude est encore en cours et qu'on discute les chiffres en termes de validation par la ville de Montréal. En termes scientifiques, on cherche quoi ? On ne connaît pas la valeur des méthodes d'auscultation. On ne sait pas quelle est la valeur des rendus d'un diagnostic. En termes techniques quelle est la base d'informations pertinentes qui nous permet de porter un jugement et est-ce qu'il est possible de planifier des investissements ? À toutes ces questions-là, le projet dans lequel la ville de Montréal est impliquée, dans lequel l'INRS-Eau, le CERIU, le Conseil national de la recherche scientifique et BPR en tant que bras d'action de ce consortium de spécialistes. On va laisser la partie valeur des méthodes d'auscultation parce qu'elles font l'objet d'une partie très précise du rapport et que celles-ci aussi pourront être discutées au début de 1998 pour s'attarder au point que vous voyez ici indiqué en jaune, c'est-à-dire est-ce qu'on peut s'attendre que ces rendus soient fiables ? Quelle est la base d'informations qu'on utilise et est-ce qu'il est possible de faire une planification des investissements ?

Un réseau idéal, entretenu à la perfection, qui n'a aucun tubercule dans le cas de l'aqueduc, qui, en terme d'égout serait propre, sans aucun défaut, cela est presque impossible. Donc, ce qu'on cherche, c'est quel est le point à partir duquel on va commencer à avoir annuellement un nombre de bris qui devient tellement élevé que les équipes en place ne pourront pas soutenir l'effort de réparation ? Jusqu'à quel point doit-on tolérer qu'il est plus rentable de réparer avant de remplacer. Vous faites l'équivalent avec votre voiture, c'est sûrement possible de le faire pour un réseau. Tout ce qui est derrière cela et cela a été observé, mesuré et ça prendrait un charlatan pour dire le contraire, c'est que l'espace entre la genèse du réseau qu'on a indiqué ici par 0 et le premier bris : l'espace temps, il est généralement relativement long. Il peut être court quand c'est très mal posé mais il est relativement long. Ce qui est certain, toujours de manière relative, c'est que le deuxième, le troisième, le quatrième et le cinquième bris sur le même tronçon de conduite vont se produire très rapidement parce qu'on est en face d'un ouvrage qui se dégrade et qui a atteint un état de dégradation où là les problèmes peuvent être perçus. En tout état de cause si on reprend la courbe de tantôt, ce qu'on cherche, c'est à remplacer ou à déterminer quel est le taux de remplacement des ouvrages qui permet d'assurer la pérennité du fonctionnement d'un réseau sans être plus catholique que le pape, sans faire des investissements excessifs mais en ayant la certitude que ces ouvrages-là vont pouvoir continuer à fonctionner.

Le contexte maintenant de l'étude : de quoi on doit tenir compte. La première chose : c'est que si vous me demandez actuellement le nombre de bris qu'il y a actuellement sur le territoire de la ville de Montréal, personne ne le sait; en contrepartie, le nombre de réparations, c'est quelque chose de concret. Donc oui, on doit faire une approximation à partir du nombre de réparations que cela équivaut à peu près au nombre de bris. Il peut exister des bris qui sont non répertoriés peut-être parce qu'ils ne causent pas de dommages, peut-être parce qu'il y a des facteurs qui les camouflent. Un indicateur : oui on cherche des indicateurs, des taux de fuite, c'est des indicateurs. Des taux de fuite qui augmentent, c'est des indicateurs que l'état du réseau ne va sûrement pas en s'améliorant, des

débits de nuit qui vont en augmentant, c'est des indicateurs du taux de fuite, c'est des indicateurs d'un réseau qui se dégrade. Est-ce qu'il est possible de faire de l'auscultation préventive ? Ça fait partie de l'objet de la partie scientifique du rapport. Malheureusement, il n'existe pas de techniques qui nous permettent d'aller voir la conduite d'aqueduc sans aller faire d'excavations très facilement. Certaines techniques nous permettent d'évaluer le stress de corrosion sur les conduites, etc. Ça évolue, mais plus lentement. En termes d'égout, on observe les défauts majeurs seulement. Il y a des ingénieurs de mon équipe qui disaient : « quand il est complètement défoncé, qu'il ne fonctionne plus, qu'il est bloqué, oui, on considère qu'il y a un défaut ». C'est un peu tard. Le fonctionnel et le structural sont aussi importants : certains réseaux d'égout sont plus stressés parce qu'ils ont été surchargés par des nouveaux raccordements qu'ils l'étaient lors de leur construction. Donc le fonctionnel a de l'importance autant que le structural.

La méthodologie qu'on a suivie : d'abord saisir l'information pertinente, ça ce n'est pas le nom des contremaîtres, c'est pas un rapport de police pour savoir qui fait sa job et qui fait pas sa job, c'est l'information qui concerne le réseau. C'est de faire une analyse de la nature des bris qu'on retrouve, de manière à pouvoir trouver qu'est-ce qu'on retrouve, pourquoi on dit qu'il est brisé. Certains bris, des gens vont dire : « c'est tolérable, ce n'est pas grave qu'il y ait un trou dans la conduite d'égout », mais quand le trou est plus gros, c'est pas pareil. Donc il faut évaluer la nature du bris. Il faut passer à l'identification des variables explicatives. Ce n'est pas les mêmes pour toutes les villes et vous allez voir que ça c'est important et que ça permet de bien prévoir les investissements. Le calcul des taux d'évolution : vous vous souvenez de ma courbe du début. Il s'agit de savoir si on est à la genèse, donc on a une courbe très plate, on peut dormir un peu. Ou bien non, si on est rendu à la fin de la vie utile. Là vous allez réparer en mettant un manchon sur l'aqueduc par-dessus un manchon qui lui-même est connecté sur un manchon. L'identification des linéaires à remplacer c'est ça qu'on doit faire. Est-ce qu'on a 1 kilomètre de réseau à remplacer, 2 kilomètres, 3 kilomètres au total, de façon à permettre la planification des investissements ?

Aujourd'hui, dans les 15 minutes, on va regarder les deux points indiqués en jaune. Les variables explicatives : l'âge des conduites et vous allez voir qu'on ne prend pas juste l'âge le plus vieux et le plus mauvais. Il y a des matériaux qui sont associés à certaines périodes. En réseau d'aqueduc, on n'avait pas les mêmes matériaux avant 1963 et après 1963. Le type de sol a beaucoup d'importance, on va le voir, le diamètre, les pressions statiques dans le cas de l'aqueduc, l'utilisation des fondants dans le cas de l'aqueduc, la capacité, est-ce qu'on stresse cet ouvrage-là au-delà de sa capacité telle que prévue par rapport aux apports qui devaient y arriver ? Et les défauts structuraux visibles. C'est une variable explicative en ce sens que si on observe des fissures sur la couronne d'un réseau d'égout, on peut penser qu'on est en voie d'avoir quelques problèmes. On a rendu cette figure-là floue. C'est un territoire où je ne pourrais pas reconnaître ni votre maison, ni celle du maire ni etc., mais sachez que dans les secteurs d'argile ou dans les secteurs de tourbe, il y a plus de problèmes. On peut aussi dire que des conduites plus petites, parce qu'elles ont donc des parois qui sont plus minces, ont plus de problèmes. Je vous ai dit que ce n'est pas toujours les plus vieilles, c'était plutôt les conduites de 50 à 59 qui pouvaient poser problèmes. Le calcul des taux d'évolution, qu'est-ce que ça nous prend pour calculer les taux d'évolution ? Des chronologies suffisamment longues et des contremaîtres qui sont là depuis 40 ans et qui connaissent le réseau mais ça reste des commentaires plus empiriques. Mais des chronologies longues, les gens disent « ça prend 50 ans de données pour prendre une décision ». Faux. Ça prend une période plus courte. Est-ce que 10 ans, ce serait l'idéal ? Non, 20 ans ça peut être très bon. 4 ans, ça peut amener des résultats tout à fait fonctionnels en termes scientifiques mais il faut toujours tenter de trouver la période la plus longue possible en recherchant une information qui est de valeur. Il faut tenir compte du fait que certaines villes font des recherches de fuites, d'autres pas. Certains secteurs de Montréal font des recherches de fuites, d'autres moins. L'évolution du nombre d'interventions par 100 km par an est un paramètre très important. Donc si je vous dis, qu'en général, si vous avez plus de 250 à 300 réparations sur un

tronçon de 100 km de réseau homogène, ce réseau-là, ça veut dire que vous commencez à le réparer très souvent, ça veut dire que, traduisez ça en kilomètres, 3 réparations au kilomètre mais ce taux-là, il change pour chacune des villes et dans les résultats de Montréal ça va bien être traité. On peut appliquer des modèles de taux de survie. Tantôt, vous avez vu que le premier bris, c'est plus long avant qu'il se produise, le deuxième, c'est plus court, troisième encore plus court, etc. On peut appliquer des modèles de dégradation dans le cas des réseaux d'aqueduc et connaître l'évolution des dommages physiques, dans le cas de l'égout, on peut passer la caméra et s'apercevoir qu'un égout se détériore au fil des ans.

On va faire une démonstration pour un cas représentatif. Encore une fois, ce n'est pas un cas appliqué directement à la ville de Montréal. Les résultats présentés sont ceux de 1998. Une démonstration : en considérant qu'on ne ferait aucun effort de rénovation, ce qu'on a appelé 0% du linéaire remplacé par an. On va appliquer un modèle avec 0,5% et avec 1%. Pourquoi ces chiffres-là ? Parce que l'American Water Works Association a évalué qu'un réseau d'aqueduc bien entretenu, stabilisé, il fallait procéder au remplacement ou à la réhabilitation profonde de 0,5% à 1% du linéaire par an. Dans le cas de l'égout, la Water Environment Federation évalue que c'est entre 0,4 et 0,7% du linéaire par an. Ça c'est pour stabiliser, pour revenir à ma deuxième courbe où là on voyait un trait blanc qui se stabilisait. Vous allez comprendre avec ces figures-là : regardez juste les courbes pleines rouge et jaune. Les courbes pointillées représentent les enveloppes de ça. Ce qui est important de comprendre, c'est que si on ne remplace pas le réseau et qu'on est arrivé à un point où là l'évolution du nombre de bris, on fait aucun remplacement. Vous allez voir la courbe rouge. On se retrouve donc avec cette courbe-là qu'on va avoir jusqu'à 120% d'augmentation du nombre de bris après 20 ans. Si toutes vos équipes sont occupées à réparer aujourd'hui, dites-vous que vous avez un problème dans 20 ans parce qu'il va manquer de monde. En contrepartie, et ça c'est ce qui est important de voir, il faut être optimiste parce que techniquement c'est possible de l'être, un remplacement de 0,5% du linéaire par an, on voit que ça descend énormément l'augmentation. Et ce que ça veut dire 0,5%, ça veut dire que vous supposez que votre réseau a une durée de vie de 200 ans puisque vous en remplacez 0,5% par an. Donc ce n'est pas excessif. Les méchantes langues disaient : « la moitié du réseau de la ville de Montréal n'est pas bon ». Ils vont être déçus. Vous allez continuer d'avoir une augmentation du taux de bris selon les résultats internationaux si vous avez encore entre 0 et 0,5% de remplacement; puis vous allez commencer à stabiliser même à partir d'un état qui est un peu dégradé si vous avez un taux de remplacement voisin de 1%.

Les rendus possibles de l'étude, ce qu'il va y avoir comme étude, compte tenu de l'information qui existe, avec une méthodologie qui est vérifiable par tous et qui est scientifiquement crédible : c'est des secteurs à haut facteur de risque qui vont être identifiés en fonction du stress, du type de sol, etc. Le calcul du linéaire sous efficient : ça se calcule, les conduites pour lesquelles le taux de réparation est devenu plus élevé que ce qui équivaut au taux de remplacement. On doit agir lorsque la somme de vos coûts de réparation est plus grande que le coût de remplacement de cette conduite-là. C'est exactement ce que vous faites avec votre voiture. Le gros bon sens va s'appliquer au réseau d'égout. Le regroupement fonctionnel et structural : faire le regroupement de ces choses-là et faire une prévision de la progression du taux de bris. Le point le plus important : ça va permettre de planifier les investissements. Non pas identifier chacune des conduites parce que ça, ça doit être fait de manière récurrente mais de planifier les investissements 0-5 ans, 5-10 ans et 10 à 20 ans. Les efforts occurants en termes de mesures de gestion, c'est qu'il faut absolument qu'il y ait un diagnostic qui se continue. Il faut se donner ces moyens-là. A titre d'exemple : aux États-Unis, il y a 7% du linéaire du réseau d'égout qui est inspecté par caméra à chaque année. Je dis bien aux États-Unis. L'approche empirique « on sait déjà tout ça », ça ne permet pas de chiffrer les investissements qu'il y a à faire. En conclusion, tant les bons, tant les méchants qui sont dans la salle; ceux qui veulent dire que tout va mal ou ceux qui veulent dire que tout est parfait dans le meilleur des mondes; il serait peut-être mieux d'attendre avant de prendre position puis de s'agiter parce, qu'effectivement, c'est possible

d'obtenir des chiffres qui ont une valeur et qui ne sont pas contestables techniquement et scientifiquement.

Merci

Animatrice

Merci, monsieur Lavallée.

ACÉTATES



INRS-Eau



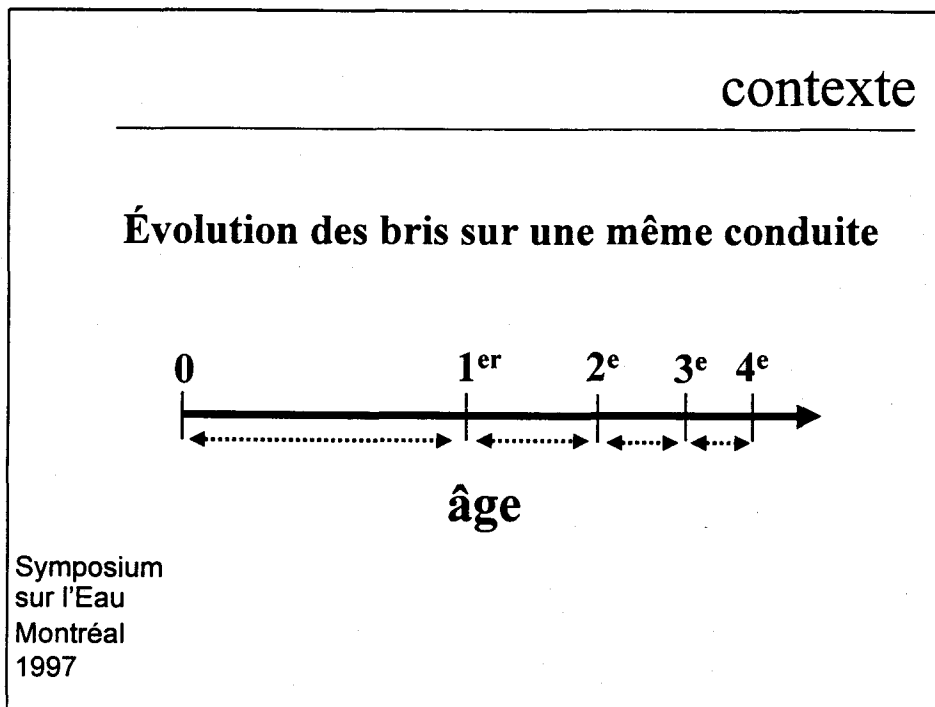
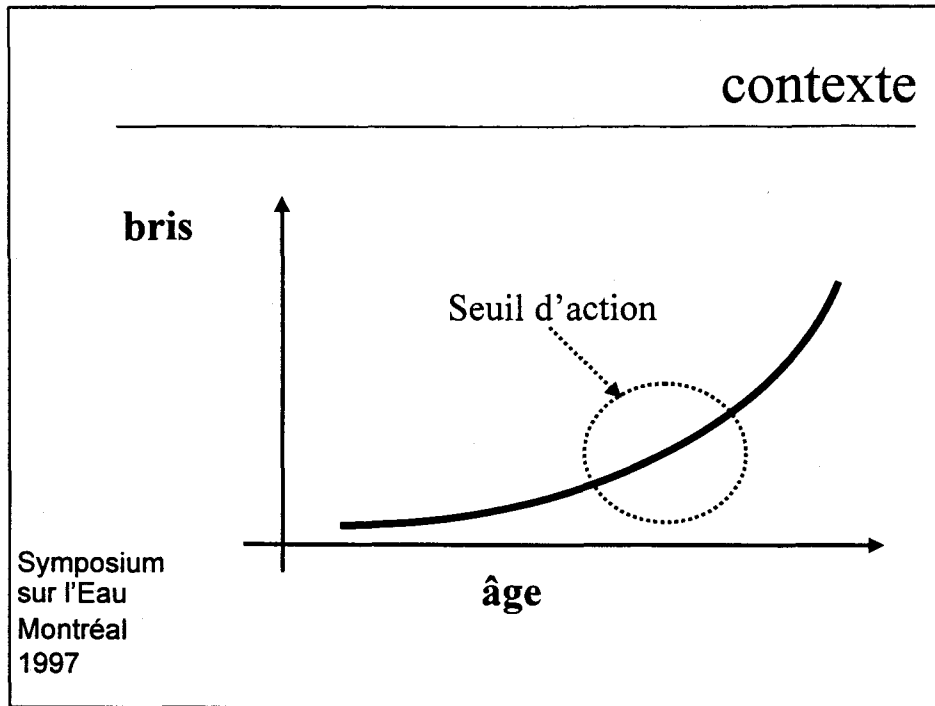
Diagnostic de l'état des réseaux

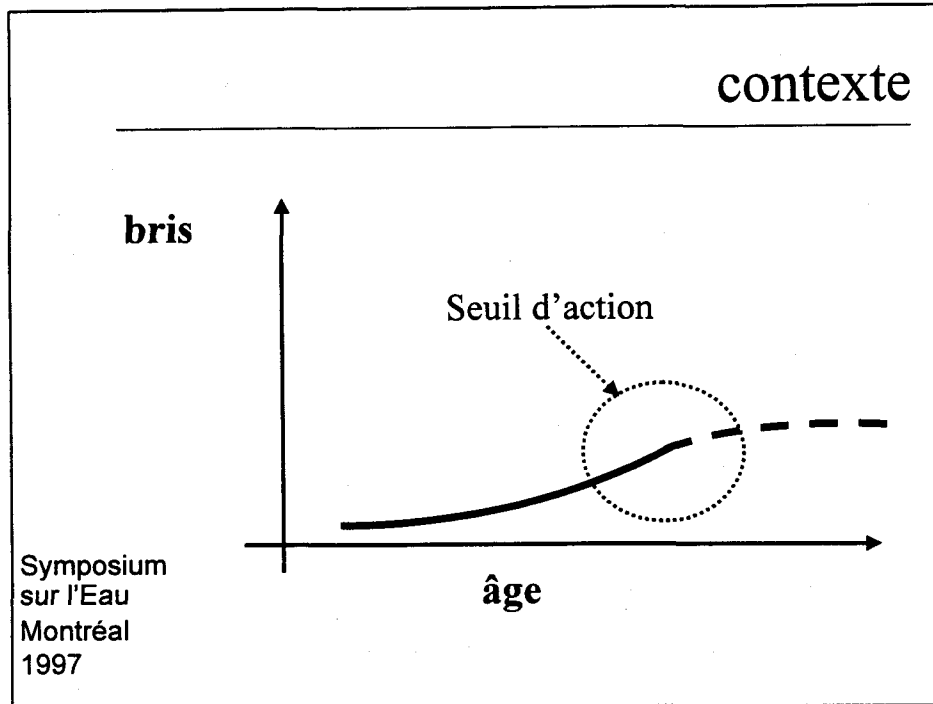
Symposium sur l'Eau
MONTRÉAL
Décembre 1997

contexte

- Scientifique
 - valeurs méthodes d'auscultation ?
 - valeurs des rendus d'un Diagnostic ?
- Technique
 - base d'informations pertinentes ?
 - Planification des investissements ?

Symposium
sur l'Eau
Montréal
1997





- contexte
- Aqueduc
 - réparation \cong bris
 - indicateur = fuites \uparrow = Q nuit \uparrow
 - auscultation préventive ?
 - Égout
 - défaut majeur seulement
 - fonctionnel et structural
 - auscultation = caméra
- Symposium
sur l'Eau
Montréal
1997

Méthodologie

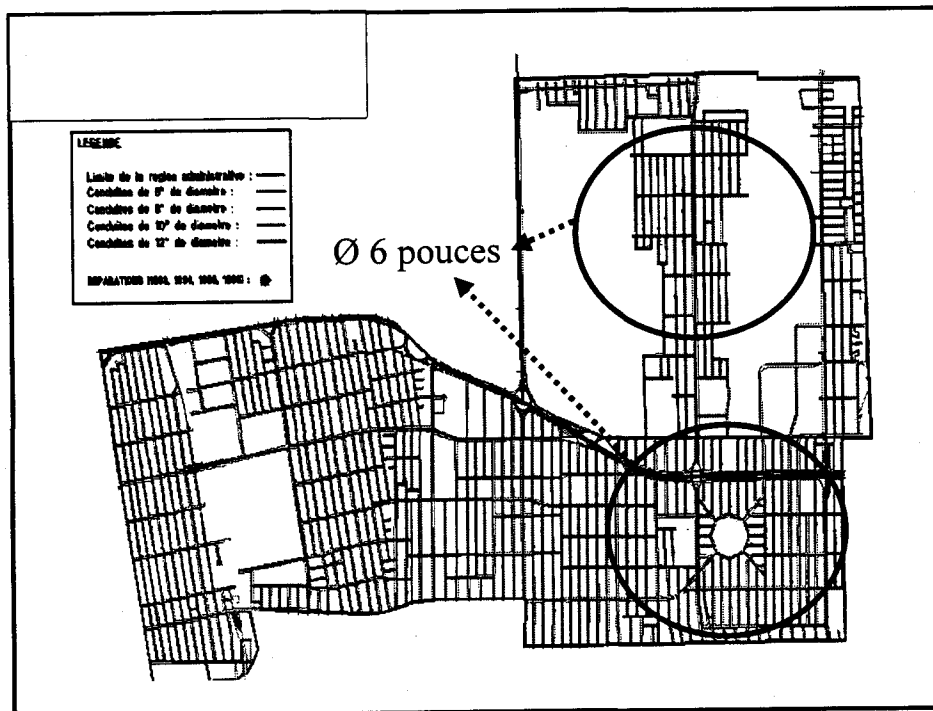
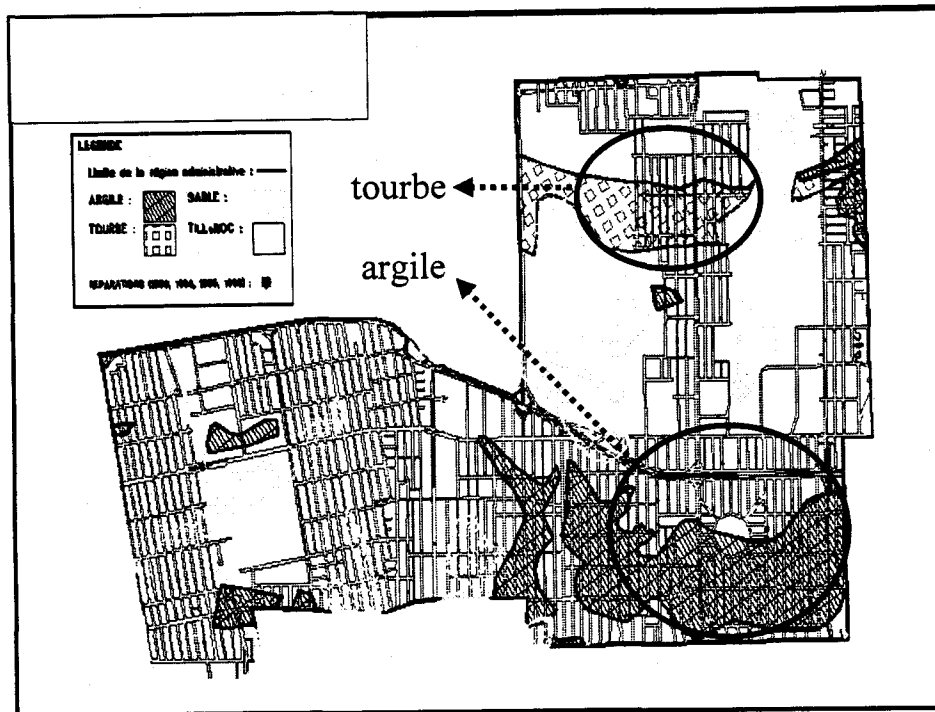
Saisie de l'information pertinente
Analyse de la nature des bris à partir des rapports de réparations et/ou des inspections télévisées
Identification des variables explicatives
Calcul des taux d'évolution
Identification des linéaires à remplacer
Évaluation des investissements 0-5 ans, 5-10 ans, 10-20 ans

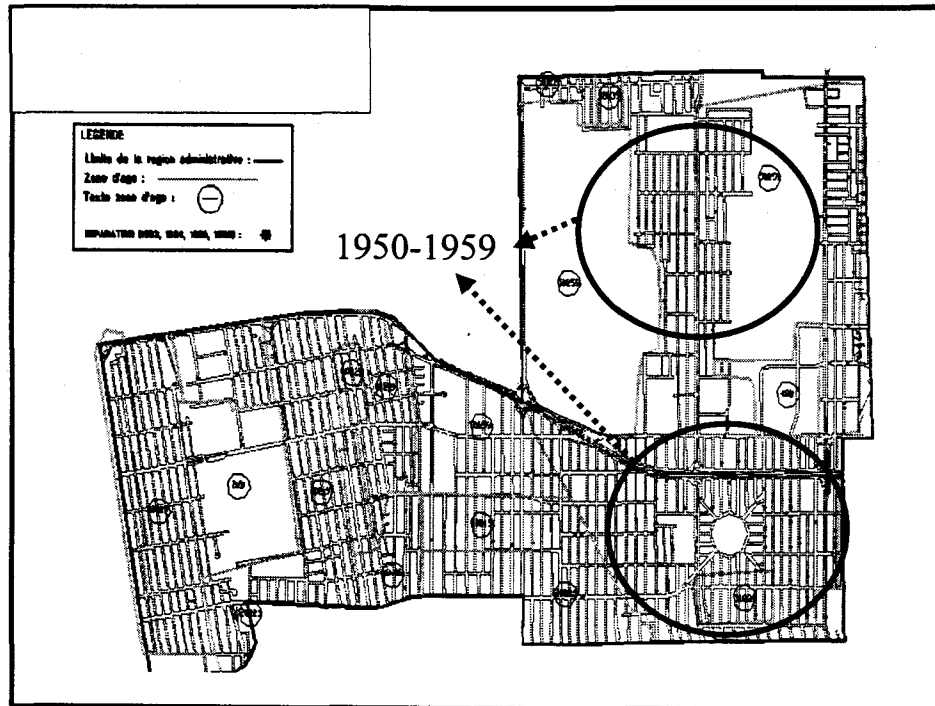
Symposium
sur l'Eau
Montréal
1997

Variables explicatives

Âge des conduites (Matériaux)
Type de sol
Diamètre
Pression statique (Aqueduc)
Utilisation de fondants (Aqueduc)
Capacité (Égout)
Défaut structural visible (Égout)

Symposium
sur l'Eau
Montréal
1997





Calcul des taux d'évolution

Chronologie suffisamment longue (10 ans ?)
 Avec ou sans recherche de fuites
 Évolution du nombre d'interventions par 100 km par an
 Modèles de taux de survie
 Évolution des dommages physiques (Égout)

Symposium
 sur l'Eau
 Montréal
 1997

Exemple de taux d'évolution

Démonstration Aqueduc - Applications de modèles de taux de survie

considérant:

0 % de remplacement par an

0,5 % de remplacement par an

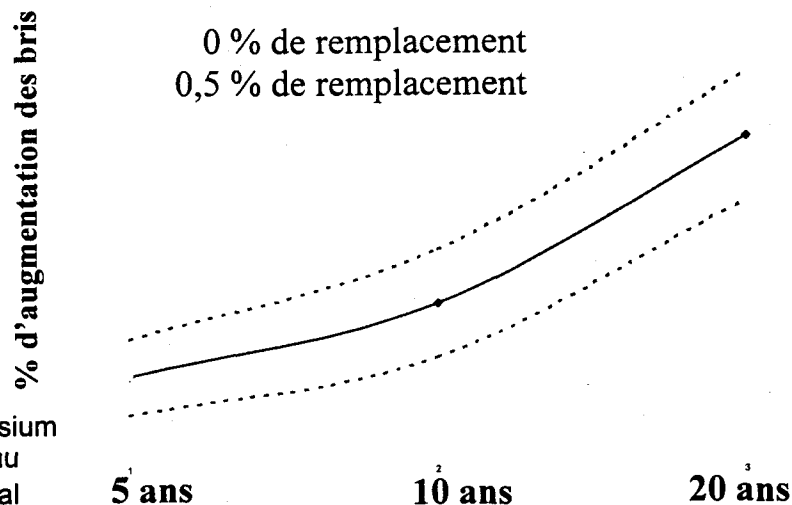
1,0 % de remplacement par an

AWWA: 0,5 % - 1 % (Aqueduc)

WEF: 0,4 % - 0,7% (Égout)

Symposium
sur l'Eau
Montréal
1997

Taux représentatif d'évolution des bris Vs effort annuel de remplacement du linéaire de conduites



Symposium
sur l'Eau
Montréal
1997

taux d'évolution

Augmentation du taux de bris

0 % de remplacement par an

0,5 % de remplacement par an

Stabilisation du taux de bris

1 % à 1,5 % de remplacement par an

Symposium
sur l'Eau
Montréal
1997

Rendus possibles

Identification des secteurs à haut facteur de risques

type / condition / âge / stress

% de défaut statistiquement plus élevé

Calcul du linéaire sous-efficient

trop de réparations / 100 Km-an

Σ \$ réparations > \$ remplacement

Symposium
sur l'Eau
Montréal
1997

Efforts récurrents

Mesures de gestion

- documenter réparations
- archivage des défauts apparus
- provisions budgétaires auscultation et diagnostic sur secteurs cibles

Diagnostic permanent

- global → sectoriel (par priorité)
- auscultation secteurs locaux (WEF: USA, 7% linéaire / an = caméra)
- révision triennale des priorités

Symposium
sur l'Eau
Montréal
1997

L'approche empirique ou "on sait déjà tout ça" ne permet pas de quantifier l'effort de redressement.

Ni les "bons", ni les "méchants" ne semblent mieux informés; peut-être devrions nous essayer l'approche qui consiste à documenter avant de s'agiter.

Symposium
sur l'Eau
Montréal
1997

Rendus possibles (suite)

Recouplement fonctionnel/structural
secteurs de plaintes / secteurs de risque
priorité défaut fonctionnel

Prévision progression taux bris
calcul du remplacement minimum

Symposium
sur l'Eau
Montréal
1997

Rendus possibles (suite)

Planification des investissements
rénovation f (défaut type)
0 - 5 ans: défaut actuel
5 - 10 ans: défaut prévu (haut risque)
10 - 20 ans: soutien minimum

Symposium
sur l'Eau
Montréal
1997



Partenaires de réalisation

- Ville de MONTRÉAL
- CNRC
- CERIU
- INRS-Eau



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES MUNICIPALITÉS ET L'EAU

TABLE RONDE

L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES D'EAU DU QUÉBEC

par M. Michel Trépanier
Professeur, INRS-Urbanisation

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal
10-11-12 décembre 1997



Animatrice

Monsieur Trépanier, je vous invite à prononcer votre conférence.

M. Michel Trépanier

L'objectif de l'étude dont je vais parler est assez explicite dans le titre donc : Évaluation de l'état et des coûts de réfection des infrastructures d'eau dans les municipalités québécoises. L'étude avait 2 volets : 1 volet qui a été réalisé à l'INRS-Urbanisation et c'est surtout de celui-là dont je vais parler aujourd'hui. Le second volet était réalisé à l'INRS-Eau. Dans le cas de ce qui a été fait à l'INRS-Urbanisation, on fonctionnait avec une enquête par questionnaire auprès des municipalités tandis que, dans le volet INRS-Eau, on fonctionnait sur un nombre de municipalités plus restreint mais avec des données plus détaillées et plus précises et avec un objectif de modélisation mathématique des besoins en réfection. Donc je vous parle surtout de la partie qui a été faite à l'INRS-Urbanisation donc l'enquête auprès des municipalités. On a envoyé des questionnaires dans 338 municipalités. 228 ont répondu. C'est un taux de réponse qui est excellent pour ce type d'enquête-là, autour de 66% et ce qu'il faut aussi retenir c'est qu'on a eu 23 des 26 municipalités de 45 000 habitants et plus qui ont complété nos questionnaires (un questionnaire sur les réseaux d'égout et un sur les réseaux d'eau potable). L'échantillon est excellent et donc, on travaille sur une base qui est solide. Dans notre mandat, on nous demandait d'examiner l'état des ouvrages externes donc stations de filtration, par exemple pour l'eau potable, les usines d'assainissement et tout. Je serai bref là-dessus pour dire tout simplement que l'examen des ouvrages nous amène au fond à un double constat que, de façon générale, l'eau potable est de bonne qualité et que, dans le cas des ouvrages externes d'assainissement, les programmes PAEQ et PADEM ont, à toute fin pratique, solutionné le problème de l'épuration des eaux usées. Évidemment, ces conclusions-là tiennent dans le cadre normatif actuel et, si on bouge les normes, évidemment, là, il faut refaire l'évaluation et aussi donc réévaluer probablement le volume ou l'ampleur des problèmes auxquels on doit apporter des solutions. Mais donc, dans le contexte normatif actuel, les problèmes qui requièrent une intervention majeure sont peu nombreux et sont, finalement, peu importants pour les ouvrages externes.

Maintenant, pour ce qui est des conduites, l'enquête dans les municipalités nous apprend que, de façon générale, les réseaux de distribution sont relativement jeunes. On a 65% des conduites qui ont 35 ans ou moins, 34% du kilométrage a 20 ans ou moins et donc a été installé dans la période 76-96 et les conduites les plus âgées, c'est-à-dire celles installées avant 1945, représentent 16% du kilométrage donc étudié. Un petit mot sur les matériaux. Ils ont changé. Monsieur Lavallée en a parlé. Ils ont changé au fil des ans. Si on regroupe tout ça néanmoins, la fonte grise est le matériau le plus important. Elle a été très peu utilisée dans la période récente. C'était le matériau prédominant pour les conduites notamment avant 1945 et celle de la période 45-60. La fonte ductile représente 25% du stock. Elle a été surtout utilisée à partir de la période 61-75 et elle reste un matériau important dans la période la plus récente. Ce qu'il faut noter, néanmoins, et c'est important : pour la période 76-96, c'est la percée rapide des conduites en CPV. L'inspection et le diagnostic maintenant de ces conduites : dans 74% des municipalités, il est important de faire remarquer qu'elles représentent 92% du kilométrage (on n'a pas ici de programme systématique, régulier). Certains tronçons font l'objet, sous une forme ou une autre, c'est-à-dire à l'aide de différents moyens donc, d'inspection ou de diagnostic, à un moment ou à un autre (ce n'est pas suivi, c'est ponctuel). C'est donc un autre indicateur du fait que cette recherche-là d'informations sur l'état des conduites n'est pas vraiment systématisée.

Les plans directeurs pour la gestion des réseaux sont beaucoup plus rares que les inspections. 41% des municipalités qui ont répondu au questionnaire en possèdent un. Maintenant l'état actuel des conduites : on a fonctionné à partir d'un indicateur qui était la fréquence de bris et il faut que je vous

mentionne que les questionnaires ont été complétés par les responsables des réseaux donc les gens, techniciens et ingénieurs, qui les gèrent au quotidien. On leur a demandé de qualifier la fréquence de bris qu'ils observaient sur leurs conduites et, à l'aide de cet indicateur-là, on obtient donc les résultats suivants : il y a 51% du kilométrage de conduites pour lesquels les responsables jugent que la fréquence de bris est négligeable, 41% où on juge que la fréquence de bris est tolérable et 10% du stock où on juge que cette fréquence de bris est intolérable. De façon générale, le 10% n'est pas négligeable en lui-même mais, à la lumière de cet indicateur, les réseaux d'eau potable sont dans un état relativement satisfaisant. Néanmoins, il est intéressant de préciser un peu quelles sont les conduites qui connaissent le plus de problèmes. Il y a une des choses qu'on a observée, c'est que ce ne sont pas les plus anciennes qui, toutes proportions gardées, éprouvent le plus de problèmes et il y a en fait deux périodes d'installation qui sont plus problématiques : la période 45-60 et la période 71-75. Vous avez les proportions mais je pense qu'il faut surtout retenir les deux périodes 71-75 et 45-60. Il y a des matériaux aussi qui connaissent plus de problèmes que d'autres et la fonte grise est, de loin, le matériau le plus problématique puisque 73% du kilométrage où les responsables de réseaux ont jugé que la fréquence de bris est intolérable, était constitué de conduites en fonte grise. On a pu aussi jeter un coup d'œil, à l'aide des données qu'on a obtenues, sur l'état futur des réseaux et 73% des municipalités qui représentent 93% du kilométrage sont alignées sur des temps de renouvellement qui dépassent 110 ans. En fait, ce n'est pas vraiment étonnant parce que les réseaux sont relativement jeunes mais une des choses qui a retenu notre attention, c'est que dans les municipalités où l'âge moyen des réseaux est plus élevé, le rythme de remplacement n'est pas plus rapide pour autant et là, ça a quelque chose de peut-être un petit peu plus préoccupant. De toute façon, ce qu'on peut retenir de ces données-là, au fond, c'est que le remplacement des conduites existantes ce n'est pas vraiment la préoccupation principale, actuellement, des services de travaux publics. On se préoccupe peut-être davantage d'installer des conduites nouvelles dans de nouveaux développements.

Les conduites d'eaux usées maintenant et là, je serai un peu plus rapide parce que je veux arriver à la question de l'estimation des coûts. Là aussi, les réseaux d'évacuation des eaux usées sont relativement jeunes. Vous voyez les proportions et tous les chiffres seront disponibles dans les actes du symposium. Les matériaux utilisés. Là aussi ils ont changé au fil des ans. Le béton est beaucoup moins utilisé dans la période récente. Le béton armé est le matériau le plus fréquent, mais comme dans le cas des réseaux d'eau potable, le CPV a fait une percée rapide et importante au cours des dernières années. Inspection et diagnostic : c'est beaucoup moins fréquent sur les conduites d'eaux usées que sur les conduites d'eau potable et ceci a pour effet que l'on ne connaît pas très bien l'état des conduites d'eaux usées. Vous voyez : sur 20% du kilométrage étudié, les répondants n'ont pas été en mesure de qualifier la fréquence des refoulements dans les réseaux d'égout et sur 33% du kilométrage, les répondants n'ont pas été en mesure de qualifier le niveau d'infiltration. Donc on voit qu'on fait moins de diagnostic, on connaît moins bien l'état des réseaux d'eaux usées. L'état actuel : toujours à partir de la même grille sur l'évaluation que les répondants font de la fréquence des problèmes. En matière de refoulement, les responsables de réseaux jugent que 59% du kilométrage présente des problèmes de refoulement négligeables, 39% qui sont à un niveau tolérable et 2% qui sont intolérables. En matière d'infiltration : négligeable 48%, tolérable 48% et intolérable 4%. Là aussi, il faut toujours être prudent avec ces conclusions-là mais on peut dire que dans l'ensemble, à tout le moins, les responsables de réseaux estiment que les réseaux sont dans un état relativement satisfaisant. Encore ici, il y a des périodes et des matériaux qui posent plus de problèmes. Autant en matière de refoulement que d'infiltration, les problèmes qui sont jugés intolérables sont concentrés sur les conduites installées durant certaines périodes. Cette fois-là, sur les conduites les plus anciennes donc celles d'avant 45 et celles de la période 61-75 (périodes problématiques). Et en ce qui concerne les problèmes d'infiltration cette fois-là, le matériau qui semble le plus problématique, c'est, en fait c'est plusieurs matériaux : les conduites de grès, d'argile et de terre cuite sont celles qui posent le plus de problèmes.

Maintenant, les coûts, c'est difficile à lire. Je vais vous les donner. Il a fallu d'abord identifier les conduites sur lesquelles on devait intervenir. Le choix qu'on a fait c'est évidemment de dire qu'il faut intervenir sur les conduites que les responsables jugent présenter une fréquence de bris intolérable. Nous avons combiné l'intervention égout - aqueduc et donc on a retenu les conduites où la fréquence de bris était jugée intolérable et, sur l'hypothèse que ce qui brise va briser encore plus dans l'avenir, on s'est dit : « dans les conduites qui sont jugées dans un état tolérable, retenons pour intervention celles qui sont fabriquées du matériau le plus problématique et qui ont été installées dans les périodes les plus problématiques ». Ce qui nous amenait donc à retenir : la fonte grise installée entre 45 et 60 et entre 61 et 75. On a fait 2 scénarios : un avec l'installation de conduites d'eau pluviale, un où on n'a pas les conduites pour évacuer les eaux pluviales. Je vous parle aujourd'hui seulement de celui avec pluviales. Donc, on arrive sur une période de 15 ans avec des coûts totaux de 8,8 milliards pour remplacer ces conduites-là. C'est beaucoup d'argent mais il faut replacer ces montants-là donc dans leur contexte. Donc les 8,8 milliards, à toute fin pratique, et c'est sans Montréal, c'est important de le souligner, il s'agit d'un scénario d'amélioration de l'état structural. Donc à 8,8 milliards, premièrement, c'est important de le dire, 31% plus élevé comme dépense que ce que les municipalités ont fait (régies inter-municipales incluses) au cours des 15 dernières années. Sur une base annuelle, c'est 586 millions donc au lieu des 450 millions investis entre 86 et 95 sauf qu'il faut prendre bien soin de noter que c'est un coût maximal. On ne pouvait pas, avec les données qu'on avait, être très fin sur les conduites qu'on devait remplacer. On a qualifié des sous-ensembles de conduites et il s'agit donc d'un coût maximal. Le modèle de prédiction des besoins en réfection qui a été développé à l'INRS-Eau montre que, si le scénario de 8,8 milliards est réalisé tel quel, il en résulte une amélioration de l'état structural des réseaux. En fait, on se retrouve, je fais référence à ce que monsieur Lavallée a dit avec un scénario de 8,8, on remplace 1,5% du réseau sur une base annuelle donc vous voyez qu'il y a vraiment une amélioration de l'état général du réseau. On peut aussi concevoir, et c'est là un scénario qui a été développé à l'INRS-Eau sur la base donc du modèle qu'ils ont mis au point, un scénario de maintien de l'état structural, toujours avec égouts pluviaux et ce scénario-là donc nous amène à des investissements de 5,3 milliards, cette fois-là sur 20 ans et là on voit que c'est beaucoup moins important : 265 millions par an au lieu des 450 millions investis. Dans un cas comme dans l'autre, il faut dépenser soit plus, ou soit moins mais surtout, il faudra dépenser différemment et ça me ramène à des choses que j'ai dites auparavant : il faudra dépenser non plus sur des nouvelles conduites dans des nouveaux développements résidentiels ou industriels mais il faut plutôt s'attaquer à la réfection et au remplacement des conduites existantes et ça, les montants que j'ai présentés sont au fond dans un ordre de grandeur qui est assez semblable à ce que les municipalités ont fait au cours des dernières années. Mais de dépenser sur les conduites existantes, au plan fiscal, c'est beaucoup plus difficile parce que, évidemment, ces dépenses-là ne suscitent pas de nouveaux revenus de taxation et donc, on peut penser que ça sera probablement plus difficile pour les municipalités de s'attaquer à ce type de dépenses.

Merci.

Animatrice

Merci, monsieur Trépanier.



ACÉTATES



Évaluation de l'état et des coûts de réfection des infrastructures d'eaux dans les municipalités québécoises

GRIEU
INRS-Urbanisation

Introduction

Les résultats présentés ici proviennent d'une enquête par questionnaire réalisée à l'INRS-Urbanisation par le GRIEU pour le compte du MAM.

L'étude comportait deux volets :

- 1) INRS-Eau et INRS-Urbanisation : Améliorer notre connaissance de l'état des infrastructures d'eaux et faire avancer l'évaluation des besoins en réfection et construction ainsi que l'estimation des coûts impliqués.**
- 2) INRS-Eau : Développement d'un modèle de prédiction des besoins en réfection en utilisant un échantillon plus restreint et en recueillant une information plus détaillée et précise.**

Méthodologie

L'enquête

222 municipalités sur 338 ont complété le questionnaire :

Taux de réponse de 66 %

38 des 50 municipalités de plus de 25 000 habitants ont répondu à nos questions

23 des 26 municipalités de 45 000 habitants et plus ont répondu à nos questions

Un taux de réponse excellent

Un échantillon nettement supérieur à celui des enquêtes du même type

Les ouvrages externes

Un double constat suite à l'examen des ouvrages externes :

Eau potable de bonne qualité

Les programmes PAEQ et PADEM ont solutionné le problème de l'épuration des eaux usées.

Les problèmes qui requièrent une intervention majeure à court terme sont peu nombreux et peu importants.

Conduites d'eau potable

Âge des réseaux

Les réseaux de distribution sont relativement jeunes :

65 % des conduites (10 319 km) ont 35 ans ou moins

34 % du kilométrage étudié a 20 ans ou moins (5 380 km installés entre 1976 et 1996)

Les conduites les plus âgées, installées avant 1945, représentent 16 % du kilométrage étudié (2 610 km)

Conduites d'eau potable (suite)

Les matériaux utilisés

Les matériaux utilisés ont changé au fil des ans :

Fonte grise : 47 % (7 470 km) des 15 986 km

Fonte ductile : 4 014 km ou 25 % du kilométrage étudié

CPV : 34 % (1 852 km) du kilométrage installé entre 1976 et 1996.

Conduites d'eau potable (suite)

L'inspection et le diagnostic

Dans 74 % des municipalités (92 % du kilométrage étudié), certains tronçons sont l'objet, sous une forme ou une autre, à un moment ou à un autre, d'une inspection ou d'un diagnostic.

Les plans directeurs pour la gestion des réseaux sont plus rares : 41 % des municipalités (65 % du kilométrage étudié) en possèdent un.

Conduites d'eau potable (suite)

État actuel

L'évaluation de la fréquence des bris sur les 12 475 km de conduites dont l'état est connu se présente comme suit :

Négligeable : 51 % (6 310 km)

Tolérable : 40 % (4 959 km)

Intolérable : 10 % (1 207 km)

Cette évaluation de la fréquence des bris amène à conclure que les conduites d'eau potable sont dans un état relativement satisfaisant.

Conduites d'eau potable (suite)

État actuel (suite)

Les plus anciennes conduites ne sont pas celles qui éprouvent le plus de problèmes.

Deux périodes d'installation problématiques : 1945-1960
1961-1975

42 % du kilométrage de conduites à fréquence de bris intolérable a été installé entre 1961 et 1975. Pourtant, les conduites de cette période ne représentent que 33 % du kilométrage étudié.

Les conduites installées entre 1945 et 1960 comptent pour 34 % du kilométrage à fréquence de bris intolérable alors qu'elles ne représentent que 18 % du kilométrage étudié.

Conduites d'eau potable (suite)

État actuel (suite)

Fréquence de bris et matériau utilisé

La fonte grise est le matériau le plus problématique :
73 % du kilométrage présentant une fréquence de bris jugée intolérable.

Conduites d'eau potable (suite)

État futur

73 % des municipalités, représentant 93 % du kilométrage étudié, est aligné sur des temps de renouvellement dépassant 110 ans.

Lorsque l'âge moyen des conduites est élevé (36-50 ans, 51 ans et plus), le rythme de remplacement n'est pas plus rapide.

Le remplacement des conduites existantes n'est pas la préoccupation principale des services de travaux publics.

Conduites d'eaux usées

Âge des conduites

Les réseaux d'évacuation des eaux usées sont relativement jeunes :

71 % (12 138 km) ont 35 ans ou moins

39 % (6 722 km) ont 20 ans ou moins

12 % (1 978 km) ont été installés avant 1945

Conduites d'eaux usées (suite)

Matériaux utilisés

- 1) Le béton armé
- 2) Le béton (même s'il n'est presque plus utilisé)
- 3) Le CPV (qui a connu une percée rapide et importante au cours des dix dernières années)

Conduites d'eaux usées (suite)

Inspection et diagnostic

Moins répandue que celle des conduites d'eau potable : 56 % des municipalités procèdent à des inspections sur certains tronçons.

Leur état est moins bien connu que celui des conduites d'eau potable :

Sur 20 % (3 465 km) du kilométrage étudié, les répondants ne sont pas en mesure de qualifier la fréquence des refoulements

Sur 33 % (5 674 km) du kilométrage étudié, les répondants ne sont pas en mesure de qualifier le niveau d'infiltration

Conduites d'eaux usées (suite)

État actuel (sans le kilométrage dont la performance est inconnue)

Problèmes de refoulement

Négligeable : 59 % (8 018 km)

Tolérable : 39 % (5 243 km)

Intolérable : 2 % (331 km)

Problèmes d'infiltration

Négligeable : 48 % (5 455 km)

Tolérable : 48 % (5 491 km)

Intolérable : 4 % (438 km)

Dans l'ensemble, les conduites d'eaux usées sont dans un état satisfaisant.

Conduites d'eaux usées (suite)

État actuel (sans le kilométrage dont la performance est inconnue) (suite)

Importance des problèmes et âge des conduites :

Refoulement ou infiltration : les problèmes jugés intolérables sont concentrés dans les conduites installées avant 1945 et entre 1961 et 1975.

Importance des problèmes et matériau utilisé :

Les conduites de grès, d'argile et de terre cuite sont celles où la part de kilométrage présentant un niveau d'infiltration jugé intolérable est la plus élevée (26 %); elles comptent pour 44 % du kilométrage ainsi évalué.

Estimation des coûts de réfection des ouvrages souterrains

À l'échelle du Québec (sans Montréal)

Conduites faisant l'objet d'une intervention	Durée du programme d'intervention	Coût pour l'ensemble de la période		Coût annuel pour la période	
		Avec pluvial	Sans pluvial	Avec pluvial	Sans pluvial
Conduites où la fréquence de bris est jugée intolérable	15 ans	8,795 M\$	6,959 M\$	586 M\$	464 M\$
Conduites de fonte grise des périodes 1945-1960 et 1961-1974 où la fréquence de bris est jugée tolérable					

Estimation des coûts de réfection des ouvrages souterrains (suite)

À l'échelle du Québec (sans Montréal) (suite)

Un scénario d'amélioration de l'état structural (avec pluvial)

Les 8 795 M \$ à investir représentent une augmentation de 31 % par rapport aux dépenses des quinze dernières années.

Sur une base annuelle : 586 M \$ au lieu des 450 M \$ investis entre 1986 et 1995.

Il faut se rappeler qu'il s'agit là d'un coût maximal : le modèle de prédiction des besoins en réfection développé à l'INRS-Eau montre que si ce scénario était réalisé tel quel, il en résulterait une amélioration de l'état structural des réseaux.

Estimation des coûts de réfection des ouvrages souterrains (suite)

À l'échelle du Québec (sans Montréal) (suite)

Un scénario de maintien de l'état structural (avec pluvial)

Le scénario de maintien de l'état structural à son état actuel préparé par l'INRS-Eau à partir de son modèle suggère des coûts de 5 300 M \$ sur 20 ans.

Sur une base annuelle : 265 M \$ au lieu des 450 M \$ investis entre 1986 et 1995.

Estimation des coûts de réfection des ouvrages souterrains (suite)

À l'échelle du Québec (sans Montréal) (suite)

Selon le scénario retenu, on pourra dépenser un peu moins ou un peu plus, mais surtout il faudra dépenser différemment :

- Non plus de nouvelles conduites dans de nouveaux développements résidentiels ou industriels.

- Plutôt s'attaquer à la réfection et au remplacement des conduites existantes.

Au plan fiscal, le défi est de taille puisque les dépenses sur les conduites existantes ne génèrent pas de nouveaux revenus de taxation.

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES MUNICIPALITÉS ET L'EAU

TABLE RONDE

LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

par M. Pierre J. Hamel
Professeur, INRS-Urbanisation

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animatrice

Alors, monsieur Hamel va clore cette partie de la table ronde.

M. Pierre J. Hamel

Je vous présenterai donc une série d'informations concernant les façons de financer les infrastructures des services d'eau. C'est fait à partir d'un travail qui a été réalisé avec Alain Sterk, à l'INRS-Urbanisation, dans le cadre du même groupe qui a participé à l'évaluation de l'état des infrastructures et on regardait donc un petit groupe de pays : Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Royaume-Uni. Heureusement pour moi, il y a eu de vilains retardataires pour qui ça ne paraîtra pas qu'il y a des redites par rapport à ce qu'a dit monsieur Barraqué qui intervenait plus tôt. Par contre, pour les autres, vous verrez quand même que c'est un peu structuré différemment. Vous verrez que ce ne sont pas tout à fait les mêmes préoccupations. Essentiellement, je vais insister sur le fait que, dans l'ensemble, les choses se présentent à première vue, de façon très différente d'un pays à l'autre. La seule façon de s'en sortir pour comprendre comment ça fonctionne au niveau du financement dans un pays donné, c'est de se remettre dans l'histoire et de suivre l'évolution du contexte socio-politique de chacun des pays. Alors, c'est la façon de faire. Ce que je ferai ce matin ça n'est pas ça. Ce que je ferai ce matin, c'est tout à fait casse-gueule et idiot et imbécile. Je vais essayer de prendre les traverses et de ramasser ce qui pourrait se dégager comme modèle commun mais évidemment, ça n'existe nulle part, ce modèle commun-là. Dans chacun des cas, ce qui saute aux yeux c'est les particularismes attribuables à chacune des situations donc 4 sections : insister sur le fait que c'est une responsabilité locale mais il y aura plusieurs acteurs différents, financement des opérations et des investissements et je vais insister sur la tarification dans la mesure où la tarification au compteur, c'est quand même le mode de financement le plus largement répandu. C'est une responsabilité locale dans presque tous les pays mais pas tous. Comme disait monsieur Barraqué, il y a des pays où c'est tout à fait centralisé, il y a des pays qui ne sont pas des pays du Tiers-Monde mais des pays un peu particuliers comme l'Irlande du Nord où la responsabilité de l'eau est assumée par le gouvernement central de Londres. Il y a d'autres pays où c'est des régions et, dans l'ensemble, les gouvernements supérieurs et, ça c'est vrai de pratiquement tous les pays, sont absents des opérations directes, sont peu présents dans le financement des opérations mais sont généralement présents au niveau des investissements dans le sens qu'il y a des subventions de différentes façons, de différents ordres. Pour l'essentiel, il s'agit de municipalités locales mais dès que se posent des problèmes, dès qu'il faut aller chercher la ressource un peu loin et pour l'aqueduc et pour l'assainissement c'est encore plus fréquent, il y a regroupement des municipalités qui sont les acteurs qui sont directement impliqués. Un truc dont on ne se rend pas vraiment compte au Québec, mais qui est central et très important, c'est la force, l'importance, le poids d'entreprises para-municipales que ce soit en Europe mais surtout c'est d'autant plus évident en Allemagne comme en parlait Barraqué mais c'est vrai également en Amérique du Nord, c'est vrai aux États-Unis, c'est vrai au Canada. C'est les entreprises para-municipales aux États-Unis et au Canada, c'est les Water and Power, c'était des sociétés privées qui ont été municipalisées, c'est des sociétés qui font typiquement en Amérique du Nord le gaz et l'eau ou l'électricité et l'eau ou le gaz, l'électricité et l'eau. En Allemagne ça peut être gaz, électricité, eau, télévision par câble, réseaux de chaleur urbaine, transports en commun donc des entreprises para-municipales qui sont les acteurs qui gèrent finalement l'essentiel des volumes dans un pays comme les États-Unis, l'Allemagne, ainsi de suite. Et c'est les entreprises, Barraqué y faisait allusion, qui pratiquent allègrement, sans aucune gêne, l'inter-financement à savoir que les profits réalisés sur une opération sont transférés pour combler les déficits d'une autre opération et ça, c'est considéré comme de la saine gestion et c'est fait de façon tout à fait ouverte et responsable, je crois. C'est important parce qu'on a tendance à s'enfermer dans des logiques où on veut justement s'interdire toute forme d'inter-financement. On veut que tout un chacun paye exactement pour ce qu'il

coûte à la collectivité et veut s'interdire toute forme de financement ce qui va tout à fait à l'encontre des formes de péréquation auxquelles Barraqué faisait allusion.

Les entreprises privées au niveau des opérations et, encore là, on ne s'en rend pas toujours compte dans l'état actuel du débat, les entreprises privées sont très nettement, très clairement minoritaires. Il y a des cas d'exception : un des cas d'exception, c'est la France. Les autres cas d'exception, c'est l'Angleterre et le pays de Galles. Ce n'est pas toute la Grande-Bretagne, ce n'est pas tout le Royaume-Uni. L'Irlande du Nord, ce n'est pas privé. Ce n'est pas toute la Grande-Bretagne parce que l'Écosse, ce n'est pas privé. C'est l'Angleterre et le Pays de Galles où là c'est vraiment une exception, ça ne s'est jamais vu. Les entreprises privées possèdent les tuyaux, possèdent les usines. La France, c'est tout à fait autre chose. La France, l'Angleterre et le Pays de Galles ce sont, à l'échelle mondiale, les cas d'exception où les entreprises privées effectivement, ont un rôle particulièrement important. Ailleurs, il y a des entreprises privées importantes. Aux États-Unis, il y a des entreprises privées colossales mais quand on regarde le pourcentage du chiffre d'affaires, c'est probablement de l'ordre de 5 à 6% du chiffre d'affaires global qui est assuré par les entreprises privées, le reste c'est, pour l'essentiel, municipal : des organismes à but non lucratif, des coopératives. Il y effectivement dans certains coins des États-Unis, des trucs qui ressemblent à ce qui a pu se faire au Danemark et ce n'est pas un hasard : c'est souvent les immigrants de ces pays-là qui ont transplanté les mêmes systèmes et au Québec, hier avec monsieur Bastien d'Aquatech, on faisait une gageure et on disait, qu'au Québec, probablement qu'actuellement, la part du chiffre d'affaires assumé par le privé est probablement de l'ordre de 4%. Donc, les entreprises privées sont nettement minoritaires.

Le financement des opérations : en grande partie, dans la plupart des pays du monde, il y a un autofinancement direct, la plupart du temps par une tarification au compteur. Il y a une tarification au compteur en fonction du volume mais il y également des abonnements ou des redevances, à savoir qu'il y a une partie de la facture qui est fixe, du simple fait d'être branché et il y en a une autre partie qui est variable, selon le volume. C'est important parce que, et j'ai insisté là-dessus, tout le monde en a parlé à date, l'essentiel des coûts, dans un service d'eau, ce sont des coûts fixes, des coûts d'infrastructures ou des coûts variables comme l'entretien des réseaux mais qui n'ont, finalement, que très peu de rapport avec la consommation qui est faite. Donc, en toute logique, les frais fixes facturés aux usagers devraient être beaucoup plus élevés que les frais variables vraiment liés à la consommation. Si on regardait vraiment le coût marginal de production d'un mètre cube d'eau, ce n'est vraiment pas grand chose. Or, dans la plupart des cas, l'abonnement n'est pas plus élevé que la tarification au volume. C'est plutôt l'inverse pour plusieurs raisons socio-politiques. Par ailleurs, dans la plupart des pays du monde, et y compris quand il y a de la tarification au volume, le budget municipal assume, à même ses ressources, une partie des frais d'opération. Ça peut être par des impôts fonciers, ça peut être par des taxes, ça peut être par des impôts dédiés. C'est le cas le moins souvent de l'aqueduc, plus souvent de l'assainissement et le pluvial est tout à fait intéressant là-dessus. Il y a des endroits, par exemple, où on a une taxe pour financer les opérations du pluvial, une taxe qui est en fonction de l'imperméabilisation du terrain. On calcule tout simplement la surface et on enlève de ça la partie qui est *artificialisée*, qui est construite parce que, évidemment, c'est ça qui va rentrer dans le pluvial. Il y a d'autres endroits où on incite justement les particuliers à trouver des solutions individuelles, des puits secs, pour ne pas se raccorder au pluvial. Voyez donc, dans ce cas-là, il n'y a pas de tarification à l'utilisation au volume mais ce sont vraiment des taxes et il y a des subventions qui demeurent, mais qui sont relativement limitées.

Dans le cas des investissements, le trait général, c'est que c'est largement pris en charge par le budget d'opération des services d'eau, que l'opérateur soit privé ou public. D'ailleurs, ça a peu d'importance, mais il y a également une part importante qui relève du budget de la municipalité. Alors là, beaucoup plus que dans le cas des opérations, il y a des subventions, des subventions qui, parfois, sont sous la forme de programmes limités comme on a eu au Québec. Mais, il se dégage, dans

plusieurs pays (Allemagne, France, Belgique, États-Unis) des structures permanentes qui interviennent de façon récurrente pour subventionner, financer les investissements des conduites ou des ouvrages externes des usines filtration-épuration et ça peut être soit doté d'une enveloppe, ces organismes-là, soit dotés d'une source de revenu qui leur est attribué, qui leur est spécifique.

Ce qu'il est important de noter c'est que, surtout en Amérique du Nord, dans le cas des nouveaux tronçons, il se dégage un modèle dominant qui est de faire payer par le promoteur ce qui se construit, ce qui s'investit, alors ça va tout à fait à l'encontre de la péréquation. On a fait reporter seulement sur les nouveaux arrivants les coûts qu'ils occasionnent et plusieurs personnes crient bravo en disant qu'on fait payer ce que ça coûte par ceux qui rendent ce coût-là nécessaire.

Je passe rapidement pour arriver au dernier point, la tarification, dans la mesure où il s'agit d'un des points où le Québec, tout comme le Canada d'ailleurs, se retrouve être des sociétés distinctes. Il n'y a pas de tarification au compteur, pour l'essentiel, ni au Québec ni au Canada.

Ce qui est tout à fait fascinant, c'est de voir que la structure tarifaire peut varier du tout au tout. On a vraiment de tout. Des fois on a un tarif qui s'applique dès la première goutte d'eau consommée et d'autres fois, on a un abonnement; dans la plupart des cas, il y a un abonnement, mais des fois avec l'abonnement vient un volume gratuit et on ne paye qu'en cas de dépassement. Le problème est alors de savoir à quel niveau on établit le volume gratuit couvert par l'abonnement. C'est tout sauf simple et toutes les solutions possibles et imaginables sont utilisées.

Le tarif peut être fixe. C'est tant du mètre cube peu importe ce que vous consommez. Il peut être progressif et les gens diraient : « Voyez, c'est une bonne façon de limiter la consommation ». On verra à l'instant que ce n'est pas du tout le cas. Le tarif peut aussi être dégressif et, de façon étonnante, c'est probablement le modèle le plus courant. Plus vous consommez, moins vous payez, moins cher vous payez vos mètres cubes.

Il y a deux grands objectifs à la tarification en général. Le premier objectif, c'est le seul vraiment qui fonctionne, c'est le financement. Les objectifs, en général, on essaie de faire ça de façon efficiente. On veut qu'un mode de financement soit efficient, en ce sens qu'il faut que ça soit fait de la façon la moins coûteuse possible.

Barraqué en parlait tantôt, établir des compteurs, relever les compteurs, émettre des comptes, percevoir les comptes, ça coûte très cher. Il faudrait voir si le jeu en vaut vraiment la chandelle ! Il faut que ça soit économiquement sensé, il ne faut pas que ça conduise à des comportements aberrants et notamment on s'aperçoit en Angleterre qu'il y a des problèmes de santé dans le cas des ménages très pauvres.

On se retrouve à facturer, on déplace les problèmes. Les gens ne consomment pas assez d'eau, ils deviennent malades et on va repayer ça autrement. La tarification doit être équitable. Équitable, on l'entend habituellement en fonction du bénéfice reçu, ce qui est une toute autre façon que de calculer en fonction de la capacité contributive. En général, on dit que c'est comme ça qu'il faudrait fonctionner.

Théoriquement, les frais fixes sont couverts par l'abonnement. Les frais fixes sont considérablement plus élevés que les frais variables. Les frais variables sont très petits. Si on appliquait vraiment le principe du bénéfice reçu, on se ramasserait avec de très petits frais variables à aller collecter par une tarification au compteur et toute l'opération de comptage coûterait plus cher que ce qu'il y a à couvrir réellement.

Le deuxième grand objectif, il s'agit du dernier, c'est le punch final. On considère en général que la tarification est une bonne chose parce que ça permettrait de limiter la demande. Or, il suffit d'ouvrir n'importe quel bon bouquin de base d'introduction à la gestion des eaux pour s'apercevoir que la théorie 1 qui dit que plus vous payez moins vous consommez, ça ne s'applique pas à l'eau. Il y a une très faible élasticité, sauf pour trois exceptions : les usages extérieurs (l'arrosage, le lavage des voitures), l'eau chaude et, dans le cas des ménages très pauvres en Grande-Bretagne, il y a une sous-consommation. Mais en dehors de ça, ça bouge très peu.

En somme, dans l'ensemble des pays du monde, c'est une responsabilité locale. Les formules de financement sont très connotées historiquement, socialement, et ça évolue très peu. Tout est possible, tout est imaginable. Essentiellement, ce qui se dégage, c'est un secteur public, une comptabilité séparée. Souvent, ce sont des para-municipales avec la tarification et des subventions qui n'aboutissent qu'au niveau des investissements.

Je vous laisse là-dessus, avec une petite citation. On dit qu'il y a un vent de privatisation aux États-Unis d'Amérique dans la revue de l'«American Water Works Association», un numéro spécial sur la privatisation. La personne disait qu'il n'y a pas de tendances vers la privatisation. Ça bouge dans les deux sens. S'il y a quelque chose qu'on voit beaucoup, c'est au contraire le rachat par la municipalité ou l'expropriation par la municipalité d'un opérateur privé. Ça aussi c'est des fois un peu non intuitif. Merci.

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES MUNICIPALITÉS ET L'EAU

TABLE RONDE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



M. Richard Imbeault du Syndicat des cols bleus de Montréal

Je vais parler de tarification et je me pose la question sur la tarification parce qu'il y a deux personnes qui sont intervenues sur la tarification et je veux apporter un ajout. Je vis une expérience qui est très peu démocratique. Je suis résident de la Ville de La Plaine. Ça fait depuis 1990 que je reste à la Ville de La Plaine et je n'ai jamais eu de compteur d'eau. Et en 1990, bon an mal an jusqu'en 1997, au mois d'octobre cette année, je reçois une lettre me disant qu'on va m'installer un compteur gratuitement aux frais de la municipalité et ainsi de suite. Et j'ai fait ma petite enquête. J'ai vérifié auprès de la municipalité. J'ai même été au Conseil de Ville pour vérifier si c'était vrai ou quoi que ce soit. Effectivement c'est vrai, 90% de la population de La Plaine a des compteurs d'eau. La seule place où il n'y a pas de compteurs d'eau c'est dans le village, par rapport à une entente qui date de longue date, bon c'est toute une histoire. Aujourd'hui j'apprends que je vais avoir un compteur d'eau. Mais la façon dont ça s'est fait, moi ce que je veux ramener dans la discussion c'est que, on va m'imposer une tarification de 104 \$ par mois minimum et le surplus que je paierai au mètre cube. Là où je suis en désaccord c'est sur le manque de consultation. Le manque de consultation auprès de la population, il n'y en a eu aucune. Les gens m'appelaient sur ma rue pour me dire : « Qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qui arrive, on est pris là ».

Moi ce que je demandais au maire et publiquement à l'Hôtel de Ville c'est : je suis d'accord que tu m'installes un compteur, mais viens me dire pourquoi et explique-moi les vraies raisons de le faire. Et le manque de consultation, il n'y a pas de consultation à la base; c'est là qu'on rejoint le débat public qui va avoir lieu prochainement selon le ministre Bégin.

M. Michel Gagné, responsable des usines de traitement des eaux à la Ville de Montréal

Ma question s'adresse possiblement à monsieur Didillion. Quand on a parlé du coût de l'eau, on a parlé de l'importance des chiffres et tout ça. On disait que les coûts de production d'eau à la Ville de Montréal au niveau des usines étaient de 18 ¢ du mètre cube. Nous avons de la difficulté à comprendre ce chiffre. S'il y a des chiffres qui sont bien connus et bien évalués, c'est bien sûr aux usines. Pour établir le coût de production de l'eau, on regarde notre budget annuel, qui est de l'ordre de 27 000 000 \$ par année, et on regarde ce qu'on propulse dans le réseau de distribution d'eau. Notre moyenne de production journalière sur une base annuelle est de 2 000 000 mètres cubes par jour, ce qui veut dire environ 700 000 000 mètres cubes par année. Si vous faites la division de 26 000 000 - 27 000 000 \$ par 700 000 000 mètres cubes, vous arrivez à un coût de 4 ¢ du mètre cube au niveau de la production. J'aimerais que vous expliquiez un peu la différence entre mon 4 ¢ et le 18 ¢, d'autant plus que vous avez conclu à partir de ça qu'on vendait l'eau possiblement à des coûts inférieurs à ce qu'elle nous coûte.

M. Henri Didillion

D'abord je dois apporter une précision. Quand j'ai mis « coût à la production », la production pour moi c'est la différence qu'il y a entre ce qui est consommé et ce qui est produit. Donc, si on regarde le coût de l'eau produite acheminée jusqu'à l'utilisateur, il y a également dans le coût du 20 ¢ ou 18 à 20 ¢ le coût de l'aqueduc, ce n'est pas le coût à l'usine. Quand j'ai mis le mot usine c'est pour dire que c'était de l'eau produite à partir des usines. Mais ce n'est pas le coût à l'usine, je ne voulais pas induire en erreur. Les montants qui étaient là, c'était juste pour montrer que quand on raisonne avec les chiffres, il faut faire très attention à ce dont on parle et je comprends très bien que votre coût de 4 ¢ puisse être représentatif de la réalité. C'est tout le reste finalement, le coût de financement, parce qu'il y a beaucoup d'opérations. Ce qu'on sait c'est qu'au moins 50% du coût de l'eau sont des coûts de

financement, capital et intérêts. Il y a des années, à la Ville de Montréal, ça montait jusqu'à 60%, dans le coût de l'eau on avait jusqu'à 60% en capital et intérêts.

Donc, le 4 ¢ au niveau d'une usine de production est fort probable, je n'ai pas de problème avec ça. La façon dont ça a été calculé, c'est justement à partir du document de la Ville de Montréal, le coût réel du réseau d'aqueduc pour l'exercice 1996 au niveau des documents de répartition. Mais ce que je voulais montrer c'est qu'il suffisait de prendre deux tableaux et d'arriver à 12 ¢ ou 13 ¢ pour dix villes de banlieue, alors que ça n'inclut pas du tout la même chose quand on calcule le 20 ¢ que j'ai montré. Ce que je disais c'est qu'il faut faire attention de ne pas aller vite en affaires ni d'aller vite aux conclusions, mais vous avez raison. Quand j'ai mis 20 ¢ à l'usine, excusez-moi, il s'agit de l'ensemble du coût de l'eau pour la Ville de Montréal. Excusez-moi.

M. Roger Laroche, professeur en gestion environnementale

L'élément additionnel, il y en a un majeur et c'est celui même qui fausse tout le débat. On nous amène des coûts structurés uniquement sur les coûts de l'eau potable. Comme si l'eau potable ne faisait pas partie d'un cycle dans lequel on doit traiter cette eau avant de la retourner et ça fausse complètement le débat actuellement. Effectivement, au niveau de l'eau potable, on peut facilement intégrer une règle d'équité qui fait que cette eau a le même coût de base, qu'elle soit domestique, commerciale, industrielle. Or, le vrai coût de l'eau, là où on a vraiment une différence majeure c'est pour l'eau usée. La charge polluante, que ça soit du domestique, elle est souvent très différente de la charge industrielle.

L'entretien du réseau autant de l'eau usée que de l'eau potable fait partie d'un coût global. Donc, toutes les études qui nous amènent uniquement des comparaisons ou même une simple tentative de nous donner un coût global au niveau de l'eau potable, c'est faux, ce n'est pas vrai. L'eau potable fait partie d'un cycle. Les vrais coûts de l'eau pour les citoyens, les vrais coûts de l'eau (lorsqu'on va l'amener) au niveau de la tarification, ils sont aussi avec l'eau usée. Et c'est encore plus important pour Montréal parce que l'eau potable, c'est une ville qui nous la charge et l'eau usée, c'est la communauté urbaine qui nous la charge et ces coûts-là, on les perd un peu partout. Donc je pense que la prémisse même de la façon que les études ont été faites est faussée. Il faut réintégrer ces coûts-là.

M. Pierre Payment, de l'Institut Armand-Frappier

Il y a un coût important qu'il va falloir prévoir et je pense que certains des conférenciers ont laissé l'impression que les usines produisaient nécessairement une eau potable. Oui, les usines produisent une eau qui rencontre les normes de qualité que nous avons présentement. Or, en Amérique du Nord comme en Europe, on sait très bien que ces normes sont insuffisantes. Il y a peut-être moins d'épidémies, on en voit très rarement, mais il faut dire qu'on les mesure mal aussi. Il y a beaucoup de maladies qui sont transmises par l'eau et ça fait plusieurs fois que je fais des interventions au cours du Symposium, on l'oublie à chaque fois. Il y a plus de la moitié de nos maladies gastro-intestinales qui viennent de l'eau potable telle qu'on la connaît aujourd'hui. Il va falloir mettre de l'argent dans les usines de filtration. Il va falloir mettre des usines de filtration à certains endroits. C'est vrai que les réseaux sont en dégradation, c'est vrai qu'il va falloir les améliorer mais il y a une amélioration importante à faire au niveau des usines.

M. Jean Lavoie, de Ville de Laval

Je dois dire que je m'étonne, tout d'abord, de l'absence complète des municipalités dans un débat dont le thème est pourtant les municipalités et l'eau. Et pourtant, dans le domaine municipal, il y a plusieurs personnes qui ont l'expertise, notamment d'exploitation. Pour rejoindre ce que Pierre Payment dit, il y a aussi tout le volet santé publique dont les autorités municipales se sentent responsables aussi. Quand on parle de réhabilitation, on ne parle pas seulement de réhabilitation en ce qui concerne la quantité ni les coûts, mais il y a aussi la réhabilitation qui touche la qualité de l'eau; qualité aux usines de production d'eau, mais aussi qualité sur le réseau de distribution.

Je pense qu'il est essentiel qu'on traite de ça et c'est essentiel que les principaux intervenants soient présents dans le débat. Ce n'est pas seulement un discours ou un échange universitaire, c'est aussi un débat où les municipalités doivent être présentes. On ne peut pas non plus, comme on l'a fait un peu au début, mettre toutes les municipalités dans le même bain en disant qu'il y a un problème chronique universel au niveau des municipalités, ce n'est pas vrai. Il y a des municipalités où ça va très bien, où plusieurs choses ont été faites, où les coûts sont connus, même s'ils relèvent d'estimés, même s'il n'y a pas de compteurs partout, il y a des estimés très réalistes. Il y a différentes méthodes pour évaluer la consommation d'eau et je pense qu'on peut déterminer ça d'une façon très précise.

J'ai quand même une courte question pour Pierre Hamel en ce qui concerne l'élasticité des coûts. Pierre Hamel disait qu'il n'y avait pas d'élasticité en ce qui concerne les coûts de l'eau, c'est-à-dire qu'on ne pouvait pas inciter les gens à consommer moins si on augmentait la tarification. Pourtant, les études qui portent sur l'installation de compteurs d'eau révèlent presque toujours que la première année, on assiste à une diminution de la consommation d'eau quand une tarification est associée à la consommation d'eau. Est-ce qu'on ne peut pas dire plutôt que là où on a observé une faible élasticité, ce n'est pas plutôt causé par une mauvaise tarification qui fait en sorte que parce qu'on donne une franchise minimale, tout le monde réalise qu'il n'y a aucune incitation à l'économie et que la deuxième année et la troisième année, les gens finissent par ne plus économiser ? Est-ce que ce n'est pas plutôt ça, le problème, plutôt que le fait de dire que non, ça ne sert à rien de tarifier l'eau puisqu'il n'y a pas de gains ?

M. Pierre J. Hamel

D'abord, je disais qu'il y a de l'élasticité pour les usages extérieurs, c'est en général relativement bien associé. Il y a aussi une élasticité pour les ménages très pauvres. En Grande-Bretagne, il y a des études qui commencent à sortir, justement, en santé publique où on s'aperçoit qu'il y a des quartiers où il y a des gens qui se débranchent, qui ne réapprovisionnent plus leur carte à puce et ils consomment insuffisamment d'eau.

Ceci étant, une fois qu'on élimine les usages et évidemment dans le cas où ça, ça va très bien, c'est pour les gros consommateurs non résidentiels. Notamment dans les vieux commerces de détail d'alimentation où il y a des frigos, il y a souvent des systèmes de refroidissement qui ne sont pas en circuit, qui sont ouverts, qui sont branchés en continu sur l'aqueduc et qui consomment des quantités phénoménales d'eau. Il suffit de leur mettre un compteur à ces gens-là et ils vont déboursier le 500 \$ - 600 \$ - 700 \$ qu'il en coûte pour fermer leur circuit. Il y a des économies radicales à faire là-dessus. Sans parler de toutes les institutions, les écoles, les hôpitaux et ainsi de suite où là, effectivement, il peut y en avoir.

Si on élimine les gros utilisateurs, si on dit qu'il y en a pour les usages extérieurs, le problème se pose pour des municipalités où le cadre bâti fait en sorte qu'il y a peu d'usages extérieurs. Toutes les

études sont systématiques là-dessus. Il y a des études parisiennes, au Danemark, aux États-Unis, il y en a partout, ça se voit toujours. Il y a une vieille étude de l'INRS-Eau de 1973 à Pointe-aux-Trembles. C'est toujours la même chose et les chercheurs à chaque fois sont tout à fait étonnés de ce qu'ils constatent.

Il y a deux immeubles identiques (à Paris, c'est 746 immeubles), ce sont de gros nombres, de beaux échantillons, de belles recherches, il n'y a aucun problème là-dessus. Il y a des immeubles où il y a un compteur par immeuble, donc on sait la consommation qui arrive à l'immeuble, mais il n'y a pas de compteurs individuels par appartement. Dans d'autres immeubles, les gens ont un compteur par appartement. Des fois, c'est plus sophistiqué, des fois ils ont un compteur pour l'eau froide, un compteur pour l'eau chaude, ainsi de suite.

Alors la question c'est : est-ce que quand les gens savent que leur facture à eux personnellement dépend de ce que eux consomment, est-ce qu'ils vont consommer moins que ceux d'à côté où c'est la consommation de l'ensemble de l'immeuble qui va être divisée par le nombre d'appartements ? Est-ce qu'il y a une différence ? Il n'y a pas de différence sur la présence d'un compteur. Après ça on regarde dans les places où il y a des compteurs si le tarif est plus ou moins élevé. Est-ce qu'il y a une réaction pour les usages domestiques à l'intérieur des quatre murs ? Il n'y en a pas.

La consommation dépend de quoi ? Elle dépend du gabarit de la chasse d'eau. Elle dépend du type d'installation sanitaire que vous avez, le pommeau de douche et ainsi de suite et il y a des économies incroyables à faire là-dessus. Mais ça ne prend pas un compteur pour faire ça, et surtout un compteur ne change rien à ça.

M. Henri Didillon

La question du compteur est importante lorsqu'une municipalité arrive à la capacité de ses usines et la question qui se pose finalement c'est : est-ce que la structure de sa population est telle qu'effectivement, il peut y avoir l'élasticité de la demande par rapport au prix ? Si oui, à ce moment-là, ça peut valoir la peine d'évaluer l'implantation d'un compteur et de remettre à plus tard l'agrandissement d'une usine d'eau. C'est une alternative que l'on a.

Je me souviens d'une municipalité dont je ne nommerai pas le nom qui a décidé d'agrandir l'usine et quand ils ont trouvé le prix élevé, ils ont dit : « Maintenant on va mettre des compteurs parce que ça coûte trop cher, ça n'a pas de bon sens, il faut mettre des compteurs ». S'ils avaient pensé à mettre des compteurs avant, ils n'auraient peut-être pas eu besoin d'agrandir l'usine.

Les raisons pour lesquelles on peut être amené à mettre des compteurs, à tarifier l'eau au volume, il y en a deux fondamentalement. Il y en a une qui est qu'on veut se prémunir d'investissements immédiats versus des investissements futurs, alors on va choisir les compteurs. Et l'autre ça va être pour une raison d'équité.

Juste une petite parenthèse peut-être pour fermer l'affaire des compteurs. J'ai en tête une municipalité qui va chercher à peu près 80 000 000 \$ de taxes foncières et à la trésorerie, il y a trois personnes qui s'occupent de cela et pour aller chercher sur l'eau et les déchets 3 000 000 \$, il y a sept personnes. On n'a pas parlé de problèmes de relevés ni d'aller voir les compteurs, le volet travaux publics. Le coût de la recherche de l'équité, le coût de vouloir mettre effectivement des compteurs versus investir dans l'usine. Ce n'est pas juste le coût des compteurs, il faut, comme quelqu'un l'a dit aussi tantôt, il faut faire le cycle au complet, il faut faire le cycle là-dessus aussi.

M. Claude Villeneuve

Ça me surprend énormément parce que cet aspect pour moi est nouveau, la question d'élasticité. Pour les usages extérieurs, étant donné qu'on est de plus en plus au Québec des banlieues-villes et étant donné que dans certains endroits l'approvisionnement en eau risque d'être relativement limité, est-ce que de toute façon le compteur n'est pas un moyen pour responsabiliser les gens ? Scandaleusement, mon voisin a vidé deux fois sa piscine hors terre cette année. Je pense que s'il avait eu un compteur d'eau, les 128 000 litres d'eau qu'il a jetés à terre, il aurait peut-être réfléchi deux secondes, ça lui aurait donné un signal. Il nous manque ce signal-là; le gaspillage de l'eau est initiateur du gaspillage de plein d'autres choses.

**M. Réjean Lévesque, directeur
Station d'épuration de la Communauté urbaine de Montréal**

J'aurais quelques commentaires et recommandations à faire. Le premier commentaire concerne le fait que monsieur Didillon nous a fait prendre conscience qu'on avait beaucoup à apprendre au niveau des coûts de l'eau. Je voudrais juste rajouter à cette problématique le fait qu'on oublie souvent de considérer les immobilisations faites par le côté provincial dans les coûts de l'eau au Québec. Pour donner un exemple, le coût d'exploitation à la station d'épuration, 4 ¢ du mètre cube, budget annuel de 43 000 000 \$. À ce coût d'exploitation, si on inclut le coût d'immobilisation payé par la Communauté urbaine de Montréal, on monte à 8 ¢ le mètre cube et si on ajoute le coût d'immobilisation par la province de Québec, on monte à 20 ¢ du mètre cube. Donc un passage de 4 ¢ du mètre cube à 20 ¢ du mètre cube.

Un autre commentaire que je voudrais faire est : pourquoi est-ce qu'on a autant de difficultés à connaître le coût de l'eau ? Je pense qu'il y a deux raisons. La première est le fait que la comptabilité publique est à mon sens assez archaïque et très opaque pour permettre l'établissement des coûts des activités de la gestion de l'eau.

Deuxièmement, il y a très peu de factures à la consommation, ce qui fait qu'on n'a pas de nécessité pour expliquer la facture aux citoyens. Il y a aussi que la facturation amène le fait que les municipalités ont oublié ou n'ont pas prévu toutes les dépenses pour le renouvellement des immobilisations au niveau de la province.

Au niveau de la consommation maintenant, on a souvent parlé de moyenne dans les présentations. 350-400 litres par personne par jour de consommation canadienne. C'est important qu'on sache que sur le territoire de la Communauté, on produit 1 025 litres par personne par jour. En supposant que la consommation résidentielle est aux alentours de 250 à 300, ça veut dire qu'il y a 75%, 750 litres par personne par jour, qui est produit pour les institutions, les industries et les commerces ainsi que les fuites en réseau. Il y a une priorité au niveau de la connaissance des débits de ces utilisateurs pour voir à sa diminution.

Pour monsieur Hamel, un autre commentaire que je voudrais rajouter est qu'avec beaucoup d'efforts de beaucoup de gens en même temps pendant six à dix ans, on peut réduire de 25% l'arrivée d'eau usée à la station d'épuration. C'est une économie annuelle de 4 000 000 \$ par année qu'on se doit de considérer. À la station d'épuration, 50% des coûts sont variables.

M. Pierre J. Hamel

Étant donné ce que vous venez de dire, que 75% des usages sont non résidentiels et qu'il y a de l'élasticité pour les gros utilisateurs, on convient tout à fait que s'il y avait des compteurs d'eau pour les gros utilisateurs non résidentiels, on pourrait arriver très rapidement à une diminution des débits et à une augmentation de la concentration des charges à la CUM. Il peut effectivement y avoir des économies là-dessus à bon compte. Mais là où on en était c'est : est-ce que ça vaut la peine d'avoir des compteurs résidentiels par logement ?

M. Bernard Barraqué

Je peux maintenant intervenir plus précisément sur un ou deux points en situation européenne. D'abord, je rappelle qu'il y a une très grande variabilité des prix en Europe; le prix moyen n'a pratiquement pas de sens en France compte tenu de la différence de qualité de service. Il y a 15 000 unités de distribution d'eau en France, ce qui est énorme. Évidemment, c'est pour ça qu'on a besoin de formes de péréquation que j'ai évoquées longuement tout à l'heure. En Angleterre, où depuis de très nombreuses années la gestion de l'eau est pratiquement régionalisée en très petits nombres d'unités, les péréquations ne sont d'aucune façon faites. Ils n'ont donc pas du tout les mêmes problèmes.

Le deuxième point concerne la tarification de l'assainissement. On a entendu tout à l'heure quelqu'un qui est intervenu pour dire qu'il serait bien que l'assainissement soit dans la facture d'eau. C'est effectivement le cas dans beaucoup d'endroits en Europe, mais ça pose quand même un problème parce que si vous mettez l'assainissement dans la facture d'eau, ça n'a pas que des avantages. Si on le met dans la facture d'eau, l'assainissement, on ne peut valablement facturer que l'eau usée qui est renvoyée dans le réseau d'égout. Et à ce moment-là, il faut inventer un autre système pour financer le pluvial parce que les gens n'ont pas de raison de payer dans leur facture d'eau pour le coût de l'évacuation de la pluie qui tombe chez eux et de la pollution qu'elle peut éventuellement générer.

Heureusement dans beaucoup de villes, il y a des réseaux unitaires, au moins pour certaines parties, ce qui fait qu'on noie le poisson; mais du coup, on n'a pas une bonne approche de comptabilité analytique sur ces problèmes. Dans d'autres pays, je pense en particulier à l'Angleterre et aux Pays-Bas, puisqu'on paye sous forme de « rates » (l'assainissement en tout cas), aux Pays-Bas on paye l'eau au volume à une compagnie des eaux publique et on paye l'assainissement sous forme de « rates », on paye un forfait par habitant. Ces modes de facturation permettent beaucoup plus facilement d'intégrer le coût du pluvial et donc de trouver des modes de financement. Quant aux Allemands, ils ont trouvé la solution puisqu'ils ont, comme les Français d'ailleurs, une modification à propos de la comptabilité publique. On a des grosses transformations de comptabilité publique en Europe, il devient obligatoire dans la comptabilité publique de prévoir l'amortissement, au moins l'amortissement du capital investi.

Par conséquent, on s'approche d'une vérité des prix et comme on est obligé de créer une ligne budgétaire nouvelle pour tout problème qui n'est plus marginal, vous avez actuellement je crois plus de 20 000 000 Allemands sur les 80 qui payent un impôt pluvial sur la base de l'imperméabilisation des sols; c'est souvent d'ailleurs un forfait. On ne rentre pas dans le détail pour éviter des problèmes de coût de relevés. Donc ils payent et ça ce n'est pas compris dans la facture d'eau, c'est compté autrement. Mais si on faisait une étude globale du coût de la politique de l'eau, il faudrait le réintégrer.

En ce qui concerne l'élasticité maintenant. Je confirme, j'insiste sur ce que Pierre-Jacques a dit, moi j'ai fini mes études sur ce sujet, j'ai comparé la consommation d'eau dans une quinzaine de

communes de la banlieue de Boston en 1973 et j'y trouve exactement que le fait de mettre un compteur d'eau dans des communes où il n'y a que des pavillons fait baisser la consommation, mais on s'aperçoit que ça fait baisser la consommation des usages extérieurs. Une fois qu'il y a un compteur, pratiquement il n'y a pas d'élasticité par rapport au prix même dans des pavillons. Alors, *a fortiori* dans des immeubles collectifs, on risque d'avoir très peu d'effets d'élasticité au prix pour les usages intérieurs. Ça a été d'ailleurs très bien démontré, il y a eu une thèse entière faite à l'École du Génie Rural (un gros pavé par un certain Pascal Boissetard il y a quelques années) qui montre que, par plusieurs méthodes, on ne trouve pas grand chose de significatif en France en tout cas.

Il y a une baisse des consommations d'eau en Europe depuis quelques années, ça c'est très important. Beaucoup de gens ont dit : « c'est parce que le prix a augmenté ». Beaucoup de journalistes ont dit ça. Et en fait, c'est complètement faux. Les études plus fines qu'on a fait montrent que si la consommation d'eau dans pas mal de grandes villes européennes, en particulier Paris d'ailleurs, a beaucoup baissé, enfin même baissé de 15%, d'abord ce n'est pas forcément très significatif et surtout ce sont les gros usagers qui ont réduit leurs consommations. C'est lié à la crise économique et pas du tout à une éventuelle économie d'eau au niveau des ménages. Autrement dit, quand un écologiste, par exemple le maire de Francfort dans un film qui a été montré à la chaîne franco-allemande Arte, dit que grâce à la politique d'information, il a réussi à faire baisser la consommation d'eau de 15% à Francfort, je pense qu'il est possible qu'il se trompe complètement. Bien que ça ne veuille pas dire qu'il ne faille pas informer les gens et essayer de les faire participer.

Animatrice

Comment peut-on affirmer que la tarification n'influe pas sur la demande quand on sait que pour les autres services d'utilité publique on constate une diminution marquée?

M. Bernard Barraqué

C'est tout simplement parce que l'eau, pour l'instant même en comptant l'assainissement et même en Europe où les prix sont plus élevés, l'eau n'est pas encore assez chère pour qu'on voie des effets d'élasticité. On ne va quand même pas s'amuser à augmenter le prix de l'eau pour atteindre des 10 \$ canadiens le mètre cube uniquement pour que l'eau devienne élastique, enfin ça serait vraiment criminel. C'est d'ailleurs ce que j'avais dit à l'émission allemande d'Arte.

M. Scott McKay, du Centre national de formation en traitement des eaux à Vaudreuil, également conseiller en gestion de l'eau pour l'opposition officielle à l'Hôtel de Ville de Montréal

Il me semble que l'évaluation qui a été faite de l'état des infrastructures d'égout donne un portrait plutôt optimiste de la situation et je me demande si on ne pourrait pas qualifier l'évaluation qui en a été faite de complaisante en ce sens où on est prêt à accepter de l'état des égouts beaucoup de choses parce qu'on a pas nécessairement de plaintes de citoyens. Par exemple, lorsqu'il y a des fuites d'eau dans le réseau d'aqueduc, il y a des retours assez évidents qui reviennent aux gestionnaires municipaux tandis que l'état des égouts, ça ne préoccupe pas nécessairement beaucoup les gens. Par contre, on sait que ça peut avoir des impacts très importants, notamment au niveau des coûts d'assainissement. Donc je me demandais s'il avait été envisagé au niveau de l'étude de l'INRS de vérifier les affirmations dans les retours des questionnaires avec certaines études qui ont été faites, par exemple les études EPIC, des études préliminaires d'infiltration et de captage qui ont été réalisées dans le passé et qui donnent des évaluations plus objectives.

Autre chose, je voudrais appuyer ce que monsieur Laroche a mentionné tout à l'heure, c'est qu'on n'a pas de liens entre les coûts de production d'eau et les coûts d'assainissement et je voulais souligner l'idée (je crois qu'il y a une idée justement qui a été développée par monsieur Lévesque au niveau de la station d'épuration de la Communauté urbaine) de réinvestir les montants économisés (par exemple si on fait davantage de réfections des réseaux d'égout, on devrait économiser au niveau des coûts d'opération de la station), ce que moi j'appelle les aqua-dollars, dans des programmes de réfections des infrastructures d'égout.

M. Michel Trépanier

Vous vous demandez, entre autres, si l'évaluation qu'on a faite de l'état des conduites d'eaux usées est complaisante et s'il n'y aurait pas moyen de la vérifier par des données plus objectives. Je n'ai pas eu le temps en treize minutes d'en parler, mais je vous dirai que ça a été fait et vous me donnez l'occasion d'élaborer un peu là-dessus. Ce qui a été développé à l'INRS-Eau dans leur volet de l'étude était un effort de modélisation mathématique s'appuyant sur une connaissance fine et détaillée de l'état structural des réseaux. Nous, on avait une approche par questionnaires où on a demandé aux responsables de réseaux leurs perceptions de l'état. Ce qu'on constate au terme des deux études, c'est que les conclusions sont, de façon générale, les mêmes. C'est-à-dire que si on fonctionne avec la perception ou l'opinion des responsables de réseaux ou si on fonctionne avec les données détaillées et plus fines, il y a des nuances, mais on arrive en gros au même diagnostic.

Il faut néanmoins prendre en considération que le diagnostic de l'état que j'ai présenté n'est pas très fin, on n'a pas analysé par tronçons comme a fait l'INRS-Eau. Mais qu'on aille par tronçons ou qu'on aille par des sous-ensembles, qu'on fonctionne avec des sous-ensembles plus larges, on arrive aux mêmes conclusions, ce qui m'amène à penser qu'on est en terrain solide et que le portrait qui a été tracé n'est pas complaisant et pas mal juste. Cela dit, les responsables de réseaux, par exemple en matière de refoulement, jugent qu'il y a 2% du kilométrage où on observe des refoulements qui sont qualifiés d'intolérables. 2%, ce n'est pas beaucoup, mais des refoulements à la limite, même quand ils sont peu nombreux, ils sont toujours intolérables pour ceux qui les subissent. Dans ce sens-là, je pense qu'il ne faut pas minimiser. Et souvent les investissements réalisés dans cette perspective seront importants parce qu'on parle de grossir les diamètres de conduites. Mais néanmoins, il reste quand même que la part du kilométrage où les responsables de réseaux nous disent que ça va vraiment mal, elle est passablement réduite et cette évaluation nous est jusqu'à un certain point confirmée par une démarche fort différente s'appuyant sur des données objectives, ou c'est-à-dire des données plus fines et plus détaillées dans certaines municipalités qui en disposent. Donc, je suis pas mal certain de ce à quoi on arrive.

Animatrice

Il y a quelqu'un qui nous a écrit que les résultats de l'étude de l'INRS sont essentiellement basés sur des jugements de gestionnaires. Est-ce qu'on a validé les réponses, le jugement des gestionnaires, et quelles sont les bases de cette validation et quelles sont les bases de données qui ont servi à cette classification?

M. Michel Trépanier

En fait pour répondre à cette question, je ne ferai rien d'autre que de répéter ce que je viens de dire. Je pense que les deux volets de l'étude étaient complémentaires, permettaient donc une enquête par questionnaires auprès des gens et une validation plus fine au niveau de données plus détaillées et on arrive aux mêmes conclusions.

M. Pierre Lavallée (sur la question de monsieur McKay)

Au commentaire qui a été formulé à savoir si on était un peu plus complaisant par rapport aux réseaux d'égout, l'attitude générale *a priori* des gens est d'être plus complaisants en ce sens qu'ils considèrent qu'un réseau d'égout a un problème quand on est rendu au décès du patient. Oui, ça c'est plus complaisant.

Cependant, la bonne nouvelle, dans le cas de l'étude de la Ville de Montréal et dans le cas d'investigations supplémentaires faites sur cinq autres villes dans le projet de l'INRS-Eau, on tente de revenir et de reprendre les réseaux d'égout pour ce qu'ils sont, ce qu'ils devraient être, sans complaisance et d'évaluer les travaux exactement de la même manière que pour les réseaux d'aqueduc, c'est ce qui fait que nous commençons une période d'auscultation sur des échantillons représentatifs du réseau d'égout de la Ville de Montréal qui vont se compléter à la fin de février.

Donc, il n'y a aucune complaisance dans l'étude en cours. Pour le réseau d'égout, votre commentaire est exact en ce sens que oui, il y a eu une certaine complaisance puisqu'on considérait qu'on devait intervenir seulement quand le patient était mort.

M. Pierre Bastien, d'Aquatech

Je pense qu'on a un consensus sur quelque chose entre nous tous. Entre l'élasticité, le prix de l'eau, le prix de gestion du compteur domestique, il faut peut-être le constater qu'on a ce consensus que le compteur domestique n'est peut-être pas l'objet que nous cherchons et qui répond à nos besoins. Ça m'apparaît un consensus heureux.

M. Jean-François Bergeron, président de AXEAU

J'aimerais tout d'abord faire un commentaire sur les compteurs d'eau. Selon moi, on associe beaucoup trop le compteur d'eau à l'élément seul de la facturation. D'abord et avant tout, selon moi, un compteur d'eau, c'est un outil de gestion. Au Québec, on manque de compteurs d'eau dans les municipalités, sur les réseaux, dans les édifices et puis on se plaint de ne pas avoir de données. La base d'un compteur d'eau, c'est un débitmètre. Je pense qu'on devrait tout d'abord considérer cet équipement comme étant un débitmètre tout simplement pour améliorer la gestion des réseaux d'eau au Québec. Merci.

Animatrice

Monsieur Trépanier, on va revenir avec votre étude. J'ai une autre question et j'aimerais enfin la reposer. Pourquoi l'étude n'a-t-elle pas pris en compte les besoins suivants : travaux nécessaires pour améliorer le traitement de l'eau potable afin de respecter les normes canadiennes et travaux

nécessaires pour contrôler la pollution résultant des débordements des réseaux d'égout en temps de pluie ?

M. Pierre Trépanier

Ça a été fait en partie, c'est le fameux treize minutes qui m'a empêché d'en parler. En ce qui concerne l'eau potable, je répète, on fonctionne dans les normes actuelles ou dans les normes prévisibles à très court terme, c'est-à-dire dont l'implantation est prévue, et ce qu'on a retenu comme coûts pour ces ouvrages, ce sont pour l'essentiel les scénarios développés par le Ministère de l'Environnement et de la Faune dans le suivi qu'il fait de la qualité de l'eau potable. Le MEF a deux scénarios, un scénario moins coûteux qui tourne autour, pour la mise aux normes, de quelque chose comme 60 quelques millions et un scénario beaucoup plus ambitieux qui lui se chiffre à quelque chose comme 360 millions. Dans l'étude, lorsqu'elle sera parachevée, ces chiffres seront disponibles.

En ce qui concerne le débordement en temps de pluie, il a fallu fonctionner avec, il a fallu travailler à partir de l'information existante, à partir des normes actuelles et donc on n'a pas regardé ce qu'il en coûterait pour agrandir les usines et gérer et ainsi de suite. Ça, ce n'est pas dans le rapport et je ne peux pas vraiment me prononcer là-dessus.

M. Pierre Lafrance, Ville de Laval

Sur l'aspect quantité sur les compteurs, je veux juste rappeler qu'effectivement la journée maximum est de l'ordre de 150% de la moyenne annuelle dans une usine de production d'eau potable et l'heure maximum est essentiellement 300%, donc trois fois la journée moyenne. Pour une ville ou une usine qui est proche de sa capacité totale, ce sont des données qui sont très importantes. Pourquoi ? Essentiellement cette consommation d'eau est due à l'arrosage. Donc on doit concevoir des usines de production d'eau potable pour satisfaire à la demande de la journée ou de l'heure maximale qui est, qui se produit pour les fins de la discussion, dix jours par année. Il y a un choix à faire. Est-ce que les villes veulent se doter de cette stratégie d'investissements au niveau quantité ?

Deuxièmement, avant d'atteindre ou d'aller vers cette décision, il y a des mesures à l'interne qui peuvent être prises, des mesures d'économie d'eau. On doit faire de la recherche de fuites extensive. À Laval, on couvre environ une fois et demie à deux fois notre réseau à chaque année pour aller ausculter le réseau, savoir s'il y a des fuites ou non. Deuxièmement, on contrôle mieux la pression à nos usines. Troisièmement, on a complété notre programme d'installation de compteurs d'eau dans les commerces et industries. Quatrièmement, on fait un programme de sensibilisation auprès de la population. Et cinquièmement, on a impliqué nos employés. Il y a des groupes d'amélioration continue à l'intérieur de nos usines et il y a beaucoup d'idées qui nous permettent d'améliorer la quantité ou de diminuer la quantité d'eau produite. Mesures à l'appui depuis 1988, on a diminué de 31.7% la quantité d'eau *per capita* produite. Évidemment, il y a eu une augmentation de population depuis dix ans, mais c'est une chose. Merci.

M. Philippe Keinshmith

Je travaille quelque part au gouvernement, mais je veux plutôt parler en tant qu'économiste. Sur la question du consensus de la tarification et des compteurs d'eau etc., c'est sûr que la première étape, si on veut essayer d'établir un consensus, c'est sur les gros utilisateurs d'eau, là où la demande risque d'être élastique et suite à ce que monsieur vient de dire sur les « peak loads » qu'on pourrait avoir à

différentes périodes de l'année pour des usages qui sont quand même domestiques, donc ça peut être plus important en banlieue que par exemple dans les centres urbains et dans un immeuble où on voudrait faire des compteurs d'eau à chaque logement.

Maintenant c'est sûr que si on regarde le graphique très simple de l'offre et de la demande de l'eau, si on regarde le côté de la demande de l'eau pris sur l'axe vertical, c'est une demande qui va et qui monte et qui ne va jamais rejoindre l'axe parce qu'elle est essentielle à la vie. Par ce fait même, quand on prend un grand ensemble de petits consommateurs d'eau, on va nécessairement trouver que l'élasticité est très faible, mais dans le sens très peu « responsive » au prix. Ce n'est pas une découverte, mais ça n'empêche pas qu'avec de nouvelles technologies, peut-être de la télémétrie à distance etc., on peut répandre davantage les compteurs d'eau là où on sait qu'il y a une certaine élasticité même *a priori* sans faire de grandes études statistiques et c'est un meilleur outil de gestion et tout le reste, etc. Je vais terminer là-dessus, c'est assez long.

M. Henri Didillon

Ce à quoi il faut bien penser c'est que si on installe des compteurs et qu'on arrive à mieux gérer la quantité, alors je ne pense pas directement aux usages domestiques, je pense plus, ou encore si on passe un règlement municipal interdisant l'utilisation de l'eau à des fins de réfrigération commerciale etc., là je pense aux dépanneurs pour qui le système est souvent là où l'eau n'est pas chère, le système de refroidissement utilise l'eau de l'aqueduc.

Ce qu'il faut constater, c'est que quand on commence à gérer vraiment bien la demande, ce qu'on constate est une augmentation du coût unitaire de l'eau. Souvent quand on regarde le coût unitaire de l'eau, on ne peut pas le prendre comme un indice, si le coût baisse, c'est parce qu'on gère mieux. Si le coût augmente, c'est parce qu'on gère moins bien. Pourquoi il augmente, c'est parce que, je l'ai dit tantôt, la majeure partie des coûts sont des coûts fixes qu'on va répartir sur une quantité moindre d'eau, donc le coût unitaire augmente. Il faut faire attention quand on raisonne avec cela, quand on cherche des indicateurs, qu'on regarde des chiffres.

Ce qu'il faut regarder quand on regarde une évolution du coût de l'eau, c'est le décomposé d'une part de la partie qui est due à l'économie comme telle, je dirais des opérations, et d'un autre côté, la partie qui est l'augmentation du coût due à la diminution du volume. Il faut décomposer, il faut faire l'analyse des détails pour pouvoir effectivement aller aux vraies affaires.

M. Alain Mailhot, de l'INRS-Eau

Au sujet de ce que monsieur appelait la complaisance par rapport à l'évaluation des états des réseaux d'égout, je veux juste mentionner un point que Michel pourra préciser, c'est que le coût estimé par l'INRS-Urbanisation ne s'appuie pas vraiment sur les résultats du questionnaire par rapport à l'égout. On part plutôt d'une autre hypothèse voulant qu'il y ait de l'ordre de 80% des réparations qui sont faites sur l'égout versus l'aqueduc. Ce chiffre, cependant, a été corroboré par l'étude de l'INRS-Eau qui montre qu'il est de 83%. Leur hypothèse de base est la bonne, sauf qu'en fait ça démontre que la perception par rapport à l'égout est peut-être faussée, est peut-être complaisante, mais ce que je voulais préciser, c'est que le coût ne part pas fondamentalement de l'évaluation des gestionnaires. Est-ce que je me trompe Michel ?

M. Michel Trépanier

Non. C'est très juste. Les coûts qui ont été présentés incluent, dans la majeure partie des cas (80%, 83 pour être exact), la réfection et le remplacement des conduites d'égout. Il n'y a pas de complaisance au niveau des coûts. Il y a peut-être une complaisance comme monsieur Lavallée l'a dit dans les municipalités, mais une chose que je voudrais rappeler qui était dans la présentation c'est que dans les municipalités, on connaît beaucoup moins bien l'état des conduites d'eaux usées que l'on ne connaît l'état des conduites d'eau potable, ce qui ne veut pas dire qu'on connaît parfaitement l'état des conduites d'eau potable. Il y a une différence de connaissances, de prises d'information sur les deux types de réseaux. C'est significatif et c'est ce qui fait qu'en bout de ligne on connaît moins bien l'état des réseaux d'égout.

Animatrice

Je voudrais poser une question. Dans les pays qui ont misé sur la privatisation, les autorités locales ont-elles la propriété des infrastructures ? Et ont-elles un droit de gérance et l'appliquent-elles ?

M. Bernard Barraqué

Je n'ai pas la réponse, mais il y a des tas de réponses qu'on peut faire. Il n'y a qu'en Angleterre où la privatisation inclut la privatisation du capital, c'est-à-dire où on a tout privatisé. Mais cela s'est produit à la suite d'une opération de régionalisation, donc de centralisation. Dans un premier temps, on a dépossédé les collectivités locales de la tâche de remplir, de faire fonctionner les services d'eau, on les a régionalisés et ensuite on les a privatisés.

Ce que je dis, je n'ai peut-être pas assez insisté dans ma conférence tout à l'heure sur ce point, c'est que je trouve que le modèle anglais est quand même assez étrange par rapport à ce qui se passe en Europe et même presque assez anachronique dans la mesure où ce que l'on constate partout ailleurs en Europe, c'est en fait des formes d'économies mixtes qui se développent de plus en plus.

Mais partout en Europe, le capital des infrastructures reste généralement dans les mains des collectivités publiques, locales et éventuellement régionales. J'ai été très sensible à ce qu'a dit le monsieur en parlant des immobilisations qui sont effectuées par la province de Québec. C'est souvent le cas également en France. On va trouver des niveaux d'immobilisation à des niveaux supérieurs. Notamment, quand on a besoin de faire des transferts d'eau dans la partie méditerranéenne de la France, on est obligé de transférer de l'eau sur de grandes distances. On va trouver ça très fréquemment en Espagne, en Italie et là vous avez effectivement du capital à différents niveaux territoriaux. Mais souvent le capital est public et c'est seulement la gestion qui est déléguée. Voilà l'histoire. Mais n'oubliez pas que dans beaucoup de pays européens, les collectivités locales ont préféré créer des sociétés privées dont elles sont les actionnaires quasi uniques parce qu'elles avaient du coup des meilleures méthodes de gestion comptable plus modernes. Donc la vraie question qui se pose à rebours et qui est la question qui s'est posée historiquement en France, c'est la question de la comptabilité publique qui empêche les collectivités locales d'avoir une gestion moderne et adaptée au renouvellement à long terme.

C'est la raison pour laquelle les compagnies des eaux desservent 85% du volume d'eau en France. Historiquement, c'est bien parce que l'état central a bridé les initiatives économiques des collectivités locales en France au nom de la centralisation historique, que les collectivités locales n'ont guère eu d'autres recours que de passer par les compagnies des eaux. C'est une explication que ne voulaient

pas entendre, quand ils sont venus me voir, les journalistes de Radio-Canada, parce qu'ils voulaient que je dise soit que les compagnies des eaux étaient les meilleures du monde en France, ce qui est possible parce qu'elles sont assez bonnes sur le plan technologique mais qui est difficilement démontrable, soit qu'elles étaient les meilleures parce qu'elles étaient capables de corrompre tout le monde, ce qui est possible aussi mais qui en l'occurrence est une vision tout à fait réductrice du problème par rapport à ce que nous disons ici.

M. Denis Bergeron, de l'UQCN, l'Union québécoise pour la conservation de la nature

Dans la présentation générale qui a été faite, j'ai l'impression que la préoccupation portait surtout sur les équipements existants, en terme d'infrastructures, aussi bien en terme de traitement de l'eau potable qu'en terme d'assainissement des eaux usées, sans nécessairement considérer la possibilité d'augmenter les traitements d'épuration des eaux en fonction des nouvelles pollutions qui pourraient être connues.

Je pense entre autres à la pollution d'origine agricole où il y a des cas spécifiques au Québec où on a du surévaluer les capacités de traitement en fonction des spécificités de la pollution qui était rencontrée. J'ai une impression de *statu quo* actuellement, c'est-à-dire qu'on a une infrastructure et on en conserve strictement l'actif de façon tangible et en terme de fonctionnement. C'est un commentaire, vous pourrez réagir. Deuxième élément, c'est que, toujours en fonction de ce qui est déjà en place dans le réseau, on n'a pas parlé des particularités qui sont afférentes aux industries qui sont branchées au réseau. Il y a aussi des activités industrielles qui sont branchées à des réseaux municipaux qui demandent en soi un autre traitement particulier, alors on en revient au problème d'équité. Il y a des gros consommateurs qui ont une pollution très pointue qui est envoyée au réseau et qui demande une configuration en terme de traitement. C'est un autre élément qui, je crois, n'avait pas été abordé.

Je crois que la Communauté urbaine de Montréal a dans ses cartons une possibilité de tarification des rejets en fonction de la pollution auprès des industries. Remarquez, le gouvernement du Québec aussi a quelque chose dans ses cartons mais qui n'est pas encore en fonction.

J'en viens à ma question : est-ce que la tarification au compteur, sans nécessairement dire qu'on devrait la généraliser à l'ensemble des utilisateurs, est-ce qu'on ne pourrait pas concentrer plutôt l'utilisation au volume en fonction des gros utilisateurs, notamment les industries ?

Le deuxième point dont je voudrais parler est au niveau des pertes au réseau. Il y a des chiffres, ça roule, monsieur a induit un doute dans mon esprit. On parle de 20% à 50% de pertes au réseau, c'est quand même considérable. Je voudrais qu'on touche un mot là-dessus.

Animatrice

Vous commencez à toucher beaucoup de points, il y en a trois ou quatre. Je voudrais juste savoir (vous avez reparlé de la question des compteurs) si on ne pourrait pas réutiliser les compteurs pour les grandes industries, les grands consommateurs. Est-ce qu'on a répondu à cette question ?

M. Pierre J. Hamel

Non. On parle de faire une tarification selon le bénéfice reçu et Scott McKay, vous, d'autres personnes disent qu'il faut faire attention. Notamment dans le cas de l'assainissement, les charges polluantes ne sont pas les mêmes. Regardez comment il serait compliqué d'appliquer une tarification en fonction de la charge polluante. Même si on se dit qu'on va faire un focus sur les gros utilisateurs. Or, est-ce qu'on met deux compteurs, un compteur à la sortie, un compteur à l'entrée ? Non. C'est imbécile. On met un seul compteur à l'entrée puis c'est pas mal pour ce qui ressort.

Par contre, la charge polluante n'est pas tout à fait la même quand on a d'un côté des écoles et des édifices à bureaux et de l'autre côté des hôpitaux et des usines. Est-ce que la mesure de ce qui est entré a une bonne corrélation avec ce qui ressort au niveau de la charge polluante ? On s'entend tous pour dire que ce n'est pas tout à fait la même chose. Comment est-ce qu'on fait pour s'en sortir ? Il y a des techniques d'échantillonnage des rejets, sauf que c'est compliqué. Il y a des méchantes langues qui m'ont dit que quand l'inspecteur se pointe, quand il y a des techniques comme ça, on ouvre les robinets partout et on dilue à la sortie. C'est compliqué d'appliquer une tarification qui respecte vraiment le bénéfice reçu ou encore qui applique vraiment le principe pollueur/payeur.

M. Michel Trépanier

Concernant les pertes au réseau, c'est très court ce que j'ai à dire. C'est évidemment des questions qu'on a posées aux responsables dans les municipalités et je vous dirai que le taux de succès à ces questions, les réponses qu'on a reçues étaient tellement peu nombreuses et tellement peu cohérentes qu'on a dû laisser tout ça de côté et ne pas aborder cette question dans le rapport qu'on a préparé. C'est trop mou comme données, il y en a trop peu. Et même si c'est un indicateur important, il faut malheureusement constater que dans l'état actuel des choses, on ne peut pas s'en servir.

M. Denis Roy, ACEF de l'Estrie, mouvement consommateurs/consommatrices

On parle ce matin de tarification, de compteurs d'eau, on en parle davantage au niveau résidentiel plutôt qu'industriel, ce qui est dommage. Quand on parle de compteurs d'eau, il faut tenir compte de deux choses. Qu'on prenne le compteur d'eau pour mesurer la consommation, c'est bien, mais qu'on prenne un compteur d'eau pour augmenter la tarification, c'est autre chose. Qu'on parle de hausses de tarifs ou qu'on parle de privatisation, il faut tenir compte de l'impact ou des conséquences négatives que ça a sur les personnes à faibles et à moyens revenus et on sait très bien à l'heure actuelle que ces gens-là, cette population a déjà de la difficulté à arriver, ils doivent déjà faire des choix entre autres entre se nourrir ou payer son compte d'électricité, alors s'il faut arriver avec une facture plus haute au niveau de l'eau, ça va être dommageable pour cette partie de la population. C'était mon commentaire.

M. Pierre Lavallée

En fait, il y a deux commentaires qui ont été repris par plusieurs intervenants et sur lesquels il vaut la peine de revenir. Monsieur Bergeron en terminant disait qu'on semble s'intéresser à ce qui existe mais pas beaucoup au devenir de la chose ou à ce qui pourrait évoluer. Il faut faire le constat sur ce qui existe parce qu'effectivement il va falloir faire évoluer ce bazar vers d'autre chose.

J'entendais des gens parler des débordements de réseaux unitaires, Michel Trépanier répondait : on n'en a pas tenu compte. On n'en a pas tenu compte pour la simple et bonne raison qu'on n'a pas encore finalisé ou voulu fixer des objectifs qui sont très clairs à ce niveau.

En 1980, il y a des gens qui disaient : « *Over my dead body*, on va s'occuper des débordements de réseaux unitaires ». En 1985, il y en a qui ont dit : jamais on ne va s'en occuper, on a trop d'ouvrage avec le temps sec. En 1990, il y en a qui ont dit : c'est vrai que c'est un problème, mais on n'a pas d'argent. En 1995, il y a des gens qui disent : on est peut-être à la veille de s'en occuper. Je vous rappelle que depuis 1980, ça fait quinze ans. Le contexte est le suivant au niveau international. Nous, on travaille à Paris. La Ville de Paris vient de déterminer qu'elle doit investir 15 milliards de francs pour contrôler ses déversements en temps de pluie et faire la rénovation de ses stations d'épuration. On travaille aux États-Unis. Les villes américaines ont un programme de 100 milliards de dollars U.S. pour contrôler les débordements de réseaux unitaires. Si on pense qu'au Québec on n'a pas de problèmes de débordements de réseaux unitaires et qu'on va faire ça gratuitement, ça s'appelle la politique de l'autruche et on n'a pas beaucoup de sable chaud pour s'y enfoncer la tête.

Conséquemment, il y a des discussions qui devraient aller sur les objectifs pour tout déversement au milieu récepteur et tout bien distribué, tel que l'eau potable. Par exemple, on a parlé des standards d'eau potable. Monsieur Payment disait : « est-ce qu'ils sont bons les standards d'eau potable, est-ce qu'ils sont à peine bons ? » Pour évoluer vers de meilleures pratiques, il faut comprendre l'existant, déterminer dans quel état il est, discuter en même temps des objectifs et jusqu'où on veut amener ça, parce que ce n'est pas vrai qu'on va continuer avec les mêmes objectifs que maintenant et qu'il ne se passera jamais rien. À titre d'exemple de l'évolution des normes, on doit savoir qu'une station d'épuration qui fonctionne bien au Québec, elle traite la pollution carbonée. Les discussions en Europe sont de savoir si on doit traiter la pollution azotée, si on doit ajouter au traitement existant. On va avoir bientôt les mêmes réflexions au Québec? L'important est de toujours évoluer. Toutefois, le constat sur l'existant, c'est le point de départ, parce qu'autrement, on cafouille sur les ajouts qu'on fait.



SOUS-THÈME 2.3

LA GESTION DES BASSINS VERSANTS



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LA GESTION DES BASSINS VERSANTS

CONFÉRENCE

DES EXPÉRIENCES MULTIPLES

par M. Joseph Smitz
Directeur, Centre d'études environnementales
Université de Liège, Belgique

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal
10-11-12 décembre 1997



Animatrice

... ensemble d'études environnementales de l'Université de Liège en Belgique. Il effectue des recherches sur la gestion et la planification de l'assainissement des eaux et sur la description de la qualité de l'environnement à l'échelle régionale, incluant les interactions entre les eaux marines, les eaux souterraines et les eaux fluviales. Il est président du Conseil wallon de l'environnement et président de la Commission internationale de la Meuse. Monsieur Joseph Smitz va nous entretenir des expériences multiples en ce qui a trait à la gestion des bassins versants. Monsieur Smitz.

M. Joseph Smitz

Merci Madame la présidente,
Mesdames,
Messieurs,
Chers amis,
Chers collègues,

Je vais donc vous entretenir aujourd'hui de la gestion des bassins versants, des expériences multiples. Le document de référence qui prépare le Symposium prévoyait un certain nombre de questions tout à fait fondamentales en ce qui concerne la gestion par bassin versant. Ces questions étaient les suivantes :

- En quoi cette approche peut-elle améliorer, de façon notable, la situation au Québec ?
- À quel coût ?
- Quels enseignements tirer des expériences étrangères ?

Je trouve que ces questions sont tout à fait pertinentes. Je travaille personnellement, en tant que scientifique, dans le domaine en question, sur plusieurs bassins hydrographiques en Europe de l'Ouest, en région wallonne, en région flamande, en France, au Grand duché de Luxembourg, etc., et cela pour plusieurs organismes, agences, commissions internationales. Je vais m'efforcer, ici, de livrer une synthèse de mes expériences, en tout cas en ce qui concerne l'approche par bassin versant. Je ne vais pas essayer évidemment de répondre aux questions qui se trouvent dans votre document de référence. Et cela évidemment parce que je connais moins bien la situation du Québec. Je n'ai qu'une expérience limitée pour avoir travaillé sur la rivière Nicolet, ici, au Québec avec l'INRS-Eau et le ministère de l'Environnement et de la Faune. Vous ferez, en tout cas, les extrapolations nécessaires, puisque je vais évoquer des situations qui sont relativement différentes. Je rappelle que la densité de population moyenne au Québec est comprise, je n'ai pas été au-delà de la virgule, entre 4 et 5 habitants par kilomètre carré. Alors que dans les situations dont je vais vous parler, c'est-à-dire la partie ouest de l'Europe, nous avons des densités d'habitants en moyenne comprises entre 100 et 300 habitants au kilomètre carré. Il y a donc deux ordres de grandeur de différences entre les situations dont je vais vous parler du point de vue densité de population, pression sur la ressource par rapport à ce que vous connaissez ici au Québec. Cela change donc un certain nombre de choses. Par contre, localement, compte tenu de concentrations similaires en population, d'activités industrielles et aussi, par exemple, de pratiques agricoles, on peut dire que des situations peuvent être similaires, notamment parce que la pluviosité est du même ordre de grandeur, c'est-à-dire entre 600 et 900 millimètres par an.

En ce qui concerne les expériences de gestion par bassin versant, les approches par bassin versant, on peut dire certainement que c'est un concept multiforme. Quand on dit concept multiforme, pourquoi ? Parce que l'approche par bassin s'est faite pour différents objectifs. On l'a faite, parfois, pour améliorer la qualité des eaux de surface. On l'a faite, parfois, dans le cadre d'une politique cohérente de réduction des rejets. On l'a faite, parfois, pour maîtriser les risques de crue et d'inondation. On l'a faite aussi dans d'autres cas, avec comme volonté bien précise de réduire les apports vers l'océan. Donc, on voit que la gestion par bassin versant prend toutes ces formes selon les cas où elle est appliquée. Elle dépend aussi des situations et elle va dépendre très fortement, notamment de la quantité d'eau disponible, de l'importance et des densités de pression. Elle est aussi, à mon sens, très souvent fonction des échelles, et notamment des échelles spatiales. La première échelle est évidemment l'échelle locale ou régionale, mais il y a aussi des échelles qu'on pourrait appeler continentales. Si nous abordons l'échelle continentale, c'est celle des grands fleuves et lacs internationaux. L'approche par bassin versant se traduit souvent par la mise en place de commissions internationales. Je vais vous citer celles que je connais bien : la Commission du Rhin, la Commission de la Moselle-Sarre, la Commission de la Meuse, la toute nouvelle Commission de l'Escaut, la Commission du lac Léman, etc. Vous en connaissez ici dans les environs : la Commission du St-Laurent, la Commission des Grands Lacs, etc. Quelle est la mission de ces commissions ? En principe, je dis bien en principe, la coordination des efforts entre toute une série de partenaires, d'États. Pourquoi est-ce que je dis en principe ? Parce que parfois cela se traduit, en fait, uniquement par un alibi pour mettre en place des relations de bon voisinage. Donc, nous devons distinguer la mission effective qui est donnée. Attention, d'ailleurs, aux mirages qui existent parfois quant à ces commissions internationales. La mise en place d'une commission internationale ne résout pas d'un seul coup de baguette magique tous les problèmes. Une commission internationale n'est jamais qu'un instrument. L'instrument de quoi ? La volonté des parties, les moyens, et notamment aussi les moyens financiers des parties pour résoudre un certain nombre de problèmes. Le meilleur exemple qu'on puisse prendre est celui de la Commission du Rhin. La Commission du Rhin a été créée en 1964 sous la pression très forte, y compris diplomatique, d'un des partenaires, en l'occurrence les Pays-Bas. Mais pendant 5 à 6 ans, même davantage, elle n'a pas fait grand chose comme travail, en tout cas comme travail efficace. Par contre, quand les directives européennes relatives à l'amélioration de la qualité de l'eau sont arrivées au début des années 70, alors l'implantation des politiques de protection de l'environnement dans les différents États signataires de la Convention du Rhin a amené tout d'un coup, après les années 70, une très sérieuse et très significative d'améliorations.

En ce qui concerne les bassins versants régionaux, je pense qu'il faut citer très certainement l'expérience mise en place en France par les Agences de l'eau françaises. La France est divisée en six grands bassins et ce sont des noms que, probablement, vous aimerez bien parce qu'ils chantent à l'oreille, je crois que vous les connaissez bien : Artois-Picardie, Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée-Corse. Voilà, c'est pratiquement tous les paysages de la France qui défilent, tous les bassins en tout cas. L'Agence de l'eau Seine-Normandie est de loin la plus importante : 100 000 kilomètres carrés. Je sais qu'à l'échelle du Québec cela ne représente rien du tout, cela va vous faire sourire. Pour la France, c'est très important, c'est 20% de la superficie du territoire. Mais c'est surtout, pour une seule agence, 17 millions d'habitants. Donc un potentiel industriel, beaucoup d'activités agricoles, quelque chose de tout à fait significatif. En Angleterre, au pays de Galles, on a mis en place, vous le savez bien, les "Water Authorities", en Espagne les "Confederaciones hidrograficas". Alors en Allemagne, de façon un peu surprenante, parce que, là, la densité de population, la densité des activités industrielles est présente, en Allemagne, il n'y a pas d'approche systématique par bassin versant. Ce sont les "landers", donc les États fédéraux de l'Allemagne qui détiennent la compétence en matière de politique de l'eau et ils sont bien secondés par des municipalités qui sont très fortes du point de vue organisation. Et ce sont les "landers" qui se

synchronisent entre eux, au sujet de la gestion de l'eau par bassin. En Belgique, il n'y a pas non plus d'approche par bassin versant. On avait créé, en 1970, deux sociétés de bassins, une pour la Meuse, une pour l'Escaut. Elles n'ont jamais été mises en place à cause du processus de régionalisation qui a conféré d'une part à la région wallonne, à la région bruxelloise, et à la région flamande, les compétences en matière de gestion de l'eau.

Au niveau d'un bassin versant, il existe aussi un certain nombre d'expériences. Celles que je connais sont les suivantes : ce sont les contrats de rivière. Contrats de rivière, c'est aussi un mot sympathique. L'objet, c'est la concertation entre tous les acteurs, de manière à pouvoir identifier les problèmes, proposer des solutions, et cela sur une base volontaire, et finalement arriver à ce qu'on appelle chez nous une charte de rivière. C'est un engagement de la part de tous les acteurs à effectuer un certain nombre d'actions dans un délai déterminé. Le comité de rivière peut par exemple se réunir toutes les années, tous les deux ans, pour évaluer l'état d'avancement et les résultats obtenus. Il y a plus de 150 contrats de rivière mis en place actuellement en France. Il y en a presque une dizaine qui sont mis en place en région wallonne et je pense que ce sont des expériences intéressantes. Une autre expérience intéressante est le SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, qui a été développé en France par les agences de bassin à des échelles relativement limitées, donc de l'ordre de 1 000 à 5 000 kilomètres carrés. Les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau en France s'insèrent à l'intérieur d'un concept plus global, le SDAGE, qui est le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, que chaque agence de l'eau est tenue dorénavant de mettre en place sur son territoire. Et comme le territoire de l'agence constitue un ou plusieurs grands bassins hydrographiques, il est clair que le SDAGE constitue, *de facto*, une approche par bassin versant. Une étude récente des approches par bassin versant a été faite en France par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. C'est une étude de quelques dizaines de pages et assez récente, novembre 1997. Elle situe un petit peu les expériences qui sont faites en matière de gestion par bassin versant en France, en Angleterre, en Espagne, bien sûr je vous en ai dit quelques mots, mais aussi dans d'autres pays et régions du monde. Le Mexique avec le bassin Lerma-Chapala, cela représente quelque chose comme 48 000 kilomètres carrés, mais 10 millions d'habitants. Le Costa Rica, le Brésil, toute une série d'expériences; le Chili, l'Indonésie, la Russie aussi avait une expérience sur la rivière Tom, 70 000 kilomètres carrés et 4 millions d'habitants. D'autres expériences aussi sont comparées dans ce document, des expériences en Hongrie, en Pologne, en Afrique, Côte d'Ivoire, etc.

Qu'est-ce qu'on peut dire de ces approches par bassin versant ? D'une façon très générale, on peut dire qu'elles participent à un mouvement d'ensemble qu'on trouve pratiquement en matière de gestion de l'eau dans tous les pays du monde, et qui va dans les directions suivantes : un mouvement vers plus de démocratisation, c'est-à-dire finalement rendre le pouvoir de décision aux citoyens ou à ses représentants directs, et pour ce qui touche des choses concernant la vie quotidienne. On dit, pas très loin d'ici, le "day to day". Ensuite, plus de décentralisation, donc volonté manifestement de placer le niveau de décision non plus au niveau d'un État central, d'une autorité qui est vraiment centralisée au niveau d'un pays, mais bien un niveau décentralisé. Je dirais pratiquement que c'est l'application efficace du principe de subsidiarité. Je crois que vous connaissez bien le principe de subsidiarité, il est en tout cas un des principes de base de la construction de la Communauté Européenne. C'est-à-dire qu'on laisse toujours faire au niveau le plus bas ce qui peut être fait au niveau le plus bas. Et on ne fait remonter au niveau supérieur que ce qui mérite, ce qui exige qui soit traité à un niveau supérieur. Mouvement aussi vers plus de concertation. Concertation par la mise en place de structures où sont représentés tous les acteurs concernés et en particulier, bien sûr, tous les utilisateurs de la ressource. Un mouvement aussi vers plus de solidarité. Ça, c'est un point, je pense, tout à fait essentiel. J'aimerais que vous le releviez dans mon exposé. Plus de solidarité, par exemple par la mise en place de, appelez-les comme vous voulez, fonds communs, caisses mutuelles, caisses de solidarité, fonds,

pour pouvoir mettre ensemble des moyens financiers, mais répartir ensuite les efforts en fonction des capacités de chacun, et surtout là où les efforts seront les plus efficaces. Un mouvement aussi vers plus de responsabilisation. Je sais bien que solidarité et responsabilisation sont parfois antinomiques. Quand on donne plus à tout le monde, et surtout si l'argent vient d'en haut, c'est une certaine tentation de laisser aller les choses, et donc de déresponsabilisation. Il faut donc trouver un équilibre entre solidarité et responsabilisation. Mais pourquoi responsabilisation ? Par la mise en place et la concrétisation permanente du principe pollueur-payeur et du principe utilisateur-payeur, par la mise en place aussi, via des redevances ou des mécanismes financiers appropriés, d'instruments économiques de type incitatif qui conduisent les différents utilisateurs à modifier leur comportement

Quand on analyse les facteurs qui contribuent à la mise en place d'une gestion par bassin versant, on peut relever les points suivants : il y a d'abord, mais ce n'est pas une généralité, je vous l'ai montré avec l'exemple de l'Allemagne, la densité des pressions sur la ressource et donc la situation du Québec sera vraisemblablement très différente de la situation des pays de l'Europe de l'Ouest. Pourquoi densité élevée ? Mais parce que quand il y a une densité élevée, on assiste à une amplification des relations amont-aval, tout ce qui a une influence quelque part sur la ressource. Quand la densité est élevée, cette influence se fait directement sentir, et de façon importante sur l'aval. Il y a donc nécessité de coordination, donc nécessité aussi de mettre en place, si c'est possible, une solidarité.

Deuxième facteur, c'est la présence de nombreux acteurs et l'existence d'intérêts importants. Alors là, évidemment, le consensus va jouer un rôle essentiel et il est clair qu'il faut mettre en place, à ce moment-là, des processus de concertation, et la gestion par bassin peut, bien sûr, y participer. Les facteurs qui freinent la gestion par bassin sont, d'une façon générale, le manque de prise de conscience de l'utilité d'une approche à cette échelle; deuxièmement, dans certains cas, soit la prééminence, soit la rigidité d'un certain nombre de structures administratives qui n'autorisent pas la mise en place de ce genre d'approche. Je vous donne une information que vous connaissez peut-être mais qui, pour certains d'entre vous, pourrait être utile. Je crois que je dois disposer du texte ici dans mes papiers, donc je pourrais éventuellement le déposer sur la table de la conférence. Il existe actuellement au niveau de la Communauté Européenne, en préparation, une directive cadre qui établit un cadre général pour l'ensemble de la Communauté Européenne en matière de gestion des eaux. Quand je dis gestion des eaux, c'est au sens large. Cette approche imposerait, je dis bien imposerait, puisque le texte est toujours en discussion et qu'actuellement il y a un certain nombre de pays qui sont pour et d'autres pays européens qui sont contre, donc ce qui veut dire que l'issue est relativement incertaine. Je ne ferai en tout cas pas de pronostic. Cette directive à caractère extrêmement général, directive cadre, imposerait donc une approche par bassin versant et elle imposerait notamment, pour concrétiser cette approche, la mise en place d'une autorité par district hydrographique. Deuxièmement, l'imposition de la prise en compte de façon systématique (je trouve cela, en tout cas à titre personnel, extrêmement intéressant) des liaisons entre eaux souterraines et eaux de surface et des liaisons quantité-qualité. On ne pourra plus faire l'un sans faire l'autre, c'est tout à fait essentiel.

Troisième point, je crois aussi que c'est tout à fait essentiel, parce qu'on aborde le mécanisme du financement et vous savez que la fin se trouve dans les moyens. On ajoute d'ailleurs chez nous parfois : le diable est dans les détails, mais enfin cela, c'est autre chose. On ajoute un point, qui est la pleine récupération des coûts des services afférents à l'usage de l'eau. Cela c'est donc, finalement, là où ce n'est pas fait; c'est parfois fait de façon partielle dans certains pays européens mais, en tout cas, c'est le début d'une sorte d'internalisation des coûts externes liés aux usages de l'eau. Donc, pour moi, par exemple à mes yeux, c'est quand même pratiquement la première étape de la mise en œuvre de la transposition, donc du concept de développement durable.

Je voudrais, avant de passer à la deuxième partie de mon exposé qui est les défis pour l'avenir, insister quelques secondes sur l'importance des expériences françaises, de la mise en place en France des Agences de l'eau. Je pense que c'est un mécanisme que vous connaissez probablement bien, mais je voudrais insister sur l'aspect financement et sur le mécanisme de concertation qui prévaut à l'intérieur des Agences de l'eau française et qui, pour beaucoup en Europe, constituent un peu des modèles. Dans chaque agence de l'eau, il y a en fait ce qu'on appelle un comité de bassin. Le comité de bassin est aussi parfois appelé parlement de l'eau, et je crois que c'est une très bonne appellation. Ce comité de bassin regroupe les élus, enfin quelques élus, mais surtout des représentants de tous les utilisateurs de l'eau, quels qu'ils soient. Que fait ce comité de bassin ? Il vote annuellement (c'est souvent la prérogative des pouvoirs législatifs) un budget. Il vote annuellement le niveau des redevances. Ces redevances sont payées par tous les utilisateurs. Il existe des redevances pour le prélèvement d'eau, il existe des redevances pour l'usage de l'eau, et en particulier pour le rejet d'eaux usées. Le parlement vote aussi un certain nombre de dispositions, de règles, chaque année, en ce qui concerne la répartition du montant total de ces redevances sous forme d'aide financière vers les différents utilisateurs de l'eau qui font des investissements. Ces investissements sont des compléments d'aide aux investissements en matière d'épuration urbaine, d'épuration industrielle, de mise en place de bonnes pratiques agricoles. Attention, ces investissements atteignent parfois 60, 70% du montant total de l'investissement. Quel est l'intérêt de ce système ? Je vois quatre intérêts à ce système. Un, c'est la mise en place, d'un arbitrage démocratique entre les usagers. Deux, c'est la mise en place d'une solidarité, avec notamment l'aspect financier qui est mis au cœur du système. Je souligne le fait qu'il n'y a pas d'intervention, ou pratiquement pas d'intervention de l'État central, et surtout sur le plan financier, le rôle de l'État central étant de vérifier qu'un certain nombre de règles, notamment budgétaires, soient respectées. Troisièmement, on concilie dans ce cas-ci, les principes du service public d'une part, mais d'autre part l'efficacité, les règles de fonctionnement très pratiques du marché, donc, en clair, du privé. Quatre, on met en place un système de redevances. Qui dit système de redevances dit que quelque part, il faut mesurer les prélèvements et les rejets. Pour moi, c'est important, parce que je pense qu'on ne peut gérer que ce qu'on est capable de mesurer. Le principe de la redevance en soi est donc intéressant, parce qu'il entraîne la mise en place d'un système de mesure.

Je vais passer à la deuxième partie de mon exposé : quels défis pour l'avenir, pour la gestion de l'eau par bassin versant ? Je vais donner un exemple rapide. Nous avons fait, dans mon département, une simulation pour l'an 2005 de la qualité de l'eau dans le bassin versant de l'Escaut. Qu'est-ce qu'on constate ? C'est qu'avec une approche bassin versant, en imaginant qu'on va mettre en place les politiques d'épuration telles qu'elles sont prévues, aussi bien en matière de rejets industriels que de rejets domestiques, en matière de bonnes pratiques agricoles, on n'arrive pas aux résultats auxquels on croyait arriver, aux résultats qu'on croyait obtenir en matière de gestion de l'eau. Ce qui veut dire qu'en fait, il fallait intégrer aussi d'autres approches et qu'une première conclusion qu'on peut tirer, c'est que l'approche par bassin versant est intéressante, mais qu'elle reste sectorielle, et que dans certains cas, il n'est pas évident que ce soit l'approche optimale. Alors, pour l'avenir, deux éléments de base doivent être pris en compte. Le premier est certainement qu'il faut impérativement tenir compte du fait que les systèmes hydriques possèdent de très nombreux processus, que tous ces processus sont couplés entre eux et, qu'en plus, ces processus ont des échelles de temps et d'espace très différentes. L'échelle de temps des eaux souterraines est incomparable par rapport aux échelles de temps des eaux de surface. Deux, il est nécessaire aujourd'hui de prendre en compte de nouveaux aspects. Je pense certainement à la transposition du concept de développement durable et aussi au risque d'impact des modifications climatiques. On est arrivé, il y a quelques jours à Kyoto, à un accord sur -6%. Les scientifiques qui s'occupent de modélisation climatique nous disent qu'il faudrait -50%.

Donc, il reste là encore un énorme intervalle à franchir. Je pense qu'au niveau des ressources en eau, on doit se préparer à affronter un certain nombre de modifications dues aux risques climatiques et, en tout cas, une modification du niveau de risques.

Ma conclusion est donc qu'il faut impérativement passer à une approche intégrée. Je rejoins ici tout à fait le discours qui a été énoncé hier, pendant le lunch-conférence, par monsieur Johnson. Un discours tout à fait brillant, d'ailleurs, très bien structuré, mais surtout extrêmement intéressant quant à ses perspectives et à ses conclusions. Je pense qu'il faut vraiment intégrer les visions, à la fois, par exemple, bassin versant - réseau hydrographique; ce qui veut dire, finalement, que l'approche par bassin versant n'est jamais qu'une approche intégrée sur le plan spatial, mais qu'il y a bien d'autres dimensions à l'intégration, et notamment l'intégration des visions quantité-qualité, l'intégration des visions qualité physico-chimique, qualité écologique, mais aussi qualité paysagère. Intégrer aussi les aspects technologiques, les aspects économiques, les aspects sociaux, éthiques, bien sûr, c'est important. Être capable aussi d'intégrer les visions que nous avons avec les visions déterministes, mais aussi intégrer vers l'intérieur, ce qu'on appelle dorénavant la gestion du risque, et intégrer les visions court terme et long terme.

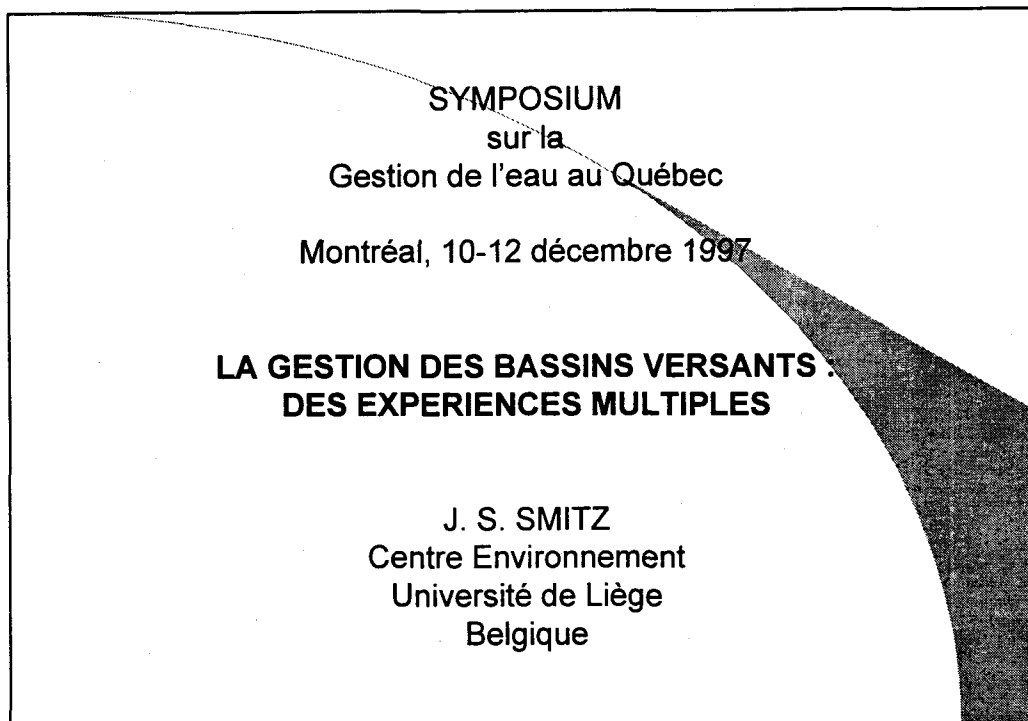
Qu'est-ce que cela implique ? Je vais distinguer deux grands points. Le premier point sera celui de la connaissance. Je suis un scientifique, donc je m'exprime plus facilement dans ce domaine. Le deuxième sera celui de la gestion, et je me risquerai à faire quelques suggestions. Mais en tout cas, en ce qui concerne l'approche de la connaissance, je pense qu'il faut impérativement développer des systèmes de modélisation intégrée. Je sais qu'au Québec, un effort important est en cours avec le développement du système GIBSI. En région wallonne et avec certaines Agences de l'eau française, nous développons aussi un système un peu similaire qui est le système Pégase. Nous avons de bonnes collaborations entre les deux systèmes de développement, c'est rassurant. Pourquoi développer ce système de modélisation intégrée ? Pour améliorer la compréhension vraiment intrinsèque du système des ressources en eau lui-même. On connaît encore mal aujourd'hui, par exemple, les interactions entre les sols et les eaux souterraines, les interactions eaux souterraines eaux de surface, les flux, quand on veut parler en terme de flux. Nous n'arriverons à gérer efficacement que le jour où nous pourrons quantifier correctement les flux. L'ordre de grandeur des incertitudes oscille entre 100 et 500%, ce qui est, à l'heure actuelle, difficilement admissible. Système de gestion intégrée, aussi, pour faire la liaison entre le système des ressources en eau et d'autres compartiments, et je pense ici à la liaison, notamment, avec la biodiversité. On n'a pas encore vraiment fait le lien aujourd'hui, sauf très localement et très exceptionnellement, entre la politique d'amélioration de la qualité de l'eau et l'amélioration physique et écologique des rivières. Cela devient évidemment un impératif. Liaison aussi avec le système économique. Les investissements en matière de politique de l'eau vont-ils se résumer à une consommation de technologies existantes ou, au contraire, est-ce que cela va constituer un investissement stratégique en matière de recherche et développement ? Je vous renvoie notamment à l'exposé de monsieur Lacroix, qui a été fait hier après-midi, et qui posait très bien les questions dans les mêmes termes. Liaison aussi à faire avec les modèles climatiques sur le plan scientifique. On sait encore, à l'heure actuelle, très mal intégrer le rôle du système hydrologique dans les modélisations climatiques. Donc, nous avons là un effort de rapprochement à faire, notamment, en terme d'échelle. Et je vais très rapidement dire qu'il y a un effort très important à faire en matière d'acquisition de données. Mon expérience est la suivante : un certain nombre de modèles, aujourd'hui, servent encore à démontrer qu'un certain nombre de données ne sont pas correctes. Ce n'est pas logique. Le rôle des données est de pouvoir servir à la calibration des modèles et les modèles ne doivent pas servir à montrer que les données ne sont pas bonnes. Deux, du point de vue de la gestion, et je termine sur ceci, je pense qu'il faut vraiment mettre en place des structures transversales adéquates, notamment entre administrations compétentes, et ce pour pouvoir

obtenir une vision globale. Le défi est notamment de détecter les comportements non durables pour les modifier; obtenir la participation de tous les acteurs aux processus décisionnels, et notamment en matière de financement; et enfin obtenir une meilleure voie pour la résolution des conflits. Pour moi, il est clair que tous ceux-ci sont des axes à suivre pour l'avenir pour relever les défis qui nous attendent en matière de préservation et de gestion des ressources en eau. Je vous remercie.



ACÉTATES

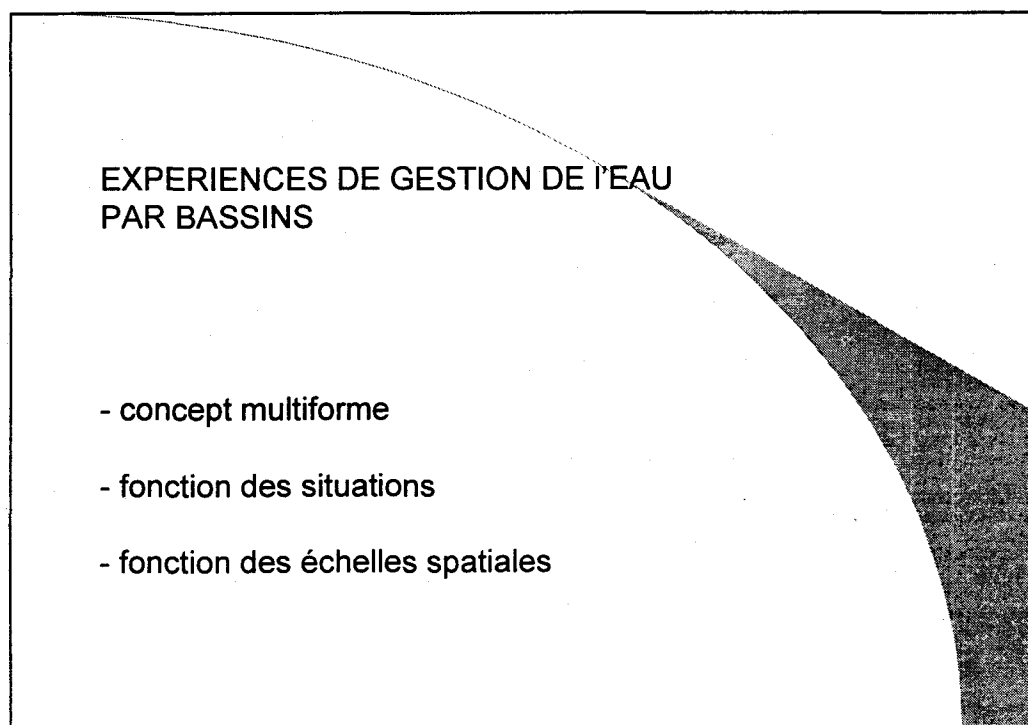




SYMPOSIUM
sur la
Gestion de l'eau au Québec
Montréal, 10-12 décembre 1997

**LA GESTION DES BASSINS VERSANTS
DES EXPÉRIENCES MULTIPLES**

J. S. SMITZ
Centre Environnement
Université de Liège
Belgique



EXPERIENCES DE GESTION DE L'EAU
PAR BASSINS

- concept multiforme
- fonction des situations
- fonction des échelles spatiales

▪ grands fleuves et lacs internationaux

coordination des efforts

=> commissions internationales

Rhin, Moselle, Meuse, Escaut,

▪ grands bassins versants régionaux

France : Agences de l'eau
(Ag. Seine-Normandie : 100.000 km², 17 M hab)

Angleterre et Pays de Galles :
Water Authorities

Espagne :
Confederaciones hydrographicas

Allemagne : - (sauf la Ruhr)

Belgique : -

▪ bassin versant d'une rivière :

contrats de rivières

schémas d'Aménagement
et de Gestion des Eaux (SAGE)

Etude comparative de la gestion de l'eau
par bassin (1997)
(réalisation : Agence Seine-Normandie) :

- France
- Angleterre
- Espagne
- Russie, Hongrie, Pologne
- Mexique, Costa-Rica, Brésil, Chili
- Indonésie
- Côte d'Ivoire
- ...

Caractéristiques :

mouvement général de

- démocratisation
- décentralisation
- concertation
- solidarisation
- responsabilisation

**FACTEURS qui contribuent
à la gestion par bassin**

- densité des pressions sur la ressource
 - => nécessité de coordination
 - => nécessité de solidarité

- nombreux acteurs,
intérêts importants
 - => nécessité d'une concertation

Facteurs qui freinent la gestion par bassin :

- manque de prise de conscience
- prééminence / rigidité
des structures administratives

Projet de directive-cadre
de la Communauté Européenne (1997)

cadre général pour la gestion des eaux :

- approche par bassin versant
mise en place d'une autorité par
district hydrographique
- liaisons eaux souterraines / de surface
quantité / qualité
- récupération des coûts
des services afférents à l'usage de l'eau

QUELS DEFIS POUR L'AVENIR ?

- Systèmes hydriques :
nombreux processus, couplés
nombreuses échelles de temps / d'espace

- Nouveaux aspects :
développement durable
risque d'impact des modifications climatiques

=> NECESSITE d'une
APPROCHE INTEGREE

- bassin versant / réseau hydrographique
- eaux souterraines / eaux de surface
- quantité / qualité
- aspects physico-chimiques, écologiques,
paysagers

=> NECESSITE d'une
APPROCHE INTEGREE (suite)

- aspects technologiques, économiques, sociaux, éthiques
- évolutions déterministes / risques
- court terme / long terme

IMPLICATIONS :

1) Systèmes de modélisation intégrée

- compréhension du système des ressources en eau
- liaison avec les autres compartiments (biodiversité, activité économique)
- liaison avec les échelles des modèles climatiques

Note : effort pour l'acquisition des données

IMPLICATIONS (suite) :**2) Structures transversales**

- vision globale
- participation de tous les acteurs
- résolution des conflits

Pays	Superficie (km ²)	Population (M hab)	Densité (hab/km ²)
Allemagne	357.000	80,7	225
Belgique	30.500	10,0	328
Espagne	505.000	39,1	77
France	550.000	57,6	320
Angleterre	157.000	51,0	105
Québec	1.667.000	7,3	4,4

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LA GESTION DES BASSINS VERSANTS

TABLE RONDE

LES EXPÉRIENCES QUÉBÉCOISES

par M. Guy Courchesne
Ingénieur, Chef de la division Études préliminaires, Ville de Laval

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animatrice

Je vous présente les quatre membres du panel. Il s'agit de monsieur Guy Courchesne, chef de la division d'études préliminaires du Service d'ingénierie de la Ville de Laval, qui a débuté sa carrière comme chargé de projets en génie sanitaire et municipal chez Gendron, Lefebvre et associés. Monsieur Pierre-Maurice Vachon, président directeur général et actionnaire fondateur de Cartem incorporée, président du comité de bassin versant de la rivière Chaudière, ancien président du conseil d'administration de la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec. Monsieur Sylvain Lussier, avocat associé du Cabinet Desjardins, Ducharme, Stein et Monaste. Il pratique notamment le droit de l'environnement. Il a représenté Hydro-Québec dans les dossiers du lac Robertson, des rivières Eastmain, Grande-Baleine et Ste-Marguerite. Et monsieur André Beauchamp, spécialiste en environnement, en consultation publique et en résolution de conflits, président d'Envirosage, entreprise de consultants en environnement; associé du groupe Consensus, centre de médiation environnementale et sociale du Québec, et membre du Centre de recherche en éthique de l'environnement Hydro-Québec-Université McGill. Il a été président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et du Conseil consultatif de l'environnement.

M. Guy Courchesne

Merci. Je voudrais remercier monsieur Smitz pour son exposé, cela va m'éviter de revenir sur certains principes de la gestion par bassin versant. Je suis assez en accord avec son exposé. Sur certains points, je vais me permettre de passer un peu plus vite. Aujourd'hui, la thématique, c'est la gestion par bassin versant. Le titre de ma conférence, qu'on m'avait suggéré, était les expériences québécoises. J'y ai ajouté un petit sous-titre qui est plutôt les oublis de l'histoire. Pourquoi les oublis de l'histoire ? C'est que, au Québec, il y a eu nombre d'études, nombre d'interventions qui se sont adressées, pas nécessairement à la gestion par bassin versant, mais à la gestion, au sens large, des analyses, des études, des projets. Jamais, en fait, on n'a tenté de réaliser l'ensemble de ces choses, ou parfois des programmes ont permis de développer des choses, mais ne les ont pas été intégrées avec le bassin versant. En particulier, je voudrais rappeler une première étude, qui est la commission, l'étude de la politique fédérale relative aux eaux. Une des conclusions de la Commission Pierce était la gestion par bassin versant. Pourquoi les oublis ? Le rapport a été déposé en 1985, et on est toujours en train d'en discuter en 1997. Je pense qu'il y a un problème de prises d'action vis-à-vis ce dossier au Québec.

Je vais passer assez rapidement sur les paramètres, puisque monsieur Smitz en a longuement discuté, mais je veux les rappeler quand même. Les paramètres de la gestion par bassin versant, ce sont en premier lieu, un espace géographique défini. C'est aussi une autorité politique. Je n'ai pas dit agence de bassin, j'ai dit agence de l'eau. Pourquoi agence de l'eau ? Parce qu'en premier lieu, c'est une agence financière, et le mot n'est pas trop fort. Ce n'est pas juste une agence pour gérer le bassin versant au niveau des usages, mais aussi il y a une question de financement dans le dossier. Ça prend une connaissance du milieu. Tous les aspects scientifiques reliés à l'eau sont nécessaires à cette gestion. Ça prend un plan d'aménagement. Là-dessus, il y a des efforts qui ont été faits au niveau du ministère de l'Environnement, particulièrement sur les rapports sur les rivières, mais ce n'est pas intégré à l'aménagement. Ça prend un plan de financement. On a de multiples programmes au Québec, dont le programme d'assainissement des eaux, le programme des travaux d'infrastructures Canada-Québec. Il y a toutes sortes de dossiers qui ont été développés, mais jamais avec un financement éclairé, toujours un financement ponctuel. Ça prend une tarification et des redevances. Le principe de la tarification est un principe qui semble déplaire à beaucoup dans la situation québécoise, et son corollaire, les redevances, je dirais encore pire. On parle donc de tarification usager-payeur, redevances, incitation à une meilleure gestion de l'eau, péréquation et ces choses-là, au niveau de la gestion par bassin. C'est intrinsèque à une gestion par bassin. Les

contrôles et suivis, évidemment, cela ne peut pas se faire sans qu'il y ait une fermeture de la boucle, c'est-à-dire qu'on va voir qu'est-ce que nos interventions ont donné sur le système. Et le dernier et non pas le moindre, la participation publique. Je pense que les citoyens, de façon générale, sont déçus des gestionnaires de l'eau et développent de leur propre chef toutes sortes de mécanismes pour faire pression sur les autorités politiques pour modifier la gestion de l'eau. Cette pression vient du public et non des autorités politiques. Donc, je pense qu'il y a une adéquation qui n'est pas faite entre le politique et le public.

Les expériences québécoises, je passe très rapidement là-dessus, juste pour les citer de façon générale. Une des plus vieilles expériences québécoises est la Commission Legendre sur les aspects juridiques de l'eau. On y recommandait par hasard la gestion par bassin. C'est quand même assez vieux ça, on parle de 1968-1972. On a l'expérience d'aménagement de la rivière Yamaska. On a eu toutes sortes d'autres expériences. On a le programme d'assainissement des eaux du Québec qui, dans son principe premier, devait dépolluer de l'amont vers l'aval. Commencé en 1978, toujours en action parce que ce n'est pas terminé. Donc là, il y a peut-être un problème de ressources, en particulier. Il y a son pendant, qui est le PADEM, pour finir le programme d'assainissement. Je voudrais aussi passer deux mots sur les travaux d'infrastructures Canada-Québec, qui étaient faits pour la gestion, peut-être en milieu urbain plutôt qu'en milieu rural, sur les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement, mais qui a débouché sur toutes sortes d'activités, dont des palais des congrès. En plus des expériences québécoises gouvernementales, il y a les expériences populaires. Les expériences populaires ont tenté de contrer, je dirais, les expériences gouvernementales, d'une certaine façon, par un souci de l'environnement. Elles ne sont peut-être pas toujours très développées, mais la protection des usages de l'eau, en particulier, est le dénominateur commun de ces expériences, que ce soit pour les lacs, la fédération pour la protection des lacs. Je pense que tout le monde dans la salle doit connaître quelqu'un qui a été secrétaire ou trésorier d'une association de lac. Il y en a eu une multitude. Il y a eu des corporations de rivière qui sont très intéressantes. Il y a aussi des essais de groupes de pression. Je voudrais parler d'À cours d'eau en particulier, où là c'est peut-être le mouvement qui a été le plus populaire, je parle en terme de succès, de membership. Il y a eu au-delà de 10 000 membres. Mais cela me rattache à la conférence de monsieur Smitz, où il disait que la pression populaire, c'est peut-être juste dans la rivière l'Assomption finalement qu'elle a été vraiment très forte. Ailleurs, les associations ont un succès d'estime, mais pas nécessairement un succès populaire, sauf que ce sont des gens éclairés qui essaient de changer la situation. On a eu des expériences qui venaient aussi des gouvernements, comme Stratégie St-Laurent, pour tenter de développer cette concertation. Aussi, on a des expériences internationales, dont la SCABRIC, dont le bassin de la rivière Châteauguay a à peu près, de mémoire, je dirais, 40% de son territoire aux États-Unis.

Les oublis de toutes nos expériences : le plan de financement. La gestion de l'eau, c'est une activité qui est pérenne, c'est pour toujours. Quand on fait un travail ponctuel, qu'on ne prévoit pas un plan de financement à court, moyen et long terme, c'est "cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage". On recommence éternellement les discussions, éternellement les programmes, éternellement la gestion. Je pense que la gestion intégrée concertée permet de définir cela à plus long terme. La participation du public, l'éducation, encore une fois cette activité étant pérenne, il est important d'avoir cette solidarité, ces principes, dans notre mode de gestion. Il faut un plan d'aménagement. Il y a des plans d'aménagement dans les municipalités; cela déborde rarement le cadre municipal, mais il y a peu de plans intégrés en région. C'est vraiment des plans à l'échelle microscopique. Ça prend un contrôle et un suivi de l'ensemble des interventions. On n'est pas très forts non plus de ce côté. On le fait ponctuel, mais on n'a pas une vision générale. Cela prend une connaissance du milieu. Je dois dire que de ce côté, le milieu scientifique travaille très fort pour l'augmenter, mais on l'a sur des programmes et des projets. Ce n'est pas à l'échelle du Québec, c'est à l'échelle d'études bien

localisées, que ce soit sur la Chaudière où il y a eu des choses, ou d'autres rivières où il y a eu des études, mais ce n'est pas sur l'ensemble des rivières.

L'interdépendance des usages ou la gestion des conflits, souvent, on oublie ça dans nos modes de gestion; et par contre, on en ajoute. Curieusement, le dédoublement des interventions n'effraie pas les gouvernements. Il y a des études sur des bassins et à l'intérieur du bassin, il y a deux niveaux de gouvernement qui font des études, mais qui se concertent plus ou moins. Il y a des surplus. Quand il s'agit de créer de l'emploi, la gestion de l'environnement, la gestion de l'eau deviennent créatrices d'emplois, tout à coup, mais aussitôt que l'idée est passée, on oublie ça. On se sert de ces programmes pour créer des emplois, mais on ne l'intègre pas à moyen terme et à long terme. C'est créateur d'emplois, cela doit être quelque part économiquement valable, la capacité de réaliser techniquement et financièrement. Je pense que c'était très ambitieux, le programme d'assainissement des eaux. Je veux juste le citer à cet égard, techniquement, c'était très valable. Il fallait commencer au moins par les municipalités, je suis d'accord avec ça. Mais, par contre, au point de vue financier, on s'est aperçu que c'était essouffant. La capacité de réaliser techniquement, au niveau des entrepreneurs en particulier, peut créer problème. La capacité du génie conseil à s'adapter rapidement à ce genre de technologies où on n'avait peu ou pas d'expérience; avec le temps, évidemment, il y a des expertises qui se sont développées, mais au début, rappelez-vous, les balbutiements techniques qu'il y a eu là-dessus. Le choix est, je dirais, dans tous nos programmes, il est aléatoire. On commence un choix de l'amont vers l'aval. La politique intervient, on intervient ponctuellement à un endroit, et on laisse tomber le reste. Je pense que ça, c'est des choses qui sont importantes quand on parle... je parlais du dérapage des travaux d'infrastructure Canada-Québec. On a fait un choix au départ, on l'a oublié en cours de route. Je pense qu'il faut être rigoureux dans le choix des interventions. Et évidemment, le détournement d'objectifs des programmes, aussi c'en est...

Maintenant, c'est quoi les obstacles à la gestion par bassin ? Le premier obstacle, c'est le pouvoir : le pouvoir municipal, le pouvoir des MRC, des communautés urbaines, des ministères québécois, des ministères fédéraux. À chaque fois qu'on veut intervenir, il y a un pouvoir : la MAPAQ, le pouvoir du ministère de l'Environnement, Transports Canada, etc. Il peut y avoir toutes sortes d'interventions qui vont modifier l'impact du changement du mode de gestion. Ce qui est important de comprendre, dans la proposition d'une agence de bassin, il ne s'agit pas de déplacer tous les pouvoirs. On va être ici, en 2020, à en discuter encore. Il s'agit de concerter les pouvoirs au travers d'un mécanisme pour qu'il y ait une vision commune. L'autre obstacle majeur à mon avis au Québec, ailleurs c'est moins le cas, c'est le financement responsable. On a une sainte peur de tarifier l'eau au Québec. On est encore à la taxe d'eau sur l'évaluation de votre maison et non sur les usages que vous en faites dans votre maison. À mon avis, il y a un problème. Et responsable aussi au niveau de la pollution, que ce soit industrielle, agricole ou peu importe. Les agriculteurs se sentent visés parfois par des propositions de gestion. Ils se sentent misérables vis-à-vis cette situation. Il faut changer cette attitude. Il faut arriver à les intégrer à notre processus. Les juridictions multiples, j'en ai parlé rapidement, c'est sûr que c'est un obstacle majeur, mais il faut faire comprendre qu'il ne s'agit pas de tout défaire les juridictions, mais de les intégrer. Les théories, aujourd'hui, on va en entendre des bonnes là-dessus, la mienne en premier. Ça fait tellement longtemps que c'est connu, qu'on en parle, que chacun s'est fait une opinion sur ce qu'est la gestion d'une agence de bassin. Évidemment, il y a des divergences minimes sur certains points, majeures vis-à-vis d'autres; et on cherche à avoir la meilleure théorie avant d'appliquer la formule. On n'est pas sorti de l'auberge si c'est cela. Je pense qu'il va falloir commencer et l'adapter. La concertation : concertation à l'intérieur des bassins, concertation des différents pouvoirs qu'il y a à cet endroit-là. Les usages conflictuels, quand on parle d'inondation dans la Chaudière, c'est un problème majeur. C'est conflictuel si on y fait un barrage vis-à-vis une gestion, je dirais, un peu plus écologique d'une rivière.

Les avenues maintenant, en terminant. La gestion concertée, il faut la développer. Il faut trouver les mécanismes et il faut la rendre plus accessible par le biais de programmes gouvernementaux. La participation publique : il y a une dynamique au niveau des bassins de divers groupes populaires. Il faut avoir l'unité géographique, la définir. Que ce soit 15 rivières dans un premier temps, 30 ou 40, à mon sens, ce n'est pas important. Je veux dire que ce qui est important, c'est qu'on l'intègre dans le processus de gestion, la grandeur n'a pas d'importance à ça. Le plan de financement permanent, cela me paraît nécessaire dans le contexte économique actuel, et finalement, le schéma d'aménagement de l'eau doit faire partie de l'ensemble de la démarche de la gestion de l'eau. Je vous remercie.

Animatrice

Merci beaucoup.

ACÉTATES



La gestion par bassin versant

Présenté par:
Guy Courchesne ing., M. Ing.

La gestion par bassin versant

Les expériences québécoises
ou
Les oublis de l'histoire

Gestion par bassin versant

- Que le gouvernement fédéral adopte comme principe de base de sa politique des eaux
- la gestion par bassin versant
- Commission Pearce 1985

Paramètres

- Espace géographique - bassin versant
- Autorité politique - agence de l'eau
- Connaissance du milieu
- Plan d'aménagement
- Plan de financement
- Tarification et redevances
- Contrôle et suivi
- Participation publique

Les expériences gouvernementales

Organisme et projet

- Commission Legendre - Aspects juridiques de l'eau
- OPDQ - Aménagement de la rivière Yamaska
- MRN - Politique québécoise de l'eau
- OPDQ - Aménagement du couloir fluvial
- OPDQ - Eau et aménagement du territoire

Organisme et projet

- Projet archipel
- MENVIQ - Programme d'assainissement des eaux (PAEQ)
- Commission Pearse - Politique fédérale relative aux eaux
- Environnement Canada - Plan d'action Saint-Laurent
- MENVIQ - Programme de dépollution industrielle

Organisme et projet

- Programme - Travaux d'infrastructures Canada - Québec
- MAM - Programme d'assainissement des eaux municipales
- Plan de dépollution agricole

Les expériences populaires

- Fédération pour la protection de l'environnement des lacs
- Corporation de restauration de la rivière Jacques-Cartier
- Corporation de gestion et de développement de la rivière Saint-Maurice
- À court d'eau - Rivière l'Assomption

Les expériences populaires

- Société d'aménagement de la rivière Châteauguay (SCABRIC)
- Corporation de gestion Charmes - Rivière Magog
- Corporation de la rivière des Mille-Îles
- Corporation de la rivière Saint-Charles
- Stratégies Saint-Laurent

Les oublis

- Plan de financement (activité pérenne)
- Participation du public (éducation)
- Plan d'aménagement
- Contrôle et suivi
- Connaissance du milieu
- Interdépendance des usages

Les surplus

- Le dédoublement des interventions
- Création d'emploi
- La capacité de réaliser (techniquement et financièrement)
- Le choix
- Le détournement d'objectif

Les obstacles

- Le pouvoir
- Le financement responsable
- Les juridictions multiples
- Les théories
- La concertation
- Les usages conflictuels

Les avenues

- La gestion concertée
- La participation publique
- L'unité géographique
- Le plan de financement permanent
- Le schéma d'aménagement de l'eau
- La mise en commun des ressources et des connaissances



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LA GESTION DES BASSINS VERSANTS

TABLE RONDE

LES POUR ET LES CONTRE D'UNE GESTION RÉGIONALE

par M. Pierre-Maurice Vachon
Président, Comité du bassin versant de la rivière Chaudière
Président-directeur général, Cartem inc.

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animatrice

Pour poursuivre, je présente maintenant monsieur Pierre-Maurice Vachon, "Le pour et le contre d'une gestion régionale".

M. Pierre-Maurice Vachon

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Vous savez, quand on m'a invité pour parler des pour et des contre de la gestion intégrée, je me suis dit : je ne sais pas exactement ce que je vais aller leur dire à un symposium parce que, quand même, un symposium, c'est une réunion d'experts, et je ne suis pas un expert. Je suis un industriel qui a déjà été maire, bien entendu. C'est peut-être pour ça que je connais un peu mieux le monde municipal. Mais ce n'est pas nécessairement évident, alors je me suis dit : avant de parler des avantages et des inconvénients, et comme les deux premiers conférenciers ont dit certaines choses sur lesquelles je suis entièrement d'accord, alors je vais peut-être passer un peu plus rapidement sur ces points également. Je vais rapidement vous dire : écoutez, ce qu'a fait le comité de bassin de la rivière Chaudière, chez nous, c'est qu'à partir d'analyses des modèles de gestion qui étaient en vigueur ailleurs dans le monde et des problématiques spécifiques qu'on avait dans notre bassin versant, on avait comme mandat de développer et de proposer un modèle de gestion efficace pouvant s'appliquer au Québec. On devait établir, également, le type d'organisation qui pouvait voir le jour ou qui pourrait voir le jour, c'est-à-dire ses pouvoirs, son fonctionnement et son financement. On devait également informer la population et faire rapport au ministre. C'est cela qu'on a fait. Mais on a travaillé quand même pendant deux ans, à peu près. On a quand même eu des constats, et c'est pour cela qu'on est arrivés à dire : il va falloir qu'on gère un bassin d'une manière intégrée pour bien gérer notre eau. Mais il y a des constats. On s'est rendu compte que, de toute façon (remarquez c'est le premier constat et il semble peut-être simple à dire), on s'est dit que l'eau avait probablement besoin de nous, que l'eau n'était peut-être pas une ressource renouvelable indéfiniment, même si on en a peut-être 16% de l'ensemble de l'eau douce au monde. Il fallait reconquérir, dans notre secteur, nos rivières, nos lacs, nos étangs, notre littoral. Il faut absolument faire ça. Il y a aussi la nécessité d'une nouvelle forme de coopération en matière d'eau. Vous savez tous, vous êtes des scientifiques pour la plupart, l'eau est avec l'air un des plus puissants véhicules de nos pollutions, qu'engendrent bien entendu nos densités de population, et nos niveaux d'activités, qu'ils soient agricole, municipal ou industriel. Mais ils sont aggravés aussi très souvent par nos propres négligences. On a besoin de l'eau à des niveaux de pureté très différents les uns des autres. On s'est rendu compte, également, que l'eau n'était pas gratuite, quoiqu'on en pense, parce qu'on l'utilise, mais ensuite on doit l'épurer. D'ailleurs, le programme d'assainissement des eaux du Québec a peut-être investi 6 milliards. Il y avait à peu près 4 à 5 millions dans le monde agricole. Remarquez qu'on devrait peut-être en mettre plus au niveau de l'agriculture, dans certaines régions du Québec où les secteurs sont plus agricoles que d'autres. On s'est rendu compte également, comme constat, que l'eau ne doit pas être gérée à l'encontre des activités humaines et économiques qui y sont liées. Les milieux régionaux et les citoyens, selon nous, n'ont pas été associés ou consultés sur les objectifs des programmes d'assainissement des cours d'eau. Il n'y a pas de politique nationale de l'eau, il y a une absence d'un mode de gestion de l'eau axé sur un territoire. Nous, on dit : le bassin versant. L'eau est quand même une composante, si vous voulez, fondamentale de toutes les activités humaines, que ce soit pour produire des biens, commercer, s'alimenter ou se récréer. On a établi bien entendu des principes directeurs, qui ressemblent étrangement à tous ceux qui ont été mentionnés tantôt.

Les huit principes directeurs du COBARIC, je vous les rappelle rapidement; il y avait huit principes directeurs, et on y croit fortement. D'abord, cela prend une unité territoriale, et cette unité, on pense que c'est le bassin versant qui est la meilleure. On doit avoir une connaissance complète et à jour de l'état de la ressource eau. On doit tenir compte de l'interdépendance des usages multiples en pratiquant la concertation des tous les usagers. On doit viser, bien entendu, à préserver et à rétablir la santé de nos écosystèmes. L'utilisateur doit être redevable quant à son utilisation et à sa détérioration. On doit viser à atteindre une autonomie financière. Il faut faire participer la population sur les grandes orientations. Et finalement, toute la législation, tant municipale, régionale, provinciale et nationale, devra être adaptée pour atteindre les objectifs de notre gestion.

C'est bien clair que nous avons signé une entente spécifique à l'intérieur d'une entente cadre de développement d'un conseil régional de développement pour la région Chaudière-Appalaches, à l'intérieur de laquelle, maintenant, nous avons le mandat de faire le schéma directeur de l'eau. On va faire le bilan de la ressource eau, et on va dresser le schéma. Faire le bilan, c'est là qu'on va faire appel à des spécialistes, à des scientifiques, à des gens qui connaissent tous les systèmes de pollution organique, chimique, toxique, bactériologique et même esthétique. Donc, on va analyser la qualité de l'eau de surface, mais également souterraine. On va regarder l'état du régime hydraulique, parce que, chez nous, les inondations dans la Chaudière, pour ceux qui connaissent le secteur, on en a. Alors, l'état des écosystèmes aquatiques, l'état physique des cours d'eau, l'examen de la liste des usages et des utilisations, et finalement, l'examen de la liste des projets, programmes et politiques susceptibles d'avoir un impact. Je pense qu'on va avoir enfin un diagnostic assez précis de notre ressource eau. Finalement, on va dresser un schéma. En deux mots, le schéma va contenir un plan d'actions prioritaires, qui va viser la dépollution, la prévention, la restauration et la mise en valeur des cours d'eau. On va devoir statuer et avaliser les orientations définies dans le schéma. Le schéma, dès qu'il serait adopté, devrait constituer un cadre de référence. Mais on était allé plus loin, on disait (et probablement qu'il va falloir y arriver un jour) : on va devoir avoir une valeur légale pour tout projet futur qui va voir le jour, si on veut faire réellement de la gestion intégrée. Mais tout notre travail ne signifie pas le bouleversement des attributions de l'état, et même des municipalités. Mais nous sommes conscients que la réforme que l'on met de l'avant, elle risque de bousculer, de déranger de nombreuses habitudes et pratiques, tant au gouvernement que chez les citoyens, les agriculteurs, les industriels, les municipalités, qui vont certainement voir d'un très mauvais œil de tels changements. C'est pourquoi on va quand même faire ça par étapes. En conclusion, avant d'arriver rapidement à vous donner un peu la liste des avantages et des inconvénients, l'eau est une responsabilité collective. On n'en est peut-être pas propriétaire, mais on l'utilise. L'heure est venue d'une nouvelle alliance qui ne doit pas être à sens unique. Elle devra compter sur l'ensemble des utilisateurs de l'eau, chacun dans leurs rôles et mandats respectifs. Si on veut réellement protéger la ressource eau, il faut aller de l'avant avec le principe de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Nous devons, comme organisme, assurer une gestion harmonieuse du milieu aquatique, et qui pose comme principe le respect du milieu et de son fonctionnement physique et écologique. Nous croyons être capables d'élaborer une politique de gestion de bassin cohérente avec les orientations du gouvernement, tout en associant l'ensemble de ses utilisateurs à sa gestion, en prenant compte, bien entendu, de leurs intérêts, qui sont parfois et même souvent très concurrents. Nous devons aussi, comme comité de bassin, proposer, avec le concours du gouvernement et des usagers du bassin, une véritable politique de financement et de tarification de l'utilisation de l'eau.

Les avantages de la gestion par bassin versant, rapidement en terminant. Vous savez, chez nous, on dit : il n'y en a pas d'inconvénient, on ne voit que des avantages à gérer l'eau par bassin versant. Mais l'avantage, c'est qu'on a une formule qui est innovatrice. Pourquoi ? Parce que les membres du comité de bassin sont des gens dont aucun des secteurs (qu'il soit municipal, agricole, industriel ou différentes groupes), n'ont le contrôle du comité. Cela prend des alliances, ce qui va faire de meilleurs arbitrages, et elle est complètement gérée par le milieu. Le gouvernement va être présent, les experts vont venir nous soutenir, les scientifiques également. On va devoir, de toute façon, les utiliser, on n'est pas des spécialistes à cet effet. Mais c'est une formule qui pour nous, au Québec, est innovatrice, parce qu'elle n'est pas composée, contrairement aux agences françaises, de 1/3, 1/3, 1/3, dont un dernier tiers était des représentants du gouvernement. On est un organisme qui va être composé entièrement de bénévoles, on veut un organisme très souple et très flexible, nous croyons que la concertation va être beaucoup plus facile. On a déjà presque deux ans d'expérience de concertation, particulièrement avec le milieu agricole; chez nous, le territoire est à 90% zoné agricole. Les arbitrages vont être meilleurs sur tout l'ensemble des différends, parce qu'on est assis à une table, nous devons nous-mêmes gérer nos propres arbitrages, on pense que cela va être beaucoup plus facile. On croit également, comme avantage, que le thème de l'eau est probablement le thème de coopération par excellence qui peut nous permettre de s'asseoir à une même table pour discuter de quelque chose dont tout le monde a besoin et que tout le monde va pouvoir utiliser. Un autre avantage, qui est peut-être beaucoup plus au niveau d'un esprit ou d'une philosophie gouvernementale, c'est peut-être la première fois qu'on pourrait faire réellement une décentralisation de certains pouvoirs au Québec. On en parle depuis que je suis au monde, mais on n'en fait pas. On fait de la déconcentration, en tous cas, on fait toutes sortes de choses, mais on n'a jamais fait de la vraie décentralisation. Monsieur le premier conférencier a donné une définition avec laquelle je suis entièrement d'accord. C'est peut-être la façon de voir. Donc, c'est politique faire de la gestion intégrée de l'eau, il ne faut quand même pas se le cacher. Si on n'a pas de volonté politique de gérer d'une manière intégrée notre eau dans un bassin versant, bien écoutez, il ne s'en fera pas. Comme monsieur Courchesne a dit, dans 20 ans, on va ravoire un autre symposium, on vous dira comment on est mort, qu'est-ce qui est arrivé dans de nouveaux organismes et quoi que ce soit.

Les inconvénients de la gestion par bassin versant, rapidement. C'est bien clair qu'il s'est créé un nouvel organisme. Vous êtes d'accord avec moi, par les temps qui courent, quand on parle de créer des organismes, on n'est pas nécessairement dans le meilleur de l'époque. Il y a également que le comité de bassin va devoir se pencher sur une politique de financement et de tarification de l'eau. Ça, ce sont des éléments. Ce ne sont pas nécessairement des inconvénients, mais ce sont des éléments qui vont être plus difficiles à bien saisir et à bien gérer. Et comme je l'ai dit précédemment, on va définitivement bousculer et déranger toutes les habitudes. Je pense que monsieur Smitz l'avait dit : la prédominance et la rigidité des structures administratives, incluant le gouvernement et tous les autres paliers, régional et municipal ainsi que les communautés urbaines, je ne suis pas convaincu qu'ils soient d'accord à laisser aller des pouvoirs, comme monsieur Courchesne soulignait tantôt. Finalement, ce qu'on propose, chez nous, c'est un bassin, bien entendu, connu, interdépendant, préservant, redevable, autonome, participant et adapté. Je vous remercie beaucoup.

Animatrice

Merci beaucoup monsieur Vachon.



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LA GESTION DES BASSINS VERSANTS

TABLE RONDE

L'ARRIMAGE DES JURIDICTIONS

par Me Sylvain Lussier
Desjardins Ducharme Stein et Monast

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animatrice

Pour enchaîner, Me Sylvain Lussier, pour nous parler de l'arrimage des juridictions. Me Lussier.

Me Sylvain Lussier

L'arrimage des juridictions : sujet juridique, sujet assez technique. Les avocats sont un peu, par formation, conservateurs. Je vais peut-être mettre un bémol à l'enthousiasme, pour vous parler un petit peu de ce qui est, à tout le moins dans la législation existante, les inconvénients du système qui est proposé. On m'a demandé de fonctionner, de faire une analyse de l'arrimage des juridictions à partir de ce qui était proposé dans le rapport du COBARIC. J'ai tenté de dégager quels seraient les pouvoirs de cette nouvelle agence, pour voir comment ces pouvoirs pourraient s'intégrer avec la législation existante au Québec. Évidemment, la législation existante au Québec comprend, heureusement ou malheureusement, la législation fédérale avec laquelle il va falloir devoir composer. L'agence qu'on nous propose, d'après de ce que j'ai pu dégager du rapport du COBARIC, aurait d'abord une fonction d'enquête. Elle aurait l'obligation de faire une consultation publique. Ce sont des notions qu'on connaît déjà, nous avons le Bureau d'audiences publiques en environnement, nous avons aussi les conseils municipaux, qui, lorsqu'ils adoptent des règlements de zonage, ont l'obligation de tenir des consultations publiques. Ce sont donc des notions que nous connaissons. Mais c'est un pouvoir qu'il faudrait encadrer dans une législation particulière. Ensuite de ça, elle doit poser un bilan. Ça, c'est une constatation qu'elle doit faire, comme disait monsieur Vachon, à l'aide des scientifiques et des spécialistes qui pourront l'aider à le faire. Après avoir posé son diagnostic, elle doit définir les enjeux et les objectifs. Pour le moment, aucun problème ne se pose. Là où juridiquement on va commencer à avoir des implications, c'est lorsqu'on va préparer ce schéma directeur. Or le rapport du COBARIC nous dit que ce schéma directeur devrait être obligatoire. Il devrait être obligatoire, selon le COBARIC, non seulement pour les municipalités locales, les municipalités régionales de comté, mais aussi par rapport aux ministères. Et c'est là où nous verrons, je pense, que, à tout le moins juridiquement, un problème va se poser. Le rapport du COBARIC nous parle ensuite des pouvoirs de tarification et de taxation que devrait avoir cette agence, et évidemment le principe de l'utilisateur-payeur et du pollueur-payeur. Dans la mesure où on parle de pouvoir de taxation, il va falloir réfléchir fortement à la notion qui transcende notre société démocratique, qui est le "no taxation without representation". L'agence qu'on nous propose est composée de personnes désignées parmi des élus, eux-mêmes désignés aux MRC, parmi les utilisateurs. Moi je vous dirais : quant à innover, innovons complètement, faisons un organisme qui serait directement élu par la population. À ce moment-là, il aura la légitimité nécessaire. Mais dans un système où vous aurez un deuxième palier, comme disait Lorne Giroux dans sa conférence, vous avez un organisme, à toute fin pratique, non élu et qui aurait ici des pouvoirs de taxation importants. Par la suite, le rapport du COBARIC nous parle de coordination des travaux. Je pense qu'il y aurait lieu d'élaborer sur les pouvoirs de cette agence, après qu'elle ait déposé son schéma d'aménagement. Parce que le rapport du COBARIC, là-dessus, est assez silencieux, et je pense qu'il faudrait qu'il y ait non seulement un maintien pour faire le suivi, mais aussi pour adapter une obligation de déposer un schéma d'aménagement à intervalles réguliers.

Je ne veux pas porter de jugements, parce que je pense qu'il s'agit d'un exercice extrêmement valable, mais je suis là pour allumer certaines lumières rouges. Comme l'a dit monsieur Vachon, nous avons le rajout d'une juridiction, ce qui, par ces temps de déréglementation, est extrêmement impopulaire. Non seulement vous avez le rajout d'une juridiction, qui serait l'agence de bassin versant, mais vous avez en plus un organisme coordinateur de ces différentes agences. Il y a, selon moi, des impossibilités juridiques dans le modèle qui est proposé. Ensuite, il y a des possibilités juridiques qui devraient entraîner un amendement à plusieurs législations. Vous savez, dans la législation

québécoise, si on exclut les chartes des différentes villes et si on exclut la réglementation déléguée, on retrouve le mot "eau" dans nos lois à 939 reprises. Il va falloir que les fonctionnaires du ministère de la Justice qui sont chargés de la rédaction des lois travaillent extrêmement fort si on veut arriver à un résultat efficace.

Alors, commençons donc par le négatif. Aussi bizarre que cela puisse paraître, je pense que le schéma qui est proposé ne pourrait pas s'appliquer au 3/5 du territoire québécois, qui est couvert par la Convention de la Baie James et du Nord québécois, et cela, à mon avis, pour plusieurs raisons; des raisons juridiques, des raisons géographiques, humaines et physiques. Au point de vue géographique, humain et physique, je pense que les problèmes de ces rivières nordiques n'est pas le même que celui les rivières du sud du Québec. Ce ne sont pas des rivières qui sont utilisées à des fins agricoles, vous n'avez donc pas de pollution agricole. Vous avez une densité de population extrêmement faible. Vous avez une occupation à l'embouchure des rivières, dans le cas de 13 villages Inuits, dans le cas de 5 des 8 villages Cris, ce sont à peu près les seules populations qui vivent en permanence, si on fait exception peut-être de la ville de Radisson. Je ne parle pas du sud du territoire qui est occupé par les villes de Val d'Or et Senneterre, mais de cet immense territoire nordique, qui est assujéti à la Convention de la Baie James et du Nord québécois, où vous avez, probablement en plus à cause des autochtones, constitutionnalisés un certain régime; où vous avez l'évaluation environnementale des projets qui a une structure, qui à mon avis serait extrêmement difficile à modifier, qui comprend une participation autochtone pour l'évaluation de tous les projets, et qu'il y a des mécanismes qui sont en place. Dans un sens, il y a peut-être déjà une forme de gestion de la population locale dans ces bassins, qu'il serait difficile de modifier. Vous avez ensuite le Conseil régional de zone pour les territoires de catégorie 2 qui sont assez immenses aussi, et où les autochtones ont des pouvoirs de chasse, pêche et trappage exclusifs, qui vient en interaction avec la municipalité de la Baie James et qui doit définir certains règlements d'utilisation du territoire. Vous avez ensuite le Comité conjoint de chasse et de pêche et trappage, qui a des pouvoirs en matière de pêche. Je pense qu'on peut d'ores et déjà oublier ces territoires. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas y penser au point de vue écologique. De plus, c'est un territoire où, au point de vue écologique, la principale préoccupation est celle de l'inondation des territoires ou des détournements des rivières. Les mécanismes d'évaluation environnementale, on l'a vu, ont un certain impact puisque, entre autres le projet Grande-Baleine a été, sinon stoppé, à tout le moins fortement retardé. D'autres régions où il serait extrêmement difficile, selon moi, d'implanter le schéma, ce sont certaines autres régions nordiques non couvertes par la Convention de la Baie James, qui sont des territoires non organisés. On pense par exemple à la Basse Côte-Nord où vous n'avez pas les MRC, où encore une fois on a une présence autochtone assez forte. Avec le jugement que vient de rendre la Cour suprême hier dans l'affaire Delganuuky, je ne suis pas sûr par exemple que les Montagnais de la Côte-Nord vont laisser le gouvernement québécois implanter des comités de gestion de bassin de rivière sans avoir leur mot à dire. Finalement, aussi bizarre que ça puisse paraître, vous avez la Communauté urbaine de Montréal et la ville de Laval, où le modèle qui est proposé n'apparaît pas nécessairement praticable. Ce n'est plus une question de la majorité ou de la plus grande partie du territoire du Québec, mais de la plus grande partie de la population du Québec. Il y aurait à réfléchir là-dessus. On a donc un modèle, je pense, qui est applicable ou pensable pour une partie assez densément peuplée du Québec, mais que j'appellerai d'une certaine façon, le territoire agricole du Québec. Comment peut-on fonctionner avec l'arrimage des juridictions dans cette partie Sud du Québec ? Le COBARIC propose que le schéma développé par l'agence de bassin soit intégré au niveau de l'évaluation des projets. L'évaluation des projets, elle est double, surtout en matière d'eau, elle est fédérale et provinciale.

Commençons par les dispositions de la loi provinciale. On a la loi sur la qualité de l'environnement. La plupart des projets qui seraient intéressants pour nos fins doivent obtenir un certificat d'autorisation, soit donné par le ministre de l'Environnement et de la faune en vertu de l'article 22 de la loi, ou par le gouvernement en vertu du chapitre 4.1, les articles 32.1 et suivants, après une évaluation par le

BAPE. Honnêtement, je pense qu'il n'est pas réaliste, pour le moment à tout le moins, dans notre tradition juridique québécoise, d'imposer une valeur obligatoire au schéma d'aménagement pour des instances provinciales, que ce soit le ministre ou le gouvernement. Notre tradition juridique est une tradition, bonne ou mauvaise, de tutelle des autorités locales face aux autorités gouvernementales. Le ministère des Affaires municipales exerce un pouvoir de contrôle face aux instances municipales, que ce soit les municipalités locales ou les municipalités régionales de comté. On sait qu'il y a les pouvoirs d'intervention, de mise sous tutelle, d'approbation de certains contrats, etc. Il y aussi le ministre de l'Environnement qui a un pouvoir de tutelle, on pense plus particulièrement aux articles 32 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement, où en matière d'assainissement des eaux de gestion des eaux usées, c'est le ministre de l'Environnement et de la faune qui a le dernier mot.

Je pense qu'il faut être réaliste et penser qu'on ne peut pas imposer au ministre le schéma d'aménagement. Ce qui peut se faire de façon réaliste, c'est d'exiger dans les lois que le ministre ou les ministres, lorsqu'ils ont à appliquer leur pouvoir de tutelle ou leur pouvoir d'autorisation, tiennent compte du schéma d'aménagement. Alors, si on pense, par exemple, au certificat d'autorisation de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement, le règlement no 1 pourrait être amendé pour que, en plus du règlement de zonage que le promoteur doit soumettre au ministre de l'Environnement, il doive soumettre nécessairement le schéma d'aménagement développé par l'agence de bassin. Et si par hasard le ministre ne tient pas compte, de façon raisonnable, des données du schéma d'aménagement, il pourrait toujours y avoir des recours en révision judiciaire. La Cour supérieure est habilitée à dire au ministre « écoutez, vous n'en avez pas tenu compte de façon raisonnable, vous l'avez mis de côté », de façon à nous permettre d'intervenir. De la même façon, je pense que dans les exigences que le ministère de l'Environnement fixe à un promoteur qui doit soumettre un projet à l'évaluation du BAPE, il pourrait y avoir, une fois de plus, par amendement du règlement, soit celui sur l'évaluation, soit celui sur la procédure devant le BAPE, une obligation qui serait faite au promoteur d'intégrer dans son rapport d'impacts, dans son étude d'impacts, d'intégrer le schéma d'aménagement. Cela serait, à mon avis, beaucoup plus réaliste que de dire que le gouvernement est lié par le schéma d'aménagement et, une fois de plus, cela permettrait, je pense, un certain contrôle judiciaire si cela n'était pas fait.

Maintenant, vous avez la compétence fédérale qui m'apparaît incontournable, surtout quand on parle d'eau. Vous avez la Loi sur la protection des eaux navigables, puis la Loi sur les pêches, et on peut parler de parcs nationaux. Au parc de la Mauricie, on peut faire une gestion par bassin versant de la rivière St-Maurice. Il ne faut pas oublier que le fédéral est là avec son parc national. Le provincial est là avec ses parcs provinciaux à d'autres endroits. Ce sont des choses dont on doit tenir compte. En matière d'évaluation environnementale, dès que vous demandez de faire un barrage, un pont, une digue ou une estacade, cela vous prend l'autorisation du ministre des Transports, et cela déclenche, en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, une évaluation. Il va falloir arrimer les juridictions. La loi canadienne prévoit qu'on peut joindre les instances d'évaluation. Le 20 avril 1997, la Colombie-Britannique s'est entendue avec le ministère fédéral pour faire des évaluations suivant la loi de la Colombie-Britannique. Il va donc falloir penser à intégrer les évaluations environnementales, et possiblement, convaincre le ministère fédéral de demander une fois de plus au promoteur d'intégrer à son étude d'impacts le schéma d'aménagement. Mais ce sont des choses qui doivent se faire, une fois de plus, par accord entre les ministres.

Au point de vue municipal, c'est peut-être là où juridiquement on peut le plus imposer le modèle proposé par l'agence. Le COBARIC suggère avec raison que le schéma d'aménagement de la rivière soit intégré au plan directeur qui est élaboré par la MRC. Or, je pense qu'on pourrait penser à des modifications à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui obligerait la MRC, dans son schéma d'aménagement, à intégrer le schéma de l'eau proposé par l'agence. Et si ce n'est pas fait dans un certain délai, soit l'agence, soit les municipalités locales, pourraient soumettre le cas à la Commission

municipale. Donc, il y aurait un autre amendement à faire ici, pour que la commission municipale se prononce sur la conformité du schéma d'aménagement avec le schéma d'aménagement du bassin. Cela se fait actuellement par rapport aux plans d'urbanisme qui sont élaborés par les municipalités en conformité avec le plan de la MRC. C'est quelque chose, à mon avis, qui est pensable. On pourrait, de la même façon, s'assurer que les municipalités intègrent les préoccupations de l'agence dans leurs règlements de zonage, construction et lotissement. Une fois de plus, c'est la Commission municipale ou le ministre qui pourrait faire la surveillance du respect de ces engagements.

Évidemment, il y aurait d'autres cas, en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Il se pourrait que le ministre de l'Environnement, qui lui a la gestion et le contrôle du respect de ces dispositions, puisse intégrer, à tout le moins à titre de référence, les dispositions du schéma d'aménagement proposées par l'agence de bassin. À mon avis, en conclusion, on pourrait aussi penser à des amendements à la Loi sur les cités et villes, les pouvoirs qu'exercent les municipalités ou les communautés urbaines en matière d'assainissement des eaux de régie intermunicipale, etc. Il pourrait y avoir des modifications dans la Loi des cités et villes, le Code municipal, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour intégrer ces visions. C'est beaucoup plus dans ces lois, à mon avis, qu'il peut y avoir un véritable arrimage des juridictions. Par ailleurs, il y a peut-être un modèle qu'on pourrait emprunter (qui est un modèle qui existe dans la Loi sur la qualité de l'environnement et qui nous vient de la Convention de la Baie James et du Nord québécois) en matière d'évaluation. On pourrait l'intégrer dans la Loi sur le régime des eaux et dans la Loi sur la qualité de l'environnement, au niveau des autorisations gouvernementales. Il est le suivant : dans le Nord du Québec, lorsque le comité d'examen fait une recommandation qui n'est pas suivie par le ministre, le ministre a l'obligation, en vertu de la loi, de retourner au comité d'examen et de lui expliquer les raisons pour lesquelles il ne suit pas sa recommandation et de le consulter. Et, à défaut par le ministre de poser ce geste, l'autorisation n'est pas valable. Dans nos lois, on pourrait, je pense, intégrer une semblable obligation sans lier le ministre au schéma d'aménagement, et l'obliger, s'il ne suit pas le schéma d'aménagement, à retourner à l'agence, à la consulter et à lui expliquer pourquoi. C'est un peu comment je vois l'arrimage des juridictions.

Animatrice

Merci beaucoup.

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LA GESTION DES BASSINS VERSANTS

TABLE RONDE

LA RÉOLUTION DES CONFLITS D'USAGES

par M. André Beauchamp
Président, Enviro-Sage

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animatrice

Je vous présente tout de suite monsieur André Beauchamp, qui va nous entretenir de la résolution des conflits d'usages.

M. André Beauchamp

Bonjour à vous, Mesdames et Messieurs,

Mon thème, à l'intérieur des recoupements des autres, touche les conflits d'usages et leur résolution. En parcourant le document de référence mis au point par le présent colloque, on garde l'impression que le Québec n'a pas de graves problèmes d'eau, en ce sens que l'eau y est abondante et généralement de bonne qualité. Entre un document comme "Le fleuve aux grandes eaux", de Frédéric Back, et le document de référence, il y a une marge considérable. Le document de référence ne dramatise pas et n'est pas très précis sur les pressions qui s'exercent sur la ressource eau, tant du côté des pollutions municipales, industrielles et agricoles, que du côté des grands aménagements, réservoirs, barrages, modifications de bassin versant, transformations des milieux humides, navigation, etc. Poser la question de la pondération et de la négociation des usages suppose un diagnostic préalable et une problématique de l'eau qui tienne au moins compte de la nature de la ressource, de ses fonctions et des ses fragilités dans le milieu naturel, antérieurement aux usages humains qu'on peut en faire. Nuancé sur ce sujet, l'état de l'environnement du Canada affirme : peut-être à cause de la grande facilité avec laquelle ils ont accès à cette ressource, bon nombre de Canadiens ne soupçonnent pas l'énorme pression que notre consommation d'eau impose aux écosystèmes naturels. Le rapport fédéral y va même d'une petite évocation de l'écologie profonde : l'eau douce est une richesse qui doit être partagée avec toutes les espèces. Dans notre société, il n'y a pas seulement des conflits d'usages, il y a aussi des conflits sur la légitimité et l'opportunité de certains usages. Rappelons qu'en 1985, monsieur Robert Bourassa soutenait ardemment l'hypothèse du projet Grand Canal, dont on a parlé hier, qui visait à acheminer l'eau du Nord vers le sud des États-Unis. Monsieur Bourassa posait en italique l'affirmation suivante : le projet ne comporte aucun détournement d'eau canadienne, l'eau exportée serait uniquement de l'eau qui a déjà joué son rôle utile au Canada, et qui irait se perdre dans la mer. Alors, voyez qu'on est loin d'une perspective un peu écologique.

ÉNUMÉRATION DES CONFLITS D'USAGES POSSIBLES

Les conflits d'usages, nous les connaissons bien, et le Saguenay, le désastre du Saguenay, nous en a rappelé quelques-uns. Conflits entre les usages industriels de l'eau et les objectifs de sécurité face aux inondations. Conflits aussi entre les usages industriels et les usages urbains et récréo-touristiques. Au Saguenay Lac-St-Jean, on parle de plus de 2000 ouvrages pour le flottage du bois, la régulation des eaux et la production hydroélectrique. Certains de ces usages sont périmés, mais les équipements sont restés là sans qu'aucun gestionnaire ne s'en occupe. Avec le recul de l'État, on s'en occupe de moins en moins. Le passé pèse lourd sur le présent. Conflits d'usages dans les villes entre les secteurs industriels et urbains en ce qui touche les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement, et en ce qui concerne la nature des effluents dans le milieu récepteur, en fonction d'attentes esthétiques et récréo-touristiques. Conflits d'usages dans le milieu agricole, en ce qui touche la pollution occasionnée par le recours massif aux engrais chimiques et par la gestion des fumiers et des lisiers, surtout dans le cas de la production porcine. On sait que, dans plusieurs rivières, le gain de l'assainissement urbain est annulé par la pollution agricole diffuse. Il suffit de penser, entre autres, au conflit actuel autour de la Baie Missisquoi. Conflits autour de la planification et

du développement, en ce qui touche par exemple les milieux humides et les plaines inondables, ou entre les villes situées en amont et en aval d'une même rivière. Par exemple, dans le bassin de la rivière l'Acadie. Une urbanisation massive en amont change le régime des crues et peut rendre plus vulnérables aux inondations les villes en aval, comme Carignan et Chambly. Conflits autour de la nature de certains plans d'eau, par exemple dans le cas du détournement d'une partie du bassin de la rivière Moisie vers la rivière Ste-Marguerite. Voici une question de gestion et de vision d'une extrême importance. Semblablement, les milieux écologiques demandent depuis des années que certaines rivières soient exemptées de toute intervention majeure et que, tout au moins, on établisse un classement des rivières. Conflits politiques et idéologiques autour d'un certain nombre de principes en ce qui touche les droits des pauvres à l'eau, à la tarification des usages, à l'utilisation intensive des eaux souterraines, aux partenariats, aux principes pollueur et usager-payeur. On pourrait allonger la liste des conflits relatifs à la planification et à la gestion des bassins, ainsi qu'aux divers usages concurrentiels de l'eau, peu ou pas compatibles.

RÉSOLUTION DES CONFLITS D'USAGES

Parlons maintenant, dans cette problématique, de la résolution des conflits. L'eau au Québec est l'objet de controverses qu'on ne peut pas restreindre à de simples conflits d'usages. Il y a des controverses sur les politiques et sur les choix, ainsi que sur les principes de gestion. La gestion actuelle est sectorielle, centralisée, non démocratique. Il faut une gestion intégrée dans une perspective régionale, quand c'est possible, écosystémique et démocratique. Pour régler les conflits, il faut donc des lieux de débat, il faut des processus adaptés et des orientations politiques suffisamment claires. Comme le présent symposium vise à favoriser l'émergence d'une politique de l'eau, je suppose que nous disposerons, dans un certain temps, d'une politique d'ensemble qu'on peut souhaiter claire et cohérente. Mais comme l'eau demeure une réalité essentielle et névralgique, il y aura nécessairement des conflits d'orientations et d'usages. Pour régler ces conflits, il faudra trois choses : il faudra des lieux, il faudra des personnes, il faudra des processus. Le lieu normal de la discussion de la résolution des conflits relatifs à l'eau devrait être le bassin versant, dans la mesure où le bassin constitue une unité écologique de référence et de cohérence, qui postule l'intégration de toutes les interventions susceptibles d'affecter l'eau d'un même plan. Le Rapport Nicolet a recommandé de mettre en place des comités de bassin pour toutes les rivières de la zone affectée, c'est-à-dire la zone du Saguenay Lac-St-Jean. Ces comités de bassin seraient formés d'une vingtaine de personnes représentant les ministères, les municipalités, les MRC, les propriétaires et les exploitants d'ouvrage, et divers autres intérêts : écologique, social, économique. Le mandat du comité de bassin serait et je cite : "de coordonner les corps publics locaux et les responsables de l'opération des barrages". La résolution 1154 est plus explicite et parle de la préparation d'un bilan de rivière, d'un schéma directeur des ouvrages centré sur la sécurité, de la formulation d'avis sur le renouvellement des baux, ce qui, au Lac-St-Jean, est extrêmement intéressant. Renouveler un bail obligerait un examen public de ce bail, l'intégration des plans d'urgence et même la tenue d'audiences publiques. En ce qui concerne d'éventuelles agences de bassin, le Rapport Nicolet ne se prononce pas et se réfère à l'avis, par ailleurs excellent, du Conseil consultatif de la conservation et de l'environnement. Pour plusieurs raisons, et monsieur Lussier en a dit un mot tantôt, je ne suis pas sûr qu'on doive se hâter d'institutionnaliser les comités et les agences de bassin, surtout si on veut aller dans le sens de la solution française. Il est évident que si l'on veut gérer un bassin versant, il faut mettre autour de la table tous les acteurs concernés. Mais les structures actuellement en place ne suffisent pas, car elles ne correspondent pas au bassin; ni les villes, ni les MRC, ni les régions administratives, pas plus que les conseils régionaux de l'environnement, pas plus que les éventuels conseils régionaux de développement. Il faut donc trouver un critère de référence proche de l'unité de bassin. J'estime qu'il convient d'y aller à l'usage, et de suivre de près les expériences en cours, par exemple dans la Chaudière, dans la région du Saguenay Lac-St-Jean, avant de vouloir généraliser un

modèle, surtout si on voulait aller vers des formules de tarification de l'usage de l'eau. Il n'y a pas d'urgence à former 15, 25 ou 50 comités de bassin, encore moins des agences, avec des responsabilités directes de gestion, sans clarification préalable des rôles politiques et administratifs. Je rejoins monsieur Lussier très clairement à ce niveau. Il suffit pour l'instant de faire travailler les gens ensemble, là où des conflits d'usages apparaissent, afin d'entrevoir des solutions possibles. L'institutionnalisation pourra suivre ensuite.

Deuxièmement, des personnes. Si le bassin correspond à l'unité de territoire cohérente apte à favoriser la gestion intégrée, il faudrait retrouver sur un comité de bassin tous les ayants intérêt, comme on dit, tous les ayants droit. C'est-à-dire tous ceux et celles qui représentent une responsabilité, ou qui ont un intérêt à l'égard de l'eau et dont l'absence rendrait fragile ou illégitime une solution. Il faut donc des élus, des représentants des ministères, des institutions, des propriétaires, des gestionnaires, ainsi que des représentants de divers intérêts, y compris des intérêts non tangibles, comme ceux du milieu écologique, des espèces menacées ou des générations à venir. Dans tous ces cas, l'ouverture au public est indispensable. En établissant un bilan de rivière et de bassin, et en essayant de s'entendre sur un schéma directeur, tout comité devra se donner des principes et des critères, visualiser le futur, imaginer des solutions. Les gens seront obligés de négocier et de faire des compromis. C'est pourquoi il est impérieux qu'il y ait une politique claire.

Sur les processus..., il ne me reste qu'une minute, alors je saute ce point. Tout ce que je voudrais dire là-dessus, ce sont deux choses. Le Rapport Nicolet parle de plus de coordination, si vous voulez de consultation. Le rapport du COBARIC n'est pas clair, mais laisse entendre ça, ainsi peut-être aussi s'en aller vers de la gestion, mais juste au niveau de la consultation et de la coordination. Si on veut faire ça, il est indispensable que les autorités se lient, non pas qu'elles abandonnent leur devoir de décider, mais il faut que les politiciens se sentent responsables moralement, de se savoir liés aux consultations qui sont faites. Que ces consultations marchent par formule d'audiences ou qu'elles marchent par processus de collaboration et de concertation, cela a peu d'importance. Mais ce qui est fondamental, c'est qu'il faut que les ministres se lient parce que s'ils ne se lient pas, nous tuerons toutes les formes de consultation et de concertation qui pourraient exister. Il y a là un nœud sur lequel je dois passer vite.

En conclusion, pour qu'une concertation réussisse, il faut que toutes les parties soient présentes, que les règles du jeu soient claires et équitables, et qu'il y ait de la part des politiciens un engagement réel. L'eau est un élément de notre patrimoine, hautement valorisé, qui soulève des réactions passionnées, même si notre situation collective semble encore relativement confortable. Les pressions pour la concertation sont donc modérées, mais à la hausse à cause du déluge de 1996 : des problèmes urbains, des hypothèses d'exportation, de l'éventualité des partenariats et de différents conflits d'usages, à la ville comme à la campagne. Il nous faut d'abord une politique de l'eau, ensuite il nous faut une concertation, possiblement même une gestion concertée sur la base des bassins versants. Cela est souhaitable, cela est possible, je dirais même, cela est urgent. Merci.



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LA GESTION DES BASSINS VERSANTS

TABLE RONDE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animatrice

Pour ouvrir la discussion, comme vous le voyez au tableau, l'objectif est de rassembler les connaissances et d'établir, en collaboration, une base de référence commune sur la gestion de l'eau au Québec. Donc, pour ouvrir la discussion : à partir de votre connaissance et de votre expertise, quels sont les éléments additionnels qui nous permettraient de compléter l'analyse, ou en fait le portrait qui nous a été présenté ici ce matin ?

M. Claude Faucher

On a présenté des modèles de gestion de bassin, c'était très intéressant. Il faudrait aussi regarder si on va vers la gestion de bassins ou vers la gestion de rivières ou vers autre chose. Il faut également redéfinir le rôle des gouvernements et des intervenants, et puis les autres. Comme exemple, j'en suggère un : si les gouvernements se concentraient sur quatre volets et laissaient le reste à l'étape suivante ou au niveau suivant ? Les quatre volets étant : l'aspect législatif, cela va de soi; l'aspect recherche et développement, mais en coopération parce qu'ils n'auront jamais les moyens de tout faire eux-mêmes; le troisième aspect serait l'information, l'éducation et la communication; et le quatrième serait un genre de support ou d'assistance, du genre donner un minimum, des genres de formations de base, des genres de support ou un genre de vérificateur qui donne un coup de main pour savoir si la gestion par bassin ou les autres comités fonctionnent bien, ou s'ils ont besoin d'un peu d'aide. Merci.

M. Ralph Silver, Association canadienne des ressources hydriques

Je trouve que cette avenue, de rechercher davantage un élément de gestion intégrée, amène à avoir le besoin de renforcer les recherches scientifiques. Des recherches sur la détermination des moyens pour vulgariser les enjeux, pour trouver les moyens de régler les conflits et de les mettre en évidence, afin qu'on arrive de moins en moins dans des situations extrémistes. "Pas dans ma cour, je veux seulement le côté économique. Non c'est juridiction de ci, c'est juridiction de cela". Je pense qu'il y a une place pour approfondir cette question de recherche scientifique et, bien entendu, l'intégration avec la recherche économique et environnementale. Il faut également utiliser ces connaissances comme un moyen d'éduquer la population, bien entendu, d'éduquer les politiciens; que ce soit au niveau municipal, au niveau des bassins ou provincial ou fédéral. Il faut faire tout cela dans un environnement dans lequel on constate vraiment que le bassin hydrographique est une identité scientifique et il y a des relations scientifiques. Il faut qu'on connaisse ces réalités. On investit trop peu dans la recherche scientifique, et compte tenu de l'importance des enjeux qui sont des milliards de dollars, j'espère que la politique de la gestion de l'eau va faire une grande place pour la recherche et l'éducation du public. Merci beaucoup.

M. Michel Slivitzky

On a, je pense, eu droit à d'excellentes présentations sur le concept de bassin. Mais, si je veux reprendre un peu la remarque de monsieur Courchesne, cela fait vingt ans qu'on parle de cela au Québec. On est parti de x théories, et j'ai l'impression qu'on a un nombre de principes sur lesquels, je pense, tout le monde s'entend. À moins qu'on se décide à être un peu plus concrets dans vingt ans, on va encore rêver de principes avec lesquels tout le monde va être d'accord, mais on n'aura rien fait. Il me semble qu'il est temps, actuellement (et j'adresse cela aux responsables du COBARIC, malheureusement ils ne sont pas ici), de se dire : qu'est-ce qu'on peut faire de concret en termes de

gestion ? Je pense que c'est beau des principes, tout le monde s'entend avec cela. Mais, si on veut du côté gestion faire tout et en même temps, et c'est l'impression que me laisse ce que j'ai lu du COBARIC, et la présentation ce matin, et leur document. Il y aura tellement d'obstacles, qu'on n'arrivera jamais à faire quoi que ce soit. Il me semble qu'il y a des gestes concrets qui peuvent être posés par un organisme, une corporation de rivière, appelez-le comme vous voulez, qui nous permettront de se mettre au travail et de commencer à cheminer tranquillement. C'est un point général et j'aurai l'occasion de revenir plus tard, si on me redonne la parole. L'autre point sur lequel je veux faire porter très fort l'attention, et je pense que monsieur Smitz l'a mentionné un peu : l'expérience française des agences financières de bassin, d'accord. On a tendance à le prendre au Québec, et le transposer au Québec comme étant le cadre universel unique. Les agences financières de bassin ont été créées en France à un moment donné où le gouvernement français a dit : moi, je n'interviens pas pour la dépollution, je confie aux autorités locales cette responsabilité et qu'ils s'arrangent par des mécanismes de rejets, prélèvements, taxes, etc. Au Québec, on a investi combien ? 7 à 8 milliards de dollars dans le PAEQ. Le gouvernement est intervenu directement en finançant jusqu'à 90 à 95% des investissements publics. Le privé ? J'aimerais voir actuellement, pour me convaincre, un organisme à sa place dans ce domaine précis de la dépollution. Comment est-ce qu'on se situe en termes d'actions concrètes et non pas de principes ? Je suis d'accord avec tous les principes généraux, mais en termes de financement, qu'est-ce qu'on va faire ? Comment est-ce qu'on va intervenir auprès du milieu agricole, où malgré les quelques 7 milliards de dollars, on constate ici que beaucoup de rivières ne se sont pas améliorées ? Et tant qu'on ne sera pas passé à cette étape terre à terre spécifique, faisons une chose à la fois, au lieu de rêver à des grands principes, et comme nous l'a montré monsieur Lussier, on va chambarder. On ne sera jamais capable et, dans 20 ans, comme dirait monsieur Lussier, on sera encore là à ne rien faire. Merci.

M. Mario Gauthier, de l'Institut des sciences de l'environnement à l'UQAM

Ma question est pour monsieur Beauchamp, qui a parlé des mécanismes de résolution de conflits. J'ai étudié, dans le cadre de ma thèse de doctorat, les mécanismes du BAPE, entre autres la médiation environnementale. Je pense que c'est une expérience, au Québec, qui pourrait être intéressante, pour les agences de bassins entre autres. Il faut, je pense, tirer des leçons de ces mécanismes. Ce dont on se rend compte c'est que, entre autres, la médiation utilisée par la BAPE intervient extrêmement tardivement dans le processus décisionnel. On se rend compte aussi que cela ne permet pas d'infléchir les politiques, la question de la justification des projets, etc. Cela intervient surtout en fin de procédure, cela permet peut-être d'intégrer les projets dans leur milieu, avec les mesures d'atténuation et de compensation, etc. Mais on se rend compte que souvent, cela a pour effets de contourner les procédures qui, elles, visent à s'attaquer aux politiques environnementales ou à la justification des projets. Je pense aux audiences publiques. Il y a tout le problème de la difficulté d'identifier les parties prenantes qui sont concernées par un projet. Dans le cas de la médiation, c'est souvent limité au promoteur et au requérant et à quelques personnes, qu'on appelle des tiers, qui vont manifester leur intérêt. Il n'y a pas de recherche active. On n'a pas développé les mécanismes qu'il faut pour faire en sorte que toutes les parties soient représentées adéquatement. Je pense qu'il y a une réflexion admise de ce côté, si on veut développer des mécanismes de résolution de conflits d'usage, entre autres pour la gestion de l'eau. Quelles seraient les règles de base, vous qui connaissez très bien ces questions, pour faire en sorte que les mécanismes de résolution de conflits s'inscrivent dans une optique large de participation du public, et aussi de représentation de l'intérêt général (ce qui est plus difficile, dans les mécanismes qui sont basés sur la négociation par rapport à des mécanismes qui sont basés sur la consultation publique) ? J'aimerais vous entendre sur cette question.

M. André Beauchamp

C'est une petite question de rien... La première chose que je voudrais dire, en relation avec l'autre intervenant, c'est que cela aussi, c'est de la science. La recherche scientifique doit aussi aller dans le sens de la recherche sociale. On a toujours une espèce de représentation de la science molle, qui serait la science sociale, et la vraie science, qui serait les sciences dites exactes ou mathématisées. Les recherches sur l'évolution de la société et sur la construction des consensus, sur l'élaboration des processus de collaboration, etc., cela aussi, c'est de la vraie science, même si cela apparaît aux techniciens des sciences molles. Il y a aussi des objets de connaissance et d'expérience. D'après moi, le problème qu'on a, quand on parle de médiation (moi j'aime mieux parler de processus de collaboration, le processus de collaboration est plus large, la médiation, c'est un petit secteur du processus de collaboration), c'est qu'on l'oppose toujours au processus du BAPE, qui lui est un processus en fonction de l'adoption d'un projet, de l'analyse, et de la mise en place d'un projet. Alors c'est entendu que ces choses là... vous devez visualiser le futur. Dans un comité de bassin, là je parle de comité, je ne parle pas d'agence parce que l'agence c'est plus compliqué, cela gère de l'argent, cela pose d'autres types... Mais prenons un comité de bassin qui a pour fonction d'établir le portrait de la rivière. On n'a donc pas notre décision, on va établir un diagnostic de la rivière, on va visualiser le futur, on va, après cela, peut-être arriver à un plan de rivière. Il est entendu que les ayants intérêt doivent être là. Il y a là un problème de définition sociale, qui est-ce ? J'ai dit dans mon texte : il faut aussi qu'il y en ait qui représentent des intérêts non tangibles : les autres générations, les espèces menacées. Il faut aussi qu'il y ait des écolos, il faut qu'il y ait du monde de la santé, il faut aussi qu'il y ait des intérêts économiques, il faut aussi qu'il y ait des gestionnaires, etc. Quelle est la modalité de désignation, vous sentez le problème ? Dans le rapport du COBARIC, il y a des propositions. Il y a des suggestions et c'est amusant, on va le découvrir. Et puis de temps en temps, une expérience va échouer et puis on s'apercevra qu'elle échoue parce qu'on a voulu mettre de côté les « chialeux », qu'on ne voulait pas avoir, qui lui étaient essentiels parce qu'ils représentaient la sensibilité sociale d'un projet. C'est cela qu'on doit mettre en route. J'allais vous dire engager un consensus, mais ça c'est autre chose.

M. André-Hubert Mesnard, professeur à l'Université de Nantes

Je suis représentant d'une science dont je ne sais si elle est dure ou molle, c'est le droit. Cela peut être très dur quand on la manipule mal. C'est un petit peu ce que je voulais dire ici. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de Me Lussier, comme celle des autres d'ailleurs, de monsieur Smitz et de monsieur Beauchamp. Je ne voudrais pas qu'on manipule des modèles juridiques d'une façon trop simpliste. Heureusement, ils évoluent. Des exemples, par exemple. Je prends deux questions que vous avez évoquées longuement, qui sont : le problème de la légitimité d'une agence de bassin à imposer, c'est-à-dire à fixer un impôt de l'eau en quelque sorte. Il y a des débats très poussés pour savoir s'il s'agit vraiment d'un impôt. Car en fait, en France, les agences de bassin font payer aux consommateurs le prix de l'eau qu'ils consomment. C'est donc une taxation de la consommation de l'eau potable et des rejets, donc de l'épuration, c'est un service que l'on fait payer. On n'est plus dans le domaine de la légitimité démocratique, on est dans un domaine commercial, finalement. C'est assez classique, même si bien sûr le montant de la tarification est une question politique, on est entièrement d'accord. À ce propos, j'ajouterais qu'il est tout à fait possible de faire des tarifs différents selon les usagers, et en particulier de tenir compte du problème social des pauvres, qui est effectivement un problème fondamental, ce que les municipalités font d'ailleurs normalement. C'était le premier point. Deuxième point. Excusez-moi, j'essaierai de ne pas être trop long et de ne pas faire de cours. Sur le deuxième point, le problème des agences et de la constitution et du fonctionnement des agences de bassin. Bien sûr, on peut dire que c'est un modèle bâtard. C'est-à-dire que ce n'est satisfaisant pour personne, la constitution des conseils. Mais, au moins, c'est une constitution

pluraliste, qui a évolué déjà deux fois et qui est probablement en train d'évoluer une troisième fois, d'ailleurs en faveur des associations d'environnement, puisque nous avons changé et de ministère et probablement de politique sur le sujet. Voilà deux questions essentielles. Troisième question que vous avez évoquée avec beaucoup d'intérêt et beaucoup de finesse, monsieur Beauchamp, par exemple, c'est le problème de la portée légale des schémas. Bien sûr, là aussi, il y a toutes sortes de gradations. Le schéma peut s'imposer, purement et simplement, d'une façon hiérarchique, après avoir été, par exemple, approuvé par une autorité de tutelle. Il peut servir de base de référence; obligation de prendre en compte le schéma suffisamment dans les décisions d'aménagement général ou individuel. Ceci sous contrôle, bien sûr, par exemple, d'un magistrat, et, de toute façon, sous contrôle de l'opinion publique. Je pense que ce sont des pistes sur lesquelles le débat pourrait très utilement continuer et être approfondi. Merci.

M. Jean-Pierre Fortin, INRS-Eau

Bien souvent, je pense qu'on a, dans le passé, intégré, mélangé les actions, les objectifs, et en même temps les structures pour faire cela. Je me demande si, finalement, on ne devrait pas commencer par se poser la question; Michel Slivitzky mentionnait tout à l'heure que cela devait faire très longtemps qu'il y a des choses qui sont faites, et quelqu'un d'autre pendant la pause, tout à l'heure, disait qu'il y avait des textes depuis 20 ans et qu'on tourne peut-être un petit peu en rond. On n'avance pas... si on ne devrait pas, finalement, arriver à dire : il y a des choses qui doivent être faites. Commencer par définir ce qui doit être fait, et sur quel type d'unité du territoire. Est-ce que c'est le bassin versant ? Mais il ne faut pas oublier à ce moment-là ce que monsieur Smitz disait au départ; quel bassin versant ? Si on parle de gestion intégrée, on parle aussi d'eau souterraine, d'eau de surface, quantité, qualité, etc. Sur cette base, commencer peut-être par définir ce qu'on veut faire. Et ça, je pense qu'on est quand même assez prêts à le faire. Deuxièmement, se demander quel type de structure devrait être mise en place pour réaliser cela. Et je reviendrai un peu sur ce que monsieur Smitz disait, encore une fois. Peut-être que ce qui doit être fait au niveau le plus bas doit demeurer là, et ne doit remonter que ce qui doit remonter. Est-ce que c'est réalisable au Québec ? Peut-être qu'on pourrait poser la question à Me Lussier en particulier ? Mais justement, lorsqu'on parle de structure, compte tenu du fait qu'il mentionnait que l'exemple du COBARIC n'est pas applicable sur les 3/5 du Québec, qu'est-ce qu'on doit faire ? Après cela, quel type de structure ? Rappelant aussi ce que monsieur Courchesne mentionnait, il y a des problèmes, il y a des pouvoirs un peu partout. Qu'est-ce qu'on fait par rapport à ces pouvoirs ? Si on ne veut pas être encore là à en discuter dans 50 ans. Merci.

Me Sylvain Lussier

Je pourrais peut-être répondre. Il y a des choses qui peuvent être concrètement faites. J'ai peut-être commencé par le négatif, et j'ai terminé par le positif. Pressé par le temps, j'ai moins insisté là-dessus, mais... C'est le professeur Ménard, je pense ? Comme vous le suggérez effectivement, je pense que là où on peut fonctionner efficacement et où la législation peut être adaptée, c'est au niveau local. Dans les schémas d'aménagement qui pourraient s'imposer aux municipalités locales et aux MRC, cela serait déjà un bon début. On pourrait aussi intégrer le schéma directeur de l'eau au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme des municipalités. Avec une espèce de contrôle de conformité qui serait donné à la commission municipale. Je pense que les structures sont déjà en place et, à mon avis, au départ, les aménagements législatifs sont assez légers. Je suis très d'accord avec ceux qui disent : procédons par étapes, et pourquoi ne ferait-on pas ce qu'on est capable de faire plutôt que de rêver à de grands projets ? Je pense que j'ai insisté sur les obstacles. Mais dans les actions concrètes, au niveau législatif, qui doivent être posées, je dirais : adaptons pour commencer la loi

d'aménagement et urbanisme et certains des pouvoirs et lois des cités et villes du code municipal, pour qu'on puisse tenir compte de ce fameux schéma directeur.

M. Guy Courchesne

En complément rapide, je vais revenir sur ce que monsieur Beauchamp a dit. Cela prend en premier lieu une politique claire. En deuxième lieu, un engagement des ministres responsables, à tout le moins sectoriellement, des dossiers qui touchent l'eau.

Intervenant non identifié

Très rapidement, juste pour dire qu'effectivement, nous aussi, on l'a dit d'ailleurs et je l'ai mentionné, on veut procéder par étapes. Un peu comme ce que monsieur Fortin vient de souligner. On va commencer d'abord par dresser le bilan, on va faire le schéma; et ceci avant d'arriver à tout gérer d'une manière complète, incluant le financement des programmes gouvernementaux. On n'est peut-être pas rendus là avant plusieurs années. Par ailleurs aussi, pour toucher au problème des autochtones, malheureusement les Abénakis de la région de Chaudière-Appalaches sont disparus depuis très longtemps. On n'a pas d'autochtone chez nous. Mais, par ailleurs, on doit toucher, peut-être, comme vous l'avez dit, 3/5 du territoire où cela ne s'applique pas. On doit certainement avoir 3/5 de la population, si ce n'est pas plus.

M. Jean-Pierre Marcoux, action écologie, St-Jean-de-Matha

Je trouve le débat ce matin très enrichissant pour l'esprit, très stimulant. Il y a une intelligence qui circule autour. Si ça pouvait continuer comme ça. Moi, je suis bénévole dans un groupe écologiste, et je siège sur un organisme qui s'appelle "Les amants de la Rivière Bayonne". La dernière réunion qu'on a eue c'était : est-ce qu'on confie, est-ce qu'on a une relation avec le CRE de notre coin, ou est-ce qu'on reste au niveau local ? Puis le parti pris qui semblait se dessiner c'était : pourquoi ne pas laisser la base partir où elle a à partir plutôt que d'aller dans des gros projets ? La gestion par bassin versant, cela implique un territoire. C'est un territoire qui n'est pas automatiquement visible et compréhensible par les gens. J'ai fait un bulletin, un moment donné, l'année passée, sur la notion de bassin versant. Les gens avec qui je travaillais, qui ne travaillaient pas dans ce domaine-là, me faisant voir que ce n'était pas facilement compréhensible, cette notion de bassin versant, parce que le cours d'eau existe, lui, à cause du territoire, ce qui fait que, tout d'un coup, l'eau devient visible. Mais quand elle n'est pas visible, on se dit que ce n'est pas le bassin versant, et toute cette notion implique une éducation. Et je désire parallèlement dire : on laisse les choses arriver, mais il faudrait qu'il y ait un travail d'éducation qui soit décentralisé. Peut-être que les 500 millions qui ont été enlevés pourraient être remis au niveau de l'éducation dans les MRC et dans les municipalités locales, pour faire partager cette notion, qui est écologique, qui est de base. Comme ça a du bon sens : plutôt que de se baser sur des territoires légaux, historiques, sociaux, d'intégrer une notion écologique qui va de soi. Il serait temps qu'on se mouille, puis qu'on saute à l'eau, puis qu'on y aille, quitte à ce qu'il y ait des erreurs qui soient faites. Ce n'est pas grave, les erreurs. Mais à force de discuter, discuter, discuter, on va rester assis ici très longtemps, puis il n'y a rien qui va se passer. J'aime autant faire des erreurs, puis avancer, que de ne rien faire et de rester assis sur mon postérieur.

M. Lahouari Sénouci, INRS-Urbanisation et INRS-Eau

Je voudrais apporter quelques éléments de principes au débat. D'abord, le modèle français qu'on cite, il me semble, à tort et à travers. Je dirais que le modèle a commencé en 1964, probablement. Ce n'est pas un modèle de gestion intégrée, ce sont des agences de bassin. Mais le modèle de gestion intégrée français, qu'on doit probablement regarder, c'est celui amené par la loi de 1992, dont on a spécifié l'article 1 : l'eau est patrimoine commun. Cela, c'est juste une mise au point en disant que le modèle français est en construction. Maintenant, il faudrait probablement revenir sur la notion de gestion concertée. La gestion concertée, c'est la mise en relation de l'ensemble des intervenants et des acteurs. Il est évident que l'axe premier, c'est la dimension environnementale, la seconde, c'est la dimension politique. Bien sûr, il faut qu'il y ait des décideurs, les intervenants l'ont dit. L'autre dimension, il ne faut probablement pas l'évacuer, c'est la dimension économique. Il va falloir payer quelque chose. Quelque part, quelqu'un doit payer. L'autre dimension est sociale, participative, c'est-à-dire la concertation. Là, je reviendrai au contexte québécois. Dans le contexte québécois, nous avons deux dimensions importantes : la dimension spatiale, le territoire, on vient d'en parler, donc le territoire est assez large, on parle de bassin; et ensuite la seconde dimension, c'est l'approche dont parlait monsieur Beauchamp. C'est l'approche participative qui existe au Québec, l'approche réelle. Donc, il me semble qu'il y a superposition de deux espaces : à savoir, l'espace politique et l'espace de bassin, qui est un espace géographique. Il me semble que la réflexion doit être là. Ensuite, pour revenir au COBARIC, il ne faut pas qu'on oublie que le COBARIC est un scénario possible. Le défi est probablement, maintenant, « d'opérationnaliser » cette pratique. Merci.

M. Jean Roberge, l'Association minière

Le temps que j'ai la parole, différents propos ont rejoint les miens, alors cela va être plus court. Le Symposium nous permet de voir que c'est complexe, la question de l'eau, sinon compliqué. Ce que je pense, c'est d'abord qu'il faut clairement établir le menu de ce qu'il y a comme problématique, les différents éléments. Ensuite, prioriser. Le troisième élément serait de ne pas chercher à tout faire ou à essayer d'aller tous azimuts, mais de s'occuper d'une chose ou de quelques éléments à la fois, mais de bien les faire et de s'assurer que cela fonctionne. Une préoccupation que j'ai aussi, c'est de s'assurer de ne pas créer, pour faire une image, un embâcle. C'est-à-dire que le discours doit être un discours d'initiés, et qu'après cela, on dise à quelqu'un dans le bassin : occupez-vous-en. Peut-être qu'il va trouver que le parachute est surprenant ? Alors, cela serait d'éviter cet embâcle, où c'est un discours d'initiés uniquement. Ceux à qui on va demander de poser des gestes ou de décider, il faudrait les impliquer dès le début, ou les informer au moins.

M. Arthur Dubé

Depuis 14 ans, je suis président d'« À cours d'eau », dans le bassin de la rivière l'Assomption. J'aurais bien des choses à dire, mais je vais résumer, j'espère. Tout d'abord, je dois vous dire que sur les bassins versants, les premiers qui en ont parlé au Québec, c'est l'AQTE. Je ne sais pas si Guy Courchesne était président à ce moment-là ou commençait dans cette « gammique-là ». Et c'est eux qui en ont parlé les premiers. Après cela, ça a été le groupe de l'assainissement du bassin de la rivière St-François, et « À cours d'eau » en même temps. On a présenté des mémoires au ministre Lincoln, dans le temps. Il passe tellement de ministres que, peut-être, ici, personne n'a connu le ministre Lincoln comme ministre de l'Environnement. Et je reviens à ce que monsieur Slivitzky disait, et le gars de ma région de St-Jean-de-Matha, et comme certains l'ont dit : il faut absolument être très concret. Je dois vous dire que nous avons refusé d'être un des projets pilotes, comme vous l'avez accepté dans la Beauce, dans la région de la Chaudière, de participer. Pourquoi ? Parce qu'on se

disait que cela allait être trop lourd. On était trop paresseux pour s'embarquer dans cette démarche-là, et monsieur Vachon l'a récupérée. On a fait exprès pour dire : "Eux autres, ils vont le faire, alors allez-y, les Beaucerons aiment cela s'embarquer dans des affaires de même". Alors, maintenant, je redeviens plus sérieux. Moi, je suis franchement de l'école de monsieur Beauchamp. Très concret, ne pas être trop gros, il faut absolument... Nous, À cours d'eau, on s'est concentré sur un volet seulement : l'assainissement du bassin. Actuellement, à part la région de Joliette qui aurait du être les premiers, mais les politiciens, locaux surtout, n'ont pas mis leurs culottes, ils se sont battus. Des petits contrats ici, des petits contrats là. Depuis ce temps, 15 ans, ce sont eux qui devaient partir les premiers, et ils sont les derniers. Mais on nous dit que cela va accoucher, mais cela fait 14 ans que j'entends cela. Alors quand on regarde l'assainissement des villes, tout est fait. Eux, ils embarquent parce que le gouvernement dit : si tu n'embarques pas tout de suite, tu n'auras pas d'argent tout à l'heure, donc ils vont embarquer. Au niveau industriel, c'est réglé. Au niveau agricole, on a formé Cogenar, qui est un organisme de gestion des surplus de fumier dans le bassin. Vous en avez un aussi dans la Beauce, Fertior, et il y en a un dans la Yamaska aussi, AGO. Et quand on regarde cette histoire-là, ce sont des dossiers très concrets, et la plus grande qualité qu'on a, c'est d'être têtus et tenaces dans ces choses-là. Cela fait 15 ans, voyez-vous. Et quand on regarde cette chose-là, il ne faut pas trop en prendre, si on veut tout faire en même temps. Et ce qu'on a toujours refusé, c'est de faire un schéma d'aménagement. On s'est dit : si on embarque là-dedans... on vient de bouger tout le monde. Et on sait que les schémas, c'est un bataille dans chaque MRC, chaque ville dans chaque MRC, etc. Et, je finis sur cela. S'il n'y a pas une transparence évidente pour embarquer la population, et le seul point valable d'À cours d'eau, c'est vrai comme Courchesne le disait tout à l'heure, on a eu un temps 10 000 membres, c'était trop lourd, on ne pouvait plus les gérer, on ne pouvait plus communiquer avec eux, cela coûtait trop cher et on n'avait pas d'argent pour cela. En conclusion, il faut aller vers la population, parce que l'engagement des politiciens, tel qu'il a été dit tout à l'heure, face à ces structures, il faut que ce soit vrai, mais ils n'ont qu'une seule qualité : c'est quand le public leur pousse dans le dos. Et là, il faut être agressifs pour présenter les problèmes, les solutions, et quand ils ne veulent pas les régler, y aller. Cela a été le seul mérite d'À cours d'eau. Merci beaucoup.

M. Michel Delage, de la Société éducative pour la diffusion de l'information sur l'eau

Pour ajouter un élément additionnel qui permettrait de compléter l'analyse de toute notre discussion, ce serait de parler de la valorisation des groupes environnementaux et de la population à l'intérieur de la gestion des bassins versants, mais aussi de tout ce qui a rapport un peu, à valoriser nos cours d'eau. Je ne sais pas, il y en a plusieurs qui ont parlé un peu d'expériences françaises ou d'expériences européennes, mais malheureusement, on n'a pas parlé d'expériences canadiennes. Il y a un projet, je ne sais pas s'il y en a qui le connaissent, c'est le plan d'assainissement du littoral atlantique. C'est un plan qui malheureusement a été mis de côté, dans le sens promotionnel, par le gouvernement fédéral, parce qu'il ne rapportait pas politiquement. Je vais vous conter cette histoire-là, elle est très bonne. Environnement Canada voulait s'occuper du littoral atlantique, c'est-à-dire Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, parce qu'il était très pollué. Il voulait que la population embarque là-dedans, ils avaient beaucoup de difficulté. Finalement, ils ont décidé de donner \$ 50 000 à 10 groupes pour s'occuper du littoral atlantique. Et chaque groupe s'est « reviré » contre le gouvernement fédéral, et tous se sont mis ensemble pour augmenter, si on peut dire, leur argent. Parce que ce n'était pas assez, 50 000. Ils sont allés chercher, auprès de la municipalité, ils sont allés chercher, auprès de toutes sortes de monde, pour faire en sorte qu'ils aient un budget un peu plus grand pour s'occuper du littoral atlantique. Et aussi, plus que cela finalement, des rivières qui se jettent dans la mer, et puis du territoire. C'était une certaine forme de réussite, quelque part, parce que ces groupes se sont tous réunis ensemble et ils se sont concertés au-delà, si on veut dire, du support financier du fédéral. Maintenant, le fédéral a, comme qui dirait, baissé son support financier et a décidé de les laisser aller tout seuls. Malheureusement, on n'en parle pas de

ces expériences, qui sont très bonnes. Il y a aussi Rivières patrimoniales, dans l'Ouest canadien. Cela prend trois ans avant d'être accrédité Rivière patrimoniale, et puis il y a tout un cérémonial autour de cela. Il n'y a aucune rivière patrimoniale au Québec. Ce sont des expériences canadiennes pour impliquer les citoyens, les groupes environnementaux, pour faire attention à leur rivière et à leur cours d'eau, et même encore à leur littoral. Malheureusement, on ne s'en sert pas comme des exemples, pour faire en sorte qu'on puisse se valoriser ici, au Québec, que ce soit avec Stratégie St-Laurent, ou avec Vision St-Laurent 2000, avec ces partenariats-là. Alors, je me dis : comment cela se fait qu'on n'utilise pas ces expériences, qu'on ne fasse pas leur promotion. J'ai eu tout ce dossier, il y a même des fonctionnaires qui m'ont dit : nous, on ne touche pas à cela, c'est bien trop dangereux politiquement. Alors, c'est dommage qu'au-delà de la partisanerie politique, que ce soit du fédéral ou du provincial, même du municipal, on arrive à laisser tomber le public. Parce que justement, le politique ne voit pas, à l'intérieur d'une bonne manifestation du public, il ne voit pas un retour politique.

M. Pierre-Maurice Vachon

Je voulais rajouter quelque chose, pour monsieur Dubé, également. Il a tout à fait raison. On a eu un problème dans la première partie du COBARIC, lorsqu'on a établi notre modèle ou le concept lui-même : c'est effectivement d'aller toucher la population. Et on avait pour mandat également, vous vous souvenez, je vous l'ai mentionné, on avait le mandat d'informer la population. On a pris des moyens pour l'informer, on a essayé de l'informer, sauf qu'elle n'a pas réagi. Alors, il est bien clair que dans la partie deux, pour dresser le bilan et faire le schéma lui-même, c'est certain qu'à l'intérieur du comité lui-même ou d'un sous-comité, il va y avoir des gens qui vont venir nous aider pour justement aller chercher ce qu'on appelle le pouls de nos populations, savoir leurs attentes, leurs connaissances, parce que c'est très difficile. Le citoyen nous disait : moi j'ouvre le robinet le matin, j'ai de l'eau, foutez-moi donc la paix avec cela. C'est un peu cela qu'il nous disait. D'accord, il paie un compte de taxes, et c'est tout. Mais comme on n'a pas été capable de démontrer d'une façon arithmétique, « comptablement » parlant, le coût de l'eau. D'accord, d'abord de la capter, de la traiter, de la distribuer, après cela de la reprendre, de l'épurer et de la retourner dans nos émissaires, les citoyens ne sont pas encore très au courant. Ils ont de la difficulté à venir s'embarquer dans une démarche de gestion de l'eau. Et, de plus, il y a un monsieur qui a parlé de langage d'initiés, cela aussi on s'en est rendu compte. Il faut surtout parler avec des termes qu'ils comprennent. Et c'est pour ça que l'avantage, c'est, on pense chez nous que c'est un avantage, notre structure se veut souple, elle se veut flexible, et elle permet d'aller chercher des groupements écologiques. On va avoir des cooptés, qui par leurs connaissances, leurs compétences, les besoins que nous allons avoir, comme on dit, spécifiques, on va aller les chercher, on va être capable d'élargir probablement le débat en dehors. Prenez-le à l'esprit et non pas à la lettre, en dehors des initiés.

M. Guy Courchesne

Il y a un petit complément, il y a aussi la santé ...

M. Pierre-Maurice Vachon

La santé chez nous est impliquée. Le secteur environnemental est impliqué : le récréo-touristique, tout ce qui s'appelle le tourisme, l'industrie. On avait même une problématique particulière à la Chaudière, on a des inondations. On avait une personne qui est un citoyen. Tantôt, quelqu'un a parlé, c'est lui qui causait le trouble ? Effectivement, il était chez nous. Sauf que compte tenu de ce que monsieur Dubé a dit tantôt, je ne suis pas certain qu'on a bien fait de prendre cela. C'est une blague !

M. Raymond Perrier, consultant en environnement

Ma préoccupation, vous venez d'en parler un peu, mais je veux la préciser. Je pense qu'on s'en va, bien sûr, et qu'on devrait s'en aller, avec la nouvelle politique de l'eau, vers les comités de bassin. Graduellement, prudemment, mais le plus rapidement possible. Dans ce contexte, un problème m'apparaît préoccupant, et c'est celui de la disponibilité des données de base. C'est mon dada, cela fait deux jours que j'en parle. Mais dans le contexte où un comité de bassin a autant de facilité que les groupes environnementaux en ont d'habitude, ou que les citoyens en général, pour obtenir des données de base... Les données de base gouvernementales sont en principe accessibles, diffusées et tout ce qu'on veut, mais elles sont de moins en moins nombreuses. Cela, je pense que les gens en conviendront. Les données des industries, les données des promoteurs, le sont moins. Certaines données sont confidentielles. Alors, il n'y a pas de gestion intégrée possible : tous les ayants intérêt, monsieur Beauchamp, n'ont pas nécessairement voix au chapitre, et pour qu'ils aient voix au chapitre, il me semble qu'ils devraient avoir accès aux données de base pour pouvoir faire une action qui soit positive. Comme peut-être cela se passe en Beauce. Cette action positive, est-ce qu'il y a moyen de penser que, dans une structure quelconque des comités de bassin, il puisse y avoir, comment j'appellerais ça, un mécanisme d'accès obligatoire aux données de base ? J'écoutais hier quelqu'un qui disait : il y a de plus en plus de citoyens qui s'intéressent et qui s'impliquent et qui font du grabuge de temps à autre. Je ne sais pas s'il le disait de façon positive ou négative, je lui donne le bénéfice du doute. Je pense que cela devait être positif, sa remarque. Alors, pour que cela continue, pour que cela augmente, pour qu'on ait finalement dans notre future politique de l'eau une gestion à la fois scientifique et sociale, je pense qu'il faut ce mécanisme fondamental, à la base, d'accès aux données.

M. Pierre-Maurice Vachon

D'accord, très rapidement. Nous avons signé, voilà à peu près 15 jours, trois semaines, une entente spécifique, à l'intérieur de laquelle le ministère de l'Environnement sert de charnière entre les différents ministères sectoriels au gouvernement, pour nous acheminer d'une manière obligatoire (vous savez ce mot-là peut être utilisé et interprété de façons différentes), mais pour qu'on puisse avoir effectivement toutes les données de base, qui sont sociales, qui sont techniques, scientifiques, économiques. Sauf qu'on sait qu'on n'aura peut-être pas... il y a des données particulièrement dans le secteur industriel, il y a des promoteurs... C'est très difficile, ils sont très peureux pour donner de l'information. Sauf que des données scientifiques techniques de base que les différents ministères ont... on s'est trouvé un mécanisme écrit dans un entente, pour les obtenir, et on nous a bien garanti qu'on les mettrait à notre disposition.

M. André Stainier, les Amis de la vallée du St-Laurent

Je voudrais me référer, si je ne suis pas hors de propos, à l'exposé de monsieur Smitz, sur deux préoccupations. Monsieur Smitz m'a fait rêver avec les noms des agences maritimes françaises. Quant à moi, elles m'ont fait retomber sur terre, un moment donné, lorsque monsieur Smitz a dit : nous avons essayé d'appliquer tout ce qui existe déjà dans un modèle théorique à l'Escaut, et nous nous sommes aperçus qu'en utilisant tout ce qui existe déjà, on n'arrive à rien, ou on n'arrive, en tout cas, pas au résultat. J'aimerais qu'il commente cela. En quoi ce qui existe aujourd'hui est-il limité, ne nous conduit-il pas à ce vers quoi nous voulons aller ? La deuxième chose, j'aimerais qu'on revienne à des perspectives plus larges. Le Québec, c'est un ensemble de rivières. Le Québec, c'est aussi, et même selon moi, d'abord le St-Laurent et ses tributaires. Un immense ensemble, un immense bassin versant, pour prendre cette expression. Et, comme en Europe, on nous a parlé d'exemples de grandes dimensions : le Rhin, le Rhône, j'aimerais aussi que monsieur Smitz nous commente, peut-

être plus, comment l'idée du bassin versant et l'action par bassin versant pourraient s'appliquer à l'ensemble d'un bassin comme celui du St-Laurent? Donc, prendre un peu les choses à des dimensions plus grandes que ce qu'on a fait jusqu'à présent.

Animatrice

Si vous permettez, je vais lire une des questions qu'on a reçues, qui s'y rattache. Le territoire du Québec est divisé en plusieurs types d'unités administratives qui ne correspondent pas aux limites des bassins versants. En France, les départements sont délimités selon les bassins versants. Cette situation contribue-t-elle au succès de l'approche par bassin versant en France, et à l'inverse, à la difficulté d'implanter cette approche au Québec? Alors, je crois qu'il y a là un complément de préoccupation. Est-ce que vous souhaitez prendre la parole, prendre quelque temps pour y répondre?

M. Joseph Smitz

Oui, je pense que la question qui est posée est une question intéressante, et je n'ai pas eu le temps, dans l'exposé, de donner un certain nombre de détails. Je suis alors, malheureusement, obligé d'être un peu plus technique. S'il y avait des questions complémentaires, adressez-les-moi. Je voudrais resituer le bassin de l'Escaut, que j'ai pris comme exemple, par rapport à la situation du Québec. Le bassin de l'Escaut fait 22 000 km², mais supporte une population de plus de 10 millions, donc c'est 10,5 millions d'habitants. La densité moyenne est donc supérieure à 450 habitants / km². Il y a un niveau d'industries relativement important, il y a beaucoup d'agriculture et d'élevage. On a l'habitude de dire qu'il y a une vache pour deux habitants, cela donne les ordres de grandeur. Pourquoi y a-t-il un problème dans le bassin de l'Escaut avec simplement une approche bassin versant? Parce qu'on a essayé de mettre en place les politiques d'amélioration de la qualité traditionnelle. Il y a notamment une directive européenne qui impose à l'ensemble des agglomérations d'avoir un égouttage, donc, autrement dit, un réseau d'égout. Dans les villes européennes, un réseau d'égout coûte très cher, parce que les villes sont très concentrées, et cela pose donc un problème technique important. La directive européenne impose donc, à toutes les agglomérations, d'avoir un réseau d'égout et d'avoir une station d'épuration; selon la taille de l'agglomération, c'est pour l'an 2000 ou 2005. Autrement dit, en 2005, on sait, en principe, qu'en Europe, toutes les villes seront égouttées et épurées.

À côté de ça, il y a les projections de réduction des rejets industriels, et il y a en plus les projections de ce qu'on attend de la réduction des émissions agricoles via la mise en place des bonnes pratiques agricoles. Quand on intègre tout cela dans un modèle de qualité globale à l'échelle du bassin versant, on s'aperçoit que contrairement à ce qu'imagine le politique, toutes ces mesures, qui vont coûter des milliards de francs belges, des milliards de francs français, et donc aussi des milliards de dollars, toutes ces politiques n'arrivent pas à obtenir de l'eau de bonne qualité partout. On obtient de l'eau de bonne qualité un peu plus que 50% du bassin. Mais il y a 50% qui restent encore très problématiques. La raison est la suivante: c'est, qu'en fait, en diminuant tous les rejets, on modifie aussi fondamentalement l'écologie des rivières. Alors, pour simplifier très fort, on diminue la quantité de matière organique qui va dégrader les rivières, et qui est, en fait, très importante. On diminue surtout une série de processus, tels que la nitrification et la dénitrification, qui faisaient disparaître une quantité importante dans les zones anaérobies, à l'échelle du bassin, de la quantité d'azote qui était présente. Alors, quand on épure, même en mettant parfois du traitement tertiaire, on se retrouve avec des problèmes de l'eau qui ont été déplacés. On n'a donc pas résolu des problèmes, on les a déplacés. Et on se retrouve, malgré des investissements très importants... et j'ai entendu des choses un petit peu du même genre, tantôt, au Québec, on a dit: on a dépensé des milliards et des milliards et on n'a pas vu vraiment d'amélioration. Je pense que c'est parce qu'on n'a pas vu le problème de

façon assez globale. Dans les régimes de ressource en eau, les réponses ne sont pas linéaires, donc c'est cela qui est très important. Il faut améliorer la connaissance pour arriver à décrire cette non-linéarité. Dans le cas du bassin de l'Escaut, on avait tenu compte...

Fin de la cassette....

et faire cette fois-ci, je crois que j'ai essayé de le démontrer au cours de mon exposé, non pas une approche par bassin avec un objectif, mais vraiment faire une approche intégrée. Alors, quand on fait une approche intégrée, forcément on la fait par bassin, parce que c'est l'unité logique pour appréhender les problèmes. On voit surtout les problèmes de beaucoup plus haut et on fait une politique non seulement, par exemple, d'amélioration de la qualité de l'eau, de la qualité physico-chimique, mais aussi des écosystèmes, une politique d'aménagement, on recrée des zones inondables, on recrée des zones où l'eau peut encore aller dans ce qu'on appelle des zones écologiques, des zones humides, etc., et où le pouvoir autoépurateur peut continuer à se développer. On établit la liaison avec les eaux souterraines, parce qu'on doit utiliser les eaux souterraines comme un grand volant amortisseur par rapport à des fluctuations à beaucoup plus courte période des eaux de surface. Donc, je pense que quand on voit qu'on est bloqué dans un problème, ce que l'on doit faire, c'est remonter et le poser d'un peu plus haut.

M. Rémi Clary, représentant le conseil des nations Atikameks

Je suis loin d'être un expert dans le domaine de la gestion de l'eau, je ne suis pas scientifique, je ne suis pas avocat. Mais on a soulevé tantôt le problème des autochtones, je trouve que les exposés ont été très intéressants. Au début, les conférenciers avaient des préoccupations qui ont été soulevées qui peuvent rejoindre aussi celles des autochtones. On a fait référence aux autochtones. Quand on fait référence aux autochtones, Me Lussier l'a très bien fait, on dirait qu'on fait toujours référence aux autochtones en se référant aux droits que les autochtones ont. Mais on oublie tout le temps que nous aussi, au niveau de la ressource eau, nous sommes des utilisateurs, et je pense que c'est important, dans l'avenir, d'impliquer les autochtones. Non seulement de les consulter, mais de les impliquer, de les amener à participer. Je pense que c'est en les amenant à participer qu'on pourra trouver des moyens d'entente, des moyens de discussion sur lesquels on va pouvoir s'entendre. Puis c'est en discutant qu'on peut trouver des solutions. J'aurais des questions plus précises à poser concernant la gestion des bassins versants. On a soulevé tantôt le problème, on a lancé le chiffre du 4/5 du territoire, ou 3/5, au niveau où la population se trouve... puis que la gestion des bassins versants, le concept de gestion des bassins versants, ne pouvait s'appliquer au Nord, étant donné la Convention de la Baie James qui a des particularités, plus spécifiques aux Cris, notamment. Monsieur Beauchamp, tantôt, a parlé de consulter tout le monde. On a l'impression que les autochtones, dans cette question-là, sont traités très rapidement et je déplore ça, au niveau du droit notamment. Il est sûr qu'on a des droits particuliers, mais il ne faut pourtant pas tout le temps faire référence à ces droits-là. Il faudrait regarder autrement, il faudrait se dire que nous sommes aussi des utilisateurs de la ressource et on vit aussi des problèmes au niveau de l'eau. Notamment, je viens d'une communauté qui est située sur le réservoir Gouin. Et, je peux vous parler d'une expérience qu'on a vécue, je crois, l'année passée. Il y a eu comme une baisse du niveau de l'eau, notamment au niveau du barrage Gouin, assez importante. Il y a eu des impacts environnementaux, au niveau des animaux notamment, et au niveau des eaux souterraines. Nous prélevons l'eau de la nappe phréatique, l'eau qu'on consomme est prélevée au niveau de la nappe phréatique. Il y a eu des impacts là-dessus, le niveau de la nappe phréatique a sensiblement baissé. Il y a eu des mesures qui ont été prises dans le but de limiter un peu la consommation d'eau, il y a eu des communiqués, des communications entre les responsables... La question est la suivante : si la gestion par bassin versant ne fonctionne pas

dans ces territoires, c'est-à-dire dans le 3/5 du territoire, quels sont les autres modèles qui peuvent s'y appliquer ? Puis ma deuxième question : quels sont les droits conférés aux autochtones par la convention de la Baie James, notamment au niveau des Cris, dans la gestion de l'eau, et comment pourrait-on arrimer ces droits dans la future politique ?

Me Sylvain Lussier

C'était plus au niveau du changement législatif. Les droits des Cris et des Inuits dans le territoire nordique du Québec sont concrétisés. Je pense surtout, au niveau des commissions d'examen environnemental, ils ont une participation qui leur est garantie, de deux membres sur cinq, pour schématiser, parce que c'est un peu différent au nord et au sud du 55^e parallèle. Mais ils ont une implication fondamentale dans tout le processus d'évaluation environnementale. Ils ont un mot à dire dans l'évaluation des projets qui sont présentés. Alors, il n'est peut-être pas nécessaire d'implanter ce système de gestion par bassin versant dans les territoires nordiques, dans la mesure où la problématique humaine et géographique ne se pose pas. Selon moi, pour les Cris et les Inuits, parce que ce sont eux qui sont visés, ils ont déjà des droits qui leur sont garantis. Maintenant, la nation Atikamek et la nation Montagnaise, comparées à d'autres nations (on parlait des Abénakis, cela c'est une autre problématique), les Atikamek et les Montagnais sont dans un processus de revendication globale avec le fédéral, auquel le Québec participe. Et je pense, en tous cas pour avoir pris connaissance du rapport, à l'époque, de Guy Coulombe, que les préoccupations environnementales des Atikameks et des Montagnais sont prises en compte. Je pense qu'on va tenter, dans ce territoire qu'on va aussi organiser, de mettre sur pied des mécanismes qui vont probablement ressembler, pas nécessairement les mêmes parce que les nations impliquées vont devoir donner leur point de vue, mais il va y avoir des mécanismes qui vont pouvoir intégrer ces préoccupations-là. Et l'autre chose, c'est, évidemment, pour les nations impliquées, d'aller voir les gouvernements. Puisque je pense que chaque rivière va devoir faire l'objet d'un traitement particulier, pour les nations qui sont sur les réservoirs, pour les Atikameks ou pour les Montagnais (par exemple sur la Basse Côte-Nord sur des territoires non organisés), bien cela va être dans les négociations avec les gouvernements, que ce soit dans le cadre des revendications globales ou de rencontres plus locales, de faire valoir leurs préoccupations et de les intégrer dans les ententes qui vont pouvoir intervenir.

M. John Burcombe, Mouvement Eau courant

J'aimerais avoir le point de vue des panellistes sur un point spécifique. À l'égard des projets hydroélectriques, je me demande comment l'examen et la prise en compte de ces projets seraient effectués dans le cadre d'une gestion par bassin versant.

M. André Beauchamp

C'est une question piège, mais quand même. Juste un petit exemple qui pourrait être intéressant, c'est celui de la Commission Nicolet, qui laisse entendre qu'un comité de bassin pourrait réexaminer les baux concédés à des compagnies quand ces baux arrivent à échéance. C'est un problème cela, vous le savez, depuis toujours : le gouvernement concède des droits à des compagnies, et puis la population est éliminée. Cette petite suggestion qui est là, c'est une bombe, et il n'y a pas grand monde qui semble l'avoir vu. Cela voudrait dire qu'effectivement, si on suit la logique qu'il y a là, dans un bassin donné, s'il y a un comité de bassin qui fait le bilan de la rivière et qui établit ensuite un schéma directeur, que les usages hydroélectriques seraient aussi soumis au même type de tamisage. Dans cette perspective, on voit que la problématique est là. Elle est mal dégagée, cela mériterait pas

mal d'études, mais je pense qu'il y a là des éléments qui sont fort intéressants. Et je ne suis pas sûr que, là-dessus, la Commission Nicolet a entrevu la largeur de la porte qu'elle ouvrirait, mais l'ouverture est là.

M. Guy Courchesne

Chez Hydro-Québec, il y a aussi un problème d'information. Ils sont à peu près les seuls en possession des données, de la connaissance de la demande électrique, et des capacités totales. Il y a un problème de diffusion des connaissances avec Hydro-Québec, qui ne sera pas facile à gérer dans cette perspective.

Animatrice

Questions et commentaires déposés dans la salle des ordinateurs :

- Une saine gestion des bassins versants requiert des outils de travail adéquats. Possédons-nous des modèles numériques, hydrologiques et hydrogéologiques, permettant de gérer assez précisément la ressource d'eau à l'échelle du bassin versant ? Quels sont leurs niveaux de fiabilité ?
- Existe-t-il des recherches, présentement en cours, ou à venir, suite aux inondations du Saguenay?
- Le gouvernement du Québec doit mettre en place, dès à présent, les conditions nécessaires au nouveau mode de gestion intégrée de l'eau, en arrimant les unes aux autres les actions des divers ministères, en éliminant les obstacles structurels et en facilitant la transition vers une gestion de l'eau plus intégrée.

M. Benoît Limoges, Fédération québécoise pour le saumon atlantique

Je voudrais vous parler rapidement du projet que je coordonne. Sur quatre rivières au Québec, on tenterait de mettre en place des conseils de bassin. Ce n'est pas des comités de bassin, ce n'est pas des agences de l'eau, c'est un peu un compromis entre les deux. Il y a deux rivières en restauration, et il y a deux rivières à saumon en exploitation. Ce sont des rivières avec des bassins versants, évidemment, beaucoup plus petits que celui de la Chaudière. Par contre, on essaie de s'inspirer beaucoup du rapport du COBARIC et de ce que vous avez fait. Et j'aurais une question pour monsieur Vachon : est-ce que vous avez réfléchi à la façon dont le modèle que vous avez développé, et qui correspond bien, je pense, à l'immensité de votre bassin, quels sont les assouplissements, quels sont les changements ou les adaptations qu'on peut faire pour des bassins plus petits, des situations moins complexes que la vôtre ?

M. Pierre-Maurice Vachon

En réalité, on n'est peut-être pas rendu tout à fait à cette étape-là. C'est la deuxième phase. Il est bien clair qu'à l'intérieur de ce qu'on appelle des tronçons, il pourrait y avoir des assouplissements, ou différents modèles d'application. Mais actuellement, lorsqu'on va se lancer, après avoir fait les bilans, on va s'en aller dans le schéma lui-même. C'est là qu'on va le voir dans son ensemble. Je veux dire qu'on n'a pas travaillé au niveau du tronçon, actuellement, on a plutôt regardé le concept, le modèle, et là on va mettre en application notre modèle.

M. André Beauchamp

Juste un commentaire supplémentaire là-dessus. Moi, je suis sûr que l'expérience du COBARIC va marcher, parce que la Beauce, cela marche. Non, mais c'est toujours ça, et c'est le problème d'une expérience pilote, parce que là tout le monde se surveille beaucoup. C'est plus difficile, après, quand tu essaies de diffuser l'expérience. Il est donc fondamental, à mes yeux, qu'on assure maintenant qu'il y ait un ou deux petits chercheurs d'université, qui accompagnent cela pour être capables de saisir ce qui est propre à cette expérience et ce qui pourrait se vulgariser et se diffuser. C'est fondamental, la connaissance.

M. Pierre-Maurice Vachon

D'ailleurs, l'INRS-Eau va nous accompagner. Sur certains dossiers spécifiques.

M. André Hade, Université du Québec à Montréal

Quelques commentaires et un complément d'information, si vous le permettez. Premier commentaire : j'aimerais saluer la pertinence et la qualité des exposés qui ont été faits ce matin, c'est vraiment exceptionnel. Deuxième commentaire : je n'ai malheureusement pas connaissance de toutes les expériences qui ont été menées au Québec sur l'approche de gestion de l'eau, mais j'ai pris connaissance du projet du COBARIC par ses écrits. Et c'est une démarche qui est très bien engagée, et entre autres choses, on a fait l'évaluation critique de quelques expériences qui ont été menées de par le monde, dans un contexte américain, dans un contexte européen. On a fait une bonne synthèse, et donc c'est très intéressant. Autre commentaire, j'aimerais signaler ici qu'on se situe dans une approche de gestion de l'environnement. L'eau est une composante de l'environnement, et je pense qu'on ne peut pas mettre de côté les autres composantes. En matière d'environnement, lorsqu'on parle de gestion, le maître mot, c'est certainement l'intégration, et on doit se soucier de l'intégration. C'est une notion qui a été reprise par plusieurs personnes et j'abonde en ce sens. Pour avoir une intégration, il faut avoir une approche qui permette une coordination, une concertation convenable, concertation qui soit également praticable sur le terrain et dans les faits. On s'est inquiété de la démarche à entreprendre, à savoir est-ce qu'on étudie, on étudie, on étudie, et on cherche le meilleur modèle. Je pense que ce que l'on pourrait faire actuellement, c'est effectivement de lancer comme cela a été fait par l'opération de type COBARIC. On pourrait également s'intéresser à une gestion sur un autre type de région du Québec. Par exemple, on a signalé qu'on ne pouvait pas appliquer uniformément l'approche par bassin versant. Les territoires du Nord du Québec ont été mentionnés, et il y a également le territoire de la région de Montréal, donc les villes de Montréal et de Laval, qui sont des cas particuliers, qui sont difficilement « associables » à une gestion par bassin versant. Il serait intéressant de surveiller, ou d'étudier, ou de regarder, comment on procède dans ces régions urbaines. Je signale par ailleurs que dans une perspective d'approche intégrée de l'environnement et

de la gestion de l'eau, le gouvernement du Québec a présentement, à l'étude, une idée qui a été lancée et qui vise une certaine déréglementation en matière d'environnement, et qui se dirigerait vers une autorégulation. Alors, comment cette notion d'autorégulation pourrait se répercuter sur la gestion de l'eau, étant donné que le problème que nous vivons au Québec, c'est essentiellement un problème de qualité, et que la question de la qualité de l'eau relève essentiellement de la loi de l'environnement, essentiellement les articles 20 et 22, et les modifications de cette loi, dans quel sens iront ces modifications ? En complément d'information, si vous me le permettez madame, on se réfère régulièrement aux approches qui ont été vécues en France et en Grande-Bretagne, principalement en termes de gestion de bassin versant. Je pense que ce sont de bons éléments de comparaison, et on peut y puiser des expériences qui ont été menées d'une façon utile et pratique. Monsieur signalait ici que l'approche française est une approche qui a été considérablement modifiée depuis 1992, et qui commence à être en application. Donc, les SAGE et les SDAGE dont il est question, c'est un phénomène qui est tout à fait récent. Et l'approche participative est tout à fait récente en France, également. J'aimerais signaler, en complément d'information, qu'en Grande-Bretagne, on s'en tient au *Water Authorities*. Je signalerais que les *Water Authorities* n'existent plus en Grande-Bretagne comme tels. On a mis en place une agence environnementale qui englobe l'ensemble des préoccupations dans le domaine de la qualité des eaux, et on a ajouté à cela un élément qui n'a pas été relevé à ma connaissance ici : la gestion des déchets et la gestion de l'air. Donc, l'agence environnementale anglaise, qui est une agence para-gouvernementale, qui est donc un peu dissociée du pouvoir politique, couvre l'ensemble de cette dimension, et je pense qu'on pourrait s'inspirer de cela pour coordonner les actions québécoises, donc lancer une action de type COBARIC, et en parallèle, développer une agence de coordination nationale pour coordonner les actions locales à différents niveaux.



DÉJEUNER-CAUSERIE



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

DÉJEUNER-CAUSERIE

LES ENJEUX INTERNATIONAUX

Dr. Pierre Béland
Commissaire, Membre de la Commission Mixte Internationale

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



M. Jean-Pierre Villeneuve

Avant de lui céder la parole, permettez-moi de vous le présenter. À titre de chercheur, d'éducateur et de vulgarisateur, monsieur Pierre Béland a acquis une longue expérience dans les domaines reliés à l'environnement. Il est l'un des trois commissaires nommés par le gouvernement du Canada à la Commission mixte internationale, un organisme bilatéral Canada/États-Unis, qui a juridiction sur les eaux à la frontière des deux pays. Chercheur en écotoxicologie, il est surtout connu pour ses travaux sur le béluga du Saint-Laurent. Il a fondé et dirigé, depuis 1987, l'Institut national d'écotoxicologie du Saint-Laurent, un institut de recherche voué à l'étude du milieu aquatique et des effets des produits toxiques sur la faune. Auparavant, il fut chercheur et directeur d'un Centre de recherches en écologie marine au ministère canadien des Pêches et Océans à Rimouski et chercheur au Musée national de la nature à Ottawa. Monsieur Pierre Béland est également connu comme vulgarisateur scientifique ayant publié de nombreux articles pour le grand public dans des magazines internationaux, a contribué à plusieurs films documentaires, animé Feu vert, un magazine télévisé sur l'environnement, et présenté une chronique radio sur le même sujet. Signalons enfin que le Dr Béland est également commissaire au BAT et a siégé aux audiences publiques pour les projets hydroélectriques Sainte-Marguerite, Val-Jalbert et Magniola. Je cède la parole à monsieur Béland.

M. Pierre Béland

Merci Jean-Pierre. Je vois qu'il y en a beaucoup qui sont déçus. Lors de ces dîners, on attend le dessert et on se retrouve avec un discours. Si j'étais cuisinier, j'inventerais un genre de petit gâteau qui s'appellerait le conférencier.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir invité, c'est toujours un plaisir de s'adresser aux gens, surtout quand on a à parler d'un sujet qui me passionne depuis trois ans, d'une organisation qui est assez unique au monde, qui est assez extraordinaire. On m'a demandé de parler du contexte international dans la gestion de l'eau et c'est logique car le Saint-Laurent, comme on l'a entendu à plusieurs reprises, est la voie d'eau principale au Québec et les débits de ce fleuve, du moins, jusqu'au lac Saint-Pierre, sont gérés par une entente internationale. Mais il y a aussi un autre aspect intéressant, dans le contexte du développement politique de gestion de l'eau au Québec. Il existe un modèle qui a été développé depuis près de 100 ans, pour gérer les eaux limitrophes qui est un modèle qui peut s'appliquer ailleurs, non seulement sur d'autres continents pour gérer les eaux frontalières entre d'autres pays comme disons Israël et la Jordanie, mais aussi je pense que, la façon dont il fonctionne peut s'appliquer à l'intérieur même d'un état dans un bassin qui n'est pas international.

Ce que je vais vous présenter aujourd'hui, dans le temps qui me reste, on m'a comprimé mais j'aime ça, ça va me permettre de dire exactement ce que j'ai à dire. Dans un premier temps, je vais vous présenter la Commission mixte internationale, ce qu'elle est, comment elle fonctionne et ensuite, je vais présenter brièvement un projet qui a été développé récemment par la Commission et qui a été présenté au gouvernement du Canada et des États-Unis et qui, s'il est accepté, aurait des incidences sur le Québec, de même qu'il en aurait sur les 16 états américains qui sont sur la frontière Canada/États-Unis et les sept autres provinces, parce qu'il y en a deux qui ne touchent pas à la frontière.

La Commission mixte internationale origine d'un conflit entre les fermiers du Montana et de l'Alberta à propos de l'eau de la Rivière Milk. Ceux du côté canadien voulaient la bloquer pour l'utiliser et ceux du côté américain n'étaient évidemment pas très contents. Et je peux vous assurer qu'à l'époque, le

symposium n'était pas leur arme préférée pour régler les différents. Prenons un exemple au Québec, je ne suis pas un spécialiste en droit, mais j'ai entendu hier qu'au Québec, le propriétaire du fond était également le propriétaire de l'eau souterraine. Si le voisin et lui-même utilisent la même eau et qu'il y en a un qui la prend toute, l'autre va se faire débouter en cours, il ne pourra pas avoir de compensation. Mais qu'arrive-t-il si celui qui est de l'autre côté de la propriété est aussi de l'autre côté de la frontière et que le droit n'est pas le même? Alors, il faut trouver un autre mode de résolution des conflits et c'est ce qui confrontait les États-Unis, à l'époque, et le Canada. En 1909, ils ont fini par signer un traité qui comprenait plusieurs choses mais surtout qui était orienté vers la résolution de ce type de conflits. Le traité comprenait, entre autres, la formation de la Commission, six commissaires, trois nommés par le Premier ministre du Canada et trois nommés par le Président des États-Unis. Dans ce traité, les deux pays abandonnaient une partie de leur souveraineté à cette Commission. Ça, c'est un élément très important. L'impartialité, l'égalité. Dans ce traité, le Canada et les États-Unis sont égaux. Je pense que c'est un concept qui a été beaucoup à l'avantage du Canada et qui devrait être imité partout où il y a une des parties qui est moins forte que l'autre. On peut imaginer, qu'à l'époque, quand le traité a été signé, le Canada ne signait pas de traité, le Canada était un dominion et c'est la Grande-Bretagne qui a signé le traité de 1909. Le traité, d'ailleurs, il est à Londres et, à l'époque, les poids étaient plus égaux entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. Mais imaginez qu'on essaie de signer un traité semblable aujourd'hui entre le Canada et les États-Unis; la différence de poids, la différence d'économie, la différence de population, peut-être entreraient en jeu.

Une des caractéristiques importantes de ce traité, c'est qu'à la différence d'un processus de négociation entre deux pays où chacun des deux pays obtient ses informations, ses données sur le terrain ensuite se retrouve sur une table de négociation à échanger, et où l'un dit "voilà quels sont les faits", l'autre dit, "non, moi j'ai une vision différente". À la différence de ce type d'approche, à la Commission mixte internationale, tout se fait conjointement. Les données sont récoltées conjointement par les deux pays, il n'y a qu'un dossier qui arrive sur la table, en définitive, et on cherche à atteindre un consensus. Et c'est une gestion qui est faite pour le bien commun et non pour l'intérêt de l'une ou l'autre des parties, de sorte que les experts qui sont amenés à siéger à la Commission, agissent en leur nom personnel, en fonction de leurs compétences, de ce qu'ils savent et non des intérêts qu'ils auraient à défendre pour leur propre pays. Et un autre élément qui est très important, c'est la consultation du public. La Commission doit toujours consulter le public avant de rendre ses décisions. Le travail principal de la Commission a été de gérer ou de répondre à des demandes pour utiliser l'eau sur l'un des bassins ou sur l'une des rivières transfrontalières et ensuite rendre des décisions qui, par la suite, ne sont pas contestables, ni par l'un, ni par l'autre des deux pays.

Ce que ça signifie, en définitive, lorsque l'on regarde cela en rétrospective, c'est que c'était une reconnaissance que le débat sur la gestion de l'eau ne pouvait pas et ne peut toujours pas être un débat sur le droit de propriété, l'eau n'appartenant ni à l'un, ni à l'autre des pays, mais que le débat devait se centrer sur des droits d'usage. Et que les problèmes véritables qui nous confrontent aujourd'hui, ne sont pas toujours des problèmes de gestion de l'eau mais des problèmes quant à la façon de les gérer, des problèmes qui viennent du passé souvent et du fait qu'on n'a pas toujours consulté également toutes les parties, toutes les personnes qui voulaient utiliser ces eaux et que maintenant, de nos jours, les conceptions ont changé et il faut consulter les gens davantage et essayer de voir comment on peut aménager à partir de ce qu'on a déjà fait. Toute tentative de gestion des conflits qui n'implique pas directement tous les usagers, et là, j'inclus les fermiers comme au Montana en 1902, 1903, les pisciculteurs, les embouteilleurs, les usagers domestiques, ceux qui veulent harnacher l'eau, ceux qui veulent s'y baigner, ceux qui veulent la naviguer, ceux qui veulent simplement la regarder. Si le principe de gestion, le mode de gestion ne les inclut pas tous, s'il n'inclut pas également ceux qui n'ont pas de voix, les arbres, les poissons, le paysage et qui sont

généralement représentés par ceux qu'on appelle les environmentalistes, si toutes ces parties ne sont pas là, toute tentative de gestion est vouée à l'échec. En passant, la Commission a toujours eu, par tradition, un représentant du Québec, un commissaire qui était Québécois. À droite sur la photo, c'est monsieur Casgrain qui a été un des six premiers commissaires de la Commission. Les trois années ou presque que j'ai passées à la Commission m'ont convaincu que gérer l'eau c'est relativement facile, gérer même la qualité de l'eau, ça se fait. Le problème le plus difficile, c'est d'écouter les gens et de gérer les demandes des gens. On fait beaucoup de rencontres dans le cadre, par exemple, de la gestion du débit du Saint-Laurent et je peux vous assurer que c'est des problèmes qui parfois paraissent insolubles. Il m'est arrivé de me dire de regretter l'époque du Montana où les problèmes se réglaient à deux sur la rue principale, parce que c'est le conflit le plus difficile à régler, c'est la chose la plus difficile à gérer, les demandes des gens et souvent on se fait critiquer et la Commission n'est pas exempte de ça et on vous dit : " oui, vous venez, vous nous écoutez, vous repartez et on en entend plus parler ". Moi, j'appelle ça le " veni vidi oubli ". Et ça, c'est un écueil auquel toutes les commissions, tous les modèles de gestion de bassins d'eau ont à faire face, de plus en plus.

Qu'a fait la Commission depuis 1909 et jusqu'à maintenant? Eh bien, elle a surtout été associée à des barrages. Et j'ajouterais une petite note, je me sens un peu seul, avec mes barrages, ici, à ce Symposium. La Commission s'intéressait uniquement à l'eau en terme de quantité ou de qualité. L'accord sur les grands lacs est un des meilleurs exemples des efforts de la Commission pour travailler dans le domaine de la qualité de l'eau. Elle est d'ailleurs connue au Québec surtout comme la Commission sur les grands lacs, mais je peux vous assurer que la Commission est active de l'Atlantique jusqu'au Pacifique. La Commission a fait des études aussi sur la qualité de l'air transfrontalier qui est un problème immense. Il ne faut pas oublier que c'est la contamination de l'air, qui nous menace le plus actuellement. D'ailleurs les gens sont à Kyoto cette semaine, et on a tendance à oublier que ces modifications à l'atmosphère qui vont changer le climat, vont aussi changer la façon dont on va devoir gérer l'eau. On dit que le débit du Saint-Laurent pourrait être réduit de 20 à 25%. Si c'était le cas, ce serait un impact très important sur le Québec. La Commission a géré de façon traditionnelle, et maintenant essaie de modifier ses approches. La question des barrages aujourd'hui soulève énormément de questions. Elle est dépassée l'époque où un gouvernement ou une grande entreprise, pour quelque raison que ce soit, pouvait s'approprier une partie d'un cours d'eau et le gérer, l'époque où les gens ne disaient rien. Et maintenant, dans certains états américains, on est rendu à questionner le rôle des barrages, on est rendu à prendre des décisions pour enlever certains des barrages.

Un des exemples, aussi, sur lesquels la Commission travaille, c'est la rivière Rouge. Ça, c'est un cas où il y a trop d'eau, les gens n'en veulent pas, mais dans sa solution, l'approche doit être un peu la même. La Commission a eu un mandat, au printemps, de trouver des solutions aux inondations de la rivière Rouge. C'est un cadeau empoisonné, ce n'est pas quelque chose qu'on peut régler facilement. La diapo montre l'étendue des inondations sur la rivière Rouge et ce que la Commission ne peut pas éviter, c'est d'avertir que les propositions ne seront pas des propositions de construire un barrage ou des structures qui vont retenir l'eau. Les solutions vont devoir être du type : l'homme devra apprendre à vivre avec certaines des caractéristiques de ce bassin et je pense que ça s'applique également ailleurs. Ce n'est pas seulement là qu'on doit apprendre à vivre avec les caractéristiques naturelles d'un bassin.

Au mois d'octobre 1997, la Commission a remis au gouvernement un rapport sur une question qui lui avait été posée formellement, au mois d'avril, lorsque le premier ministre Chrétien et le président Clinton se sont rencontrés et ont demandé à la Commission : " Comment la Commission mixte

internationale peut-elle aider le mieux les gouvernements à rencontrer les défis du 21^e siècle? ". Nous savons tous, du moins génériquement, ce que seront ces défis : surpopulation, changement climatique, énergie, déchets, autres et, bien sûr, l'approvisionnement en eau. Et c'est dans ce contexte que la Commission a répondu, en continuité avec ses traditions, en continuité avec ce qu'elle sait faire et a proposé aux deux gouvernements d'étendre et de formaliser ses efforts de gestion qu'elle fait tout le long de la frontière. On a des structures et des barrages qui sont gérés selon des ordonnances qui ont été dictées par la Commission qui vont de la Colombie Britannique jusqu'au Nouveau-Brunswick. Des petits barrages, des gros barrages, des systèmes énormes, comme celui du fleuve Columbia ou le Saint-Laurent, et des tous petits barrages, au Nouveau-Brunswick, qui chevauchent la frontière où je pense que c'est l'endroit idéal pour un immigrant qui veut venir illégalement au Canada; il y a deux arbres, un petit cours d'eau et un pont et une petite écluse que nous contrôlons.

Ce que la Commission a proposé, c'est d'étendre ce concept, qui est dépassé, de gérer l'eau seulement en fonction d'un barrage ou des débits et des niveaux, mais de proposer un mode de gestion intégré, basé sur les bassins versants. Alors la carte derrière, qui n'est peut-être pas très visible pour tout le monde, décrit chacun des bassins versants transfrontaliers où la Commission propose un nouveau mode de gestion. Il y a certains de ces bassins qui sont au Québec, le Saint-Laurent évidemment, le bassin de la rivière Richelieu et du lac Champlain, lacs Memphrémagog et Saint-François, la rivière Saint-Jean. Et je veux vous assurer tout de suite que le projet ne consiste pas à voir six commissaires et leur appareillage arriver avec leurs gros sabots dans un de ces bassins. Le projet consiste à agir comme catalyseur ou comme modèle pour établir des modèles de gestion de ces bassins qui doivent nécessairement inclure des gens de l'autre côté de la frontière. C'est impossible de gérer le Saint-Laurent sans s'asseoir avec les Américains et trouver un mode d'entente pour cette gestion. La même chose à long terme pour un bassin comme celui du lac Champlain et de la rivière Richelieu, ce doit être fait conjointement avec les Américains. L'approche de la Commission va être une approche consultative. Une approche de facilitateur pour regrouper tous les usages et tous les usagers de chaque côté de la frontière.

J'aimerais terminer en expliquant ou en donnant certains des principes sur lesquels la Commission fonctionne et pour lesquels je pense que le modèle de la Commission mixte internationale est applicable ailleurs sur n'importe quel bassin versant. C'est un mode de gestion de l'eau qui est historiquement basé, avant tout, sur un mode de résolution et de prévention des conflits. Qui est basé sur des principes dont on a entendu parler aujourd'hui et hier, des principes d'objectivité, c'est-à-dire que l'approche et toutes les décisions sont basées sur des faits scientifiques, sur une analyse objective de ces faits et, comme je le disais tout à l'heure, c'est un travail conjoint. Il n'est pas question que chaque partie aille chercher ses propres experts pour ensuite venir à une table de négociations. Dans, par exemple, la gestion du bassin de la rivière Rouge, le problème des inondations, il y a un conseil qui est formé de cinq Américains et cinq Canadiens qui vont conjointement interviewer les gens, obtenir les informations des différentes agences provinciales et fédérales et proposer ensuite un dossier qui regroupe les connaissances sur les bassins. Donc il n'y a pas de négociations, c'est un dossier conjoint. C'est un principe qui est très important. Le principe d'indépendance aussi, tout conseil de bassin doit avoir une certaine indépendance des pouvoirs politiques. La Commission a une indépendance des pouvoirs politiques, sans cela elle ne peut pas fonctionner. Une souveraineté dans ce sens qu'elle peut s'exprimer différemment dans différents contextes, que la Commission doit être libre, que le conseil de bassin doit être libre de ses mouvements. Elle doit avoir un pouvoir réel qui, évidemment, ne sera pas un pouvoir législatif et c'est très important qu'il ne soit pas législatif, sans cela, elle n'est rien d'autre qu'un gouvernement. Il est important aussi d'éviter la confrontation, qu'il y ait, d'une part, un bloc, un groupe de personnes qui ont des données qui disent que la situation va bien, que tout est sous contrôle et face à ces gens des agences gouvernementales, des

entrepreneurs, des ingénieurs qui voient la situation d'un certain côté et d'un autre côté des gens ordinaires, des groupes environnementaux qui ont connu des problèmes ou qui en connaissent en ce moment et qui voient eux le présent et l'avenir très différemment. C'est l'écueil principal qu'il faut éviter et une des façons de faire cela, c'est de donner l'égalité à tout le monde. La Commission est binationale, les commissaires canadiens sont égaux aux commissaires américains et je disais tout à l'heure justement que c'est ce qui permet à la Commission de continuer à fonctionner, les deux partenaires étant de poids très inégaux mais quand même égaux à la Commission. Et finalement il faut qu'un conseil de bassin soit un forum que le public reconnaisse, un forum en qui tout le monde a confiance. Pendant ce symposium des gens ont mentionné le BAPE par exemple comme constituant un exemple d'un forum en qui les gens ont confiance. J'ai été commissaire au BAPE, j'y suis encore en ce moment et c'est un organisme absolument extraordinaire, c'est un exercice de démocratie unique peut-être au monde. Ce sont les principes du BAPE, je crois que les gens retiennent surtout quand il s'agit de parler de conseil de bassin parce que le BAPE lui-même dans sa structure actuelle ne répond qu'à des projets définis dans le temps et dans l'espace.

Et finalement un autre principe que tout conseil de bassin et que la Commission retient aussi c'est que l'allégeance des gens qui travaillent pour la Commission, soit au bassin, non pas à un pays, à un gouvernement, à une région ou à un usage. Et si l'allégeance des gens est au bassin, c'est la seule façon d'assurer que de la façon dont le bassin sera géré, il sera là pour les gens du futur et non pas pour ceux qui vivent et ont des intérêts particuliers à un moment donné. Je vous remercie et je vous remercie encore une fois de votre invitation.

J'ai oublié de dire que j'ai laissé des copies à l'arrière du document qui a été remis aux deux gouvernements et qui fait l'objet de discussions en ce moment entre par exemple ici le ministère des affaires intergouvernementales et le ministère des affaires extérieures. Merci.

M. Jean-Pierre Villeneuve

J'invite maintenant monsieur Harvey Mead, président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature à venir remercier notre conférencier.

M. Mead

Bonjour,

Je suis le dessert. Ma participation à ce Symposium, il y a quelques semaines seulement, a été jumelée à une participation parallèle à un symposium parallèle organisé par la coalition au secours. Il y a, je pense, à peu près deux semaines, le ministre Bégin a annoncé qu'il y aura consultation pour donner suite à ce Symposium-là. Je pense que ça a été un très bon message. Le premier ministre mercredi matin nous a réitéré ça et je pense que ce que j'ai vécu les trois jours ici était justement l'amorce dans les bras d'une réflexion que nous tous et toutes attendons maintenant. C'était une semaine intéressante. Les nouvelles de Kyoto nous arrivaient quotidiennement. Il s'agissait d'une ressource pour laquelle il y a des substituts. Pierre Béland parle des impacts aussi sur nos préoccupations ici. Ici il s'agissait et quelques uns l'ont souligné d'un débat sur une ressource pour laquelle il n'y a pas de substitut. Et c'est la source de la vie. Je retiens du colloque que les débats qui vont suivre vont porter sur qui, c'est une source de vie pour qui ? Monsieur Béland nous a parlé d'un contexte que les conférenciers d'hier aussi ont souligné, un contexte international. Plusieurs des

participants en ont parlé aussi, il s'agit quand même d'un élément qui a été assez loin de ce que j'ai entendu comme discussion importante lors du symposium. Je préside un comité consultatif pour Saint-Laurent Vision 2000 que je me permets de mentionner parce que ça rejoint un peu le travail que Pierre Béland fait à la Commission mixte. On n'a pas parlé beaucoup pendant ces trois jours ci du Saint-Laurent. C'était la première chose que Pierre Béland a mentionné, il a travaillé dans le golfe et l'estuaire et maintenant il est rendu en Montana mais disons surtout les grands lacs pour ce qui nous intéresse dans un cadre régional plutôt que mondial comme Pierre-Marc Johnson et Sylvain Simard mentionnaient hier. Nous étions dans un cadre local le Québec, j'ai été fasciné de voir l'accent qui a été mis et qui va continuer d'être mis cet après-midi sur la question de gestion par bassin versant mais nous sommes arrivés ici avec toute la question autour des eaux souterraines aussi et ce que je pense être en train d'apprendre c'est que nous allons découvrir que la gestion par bassin versant ne touche que la superficie et qu'il y a le souterrain qui ne suit pas les mêmes règles de gestion ni de géographie. Pour ce qui est des réseaux municipaux, là aussi il y a des débats qui vont suivre le premier ministre disait des vifs débats, je soupçonne que ce sera de vifs débats. Mais ce qui est intéressant pour les trois jours c'est que ces débats là ont été mis en contexte par rapport à nos contacts, nos intérêts, nos obligations vers le reste du monde et l'élément d'intervention du secteur privé est certainement essentiel lorsqu'on y pense. Le grand absent de ce colloque est celui qui était derrière Pierre durant tout le temps qu'il parlait, c'était les barrages. Et il est vraiment surprenant de voir un colloque de trois jours parlant de régime des eaux, de gestion des eaux et surtout de parler de tributaires et de ne pas avoir entendu quasiment une seule fois la mention de barrage. Le ministre Chevrette hier a justement annoncé qu'il va y avoir un processus je ne sais pas si c'est de consultation j'ai pas saisi comment mais de classification des rivières qui s'amorce. Ça fait longtemps qu'on en parle. C'est une annonce qui se fait en parallèle à ce qui se fait ici et je me demande si la consultation qui s'en vient va inclure cette question là. Les dérivations et justement, encore une fois, Pierre Béland les mentionne les barrages, les activités associées aux interventions physiques dans les rivières font partie de la question de l'eau. Je trouve ça un honneur de suivre Pierre Béland avec les images qu'il nous a laissés qui indiquent que l'importance de ces activités-là. Alors si je résume, le document qui nous a lancé sur les discussions de ces trois jours ci et les discussions même ont été assez limitées au départ et mon expérience c'est que ça s'est agrandi, ça s'est élargi, le contexte que je vois après trois jours est élargi énormément de façon très intéressante. J'ajoute une chose que André Beauchamp a mentionné ce matin en concluant c'est que les usagers qui reviennent régulièrement et Pierre Béland les mentionnait aussi, n'inclut pas normalement dans l'esprit des gens les ayant intérêts, et ça ça concerne les "bébites", tout ce qui tourne autour de nous et qui partage aussi l'eau comme source de vie mais qui n'est pas un usager dans l'utilisation ordinaire de ce terme là. Alors avec ça je nous laisse attendre l'arrivée du ministre Bégin pour clore après nos ateliers cet après-midi. Je me demande si on aura pas d'annonce sur les façons dont les suites de la consultation vont se faire. J'espère personnellement que ce sera le BAPE que Pierre Béland a mentionné aussi, c'est un organisme très libre. Mais si c'est pas le BAPE, il y a un nouveau régime qui commence comme dans d'autres domaines. Je nous souhaite un bon après-midi et l'arrivée du ministre Bégin, la sous-ministre nous a annoncé récemment que l'avion a atterri. Merci

Merci monsieur Mead. Alors, les discussions vont reprendre à 15 :15 heures et je vous souhaite un bon après-midi.

L'ÉTAT DE L'EAU AU QUÉBEC

ATELIER

SYNTHÈSE DES TABLES RONDES

LES MODES DE GESTION MUNICIPALE

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



M. Marcel Boutin, animateur

J'essaierai de tenir le temps avec un peu plus de rigueur. Nous abordons ici le thème de la gestion municipale de l'eau et il y a certains éléments pour aborder notre réflexion. D'une part, le retour très sommaire sur la conférence de ce matin, présentée par monsieur Bernard Barraqué, qui situait l'expérience française dans ce domaine. Il y a quelques notes prises au cours de la période de questions qui lui ont été posées et, par la suite, nous aurons la présentation de deux conférenciers invités : monsieur Roger Lachance et monsieur Léo-Paul Lauzon, que je présenterai plus en détail tantôt. Après, la parole sera à vous. Alors je commence par un rapide retour sur la présentation de monsieur Barraqué et je vous demanderais, par la suite, d'intervenir si vous avez des choses à ajouter sur ce que je vous présente et qui a été concocté à travers la soupe et le reste du repas.

Retour sommaire sur la conférence de monsieur Barraqué

Premier élément : les Québécois ont beaucoup observé la gestion de l'eau par les agences, en Europe. Ils y ont décelé des conflits évidents qui, de toute évidence, allaient nous rattraper au Québec un jour ou l'autre. Ils y ont observé des lacunes et tentent donc, par des démarches comme ce colloque, entre autres, de les éviter. Dans leur plan de gestion, les Européens se préoccupent des facteurs suivants : environnement, tout en étant conscients qu'il y a des coûts à la gestion environnementale; économie, approche plus globale et plus complète des coûts réels de l'eau; éthique, capacité de payer; et impacts médiatiques et politiques qui peuvent influencer sur la gestion de l'eau comme telle.

La problématique de gestion publique versus gestion privée ne semble pas être un vrai problème pour monsieur Barraqué. Il pense qu'il faut peut-être plus regarder les choses en terme de gestion centralisée ou répartie : il y a souvent un seul acteur ou des associations diverses qui travaillent dans les mêmes secteurs, ou une gestion sectorielle ou transversale, c'est-à-dire gestion de l'eau comme une seule entité ou en conjonction avec d'autres services publics.

Il a fait un historique que je résumerai rapidement, qui vont des services privés offerts à ceux qui pouvaient payer au siècle dernier, à la mise en place du service public au tournant du siècle, jusqu'à la création d'agences supranationales dans les dernières décennies.

La solution de la tarification a aussi été abordée par monsieur Barraqué; il suggère qu'elle soit accompagnée d'une péréquation sous plusieurs formes : une première, spatiale, c'est-à-dire transfert des zones riches aux zones pauvres; une deuxième, temporelle, déposer les montants perçus dans une mutuelle qui prêtera, par la suite, des montants à faible intérêt pour l'entretien, transversale, donc plusieurs services gérés globalement ensemble et transfert des ressources et des revenus de l'un à l'autre (gaz, électricité, eau potable, assainissement), et sociale, compteurs divisionnels versus individuels.

La privatisation peut prendre plusieurs formes, en France, et elle a souvent l'allure d'un réseau public géré par le privé. Donc, le réseau demeure public. Une hypothèse que fait monsieur Barraqué, en terminant sur le coût de l'eau, au Québec, qui est faible. Ça a été soulevé à travers les trois journées, ce coût qui, d'après lui, repose sur une augmentation du débit plutôt qu'une augmentation des infrastructures. Les infrastructures sont plus chères et peuvent permettre une augmentation du débit qui en diminue le coût.

Il y a eu quelques questions qui ont été soulevées par les gens, dans la salle. J'en relève quatre qui vont un peu dans le même sens ou qui complètent, et vous serez invités à me dire ce que vous en pensez et ce que vous voulez ajouter, s'il y a lieu.

D'une part, le prix du coût de l'eau ne comporte pas le calcul des charges polluantes; en fait, il n'y a pas un calcul du cycle complet de l'eau dans le calcul du coût de l'eau actuel, au Québec. Les compteurs, en France, affectent la consommation commerciale mais pas la consommation des ménages. Alors, c'est un constat. On constate aussi qu'il y a absence de prévision des coûts des nouvelles pollutions; on a plutôt tendance, dans les prévisions, à parler d'entretien et de remplacement des équipements, et non pas des nouvelles pollutions et des nouvelles technologies qui pourraient y être liées. Un dernier élément soulevé à différentes reprises sous différentes formes, la tarification ou, surtout, le mode de compteur. On souhaite qu'il soit utilisé davantage pour la gestion que pour la tarification. Alors, c'est le résumé très sommaire que je peux vous livrer à la suite des notes manuscrites qui m'ont été remises.

Est-ce que vous avez des choses, à ce moment-ci, à ajouter à cela? Je vous prierais, lorsque vous vous levez pour prendre la parole, de vous nommer et, s'il y a lieu, de nommer l'organisme que vous représentez. Il y a des micros à utiliser pour que tout le monde se comprenne et il y a des gens qui vont vous les tendre. Vous n'avez qu'à parler dans le micro; on vous invite à ne pas les tenir de façon à ce que l'on puisse garder le contrôle de cette salle.

Premier élément à ajouter

Richard Imbeault, section locale 301 des cols bleus de Montréal

Ce qui s'est dit ce matin, aussi, c'est qu'il y a eu un manque de consultation dans certains domaines, dans les municipalités, et aussi qu'il y aura un débat public, tel que proposé par monsieur Bégin antérieurement. Ça a été dit ce matin.

Animateur

C'est pris en note à nouveau par notre rapporteur qui est ici, à ma droite; il s'agit d'Elisabeth Marceau. Y a-t-il d'autres éléments que vous voulez relever de la rencontre de ce matin?

Deuxième élément à ajouter

La dernière intervention ce matin était à l'effet que le coût de l'eau reflète aussi le niveau normatif qui est en vigueur au Québec en ce moment. Si les normes d'eau potable ou de rejet d'eau usée ou de surverse étaient plus élevées, le coût de l'eau serait aussi plus élevé.

Animateur

Alors, ça semble régler cette question.

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

ATELIER

LES MODES DE GESTION MUNICIPALE

avec

M. Roger Lachance
Associé, Raymond Chabot Martin Paré

M. Léo-Paul Lauzon
Professeur, Titulaire de la Chaire d'études socio-économiques
Université du Québec à Montréal

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animateur

Nous allons maintenant entendre monsieur Roger Lachance, de Raymond Chabot Martin Paré; il est comptable agréé associé, directeur des affaires municipales chez Raymond Chabot Martin Paré, il est vice-président de Chabot Municonsult, ancien directeur de la ville de Lévis, ancien vérificateur général de la ville de Québec. Il est l'auteur de plusieurs cours et articles sur la gestion financière municipale. Monsieur Lachance, la parole est à vous.

M. Roger Lachance

Alors, bonjour! Peut-être vais-je vous donner l'impression de venir d'une autre planète, étant donné qu'on m'a demandé de vous parler un peu de gestion municipale de l'eau. C'est quoi la place de la gestion de l'eau dans la gestion municipale? Alors, j'ai choisi de situer cette place dans l'ensemble des préoccupations municipales actuelles. C'est important de voir que, depuis quelques années, il y a eu un changement de paradigme dans le monde municipal. C'est qu'on est habitué à gérer les villes en fonction de réseaux, trottoirs, réseaux d'aqueduc, dans les grandes villes, plutôt, certains équipements, comme des véhicules de patrouilles, etc. Et le changement qui s'est produit depuis une dizaine d'années, c'est qu'il y a eu un intérêt grandissant pour le client. On s'est tourné de plus en plus vers un intérêt du citoyen qui est, en fin de compte, celui qui consomme les biens et services de la municipalité, et je pense que c'est un ensemble, la municipalité, de clients et de citoyens, de gens qui consomment des services et qui se sont donnés, en commun, ces services-là. Les villes, actuellement, font face à plusieurs enjeux. Ces enjeux-là sont de différents types. On va passer assez rapidement, étant donné qu'on a une dizaine de minutes pour exprimer, chacun, notre point de vue. D'abord, on est passé d'un État providence à un État régional où on a dit: c'est plus le milieu de vie, la municipalité ou la région, qui va donner les services aux citoyens. Et on a même changé le rôle fondamental des municipalités, qui était juste l'allocation des ressources, en leur demandant de faire une certaine redistribution de la richesse. Par contre, on n'a pas changé les leviers fiscaux pour leur permettre de faire ça. Il y a un premier problème, actuellement. Justement le fait que les municipalités reçoivent une facture, actuellement, paient de l'impôt, c'est un peu les faire contribuer à la redistribution des richesses. Ils n'ont pas les leviers pour faire ça; on taxe avec les rôles fonciers, alors ça cause un certain problème. Tout ça arrive dans une période où les assiettes fiscales municipales sont en diminution. En tous cas, surtout le secteur non-résidentiel a perdu de la valeur. Pourquoi? Eh bien, parce qu'on en a mondialisé certains. En tous cas, les marchés se sont mondialisés. Et les décisions prises pour la continuité de certaines industries ou leur avenir sont maintenant prises dans d'autres pays du monde, dans d'autres régions du Canada; ça a peu d'importance, maintenant. On fait perdre beaucoup de valeur aux immeubles fonciers par rapport aux immeubles résidentiels.

Ça fait un transfert de charges fiscales, et moins l'assiette non-résidentielle supporte de taxes, alors plus le citoyen voteur en supporte. Il y a une panique gouvernementale, vous la connaissez tous, on n'en parlera pas. Ce sont les résultats de la panique qui sont un transfert. On veut transférer les responsabilités. Au début, on a commencé à parler d'un transfert de la responsabilité du transport scolaire et on s'est aperçu qu'on s'est mis un peu le doigt dans l'oeil, parce que le transport scolaire, c'est vraiment de la distribution de richesse, de la péréquation pure; alors on est revenu un petit peu en arrière, et on a dit: on va vous transférer 400 quelques milles dollars, 385 milles dollars, ce qui est exactement la même chose que le début, pour le commun des mortels. Alors, on voit tout de suite qu'on se prépare à une nouvelle définition des responsabilités municipales. Il y a une chose qui est mise en évidence de plus en plus. C'est que les municipalités, surtout les grandes villes, ont de la difficulté à gérer les ressources humaines. Le gouvernement a dit: il faut absolument couper dans les salaires, il faut aussi couper ici et là, éliminer les planchers d'emploi, etc. En tous cas, c'est un message qui nous est envoyé. Ce qui a pour résultat que les citoyens croient que les gens du secteur

municipal sont trop payés. Ça, c'est sûr. Parlez-en à votre voisin, vous allez voir. Mais ce ne sont pas nécessairement les faits. Il reste qu'il y a un problème là-dessus.

Il y a aussi un problème de productivité dans le municipal; alors, on aurait à réorganiser le travail, c'est une chose importante, et aussi à rechercher une certaine équité; alors, ce n'est pas évident du tout dans bien des structures municipales. On cherche en même temps de nouvelles avenues pour donner ou livrer des services. On parle de toutes sortes de choses et on mélange à peu près tout. A mon point de vue, les nouvelles avenues, ce sont des moyens. Qu'on parle de privatisation, d'impartition, de gestion déléguée, qu'on parle de régionalisation, de regroupement, de partenariat avec d'autres organismes du milieu, avec les entreprises du milieu, entre municipalités, de regroupements municipaux, de regroupements de services, ce sont tous des moyens pour atteindre un but qui est peut-être de livrer un meilleur service, à un meilleur coût, aux citoyens. C'est ça qu'il ne faut jamais perdre de vue. Actuellement, je pense que tout ça est un peu perdu de vue. Il y a aussi une nouvelle responsabilité qui s'est donnée, depuis trois ou quatre ans, et qui entre tranquillement dans le domaine municipal, c'est le support, à l'année, au développement économique. Les municipalités n'avaient pas été créées pour redistribuer la richesse, et le développement économique, c'est vraiment un outil de redistribution de richesses. Donc, les villes ont un problème avec ça; mais il reste qu'un jour ou l'autre, il va falloir revoir toute la fiscalité. C'est pour ça que beaucoup de villes demandent un nouveau pacte fiscal. Parce qu'on ne peut pas se servir de la valeur foncière pour prendre l'argent des riches et la donner aux pauvres. Ce n'est pas le système; l'impôt sur le revenu peut réussir ça plus facilement. De toutes façons, il nous faudra trouver des solutions. Il faut aussi trouver un moyen de structurer l'imputabilité. On a un problème, actuellement: plusieurs de nos structures municipales font qu'il n'y a personne qui est responsable de rien et ça fait qu'un moment donné, il se passe des choses aberrantes que personne ne comprend. Lorsqu'on a vu une tondeuse se promener en hiver sur la neige, il faut se dire qu'il y a un patron qui a donné un ordre; une situation, ça prouve un malaise épouvantable dans la façon de gérer les ressources humaines. Alors, il faut trouver des solutions à ça. Je pense que c'est un défi des municipalités. Aussi, pour mieux comprendre l'intérêt que les municipalités ont à porter à la gestion de l'eau, il faut bien comprendre comment se répartissent leurs budgets.

Présentation du budget des municipalités

J'ai sorti quelques chiffres, juste pour montrer l'impact budgétaire des municipalités. Au Québec, il se dépense à peu près 9 milliards de dollars. Là-dessus, il y a l'hygiène du milieu, dans lequel est comprise l'eau, et ce sont 870 millions de dollars. Mais les 870 millions de dollars, ça comprend aussi la gestion des ordures ménagères, la gestion des égouts, la cueillette des ordures et le traitement, etc., et l'eau potable. Donc, c'est une importance relative d'à peu près 10% sur un total de 9 200 millions de dollars. D'ici l'an 2000, ce chiffre va probablement monter aux alentours de 10 à 11 milliards de dollars. Il faut s'y attendre parce que le gouvernement veut transférer des responsabilités pour 1.7. Donc, beaucoup de responsabilités, dans le domaine de l'environnement, qui se discutent actuellement: de rendre soit les MRC, soit le monde municipal, responsable de la gestion de l'environnement. Au niveau des natures des dépenses, ce sont les contrats, c'est la partie, autrement dit, qui serait occupée par l'entreprise privée. Les contrats, l'impartition, la privatisation, et tout ça. Si on regarde l'ensemble des dépenses, les mêmes 9 milliards de dollars répartis autrement. Les achats de services, ce sont 837 millions de dollars sur 9 milliards. À peu près une dizaine de pourcent. Alors, le reste des autres groupes, le bien qu'on achète... On voit déjà que dans les 9 milliards, c'est à peu près 9½-10% des dépenses qui sont liées à l'hygiène du milieu. Si on prend juste l'hygiène du milieu, regroupée, on dit que selon la grandeur des municipalités..., on voit que les municipalités de moins de 5 000 investissent 13.5% de leurs énergies financières dans l'hygiène du milieu qui comprend, je vous le rappelle, le traitement des ordures, les égouts, le traitement de l'eau potable, etc. Ce sont plusieurs

choses. Plus la ville est grande, plus on développe les autres services, on achète la sécurité publique, on achète un paquet de choses, des loisirs plus élaborés. Cette importance relative va jusqu'à 9.8% pour les villes de 100 000 et plus. On regardait, un peu par groupes de populations, le partage des achats de biens et services. Parce que : qu'est-ce qui est privatisé, dans les villes ? qu'est-ce que l'entreprise privée fournit, comme services ? Plus la ville est petite, plus l'entreprise privée fournit des services, plus on fait faire à contrat. Alors, on parle de 36% d'achat de services, pour les moins de 5.000, les municipalités entre 5 000 et 10 000, c'est 25% d'achat de services, les 10 à 25 000, c'est 19%, 25 000 et plus, on tombe dans un nombre de 28 municipalités. Il faut voir qu'il n'y en a pas beaucoup, au Québec. Ces municipalités achètent pour 14% de leur budget en services, donc des contrats qu'elles donnent aux entreprises. Et les 50 000 à 100 000, eux autres, c'est 13%, pour finir avec les 4 municipalités qui sont plus grandes que 100 000 au Québec, qui achètent des services dans les entreprises de toutes sortes de formes, pour 10% de leur budget. Alors, ça donne un peu la façon dont les villes sont gérées. Tout le reste, en fait, c'est de l'auto-gestion, des villes qui se gèrent elles-mêmes avec leurs employés, ou de la co-gestion, on fait ça plusieurs municipalités ensemble : les services de pompiers regroupés, les services d'incendie, l'eau avec plusieurs municipalités. J'ai été maire d'une municipalité qui achetait son eau de la ville de Lévis et qui la revendait à la ville voisine. Plusieurs municipalités sont organisées comme ça. Je pense que face à la situation actuelle des années 2000, c'est sûr que le problème de l'eau, c'est un problème sérieux, mais pour les municipalités, il y a bien d'autres choses qui arrivent en même temps. Il y a toute une redéfinition de la mission municipale par la décentralisation, qui va toucher des grands secteurs. On a déjà vu avec la voirie, on a éliminé, quelques années, tout le soutien à la voirie rurale; alors, tout l'entretien des rangs, qui était assumé par le ministère des Transports, a été retransféré aux municipalités, les municipalités l'ont assumé et la majorité de ces travaux sont maintenant faits, soit par la municipalité, soit à contrat.

Le rôle social des municipalités s'agrandit toujours, parce qu'à un moment donné, lorsqu'il n'y a plus un programme dans n'importe quel gouvernement qui peut supporter quelqu'un qui est en dépression, bien, c'est la municipalité qui doit s'en occuper. C'est l'instance ultime de regroupement, mais aussi de tout l'élargissement des responsabilités à l'égard de l'enseignement. Par exemple, la gestion des écoles qui s'en vient. Ce sont 'des choses comme ça qui vont apparaître dans les prochaines années.

La sécurité publique

On a décidé que toutes les municipalités devaient maintenant s'occuper de leur sécurité publique et payer surtout à la Sûreté du Québec, sans rien changer dans la distribution du produit. Lorsqu'on a décidé de charger les municipalités rurales pour la Sûreté du Québec, on n'a pas changé le produit. On a continué comme avant, et on a dit : vous allez payer. L'environnement, et le développement de l'emploi.

L'environnement

C'est peut-être la partie qui va nécessiter le plus d'énergie, dans les prochaines années. Pour le secteur agricole, on demande aux municipalités de gérer toute la catégorisation des sols, toute la surveillance des sites dangereux, dans les municipalités. C'est la municipalité qui est prise à surveiller ça et qui devra développer des outils.

Le développement de l'emploi

La création des CLD, c'est pour ça, les fonds de solidarité où on a créé des CLD dans les MRC; ce sont des outils qu'on s'est donnés. Autrement dit, tout ça va amener beaucoup de travail aux élus municipaux, de préoccupations et en même temps, la gestion de l'eau. Ça va prendre une vision du futur et une plus grande équité dans le partage des moyens pour aller faire payer les bonnes personnes pour les bons services, parce qu'en fin de compte, il va falloir répartir les différents coûts, innover dans les façons de faire et vraiment revoir nos façons d'agir.

Alors, quand on prend la gestion de l'eau, c'est une mission parmi tant d'autres. Pour une municipalité, il n'y a peut-être pas beaucoup d'élus municipaux, ici, parce qu'actuellement, le problème des élus municipaux, c'est le budget qu'ils doivent faire approuver, et ça presse. Et aussi, régler le problème de leur convention collective, parce qu'il paraît que c'est fondamental. J'imagine que le gouvernement a mis beaucoup de pression, alors ça doit être vrai. Mais il y a autre chose : la création des CLD, tous les problèmes de gestion, la potentielle fermeture d'écoles dans certaines régions, fatiguent beaucoup les conseils de ville. En réalité, l'eau, tout le monde le sait, tout le monde est d'accord, ça fait partie des services de base. Sauf qu'on l'a toujours ignoré. Parce qu'on pensait que ça ne coûtait rien. On a quasiment été élevé à avoir l'eau très bon marché et sans se casser la tête. C'est un danger majeur, aussi, lorsqu'on redéfinit, par exemple, tout le secteur ou le territoire à être occupé par une municipalité. Lorsqu'on a à redéfinir, ou à refaire un regroupement municipal, la question de l'eau fait beaucoup partie des débats. Qui va fournir l'eau ? Où va-t-on la prendre ? Comment va-t-on partager, par exemple, notre usine de filtration qu'on avait avant ? Est-ce que les autres vont l'avoir gratuitement, en se regroupant à nous autres ? C'est une grande partie de la discussion. Tout ça, c'est un danger majeur. On sait très bien, dans les municipalités, que son coût réel est inconnu. Dans la majorité des municipalités, on sait pourquoi il est peu connu. Évidemment, on n'a pas été habitué à gérer l'eau comme un produit. Mais pourtant, il va falloir, de plus en plus, que les municipalités fassent le discernement entre leurs produits et leurs services, et puissent évaluer ceux qu'on pourra consommer, et en mesurer la consommation, et ceux qu'on donnera comme un soutien à la communauté.

Alors, c'est sûr que l'eau a toujours fait partie des stratégies fiscales. Le défaut des municipalités, c'est que lorsqu'on présente le budget, on dit : il y a une taxe foncière de « x », 1 \$ et quelque chose ou 85 sous, et une taxe d'eau qui est souvent par logement, mais qui n'a aucun rapport avec le coût et sert souvent de tampon pour éviter les transferts fiscaux. Ça c'est systématique dans la majorité des villes. Il y a peu de villes qui vont vraiment facturer ou taxer le coût sur la consommation ou sur les coûts réels.

Elle est gérée par crise; lorsqu'on a un problème d'eau, là, on s'installe, puis on fait les analyses et on essaie de trouver des solutions. L'état des réseaux est méconnu et souvent laissé pour compte. Lorsqu'on arrive au budget et qu'il nous reste quelques centaines de milliers de dollars, ou des dizaines de milliers à trouver, les projets de rénovation des réseaux souterrains sont laissés de côté. On va plutôt entretenir ce que les citoyens voient : les parcs, etc. On va aussi faire des choix qui sont politiquement logiques ou rentables.

Les solutions envisagées

Je pense que c'est important, pour le monde municipal, de faire une espèce de bilan de la situation à l'égard de sa gestion de l'eau. Évidemment qu'on devrait faire le virage client, et il y a encore des villes qui, d'année en année, annoncent que de telle période à telle période, il faut faire bouillir l'eau. Je ne vois pas comment mon boucher, moi, réussirait à me convaincre d'acheter de la viande avariée

en disant : t'as juste à la faire bouillir deux heures, elle va coûter moins cher. Je pense que de plus en plus, on devrait se tourner vers une qualité de produit et pour ça il faut trouver le truc. Ça existe, on n'a pas de raison de vendre de l'eau impropre à la consommation. On devrait gérer ça comme un produit. On devrait mieux contrôler la production, la qualité, etc. On devrait mieux contrôler, peut-être, la distribution. Il y a des villes qui réussissent très bien, il y a des villes qui réussissent moins bien. Il y a des fuites un peu partout et, en tous cas, à Montréal, personne n'ignore la quantité de fuites qu'on peut avoir. Il faut définitivement les colmater et essayer de contrôler la consommation.

Un des moyens, ce sont les compteurs. Dans la municipalité où j'étais maire, ça fonctionnait très bien depuis l'origine du réseau d'aqueduc, et ça a toujours été un outil très intéressant de planification. Je pense que l'on devrait programmer l'entretien préventif, éviter les investissements doubles, les chicanes entre deux municipalités où on dit : laissez faire, on va s'organiser nous autres, on va l'avoir notre propre usine, etc. Il y en a encore des chicanes de ce genre-là. En se rapprochant de la gestion par bassin, probablement qu'on va trouver des solutions plus intelligentes. On va dire : la ressource, produire de l'eau potable, puis on n'a pas beaucoup, d'être tous équipés ensemble. Choisir la méthode de gestion la plus efficace. Je pense qu'il ne faut pas mélanger l'objectif et le moyen. Qu'on fasse de la gestion en régie, qu'on fasse de l'intermunicipal, de la gestion déléguée, de la privatisation, ce sont toujours des moyens. L'objectif ultime, c'est de produire une eau potable de haute qualité pour des citoyens, à un prix qu'ils sont capables de payer. On a vu un paquet de données sur des expériences d'autres pays où il y a eu des problèmes. Ici, on est riche de ces expériences-là et je pense qu'on est capable de s'organiser pour réussir à produire notre eau et à livrer au citoyen une eau pour laquelle il va payer le juste prix. Parce que quand il consent à acheter les bouteilles d'eau une fois par semaine, il va dépenser facilement 400 \$ par année. Des fois, on critique beaucoup une taxe d'eau qui va être de 150 \$ et qui n'est même pas basée sur le vrai prix. Je pense que ce sont des choses à remettre dans leur contexte. Autrement dit, Il faudrait plus gérer comme si c'était un système de comptabilité par activité. Comme si on voit, par exemple, que toutes nos activités, toute notre production, sont orientées vers un client qui consomme différents produits; parce que lorsqu'on consomme l'eau, des fois, c'est pour éteindre un feu, mais c'est aussi pour boire, pour toutes sortes de choses, donc il y a différents produits, même dans l'eau. Une foule d'activités qui peuvent être faites de différentes façons, mais de la façon la plus économique qu'on a jamais mesurée. On n'a pas vraiment d'intérêt à mesurer actuellement. On commence à protéger surtout la ressource. Je pense qu'il est important que la communauté ait un droit de regard et surtout protège ce bien-là. Alors, c'est ça que j'avais à vous dire comme point d'entrée.

Animateur

Alors, merci beaucoup monsieur Lachance. Maintenant, nous allons entendre monsieur Léo-Paul Lauzon, de l'Université du Québec à Montréal, titulaire de la chaire socio-économique, dont certains intérêts touchent l'impartition et la privatisation de nos sociétés d'état et de nos gouvernements, ainsi que l'assainissement des finances publiques. Il a complété une étude sur la privatisation de l'eau au Québec. Monsieur Lauzon, la parole est à vous.

M. Léo-Paul Lauzon

Merci bien. Écoutez, moi je trouve que c'est désolant, c'est même révoltant qu'on en soit rendu, aujourd'hui, au nom, on va le voir tantôt, de dogmes, de clichés, et autres choses pareilles, à se demander à qui appartient cette ressource aussi vitale, aussi publique qu'est l'eau. Et la question fondamentale : doit-on privatiser ou pas ? Il me semble que, par essence, c'est un bien public, c'est un service public, et que les services publics doivent être gérés par nous, collectivement. C'est toujours la même chose, que ce soit pour l'eau, on a tenu, comme ça, des colloques, des congrès, des

symposiums pour la santé, l'éducation, etc. Nous, quand on veut préserver ces biens publics-là gérés par nous, collectivement, on est toujours sur la défensive, on passe pour des huriuberlus, on passe pour des idéologues, on passe pour des passésistes, des dinosaures. Parce que la machine néolibérale est tellement forte, engendrée par le secteur privé, par nos politiciens, par des médias complices, par des instituts qui se disent des pseudos-instituts de recherche, etc., qu'on ne peut plus tenir un autre discours. Moi ce que je dis : si on regarde depuis le début du débat, et c'est comme ça pour la santé, c'est comme ça pour l'éducation, ça a été comme ça quand on a privatisé, Pétro Canada, Air Canada, le CN, Canadair, Téléglobe, les arsenaux canadiens, SNC-Lavalin, on n'a jamais eu un débat public, il n'y a jamais eu une (...) d'études, il n'y a jamais eu de chiffres, tout s'est fait *a priori* sur des dogmes. Et on nous accuse, bien souvent on accuse les gens de l'autre côté qui s'opposent à ça, d'être dogmatiques. Exemple : dans le débat de l'eau, lorsque les données empiriques, les faits empiriques, les données objectives, démontrent les échecs retentissants, les fiascos des privatisations de services publics dans l'espace et dans le temps, bien là, on ne nous en donne pas. C'est drôle, en avez-vous eu beaucoup, de chiffres, aujourd'hui, nous démontrant textuellement, et ça je vais y revenir tantôt, qu'au Tiers-Monde, en France, en Grande-Bretagne, en Nouvelle-Zélande, que ça a été un succès retentissant, la privatisation de l'eau ? Et à ces gens-là, ils ne me sortiront pas juste une petite évaluation comptable québécoise, exemple : où on va voir le profit comptable, avec une notion de profit comptable où on ne fait qu'internaliser certains coûts et, naturellement, les coûts sociaux engendrés par l'opération commerciale de certaines activités comme la protection de l'environnement, où des coûts sociaux associés à l'alcoolisme ou au tabagisme sont assumés par l'État. Je mets au défi ces gens-là de nous présenter, par le biais d'une comptabilité dite socio-économique, où on va avoir (...) c'est facile, ce sont souvent des comptables..., Raymond Chabot Martin Paré est une firme d'experts comptables, entres autres, et de conseillers fiscaux, ... de nous présenter, sur une base socio-économique pour tous les groupes dans la société, pas juste les actionnaires et les dirigeants, mais les consommateurs, pas juste le consommateur-client, mais le citoyen, les régions, les employés, les collectivités et l'État lui-même. Nous tenir une comptabilité, où on va tenir en ligne de compte tous les coûts. Tant les coûts internes liés à l'entreprise que les 'externalisés' déchargés par les opérations de l'entreprise. On va avoir des petites surprises mais, naturellement, ça ne fait pas leur affaire. Pourtant, ce sont des gens d'affaires qui nous disent que c'est pour notre bien, mais (...) il n'y a aucun chiffre. Je vais vous montrer la revue de presse, tantôt. Les discours tenus par monsieur Lamarre, de SNC-Lavalin, les discours tenus hier par Pierre-Marc Johnson, également de SNC-Lavalin. Le discours tenu par Serge Saucier, président de Raymond Chabot Martin Paré, qui est moins discret que vous sur, par exemple, les avenues à prendre pour les municipalités et pour l'État. Lui, par exemple, il nous fait grâce de ses recommandations. Il a certainement le droit. (...) il a tellement le droit que c'est amplifié et c'est repris. Mais vous aussi vous aviez probablement le droit de le dire, mais vous avez été un peu plus 'low-profile'.

Donc, ce que je vois depuis le début, c'est pour tous les biens. Mais là, on va vous dire, c'est comme ça qu'on anesthésie : mais on regarde, ça se situe dans le rôle traditionnel de l'État, ça c'est fini. On va vous sortir des arguments comme la mondialisation, comme la crise des finances publiques, comme la concurrence internationale. Et puis, quand ça fait pas pour vous apaiser un peu, on va vous dire, pour ne pas que vous partiez en peur : il y en a qui ont un doute salutaire face à ces dogmes de mondialisation. Avoir le temps, moi, je décortiquerais ça, ce que ça veut dire mondialisation, crise des finances publiques, rôle traditionnel de l'État, efficacité supérieure *a priori* du secteur privé. Mais quand ça ne fait pas, on va vous dire : mais ce ne sont pas tout à fait des privatisations, c'est de l'impartition, c'est du partenariat, c'est de la concertation, c'est de la gestion déléguée. C'est de l'intendance, c'est pas une vraie, vous gardez quand même votre ressource. Mais une fois que c'est fait, comme on l'a vu avec les stationnements, là ils ne tiennent plus les mêmes discours, une fois qu'on a signé un contrat de 30-40 ans, là ce n'est plus de l'impartition, c'est de la privatisation. On l'a vu avec les aéroports de Montréal. Les gouvernements nous ont dit carrément : ça a été privatisé et ce n'est plus un service public, et on l'a vu dans le cas des stationnements. Il y en a qui sont encore

sceptiques, qui disent : " oui mais, je ne suis pas sûr "; il y en a, des fatiguants comme ça, qui vont dire : " oui mais, il me semble, mais c'est bien beau ça "... Puis là, ils vont vous dire, comme l'ont fait Pierre-Marc Johnson, Serge Saucier et monsieur Lamarre : d'une façon ou d'une autre, c'est incontournable, c'est irréversible, il n'y a rien à faire. (...), ferme ta gueule! Moi, je veux bien, pour des biens publics, mais qu'on nous sorte les chiffres! Nous, on est une petite chaire, à l'école, je suis sûr qu'on passe pour des idéologues ou des passésistes, mais on en a sorti des études sur l'eau, sur Hydro-Québec, sur la SAQ, sur les services de santé. On a démontré qu'il est encore temps d'en sortir gagnant ou perdant. On a regardé ce qui s'était passé pour l'eau en Grande-Bretagne, en France, en Nouvelle-Zélande, dans le Tiers-Monde. On a supporté nos affirmations par des données empiriques. Il n'y a jamais personne, même des ministères, qui a essayé de faire dévier le débat puis d'essayer de nous 'prendre de court' sur nos données empiriques. C'est toujours parce qu'ils n'en ressortiront pas; les faits sont tellement retentissants. En Grande-Bretagne, en France, en Nouvelle-Zélande, et dans le Tiers-Monde, en Afrique, en Amérique latine, des scandales, des populations prises en otage par les privatisations des services publics : santé, éducation et, entre autres, de l'eau qu'on ne veut pas. Et là, messieurs dames, c'est difficile; peut-être qu'il y en a qui vont dire : il pompe, il pompe, mais c'est difficile de ne pas pomper face à tant de... Je vais aller voir mon thérapeute en fin de semaine.

Regardez bien ce que nous dit Jacques Lamarre, de SNC-Lavalin. Premièrement, on devrait emprunter la voie du Royaume-Uni. Bien, je vais vous dire (...) que c'est le pire; c'est, soit un ignorant, ou il n'a pas consulté ce qui s'est passé. C'est le pire fiasco qu'il n'y a pas eu, en Grande-Bretagne ou au Royaume-Uni, pour la privatisation de l'eau. Tellement qu'à l'heure actuelle, on ne peut plus revenir en arrière. Le nouveau premier ministre a imposé des impôts additionnels sur ces super bénéfices-là. Alors lui, ce qu'il nous sert pour nous anesthésier, pour nous culpabiliser. Il faut remettre en question le concept de l'État des années soixante, repris hier par son acolyte de SNC-Lavalin, Pierre-Marc Johnson. Ça, c'est passé, mais (...) eux autres sont encore plus passésistes que nous autres parce que la privatisation à tout crin, ça remonte au siècle passé. Il faudrait peut-être leur faire la petite leçon : pourquoi, justement, au début du siècle, on a, comment dire, nationalisé ce qui s'appelait la gestion des services publics. Bien non, il ne faut pas revenir. Mais pourquoi ne faudrait-il pas revenir au modèle des années soixante ? C'est ça qui est ma question. Deuxièmement, monsieur Lamarre, l'État, son rôle traditionnel, lui, il dit : la justice distributive, la répartition de la richesse. C'est drôle; est-ce que c'est ça, la justice distributive, quand on va à la Chambre de commerce, des gens de Raymond Chabot Martin Paré ou de SNC-Lavalin nous dire qu'il faut baisser l'impôt minimum ? Qu'on a trop de sécurité sociale, qu'il faut baisser les impôts des entreprises pour être plus compétitives, encore le mot! C'est ça, le rôle de l'État et de la justice distributive ? Et monsieur Johnson nous dit que le rôle traditionnel de l'État, c'est de s'occuper des écoles et des hôpitaux. Il va falloir qu'il fasse vite parce que (...) avec ce qui reste comme écoles, puis hôpitaux publics, il ne gèrera pas ça pendant longtemps.

Messieurs dames, je vous le demande : qui sont-ils (...), pour nous définir c'est quoi le rôle de l'État? Est-ce que c'est à SNC-Lavalin, à Raymond Chabot Martin Paré ou à d'autres, à nous définir c'est quoi le rôle de l'État, le rôle traditionnel de l'État ? Serge Saucier, de Raymond Chabot Martin Paré, lui, veut tout privatiser, les aqueducs, les autoroutes, parce qu'il 'a intérêt'. Parce que Raymond Chabot Martin Paré a créé, en association avec une firme française, un bureau de comptables qui se lance dans la gestion d'autoroutes. Qui sont-ils pour nous définir ? Ce n'est pas au peuple à définir ce qu'est le rôle de l'État ? Le rôle traditionnel de l'État doit se confiner à la gestion. Puis, Pierre-Marc Johnson, en ironisant sur les écologistes, a dit : ce n'est pas à l'État à mettre de l'eau dans les bouteilles. Oui (...), on peut être collectivement où on veut, quand on veut. Toute une question de circonstances! On a quelque chose, nous, collectivement. Pourquoi une compagnie comme General Motors ou SNC-Lavalin, qui ont des millions d'actionnaires, eux, peuvent aller n'importe où, dans n'importe quoi, et nous collectivement, on est 7 millions, et on ne peut pas aller dans ce qu'on veut ? Par exemple, on va nous laisser avec tout ce qui est gestion publique, exemple : ce qui n'est pas

rentable, ce qu'on ne peut pas quantifier, on va nous le laisser. Comme les itinérants, les étudiants ou les jeunes avec des gros problèmes d'apprentissage, ça, le privé, à moins qu'il y ait de l'argent, ça, ce sont des services publics qu'on va nous laisser. Moi je dis : oui, il faut nationaliser, même l'embouteillage de l'eau potable et, pourquoi pas, parce que c'est un bien public. Pourquoi avec cette ressource-là qui nous est collective, on ne pourrait pas, exemple : oui, je dis oui à l'exportation, mais publique ? Pourquoi ne peut-on pas exporter un bien public ? Quand c'est public, on ne peut pas exporter quoi que ce soit. Mais quand c'est privé, on peut exporter n'importe quoi, n'importe où. C'est bizarre, moi je ne la comprends pas, donc ce n'est pas à nous.

Bon, ensuite de ça, les deux! Et Pierre-Marc Jonhson, hier, nous dit : il y a un super marché de 1 000 MM\$ pour les aqueducs, l'eau en général, dont la moitié va venir des pays du Tiers-Monde; il faut accaparer ce marché-là. Il n'y a pas de problème; mais qui va l'accaparer ? pourquoi ça devrait être des firmes privées ? pourquoi ne pouvons-nous pas le faire collectivement et les aider, en passant, les pays du Tiers-monde ? pourquoi faut-il passer par un intermédiaire, que ce soit SNC-Lavalin ou Raymond Chabot Martin Paré, ou Tecslut, ou Désourdy, pourquoi ne pouvons-nous pas, collectivement, y aller directement ? Pourquoi faut-il passer par un intermédiaire privé, puis l'enrichir au passage ? Y a-t-il quelqu'un qui est capable ? (...) collectivement, on en a fait des choses ensemble! Comme les aqueducs, c'est un succès parce que, naturellement, il n'y a aucun argument sérieux pour privatiser les aqueducs. Dans le passé, pour privatiser les sociétés d'État, on vous disait : ça opère à perte, puis c'est mal, puis c'est inefficent, puis il n'y a pas d'imputabilité. Monsieur Lachance l'a repris, tantôt, etc. Peut-être que ça opérerait à perte, le CN ou Air Canada, mais on demandait à ces sociétés d'englober, c'est-à-dire qu'elles avaient un rôle de redistribution de la richesse. Elles avaient un rôle social immense à jouer. On le voit, le CN l'entretenait le pont Victoria, lui. Mais là, ça a été privatisé et le CN dit : c'est plus à nous autres à s'occuper de ça.

Alors, pour revenir aux pays du Tiers-Monde... S.V.P., ça vous dérange un peu ? C'est de ça que je parle, justement, la gestion municipale. Je vais vous le montrer! Je vous demande de quelle planète vous venez! Je ne suis pas intervenu durant... Si, monsieur, ça le dérange. Ok, ok, ok, ok...

M. Roger Lachance

Qui finance votre chaire? C'est marqué au début : Syndicat des cols bleus, etc. Arrêtez d'attaquer!

Animateur

Le respect, ça se vole. Si je suis appelé à gérer le respect, il y a irrespect des deux côtés. Depuis tantôt, il y a des allusions qui sont faites par monsieur...

M. Léo-Paul Lauzon

Raymond Chabot Martin Paré, entre autres, c'est le plus grand souteneur du Parti libéral du Canada, à ce qu'on a vu dans le journal la semaine passée.

Animateur

Monsieur Lauzon, je vais vous demander de conclure, monsieur Lauzon.

M. Léo-Paul Lauzon

Non mais, vous me demandez par qui on est financé. Vous n'avez pas eu vingt millions de contrats de l'ACDI ?

Animateur

S'il vous plaît, vous allez aller régler ça ailleurs. Vous avez quelques minutes pour conclure, monsieur Lauzon.

M. Léo-Paul Lauzon

Moi, je dis, c'en est triste! Tantôt, il va y avoir un symposium ou un congrès sur l'agriculture, où on va nous tenir le même discours. Moi, je pense qu'il faut quasiment en être rendu à être sur la défensive. Ça a toujours l'air d'être des sommations à comparaître, quand on dit non à la privatisation des biens sociaux premiers. Il me semble que ça le dit, par essence, des biens sociaux premiers, ou des biens publics, ou des ressources collectives, ça doit être administrés collectivement. Parce que c'est nous seuls, collectivement, qui avons à cœur l'intérêt public. Il me semble que la cassette, on la sait. Et contrairement à ce que les gens peuvent penser, je ne suis pas contre le secteur privé, mais le secteur privé a sa place, mais il faut le mettre à sa place, c'est pas le secteur privé partout.

... Si je regarde, exemple, même un rapport du MAM, février 96, sur l'eau. Ce qu'on conclut : oui, il faut privatiser l'eau. Ça, c'est un ministère, le ministère des Affaires municipales, un document de monsieur Trudel. Après ça, on nous dit : oui, il faut privatiser l'eau. Ensuite, on nous dit : une eau privée sera inévitablement plus chère. On nous l'annonce déjà; eux autres, ils ont fait les calculs. Une des raisons pour privatiser l'eau, malgré que ça coûte plus cher, c'est de venir en aide aux firmes d'ingénieurs conseils du Québec, qui, supposément, passent des moments difficiles. (...), tout un rôle de redistribution des richesses de l'État! Face à ça, dans ce même rapport, issu d'un ministère, pour moi (...) ils ont été manger, ces fonctionnaires-là, chez Michelangelo, à Québec, avec je ne sais plus trop qui, bien, il faut commencer à préparer la perception, à préparer correctement la perception des citoyens avec soin. Parce qu'ils vont peut-être grimper dans les rideaux, comme je l'ai fait un peu moi-même. Et monsieur Lachance aussi, il me semble... Bon Dieu, vous êtes d'une sensibilité...

Animateur

Vous allez pouvoir vous parler après, s'il vous plaît. Alors, 30 secondes pour conclure.

M. Léo-Paul Lauzon

Je vais conclure. De quoi ai-je parlé ?

Animateur

La question est ouverte! Messieurs, je vous remercie. Pouvez-vous fermer le micro, ici. On va prendre le contrôle de cette assemblée-là... Il ne frappe pas; il parle fort, mais c'est tout!

M. Roger Lachance

Vous parlerez à Saucier, vous parlerez à Bernard Lamarre, mais moi, laissez-moi la paix!

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES MODES DE GESTION MUNICIPALE

ATELIER

COMMENTAIRES ET QUESTIONS

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animateur

Ok, s'il vous plaît. Première question à la salle. Maintenant, le temps vous appartient et il commence à être compté, un peu. Il y a trois questions, en fait, que je me dois de vous poser. Il y en a une que je vais garder, la dernière, que je me réserve le droit d'escamoter, s'il y a lieu, et je vous inviterais à des solutions alternatives. Première question, pour faire suite à ces conférences et voir un peu ce qu'on peut faire en terme de gestion municipale.

Première question

Lorsqu'il s'agit de gestion municipale, quels sont les préoccupations et les facteurs qu'il faut prendre en considération ? Est-ce qu'il y a des gens qui veulent se prononcer là-dessus, qui ont des idées ? Monsieur, le micro... Vous vous nommez, s'il vous plaît.

M. Jacques Cordeau, Comité environnement du Syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal, de la CUM

Pour moi, l'intervention de monsieur Lauzon, cet après-midi, c'était attendu puis la bienvenue. Ça fait du bien, c'est un vent frais qu'on entend. Depuis trois jours que je suis ici, j'ai l'impression de participer à une foire commerciale, j'ai l'impression d'être dans une vaste chambre de commerce. Parce que, depuis lundi, depuis mercredi, pardon, tout ce dont on entend parler, c'est d'exportation de l'eau, d'entreprise privée, de privatisation. Mais moi, je voudrais réagir, et la porte que monsieur Lauzon nous ouvre, ça nous permet de le faire. Depuis hier, ce que j'ai entendu, c'était inconcevable. On est rendu qu'on est en train de culpabiliser les Québécois d'avoir énormément d'eau et d'être un petit peuple, donc de se permettre de l'exporter tout azimut. On nous a culpabilisés pour beaucoup de choses, dans l'histoire, et on est rendu avec la question de notre richesse collective. Aussi, ce dont j'ai entendu parler, hier, par les intervenants qui n'étaient que des vendeurs de tuyaux d'exportation, ils nous revenaient avec la question d'équité et de partage. C'était étonnant comment ces gens-là étaient rendus sensibles avec les besoins du Tiers-Monde! Pour ne pas que ce soit suspect, à l'heure actuelle, leur sympathie envers le Tiers-Monde, si je disais à ces gens-là : s'ils sont si intéressés au Tiers-Monde, qu'on commence donc, dans d'autres domaines, par appliquer le développement durable, et qu'on commence donc, si on veut parler d'équité, de payer le juste prix du café, des bananes, des cacahuètes, au Tiers-Monde. On va beaucoup plus les aider que l'exportation massive qu'on tente de faire sur le dos des Québécois et de tout le monde. Merci.

M. Jean Lavoie, de Ville de Laval

Bonjour. Je pense, pour répondre à votre question, que l'intérêt premier qu'on doit vérifier, c'est l'intérêt des clients. Malheureusement, on n'a pas entendu beaucoup parler de clients, depuis le début du Symposium, et c'est un peu malheureux. J'aimerais ça entendre ce que les clients veulent avoir, comme service. Et je pense que s'ils nous parlaient, les clients, s'ils avaient l'occasion de le faire, ils nous auraient parlé de qualité du service, de coût. Ce n'est pas nécessairement l'apanage du privé seulement, aussi, de donner un service de qualité. Je sais qu'on a, depuis le début, entendu beaucoup d'histoires d'horreur. Souvent des histoires d'horreur qui datent de plusieurs années en arrière, de 10, 20, 15 ans ou 30 ans, qui n'existent plus aujourd'hui. Il y a des très beaux cas, de très beaux exemples dans le domaine municipal de gestion de l'eau, et je n'ai jamais entendu, depuis le début du Symposium, ou très rarement, ces bons exemples-là. Et c'est de ceux-là qu'on aurait dû le plus entendre parler depuis le début du Symposium. Monsieur Lachance disait au début : il faut

s'inquiéter du fait qu'on entende parler, des fois, de faire bouillir l'eau. Il faudrait peut-être s'inquiéter des municipalités où on n'a jamais demandé de faire bouillir l'eau! C'est peut-être de ça qu'il faut s'inquiéter, et il faut peut-être s'inquiéter du boucher qui n'a jamais retiré sa viande du comptoir, non plus. Je pense que ce qu'il faut prendre en compte, c'est l'intérêt. Pas prendre l'intérêt du client. Mais prendre en compte l'intérêt du client; c'est là-dessus que le débat devrait porter, et ça aurait été utile que, dans ce débat, on entende plus de gens des municipalités. Parce que je n'ai vu aucun conférencier, dans tout le Symposium, qui venait du monde municipal. Le thème d'aujourd'hui, c'est les municipalités, et il n'y a personne des municipalités qui est venu parler. Pourtant, il y a une expertise qui existe dans le monde municipal et on aurait dû en parler. On aurait dû parler aussi de santé publique. Monsieur Lauzon parlait de la propriété d'un bien public, mais il y a aussi la santé publique qui est très fortement liée au domaine de l'eau et on devrait tenir compte de ça aussi.

M. Eric Michaud, du Conseil régional en environnement de Montréal

J'aurais une question pour monsieur Lachance. Monsieur Lachance dit qu'il n'a pas parlé du tout de privatisation. Cependant, il a parlé qu'il faudrait que les citoyens des municipalités du Québec soient de plus en plus considérés comme des clients, et que l'eau soit de plus en plus considérée comme un produit plutôt que comme un service. Alors moi, la conception que j'ai du mot client, par rapport au mot citoyen, et la conception que j'ai du mot produit, par rapport au mot service, c'est que il y a un signe de piastre au bout de ça. Quand on parle de rendre l'eau de plus en plus un produit, ça veut dire que Monsieur et Madame tout le monde vont devoir de plus en plus déboursier de leur poche pour se payer un service qui n'est pas simplement un produit comme des affaires superflues, mais un service essentiel. Alors, j'aimerais que vous éclairciez ce point-là, d'une part. D'autre part, j'ai un autre volet à ma question. Ne pensez-vous pas que la tendance généralisée à remettre dans les mains des municipalités de plus en plus de services et de plus en plus de responsabilités, de la part des pouvoirs centraux, alors qu'elles n'ont pas justement les moyens, comme vous le faisiez remarquer, de prélever des taxes et d'aller chercher l'argent nécessaire pour donner ces services-là, ça ne conduit pas inévitablement à une société où les gens qui n'ont pas d'argent vont avoir à payer de plus en plus, et où il va y avoir de moins en moins de services universels et où, donc, il va y avoir un écart de plus en plus grand entre les riches et les pauvres?

M. Roger Lachance

Je vais répondre aux deux volets. Le premier volet, c'est que lorsque je dis qu'il faut peut-être mesurer l'eau, il faut rendre les citoyens, des clients, qui sont des citoyens, en fin de compte, conscients que ce produit-là a un coût et qu'il ne faut pas le gaspiller. Moi, j'ai vécu, j'ai été maire d'une petite municipalité, et on a vécu un contexte où on avait une ville qui produisait l'eau à partir du fleuve Saint-Laurent, et qui coûtait très chère à produire parce que le fleuve Saint-Laurent était ce qu'il était dans le temps. Encore, il est un peu..., ça coûte cher, nettoyer l'eau et la distribuer. Aussi, lorsqu'on a implanté les compteurs chez nous, c'est une municipalité qui était rurale, il y avait la partie village seulement qui était desservie. C'est souvent le cas de bien des municipalités à travers le Québec. Il fallait trouver un moyen pour que les gens qui avaient le service paient pour, et moi-même, qui étais maire et qui demeurais à 5 km du village, j'ai mon puits, ma fosse septique, et je devais soutenir les frais, donc je soutenais mes frais. J'ai même été élu là-dessus, parce que la population a dit : ça va faire des taxes générales pour tout le monde, quand tout le monde, on est obligé de supporter deux, trois systèmes. Alors on a dit : l'eau c'est un produit qui se mesure, il doit être de qualité, c'est une eau de consommation dont on a besoin. Au Québec, on est capable de l'avoir, y en a, en tous cas, en bonne quantité, si on ne dit pas à profusion. Et le fait de le mesurer, ça ne veut pas dire qu'on le privatise. Dans ma municipalité, il n'y avait rien de privatisé, c'est aussi simple que ça. Bien au

contraire, on faisait nos chemins avec nos employés, on faisait tout avec nos employés. Et je suis persuadé qu'on était très compétitif. Sauf que, comme j'achetais l'eau avec un compteur à l'entrée, et comme je vendais l'eau à l'autre municipalité qui payait tout le coût de mon transport d'eau et de mon traitement d'eau, évidemment que j'étais obligé de mesurer. Et lorsque l'été arrivait et que j'avais des problèmes de quantité d'eau, la seule municipalité, dans les trois, qui avait des problèmes, c'était celle d'en-haut qui n'avait pas de compteur. Parce que les gens ne voyaient pas ce que ça causait comme problème dans tout le réseau. Chez nous, les gens étaient conscients du prix, et il y avait moins de gaspillage. C'est juste ça que j'ai dit. Les moyens ? Qu'on fasse faire, qu'on fasse gérer, l'usine de filtration par une usine privée ou que ce soit géré par nos employés, si on est capable de montrer que le moyen le plus efficace a été choisi, c'est ça qui est important. Je pense que c'est fondamental. Dans les services municipaux, la production de l'eau, à mon point de vue, c'est vraiment une des choses les plus importantes. J'ai été, dans ma carrière, président fondateur du réseau des villes en santé, et le premier produit qu'on identifie pour rendre, procurer un état satisfaisant de santé à des citoyens, c'est l'eau potable et le traitement des eaux usées. Alors, j'ai toujours été très conscient de cette affaire-là. Le deuxième volet de votre question... Je ne sais pas si vous avez satisfaction... En tous cas, moi, ce n'est pas une adéquation. Considérer le citoyen comme un client, ça ne veut pas dire nécessairement qu'il faut le taxer plus. Il faut juste lui faire porter le prix de sa consommation. Et quand, dans une municipalité, il y a une industrie qui consomme les 2/3 de la production de l'eau, eh bien, elle va payer les 2/3 du coût, c'est aussi simple que ça, c'est comme ça que je calcule. Je suis comptable de formation. C'est-à-dire que la péréquation va se faire sur bien d'autres choses...

Animateur

S'il vous plaît, je vous demanderais d'éviter les dialogues, vous ferez ça après.

M. Roger Lachance

Et la péréquation, elle se fait dans bien d'autres domaines. Parce que, si on fait une taxe générale, en tous cas pour l'eau, dans une municipalité comme celle où j'étais, je surtaxais les gens du domaine rural, qui devaient en plus, eux autres, installer leur puits et satisfaire aux normes de l'environnement pour leur puisard. Le deuxième volet, c'était le genre de société... Moi je suis d'accord avec vous qu'on est en danger. Parce qu'on ne fait pas de débat sur l'avenir de notre société. C'est qu'actuellement, le gouvernement central, fédéral aussi bien que provincial, nie ses responsabilités de distribution de richesse. Et pour s'en débarrasser, travaille sournoisement, c'est très sournois, en disant aux municipalités : prenez ça; aux commissions scolaires : prenez ça. C'est devenu très évident, regardez, en tous cas, moi, c'est ma façon de voir les choses. Lorsqu'il est arrivé, le transport scolaire, qu'est-ce que ça a fait, le transport scolaire ? J'ai fait le tour de la province, dernièrement, pour donner des cours à des fonctionnaires municipaux; je leur ai dit : le transport scolaire, ça a fait que la ville de Montréal s'est isolée. À part pour la ville de Montréal, c'est une grosse partie, mais il reste que la ville de Montréal... Les plus riches sont montés aux barricades et ont dit : nous autres, on ne paie plus pour les autres. Pourquoi ? Parce que le transport scolaire, c'est de la redistribution de richesse pure et simple. Puis, quand tu restes à Natashquan, et que t'as un jeune de 19 ans qui s'en vient à Montréal pour étudier, parce qu'on a le droit, on est dans une société qui devrait nous fournir ce droit-là, donc, bien ça va coûter 20 000 \$ à ses parents ou à lui, en tous cas. Parce que moi, qui suis déménagé de Québec à Montréal, maintenant, bien, ma fille va à l'école à 5 minutes de chez nous puis elle a 4 universités à portée de la main. Bien ça, c'est là qu'est l'erreur. Le transfert des gouvernements centraux vers les municipalités se fait dans une ignorance de la redistribution de la richesse, et c'est très dangereux. Ce qu'on fait actuellement, on concentre la richesse, puis ça, tout à fait d'accord : le domaine privé ne distribue pas la richesse, je n'ai jamais dit ça, j'ai passé toute ma

vie à parler d'organisation municipale. Je n'ai jamais vu l'entreprise privée redistribuer la richesse, et ce n'est pas son rôle. Que le gouvernement fasse sa job. Mais la gestion municipale de l'eau, moi, je dis : c'est fondamental! C'est que le client doit en avoir en quantité suffisante, en qualité suffisante, à un prix raisonnable. Monsieur Lauzon a soulevé les choses qui se sont passées, j'ai lu beaucoup de ses documents, qui se sont passées à travers le monde. C'est sûr qu'on doit être conscient de ça, se faire guider par ça. Tout privatiser tout azimut, je ne crois pas à ça. Mais lorsqu'on a eu à construire ensemble, toutes les municipalités de la MRC de Desjardins, les grandes municipalités, on a décidé de traiter nos eaux usées à un moment donné et de construire un bassin d'épuration dans lequel on partageait les coûts; ma population m'a dit : écoute Roger, organise-toi pour que ça ne nous coûte pas trop cher. Ce qu'on a fait, on a dit : O.K., le bassin d'épuration va être géré avec des appels de soumissions. Et c'est là qu'on a eu le meilleur prix. On était incapable d'atteindre ce niveau de prix-là autrement.

M. Pierre Dubuc, de la chaire d'études socio-économiques

Moi, je voulais féliciter monsieur Lachance, parce que ce que vous nous avez présenté, je trouvais que ça montrait très clairement un lien entre le délestage qui est fait par le gouvernement vers les municipalités, aujourd'hui, et puis la privatisation possible des différents services, entre autres, de l'eau. Vous êtes revenu un petit peu, dans votre dernière intervention. Des choses que vous preniez pour acquis, au début, vous ne les avez pas remises en question. Vous avez parlé, on voit comme si c'était une tendance naturelle de l'état-nation, ce que vous avez appelé l'état-région, sans aucune protestation pour ça. Mais ce qu'on voit clairement, avec tous les tableaux que vous nous avez présentés : avec ce que le gouvernement déleste, je veux dire, fait du pelletage dans la cour des municipalités, plus les municipalités, là, sont vulnérables aux privatisations. Vos tableaux étaient très clairs et plus les municipalités sont petites, plus il y a une portion de leur budget qui va en contrats, en sous-traitance, à d'autres organismes, etc. La proportion est toujours plus grande, plus la municipalité est petite. Donc, plus on va pelleter un déficit dans les municipalités, plus elles vont avoir recours à de la sous-traitance, forcément. Et il y a un autre volet que je n'avais pas réalisé avant, et je vous remercie de m'aider à le réaliser, c'est que toutes les organisations, les CLD, etc., que le gouvernement est en train de mettre en place, et le fonds de solidarité aussi, vont venir finalement apporter un soutien aux firmes privées qui vont vouloir privatiser, qui vont s'offrir pour privatiser différents services. Ça fait qu'il y a un schéma extraordinaire de privatisation qui est en cours avec le pelletage. J'aurais aimé que dans votre première intervention, vous protestiez contre ça comme vous venez de le faire. Malheureusement, ce n'était pas le cas. Mais le tableau est très clair sur le lien entre le pelletage du déficit et la privatisation des services d'aqueducs dans les municipalités. Merci pour ça.

Animateur

Je vous remercie. Je vous rappelle qu'on essaie de voir quels sont les facteurs qu'il faut prendre en considération dans la gestion municipale de l'eau.

Mme Lucille Decoste

Je suis du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, niveau cols blancs. Quand on parle de gestion municipale de l'eau... (suivez-moi pas comme ça, vous m'étourdissez), il faudrait remettre quelque chose en perspective, quand même, parce que quand on parle de gestion municipale de l'eau, on nous dit toujours qu'on n'est pas compétitif au niveau des prix. On nous dit toujours que le privé va rendre de meilleurs services que nous à des coûts moindres. Et nous, les cols blancs de

Montréal, notre convention est finie, est périmée depuis le 30 novembre, et quand on l'a signée, la dernière fois, pour '94, on avait établi, dans cette convention-là, des comités de productivité qui devaient revoir la réorganisation du travail. Et on chante à toutes les tribunes que la manière dont le travail est organisé doit être vu pour nous rendre..., on peut être compétitif. C'est nous qui faisons le travail, nous savons où il est dédoublé, nous savons de quelle manière il est mal fait et de quelle manière on pourrait mieux le faire, ce qui nous rendrait compétitifs et ce qui enlèverait complètement l'envie aux citoyens de Montréal de privatiser l'eau ou quelque'autre domaine que ce soit. En fait, il faut se poser la question parce que le privé, ils veulent faire des profits. Et s'ils sont intéressés à acheter les infrastructures de Montréal, c'est parce qu'il y a de l'argent à faire avec ça. Puis nous, les employés municipaux, on n'a pas à faire de profits. Quand on fait quelque chose, quand on rentre travailler le matin, c'est pour rendre des services à la population, des services de qualité, qu'on offre depuis fort longtemps sans jamais viser le profit. On vise la qualité, on vise que le citoyen qui sort d'un bureau (moi je travaille dans un bureau 'accès Montréal'), qu'il soit content, qu'il ait eu réponse à ses questions. Il y a un conférencier, mercredi, qui nous précisait qu'on ne devrait à aucun prix vendre des infrastructures pour payer des dettes, et c'est ça que Montréal fait. Quand Montréal a vendu Blue Bonnets, quand Montréal veut vendre nos infrastructures, quand Montréal a vendu les stationnements, il a vendu les parcomètres, c'était pour payer des dettes, acheter le pain et le lait, payer l'épicerie. Et ça, ce n'est pas normal, et j'étais très d'accord avec le conférencier qui nous précisait que ce n'est pas une chose à faire. Alors moi, ce que je pense, c'est que ce dont il faut tenir compte, c'est de la volonté des employés municipaux à revoir l'organisation du travail pour aider les municipalités à venir à bout des coûts dits prohibitifs des services qu'on offre. Ce n'est pas de notre faute si ces coûts là sont prohibitifs, ce n'est pas nous les 'boss', O.K. Ça, c'est une affaire bien claire. Puis il faut garder en tête que si le privé veut acheter nos infrastructures, c'est parce que il y a un profit à faire avec ça. Et moi, ce qui m'inquiète, c'est que si le privé ça continue, le privé veut notre bien, puis si on ne se lève pas debout comme citoyen, ils vont l'avoir.

M. Mario Lajeunesse

Je suis directeur au Service du génie à la Ville de Mirabel. J'aimerais souligner qu'on parle souvent de privé, mais dans les villes, il y en a beaucoup, de privé. Actuellement, la façon dont on fonctionne, chez nous, c'est qu'on va en soumission publique, et le privé réalise des travaux et, à ce moment-là, c'est le plus bas soumissionnaire. Mais ce dont je m'aperçois, aussi, c'est que le privé veut souvent contrer ça, ces choses-là. Il y a maintenant beaucoup d'associations de constructeurs, et ils ne veulent plus, maintenant, le donner au plus bas soumissionnaire parce que, supposément, ils ne font pas d'argent. Moi, ça fait 15 ans que je pratique, et la majorité des entrepreneurs qui étaient bons sont là encore depuis 15 ans, mais ils ne font pas d'argent, en tous cas... Après ça, ils veulent trouver une façon de ne plus aller avec le plus bas soumissionnaire. Là, le privé veut trouver de nouvelles méthodes, qu'ils s'associent, soit à des communicateurs, ils s'associent à des comptables, ils s'associent à tout ça, et là, maintenant, ils veulent faire des contrats clé en main. Les contrats clé en main, je suis pas certain, vous posez la question au début, c'est quoi que les citoyens veulent?... En tous cas, à Mirabel, je suis en contact pas mal avec les citoyens, on a une petite organisation municipale et ce qu'ils veulent, c'est payer peu cher et avoir beaucoup. Et c'est ça qu'ils veulent, les citoyens, ils ne veulent pas que ça coûte cher et ils veulent avoir des services. Nous autres, à un moment donné, on disait à la Ville : bien, tel service, ça te coûte tant : ah là, on n'en veut pas; tel service, ça te coûte tant : ah là, on n'en veut pas! À un moment donné : oui, ces services-là, ils sont prêts à payer; exemple : un aréna, à un moment donné... Bien, il y a des coûts à ça. Bien, l'entreprise privée, quand elle arrive, elle, puis, à chaque fois, vit avec nous autres, là, ils veulent aller faire des contrats clé en main, plans et devis, surveillance, puis tout ça, tu les laisses aller. Les devis, j'ai eu des 'jobs', là, il y avait 10-15% qui était du sur-design et qui n'était pas convenable, à mon avis. S'il n'y a pas d'encadrement, au point de vue administratif, pour gérer le privé, ce que je ressens, ces temps-

ci, c'est que le privé s'en va vers de fausses économies. Ça va coûter beaucoup plus cher. J'aime ça, le discours de monsieur Lauzon, de dire : au moins, regardez-le globalement. Si, disons... parce que le privé va être porté à dire, sur un marché : Ah! il y a ça, qui est payant, bien moi, je vais faire ça, mais le reste, je ne m'en occupe pas! Je vais juste prendre ce qui est payant! C'est à ça qu'il faut faire attention. Et je crois qu'au point de vue société, la ressource en eau en est une! L'eau qu'il y a dans le sol, à qui appartient-elle? Je pense que, globalement, tantôt j'étais dans la section des bassins versants, effectivement, je pense que l'eau appartient un peu au bassin versant. Dans le sens que les agriculteurs puisent dedans, et il y a quelques embouteilleurs qui puisent dedans, l'industrie puise dedans, il y a des villes qui puisent dedans. Et si on la pollue, on va avoir un problème quelque part. Le privé en a eu, déjà, beaucoup, dans les villes, le message est passé, mais de là à faire un contrat clé en main, à tout donner au privé, je ne crois pas que ça va être représentatif de l'intérêt des Québécois. Merci.

Animateur

Parmi les facteurs abordés jusqu'à date, vous avez parlé beaucoup de la privatisation. Il y en a peut-être d'autres qui peuvent être abordés. Je pose la question et j'invite les gens qui voudraient aborder d'autres facteurs à lever la main. La parole est à Madame... (?)

M. Claude Villeneuve

Moi, je suis venu dans une chose où je suis complètement ignorant. L'eau, je la connais par diverses façons, mais les municipalités, je ne connais pas vraiment ça. Mon intérêt, c'était l'aspect du gaspillage éventuel, parce que je pense qu'on devrait avoir une éthique envers l'eau. Mais je me rends compte que le rôle des municipalités, tel que je le vois à l'heure actuelle, c'est le service, c'est l'éducation de gens, aussi, qui sont là et je pense que ça a été complètement escamoté, ça. Quelque part, moi, en tous cas, monsieur Lauzon, vous me direz si on n'a pas, même dans une gestion municipale la plus populaire possible..., on a besoin de savoir comment ça coûte l'eau pour dire aux gens de ne pas faire comme mon voisin qui a vidé deux fois sa piscine, cette année, sur mon terrain. Je ne vous dirai pas ce que ça a fait de ma fosse septique, et c'est moi qui ai payé pour la faire vider. Mais quelque part, il y a cet aspect-là, d'avoir au moins les outils. Et je pense que si on voulait résumer le rôle des municipalités, moi, tel que je le vois, c'est l'aspect des services, l'aspect de la répartition et l'aspect de l'éducation de la population. Parce que le citoyen extraordinaire, transcendant, magique, descendu du ciel, bien (...), quand il ouvre le robinet puis qu'il le laisse couler, ou bien qu'il fait fondre la neige sur son terrain avec le boyau d'arrosage, je veux dire, c'est un con, honnêtement. Puis, je ne veux pas dire que je ne le respecte pas, mais quelque part, il y a aussi des besoins qu'à un moment donné, il ait des leçons, des avertissements, qu'il y ait de l'éducation nécessaire à ce qu'il y ait une gestion plus correcte qui soit faite de ce bien collectif.

Mme Lyse Beauchamp, du Comité de citoyens de St-Placide

Monsieur Lachance, j'aimerais ouvrir une petite parenthèse. Tout à l'heure, par votre attitude, je me suis sentie directement touchée quand vous avez essayé d'interrompre le discours de monsieur Lauzon. À St-Placide, ça fait des mois qu'une multinationale, qui a investi la municipalité, qui essaie de venir s'installer et, je veux dire, à chaque fois qu'un citoyen essaie de placer un mot, ce que l'on fait, c'est l'attitude que vous avez eue. On essaie tout de suite de se lever et de dire... Monsieur Lauzon est intéressant parce que je sentais qu'il parlait justement de ce qu'on veut, nous, comme citoyen qui a quelque chose à demander à notre gouvernement. Parce que la base du gouvernement,

ce sont les citoyens. Je veux vous dire que j'ai été profondément touchée par votre intervention. Donc, je vais finir.

M. Roger Lachance

Je veux juste vous demander de m'excuser.

Animateur

Au-delà du reproche, est-ce que vous avez... ?

M. Beauchamp

Oui. J'aimerais faire un lien un peu par l'expérience que j'ai depuis quelques mois concernant l'eau souterraine et la gestion municipale des eaux. Je pense que tout le monde sait que c'est la compagnie Danone qui est intéressée à venir capter de l'eau à St-Placide. Et je pense que tout le monde sait que Danone est le no 1 de l'eau dans le monde. Quand on dit le no 1 de l'eau, c'est le no 1 de l'eau embouteillée. Ils sont aussi associés à la société française des eaux Volvic qui est le no 1 dans la gestion privée de l'eau dans plusieurs pays du monde. Ça fait que, vous voyez le lien, d'accord! Qu'est-ce qu'on a offert à St-Placide? : Bon, on va prendre votre eau, on est intéressé à venir s'installer ici! Et on a fait miroiter, aussi, qu'on pourrait très bien intervenir puis régler les problèmes d'approvisionnement en eau de la population de St-Placide. Ça fait que, voyez le lien, et voyez où, comme citoyen, c'est important d'avoir des interventions qui peuvent, peut-être, nous donner des éléments importants dans ce qu'on essaie d'amener et de la façon qu'on essaie de se faire entendre.

M. Roger Lachance

Puis-je faire un petit commentaire ? Très rapide! En fait, moi, je suis arrivé pour cette conférence-là, j'ai dîné ici, et je venais parler de gestion municipale. Et j'ai peut-être eu tort, non, même pas peut-être, j'ai eu tort de m'emporter! Mais monsieur Lauzon a le droit d'avoir son opinion et il y en a des grand bouts avec lesquels je suis un peu d'accord. Et de toutes façons, tout ce que j'ai fait dans le municipal n'a jamais été tourné strictement vers la privatisation. Je pense..., moi, en tous cas, on m'a demandé de venir parler du rôle des municipalités dans la gestion de l'eau, et ce dont j'ai entendu parler, c'est qu'on attaquait la firme dont je fais partie. Je ne suis pas obligé de partager tous les points de vue de mon président ou du président de SNC-Lavalin, j'ai le droit d'avoir mon opinion, moi aussi. Je suis venu ici pour parler de gestion municipale, c'est mon métier. J'ai un travail annuellement, jour après jour, qu'avec des municipalités, des conseils de ville ou des fonctionnaires municipaux. La grande partie de mon métier, c'est de réorganiser le travail dans bien de villes. Alors ce n'est pas nécessairement... en tous cas, je ne me sentais pas comme d'avoir atterri sur la bonne planète, c'est juste ça.

Animateur

Alors, êtes-vous plus sur la planète, là?

M. Roger Laroche, du Collège de Rosemont

C'est : question et commentaire, en même temps. On a, depuis le début du débat sur l'eau et sur tous les services municipaux, de toute façon, opposé deux choses. On privatise tout, on laisse public, tel quel. Personne ne semble vouloir équiper les villes pour vendre leur propre expertise. On a tendance à penser, si on prend l'eau à Montréal..., je m'excuse, l'usine Débaillet est la meilleure, une des meilleures qualités d'eau. Un très haut professionnalisme des fonctionnaires! Ne vous en faites pas, je ne suis ni du syndicat, ni un col blanc, ni un col bleu, je suis de l'extérieur. L'usine d'épuration est la même chose, aussi, et c'est monnayable. On se cherche des sources d'argent, actuellement, pour le municipal, à cause du pelletage, et on ne regarde qu'un type d'approche. On oppose noir et blanc, privé, public. Ce n'est pas ça. Et quand est-ce qu'on ose parler de nouvelles formes de gestion ? Est-ce qu'on peut prendre pour acquis qu'une nouvelle forme de gestion, c'est le transfert, au bénéfice de la municipalité, de l'expertise ? Parce que ça fait des années que l'investissement public, c'est là que les argents des citoyens ont été. Ils ont été pour former ces professionnels-là. On peut faire les débats qu'on veut sur la productivité des gens. Effectivement, ce sont des débats qui se font à la Ville de Montréal et qui vont se faire ailleurs. Enlevez le débat de la productivité, enlevez les problèmes de gestion et de politique qu'il peut y avoir, regardez ce qu'on peut vendre. Moi, je m'excuse, mais je pense qu'on peut en montrer à beaucoup à partir de ça, autant que l'industrie peut en montrer. Et on n'est pas équipé, on n'équipe pas et on n'embarque pas dans le discours des villes ce genre de débat-là.

M. Jean-François Bergeron, président de Axeau

Bonjour. Axeau est une société de gestion de services municipaux québécoise. J'aimerais peut-être remettre le débat un petit peu à sa place, parce que, à mon avis, les gens qui s'opposent à la privatisation se vantent d'être allés voir ce qui se passe en Europe et puis, à mon avis, ils ne regardent pas ce qui se passe dans la vraie vie, au Québec. Il y a de la gestion de services en mode privé, au Québec, depuis déjà une dizaine d'années. Les municipalités donnent des contrats à des entreprises comme la mienne pour gérer des opérations au quotidien. Ces municipalités sont toujours propriétaires de leurs installations, donc, octroient des contrats à très court terme, ont la main mise sur l'entreprise qu'ils choisissent. Et puis, il y a à peu près 70 contrats, au Québec, en épuration des eaux. L'eau potable, je n'en parlerai pas parce que c'est très minime, parce que l'historique... déjà il y avait beaucoup de gens affectés à ces services-là et puis, au niveau syndical, c'était difficile de revenir en arrière à ce niveau-là. Par contre, au niveau de la gestion des eaux usées, les entreprises privées se sont développées et elles existent. On 'focusse' seulement sur la 'malhabileté' des Français à venir déposer des offres à la ville de Montréal, et puis les gens qui sont dans l'opposition ne 'focussent' que là-dessus. Effectivement, que ce soit l'administration Bourque où les entreprises françaises ont très mal géré ce dossier-là, et il ne s'applique pas au Québec. Les municipalités du Québec n'ont pas de problème de financement. Elles peuvent emprunter de l'argent comme elles veulent, elles ont de bonnes cotes de crédit et ce n'est pas un attrait pour eux. Donc, tout cet aspect-là ne convient pas au Québec. Par contre, les municipalités du Québec ont décidé, depuis dix ans, de confier la gestion des opérations. Ça, dans la vraie vie, ce sont des techniciens, ce sont des opérateurs qui travaillent dans les villes au quotidien, comme le font les employés municipaux. Donc, moi j'aimerais dire que je pense que cette forme de contrat est tout à fait adaptée à la réalité québécoise, elle est innovatrice, et puis, il faut continuer dans ce sens-là. Je ne sais pas, j'ai décidé de prendre la parole parce que je trouvais qu'on est plusieurs ici à faire de la gestion privée; c'est déplorable que nos clients ne soient pas là mais, effectivement, ils sont très occupés de ce temps-là; ces clients-là sont très libres de leurs choix. Ça aurait été profitable pour le débat que ces gens prennent la parole. Et j'invite aussi les gens, mes compétiteurs au quotidien, à en faire autant. Merci.

Animateur

Alors, il y a des mains levées, il y en a qui sont relevées. Je vais aller, après avoir cédé la parole que j'avais promise à monsieur Lauzon, je vais aller d'abord aux personnes qui n'ont pas déjà parlé. Alors monsieur Lauzon, quelques secondes.

M. Léo-Paul Lauzon

Alors rapidement, pour revenir à monsieur. Hier, Pierre-Marc Johnson faisait la mention qu'il y avait un immense marché de 500 millions\$ dans les pays du Tiers-Monde. Bon, mais c'est ça, moi, qui me cabre. Il fait cette constatation-là, et il est absolument urgent de mettre des choses en partenariat entre les municipalités et les grandes firmes d'ingénieurs conseils, au Québec, dont il fait partie, de SNC-Lavalin. Au moins, il aurait pu... par décence un peu. Moi, je ne vois pas... c'est des choses comme ça. Premièrement, et ça, on l'a étudié, Monsieur, on a une étude sur la privatisation de l'eau dans le monde. Ecoutez, quand le privé est allé dans les pays du Tiers-Monde, ça a été l'enfer. Ils sont leur propre police, on a coupé l'eau à des gens qui étaient vraiment dans la misère, etc. On a regardé ce qui s'était passé en Afrique et en Amérique latine. Moi je pense que si nous, collectivement, on veut exporter, premièrement, on peut le faire collectivement, et deuxièmement, je pense qu'on peut le faire, c'est-à-dire, avec cet esprit de solidarité. Je pense que ce n'est pas nécessaire de leur vendre à profit, je pense qu'on peut aider directement ces populations-là, nous collectivement, en leur exportant notre expertise dans les aqueducs et dans les... Pour Monsieur, quand vous dites qu'on n'a pas regardé ce qui s'était passé au Québec, je ne sais pas, peut-être que vous avez juste lu... On a publié deux études sur l'eau, dont une qui s'intitule " La privatisation de l'eau au Québec ". Et on a fait le tour des expériences dans le cas de l'assainissement et dans le cas des eaux usées, etc. Et nous, en tous cas, par les municipalités qu'on a étudiées, premièrement, on n'arrive pas aux mêmes conclusions. Ce n'est pas si à court terme que vous le pensez, parce que, bien souvent, les firmes privées veulent des contrats à plus long terme et disons, c'est moins, comment dire, féérique, quelque situation. Parce que, ce que vous avez oublié de dire : il y a certaines municipalités qui, comment dire, ont 'remunicipalisé' leurs services d'épuration des eaux et de filtration des eaux.

M. Jean-Guy Desfaux

Bonjour, je suis président du Comité régional de l'environnement de l'Estrie. Je voudrais adresser une remarque à monsieur Lachance, qui semble avoir de bons contacts avec les municipalités. Monsieur Lachance, est-ce que vous pourriez faire une intervention auprès des municipalités pour qu'elles prennent leurs responsabilités et qu'elles appliquent mieux le règlement Q2-r8 ? Sans doute que vous connaissez le règlement Q2-r8, qui consiste en la gestion et au contrôle des fosses septiques des résidences isolées, c'est-à-dire toutes les résidences qui ne sont pas branchées sur un égout collecteur. Le règlement mentionne bien qu'on devrait avoir la vidange des fosses septiques à tous les deux ans, pour les domiciliés, et à tous les quatre ans, pour les villégiateurs. Cette loi est en application depuis 1981. Malheureusement, il y a beaucoup de municipalités qui ne prennent pas leurs responsabilités dans ce domaine. Et avec les incidences que les fosses septiques, les champs d'épuration qui ne sont pas bien entretenus, ont un effet important sur l'eau de surface et l'eau souterraine, évidemment. Je pense qu'il y aurait lieu que les municipalités prennent leurs responsabilités dans ce domaine-là.

M. Roger Lachance

A ma connaissance, en tous cas, il y a de plus en plus cette responsabilité du contrôle des fosses septiques tournée vers la MRC où on a mis, des fois, en commun le traitement de boues, parce qu'il y a toute une gestion à faire autour de ça. Évidemment qu'il y a des municipalités qui sont très conscientes et qu'elles le font; il y en a d'autres qui ne le font pas. Mais tout ça dépend vraiment de la volonté des conseils de ville de s'occuper de ces problèmes-là. C'est un problème majeur. Dans ma municipalité, chez nous, l'inspection des fosses, c'était systématique, c'est la seule chose que je peux vous dire, les MRC s'organisent actuellement pour faire...

M. Hubert Demard

Dans ce débat-là, si vous voulez, pour nous positionner un peu dans notre association, qui s'appelle maintenant Réseau Environnement, on regroupe des gens au niveau technique qui travaillent aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, dans le domaine de l'eau. Ce qu'il faut voir dans ça, c'est que ce qu'on vise avant tout, ce sont des services de qualité à des coûts qui soient les plus bas. On a un progrès à faire globalement, dans la province, au niveau de la gestion, c'est vrai, O.K. On a parlé, je veux dire, je peux prendre quelques exemples où on est très familier, parce qu'on travaille sur les problèmes de gaspillage d'eau depuis 20 ans. Ce qu'il faut voir c'est que, oui il y a des progrès qui doivent être faits. Il y en a qui on déjà été faits, on a parlé d'assainissement, etc., il reste encore beaucoup de choses à faire. Maintenant, comme association, notre rôle est d'amener le plus de monde à progresser. Je reviendrai sur un point : on a tenu, il y a à peu près un an, une journée sur privé-public. Ce qu'on a fait, on a fait venir un certain nombre de municipalités qui avaient fait un travail de comparaison public-privé et qui avaient décidé de rester public. Il faut bien s'entendre, on parle de gestion déléguée, dans le sens d'exploiter seulement, il n'est pas question de propriété des ouvrages, elle reste municipale. Et on a fait venir des gens aussi des municipalités qui avaient pris la décision de s'en aller vers la gestion déléguée. Moi, ce que je peux vous dire, c'est que les gens qu'on avait dans la salle étaient capables de faire des comparaisons. Et il y a des municipalités qui ont choisi d'un bord ou de l'autre sur une base claire. Et là, je veux venir sur un point : il faut quand même être toujours capable de faire des éléments de comparaison relativement clairs. Des fois, on a des débats où les enjeux n'ont jamais permis réellement d'aller voir au fond des choses pour voir s'il y a un intérêt quelconque d'un bord ou de l'autre. Et finalement, dernier point, et je rejoindrai ce qui a été dit tantôt par les gens de Ville de Laval. Effectivement, il y a un certain nombre de municipalités qui font un excellent travail et un certain nombre de municipalités qui ont des compteurs, et ce n'est pas une crise du tout. Il y a un certain nombre de municipalités qui font un excellent travail sur la recherche de fuites, etc. Actuellement ce qu'on peut donner comme image, c'est qu'effectivement, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public, il y a des gens qui travaillent bien. Je vous remercie.

M. Pierre Lafrance, Ville de Laval

Je remercie monsieur Demard de son commentaire. Mais je voudrais juste ajouter un élément. Que ce soit privé ou public, je crois que toute industrie doit être tournée, ou doit s'occuper de recherche et de développement. Or, au Québec, je constate qu'il n'y a pas une structure majeure en place, et Ville de Laval s'est associée à la ville de Montréal et à des partenaires privés, des fournisseurs, pour essayer de développer cet aspect-là. Et je pense que si on veut que l'industrie de l'eau..., tantôt on parlait d'exporter l'expertise, peut-être, mais je pense qu'il faudrait déjà faire connaître cette expertise à l'intérieur de nos limites. Deuxième point, la formation. Encore là, il n'y a aucune industrie qui peut survivre s'il n'y a pas d'employés qui sont compétents. Et ça je pense qu'au niveau du Québec, on doit

s'assurer, supporter tous les organismes qui font cette formation-là, c'est fondamental. Troisième point, encore là, privé ou public, je pense que les méthodes de gestion doivent être à jour. On ne doit plus gérer comme dans les années 50, on doit gérer comme dans les années 2000. Et je veux dire par là : allez voir nos employés. Madame, tantôt, du syndicat des cols blancs de la Ville de Montréal, disait qu'elle avait beaucoup d'idées. Je pense que dans dix têtes, il y a plus d'idées que dans une. Donc, il faut vraiment aller voir tous les employés et s'assurer que, privée ou publique, ce soit une gestion la plus efficace possible. Merci.

Animateur

Nous achevons, il est bientôt trois heures, il y a une dernière intervention, ici, et après, je vous lancerai une dernière question et quelques conditions pour pouvoir y répondre.

M. François Patenaude

Premièrement, je tiens à souligner quelque chose. J'ai assisté à quelques ateliers, hier, j'ai assisté à l'atelier, aujourd'hui. On parle beaucoup d'équité, et il faut peut-être préciser : c'est quoi, l'équité, au juste? L'équité, ce n'est pas de faire payer le lot à tout le monde, mais c'est plutôt de faire en sorte que tout le monde ait un accès juste et équitable à l'eau potable, peu importe sa capacité de payer. Il ne faut pas qu'on se retrouve comme en Angleterre où on a dû, par exemple, couper, en 1992, l'eau à 21 000 mauvais payeurs, des gens qui n'avaient pas la capacité de payer. Et on se retrouve à créer des poches de Tiers-Monde en plein cœur d'une ville industrialisée alors que les infrastructures sont présentes, alors que la ressource eau est présente; on crée donc des poches de Tiers-Monde. Donc, l'équité, c'est de faire en sorte que tout le monde ait accès à l'eau potable. Ma question..., il y a un Monsieur qui parlait, tout à l'heure, des expériences de gestion. Il disait qu'il y a une place pour le secteur privé dans la gestion de l'eau, au Québec. Le document du Symposium dit lui-même, à la page 47, que l'expertise du secteur municipal est excellente; ça, tout le monde en convient. On parle même d'établir des partenariats possibles entre le secteur privé et les municipalités, pour profiter de l'expertise des municipalités en matière de gestion de l'eau et ainsi fournir à la clientèle étrangère un produit original et complet. Donc, finalement, ceux qui détiennent l'expertise, ce ne sont pas les firmes privées comme SNC-Lavalin. Monsieur Pierre-Marc Johnson parlait de partenariat, justement, du secteur privé pour s'approprier cette expertise-là. Donc l'expertise, c'est le secteur municipal qui la détient; ceux qui ont besoin de cette expertise-là, c'est peut-être des pays du Tiers-Monde, par exemple. Alors je ne vois pas pourquoi on viendrait mettre un intermédiaire entre les deux. Si on a l'expertise au niveau municipal, on irait directement dans ces pays-là les aider. Ne pas permettre à un intermédiaire, qui s'est greffé là parce que il y avait une piastre à faire, de s'insérer dans la chaîne. Donc, si on veut vraiment aider les gens dans les pays en développement, on peut, au niveau municipal, nous-mêmes, aller sur place leur céder, moyennant rétribution, notre expertise. Merci.

M. Éric Bouchard

Dans tout ce débat, malheureusement, je pense qu'on essaie trop de voir qui a tort et qui a raison, qui est le meilleur et qui est le pire. Mais, il y a des faits à côté desquels on ne peut pas passer et dont il faut tenir compte dans le contexte du débat actuel. Au delà de public-privé, c'est que, premièrement, il y a une utilisation souvent abusive de l'eau. A Réseau Environnement, on est très sensible et on mène une campagne annuellement pour sensibiliser l'ensemble des utilisateurs à une utilisation plus rationnelle. Une économie d'eau, ça veut dire quoi? Ça veut dire une grande production, donc des coûts plus élevés pour une utilisation qui n'est pas nécessairement arrimée avec la production. Et ça,

malheureusement, on n'en parle pas et il faut en tenir compte. Et deuxième facteur, c'est que le bilan de l'eau potable au Québec démontre que la majorité des citoyens, au Québec, bénéficient d'une eau de qualité. Oui, il y a des problèmes, aussi, qui sont ciblés, surtout dans les petites municipalités. Aussi, pendant qu'on débat sur cette question, on constate que nos municipalités investissent des sommes importantes pour produire une eau de bonne qualité, alors que la consommation d'eau embouteillée augmente considérablement. Donc, d'une part, il y a du gaspillage éhonté qui est fait en terme de quantité, pour laquelle on investit des sommes, et d'autre part, on investit des sommes importantes pour produire une eau de qualité alors que la consommation d'eau embouteillée augmente considérablement.

Animateur

Alors, votre intervention me permet d'aborder la dernière question qui vous était posée, qui était celle de soulever toutes les questions et tous les éléments qui restaient à aborder sur cette question-là de façon très rapide et succincte. On n'a malheureusement plus de temps parce que ils nous ont demandé de terminer, de toutes façons, à 3 heures et qu'il est 3 heures. Vous savez qu'il existe une salle d'ordinateurs... Il y aura une session synthèse suivie d'une allocution du ministre Paul Bégin. Je vous remercie beaucoup. Je remercie monsieur Lauzon, monsieur Lachance, et bonne fin de journée.

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

ATELIER

SYNTHÈSE DES TABLES RONDES

L'EXPORTATION ET LA COMMERCIALISATION

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animateur

Alors, vous commencez à connaître un peu les objectifs du symposium qui sont de faire part de toutes vos connaissances autant économiques, scientifiques, juridiques et sociales qui vont faire avancer le dossier de la gestion de l'eau. Nous avons deux reporters qui nous aident pour refléter de la façon la plus fidèle possible votre pensée qui sont messieurs Yves Couillard et Marco Latraverse. Pour pouvoir vous exprimer, nous avons notre perchiste qui est madame Marie-Josée Goulet, qui est derrière, qui tient le micro, qui le tient, qui ne vous le donne pas parce que ça vous empêche de vous lever et de faire une queue. Elle ira donc, si vous levez la main. Moi, je note les tours de parole. Je vais en désigner trois à la fois. Comme ça, vous saurez dans quel ordre vous vous situez. Je vous demanderais de vous identifier lorsque vous faites une intervention et d'être le plus bref possible, maximum trois minutes. On sait que questions et commentaires, trois minutes c'est peu de temps mais si nous voulons que le maximum de personnes s'expriment, c'est ce qu'on demande et je donnerai en priorité l'ordre de parole à ceux qui n'ont pas préalablement parlé. Alors, si je dois choisir entre quelqu'un qui redemande la parole et quelqu'un qui ne l'a pas eue, je donnerai la priorité à la personne qui s'exprime pour la première fois. Le déroulement est le suivant: je vais vous lire la synthèse des débats entourant la problématique de notre atelier et nous pourrons ensuite échanger. Vous pourrez étoffer, bonifier, accentuer, vérifier des perceptions au niveau de cette synthèse qui sera aussi colligée par nos reporters et qui sera prise en compte lors de la synthèse générale du symposium. Sans plus tarder, nous débutons et je vais vous lire la synthèse que nos reporters nous ont faite.

Pour ce qui touche l'industrie mondiale de l'eau, en 1994, l'industrie mondiale de l'eau représente 176 milliards américains dont 70 milliards sont consacrés aux services, principalement au niveau des infrastructures de traitement des eaux usées et 42 milliards sont des investissements en équipement et 65 milliards sont alloués à la gestion des services d'eau. Les principaux marchés sont les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon. Certains marchés seront particulièrement intéressants dans un avenir rapproché puisque de nombreux projets sont à leur agenda. Aux États-Unis, la tendance est à la privatisation, le marché de l'exploitation privée est en pleine expansion avec des investissements en capital prévus de l'ordre de 280 milliards sur 20 ans et des coûts annuels d'exploitation d'environ 18 milliards. On doit aussi noter qu'il y a plusieurs modèles de privatisation et que le choix de ce modèle est un choix de société. Pour se positionner stratégiquement sur le marché international de l'eau, il faut cibler les créneaux de marché à exploiter, cibler les utilisateurs, consommateurs, clients potentiels et cibler les pays ou territoires où l'on désire faire des affaires. Puisque la concurrence est féroce entre géants, la concurrence est très féroce entre des géants, il faut se bâtir progressivement un réseau international, développer des alliances stratégiques ou réaliser des acquisitions. Il faut vendre notre expertise, notre savoir-faire ainsi que notre expérience. Au Québec, on a déjà développé et le futur est à l'étranger.

Pour les eaux embouteillées, alors le marché est aussi en pleine expansion. Selon l'Association des embouteilleurs d'eau du Québec, la réglementation québécoise existante envers les embouteilleurs est des plus avancée. On devrait ainsi prioriser la réglementation des autres utilisateurs de la ressource et le moratoire devrait aussi s'appliquer à tous les utilisateurs et non pas seulement aux embouteilleurs. Les embouteilleurs québécois possèdent l'expertise en matière d'eau souterraine. Ils ont tout avantage à protéger la ressource. Ce sont des alliés sur qui les communautés peuvent compter. Pour qu'il y ait un développement harmonieux de l'industrie, il faut qu'il y ait une perspective de développement durable, une conciliation des usages, une responsabilisation des embouteilleurs, une plus grande transparence de ceux-ci ainsi qu'une gestion concertée de la ressource.

Pour ce qui est des eaux de surface, bien qu'il y ait un marché potentiel pour l'eau en vrac, les premières études économiques concernant l'exportation par bateau semblent indiquer que ce genre de projet ne puisse concurrencer en termes monétaires les techniques telle la dessalinisation. Ces projets ayant retenu l'attention des médias sont ainsi au point mort. Cependant, en raison de nombreuses incertitudes reliées à ce commerce, on suggère d'effectuer des études plus élaborées de façon à être les premiers lorsque ce marché pourrait devenir rentable. Une analyse est aussi nécessaire notamment au niveau des déficits structurels et occasionnels, de la concurrence, des mesures de concertation et de compensation, de l'analyse des prix de l'eau, de l'attitude du pays importateur et j'en passe. On suggère aussi de ne pas amener sur la place publique les projets qui ne sont pas suffisamment documentés.

Au niveau du domaine de l'assainissement des eaux usées, au Québec, par la réalisation du Programme d'assainissement des eaux du Québec et le modèle de la Société québécoise d'assainissement des eaux, on a développé une expertise recherchée dans le domaine de l'assainissement des eaux. Nous savons adopter les technologies aux conditions particulières des demandeurs. On suggère qu'un organisme public soit créé pour favoriser ces exportations d'expertise. Cet organisme aurait pour but de mettre en oeuvre une stratégie d'exportation. Le fait que cet organisme soit public, devrait offrir une plus grande crédibilité, faciliter les ententes directes entre les pays, notamment au niveau du financement des projets. On propose aussi la création d'un Centre de traitement de l'information devant permettre au Québec de documenter ses capacités technologiques et pouvant assurer une plus grande visibilité du Québec à l'étranger. On propose enfin la création de sociétés mixtes étrangères impliquées dans le financement des projets.

En ce qui regarde le domaine des infrastructures d'eau, l'expertise des firmes privées d'ingénierie se retrouve au niveau du design de procédés, des équipements spécialisés, de la recherche et du développement, de la gestion de projets, de la construction et du financement de projets. Cependant, au niveau de la gestion et de l'opération des réseaux, ce sont les municipalités qui possèdent l'expertise. Il n'y a présentement aucune concertation. Il semble ainsi être primordial d'établir un partenariat municipalité-entreprise pour se positionner sur le marché international. Les retombées économiques sont importantes puisqu'un dollar investi en service d'ingénierie-conseil peut en générer vingt autres puisque les fournisseurs québécois se trouvent favorisés pour effectuer les projets.

Les autres marchés potentiels. Des commentaires ont été faits quant au potentiel des plans d'eau en tant que lieux d'accès et d'usage public. On a aussi fait remarquer le potentiel récréo-touristique de ces plans d'eau. Alors, voici ce que nos reporters nous ont écrit comme synthèse et j'aimerais savoir quelles sont les considérations additionnelles dont on doit tenir compte pour compléter le portrait que je vous ai présenté. Est-ce que vous voulez amener d'autres aspects qui ne vous semblent pas avoir été suffisamment traités, insister, mettre plus d'emphase sur certains autres ? Pensez-vous qu'on a oublié quelque chose ? Avez-vous des commentaires plus généraux pour cette synthèse ?

M. Robert Demers, FTQ

Le compte rendu, ça me va grosso modo, mais ce matin si j'ai bien écouté, il n'y a pas eu autant d'unanimité que ça sur tout ce qui s'appelle privatisation, même dans le portrait de la situation. Quand on nous a présenté les expériences américaines, les expériences françaises, on nous a dit: "le cas anglais et du pays de Galles étaient des exceptions mondiales". Alors, j'ai pas vu la subtilité de ce matin: "ça a l'air, en tout cas, d'être une mode mondiale alors qu'au contraire c'est l'infime exception".

M. Yvon Bellemare, Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce

Nous, on est un syndicat qui est affilié à la FTQ, on représente la très grande majorité des travailleurs et travailleuses qui sont dans le secteur des eaux embouteillées. Moi, il y a une chose définitivement dans le débat, il n'y a pas beaucoup de gens qui en tiennent compte: c'est le développement économique aussi du Québec et de l'industrie, la préservation des emplois, faire en sorte que les emplois actuels on puisse les conserver et augmenter le nombre d'emplois. Quand on est une province et un pays pour certains, où le taux de chômage environne 20%, le taux réel de chômage, puis on empêche des industries puis des emplois de se créer, on a un certain problème. Et pas parce qu'on n'est pas des environmentalistes, on croit au débat public, il faut qu'il se fasse. Sauf que, c'est un sujet qu'on veut effectivement qu'il soit abordé.

Animateur

D'autres commentaires sur ce qui a été dit au cours des deux dernières journées? Non? Alors, je cède la parole à nos conférenciers.



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

ATELIER

L'EXPORTATION ET LA COMMERCIALISATION

avec

M. Sylvain Giffard
Vice-président, AAER Corporation

M. Paul-E. Barbeau
Président, Navtech inc.
Président, Aquaroute inc.

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animateur

Alors, je cède la parole à nos conférenciers qui sont messieurs Sylvain Giffard et Paul Barbeau. Monsieur Giffard est de Aerospace and Energy Ressources. Il est vice-président exécutif de AAER Corporation, compagnie oeuvrant dans la vente de l'eau ainsi que dans la conception et la fabrication de systèmes de traitement et autres produits reliés à l'eau. Il détient une expérience de vice-président au développement international pour le compte de sociétés de ressources naturelles ainsi que de directeur des achats internationaux, division asiatique. Pour ce qui est de monsieur Barbeau, il est de la firme Navtech, il est ingénieur et architecte naval. Il est président général d'Aquaroute inc., membre des conseils d'administration de Navtech inc., des Ateliers navals de St-Laurent inc. et de Polygenus Corporation inc. Je céderai d'abord la parole à monsieur Giffard pour 15 minutes. Il n'y aura pas de question. Monsieur Barbeau enchaînera pour 15 minutes et ensuite nous vous redonnons la parole. Monsieur Giffard.

M. Sylvain Giffard

Évidemment, je ne vous présenterai pas de graphiques ni de chiffres, je pense qu'on en a assez vu depuis 2 jours et demi. Je vais plutôt me servir de mes écrits. Souvent, les écrits demeurent, mais les chiffres changent beaucoup. Alors, je vous lis ce qui suit:

Grâce à quelle réalisation le Québec fera-t-il sa marque dans l'exploration, dans l'exportation et la commercialisation? Bien qu'il reste moins de 3 ans au vingtième siècle, il est difficile d'identifier quel aura été l'accomplissement majeur de ce siècle. Peut-être ne s'est-il pas encore produit. Mais un survol des événements marquants met en évidence un élément commun: la gestion de l'eau au Québec. Cette dernière joue même quotidiennement un rôle de premier plan dans nos vies. Lorsque les historiens du siècle prochain se pencheront sur notre époque, il est possible qu'ils envisagent la gestion de notre eau comme étant une de nos plus grandes réussites. Voilà le défi central de cet atelier.

On peut s'attendre à ce que croisse une interdépendance entre notre abondance d'eau, les entreprises gestionnaires de cette ressource et la société québécoise. Au fur et à mesure que les défis deviennent plus importants, notre société ne doit pas prendre pour acquis nos réserves d'eau et doit faire face aux besoins grandissants des États étrangers en manque d'eau et découvrir de nouvelles solutions à ces problèmes qu'on ne peut encore imaginer. Les gestionnaires de l'eau devront répondre à ces exigences et relever le plus gros défi de notre époque en améliorant l'efficacité de nos prises de décision en matière d'eau. Mais par quels moyens? À moyen terme, est-ce qu'un marché réel pour l'eau en vrac pourra se matérialiser compte tenu des besoins existants et futurs des pays qui devront composer avec une rareté de ressource en eau douce. À première vue, une telle situation pourrait être l'occasion idéale pour nous pousser à relever de nouveaux défis. Exporter de l'eau en vrac par exemple serait sans l'ombre d'un doute une des actions fondamentales à mettre de l'avant. De plus, elle pourrait nous assurer un certain succès. Mais à quel prix? Les coûts de transport sont exorbitants. Il y a toujours trop de manutention, de risques de contamination, absence d'infrastructures dans les pays en question, etc. Prendre une telle décision devant tant d'incertitudes pousse l'entrepreneur à douter de la viabilité de cette commercialisation de l'eau en vrac. Dans le quotidien, nombreuses décisions s'effectuent sans peine, mais de façon plus spécifique et en matière de l'exportation de l'eau, les bonnes décisions doivent être mûries et faire l'objet d'une réflexion profonde sur toutes les alternatives pour la commercialisation.

C'est alors que surgit la deuxième option d'exportation de notre eau: option eau embouteillée. Existe-t-il un marché à l'échelle internationale ? Systématiquement, nous pouvons croire que nous pourrions prendre des décisions rationnelles quant à la commercialisation de l'eau embouteillée. Notre but dans ce cas est de développer des méthodes d'analyse, des outils qui faciliteraient la réalisation de ce désir. Nous découvrons que même si le coût de l'eau est minime, l'embouteillage de plastique, l'étiquetage, l'emballage, la manutention, le transport, les frais d'exportation, la distribution, les supports aux points de vente, le marketing, bref, notre petite bouteille d'eau arrive toujours plus cher que l'eau embouteillée localement dans les pays en question. À la limite, il serait plus rentable d'acheter une source sur place, de l'embouteiller, de la vendre sur place. Peut-être serions-nous capables à ce moment de pénétrer le marché à moindre coût que l'eau embouteillée par la compagnie de l'État ? Alors, que faire ?

Dans toute entreprise, la fonction la plus importante et la plus caractéristique de l'administrateur réside dans la prise de décisions. Or, la possibilité de prendre des décisions judicieuses repose en grande partie sur la qualité de l'information à laquelle il a accès. Cependant, il devient de plus en plus difficile pour l'administrateur d'aujourd'hui d'être constamment bien informé sur l'exportation de l'eau ainsi que sur les coûts inhérents à sa commercialisation. En effet, à cause de la complexité toujours croissante du monde dans lequel évoluent les entreprises exportatrices, la quantité d'informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées augmente constamment. En conséquence, au lieu de se fier uniquement à ses observations personnelles en ce qui a trait à l'exportation de notre eau, soit par le biais de la commercialisation en vrac ou l'eau embouteillée, nous pourrions axer notre expertise sur un système bien structuré en matière de transformation de l'eau déjà existant ici même au Québec.

L'exportation de nos connaissances pourrait être une expérience emballante dans la mesure où chacun y trouve son compte. Une longue démarche analytique professionnelle et personnelle produit toujours des retombées significatives dans la mesure où les individus impliqués acceptent d'investir dans la Recherche et le Développement avant de récolter. Il est de plus en plus difficile de vivre seul sur son île. Partager une vision globale est une nécessité qui s'attache à la réalité de la nature. Le Québec possède des connaissances en matière d'eau, il peut partager cette information et comme le veut l'expression populaire en faire profiter son entourage. Exporter nos connaissances fait partie de ce constat, même si c'est une expérience très exigeante. En ce qui a trait aux deux volets offerts par la commercialisation de l'eau, le défi part sur une réalité fondamentale laquelle se traduit par une notion populaire en finance et en administration, celle du retour sur l'investissement. De façon plus globale, l'exportation de nos connaissances en matière de gestion de l'eau peut être beaucoup plus rentable. Nous devons nous démarquer par la mobilité de notre leadership et nous conscientiser sur le fait qu'en matière de gestion de l'eau, nous pouvons devenir des têtes de proue tant au niveau de nos compétences que de nos accomplissements. Solutionner des problèmes de gestion dans des États étrangers nous force à scruter et à élaborer des solutions tangibles qui vont au-delà de la théorie. Si nous sommes appuyés par des équipes de professionnels tels des ingénieurs, des spécialistes en épuration d'eau, des environnementalistes, nous deviendrons une force gagnante non seulement à cause des attributs de chacun, mais surtout parce qu'ensemble nous tenterons d'atteindre un objectif commun. Nous pourrions développer dans la pratique du quotidien des rencontres et échanges entre spécialistes, la vie de groupe axée sur un but commun. Pour mobiliser efficacement l'énergie créatrice et rentable, il faut morceler les buts à atteindre en objectifs spécifiques et particuliers pour chaque État en question. La réalisation d'un projet d'exportation de connaissances en matière de gestion de l'eau n'est pas sans heurts et sans difficultés. Elle constitue en soi une véritable aventure.

Dans le dynamisme de nos connaissances de l'eau et de son application, le Québec peut être reconnu pour son sens de la créativité et de la coopération. Nous voulons créer une période de transition. L'industrie de l'eau possède une identité, un dynamisme propre. Elle mérite qu'on lui reconnaisse un

statut distinct. Notre industrie doit capter l'essence de ce qui la distingue des autres pays exportateurs de connaissances en gestion de l'eau. Notre spécificité repose sur la quantité effarante d'informations disponibles sur la gestion de notre eau. Cette richesse nous force à faire les meilleurs choix pour cibler les problèmes spécifiques de chaque État. Avec l'apport de tous les spécialistes en cause, les nouveautés dérivées de la Recherche et Développement sont à la base de l'espoir de ce commerce face à ce monde qu'il peut façonner à son image et aux décisions engageantes que nous devons prendre. Nous devons faire face aux possibilités infinies qui s'offrent à nous. Nous devons nous découvrir des talents d'apprenti-sorciers capables de déchaîner des forces que nous sommes certains de bien maîtriser. Notre choix d'exportation de connaissances doit être le bon. Nous ne devons pas nous retrouver face à une situation où l'information requise et sélectionnée sera dépassée par nos concurrents du Sud. Nous devons être à la recherche de critères fiables et applicables à chaque situation particulière ce qui déterminera notre choix stratégique à exporter nos connaissances, un choix cohérent avec son échelle de besoins. L'histoire a été ponctuée par des périodes de calme et de tempête. Les temps nouveaux obligent tous et chacun à apprendre à vivre avec le calme instable. Cette haute technologie en gestion de l'eau que nous voulons exporter cherche à créer des liens et à se rapprocher des autres pays en besoin d'une solution urgente à leur problème d'approvisionnement en eau. Plus nous constatons l'éminence d'une économie globale devenue inévitable en raison des interdépendances, plus nous ressentons le besoin de se réaffirmer en tant que leader dans l'industrie de l'eau. Enfin, plus les solutions deviennent nombreuses et diversifiées, plus le Québec et sa ressource d'eau doit y trouver une signification humaine, presque morale.

Jamais la documentation sur la gestion de l'eau n'a été aussi abondante. Il y a place à améliorer nos connaissances. L'information dont nous disposons nous oblige à prendre conscience que la notion de capital est beaucoup plus vaste que la stricte signification économique. L'entreprise privée doit non seulement gérer les ressources financières et matérielles d'une telle commercialisation de connaissances en gestion de l'eau mais aussi apprendre à gérer toutes les ressources humaines de plus en plus compétentes et autonomes, tant ici même au Québec que dans les États ciblés. La gestion de l'eau et ses capitaux cèdent le pas à la gestion des cerveaux. Savoir bien gérer les connaissances est la clé de la productivité, de l'avantage compétitif et de la réussite économique d'un tel projet d'envergure globale, c'est l'industrie primaire et principale.

Notre identité en tant que leader dans le monde de l'eau est enracinée dans quelque chose de beaucoup plus profond que des techniques. Il faut faire le constat d'une dynamique profonde au niveau de la recherche de satisfaction des besoins de chaque pays d'où la maîtrise de l'art de tailler les tâches sur mesure en considérant les besoins spécifiques. C'est le temps d'une gestion participative qui va obliger à une nouvelle unification de pensée, de direction et d'action. L'initiative du secteur privé et sa créativité deviendront des conditions de la réussite. L'entreprise privée doit être en mesure d'agir comme catalyseur pour favoriser de nouvelles synthèses entre nos connaissances et les États particuliers. Plus nous investissons dans la Recherche et le Développement pour atteindre un niveau supérieur de connaissances, plus il devient impérieux de protéger notre valeur québécoise en tant que chef de file. Notre approche est celle de la concertation créatrice, le temps des conquérants est révolu. L'approche qui réussira sera celle qui saura faire de bonnes lectures des besoins individuels. La direction d'un tel projet doit être innovatrice, créative et stable d'où une production de services fort rentables. La bureaucratisation qui dépersonnalise n'est plus au profit de l'exportation. Il faut être au coeur de l'action et de l'avancement et les valeurs doivent être mises en évidence et servir de guides pratiques dans tous les gestes administratifs. Dans cette mer de concurrence, le Québec pourrait sembler petit mais que de richesses nous possédons et cette même richesse nous permettra de personnaliser nos relations avec l'étranger en créant des unités de travail façonnées aux besoins des États lointains, non par une autorité qui donne des ordres mais par une autorité qui stimule, qui

enseigne, qui conseille et qui fournit des occasions de contribuer au succès de l'implantation d'usines d'eau outre-mer. Notre vision est celle d'être un tuteur, un entraîneur et un professeur. L'implantation de nos connaissances devient un défi, nous donne une place de force et un sens d'épanouissement. Ce que nous devons implanter ici avant tout est une confédération d'entrepreneurs où les compétences multidisciplinaires s'intercalent. Donc, il existera des centres de profit à l'intérieur d'une même entreprise, cette entité organisationnelle autonome pourra à ce moment partir et bien s'implanter. Nos racines sont fortes, nous devons nous démarquer, nous positionner, nous ouvrir au monde et venir en aide aux États aux prises avec des problèmes que nous maîtrisons bien. Merci.

Animateur

Merci beaucoup et maintenant je cède la parole à monsieur Barbeau.

M. Paul Barbeau

Alors, cette présentation que j'ai à vous faire, je l'ai introduit l'eau potable plus qu'un produit, une expertise. Pourquoi je lui ai donné ce titre, c'est qu'au cours des dernières années, notre entreprise, Navtech a eu à se pencher sur divers dossiers d'exportation dont celui de l'eau potable. Il y a une de ces études que j'ai reprise pour me rendre compte que les gens qui voulaient acheter de l'eau potable étaient absolument démunis. On se rendait compte du désarroi de la plupart des acheteurs lorsqu'on leur présentait un dossier. Ils se rendaient compte, finalement, qu'ils pouvaient acheter davantage que de l'eau, ils pouvaient acheter de l'expertise. Nous voyons dans l'eau, nous voyons dans l'expertise, la valeur ajoutée de l'eau que nous avons.

Ces études de marché que nous avons faites nous ont permis de constater qu'il y a des débouchés pour notre eau potable effectivement mais ils sont modestes et ce sont des opérations qui sont complexes, même très complexes. On tourne le robinet chez nous et on a de l'eau potable en abondance et on ne comprend pas que ça puisse ne pas être ainsi à la grandeur de la planète. Lorsqu'on va voir ailleurs pourquoi ce n'est pas ainsi, on comprend toute la complexité. Aller vendre de l'eau à l'étranger c'est difficile, de l'eau en vrac évidemment, ce qui nous intéresse. Il y a des contraintes techniques et il y a des contraintes financières. Je vais traiter dans un premier temps les contraintes techniques et ultérieurement les contraintes financières et je compléterai par des questionnements et des conclusions auxquels nous en sommes venus ces derniers mois.

Notre entreprise Navtech est spécialiste d'architecture navale et de génie maritime qui opère au Québec depuis 25 ans. Par des sociétés associées dont je suis soit président fondateur ou soit actionnaire ou administrateur, j'ai été impliqué dans des dossiers de transport d'eau potable à l'étranger. Par une des sociétés dans laquelle j'ai des intérêts, nous avons fait le transport d'eau potable par un pétrolier que nous avons converti et comme il n'y a pas de nom pour les transporteurs d'eau potable, alors je les ai baptisés aquatiers. Alors, quand vous entendrez aquatier, vous comprendrez que c'est un bateau qui est dédié au transport d'eau potable. Alors, de cet aquatier nous avons réussi à tirer une certaine expertise et on a compris qu'il y avait des problèmes énormes, qu'il y avait des problèmes de manutention, transbordement, contamination, évaporation. Il y avait des disputes qui arrivaient, qui survenaient entre les affréteurs, les acheteurs, les expéditeurs. Alors, je vais vous faire la liste de ces contraintes.

Dans un premier temps, je vous dirais qu'il m'apparaît tout à fait utopique de penser d'aller livrer de l'eau, de faire des livraisons qui excèdent 4 000 tonnes. Qu'est-ce que c'est 4 000 tonnes ? Pour vous donner une idée, les navires qui viennent porter le pétrole à la raffinerie Ultramar à Saint-Romuald sont de l'ordre de 100 000 tonnes. Alors 4 000 tonnes, c'est un vingt-cinquième de la capacité de ces bateaux-là. Pourquoi cette limite de 4 000 tonnes, alors ça nous a pris un peu de temps pour comprendre qu'il y avait une limite, mais ça nous a pris beaucoup de temps pour comprendre pourquoi il y avait cette limite. 4 000 tonnes, c'est très simple, c'est que la plupart des gens qui sont intéressés à nous acheter de l'eau ne sont pas capables d'en produire par eux-mêmes. Ils ne sont pas capables de la dessaliniser, ils ne sont pas capables de la puiser ou leurs nappes sont contaminées. Ils n'ont pas le pétrole qu'il faut pour faire l'énergie pour dessaliniser et ils sont à peu près démunis de tout. Ils sont aussi démunis d'infrastructures. Ils n'ont pas les ports nécessaires pour accueillir les bateaux qui viennent chez nous régulièrement, de façon journalière avec de forts gabarits. Ils n'ont pas les ports. Ils n'ont pas les aires de stockage. Ils n'ont pas les réservoirs. Ils n'ont pas le système d'aqueduc nécessaire pour faire le transbordement, le système de pipeline nécessaire pour faire le transbordement et ils n'ont pas, dans certains cas, ils n'ont même pas un système d'aqueduc qui soit suffisamment étanche pour penser faire une distribution qui soit économiquement viable.

Un autre problème qui existe, c'est le contrôle de la qualité. On peut exercer le contrôle de la qualité à la source. On peut exercer le contrôle de la qualité au transbordement, au chargement du navire. Il peut s'exercer un certain contrôle de la qualité pendant le transport. Il est moins certain qu'il existe un contrôle de qualité au transbordement au pays récepteur et encore moins de contrôle de qualité au niveau de la distribution. Je peux vous donner un exemple de ça. On a vu nous un réservoir à la source qui était fermé et à la réception, il y avait un réservoir à ciel ouvert et il y avait une multitude de goélands autour. Alors, pas besoin de vous en dire plus. Finalement, on a utilisé l'eau pour arroser les gazons et laver les rues. Elle n'était plus propre à la consommation humaine.

Les gens qui veulent nous acheter notre eau ont souvent des problèmes de contamination et on s'est dit comment on fait nous pour ne pas avoir les mêmes problèmes. Ils ont vécu des problèmes, des situations malheureuses et on se doit d'apprendre de ces expériences malheureuses. Ils ont pompé leurs nappes, pour certains à outrance. Ils ont malheureusement fait procéder ou provoquer des migrations de contaminants dans le sol. Ils ont contaminé leurs nappes pour plusieurs que nous avons rencontrés de façon irréversible dans un horizon de 25 ou 50 ans. C'est ce qui nous a suggéré de nous imposer un code d'éthique et nous avons, chez nous décidé, de ne jamais exploiter nos sources à plus de 80% de leur taux de régénération naturelle. On pense que ce code d'éthique ou cette politique ou cette discipline que l'on se donne devrait être retenue par certains autres de chez nous au Québec.

On peut comprendre que livrer de l'eau en vrac présente un goulot d'étranglement dans tout le processus et le goulot d'étranglement, il est à la réception. Même si on propose de se présenter avec un navire qui peut contenir 10 000 tonnes, d'installer un tuyau à partir du large, un pipeline sous-marin et de se rendre à terre, on se rend compte qu'à terre il n'y a guère que des citernes de 5 gallons. Donc, il faut construire les réservoirs et ça nous a amenés très rapidement à comprendre que les gens qu'on voulait desservir nous proposaient à mots couverts un partenariat, un partenariat technique et un partenariat financier. C'est beaucoup plus que ce qu'on avait anticipé au départ. Ils ont besoin dans certains cas d'investissements pour faire des réseaux d'aqueduc étanches de manière à réduire les fuites. Sachons, et puis je pense que tout le monde comprend qu'au Québec nos réseaux d'aqueduc ont des fuites qui sont à ce qu'on me dit de l'ordre de 10% jusqu'à 40% du débit initial. Alors, si nous on a de telles fuites, imaginez ce que c'est dans un pays où la structure industrielle n'est pas très avancée.

Pour faire le transport d'eau potable, il y a une autre contrainte, on ne peut pas faire ça avec n'importe quel bateau. Il faut faire ça avec des réservoirs, des navires qui ont des réservoirs en acier inoxydable. Ce sont des navires qui sont construits, conçus et utilisés pour le transport de produits alimentaires. Les coûts d'affrètement sont très élevés et je vous en parlerai tout à l'heure. Un élément qui est très important c'est la distance. Nous, on a rapidement mis en évidence: il faut que l'eau reste dans le navire le moins longtemps possible parce qu'elle coûte à chaque jour un prix énorme. Je vais vous donner les chiffres tout à l'heure. Il y a aussi un autre problème: venir chercher l'eau chez nous en hiver, ça présente une difficulté. Alors, pour les réservoirs qui sont les plus à l'avant du navire, c'est certain qu'il va y avoir de la glace qui va se produire dans le réservoir et cette glace va fondre lorsqu'on va arriver dans des eaux chaudes. Vous me direz qu'il n'y a pas de problème, bien oui il y en a un problème: c'est que la glace, l'eau en se cristallisant justement, provoque des cristaux et certains de ces cristaux sont irréversibles lorsque l'eau fond. Il se produit des dépôts. On voit les particules blanches dans l'eau. Ce sont les éléments qui sont du sodium, potassium, qui deviennent pratiquement indissolubles à court terme. Donc, il y a une dégradation de la qualité de l'eau.

Un élément aussi qui nous a frappés, un peu estomaqués, c'est que les gens à qui on voulait vendre de l'eau ne savaient même pas ce qu'ils voulaient acheter. Nous, on a identifié dix qualités, dix types d'eau possible à exporter. Il y a des gens qui ont besoin d'eau pour des fins médicales. Il y a des gens qui ont besoin d'eau pour la consommation humaine d'eau potable. Il y a des gens qui ont besoin d'eau pour leurs besoins urbains: lavage des rues, lavage des édifices. Il y a aussi des gens qui ont besoin d'eau pour des fins industrielles. Là, évidemment on n'a pas à livrer le même produit, un même produit de qualité à tout ce monde-là. À partir du moment où on comprend qu'il y a des produits de différentes qualités, on comprend qu'il y doit y avoir aussi des normes différentes. Où prend-on ces normes, qui les gère et surtout comment on fait pour s'assurer que le produit livré corresponde aux normes suggérées? Il y a un défi majeur en ce qui concerne le contrôle de la qualité dans l'exportation de l'eau en vrac. Je vous en reparlerai tout à l'heure.

Les contraintes financières, on les retrouve beaucoup au niveau des coûts d'exploitation, les coûts de vente. Je vous dirai ceci: regardez si on prend un navire de 20 000 tonnes, si on pouvait transporter de l'eau dans un navire de 20 000 tonnes aujourd'hui, ça coûte à peu près 20 000 \$ par jour. Donc, à chaque fois qu'un mètre cube d'eau demeure dans un navire pendant une journée, ça a coûté un dollar, ça c'est à condition qu'on puisse venir qu'à faire le transport dans les navires de 20 000 tonnes et je vous parlais que pour l'instant on peut seulement contempler des transports de 4 000 tonnes. Il y a des contraintes au niveau des coûts d'infrastructures, de transport, d'affrètement, des investissements d'infrastructures: le coût de construction des réservoirs, le coût du stockage, le coût de la distribution. Ça nous amène donc à comprendre que le partenariat financier est aussi important que le partenariat technique.

Nos conclusions, c'est qu'on pense qu'au Québec l'entreprise privée et nos organismes gouvernementaux possèdent tous les atouts pour réussir dans le domaine. Il se doit d'y avoir une collaboration on ne peut plus serrée entre l'entreprise privée et l'État. On a l'expertise. On a des normes. On a des normes pour le prélèvement mais on n'a pas de normes pour le transport et on n'en a encore moins pour la livraison. Nous croyons qu'il devrait y avoir obligatoirement un sceau Qualité Québec sur tout acheminement d'eau en vrac. Il sera trop facile de gâter toute l'expertise et la renommée de nos exportateurs si quelqu'un venait pirater notre eau, partait avec et la vendait sans contrôle de qualité. Ça nous causerait un tort irrémédiable. Je ne vous donnerai pas de noms mais on va seulement se rappeler qu'en Europe, il y a quelques années, il y a un grand nom qui a eu des problèmes de contamination et ils ne s'en sont jamais relevés. Nous, on monte la côte, il ne faudrait

pas la descendre. On a des problèmes ici mais on peut passer à travers. Cet élément de contamination aurait un impact majeur sur nos entreprises exportatrices. On se doit actuellement d'étendre et je vous dirais même de rendre obligatoire ce contrôle qui est actuellement volontaire sur le contrôle de qualité.

Les questionnements qui sont les nôtres sont les suivants: la bureaucratie au Québec, je peux vous dire que nous on en a plein le dos. Par contre, il y a bien des gens, il y a d'excellents individus dans différents ministères qui tentent de nous aider mais il y a quelques individus qui nous barrent le chemin. Je vous donnerai un exemple: le harcèlement du ministère du Revenu sur les administrateurs. Je vous dirai que nous on a été invités à aller chercher notre eau à Terre-Neuve et si ce n'était pas de mon sentiment patriotique, je vous dirais qu'on serait déjà rendus là. Je souhaite qu'il y ait au Québec un comité ad hoc pour étudier les cas, les dossiers qui se présentent. Tant qu'on n'aura pas des normes, qu'on forme un comité ad hoc de sages et d'experts pour qu'on puisse prendre des décisions et qu'on arrête de niaiser.

Je vous disais tout à l'heure que nous avons la conviction que vendre de l'eau, c'est aussi vendre de l'expertise. Nos démarches, nos rencontres, nos analyses de marché nous le confirment et vendre de l'eau c'est mettre le pied dans la porte, mettre le pied dans la porte pour vrai, vendre de l'équipement, de l'expertise. Tout à l'heure, on avançait un chiffre de 1 dollar contre 20. J'ignorais ce ratio mais d'instinct, intuitivement, j'étais porté à penser que c'était de cet ordre de grandeur. J'aurais dit au moins 10 fois.

En conclusion, je vous dirais que l'eau en vrac, c'est un produit en apparence, mais c'est surtout de l'expertise et il est certain que nous devons travailler en partenariat avec notre gouvernement et tâchons d'éviter les tâtonnements. Je vous remercie.

Animateur

Je vous remercie, monsieur Barbeau et je remercie nos deux conférenciers d'avoir fait leurs prestations dans les temps qui leur étaient impartis.



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

L'EXPORTATION ET LA COMMERCIALISATION

ATELIER

COMMENTAIRES ET QUESTIONS

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animateur

Alors, on vous pose une première question en plus des réactions que vous pouvez avoir aux propos qu'on vient d'entendre. Donc, lorsqu'on parle d'exploration et de commercialisation, quels sont les préoccupations et les facteurs qu'il faut prendre en considération ?

M. John Dzafaron, Journal Commerce International

La question est à monsieur Barbeau: l'étude de faisabilité que vous avez faite sur le transport de l'eau, est-ce que c'était pour une entreprise privée ou pour le gouvernement.

M. Paul Barbeau

C'était pour l'entreprise privée et je vous dirais que ça s'est fait en deux volets. On a commencé ça, il y a douze ans et on a fait une proposition au gouvernement du Québec, à l'époque, pour construire un navire spécialisé et créer une coopérative de travailleurs. On avait déjà identifié un marché. C'était l'entreprise privée, en fait, c'était une coopérative de travailleurs qui est venue nous voir avec une idée du genre puis s'est resté lettre morte. On a repris ça il y a deux ans et on a recontacté les gens intéressés, malheureusement la coopérative de travailleurs avait disparue, avait fondu au soleil. Nous, convaincus du bien-fondé du projet, on l'a repris à notre compte, on a investi pour compléter, pour poursuivre, remettre à jour l'étude de marché et nous avons tiré les conclusions qui s'avèrent celles que je vous ai présentées.

M. John Dzafaron, Journal Commerce International

Je voulais juste savoir quel était le pays destinataire ?

M. Paul Barbeau

Secret d'entreprise pour l'instant monsieur. Nous sommes en négociation avec plusieurs gouvernements dans plusieurs pays et tant que ce n'est pas signé, on ne le dévoilera pas.

M. Michel Delage, Société éducative pour la diffusion de l'information sur l'eau, un organisme à but non lucratif pour l'environnement

En fait, par rapport à votre question, de quoi faut-il tenir compte par rapport à la commercialisation ou encore à l'exportation de l'expertise au niveau de la gestion de l'eau. Nous, on avait fait un travail, un document que je vais vous laisser sur les technologies appropriées au développement durable pour l'accessibilité à l'eau potable des pays en voie de développement. Entre autres, il y a eu je ne sais pas si vous la connaissez mais il y a eu une découverte, une invention, je ne sais pas comment on pourrait appeler ça, qui a sauvé et qui sauve encore beaucoup de pays au niveau de la problématique de l'accessibilité à l'eau potable qui s'appelle le capteur de brouillard. Je ne sais pas si vous avez entendu parler de ça. C'est une technologie qui a été développée avec les Boliviens et avec le Centre de Recherche et de Développement International. Ce que cela a amené finalement, c'est que les gens en

Bolivia qui avaient besoin d'eau, au lieu de penser à l'exportation ont pensé justement à se faire aider par une certaine expertise canadienne. À partir d'une idée aussi simple que d'aller chercher les nuages qui sont dans une attitude, en tout cas, propice à se liquéfier, cela a bien fonctionné et le capteur de brouillard est devenu une technologie appropriée. Maintenant beaucoup de pays veulent avoir cette technologie parce que ce n'est pas dispendieux c'est très facile de manutention et cette technologie est utilisable par des gens qui ont vraiment zéro de scolarité. Donc, tout ça pour dire que je suis d'accord avec votre point de vue d'exporter notre expertise, ce qui se fait déjà. Je pense que ce qui est important c'est de tenir compte dans l'exportation de cette expertise des besoins et, si on peut dire, de la vie socio-culturelle de la place. Comme par exemple, cette jeune bolivienne qui avait l'idée d'aller chercher les nuages, cela a l'air un petit peu farfelu mais finalement c'était plus qu'une idée, c'était une idée géniale. C'était au départ l'idée que le village qui n'avait pas d'eau potable se disperser. Alors, l'idée première de ce village qui avait besoin d'eau, c'est de vouloir rester dans les Andes, de vouloir rester dans les montagnes et de pas vouloir s'en aller. Cette problématique, si on peut dire d'immigration obligatoire de certains pays qui n'ont pas accès à l'eau potable pour x, y raisons, je pense que c'est une raison suffisante pour pouvoir aider les gens à rester chez eux. Pas parce que je ne veux pas qu'ils viennent ici. Au contraire, j'aime beaucoup ces gens-là. Mais, je trouve que c'est un paramètre très important dans l'exportation de notre expertise ou même finalement, parce que ce capteur de brouillard-là c'est tout nouveau, c'est une invention alors ce n'est pas une expertise qu'on a développée, c'est une expertise développée en partenariat.

Animateur

C'est un facteur qui est noté par nos reporters et qu'on rapportera à la synthèse.

M. André Bédard, Eurotrans Canada Ltée

Notre entreprise se spécialise en transport de liquide en vrac alimentaire par conteneur citerne et même par pinardier occasionnellement pour la Société des Alcools en autres. Le bateau fait à peu près 3 000 tonnes. On peut charger à peu près 30 000 hectos de liquide en vrac dans ce bateau-là. Il vient à Montréal six fois par année et c'est un bateau je pense qui pourrait être utilisé pour le retour parce qu'il retourne toujours en ballast. Donc, ce navire-là pourrait être utilisé facilement pour le transport en vrac liquide. C'est certain que lorsque l'on parle d'endroits où exporter de l'eau, les pays africains, algériens, tunisiens ont tous besoin d'eau. Par contre les tarifs sont assez coûteux, spécialement lorsque les navires doivent rester en rade, c'est-à-dire dans l'eau à attendre pour être accostés. Des fois, ça peut prendre jusqu'à 20-30 jours avant que le bateau puisse accoster et ça coûte cher. Bien souvent il faut payer les gens en dessous de la table pour s'assurer que notre navire va rentrer à bon port.

Il y a un endroit aussi où l'on fait présentement de l'eau en vrac liquide: c'est de la Colombie-Britannique vers la Californie et ça se fait par conteneurs citernes sur rails avec un transporteur de chemin de fer américain qui fait la navette entre la Colombie-Britannique et la Californie. Ça, ce sont des liquides qui se font présentement. Il n'est pas impossible que le Québec puisse faire la même chose. Par conteneurs citernes, ça pourrait se faire. Nous, on a l'expertise dans ce domaine-là. On est au Québec depuis 1982 et on fait principalement les whisky, les alcools, les huiles végétales.

De plus c'est un domaine, je suis d'accord avec monsieur Barbeau là-dessus, où si l'on veut implanter notre savoir-faire, il faut s'assurer que les pays qui vont acheter l'eau vont avoir le stockage nécessaire

et vont avoir tout en acier inoxydable. À partir de ça, je pense qu'il y aura beaucoup moins de problèmes à s'assurer que les gens vont avoir la qualité d'eau potable voulue.

M. Raymond Auger, Société québécoise d'assainissement des eaux

C'est pour enchaîner un peu avec la conférence de monsieur Giffard que j'ai particulièrement appréciée et sur laquelle disons j'aimerais peut-être faire certains commentaires. On parlait de transferts du savoir-faire des québécois. C'est une évidence qu'il y a plusieurs secteurs dans lesquels on est compétent. Maintenant, en fait, je me demande s'il n'y a pas lieu de faire une distinction, je l'ai entendu déjà dans les différentes conférences où on parlait de gestion d'eau mais où on confondait un peu la gestion de l'eau et la gestion d'un projet ou d'un programme. Je pense qu'il faudrait prendre bien des connaissances qu'on a développé, c'est vrai, des connaissances pour réaliser des projets, développer des programmes mais la question de la gestion de l'eau, c'est une autre chose. Ce midi, on a eu la conférence d'un représentant, un commissaire de la Commission Mixte Internationale qui parlait justement de gestion de l'eau, gestion de bassins. C'est une autre perspective et cette perspective-là, le Québec on ne l'a pas. On est sur le point actuellement, c'est le but du symposium, de se consulter, d'avancer des hypothèses de travail mais il reste une chose c'est que l'on est sur la bonne voie et je pense qu'il faudra qu'on prenne des moyens rapides et efficaces pour en arriver à trouver la solution. Une bonne politique de l'eau, une bonne gestion et c'est à ce moment-là que s'offrira un potentiel d'exportation unique. On n'est pas les seuls à chercher et c'est exceptionnel qu'une société comme la nôtre (ça s'explique avec les quantités d'eau qu'on avait), n'ait jamais senti le besoin de gérer son eau. Là, le contexte économique fait qu'au début on chlorait l'eau, on a traité l'eau, là, on l'épure. On est rendu avec des budgets municipaux qui prennent énormément d'ampleur. Alors, au point de vue économique, c'est rendu une nécessité de gérer l'eau et évidemment de gérer les ouvrages d'assainissement et de gérer des projets. Je voulais faire cette mise au point.

Maintenant, quand on parle d'exportation, il y a un autre point aussi. Quand on parle d'exporter notre savoir, il faudrait prendre en considération que quand on va à l'étranger, on va partager des connaissances aussi, parce qu'on apprend énormément des gens, indépendamment des pays où on va, qui ont développé bien souvent des technologies qu'on ne connaît pas ici. En échangeant comme cela, on peut être très utile au niveau international pour informer les gens des choses qui existent ailleurs et c'est dans ce sens-là que depuis quelques années moi, j'essaie de prôner un centre d'information international sur l'eau. On a les compétences pour ça, pour rayonner à travers le monde. Très bien, merci.

Intervenant non identifié, Magazine le Transporteur

Les deux messieurs précédemment viennent de dire à peu près ce que je voulais dire. Alors, je vais faire une remarque. Je suis l'éditeur du magazine Le Transporteur. Alors, il existe donc des formes de transport, monsieur a mentionné le ferroviaire. Puis, en ce qui concernait les réservoirs, je crois noter qu'il en existe une quantité énorme et même ce marché-là est assez développé et se développe maintenant avec des conditions techniques: la réfrigération qui y est attachée va empêcher la contamination et ainsi de suite. Donc, c'est une autre forme et quand on parle d'exportation, on peut parler de bateau autant que du ferroviaire et on peut même employer l'avion maintenant compte tenu des quantités concernées.

Pour revenir à l'idée de monsieur, c'est justement ce qui s'est présenté dans un précédent symposium qui concernait l'assainissement des eaux. On parlait justement de la gestion des eaux par elle-même. Plusieurs pays sont venus nous dire qu'ils en ont des eaux, et c'est la gestion qu'ils n'ont pas. Comment la faire, peut-être que ça revient à l'idée de monsieur vu qu'on a cette expertise, bien, il faut la développer conjointement. Pour donner un exemple, mentionnons que plusieurs pays sont venus nous dire, comme par exemple l'Égypte, qu'ils avaient de l'eau en quantité, puis l'embouteillage, puis ainsi de suite. C'était le prix de revient de la gestion de leurs eaux qui était concerné. Donc, c'est le côté financier. Alors, l'expertise devrait être développée autant sur les ressources de l'expertise que du côté financier qui s'y rattache.

M. Yvon Bellemare

Moi, il y a deux sujets: d'abord la qualité des eaux commercialisées. On a vu, cette semaine, le Premier Ministre annoncer qu'il y a un moratoire sur les eaux embouteillées. Pourtant, au niveau de la qualité, c'est probablement le secteur qui a travaillé le plus pour faire en sorte que la qualité des eaux soit très grande. Mais moi, je vais vous dire comme syndicat, c'est une prérogative qu'on se donne, être sûr que notre entreprise va être capable de fournir des eaux de qualité. Pourtant, on insiste pour dire qu'il va y avoir un moratoire au Québec sur les projets de captage, c'est pourtant la seule industrie actuellement qui est réglementée et surréglementée.

Concernant la commercialisation, actuellement il se produit un phénomène avec toute l'incertitude qui existe et les grands débats sur l'eau au Québec. Il y a une grande incertitude qui s'est créée au niveau des entreprises qui fournissent plus de mille emplois directs au Québec et probablement 5000-6000. C'est un secteur syndiqué à 60%, donc c'est des conditions de travail et de salaire qui sont supérieures à ce qui se paie habituellement. Ce qu'il faut voir actuellement c'est que les entreprises, compte tenu de l'incertitude actuelle, vont doubler les capacités de production à l'extérieur du Québec, en Colombie-Britannique par exemple. Pour la première fois, les entreprises décident d'investir en Ontario, chercher des nappes phréatiques ailleurs. Même chose ici, la population pense que le Québec c'est la seule place à travers le monde où il y a des eaux potables qu'on est capable d'exporter. Nous, ce qu'on voudrait effectivement c'est que tout le monde prenne conscience qu'il y a une industrie. L'industrie effectivement est en progression, c'est une industrie qui actuellement met des centaines et des centaines de millions dans son développement, crée des milliers d'emplois au Québec et pourtant c'est une entreprise actuellement avec un moratoire et où on risque effectivement de faire en sorte que les emplois diminuent au Québec et même peut-être disparaissent. Pourtant, on s'attaque à ces gens-là. Je vous donne le dernier exemple, c'est l'utilisation des eaux embouteillées, c'est moins de 1% de la ressource des nappes phréatiques. Actuellement il y a des entreprises, exemple le secteur agricole, c'est 40% et elles ne sont pas réglementées. Les piscicultures c'est 23% et ces entreprises-là ne sont pas réglementées. Pourtant on fait un moratoire uniquement pour la seule industrie qui est réglementée dans le secteur de l'eau, c'est pour ne pas dire insignifiant.

M. Jean-Jacques Frémeau, responsable de l'exportation, Eau de source Nature-Eau

Je soutiens un petit peu ce qu'a dit le monsieur de la FTQ. C'est vrai qu'en ce moment nous sommes en phase d'évolution pour l'exportation. Nous sommes premiers embouteilleurs au Québec dans le 18 litres. La semaine passée, je suis allé en Floride où le marché est très intéressant. Quelle sera la réaction de nos futurs clients à l'exportation après le moratoire? Parce que leur problème premier c'était d'une part est-ce que vous pouvez fournir? D'autre part, à quel prix? Donc, pour revenir à ce

que disait monsieur Giffard (c'est monsieur Barbeau), c'est vrai que sur des territoires très éloignés, le coût de transport nous met hors d'atteinte au niveau prix. Par contre, le marché des États-Unis est très ouvert et on est très concurrentiels, même sur des territoires très éloignés comme la Floride. Donc, je reviens un petit peu sur le moratoire: c'est vrai que ça va nous laisser un petit peu un goût amer dans la bouche et puis on va voir un petit peu ce qui se passe avant peut-être de continuer nos investissements.

Animateur

Donc, le facteur de l'impact de cette décision.

M. John Dzafaron, Journal Commerce International

On semble avoir deux opinions sur notre technologie quant à exporter. On nous dit que ici notre technologie est très avancée, qu'on devrait faire des " Joint Venture " avec d'autres pays. Par contre, hier après-midi on a dit que notre technologie n'était vraiment pas à point puis qu'on devrait faire plus de recherche pour effectivement exporter l'eau. On entend deux sons de cloche différents. Ma constatation est toute simplement, est-ce qu'on est prêt ou non à exporter dans notre technologie. Comme je vous dis, on avait deux versions différentes de notre expertise.

M. Raymond Auger, Société québécoise d'assainissement des eaux

En fait, le point de vue que j'ai exprimé, je ne sais pas si c'est celui auquel vous référez, c'est que le Québec n'était pas un fabricant d'équipements exclusifs, d'équipements qui lui est propre, mais il produit énormément d'équipements mais sous licence. Pour certains, ça peut représenter un désavantage parce qu'on n'a pas le volume puis on n'a pas la Recherche et Développement. On n'est pas arrivé à cette étape. Éventuellement, on y arrivera c'est sûr, dans le domaine de l'eau.

Ce que je dis et c'est bien important, c'est que c'est un désavantage mais ça pouvait être un avantage parce que certains pays qui ont des équipements qui leur sont propres peuvent forcer la vente de cet équipement. Indépendamment que ça soit approprié ou non. C'est là notre force, lorsqu'on se présente avec des pays qui ont vécu la même chose, et ça on l'a vécu au début des années 60, ici même au Québec, il y a une centaine d'équipements qui ont été installés, qui sont venus d'un peu partout et qui ont été finalement abandonnés et pour lesquels les municipalités paient encore des règlements d'emprunts. Alors, on a corrigé cette situation-là au Québec et on est capable de suggérer, disons de conseiller davantage, offrir des services aux gens pour leur recommander les équipements qui sont nécessaires quand ils ont besoin d'équipements. Dans certains cas, ce sont des fosses septiques, ça peut être des installations de phragmites, ça peut être des choses simples, mais allons leur conseiller ce qu'ils ont réellement besoin et on se distinguera des autres. C'est dans ce sens-là que ça peut être un avantage pour nous.

Animateur

Si je reviens à notre question, quels sont les facteurs qu'il faut considérer? Il faut considérer si on a vraiment une expertise de pointe dans ce qu'on veut exporter, c'est le facteur dont vous voulez qu'on tienne compte.

M. Sylvain Giffard

Une chose qu'il ne faut pas oublier, je crois, c'est que, oui c'est évident qu'on n'a pas les réponses à tous les problèmes qu'on retrouve au niveau soit de l'environnement ou de la purification de l'eau. Quelque chose qu'on entend beaucoup dans ce débat depuis trois jours, c'est tout le côté financement. Je n'ai vu dans ce débat aucune banque, aucun regroupement, aucune banque mondiale, on a beau être des entreprises mais on n'imprime pas d'argent non plus. On n'a pas beaucoup de support de quelque façon que ce soit. Je pense que c'est beau de parler de Recherche et Développement mais ça prend du support et je pense que le Québec a l'expertise pour devenir un leader dans le domaine de l'eau mais elle va le devenir s'il y a une aide financière. Je pense que recherche et développement, ça ne se fait pas tout seul, ça se fait avec un travail d'équipe soit au niveau bancaire, ou soit au niveau d'une banque mondiale mais je pense que depuis trois jours, on ne parle pas beaucoup de financement et on ne voit pas beaucoup de gens des banques. Ils sont plus intéressés à faire des sous qu'à donner un coup de pouce à l'entreprise en général.

M. André Bédard, Eurotrans Canada Ltée

Oui, peut-être pour donner un point de vue au niveau des coûts de transport. Ce qui pourrait se faire au niveau de l'eau, si on parle du navire-citerne de la Société des Alcools qui fait peut-être 3 000 tonnes, le coût pourrait varier aux alentours de 10\$ à peu près le mille litre comparativement à 3-4\$ que l'on cite dans le document de référence. On parle de l'Europe ici, on parle même pas des pays difficiles à atteindre. On parle principalement de l'Europe continentale, l'Espagne, la Méditerranée, donc l'Italie, la France, la Hollande jusqu'à l'Allemagne, l'Angleterre, ça coûterait à peu près 10\$ le mille litre canadien en navire-citerne puis en conteneur-citerne. C'est à peu près 12\$ le mille litre, donc on est loin du 3-4\$ qui est mentionné ici.

Animateur

Donc, votre facteur c'est la fiabilité des chiffres que l'on produit.

M. André Bédard, Eurotrans Canada Ltée

Bien, disons que je sais que ça coûte cher. Si on veut commercialiser et exporter il faut au moins regarder les coûts. Puis si on va dans les pays comme l'Afrique, d'autres endroits semblables où c'est difficile d'accès, là on ne parle premièrement plus en dollars canadiens, mais en dollars U.S. et ça coûte plus cher. Donc, déjà c'est assez cher pour transporter de l'eau en vrac.

M. Michel Delage

C'est en rapport avec le facteur emploi. Je pense qu'il y a à remettre les aiguilles à l'heure. En fait, je ne pense pas que le moratoire par rapport à la commercialisation des eaux embouteillées empêche le fait de mettre en expansion ces compagnies-là. Je pense que toute la problématique avec Franklin, la compagnie Aqua Terra qui avait une drôle de façon de faire pour arriver à ses fins, c'est ça qui a réveillé la population puis qui a mis en branle le processus de réflexion. Ça aurait pu être aussi pour les piscicultures, ça aurait pu être pour n'importe quoi. Je pense que cela représente une réflexion populaire sur l'ensemble de la problématique de gestion de l'eau. C'est un concours de circonstances que ce soient les embouteilleurs (la commercialisation des eaux embouteillées). On s'en sert comme réflexion, c'est tout.

Animateur

Donc, vous voulez que le facteur qu'on considère soit le moratoire représente tous les aspects de la commercialisation.

M. Michel Delage

Oui, effectivement. Ce n'est pas le fait que les embouteilleurs doivent être remis en question en tant que corporation de développement d'emplois, je ne pense pas que ce soit ça le point.

M. Yvon Bellemare

Juste pour répondre à la question. Si ça n'a pas d'impact sur l'emploi actuellement la décision qui est prise, les entreprises avaient 100 millions d'investissements de prévus dans le secteur des eaux embouteillées pour les 5 prochaines années. Tous les projets sur la table ont été arrêtés et les projets actuels sont transférés dans d'autres provinces canadiennes ou aux États-Unis. En tout cas, si on pense que ça n'a pas d'impact sur l'emploi, on peut bien vouloir se fermer les yeux.

Deuxième point. Je tiens à mentionner que je ne suis pas là pour protéger les entreprises mais, il y a une chose dont je suis certain c'est que le secteur des eaux embouteillées est tellement réglementé, qu'il souffre déjà de la situation. Ce sont les seules qui sont obligées de faire des études environnementales quand elles ont un projet de captage d'eau. Pourtant, tout le monde "garroche" l'eau à peu près partout, de l'eau viciée, que ce soit n'importe quel genre d'entreprises. Les agriculteurs pour ne citer que ceux là ne seront pas touchés parce qu'ils ne sont pas réglementés et eux ils vont pouvoir continuer à faire ce qu'ils font actuellement même s'il y a un moratoire. Seule l'industrie qui est réglementée et qui elle a des obligations environnementales en vertu des lois, il y a juste elle qui va subir un moratoire et on va arrêter les investissements dans ce secteur. Qu'on dise oui ou non, demandez aux entreprises pour voir quels vont être les budgets d'investissements, ce qui était prévu, puis où est-ce que c'est rendu? Tout le monde nous a avisé comme syndicat que c'était gelé.

M. François Brunet, Tuac

Juste pour ajouter un petit complément. Tout le long des trois jours du symposium, les embouteilleurs d'eau, ce sont les seuls qui ont offert la transparence puis qui ont offert de partager leurs chiffres. Leurs données ainsi que toutes les informations qu'ils sont allés chercher au cours de leurs années précédentes et toutes les expertises qu'ils ont faites. On sait qu'ils investissent environ 10% de leurs revenus juste dans la recherche et le développement.

Animateur

Donc, facteur recherche et développement dont vous voulez qu'on en tienne compte.

M. Paul Barbeau

Il y a un élément qui nous est apparu réjouissant quand on a fait nos premières démarches. Les gens nous demandaient: on voudrait vous acheter de l'eau en vrac mais à court terme, pourriez-vous nous dépanner avec de l'eau en bouteille. Moi, je peux vous dire que l'eau en bouteille, à part d'en acheter à l'épicerie pour ma consommation familiale, je ne connaissais pas ça. Alors, on disait au début non, on ne vend pas de l'eau en bouteille nous, on vend de l'eau en vrac et quand il y a eu 80% des clients potentiels qui nous ont demandé de les accommoder avec de l'eau en bouteille, on a compris ce qu'on devait comprendre. Alors, on s'est dit bon bien c'est correct, on va vous donner un coup de main, et on s'est retourné vers les embouteilleurs du Québec. On leur a dit bon bien voici, il y a des clients qui sont là, ils veulent de l'eau en bouteille. Donnez-nous un coup de pouce pour les satisfaire parce qu'en attendant de leur livrer de l'eau en vrac, ils veulent de l'eau en bouteille. Alors c'est ce que nous avons amorcé et je rejoins les propos de monsieur. Notre quête auprès des embouteilleurs du Québec nous a permis de comprendre que c'est une industrie qui au niveau de l'embouteillage, est très réglementée, qui est même exemplaire. Je pense qu'ils se sont pris en main. Ils se sont donné un code d'éthique et des normes. Moi je pense qu'ils en ont assez sur le dos, effectivement, il faut les laisser aller, ils se gèrent bien. Mais là où je pense qu'il y a un problème, c'est sur la gestion de l'ensemble effectivement. Ce qu'on rapporte en ce qui concerne la consommation de l'eau en bouteille qui représente 1% de nos besoins versus le 99% qui n'est pas réglementé. Moi je peux vous dire ceci, lorsqu'on a parlé à des acheteurs étrangers et qu'on leur a présenté les produits québécois de l'eau embouteillée, les gens ont été estomaqués de la qualité. Alors, je vous disais dans mon exposé, les normes pour l'eau en bouteille on les a. Ce qu'on n'a pas, c'est le transport et la livraison, une fois que c'est parti de chez nous. Ça, on doit se le donner. On doit se donner ces critères, ces normes et en ce qui concerne l'eau en bouteille, je peux vous dire que la réputation des eaux embouteillées au Québec, du Québec à l'étranger nous est apparue excellente.

Animateur

Donc, les facteurs transport et livraison sont à prendre en compte pour la commercialisation.

M. Robert Demers, FTQ

C'est peut-être un complément d'information que j'aimerais voir amener dans ce dossier-là, parce qu'il va sûrement revenir dans le débat public. Toute la question de la propriété de l'eau puis le débat qui s'anime présentement, est-ce que l'eau par exemple doit être une ressource qui est un patrimoine qui doit être nationalisé? Est-ce que ça va appartenir aux propriétaires du terrain? Même quand on parle d'exportation puis de commercialisation, surtout dans le domaine de l'exportation, il semble qu'on tombe un cran plus haut. Des gens sont peut-être prêts à laisser un marché libre se développer en autant que le marché soit québécois mais il y a comme un genre d'irritant fondamental chez les gens, quand on parle d'exporter ailleurs notre eau. Il y a un genre de tricotage serré de fond de Québécois qui semblent être réticents à ça. Est-ce que dans vos stratégies, les élaborations de perspectives du marché, vous vous êtes rendus compte que vous aurez peut-être à composer avec un sentiment québécois qui n'est pas nécessairement en faveur d'une présentation de l'eau comme étant un bien québécois exportable.

Animateur

Donc le facteur de la perception par la société et de la propriété, de l'appropriation. Donc, deux autres facteurs auxquels on doit s'attarder.

Mme Lisette Riverin

Est-ce qu'on peut s'attendre dans le futur à ce qu'il y ait deux catégories d'eau: celle pour la consommation humaine, l'eau embouteillée dans les épiceries et l'eau qui entre au robinet, qui n'aurait pas les mêmes caractéristiques. On cesserait alors de laver les voitures et les terrains, de déglacer les terrains avec de l'eau pour boire.

Animateur

Alors, vous voulez qu'on prenne en compte les qualités d'eau selon les fonctions et les usages qu'on en fera. Donc ce sont des facteurs que vous voulez qu'on considère.

Mme Lisette Riverin

On n'entend jamais parler de l'eau minérale du Québec dans les eaux embouteillées, est-ce qu'on en est dépourvu?

Animateur

Bon, le facteur des eaux minérales comme une catégorie aussi à traiter.

M. Michel Delage

En fait, pour l'exportation, on a parlé des technologies mais je pense qu'il y a aussi, j'en ai touché un mot, deux types de technologies: les technologies dites de pointe, puis il y a les technologies appropriées au développement durable ou les petites technologies. Je trouve que justement il vaudrait la peine de parler de ça parce que souvent ces types de technologies, les technologies alternatives si on peut dire, ce sont des technologies qui sont extraordinaires des fois puis qui ne coûtent pas cher. Je ne sais pas si c'était une mauvaise intuition mais dans les discours on parle beaucoup plus de technologies de pointe à exporter que de technologies appropriées au développement durable.

Animateur

Vous voulez qu'on parle quand c'est possible de la commercialisation de technologies alternatives.

Mme Louise Ouellet

Je reviens juste sur la question de madame, est-ce qu'on a des eaux minérales ? Je pense que, je ne suis pas dans le domaine de l'embouteillage d'eau, c'est une question de qualification des sels minéraux qui sont dans l'eau. Je sais que la réglementation crée une distinction entre la quantité de minéraux qui sont présents, c'est juste en fonction de ça. Je ne sais pas si quelqu'un peut répondre. J'ai l'impression qu'on en a des eaux minérales au Québec, c'est juste une question de quantité de minéraux.

M. Paul Barbeau

Vous avez soulevé monsieur une question sur le développement durable. Je peux vous dire que ça été la phase 2 de nos discussions avec les gens qui sont des acheteurs potentiels. On nous demande, pouvez-vous nous livrer de l'eau, pouvez-vous nous aider à nous équiper pour la stocker et la distribuer et ça c'est la phase 1. La phase 2, c'est comment on fait après pour ne plus avoir besoin de vous? Nous, on pense comme vous, vous devriez dans 5 ou 10 ans être en mesure de vous passer de nous. Mais on nous dit, on pense qu'on peut avoir comme objectif de se passer de vous mais on voudrait que vous soyez notre partenaire tant technique que financier parce que vous avez l'expertise pour faire du développement durable. Alors, c'est effectivement ce qu'on fait. Dans un premier temps, on règle le problème à court terme mais il est compris qu'à moyen et à long terme, on aide ces gens-là à se trouver une solution pour être autonome. Mais évidemment, ils veulent notre expertise tant sur le plan technique que sur le plan administratif et évidemment ils veulent qu'on investisse aussi chez eux.

M. Dominique Neuman, Groupe de recherche appliquée en macroécologie

Il y a plusieurs interventions qui ont été faites sur l'allocation de monsieur Bouchard et je pense qu'on est peut-être en train de réaliser l'impact négatif énorme que cette déclaration va avoir. C'est que ce secteur économique et scientifique de pointe qu'on est en train d'essayer de développer est tout à coup bloqué. Il devient un ballon politique, un ballon politique à l'approche d'une élection, un ballon politique qui sera possiblement, peut-être que monsieur Bégin annoncera quelque chose tout à l'heure, transporté devant le BAPE et les audiences du BAPE. J'ai eu l'occasion de m'y intéresser dans un

autre domaine qui est l'hydroélectricité. Déjà ça a donné lieu à des dérapages où l'irrationnel et la désinformation, les craintes deviennent amplifiées et monopolisent le débat. On voit un peu la couverture médiatique qui est donnée de notre symposium où ce qui braque et intéresse les médias c'est les controverses et les grosses déformations d'enjeux. Je pense que l'industrie doit se préoccuper énormément de ça et réagir et commencer dès maintenant, quand je dis l'industrie, je parle des scientifiques de l'INRS, à préparer un plan de communication pour s'assurer que les enjeux soient compris, que le débat ne soit pas monopolisé à 99% par ceux qui véhiculeront toutes sortes de craintes et qui aboutiront aux résultats que l'électorat, de façon majoritaire, ne voudra rien faire dans le domaine de l'eau. Les politiciens qui s'en vont en élections seront obligés d'obéir à l'électorat et tout ce secteur sera perdu pendant un certain temps.

Une dernière remarque: ce qu'on verra probablement devant le BAPE c'est qu'une certaine quantité de nos environnementalistes qui ont souvent tendance à identifier le développement durable qui initialement a été la convergence des intérêts économiques avec les intérêts environnementaux et sociaux en l'absence de développement. Souvent, c'est ce qu'on voit dans les médias depuis un certain temps. C'est ce qui a été vu à Franklin et à St-Placide et c'est contre ça qu'il faut réagir et faire valoir que le développement durable signifie développement et préoccupation environnementale ensemble mais non pas absence de développement ce qu'on appelle la conservation. C'est-à-dire laisser l'eau passer puis la regarder, c'est pas ça le développement durable.

M. Robert Chapuis, École Polytechnique

Concernant le dossier de l'exportation d'eau en vrac, mon sentiment à moi c'est que ce dossier n'est pas mûr, ça fait partie de la prospective. Nous n'avons pas encore de solutions et bien des organismes gouvernementaux, parapublics, etc. ou autres au privé ont toujours des projets, lancent des idées, etc. et ces idées-là prennent un certain temps à mûrir et c'est lorsqu'elles sont mûres qu'on devrait avoir un débat public. Or, l'idée d'exportation d'eau en vrac, c'est une vieille idée. Alors on a parlé de questions politiques, je voudrais bien mettre mon grain de sel si vous voulez là-dessus. L'exportation d'eau en vrac à ma connaissance, on en parle peut-être depuis 25 ans. Vous connaissez tous la compagnie Iron Ore, la grosse compagnie minière qui s'est installée à Sept-Îles dans les années 70. Elle a engagé des consultants pour faire une expertise et pour savoir si l'exportation d'eau en vrac était techniquement possible et économiquement rentable. La réponse a été c'est techniquement possible mais ce n'est pas rentable. Il y a eu d'autres études par la suite qui ont confirmé que ce n'était pas rentable et même la ville de Sept-Îles apparemment a fait des études de ce type-là. Alors, la question est de savoir si parce que Brian Mulroney dit que l'exportation d'eau en vrac n'est pas rentable, mais que le fédéralisme est rentable, on ne voit pas Lucien Bouchard. Je ne voudrais pas qu'il prenne systématiquement le contre-pied. C'est totalement politique. Ici, on déborde un peu de ces questions-là. L'autre chose qui me fait un peu peur aussi, ne prenez pas ça trop sérieusement même si j'ai l'air sérieux, c'est une question de la langue française. On parle de choses sérieuses, je voudrais vous dérider un peu. Pourquoi est-ce qu'on veut exporter de l'eau, pourquoi est-ce qu'on pense exporter de l'eau et exporter aussi du savoir-faire. Bien, dans la tradition québécoise, les québécois ont eu la réputation d'être des porteurs d'eau. Ils étaient des porteurs d'eau et ils sont donc maintenant des ex porteurs d'eau (rires). Le problème et je dis qu'on se plaint de la qualité de la langue française au primaire et au secondaire mais les gens qui exportent de l'eau ne sont pas des exporteurs ce sont des exportateurs, alors j'ai l'impression qu'au Conseil des Ministres, quand on a débattu la question, je me demande si Madame Marois a fait son travail.

M. Paul Barbeau

Deux éléments, j'ai oublié votre nom monsieur, vous avez traité d'un aspect qui est effectivement très préoccupant, la réaction du public à ce qui se dit ici et la réaction ou enfin ce qui a été véhiculé de la déclaration de monsieur Bouchard. Moi je peux vous dire qu'on est directement concerné. L'exportation d'eau potable, ce qu'on entend faire par navires, il faut apprendre, présumons qu'on apprend au Québec, ça veut donc dire que la déclaration de monsieur Bouchard pourrait être perçue comme un interdit et c'est pas comme ça qu'on le comprend. Moi, je comprends que la déclaration de monsieur Bouchard est un mémo de prudence et je suis dans un sens satisfait de ça. Pourquoi ? Parce que ça me permet de comprendre que l'industrie actuelle va être protégée et qu'on pourra réussir à se prémunir contre des aventuriers qui viendraient puiser de l'eau chez nous et partir la vendre avec n'importe quels critères qui seraient les leurs à l'étranger. À partir du moment où les gens sont en place, font bien les choses et on décide de les protéger, j'applaudis. À partir du moment où on commence à se prémunir contre des aventuriers, j'applaudis encore et je perçois le geste de monsieur Bouchard comme étant une démarche de prudence et non une interdiction. Suite à sa déclaration, nous avons investigué pour savoir comment les choses étaient véhiculées dans différents ministères et c'est effectivement ce qu'on nous a confirmé. Les fonctionnaires auxquels on a parlé nous disent que ce n'est pas une interdiction, c'est un geste de prudence qu'on fait. Vous dire qu'on était très préoccupés par les premiers aspects qui ont transpiré de cette déclaration et on a été rassurés par la suite. Concernant monsieur qui parlait de la rentabilité, je vous dirais ceci, plus les distances sont longues, plus les distances sont grandes, moins c'est rentable, moins c'est payant d'aller vendre de l'eau et à un moment donné ce n'est plus du tout rentable.

M. Robert Chapuis, École Polytechnique

Je n'ai parlé de rentabilité mais d'opportunités de sortir le dossier sur la place publique. D'après moi, il n'est pas suffisamment mûr, vous n'êtes pas prêt à vendre actuellement, vous le serez peut-être un jour, je vous le souhaite mais il y a beaucoup de problèmes à régler. En particulier vous voulez vendre de l'eau à des pays qui manquent d'eau, c'est bien mais la plupart des pays qui manquent d'eau et qui n'ont pas de réseau de distribution d'eau, ne manquent pas d'eau réellement, ils manquent d'argent et de capitaux. Ça c'est un des aspects qui n'a pas été évoqué. Il y en a d'autres et mon intervention portait seulement sur l'opportunité de sortir, sur la place publique, un dossier qui est un dossier de prospective. On a ressorti le dossier de grand canal qui est enterré depuis un certain temps, etc. C'est bien d'être conscient de ces problèmes-là, c'est autre chose que d'en faire un débat public.

M. Paul Barbeau

Alors, je vous dirais que n'importe qui peut venir chercher de l'eau au Québec et partir avec et la vendre en disant que c'est de l'eau au Québec et je vous donne un exemple comment ça peut se faire. Vous ancrez un navire dans une des baies du Saguenay, il y a de l'eau qui descend des montagnes, vous placez un entonnoir en dessous de la chute et vous remplissez votre bateau et vous partez. Alors, quand on dit qu'on n'est pas prêt à le faire, on n'est pas prêt à le faire sur le plan législatif c'est vrai. Mais sur le plan pratique, on peut le faire à compter de 5 heures cet après-midi. Les difficultés ne sont pas techniques, les difficultés sont législatives et financières.

Intervenant non identifié

Oui, c'était juste pour répondre à la question de madame à savoir qu'au Québec, tous les embouteilleurs embouteillent de l'eau de source, c'est simplement une valeur, c'est-à-dire la teneur en sels minéraux qui existe dans l'eau. Pour avoir l'appellation "eau minérale" si je ne me trompe pas il faut avoir une valeur supérieure à 500 ppm c'est-à-dire partie par million et au Québec, tous les embouteilleurs n'ont en moyenne qu'une valeur qui va de 60 à 200 ppm. Alors, c'est aussi un gage de qualité pour notre eau à savoir que les sels minéraux sont des sels qui ne sont pas assimilés par le corps humain.

Animateur

Juste me permettre, monsieur dit qu'il a de l'information là-dessus. Notre objectif premier n'est pas de transmettre des informations mais il faut essayer qu'elles soient précises.

Intervenant non identifié

Pour répondre à madame, les qualifications "eau de source", "eau minérale" sont des classifications sur les analyses, les analyses chimiques et physiques et une eau de source est une eau de source à condition de respecter si ma mémoire est bonne 19 critères. Si un seul de ces critères est violé, elle devient de l'eau minérale et un de ces critères est justement une teneur en sels minéraux de 500 ppm. c'est-à-dire 0.5 gramme par litre.

Animateur

On a une dernière partie. Aussi, si vous avez des questions qui demandent des clarifications, si vous voulez obtenir des clarifications sur des dossiers qui n'ont pas été mentionnés, c'est votre dernière chance de le faire.

Intervenant non identifié, Magazine le Transporteur

Je voudrais demander à monsieur Barbeau la quantité d'eau qu'il pensait transporter économiquement, combien de bateaux pensez-vous que ça pourrait impliquer et quelle quantité vous entrevoyez ?

M. Paul Barbeau

Alors, on a un premier client avec qui on a discuté d'une livraison de 4 000 tonnes par mois et ça ne satisfait qu'un dixième de ses besoins. Pourquoi seulement 4 000 tonnes par mois ? Parce qu'ils n'ont pas les infrastructures pour en prendre davantage. Ça, c'est un client. Alors, c'est à peu près un navire du type, de la grosseur des pinardières qui viennent à Montréal. Un deuxième client nous parle de 20 000 tonnes par semaine, ça c'est deux dossiers et on a dix dossiers sur la table. Toutes ces quantités représentent un millième d'une goutte d'eau par rapport à ce qui passe dans le Saint-Laurent à chaque journée. Ce sont des quantités négligeables en ce qui regarde notre capacité à produire ou à puiser.

Intervenante non identifiée

Je voudrais simplement ajouter ceci en ce qui concerne la déclaration de monsieur Bouchard qu'on a entendue il y a deux jours. Les gens, d'après ce que j'entends, pensent que le moratoire est effectif. Un moratoire, c'est par décret, il va falloir qu'il y ait un décret qui soit voté par le Conseil des ministres pour qu'il y ait un moratoire et aussi un moratoire ça a une durée qui est temporaire ça le dit et habituellement les moratoires sont décrétés pour les projets futurs et non pas pour les projets qui sont en marche. Juste une précision.

M. John Dzafaron, Journal Commerce International

Au sujet des pays qui n'ont pas les moyens d'acheter l'eau, il y a par contre des pays qui ont les moyens d'acheter l'eau et je travaille sur un dossier actuellement avec le Bahreyn, le Katar, le Yemen. Ce sont des pays qui n'ont jamais posé la question combien ça coûterait. Ils ont de l'argent, ils sont prêts à échanger des pétroliers d'huile contre des pétroliers d'eau en échange, change pour change, tellement ils ont besoin d'eau là-bas. Alors, c'est une constatation que je fais. Pourquoi ne pas commencer à travailler avec des pays qui ont les moyens d'acheter l'eau et non pas les pays de l'Afrique de l'Ouest par exemple ou de l'Afrique du Nord qui n'ont pas les moyens pour le moment de le faire. Notre technologie s'améliorerait par le fait même si on commençait déjà une "Venture" avec les pays, l'Émirat Arabe par exemple.

M. Marc St-Onge, Société générale de financement du Québec

C'est pas pour répondre à votre intervention, je voulais simplement ramener un point qui a été souligné par un intervenant hier après-midi dans le même contexte. Je suis un peu déçu qu'on n'ait pas considéré un autre type d'exportation de l'eau qui est l'utilisation in situ par l'industrie touristique. Alors, on voit dans le monde entier un développement de l'industrie touristique accéléré du côté des utilisations de l'eau in situ. On voit toute l'industrie aussi des croisières par exemple, qui est le secteur le plus en croissance dans l'industrie mondiale du tourisme. Alors, le tourisme international est une exportation en soit, c'est une importation de devises étrangères et donc en ce sens il m'apparaît que si on veut voir du développement économique au Québec et utiliser l'eau à son maximum en terme d'exportation, il faut bien sûr se préoccuper de l'utilisation in situ du côté touristique.

M. Robert Chapuis, École Polytechnique

La question évidemment de transport, on a parlé de pinardiers. Il faut des conteneurs, il faut un traitement, il faut assurer une qualité ou un contrôle de qualité. Est-ce que ça ne serait pas plus simple, au lieu d'utiliser les mêmes navires ou les mêmes récipients à plusieurs fonctions, d'utiliser un système de conteneurs et de transporter le pétrole dans des conteneurs, de transporter l'eau de qualité dans des conteneurs, comme on transporterait de l'huile d'olive dans des conteneurs ou du vin dans des conteneurs, que l'on peut voyager. Est-ce que vous avez examiné parce qu'on parle de bouteilles, de contenants de 4 litres, de contenants de 18 litres, mais pourquoi ne pas imaginer des conteneurs de 5, 6, 10 ou 20 mètres cubes qui se déplaceraient assez facilement sur lesquels on pourrait contrôler la qualité et vous avez seulement à décharger et vous avez des consignes sur le récipient.

Animateur

C'est un autre facteur de penser à l'exportation via conteneur et non pas via réutilisation des mêmes récipients.

M. Paul Barbeau

Premier élément, ces gens-là, ils ont le pétrole, ils n'ont pas besoin de nous. Deuxième élément, le transport par des contenants autres qu'un conteneur ou qu'un navire, oui des sachets, je peux vous dire que nous on travaille là-dessus depuis un an et demi. On a fait faire un prototype pour un sac, un contenant repliable avec une membrane plastique à l'intérieur d'une tonne et 5 tonnes alors effectivement, il y a des gens, il y a un marché pour ça et on y travaille.

Animateur

Donc le facteur autonomie des pays dans lesquels on veut exporter les contenants.

Intervenant non identifié

Pour revenir aux sacs pliables, il y a des "flexitanks (Bags in the box)". Ça se fait présentement. Il y a des compagnies anglaises, suédoises, américaines qui en font. Ça contient 21 000 litres, vous mettez ça dans un conteneur régulier, c'est alimentaire et vous pouvez faire le transport avec ça. Puis ça existe déjà depuis 10 ans.

Animateur

Facteur: faire la recherche de tous les contenants substitués.

Intervenant non identifié, Magazine le Transporteur

J'ai pensé que j'avais expliqué l'histoire des réservoirs. Donc, il y a une complémentarité que je veux expliquer. Ça veut dire le produit alimentaire. Je vais donner un exemple bien simple, vous avez en Tunisie ou en Grèce de l'huile d'olive. Vous transportez de l'eau d'un côté et vous recevez de l'huile d'olive dans le même contenant. Le contenant est lavé. Donc vous avez deux usages, vous n'en avez pas un. On ne parle pas de l'usage de l'eau, on parle d'une industrie combinée. C'est ce que je voulais pointer tantôt, ce qui n'a pas été mentionné dans le cas du transport du vin avec de l'eau, donc c'est une industrie combinée. C'est pas seulement l'eau qui est concernée, c'est-à-dire vous recevez du vin, vous retournez de l'eau, il faut considérer ce facteur.

M. Sylvain Giffard

Nous, on a travaillé aussi avec des espèces de viniers géants qui peuvent contenir 3 à 4 000 litres d'eau. Il ne faut pas oublier dans l'utilisation de tout ce qui est carton ou plastique, c'est beau envoyer

des produits, il faut qu'on puisse les ramener et les récupérer. Ça ne donne rien de traiter avec l'étranger et de leur envoyer des cochonneries en plastique qu'ils ne sont pas capables de recycler. Il faut être capable d'utiliser des produits qui sont recyclables, qu'on peut utiliser souvent et qui peuvent revenir, ça c'est important.

Intervenant non identifié

Dans les flexitanks de 21 000 litres, vous en avez pour disposer après le premier voyage et vous en avez pour faire 4 à 5 voyages.

Intervenant non identifié

Si on revient au symposium d'assainissement des eaux dont on a discuté. Les pays qui sont intéressés, puis monsieur Barbeau pourrait le confirmer, ce qu'ils veulent c'est développer en place, le transport de l'eau n'est qu'un facteur. C'est la transformation, autrement dit il faut penser que la transformation est faite dans les pays où vous envoyez de l'eau, ils peuvent embouteiller de l'eau chez eux, vous envoyez l'eau et eux l'embouteillent pour réduire les coûts.

Animateur

Le facteur de potentialité technique du pays d'accueil.

Alors, on arrive à la fin à moins qu'il y ait des questions qui n'ont vraiment pas été soulevées et que vous voudriez qu'on clarifie. Sinon, je vous recommande d'aller continuer des discussions, ça fait aussi partie d'un symposium, de se faire des petits groupes de rencontre et d'opinions. Je vous assure une dernière fois que tous les facteurs que vous avez mentionnés et que vous voulez qui soient considérés, sont consignés, seront acheminés et seront regardés. On n'est pas des "pelleteux de nuages", on a des capteurs de brouillard, c'est autre chose. Je vous remercie beaucoup et j'espère que vous allez vous retrouver tout le monde à la conférence du Ministre Bégin. Peut-être aurons-nous des informations sur les remarques de monsieur Bouchard. Au revoir et merci.

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

ATELIER

SYNTHÈSE DES TABLES RONDES

LES INFRASTRUCTURES URBAINES

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



M. François Robillard, animateur

J'ai immédiatement à ma gauche madame Denise Therrien, qui est directrice générale du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines et qui va prendre la parole tout à l'heure, et monsieur Léonard Castagner, qui est président de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec.

Dans un premier temps, je vais faire la lecture de la synthèse des travaux qui ont été faits en table ronde. Suite à cette synthèse, vous pourrez ajouter des éléments qui permettraient de faire le point sur la situation, de compléter cette analyse de la situation et de l'état de l'eau dans le domaine des infrastructures. Par la suite, je vais donner la parole, dans l'ordre, à madame Therrien et ensuite à monsieur Castagner. Pendant une quinzaine de minutes chacun, ils vont faire une intervention qui pourra être discutée.

Les deux questions principales qui nous intéressent sont : Quelles sont les considérations et les facteurs dans le domaine de la gestion de l'eau, particulièrement des infrastructures urbaines, dont il faudra tenir compte pour élaborer une politique de l'eau au Québec, éventuellement ? Quelles sont les questions qui restent à poser, à clarifier, pour qu'on puisse éventuellement parler d'une politique de l'eau au Québec ?

Ceci étant dit, j'oubliais de vous présenter notre rapporteur, madame Sophie Duchesne, qui va être chargée de prendre en note l'ensemble des interventions que vous ferez et qui seront faites par les intervenants en avant. Les intervenants aussi auront la parole dès qu'on arrivera au niveau du débat, mais au même titre que les autres participants. Je vais prioriser aussi, évidemment, les interventions premières. C'est-à-dire que s'il y avait beaucoup d'interventions, avant de donner la parole une deuxième fois à la même personne, on va voir s'il n'y a pas, dans un premier temps, des gens qui, pour une première fois, voudraient faire une intervention. Compte tenu du nombre de personnes dans la salle, je pense que, de toute façon, tout le monde va avoir droit au chapitre pour pouvoir exprimer ce qu'il a à dire. Je voudrais, cependant, ajouter qu'il y a des ordinateurs qui sont disponibles à la salle des ordinateurs en face. Si jamais il y avait des interventions qui ne pouvaient être faites compte tenu du temps, elles pourront être rentrées sur ordinateur pour qu'on puisse en tenir compte quand viendra le moment de faire la synthèse des travaux de ce Symposium. Je voudrais aussi vous présenter Anik, qui est à l'arrière ici, qui va agir à titre de perchiste. Madame Anik Giguère va être chargée de se promener au fur et à mesure où vous allez demander la parole.

Alors, j'y vais sans plus tarder avec la synthèse des travaux. Je vous rappelle que cette synthèse traite des infrastructures municipales, état et financement. Il est bien évident que ce n'est pas une synthèse qui se veut exhaustive, c'est une synthèse de ce qui aurait été dit. Il est possible qu'il y ait eu des erreurs dans la synthèse. Mais, de toute façon, compte tenu que tout a été noté, il est bien évident que ce sera réajusté s'il y a lieu. Cependant, immédiatement après ma lecture, vous pourrez faire des interventions pour ajouter à cette analyse de la situation en matière d'infrastructures. Alors, j'y vais sans plus tarder.

Infrastructures municipales, état et financement : synthèse des interventions de la table ronde de ce matin.

Premier thème : Coût et financement des infrastructures

- Premier point : Afin d'améliorer la gestion de leur eau, les municipalités du Québec devraient pouvoir établir un bilan de consommation réaliste et calculer le coût de leur eau correctement.

- Deuxième point : À cette fin, le compteur d'eau s'avère un outil de gestion utile. Toutefois, on a montré que l'installation de compteurs d'eau influence peu la consommation domestique sauf dans les familles très pauvres.
- Troisième point : L'installation de compteurs domestiques devait être considérée chez les gros consommateurs d'eau, tels certaines industries.
- Quatrième point : Le coût de l'eau doit inclure l'amortissement du coût des immobilisations et le coût de l'assainissement. Il reste alors à déterminer comment considérer le coût de l'égout pluvial dans ce calcul.
- Autre point : Les prix chargés pour l'eau devraient également varier en fonction de la charge polluante des rejets. Toutefois, cette charge demeure difficile à évaluer.
- Autre point : Nous devrions investir dans la rénovation des usines de filtration pour enrayer les problèmes de santé associés à la consommation d'eau de mauvaise qualité. À travers le monde, le financement des infrastructures est assuré par les municipalités, par les États, par les entreprises para-municipales ou par les entreprises privées. Seuls les marchés de la France, de l'Angleterre et du Pays de Galles sont dominés par l'entreprise privée. La population devrait être mieux informée sur le coût réel de l'eau et elle devrait être consultée lors du choix des modes de tarification.

C'était, pour le premier thème, la synthèse qui en a été faite.

Second thème : État des infrastructures

- Si aucun réseau d'aqueduc ou d'égout n'est remplacé, les taux de bris vont toujours continuer à augmenter. Un taux de remplacement annuel de 1 à 1,5% permettrait de stabiliser l'état actuel des réseaux.
- Autre point : Le diagnostic des réseaux permet de mieux planifier les investissements, il doit donc être continué.
- Point suivant : L'état des réseaux d'égout du Québec est moins bien connu que celui des réseaux d'aqueduc. Les gestionnaires de réseaux semblent se complaire de cette situation et s'inquiètent peu de l'état potentiellement dégradé de leur réseau d'égout.
- Point suivant : Selon une étude de l'INRS-Urbanisation, 8,8 milliards devront être déboursés dans les quinze prochaines années pour remplacer les conduites d'aqueduc et d'égout afin d'améliorer leur état actuel. Ce coût correspond à un remplacement annuel de 1,5%. Selon l'INRS-Eau, des déboursés de 5,3 milliards sur 20 ans sont nécessaires pour maintenir l'état actuel des réseaux. La performance environnementale n'est pas considérée dans ces calculs.
- Dernier point : D'ailleurs, les Québécois n'ont presque jamais rien réalisé pour enrayer le problème environnemental des débordements de réseaux d'égout en temps de pluie.

Pour conclure, un point en caractères gras. En ce qui concernent le coût et le financement de l'eau de même que l'état des infrastructures, il est nécessaire d'avoir une meilleure connaissance de la situation actuelle avant de faire des prévisions sur leur évolution ou leurs réponses à différentes pratiques de

gestion. C'est la synthèse des travaux qui ont été menés en table ronde. À partir de maintenant et pour les 10 à 15 minutes qui suivent, j'aimerais vous entendre, s'il y a des interventions que vous voulez faire pour compléter, pour ajouter à cette analyse de la situation en matière d'infrastructures, et Anik va se faire un plaisir, dès que vous aurez la main levée, de se déplacer pour aller vous porter le micro. Monsieur ici. Si vous voulez aussi vous nommer, s'il vous plaît, au moment où vous faites votre intervention.

M. Henri Didillion, directeur des Affaires municipales, Raymond Chabot Martin Paré

Je pense qu'il faudrait peut-être nuancer une chose, cela concerne les compteurs. Ce n'est pas parce qu'on met des compteurs qu'on va tarifer. Il faudrait peut-être parler de débitmètre pour connaître où va l'eau, c'est une chose. Ce n'est pas nécessairement par appartement ou par maison, c'est juste dans la gestion du réseau. D'un autre côté, la notion de compteur, c'est un choix à savoir comment on veut faire payer cette eau-là. Ce sont deux débats bien différents, et quand vous avez parlé de compteurs, je pense que c'est important que cette ligne soit assez bien tracée, parce que l'aspect compteur est un dossier qui peut être chaud comme tel, mais il ne faudrait pas qu'on oublie les débitmètres pour l'aspect contrôle ou gestion du volume.

M. Scott McKay, Centre national de formation en traitement des eaux à Vaudreuil

Justement, il y a peut-être un aspect qui n'a pas été mentionné, c'est celui des besoins de formation pour maintenir, pour entretenir et pour réparer les réseaux et toutes les infrastructures. Il y a actuellement au sein de l'AQTE, pardon du Réseau Environnement, un comité qui est en train de préparer un programme de certification des opérateurs dans le domaine du traitement des eaux; je crois que c'est un aspect à considérer dans le cadre d'une politique de l'eau. C'est beau d'investir beaucoup d'argent dans des équipements, mais ces équipements, on n'a pas les compétences pour bien les opérer, les maintenir, il y aura beaucoup de pertes. Donc, de pouvoir doter le Québec d'un programme de certification des employés dans ce domaine devrait être un aspect, je pense, à considérer.

On ne semble pas trop se battre pour avoir le micro. Il y a aussi la question, je pense que cela a été mentionné tout à l'heure lors de la table ronde, on a mentionné que les dépenses dans le domaine de l'eau, dans la plupart des pays à travers le monde, étaient des budgets à part parce que, dans la plupart des cas, ce sont des entreprises ou des sociétés para-municipales qui gèrent les services en eaux. Donc, on peut identifier facilement les coûts de l'eau, mais on peut aussi mettre de côté des fonds pour pouvoir investir dans, par exemple, la réfection des infrastructures. Ce n'est pas le cas au Québec et on a même mentionné que la comptabilité municipale, dans son état actuel, était un frein à l'établissement de fonds consolidés pour gérer les services d'eaux. Je sais que, par exemple, cela s'est fait à la ville de Montréal pour le site d'enfouissement sanitaire. Il me semble que cela pourrait être intéressant, autant pour la ville de Montréal que pour d'autres municipalités, de pouvoir constituer des fonds où on pourrait, par exemple, anticiper des économies qui pourraient venir de la réfection des infrastructures, ce qui n'est pas le cas actuellement. Donc, il faut revoir la comptabilité municipale à cet effet et peut-être aussi, chercher des nouvelles sources de financements. Par exemple, au niveau de la Communauté urbaine de Montréal, il a été envisagé, cela a été mentionné tout à l'heure aussi, qu'il y ait un programme de redevances industrielles qui a été mis en place en 1998. Ce programme va s'attaquer aux plus grands consommateurs d'eau sur l'île, qui consomment plus de 200 000 mètres cubes par année, je crois, et avec les années ce niveau va diminuer. La première année, il y a 1,8 millions qui va être généré et ces sommes vont augmenter. La Communauté a envisagé de redistribuer ces sommes auprès des municipalités qui mettraient en œuvre des mesures pour réduire leur utilisation d'eau potable parce que

cela va amener des économies au niveau de la station d'épuration. Je crois qu'il faudrait aussi envisager des formes d'interfinancements, qui permettraient de créer des leviers financiers intéressants pour lever les sommes nécessaires pour la réfection d'infrastructures.

M. Yves Bernier, Ville de Montréal

Vous avez mentionné en conclusion que des investissements de 1 à 1,5% seraient requis pour stabiliser les réseaux. J'ai compris ce matin que de 1 à 1,5% créait une amélioration. C'était plutôt de 0,5 à 1% qu'on stabilisait. J'aimerais que ce chiffre puisse être précisé parce que, entendu la valeur des réseaux, cela peut faire de grandes marges d'investissements.

M. Michel Trépanier, INRS-Urbanisation

Je peux déjà répondre en partie à votre question. Effectivement, à 1,5% on améliore le stock. Pour le maintenir, on est plus autour de 1%, cela peut être un petit peu moins, un petit peu plus. Une des choses que je voudrais ajouter par rapport à ce que vous avez rapporté dans la synthèse, c'est que, au-delà des chiffres annoncés quant aux coûts de la réfection, ce qui est surtout important de retenir, c'est qu'il faudra dépenser différemment. Les municipalités, au cours des dernières années, on peut parler des 15 dernières, ont beaucoup dépensé dans des infrastructures nouvelles, dans des développements nouveaux, résidentiels ou autres. Le défi qu'ils ont à rencontrer, maintenant, c'est de dépenser des sommes peut-être un petit peu supérieures, peut-être équivalentes, peut-être un peu moindres, mais surtout de dépenser de l'argent dans des conduites existantes. Et là il y a un défi de taille, un défi qu'il faut prendre en considération et qu'il ne faut pas chercher à amoindrir. C'est le défi de dépenser de l'argent sur des travaux et des interventions qui ne suscitent pas, qui ne permettent pas de lever de nouveaux revenus de taxation. Et cela, c'est une différence cruciale. Dépensez un dollar sur du nouveau, vous générez des revenus. Dépensez un dollar sur de l'existant, vous ne générez pas de nouveaux revenus et c'est, au plan fiscal, une dépense qui peut être, toute proportion gardée, plus difficile à faire. Je pense que cela est absent de la synthèse et c'est un point au-delà des chiffres. C'est peut-être le point le plus important. En même temps, aussi, je tiens à faire remarquer que, quand on interroge les municipalités sur ce qu'elles font pour remplacer le stock existant, peu importe l'indicateur ou la question qu'on se pose, on se rend compte que, toujours en comparaison avec les interventions qui consistent à installer du neuf, c'est beaucoup moins fréquent. Le remplacement de ce qui existe, l'intervention sur ce qui existe, sont beaucoup moins fréquents que la dépense dans du neuf. Et, encore là, il faut souligner que ça va prendre un virage, qui n'est peut-être pas à 180 degrés, mais qui est très important.

M. Marc Bouchard, Ville de Terrebonne

Je pense qu'il y a une petite nuance à faire concernant les investissements sur des équipements nouveaux, puis les réparations d'équipements qui datent de 20, 30 ou 50 années : ce n'est pas le même payeur. Dans la plupart des municipalités, ce sont les promoteurs qui payent les nouveaux services. Que l'on parle d'égout, d'aqueduc, de stations de pompage, etc., les promoteurs payent les nouveaux services. Ce n'est pas les villes qui payent les nouveaux services. Donc, quand vient le temps de payer les réparations, là c'est vrai que ce sont les municipalités, c'est le compte de taxes. Les problèmes qu'on a depuis au moins quelques années (je suis quand même assez jeune), c'est que, dans les municipalités, on se trouve à payer des factures qui viennent d'ailleurs. En tout cas, c'est le cas depuis au moins 3 ou 4 années et puis cela réduit notre marge de manœuvre pour faire des réparations, pour faire des analyses

de réseaux, pour faire différentes tâches qui, normalement, devraient passer dans le budget des travaux publics. Donc, cela nous affecte directement. Cela, en 1997, c'est un de nos plus gros problèmes, c'est justement de trouver les fonds. Nous, en tant qu'ingénieurs, d'aller à notre conseil et puis de leur dire : écoutez, on a besoin de 50 000 dollars pour faire des tests, passer des caméras dans les réseaux d'égout. Puis ils nous l'enlèvent parce qu'ils reçoivent des factures d'ailleurs. Donc, le plus gros problème aujourd'hui, et c'est pour cela que j'assiste à l'atelier aujourd'hui, c'est le financement. La technologie, on l'a la technologie, il n'y a aucun problème, c'est le financement qu'il va falloir repenser.

M. André Aubin, Ville de Montréal

J'ai un propos qui va un peu dans le sens inverse de mon collègue de Terrebonne, dans le sens où je voulais profiter du Symposium pour lancer un appel aux institutions que sont les universités, les firmes privées aussi, ainsi que le domaine municipal pour pousser plus loin la recherche et le développement en termes de moyens de connaissance des réseaux. On parle de financement, moi je parlerais même, à cette époque-ci, d'optimisation d'investissements. C'est beau, un moment donné, d'avoir l'impression par un certain nombre de bouts de conduites qu'on doit remplacer tant de mètres linéaires de conduites. Mais certaines expériences concrètes, en tout cas sur nos réseaux, nous ont permis de voir que même si un secteur, disons 200 mètres de conduites, était problématique, même quand on l'ouvrait et puis qu'on l'inspectait comme il faut, parce ce qu'on l'avait retiré du sol, il y avait peut-être quelques mètres sur les 200 mètres qui étaient effectivement, ruinés. Donc, il y a de la place en masse pour des techniques de réhabilitation, des techniques de diagnostic très précises, très particulières, très performantes qui permettraient, au bout du compte, étant données les dimensions des réseaux, pour chaque dollar investi, d'avoir une réhabilitation, une performance accrue du réseau. Je pense qu'actuellement on est en processus avec des partenaires très prestigieux et très compétents pour faire un diagnostic chez nous et puis on s'aperçoit qu'il y a encore de la place pour, soit de l'innovation, ou du moins de la recherche pour donner des moyens encore plus performants.



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

ATELIER

LES INFRASTRUCTURES URBAINES : ÉTAT ET FINANCEMENT

avec

Mme Denise Therrien
Directrice générale
Centre d'expertise et de recherches en infrastructures urbaines
(CERIU)

M. Léonard Castagner
Président
Association des ingénieurs municipaux du Québec

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec
Palais des Congrès de Montréal
10-11-12 décembre 1997



Animateur

Si vous le voulez bien, je vais donner la parole à madame Denise Therrien, qui est ingénieur et directrice générale du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, plus connu sous le nom de CERIU. Ancienne vice-présidente Environnement et collectivité à Hydro-Québec, elle a occupé de nombreux postes de direction à l'intérieur de cette compagnie. Elle est aussi ancienne commissaire auprès de la Commission sur la sécurité maritime et les déversements accidentels pour Environnement Canada. Madame Therrien, je vous laisse la parole pour les 15 prochaines minutes.

Mme Denise Therrien, CERIU

Merci. C'est avec grand plaisir que le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines a accepté l'invitation qui lui a été faite de commenter le diagnostic posé par le gouvernement sur le cadre de gestion actuel des infrastructures d'eau, leur état et leur financement. Comme centre, quotidiennement, nous sommes impliqués au cœur de cette problématique et même si au cours de la journée, de la matinée, on vous a donné beaucoup de chiffres, vous allez me permettre d'en ajouter quelques-uns et d'ajouter des faits, d'ajouter des réflexions à tout ce qui a déjà été dit. Mais, tout d'abord, pour ceux qui ne le connaîtraient pas, je voudrais vous présenter le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines. C'est un centre de transfert technologique qui est dédié aux infrastructures urbaines et qui travaille en partenariat avec les municipalités, les universités, les fournisseurs de technologie, les ingénieurs conseils, à trouver les solutions qui sont les plus performantes dans le domaine de la réhabilitation des infrastructures. Nous pouvons nous définir comme étant, pour notre clientèle, un réseau spécialisé s'affairant à la production d'ouvrages et de manuels sur les nouvelles technologies. Nous gérons un fonds de recherche qui est dédié aux infrastructures urbaines, nous donnons des avis techniques, nous faisons une veille technologique et nous participons à des études et des projets d'expérimentation. Voilà pour le mot du commanditaire et continuons, maintenant, avec l'essentiel du propos.

Nous voudrions commenter sur trois aspects du diagnostic énoncés dans le document de référence.

- D'abord, le premier point sur la qualité, la quantité et le coût de l'eau. Le bilan qu'on nous a présenté spécifie que d'une manière générale, les municipalités ont su faire en sorte que ce bien essentiel soit disponible en qualité, quantité et à des prix convenables. D'une façon générale, nous partageons ce constat. L'eau qui coule de nos robinets est effectivement d'une qualité qui correspond aux normes actuelles. Mais nous retenons également de nos discussions de ce matin qu'il faut rester très vigilant à ce point de vue et ce n'est pas une situation statique. Au fur et à mesure de l'évolution des caractéristiques, autant bactériologiques que physico-chimiques, de l'eau il faudrait être capable, dans les années futures, de répondre, tout aussi bien, à ces normes de qualité. D'autre part, si aujourd'hui on peut dire que notre eau est de qualité et qu'elle correspond aux normes, c'est en grande partie parce que, comme société québécoise, nous avons pris conscience, il y a de cela une vingtaine d'années, du risque associé à la dégradation de la qualité de l'eau et que nous avons réagi en acceptant d'y consacrer des investissements massifs, globaux, de l'ordre de 17 milliards. Cette eau, elle est aussi disponible en quantité et ce, bien sûr, malgré certaines restrictions d'usage en certains lieux et temps, qui viennent rappeler, à raison je crois, aux citoyens qu'il y a, bien sûr, des limites et un coût à une utilisation de l'eau sans réserve. L'eau est, également, disponible à des prix qu'on a qualifiés de convenables, convenables pour qui? Convenables pour les municipalités, convenables pour le citoyen, pour l'utilisateur. Tout au moins, ce qu'on peut dire c'est que l'eau est, ici, disponible à des coûts avantageux. Plusieurs chiffres ont été cités autant dans le document de référence que ce matin et, juste pour en rappeler quelques-uns, elle est effectivement beaucoup moins dispendieuse que la moyenne nord-américaine et, par

exemple, elle est deux fois moins chère qu'en Ontario. Mais, nous faisons aussi partie du club de ceux qui se questionnent sur les coûts réels de l'eau. Est-ce que les coûts publiés de 30 sous par mètre cube que les consommateurs d'eau doivent payer pour les services, sous une forme ou une autre de taxation, représentent le coût réel, incluant tous les frais, de la prise d'eau à l'émissaire, de la construction au remplacement éventuel, y compris la gérance, le maintien et l'entretien préventif ?

- Le deuxième point : l'expertise. L'énoncé se lit comme suit : l'expertise publique en matière de gestion des services d'eau est reconnue. Nous appuyons fortement cet énoncé de compétence, le centre étant appelé à côtoyer quotidiennement les gestionnaires et techniciens du domaine. Nous pouvons, effectivement, témoigner de leur intérêt à améliorer, continuellement, la performance de leurs réseaux, de leurs curiosité et ouverture à l'expérimentation des nouveaux systèmes, outils et technologies. Par ailleurs, nous pouvons aussi témoigner de leur talent de missionnaires pour être capables de présenter aux élus l'importance d'investir dans des infrastructures, surtout si elles sont enfouies.
- Troisième point : quel bilan faisons-nous de l'état des infrastructures et comment en améliorer la gestion des activités ? À cet égard, le CERIU a participé en 1997 à deux études d'importance dans ce domaine. L'une, pour le compte du ministère d'État à la métropole, a été réalisée avec la collaboration de l'INRS-Urbanisation. L'autre, pour le compte de la ville de Montréal, se poursuit, actuellement, en collaboration INRS-Eau, CNRC et CERIU. Cette dernière n'étant pas encore finalisée, laissez-moi plutôt vous présenter quelques résultats du diagnostic des infrastructures spécifiquement de la région métropolitaine, mais excluant Montréal. Cette étude avait spécifiquement pour but d'évaluer l'état des infrastructures et de déterminer les coûts qu'impliquerait la remise en état de ces dernières. Nous avons consulté pour ce faire les 111 municipalités de la région métropolitaine et 56% de celles-ci ont contribué de façon significative à l'établissement de celui-là. Voici quelques constats et, juste pour faire écho aux résultats que monsieur Trépanier vous livrait ce matin, il vous livrait les résultats de l'ensemble du Québec. Nous avons attaché, à l'intérieur de cette même étude, une attention toute particulière et un échantillonnage complet au niveau des 111 municipalités de la région métropolitaine. Donc, la grande majorité des municipalités, soit 75%, possèdent des programmes d'inspection et d'évaluation des conduites. Mais malgré cela, la part du kilométrage dont l'état ou la performance reste inconnu des gestionnaires est de l'ordre de 30%. Dans l'ensemble, nos données nous indiquent que les infrastructures sont relativement jeunes et dans un état acceptable. C'est-à-dire que les problèmes majeurs, présentement, ne sont pas généralisés. Les 2/3 des conduites ont moins de 35 ans, alors que le tiers a 20 ans et moins, et que sur l'ensemble du réseau, 20% de ces conduites en kilométrage ont plus de 50 ans. Toutefois, pour chacune des infrastructures étudiées, les responsables du réseau estiment qu'une portion du kilométrage de l'ordre de 10% est dans un état jugé intolérable, que ce soit au niveau des fréquences de bris, de refoulements, ou au niveau des infiltrations. Ces parties des réseaux demandent donc une intervention majeure de remplacement ou de réhabilitation. Ces besoins sont évalués à 2,4 milliards sur une période de 15 ans, toujours en excluant Montréal. Par ailleurs, le rythme auquel les municipalités remplacent leurs conduites ne permet pas, à long terme, d'éviter une dégradation généralisée du réseau. 82% du kilométrage étudié est aligné sur une période de renouvellement d'au moins 200 ans.

À la lumière de ces conclusions, il nous apparaît urgent d'agir sur les points suivants :

- Premièrement, à propos de la connaissance des réseaux, il est essentiel d'en arriver à une connaissance adéquate de l'ensemble de ce réseau. Rappelons-nous qu'il y en a environ 30%, à l'estimation des gestionnaires et des responsables du réseau dans la région métropolitaine, pour qui l'état reste inconnu. Il est donc essentiel de faire ceci par les techniques d'auscultation les plus appropriées, qu'il s'agisse de techniques réseaux ou de techniques projets.

- Il est également nécessaire de développer et de recourir à des systèmes d'aide à la décision en entretien et réhabilitation, nous permettant d'agir sur les zones les plus prioritaires et de tirer le plus grand profit de chacun des deniers qui sont consentis à ces programmes.
- Il est indispensable de soutenir et d'entretenir le développement de modèles d'évaluation de l'état des infrastructures, qui nous permettront de mieux prévoir les besoins d'investissements et les conséquences éventuelles d'un sous-investissement. À propos du financement requis, le cycle de remplacement doit être amené à une valeur se rapprochant de celle techniquement reconnue. Le seuil de 100 ans, à cet égard, est normalement le chiffre ou la valeur retenu.
- Encourager le recours à des moyens novateurs de financement et, en particulier, favoriser la création de fonds légalement constitués dédiés aux infrastructures par la municipalité ou un regroupement de municipalités et que ces fonds servent aux infrastructures et non aux fonds généraux.
- Exiger, de la part des promoteurs des nouveaux quartiers, qu'ils contribuent à ces fonds pour générer les sommes requises pour la première réhabilitation et les activités de maintien.
- Enfin, mettre sur pieds un programme permanent d'infrastructures essentiellement dédié aux infrastructures de base.

S'il est vrai que plusieurs estimations des besoins en investissement au niveau des infrastructures ont été faites au cours des dernières années et qu'il existe des différences entre elles, c'est certainement à cause du manque général de données et de la limite des outils utilisés pour définir ces besoins. Mais au-delà de l'ordre de spéculation entourant les investissements immédiats et futurs, il ressort de façon unanime et générale qu'il y a un déficit annuel au plan des montants consentis dans la maintenance et la réhabilitation des infrastructures, tous domaines confondus. Nous nous comportons comme si la vie utile des infrastructures souterraines était de 700 ans à Montréal, 600 ans à Toronto et d'au-delà de 250 ans pour 50% des municipalités de la région métropolitaine. Ce déficit accumulé, nous devons en être conscients, nous conduit, à échéance, à une dégradation généralisée du réseau et à des corrections d'envergure intensément concentrées dans le temps. Le directeur des finances de la ville de Montréal suggérait, récemment, lors de la semaine des infrastructures, qu'un descriptif détaillé du déficit d'entretien soit inclus aux états financiers des municipalités, accompagné d'un plan de redressement proposé. Développer des approches nouvelles au financement de ces activités, être à l'affût de ce qui se passe ailleurs dans le monde, insister auprès des gouvernements supérieurs pour maintenir et augmenter leurs programmes de soutien à la réfection de nos infrastructures, oui ! Mais d'abord et avant tout, garder présent à l'agenda de nos élus municipaux la nécessaire préoccupation des besoins à rencontrer, utiliser et développer les outils et les technologies qui nous permettront d'agir dans les secteurs prioritaires et à des coûts moindres. Et à cet effet, dans le bilan que nous avons entendu tantôt, tout l'aspect relié à la R & D et aux montants consentis semblait tout à fait absent. Si, dans les années qui viennent, nous nous apprêtons à avoir des besoins de l'ordre d'un milliard de dollars dans la réhabilitation ou le remplacement des infrastructures, il nous semble plus que pertinent d'investir, ne fut que 1%, en R & D pour permettre de réduire les investissements requis. Rappelons-nous que nos systèmes d'infrastructures sont soumis à des contraintes et des environnements qui varient dans le temps, et que leur état évolue constamment, et qu'il sera toujours nécessaire d'investir dans l'amélioration des infrastructures d'eau si on veut satisfaire aux normes de qualité et d'écologie et assurer un avenir durable à nos villes et à notre environnement. C'est donc un message de sagesse que nous voulons vous transmettre aujourd'hui. Dans le domaine des infrastructures, nous avons à préserver un acquis, un actif à long terme, et compte tenu de l'envergure des montants et du financement en cause, il est important d'étaler d'une façon régulière et constante les investissements de pérennité

requis. Dans la période d'austérité budgétaire que nous vivons, la tentation peut être forte de surseoir à ce type de dépenses. Merci.

Animateur

Merci madame Therrien. Je laisse immédiatement la parole à monsieur Léonard Castagner, qui est ingénieur, président de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec et aussi directeur des services techniques de la ville de Saint-Antoine, regroupant les services des travaux publics et du génie.

M. Léonard Castagner, président de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec

Je vous remercie. Mon propos aujourd'hui va peut-être différer des propos qu'on a entendus depuis ce matin; il n'y aura pas de chiffres d'une part. C'est une approche plus pragmatique du gestionnaire. Ce qu'on cherche, à travers le Symposium, c'est une amélioration des activités liées à l'alimentation, à la distribution et à l'assainissement de l'eau. On s'aperçoit, à travers les informations qu'on a vues aujourd'hui, qu'il nous manque l'information du point de départ, de la case zéro. Où en sommes-nous ? Où allons-nous ? Avant de pouvoir dire où on s'en va, je pense qu'on doit savoir où nous en sommes. Et c'est, je pense, la lacune la plus importante qu'on a actuellement, en termes de gestion de réseaux urbains, d'infrastructures urbaines, et principalement celles qui sont enfouies. On le soulevait, c'est une question, souvent, de budget que d'aller chercher cette information. Ce qu'on doit faire dans la pratique ou dans notre vision de la chose, c'est qu'on doit transférer une information qui est, actuellement, dans la tête de nos vieux contremaîtres, de nos vieux opérateurs de réseaux, la transférer sous une forme beaucoup plus structurée dans nos machines; ce n'est pas évident. On dit souvent que celui qui contrôle l'information contrôle la décision. J'ai déjà vu des contremaîtres dire : l'information, je ne la donne pas, comme ça je sauve ma "job". Et c'est encore, chez les vieux opérateurs, une pratique qui reste. On se doit, nous comme gestionnaires, de paramétrer, de mesurer les changements. Il faut donc partir en quelque part pour pouvoir se donner une direction à prendre. Faute de données, ces changements vont relever plutôt de l'instinct et, au pire, de l'improvisation. Je pense qu'il y a lieu de réfléchir sur nos réseaux avant de penser les transférer ou d'en céder la gestion à qui que ce soit. Dans cette optique, je pense que l'ingénieur municipal, que nous représentons comme association qui regroupe en fait quelques-unes des 125 plus grandes municipalités du Québec, est garant de ce transfert ou de cette transparence qu'on va vivre. On doit, comme ingénieur, transmettre l'économie à nos municipalités. Dans nos villes, ce qu'ils cherchent lorsqu'ils font une gestion et ce qu'ils nous demandent, actuellement, c'est d'aller chercher des économies. Mais ces économies, les études nous l'ont prouvé dans les journées précédentes, ne sont pas toujours palpables. Est-ce qu'on a reçu du programme d'assainissement de l'eau l'accès à nos rivières ? Il faut bien se mettre en tête que dans l'esprit d'un élu, la gestion de l'eau, son assainissement comme sa distribution, sont en concurrence directe, et je dis bien directe, avec les services des loisirs, le service des incendies, le service de police et autres services qu'offre la ville. Et cette concurrence, je peux vous dire qu'elle est féroce dans des années où les ingénieurs, où les villes, ont à faire face à des coupures budgétaires récurrentes et qui sont extrêmement difficiles à gérer. Dans cette optique, aller chercher l'information pour une ville devient du grand art. Je jaisais avec des collègues de grandes villes, comme de petites villes : on n'est plus en mesure de tenir de statistiques. Lorsque le relevé, qui a été fait par le CERIU - INRS-Urbanisation, nous a été transmis comme municipalité, cela a été, pour la plupart d'entre nous, la seule occasion, dans les derniers 10 ans, de prise de connaissance de notre réseau. En dehors de cela, on ne fait pas l'effort d'aller chercher l'information. Comment voulez-vous, à ce moment-là, comme ville, qu'on puisse faire une gestion quand on ne sait même pas où nous en sommes ? Évidemment, on parle dans le cadre de ce Symposium de différents modes de gestion, mais cela ne sera toujours que des outils dans le coffre de l'ingénieur ou du gestionnaire municipal. Ce ne sont que des manières de faire la chose. On parle

d'outils comme le compteur, la tarification, la taxation, soit directe à la porte ou une taxation générale. Ce sont des outils de gestion. Mais, ce qu'il est important de savoir, c'est ce qu'il en est exactement. On a soulevé, ce matin, que la comptabilité municipale devrait être révisée pour permettre de mieux mettre en valeur ces coûts. C'est une des propositions, je pense, les plus importantes. Lorsqu'on saura de quoi on parle en termes de coûts, où et quand, il y aura probablement des décisions qui se prendront de façon beaucoup plus sérieuse. On a proposé, on en a parlé tout à l'heure, la création de fonds de réserve. C'est une proposition qui, au sens du gestionnaire, permet à l'ingénieur municipal de se comparer au gestionnaire privé, de sorte à ce qu'on ne soit plus soumis à l'aléatoire des gestions budgétaires, année après année, élection après élection. Je dirais que l'ingénieur ou le fonctionnaire municipal n'est pas plus mauvais gestionnaire ou est sûrement aussi bon gestionnaire que n'importe quel gestionnaire privé. Il est dans des règles différentes. Le jeu de règles avec lequel on joue actuellement, où on travaille, sont extrêmement contraignantes en terme d'administration. Souvent, elles ne permettent pas la transparence qu'on voudrait y voir apparaître. On taxe le privé de ne pas être transparent dans ses coûts, mais je peux peut-être dire aussi que le public ne l'est pas nécessairement non plus, transparent dans ses coûts. Toute la portion immobilisation est extrêmement difficile à retracer. Les coûts d'immobilisation de nos réseaux sont extrêmement difficiles à retracer, et là je ne parle que de l'eau.

On va vous parler de l'assainissement. On en a glissé des mots tout à l'heure. L'assainissement est quand même une situation relativement jeune. On a un dossier tout à fait récent qui date de 1984-1985 au Québec. Chez nous, dans notre région, l'assainissement n'est même pas complété, on va l'avoir dans deux ans. Est-ce qu'il y a des gens qui ont des fonds dédiés pour prévoir le renouvellement des équipements, dans 5 ans, dans 10 ans ? Est-ce que les municipalités qui ont eu de la difficulté à trouver le fameux 15% qui restait à mettre comme immobilisation vont avoir des sous en quantité suffisante pour pouvoir renouveler les équipements qui vont être dus ? On parle des pièces d'équipement, on parlait d'une période de vie de 10 ans. On parle des biens immobiliers, de l'ordre de 20 ans. Donc, on commence, on s'en vient là, on en est là. Évidemment, pour les investissements majeurs, on a de la misère à mettre quelque chose comme 1 dans 100 ans. On en est dans l'ordre du 1 dans 200 et je le sais, j'ai fait le même exercice devant les conseillers, chez nous, et je vous dirais qu'il y en a quelques-uns qui ont reculé sur leur chaise lorsqu'on leur sort les chiffres. On parle d'investissements que le gouvernement nous met. Je pense qu'il y a, à cet effet-là, un impact important, un effet levier des argents que met le gouvernement dans les immobilisations municipales. On doit les reconcentrer sur la réfection de nos infrastructures. On a mis des tonnes d'argent; sur les 16 milliards qui ont été mis, il y en a probablement 12 ou 15 qui proviennent strictement du dossier assainissement qui était du neuf. Ce qui a été mis pour le renouvellement des infrastructures est négligeable, dans chacune des villes, et c'est un manque, un déficit important qu'il va falloir combler et, comme on le disait tout à l'heure, un déficit qui va être difficile à vendre. Cela n'amène pas de nouveaux votes, cela n'amène pas de nouveaux investissements. C'est caché sous la terre. Le service est relativement bon, nos élus ont beaucoup de difficulté à sortir des sous pour aller mettre des sous sur un réseau, sur une conduite d'eau. Tu livres de l'eau, de toute façon, aux citoyens. Ils en ont déjà trop, ils arrosent trop leur gazon. Alors pourquoi irait-on améliorer le service et pourquoi se forcerait-on là-dessus? Je dirais, pour répondre à la question sur la complaisance en terme d'assainissement, en terme de réseaux d'égout, que notre mesure des captages est tellement déficiente; dans la plupart des municipalités, c'est quelque chose qu'on ne conçoit même pas. Pour les opérateurs, ce n'est même pas un point de conception, ou d'analyse, ou de vision, c'est quelque chose qu'on va peut-être apprendre à vivre quand on aura nos coûts réels d'assainissement et qu'on aura ces coûts de captage. Mais, d'ici là, c'est strictement une question de gros sous que les municipalités ont à vivre. Et ce qu'on vit, dans le milieu municipal, ce n'est pas des problématiques d'information, ou du moins dans le milieu des petites municipalités qui représentent quand même une bonne majorité de mes membres. C'est bien plus une question de vendre une infrastructure qui s'en va vieillissante, qu'il faut renouveler sans que cela amène de nouveaux apports dans la ville. Je vous remercie.

Animateur

Merci monsieur Castagner.

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES INFRASTRUCTURES URBAINES

ATELIER

COMMENTAIRES ET QUESTIONS

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animateur

À partir de maintenant, je vous soumetts les deux questions. On les abordera dans l'ordre qu'il vous conviendra de les aborder, compte tenu du temps qu'on a.

Je vous soumetts les deux questions immédiatement :

- Lorsqu'il s'agit de gestion des infrastructures urbaines, quels sont les préoccupations et les facteurs qu'il faudra prendre en considération ?
- Quelles sont les questions qu'il restera à clarifier ou à poser ?

Intervenant non identifié

Je pense que vous avez soulevé le problème politique de décisions sur des immobilisations qui coûtent chers et qui concernent 20, 30, 40, 50 ans en avant, par des élus qui, s'ils viennent d'être élus, vont pouvoir l'être encore 3 ou 4 ans plus tard. Alors, c'est un problème de vision, puis d'intégration de ces visions par rapport aux problématiques des municipalités, et il est clair que des agrès dans un parc de jeux pour enfants sont plus payants politiquement qu'une rue qu'on a ouverte et dont on a détourné la circulation pendant plusieurs mois, ce qui a ennuyé bien du monde et les gens ont dit : eh bien, on a l'eau comme avant, cela nous coûte juste plus cher, puis on n'a même pas nos agrès dans nos parcs. Le problème, il est essentiellement là et je pense qu'il faudrait peut-être se doter, au niveau des municipalités, d'une sorte de formule qu'on pourrait peut-être essayer d'imaginer et qui serait le coût politique de renonciation. Moi, j'ai toujours eu un taux de rendement sur investissements et cela, c'est très difficile, dans l'eau et dans l'aqueduc, à démontrer immédiatement. J'ai parlé souvent d'un TRP (taux de rendement politique); le taux de rendement politique de l'aqueduc et de l'égout est très négatif. Alors, je me dis qu'il faudrait monter des formules au sein de l'Association des ingénieurs, une formule qui aiderait les ingénieurs à montrer à leur conseil que s'ils renoncent à faire quelque chose, quels sont les coûts avec lesquels ils vont se retrouver ? Le coût de renonciation à faire une dépense est ce que cela implique pour plus tard. Parce que le problème qu'il y a ici, il n'est pas juste pour les tuyaux. Il est aussi pour les infrastructures de rue et puis, ce qu'on sait aussi, c'est que quand on voit une infrastructure de rue, parfois, cela arrive que l'on change des infrastructures, des tuyaux, même s'ils ne sont pas encore rendus à l'âge. Mais c'est le temps de le faire parce qu'on fait la rue. Dans d'autre cas, on refait la rue, mais il n'y aura peut-être pas besoin de le faire parce qu'il y a des tuyaux. Les coûts vont même plus loin, bien souvent, que simplement le tuyau ou la tranchée. C'est l'autre élément, également, je pense, qu'il ne faut pas oublier. C'est le premier commentaire que je voulais faire à ce sujet.

M. Philippe Keinshmith

Je travaille quelque part au gouvernement. Pour que les ingénieurs du secteur municipal puissent se comporter un peu plus comme ceux du secteur privé, c'est sûr, ils n'ont pas les mêmes contraintes, vous les avez bien soulignées. Pourtant, je me permets de dire qu'il y a un petit peu d'espoir. Entre autres, du côté de la loi sur la fiscalité municipale, qui est en train d'être révisée, au meilleur de mes informations, pour permettre aux municipalités, justement, d'avoir des fonds de provision pour des dépenses futures et tout cela. Parce qu'ils reconnaissent, les Affaires municipales, ce besoin dans la révision de la comptabilité municipale; il en a déjà été question. S'il y avait quelqu'un, ici, des Affaires municipales qui pourrait en parler, ce serait mieux, mais c'est un problème un petit peu délicat qu'ils doivent gérer avec difficultés parce qu'ils ont peur de ce qui peut se produire. Vous allez rayer cela du compte rendu, bien sûr, mais ils ont une vocation un petit peu paternaliste parce que, qu'est-ce que des élus, avec une

vision court terme, pourraient faire avec un fonds de provision pour des dépenses futures ? C'est un petit peu cela la question, comment je verrais bien cela, pour que cela arrive bien, si vous me permettez.

M. Réjean Lévesque, Communauté urbaine de Montréal

Justement, dans le même ordre d'idées, à la station d'épuration, pour répondre aux besoins que vous soulignez, monsieur Castagner, à l'effet de se préoccuper du remplacement, du renouvellement des immobilisations, on a obtenu l'approbation, cette année, pour la création d'un fonds, une espèce de règlement d'emprunt que je vais qualifier de marge de crédit. Alors, au lieu d'essayer de demander à nos élus de mettre de l'argent de côté, dans un contexte où on en manque partout, on s'est dit : si on peut avoir une marge de crédit d'un niveau de 5 millions, par exemple, pour la station d'épuration (parce qu'on évalue la quantité d'immobilisations à changer sur une période qui peut varier de 10 à 40 ans, d'à peu près 100 millions), on va éviter les écarts de remplacement quand ils vont se présenter. Parce que, étant donné que notre historique d'opération est très jeune, on ne peut pas savoir si on va avoir à changer, après 5 ans, 10 ans, 20 ans, 25 ans, etc., certaines pièces d'équipement. Donc, l'idée en arrière de cela, c'est qu'en fin d'année, par exemple 1998, on saura que pour des dépenses bien spécifiques de remplacement d'équipements majeurs, on s'entend, on a dépensé, supposons, 1 million, et que la tendance devrait être de 1 million ou 1,5 millions. On va se mettre à rembourser l'année d'après, remonter la base de la dépense d'entretien au niveau, pour rembourser et la stabiliser au niveau des écarts. Mais, la marge de crédit nous permet d'éviter les écarts et de rencontrer l'objectif de remplacement des immobilisations.

M. Léonard Castagner

Pour préciser un petit peu la notion du fonds dédié. Ce que j'entrevois ou ce qu'il est possible d'entrevoir et qui, il me semble, ne nécessiterait pas tant d'aménagements que cela en termes de lois, c'est le même type de fonds que le fonds des parcs qu'ont les villes. Le fonds de parcs est un fonds dédié et ne peut être utilisé qu'à cette fin. Donc, on se met à l'abri de certains aléatoires décisionnels et cela pourrait ressembler, un petit peu comme monsieur l'a dit, en terme de renouvellement, suivant le principe du fonds de roulement. C'est-à-dire que la municipalité, sur une période d'amortissement, renouvelle l'équipement, mais sans frais de coûts d'emprunt ou renouvelle le fonds à même ses argents sans frais d'emprunt. Sauf que, il faut le dédier, il faut le créer, il faut avoir ce pouvoir. Je remarquais qu'en Europe, ou récemment en France, on a, au niveau de l'eau, l'obligation légale de montrer les coûts complets et totaux qui sont reliés à l'eau. Et quand on dit tous les montrer, c'est une obligation qu'on n'a pas, actuellement, au niveau municipal. Je pense qu'à Montréal, l'eau est à la taxation générale; elle n'apparaît même pas comme taxe séparée. Certaines villes ont des taxes d'eau mais qui sont, excusez-moi le terme, complètement farfelues dans le sens suivant : c'est qu'elles n'ont aucune attache réelle avec les coûts. D'autres municipalités se servent de cette taxe pour financer les fonds généraux de la ville. Alors, il faut établir des règles, je pense, qui soient uniformes à travers la province et je pense que cela va peut-être agir, également, comme émulation, en terme de municipalités, à savoir combien coûte l'eau, réellement, à gauche et à droite.

M. Scott McKay, Centre national de formation en traitement des eaux à Vaudreuil

Je voulais seulement renchérir sur ce que vous venez de dire. C'est-à-dire ce que Réjean Lévesque mentionnait. C'est une mesure, une bonne mesure temporaire lorsqu'on ne peut pas, nécessairement, faire mieux pour pouvoir, au moins, absorber les chocs, qu'effectivement, dans des années où les dépenses d'immobilisation sont plus importantes. Par contre, cela ne permet pas de gérer de façon à

consolider toutes les dépenses et à pouvoir aussi anticiper des économies dans les années suivantes, des investissements qu'on voudrait réaliser dans une année en particulier. Donc, ce que monsieur Castagner disait, effectivement, c'est qu'il faut peut-être revoir la comptabilité municipale pour pouvoir voir cela d'une perspective globale et puis pouvoir vraiment optimiser la gestion dans tous ses aspects. Merci.

Intervenant non identifié

Je voulais souligner qu'il y avait une démarche au ministère municipal qui était en route et on devra avoir au mois de juin 1998, les nouvelles règles qui devraient s'appliquer au 1^{er} janvier 1999. Or, je ne suis pas sur ce comité, mais je suis au courant, je suis les activités du travail du comité. Fondamentalement, la notion de fonds serait remplacée par une notion de réserve, mais qu'on pourrait appeler une réserve légale. Cela veut dire qu'un nouveau conseil ne pourrait pas en disposer comme cela. Ce serait des réserves qui seraient affectées comme telles. Donc, cela est prévu. On pourrait faire des réserves et puis étendre ces réserves, notamment, à des réserves pour entretien de tout ce qui est enfoui dans le sol, donc, qui pourrait être protégé. Ce sont des choses qui s'en viennent. D'autre part, je vais vous dire, j'ai dû collaborer à un travail avec des gens du ministère et de l'AQTE sur un dossier qui, actuellement, est sur le bureau du sous-ministre. Dans ce dossier, on demande la création de réserves pour l'entretien des réseaux, le renouvellement des infrastructures. On recommande donc de prélever, à la limite, des montants pour compenser le renouvellement des infrastructures qui seront à un coût plus élevé dans le futur. Puis, également, toute la problématique des eaux de ruissellement, donc des éléments qui ne figurent pas encore, comme tels, comme étant des problématiques où il y a des éléments; il y a des modifications de traitements comptables à faire également. On propose, finalement, un calcul du coût de l'eau qui se différencie, finalement, de la comptabilité générale par une approche de gestion qui tiendra compte de l'amortissement d'immobilisations sur 40 ans, même si on les finance pour 20 ans. Enfin, on parle également de rendement sur le capital investi. Donc, ce sont des modalités qui se rapprochent beaucoup des entreprises privées en terme d'établissement des coûts. Alors, le dossier, en ce moment, il est assez haut. On a à travailler une stratégie pour que cela puisse aller de l'avant. On s'attend, effectivement, à ce qu'il y ait certainement beaucoup de résistance au niveau des gestionnaires administratifs dans les municipalités; peut-être parce que cela ramène du travail différent, ce qui n'est même pas extra-comptable. Maintenant, on pense qu'au niveau des gens qui s'occupent, des ingénieurs, notamment, seraient favorisés par ce dossier.

M. Marc Bouchard, Ville de Terrebonne

Il est vrai que les coûts des infrastructures ne sont pas connus, souvent aussi du conseil municipal, parce qu'à chaque fois qu'on leur arrive avec des budgets de réfection, c'est une surprise bien souvent. Et puis, ils ne sont pas connus des utilisateurs. Celui qui utilise le service, jour après jour, utilise les robinets, l'eau chaude, etc. Il arrose sa pelouse, il ne connaît pas le prix des infrastructures. Cela me fait penser, quand on a des assemblées publiques, il y a des gens qui nous demandent des services dans des rues existantes, où il n'y a aucun service, et ils nous demandent l'égout et l'aqueduc. On va les voir, on leur explique combien cela coûte, puis là, ils sont très surpris des coûts. On parle souvent d'un prix en capital de 15 000 à 20 000 par maison, ce qui est très surprenant pour eux. Donc, on voit qu'ils ne connaissent pas le coût. C'est sûr qu'ils connaissent le coût d'un auto neuve, qui peut facilement être aux alentours de 30 000 dollars. Mais, quand vient le temps de savoir le coût des infrastructures, ils n'ont aucune idée. Donc, la première question qu'on me pose en assemblée publique c'est : est-ce qu'on peut avoir de l'aide ? C'est sûr que si on n'avait pas eu le programme des infrastructures Canada - Québec en 1994, il y a beaucoup de travaux qui ne seraient pas faits, en tout cas, à Terrebonne. Donc, je pense qu'il serait important, aussi, que les usagers connaissent les vrais coûts.

Intervenant non identifié

Je voudrais poser une question à madame Therrien concernant le 1% RDI dont vous nous avez parlé. On a eu une présentation de monsieur Pierre Lavallée, ce matin, d'ASSEAU, par rapport aux infrastructures de la ville de Montréal, et qui était intéressante par rapport à des courbes, ce que cela faisait quand l'investissement était à 0,5 ou 1% et entre 1 et 1,5%. Ma question est : est-ce qu'il y a des rapports vulgarisés qui nous permettraient de présenter ça à des élus pour qu'ils comprennent l'importance, justement, qu'on se situe à ce niveau d'investissement ? Mais, évidemment, pas basés sur notre expérience au Québec, parce qu'on n'en a pas beaucoup, mais sur des expériences américaines ou européennes ou je ne sais pas trop quoi ?

Mme Denise Therrien

Je pense qu'actuellement, des rapports vulgarisés, à ma connaissance, il n'en existe pas. Peut-être que quelqu'un du ministère des Affaires municipales est davantage au courant. Mais, quant à moi, sur les conséquences d'un sous-investissement, un rapport bien étoffé là-dessus, cela n'existe pas comme tel.

M. Pierre Lavallée, BPR

Il existe deux documents, dont un qui vient d'être publié en octobre 1997 par la " Water and Government Federation " et un autre publié en 1994 par l' " American Water Works Association ", qui précisent que ces limites se révèlent être des limites qui sont valables, compte tenu des expériences qui sont vécues dans des villes américaines. Donc, ces documents font référence à des études qui ont été faites sur un ensemble de villes assez important pour montrer que les villes qui ont le plus de problèmes sont sous la marge inférieure. Donc, 0,5 pour l'aqueduc et 0,4 pour le réseau d'égout. Les bornes supérieures montrent des municipalités qui vont avec de moins en moins de problèmes. Elles sont reliées, entre autres, à des perceptions dans plusieurs cas. Elles n'ont pas nécessairement la même quantification que ce qui va être fait dans le cas de la ville de Montréal, mais elles sont justifiées par des expériences. Donc, ces bornes sont vérifiées sur un grand nombre de cas. Cela donne un indice qui n'est pas nécessairement transposable à tous les cas de figure, mais qui permet d'évaluer ce que vous avez vu ce matin comme courbe où on peut voir qu'il existe une différence phénoménale en augmentation du taux de bris entre 0% du linéaire remplacé par an et 0,5% du linéaire par an. Cela permet de préciser ce que Yves Bernier posait comme question au début de l'atelier. À 0% de remplacement, 0,5% de remplacement, on a augmentation du taux de bris, on stabilise autour de 0,9 à 1,1% et on améliore au-dessus de 1,1%.

Mme Denise Therrien

Je voudrais peut-être ajouter ceci, il y a peut-être une confusion. Dans mon propos, je m'adressais à la nécessité de ne pas oublier, dans toute cette problématique, des efforts de R & D qui pourraient nous permettre d'en arriver, soit à des techniques d'auscultation ou de réhabilitation plus performantes, diminuant ainsi les coûts. Si on prend un chiffre moyen, actuellement, entre remplacer une conduite et la réhabiliter, dépendant des conditions, dépendant du diamètre des conduites en question; pour les coûts, cela peut être de l'ordre de 50% moins dispendieux de la réhabiliter que de la remplacer comme telle. Alors, quand on parle d'efforts, c'est pour être capable de développer des techniques qui vont nous permettre de tirer, de chacun des sous investis, un maximum en terme de résultats.

M. Marc Couture, Aqua Rehab

J'aimerais juste revenir sur la notion de réserve; deux commentaires, à titre d'ex-employé municipal pendant 10 ans. On en a parlé pendant longtemps, on se disait tout le temps que les gens qui paient l'immobilisation par un règlement d'emprunt, souvent, c'est sur 15 ans, c'est sur 20 ans. On s'est toujours demandé pourquoi on ne profitait pas alors de la 16^{ème} année ou de la 21^{ème} année, justement, pour maintenir le compte de taxes exactement au même taux ou au même montant, les travaux étant tous payés et, justement, pour accumuler cet argent dans la réserve. Je l'entends aujourd'hui et j'espère que c'est vers cela qu'on s'en va, parce qu'en politique, le politicien va trouver cela alléchant, aussi parce que si on n'augmente pas le compte de taxes de ces gens-là, on le maintient. Et dans presque tous les cas, les gens ne le savent même pas, ne le réalisent même pas.

Le deuxième commentaire, c'est pour faire le parallèle avec ce qu'on voit maintenant dans les programmes de formation. On prend le total de la main-d'œuvre pour la majorité dans l'industrie. Maintenant, on dit qu'on paie tant pour la main-d'œuvre et on doit investir 1% en formation. Or, pourquoi ne pas faire la même chose, je ne sais pas à quel pourcentage, mais le même principe appliqué; on connaît nos immobilisations en valeur et on devrait appliquer un pourcentage en disant : ce pourcentage devrait aller dans les réserves pour faire de l'entretien.

M. Yves Bernier, Ville de Montréal

En réponse aux commentaires qui ont été faits. Si on maintient le compte de taxes, cela veut dire que l'on remplacerait nos réseaux tous les 20 ans; un amortissement de 20 ans, c'est peut-être un peu trop. Par contre, cela pourrait être une formule intéressante, au moment de la construction des nouveaux ouvrages, comme vous suggérez tantôt, de percevoir un certain montant pour la première intervention de réhabilitation, pour la première intervention d'entretien. En ce sens-là, je pense que cela rejoint toutes les interventions de cet après-midi, qu'on parle de fonds dédié, qu'on parle d'argent dédié à cela. Merci.

M. Scott McKay, Centre national de formation traitement des eaux à Vaudreuil

C'est une question pour madame Therrien, parce qu'elle a mentionné tout à l'heure une idée qui a été lancée par le directeur des finances à la ville de Montréal, monsieur Galipeau, concernant l'identification d'un déficit d'entretien dans les états financiers. Donc, effectivement, cela semble être un instrument intéressant, justement, pour sensibiliser les élus, et s'il y a quelque chose qui fait mal politiquement, c'est sûrement de subir une décote lorsque, en examinant les états financiers, les agences de cotation en arrivent à diminuer la cote de crédit. Est-ce que cette idée a certains fondements, disons, méthodologiques ? Est-ce qu'on peut penser mettre une idée comme celle-là sur pied quand même assez rapidement ?

Mme Denise Therrien

Écoutez, c'est avec grand plaisir que je vais céder la parole au bras droit de monsieur Galipeau, qui est juste en arrière, là-bas, Serge Pourreaux.

M. Serge Purreaux, service des finances de la Ville de Montréal

L'idée d'agréer un montant au bilan des états financiers des villes, ce n'est pas une idée qu'on a inventée. Si on regarde aux Etats-Unis, la gestion des infrastructures est souvent faite par des compagnies d'utilité publique. Ces compagnies ont leur propre émission d'obligations et, pour émettre leurs obligations, elles sont obligées de faire un bilan de l'état de leurs infrastructures. Donc, de nombreuses villes américaines émettent un "Engineers report", par des spécialistes, tous les 3 ans ou 2 ans, en identifiant l'état des réseaux pour ces compagnies d'utilité publique et les besoins d'investissements, dans les futures années, pour maintenir l'état constant, pour soutenir le refinancement ou le paiement des obligations qui sont émises. Donc, c'est une idée qui existe dans d'autres pays. Nous, on a été voir le modèle américain. Dans d'autres pays, on pourrait aussi trouver des exemples équivalents. Dans la réflexion qui se fait sur les besoins financiers au niveau des municipalités, on fait des études actuarielles poussées pour savoir le déficit ou le surplus des actes notariés, dans les municipalités, des caisses de retraite. Il y a des vérificateurs qui optimisent les activités municipales et qui font des études poussées pour savoir s'il y a un chèque qui traîne dans un tiroir pendant une semaine; un chèque de 100 000 dollars, et il y a des remontrances qui sont faites au niveau public. Les municipalités, au Québec, gèrent des infrastructures de plusieurs dizaines de milliards de dollars et personne ne vérifie la gestion, en bon père de famille, de ces municipalités. Donc, il y aurait une possibilité, et cela rencontre toutes les objections ou tous les éléments qui sont soulevés, de la difficulté, pour les ingénieurs municipaux, de vendre, ou de faire le marketing des investissements en matière d'infrastructures souterraines parce que ce n'est pas aussi... Le rapport coût-bénéfice, au niveau politique, de faire des réhabilitations souterraines par rapport à d'autres projets d'investissements de nature capitalisable, que ce soit des installations sportives ou des parcs et autres. Cela permettrait, donc, d'obliger la municipalité à couvrir ces éléments. Tantôt, on a parlé des fonds dédiés. Il faudrait faire extrêmement attention. On a parlé de fiscalité municipale, puis des choses qui s'en viennent de façon intéressante. Je pense qu'il pourrait y avoir aussi des débouchés à ce niveau. Mais, avant de parler de fonds dédiés, il faudrait commencer par travailler sur la notion de prix de revient. On a parlé beaucoup du coût de l'eau, ce matin. Moi, je reste encore un peu éberlué à la pensée qu'on puisse établir le coût de l'eau si on n'est pas capable de moduler la comptabilité municipale avec la notion de prix de revient et de fonds dédiés et donc, de permettre d'établir ces coûts. Une fois qu'on aura ces coûts, aussi, on pourra voir la rentabilité des investissements et il faut être conscient, aussi, de l'évolution des structures municipales au Québec. De plus en plus, les grandes infrastructures vont se diriger vers une gestion où ce sera au niveau supra-local ou au niveau des MRC, des communautés urbaines, des régies intermunicipales, et donc, cette comptabilité sera nécessaire et différentes municipalités devront payer leur contribution, soit par le biais du fonds général, soit par le biais d'une tarification fiscale qui sera dédiée à ces activités. Donc, la notion de prix de revient, avant même de penser de faire des fonds, il faut travailler sur cette notion et je pense que les gens du ministère des Affaires municipales qui sont ici sont bien conscients des grandes limites de la comptabilité municipale à cet égard. Il faudra développer tout un chapitre, au niveau du manuel, pour affronter ça. Mais pour revenir à la question de l'"Engineers report", je pense que pour assurer la pérennité des infrastructures, lorsqu'on aura des méthodes qui seront éprouvées de diagnostic au niveau de l'état qui permettraient aux comptables, aux vérificateurs, d'inscrire au bilan en terme de passif ce déficit d'entretien, je pense que tous les ingénieurs auront une arme invincible pour aller s'adresser aux conseils municipaux, puis obtenir la part du budget d'investissement. L'autre élément, c'est la grande difficulté qu'on a, au Québec, de financer nos travaux d'infrastructures parce que partout à travers les États-Unis et le Canada, la mode est de financer comptant plus de 50% des dépenses d'immobilisation dans une municipalité. Nous, au Québec, on en est encore à 90, 95%, dans ces environs-là, ce qui nous génère des services de dette importants et qui inquiète aussi les élus municipaux, parce que nos services de dette varient entre 15 et 35% du budget des municipalités. Donc, c'est cela qui freine aussi l'investissement. Si des dépenses d'entretien et de protection étaient payées comptant par le budget de fonctionnement sur un horizon de 10, 15 ou 20 ans, pour l'implantation, cela serait beaucoup plus facile d'avoir les crédits

nécessaires. Je rappelle qu'en général, si vous regardez les dépenses du PTI des différentes municipalités, vous regardez le service de dette, en général, le service de dettes est deux fois plus élevé que la dépense annuelle en immobilisations. Donc, il y a un coût associé à cela, il y a des économies importantes qui pourraient être générées. Bon, je clos le volet financier.

Animateur

Merci Monsieur. D'autres interventions ? Voilà, monsieur Castagner, madame Therrien. D'autres personnes veulent intervenir ? Écoutez, s'il n'y a pas d'autres interventions, je pourrais simplement vous reformuler la dernière question, vous la rappeler et voir s'il n'y a pas d'autres interventions suite à cette question. Est-ce qu'il reste des questions à clarifier ? Ou si ce que vous aviez à dire, dans le fond, a été dit, a été exprimé ? À ce moment-là, je conclurais nos travaux en vous disant que je n'essayerai pas de résumer ce qui s'est dit. Tout est noté. Cela va être transmis, évidemment, et je vous remercie beaucoup de votre attention. Je remercie madame Therrien, monsieur Castagner. Je voudrais souligner le travail essentiel de notre preneur de son, monsieur Babin; sans lui, on ne se serait pas entendu aussi bien, évidemment. Alors ceci étant dit, je vous souhaite bonne fin d'après-midi et bonne fin de Symposium. Merci !



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

ATELIER

SYNTHÈSE DES TABLES RONDES

LES RIVIÈRES ET LEUR BASSIN VERSANT

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



M. André Stainier, les Amis de la vallée du Saint-Laurent*

Je veux rappeler, comme monsieur Mead et monsieur Béland l'ont rappelé tout à l'heure, que le Saint-Laurent doit aussi être cité lorsqu'on traite de la question d'introduire la gestion par bassin versant au Québec. Il n'y a pas que les rivières. Les rivières ne sont que des sous-bassins au Québec. Le vrai bassin, c'est le bassin versant du Saint-Laurent.

Intervenant non identifié

C'est pour compléter la synthèse. La question d'échelles n'a pas été mentionnée; l'échelle au niveau régional et au niveau bassin versant plus général.

Animateur

S'il n'y a rien d'autres à rajouter, alors nous passons au prochain volet : nos conférenciers.

* La synthèse de la table ronde sur les rivières et leur bassin versant n'a malheureusement pas été complètement enregistrée sur cassette. Par conséquent, la transcription ne représente qu'un échantillon de cette synthèse. Nous nous en excusons. Merci beaucoup de votre compréhension.



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

ATELIER

LES RIVIÈRES ET LEUR BASSIN VERSANT

avec

Mme Francine Trépanier
Directrice générale, Corporation d'Aménagement de la Rivière Assomption

M. Ghislain Poulin
Directeur général, MRC de La Nouvelle-Beauce
Secrétaire, COBARIC I

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animateur

Il me fait plaisir de présenter madame Francine Trépanier qui est née à Québec avec vue sur le fleuve, d'où lui vient sûrement son intérêt pour la protection et la mise en valeur de cours d'eau. Depuis 1989, elle est directrice générale de la Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption. Son expertise l'a amenée à rejoindre les rangs des membres fondateurs du Réseau des Organismes de Rivière du Québec, un réseau qui représente 30 organismes de rivières et où elle oeuvre à titre de présidente depuis juin 1997.

Mme Francine Trépanier

Avant de vous présenter quelques points de réflexion sur la gestion de l'eau dans une approche de gestion par bassin versant, je me permettrai de faire une brève présentation des organismes que je représente afin de mieux vous situer face à mon intervention. Je considère que c'est autant plus pertinent que suite à l'exposé de monsieur Guy Courchesne ce matin, je réalise que je représente probablement les deux organismes les moins connus au Québec.

Alors, si vous me permettez, dans un premier temps, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption oeuvre dans la région de Lanaudière depuis bientôt quinze ans avec pour principal mandat la mise en valeur et le développement du potentiel environnemental, écologique et récréotouristique de la rivière l'Assomption. Issus des forces vives du milieu, ces artisans de la rivière, combinent des personnalités ayant des approches différentes qui proviennent autant des domaines économiques, sociaux, politiques, environnementaux qu'écologiques. Ils ont su développer une approche de complémentarité et de concertation répondant aux besoins locaux et régionaux. Cette belle aventure se poursuit toujours avec près d'un demi million de dollars qui sont investis chaque année sur le terrain dans des projets de restauration, d'aménagement, de protection afin de redonner à la population cette richesse collective.

Je vais également me permettre une parenthèse à l'exposé de monsieur Courchesne. Je compléterai en vous mentionnant que, même si nous avons bénéficié d'un groupe de pression qui a fait le plus d'éclats au Québec; je citerais le groupe À cours d'eau. Malheureusement, on vit toujours un problème d'épuration des eaux... L'usine d'épuration des eaux du Grand Joliette n'est toujours pas fonctionnelle. C'est quasiment un monument historique, après quinze ans de discussion. Alors, à ce stade-là, je pourrais donc témoigner, mieux que quiconque, que la concertation ce n'est pas toujours facile.

Dans un deuxième temps, le réseau des Organismes de Rivière du Québec, le Réseau d'Or, est issu d'un besoin d'établir des liens d'échanges entre les différents groupes oeuvrant sur les rivières au Québec, permettant ainsi de contrer leur isolement. Il regroupe plus d'une trentaine d'organismes de rivières et intervient avec pour but premier la promotion de la gestion de l'eau dans une approche de gestion par bassin versant. Ce réseau permet donc à chacun des organismes participants de s'enrichir des expériences menées par leurs collègues sur d'autres rivières ou bassins, de transposer l'expertise développée afin de leur permettre d'accéder à une structure et aux moyens nécessaires pour effectuer adéquatement une gestion par bassin versant. Modèle rentable qui permet de maximiser les efforts des ressources humaines, financières et matérielles appliquées aux rivières du Québec.

Je vais y aller avec l'expérience québécoise maintenant mais avec une petite parenthèse. Au cours des dernières années, le modèle français fut l'objet d'analyses, de conférences, de différents exposés.

À notre avis, cette approche ne répond pas aux besoins québécois et rejoint les rangs d'éléments de culture.

Le projet-pilote COBARIC du gouvernement du Québec est très intéressant. Il apporte un aspect réglementaire qui permettra de compléter l'expertise déjà développée dans l'atteinte d'une approche purement québécoise. Nous pensons que le modèle COBARIC est innovateur dans le sens où il est appuyé et supporté financièrement par le gouvernement du Québec pour développer son modèle. Alors, au Québec, je vous mentionnerais que plusieurs groupes oeuvrant sur les rivières fonctionnent déjà dans une approche intégrée de gestion par bassin versant et ce, avec les contraintes actuelles de pouvoir et de financement. En effet, les organismes de rivières du Québec, regroupés sous l'égide du Réseau d'Or, ont à leur actif près de deux cent cinquante ans d'expérience cumulée, de planification, de concertation et d'actions sur le terrain. Les bassins versants des rivières participantes recourent plus des trois quarts du Québec habité et concernent près de cinq millions de citoyens, ce qui est non négligeable comme expertise. L'expérience québécoise est des plus intéressante et peut nous permettre de développer un modèle souple adaptable à la réalité et à la dynamique de chacun des bassins versants au Québec. Un modèle qui reflétera sûrement les capacités innovatrices du peuple québécois.

Alors, à notre avis, la gestion des ressources par bassin versant en matière de protection et de restauration de la ressource «eau» est l'avenue incontournable en matière de gestion de l'eau pour le Québec. La dynamique d'un bassin versant est telle que tout événement, si petit soit-il, se produisant en amont de son réseau hydrographique, aura une répercussion sur l'aval de son bassin. Donc, il est de toute première importance que les intervenants concernés à l'échelle d'un même bassin versant se concertent afin de mieux gérer cette richesse collective. Au Québec, cette ressource fait l'objet de différents niveaux de préoccupations et d'utilisation étant à la fois une richesse à protéger, un service à la population, une richesse naturelle à exploiter, un nouvel attrait à commercialiser. Je pense que l'on en a assez entendu parler ces derniers jours. La protection de la ressource «eau» devra primer sur tous ces usages. Quatre principes directeurs devront nous guider afin de mieux consolider les usages. La gestion par bassin versant devra se faire dans un esprit de développement permettant la durabilité des ressources. Les milieux naturels devront bénéficier d'une protection accrue car nous partageons ce milieu avec la faune, la flore qui, souvent, sont démunis face à nos interventions. Les usages économiques devront éviter à tout prix une dégradation du milieu et de la ressource «eau». Enfin, la gestion par bassin versant devra surtout s'assurer de redonner l'usage des rivières aux citoyens.

Je conclurais en disant : le gouvernement du Québec, dans son approche de gestion par bassin versant, devra s'assurer de permettre aux divers usagers d'un territoire hydrographique donné de prendre part aux décisions qui seront prises quant à l'utilisation et la protection de la ressource «eau». La gestion par bassin ne devra pas constituer un modèle unique mais devra se développer dans un modèle souple, facilement adaptable à la réalité propre des différents bassins du Québec.

Animateur

Maintenant, nous passons à notre deuxième conférencier qui est monsieur Ghislain Poulin, directeur général de la MRC de La Nouvelle Beauce et aussi secrétaire-trésorier de COBARIC I. Il est délégué par l'Union des Municipalités Régionales de Compté du Québec (UMRCQ) mais il ne les représente pas ici officiellement.

M. Ghislain Poulin

Comme l'animateur nous l'a mentionné, j'ai été délégué à la dernière minute par l'UMRCQ pour représenter l'UMRCQ ici mais je ne défends aucune de leurs positions et tout ce que je vais dire n'engage que moi. De plus, j'entends bien convaincre le COBARIC II de poursuivre les travaux du COBARIC I, qui n'existe plus.

Lorsqu'on m'a demandé de participer à l'atelier, j'ai pris connaissance du document de références et je me suis dit que nous n'avions pas de problèmes de quantité, ni de qualité, et pas non plus de problèmes d'encadrement. Est-ce que je dois participer à l'atelier ? S'il n'y avait pas de problèmes, comme le montre le document de références, nous n'aurions pas vécu l'expérience que l'on a vécue et je ne serais pas ici cet après-midi. L'expérience du COBARIC que nous avons vécue a été très méconnue dans sa première phase et c'était volontaire de la part des membres du conseil d'administration du COBARIC I.

Lorsque nous avons remis notre rapport, il s'intitulait «Vers une gestion intégrée et globale des eaux du Québec ». Ce rapport a été déposé au Ministre de l'Environnement le 26 mars 1996 et ce n'est que le 24 novembre 1997 que le Ministre de l'Environnement, avec 4 autres Ministères, a signé avec les deux CRD de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie l'entente spécifique pour poursuivre l'expérience-pilote du COBARIC II. On va reprendre sa signification et son historique. COBARIC signifie Comité de bassins de la rivière Chaudière. C'est en avril 1992 que l'AQTE, qui est devenue le Réseau Environnement, a reçu du ministère de l'Environnement le mandat de développer les caractéristiques d'un modèle de gestion de l'eau par bassin versant au Québec. En juin 1993, le choix d'un bassin versant où l'expérience-pilote devait s'effectuer a été fait et ce, avec l'aide de l'UMRCQ, l'UMQ et l'UPA. En septembre, il y a eu une mission en France qui est allée voir ce qui se faisait au niveau de la gestion de l'eau par bassin versant. En mars 1994, une soixantaine de délégués représentant les différents groupes d'usagers de tout le bassin versant de la rivière Chaudière se sont réunis pour créer un comité provisoire qui devait élaborer la démarche que nous allions suivre. Ils ont déposé leur rapport en octobre 1994 et les travaux du COBARIC I ont commencé à ce moment-là.

Je tiens aussi à mentionner que beaucoup d'organismes nous avaient déjà manifesté leur intention de participer à l'élaboration de ce modèle. Finalement, nous avons retenu une composition du conseil d'administration du COBARIC formé de groupes d'usagers représentant vingt et une personnes plus trois observateurs. Les vingt et une personnes du conseil d'administration étaient composées de huit membres du secteur municipal soit un représentant municipal par territoire de MRC concernées par le bassin versant, quatre représentants agricoles, un représentant de la forêt, deux représentants de l'industrie, un du tourisme, un de la santé (régie régionale de la santé), un représentant des groupes environnementaux, un représentant du comité sur les inondations et deux personnes-ressources qui étaient un expert juridique et un ingénieur en assainissement des eaux. À ces vingt et une personnes s'ajoutaient un observateur de l'Association québécoise des techniques de l'eau, un secrétaire-trésorier qui, en l'occurrence, était moi et un coordonnateur qui nous a été délégué pour la période d'élaboration du projet par le ministère de l'Environnement. Ce coordonnateur était monsieur Pierre Auger que je remercie pour le travail qu'il a fait dans cette première étape.

Le mandat du COBARIC I a été évoqué à quelques reprises. Je pense qu'aujourd'hui il va falloir aussi confronter les perceptions. Il y a beaucoup de perceptions bonnes et mauvaises. Je pense que notre ennemi numéro un, à tous ici, c'est nos perceptions; qui doit faire quoi ? Comment doit-on le faire ? Comment interprète-t-on les actions des autres ? J'ai été étonné de voir l'intérêt que tout le monde porte à cette expérience-pilote au niveau de la rivière Chaudière. Notre mandat était de proposer au

ministère de l'Environnement et de la Faune une approche originale et innovatrice de gestion intégrée à l'eau adaptée au contexte québécois. Par définition, cela voulait dire qu'on ne devait pas reprendre quelque chose qui existait ailleurs et l'implanter ici. Nous devions développer quelque chose à partir des expériences qui se sont vécues ailleurs dans d'autres bassins versants au Québec et ailleurs dans d'autres bassins versants que ce soit en Europe, aux États-Unis ou même au Canada. Il fallait aussi établir le type d'organisation. Là, nous avons le choix. Nous en avons regardé quelques-uns. Qu'est-ce qu'une agence ? Qu'est-ce qu'une régie ? Est-ce qu'une table de concertation ou un organisme à but non lucratif pourrait être créé ? Donc, on se devait de réfléchir sur le type d'organisations. À ce sujet, un problème est apparu : dès que nous voulions utiliser le mot «agence de l'eau québécoise, un parallèle était fait avec l'agence de l'eau française ce qui entraînait un rejet immédiat " ça ne peut pas s'appliquer ici ". Cela a été vu et entendu, et revu et réentendu, au cours des ateliers et des tables rondes. De plus, de quel pouvoir devrait disposer cette structure, cette organisation ? Quel serait son fonctionnement ? Quel serait son financement ? En outre, la proposition devait s'appuyer sur la problématique du bassin de la rivière Chaudière puisque c'était nous qui avons été choisis. Un des éléments très important qui était omniprésent dans toutes les rencontres et les discussions du conseil d'administration était le questionnement sur ce que nous étions en train de faire à savoir si cela était suffisamment flexible et souple pour être transposable ou adaptable à l'ensemble des autres bassins versants habités du Québec.

On ne peut parler de la gestion de l'eau sans connaître les éléments fondamentaux de notre bassin versant. La rivière Chaudière prend sa source à la frontière des États-Unis et du Québec dans la MRC du Granit près du Lac Mégantic qui est la tache noire au centre. Vous avez les limites en noir du bassin versant de la rivière Chaudière et chaque trait noir qui est ici, vous voyez les limites des MRC; MRC de l'Amiante, MRC Robert-Cliche, La Nouvelle Beauce, Chutes de la Chaudière, Etchemins ainsi que Beauce, Sartigan et Lotbinière. Donc, lorsqu'on dit que la gestion de l'eau par bassin versant de la rivière Chaudière, c'est une expérience beauceronne, je vous en remercie monsieur Beauchemin mais cela dépasse largement la Beauce; c'est huit MRC et nous ne sommes que trois de la Beauce, il y en a cinq qui ne le sont pas, ils sont majoritaires. Alors, il faut respecter les cent cinquante milles citoyens et ce n'est pas une expérience beauceronne, c'est une expérience de bassins versants pour huit MRC. Le bassin versant est divisé en trois grands secteurs et c'est trois secteurs présentent des caractéristiques complètement différentes les unes des autres. La première partie va du Lac Mégantic jusqu'à Saint-Georges. La qualité de l'eau est bonne et il n'y a à peu près aucune restriction d'usage. Cette partie se caractérise par l'agriculture extensive, la villégiature, les coupes forestières. Les seules terres publiques se trouvent dans cette partie, c'est une concession à Domtar. Les pentes sont douces, relativement douces et il n'y a pas vraiment de problèmes d'érosion et de concentration des activités agricoles ou industrielles, à l'exception peut être de Mégantic où l'on connaît une croissance industrielle depuis les dernières années. La partie de la moyenne Chaudière qui s'étend de Saint-Georges jusqu'à environ Sainte-Marie de Beauce (un petit peu plus bas que Sainte-Marie) est en pente très faible. Le fond de la vallée est composé de terres qui sont très riches sur le bord de la rivière mais les pentes sont très abruptes. Ici vous voyez, c'est la partie autour de Saint-Georges où le bassin est le plus large. Donc, les grands volumes d'eau, lors de la fonte printanière, sont générés par cette partie. De plus, les pentes sont très étroites et l'eau s'écoule très vite. Je vais revenir sur les phénomènes que cela occasionne au niveau des inondations. Enfin, vous avez l'autre partie, la partie de la basse rivière qui est située au nord et qui présente des caractéristiques très particulières : concentration excessive et énorme des activités agricoles, laitières et porcines mais aussi concentration d'activités industrielles à partir de Saint-Georges, Beauceville, Saint-Joseph et Sainte-Marie. À l'embouchure, vous avez la plus forte concentration de la population. Donc, dans la partie la plus étroite, la plus courte à la fin du bassin, vous avez l'ensemble de tous les facteurs qui peuvent causer une pollution et l'on retrouve là une qualité de l'eau médiocre et des usages très restreints.

Donc, quand on dit que la rivière est polluée, je vous dirais que ce n'est pas vrai jusqu'à Saint-Georges. Quand on dit qu'elle est très polluée, je dirais que c'est vrai à partir de Sainte-Marie jusqu'aux Chutes de la Chaudière. Donc, il faut déjà là, commencer à mettre des nuances. D'ailleurs, sur le terrain, c'est très important. Phénomène très important aussi, contrairement à tout ce qui a été dit dans le document de références, dans le bassin versant de la rivière Chaudière, on a des surplus d'eau le printemps avec des inondations importantes, pas aussi graves qu'au Lac-Saint-Jean mais très importantes et répétitives à chaque année. Mais, il y a une chose que nous avons aussi, c'est que l'on se rend compte que l'on commence à manquer d'eau et la rivière Chaudière va probablement être une des premières rivières où l'on va connaître certaines pénuries d'eau à plusieurs endroits sporadiques du bassin, et il va falloir être vigilant.

Le bassin, c'est 6 682 km², deux régions administratives : l'Estrie pour la partie du granite et Chaudière-Appalaches pour les sept autres MRC. Les huit MRC, je vous les ai nommées tantôt. Il y a 95 municipalités qui sont présentes en totalité ou en partie. Il y a 150 000 personnes et je les appellerais 150 000 ayants-droit. C'est pour ces 150 000 personnes-là que nous devons travailler, il ne faut jamais l'oublier. Une des problématiques du bassin est les conflits d'usage. On a recensé plusieurs conflits d'usage. Vous avez sûrement entendu parler du projet Inergex versus le tourisme et l'écologie. On a entendu parler aussi de l'agriculture intensive, les élevages porcins versus l'approvisionnement en eau des municipalités, la qualité de l'eau. On a aussi des problèmes d'industries et de municipalités, comme par exemple un abattoir qui voulait doubler sa production et créer 150 emplois tandis qu'il s'approvisionne dans le même aquifère que la municipalité. Ou on donne priorité à l'abattoir et on a 150 emplois, ou on doit construire une autre source d'approvisionnement en eau pour la municipalité pour concilier l'économique et le municipal. Le programme d'assainissement urbain est à terminer. Il y a 114 millions de dollars qui avaient été, en 1993, investis dans ce programme. Il restait, à ce moment-là, 45 millions de dollars à venir et ça, c'était en 1993. Depuis ce temps-là, il y en a déjà plusieurs millions qui ont été faits notamment à l'embouchure à Charny, à Saint-Nicolas. Il y a une grosse station d'épuration qui a été construite et, donc, il reste peut être une dizaine ou une quinzaine de millions de dollars d'investissement et l'assainissement des eaux municipales va être terminée sur tout le bassin versant. Les inondations génèrent des dépenses de 1.2 à 2.5 millions de dollars de dommages annuels moyens. Une petite anecdote : en 1991, on a eu une inondation cinq-centenaire, donc, on est bon pour 500 ans si on suit nos statistiques. Le problème est que le 1^{er} avril, et ce n'était pas un «poisson», c'était la plus grosse inondation du siècle et le 1^{er} juillet était la plus grande sécheresse du siècle. C'est là que le maire de Saint-Elzéar paroisse a dû s'acheter une terre pour le puits parce qu'il avait 3 000 cochons à abreuver. Donc, quel est le prix de l'eau à payer ? Il y a un prix qui peut être très important selon l'activité que vous faites et selon la situation dans laquelle on se trouve. Deux tiers de la population utilisent les eaux souterraines comme eau potable. Il y a deux tiers des 150 000 ayants-droit qui utilisent l'eau souterraine. Il faut donc se préoccuper de l'eau souterraine et de façon très importante. On avait 693 entreprises et, depuis ce temps-là, je dois vous dire qu'on est rendu à 725 ou 730 PME dans le bassin dont un tiers localisé dans cinq municipalités seulement qui sont : Mégantic, Sainte-Marie, Saint-Georges la tête des ponts, Charny, Saint-Romuald et Saint-Nicolas. Vous avez 4 000 entreprises agricoles dont 1 600 rencontrent des problèmes d'entreposage de lisier. Le gouvernement a investi 8.3 millions de dollars d'investissement public dans le programme PAAGF et on a un problème important de pollution diffuse mais nous n'avons pas de mesures. Enfin, le problème de raretés qui sont saisonnières et qui sont ponctuelles mais nous n'avons pas le droit de ne pas savoir quelle est la gravité du problème de la rareté de l'eau dans notre bassin. Il y a aussi une richesse faunique. Une des plus grandes surprises qui a confondu tout le monde et tous les septiques c'est que la rivière Chaudière a une richesse faunique remarquable. Selon l'inventaire récent du ministère de l'Environnement et de la Faune, il y aurait 330 espèces fauniques vertébrées présentes sur 652 connues au Québec, soit 50% de la biodiversité québécoise et cela va

faire rire tout le monde, aucune espèce menacée ou vulnérable. Les deux tiers de toutes les espèces d'oiseaux du Québec se trouvent dans le bassin versant. Donc, c'est une richesse énorme et il faut la considérer.

Ce que l'on proposait dans COBARIC I, c'est que l'agence de l'eau devait réaliser un schéma-directeur pour tout le bassin versant, sensibiliser et éduquer tous les usagers, consulter la population, concerter les intervenants, conclure des ententes sur l'eau avec les gouvernements et les intervenants. Cette structure devait être d'un organisme public avec un conseil d'administration qui était représenté par tous les secteurs de l'activité sociale, économique et environnementale de notre territoire. Cette représentation devait d'abord être équitable selon les groupes d'usagers et le personnel de l'agence ne devait pas être plus de trois à cinq personnes. Le financement va faire partie du mandat de COBARIC II.

J'arrive aux principes-directeurs. Quels sont les huit principes directeurs adoptés par COBARIC et qui ont été repris par le gouvernement sauf le dernier et je l'ai volontairement maintenu. D'abord, c'est que les vingt et un membres du conseil d'administration sont unanimes pour dire que le bassin hydrographique ou le bassin versant d'un cours d'eau constitue l'unité naturelle ou géographique la plus appropriée pour la gestion de l'eau au Québec. Deuxièmement, on se doit d'avoir une connaissance complète et à jour de l'état des ressources «eau» du bassin versant, laquelle constitue une exigence essentielle pour une gestion efficace. Ainsi, les ministères et tous ceux qui possèdent l'information sur les données de base doivent avoir une collaboration énorme et étroite, sans quoi il ne se sera pas possible de réussir. Troisièmement, la gestion de l'eau doit tenir compte de l'interdépendance des usages multiples sur le territoire du bassin versant en pratiquant la concertation de tous les usagers. Ceux qui décident ce sont les groupes d'usagers en collaboration avec ceux qui dirigent actuellement. Quatrièmement, la politique de l'eau et sa gestion doivent viser à préserver et à rétablir la santé des écosystèmes et on a vu qu'on a une richesse faunique remarquable. Jusqu'où doit-on aller ? Qui décide ? Qui paye ? Cinquièmement, l'eau étant une ressource essentielle à la vie, les utilisateurs doivent être redevables quant à son utilisation ou sa détérioration et là on rejoint la notion de responsabilisation, imputabilité et également utilisateur-payeur, pollueur-payeur. Sixièmement, Une gestion responsable de l'eau par bassin versant doit viser l'autonomie financière, fonctionnelle et complète. Si ce sont les résidents qui se paient les services, la qualité et la quantité de l'eau, ils doivent être dans la décision de façon très importante. Septièmement, les grandes orientations en matière de gestion des eaux doivent s'appuyer sur la participation de la population. Ils doivent être partis à la décision, ils doivent être informés et consultés tout au long du processus d'élaboration du schéma-directeur. Le huitième qui n'a pas été retenu par le gouvernement et dont nous avons soulevé les aspects juridiques ce matin, c'est que les législations nationales, régionales et locales doivent être adaptées de façon à favoriser l'atteinte des objectifs de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Cela ne veut pas dire de rendre sa majesté assujettie au bassin versant de la rivière Chaudière, ça veut juste dire qu'il faut revoir certaines lois pour pouvoir mettre en oeuvre les orientations, les priorités d'actions élaborées dans un schéma-directeur de l'eau (SDE). Cela ne fait pas de transfert de pouvoir. Cela ne fait que des modalités. Pour ce qui est du schéma-directeur, sa réalisation comprend deux étapes. Premièrement le bilan de l'état du bassin et de ses utilisations porte sur la qualité des eaux de surface et souterraines (les deux), l'état de régime hydrique, les inondations en particulier, l'état des écosystèmes aquatiques, l'état physique des cours d'eau, les usages, les projets et leurs impacts, les besoins des usagers, les programmes et les politiques actuelles. Deuxièmement, ces données serviront à établir un diagnostic précis de l'état du bassin versant, les enjeux et les objectifs. Ces objectifs doivent être environnementaux, économiques et sociaux. Le SDE contiendrait un plan d'actions prioritaires qui viserait d'abord la mise en oeuvre des principes directeurs

(peut-être à l'exception du huitième), de la dépollution, de la prévention, de la restauration et de la mise en valeur des cours d'eau du bassin versant.

Ce que nous avons recommandé était de doter le Québec d'un mode de gestion intégré de l'eau par bassin versant conforme aux huit principes directeurs et de le faire par une loi. Cela a été refusé. On a recommandé de réaliser un schéma-directeur. On a accepté de passer à la phase de validation du modèle, de s'assurer que l'agence consultera la population, ce sera fait, de s'assurer de l'appui technique et financier des ministères et ça, c'est fondamental. Les six Ministères qui ont signé l'entente, vont nous supporter techniquement. J'espère que l'on aura accès aux bases de données fondamentales comme quelqu'un l'a soulevé ce matin. Développer une interface gouvernementale interministérielle cohérente qui permettra à « l'agence » d'agir efficacement. C'est le mécanisme d'évaluation et de suivi de l'expérience-pilote. Une expérience-pilote qui se fait toute seule dans un coin de la province ça ne vaut rien si le gouvernement n'est pas en train de faire une évaluation, un requestionnement de sa démarche lui-même en termes de gestion de l'eau au Québec. On voit actuellement qu'il y a beaucoup de Ministères qui tentent d'élaborer leur propre position face au défi de la gestion de l'eau au Québec. La première étape qui était d'élaborer un modèle de gestion de l'eau par le COBARIC et de le faire accepter, a été entérinée le 24 novembre 1997 par une entente spécifique entre le gouvernement du Québec et les six Ministères des régions administratives et le COBARIC. L'assemblée de création du COBARIC II a été faite le 9 décembre 1997 et, à partir du 21 janvier, on commence la validation du modèle de gestion où l'on fera le bilan, le SDE, le financement. On examinera les dix autres aspects, aspects financiers, légaux et opérationnels. La mise en oeuvre du schéma-directeur se fera par la suite. J'ai également fait ajouter l'acétate sur le mandat du COBARIC II, qui est de réaliser le schéma-directeur avec chacune des composantes, réaliser une proposition de financement qui inclut une stratégie de financement visant à rendre redevables les utilisateurs de l'eau quant à son utilisation ou sa détérioration, un cadre législatif, financier et opérationnel qui assurera l'autonomie financière en matière de gestion de l'eau à l'échelle du bassin tout en développant des outils économiques qui permettraient d'accroître le degré de responsabilité des utilisateurs de l'eau, de réaliser des travaux et des équipements découlant de l'application du schéma-directeur. Il faudra aussi informer et consulter la population ainsi que faire connaître et présenter régulièrement l'état d'avancement et les étapes des travaux afin qu'ils soient évalués par les organismes de rivières et les différents partenaires. Il ne manque qu'une seule personne sur notre conseil d'administration. Ce matin, j'ai vu que le milieu scientifique était très intéressé. J'invite donc un distingué professeur d'université à venir nous joindre pour pouvoir transmettre la connaissance au milieu universitaire.

En terminant, la première question que l'on m'avait posée en m'invitant était : en quoi l'approche de gestion de bassins versants pourrait améliorer de façon notable de la situation observée au Québec pour ce qui est de la quantité et de la qualité de l'eau et ce, à quel coût ? Je répondrais que si l'on veut répondre à toutes les questions concernant les conflits d'usage des usagers, consulter la population, établir les priorités. Je suis de l'avis des vingt et un membres du conseil d'administration du COBARIC I qui pensent que c'est par une approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant que l'on doit répondre à ces questions et nous devons en convaincre tous nos partenaires gouvernementaux et du milieu dans la deuxième approche.



LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LES RIVIÈRES ET LEUR BASSIN VERSANT

ATELIER

COMMENTAIRES ET QUESTIONS

Symposium sur la gestion de l'eau au Québec

Palais des Congrès de Montréal

10-11-12 décembre 1997



Animateur

Maintenant nous allons passer aux interventions dans la salle.

M. Jean-Pierre Fortin, INRS-Eau

En même temps que cela, je vais répondre à une question de ce matin. En effet, il y a une question qui a été posée ce matin sans qu'il n'y ait eu de réponse. Une personne a demandé s'il y avait des modèles théoriques, mathématiques qui existaient actuellement. À l'INRS-Eau, il y a deux modèles hydrologiques qui existent, un modèle hydrodynamique, un modèle intégré dont je vais parler immédiatement après et des modèles statistiques. On utilise aussi la télédétection et les systèmes d'information géographiques pour, d'une part, faire l'acquisition des données et d'autre part l'ajustement des données spatiales aux bassins versants. Là, je cite uniquement l'INRS-Eau. Monsieur Smitz, ce matin, a parlé de du modèle PEGASE. D'autres modèles existent aussi à travers le Canada.

Quand on parle de dresser un bilan de l'état du régime hydrologique, les modèles sont capables de savoir ce qui se passe sur un bassin. En fonction des objectifs à atteindre, les modèles sont capables de faire des scénarios afin de mesurer les conséquences des interventions faites sur le bassin versant ou les impacts d'une pollution. D'ailleurs, on a parlé ce matin de GIBSI qui est un modèle intégré actuellement appliqué sur le bassin de la rivière Chaudière. Celui-ci prend en compte la quantité et la qualité de l'eau, l'érosion, les pollutions diffuses sur le bassin et les pollutions en rivières. Il existe donc actuellement au Québec des moyens d'aider les gens à trouver des solutions et à prendre des décisions.

Intervenant non identifié

Je représente le CRE Côte-Nord. Je me pose des questions par rapport à la faisabilité et l'adaptabilité du modèle pour des rivières, surtout lorsque l'on parle de modèles qui devaient être transposables ou adaptables à l'ensemble des bassins versants dits habités. J'aimerais qu'on définisse ce qu'est un bassin versant habité. Nous autres, on a une multitude de rivières. La plupart de ces rivières n'ont pas de population importante à proximité mais nous faisons face quand même à des niveaux d'altération assez importants, que ce soit par la coupe de bois, les infrastructures de retenues comme les barrages ou encore la prospection minière. Donc, dans cette optique, est-ce que ce modèle par bassin versant que je trouve bien intéressant, est vraiment adaptable à tous les milieux québécois? Ne fait-on pas un petit peu fausse route en disant que cela s'adapte vraiment bien à toutes les rivières du Québec? Existe-t-il des alternatives?

En fait, il y a comme trois volets dans ma question. Le concept de bassins versants habités, le niveau d'adaptabilité et, pour finir, ça s'adresse peut-être plus au conférencier qu'on avait aussi ce matin. Quels sont les modèles qui pourraient pallier à ce manque au niveau des bassins versants?

Animateur

Je trouve ça quand même une question intéressante. Est-ce que vous voulez avoir une petite réponse brève? Je vous demande de nouveau. On a 50 minutes. Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui

veulent parler... Moi, je suis très conscient du temps et je vais vous demander de garder vos interventions aussi brèves que possibles.

M. Ghislain Poulin

Il appartient aux ayants-droit d'un bassin versant de décider s'ils doivent s'organiser ou pas. Vous déterminerez lesquels de vos bassins sont habités ou pas. De plus, la formule adaptable, ça veut dire qu'une fois que vous avez identifié un groupe de personnes ou d'organismes qui veulent s'impliquer dans la gestion de l'eau par bassin versant sur votre rivière, c'est à vous de regarder quel est le mécanisme que vous voulez vous donner. Actuellement, il n'en existe pas de modèles. On essaie d'en valider un. À la fin, au bout de deux ans, on va peut-être arriver et dire, on s'est complètement planté et on ferme les livres. Continuez chacun chez vous à faire ce que vous pouvez à qui mieux mieux avec les organismes, les ministères et chacun des intervenants. Peut-être aussi que l'on arrivera en disant : voici, après une validation, on peut vous dire que telle chose et telle chose ne fonctionnera pas pour telle raison; on l'a validé et ça ne marche pas chez nous. Je pense qu'il y a beaucoup de place pour l'innovation. Ce que l'on a recommandé comme composition, c'était ce qui faisait l'affaire dans le bassin versant de la rivière Chaudière parce que c'était nos grands groupes d'utilisateurs, sauf que l'on ne pouvait pas avoir 150 000 personnes assises à la table. Il fallait avoir de grands groupes d'utilisateurs pour être le plus représentatif possible. Chez vous, si ce sont des groupes d'utilisateurs différents, vous les prenez. Vous prenez ceux qui sont différents et vous composez votre table en fonction de vos grands groupes d'utilisateurs et surtout des problèmes et des besoins que vous avez.

M. Benoît Malette

Je suis étudiant à la maîtrise en urbanisme environnemental. Monsieur Beauchamp soulevait l'inquiétude des universitaires qui s'intéressaient au domaine. J'en suis la preuve. J'ai l'impression, tout au long de la journée, que l'on regarde la situation avec une œillère fermée du côté droit. On regarde beaucoup d'exemples français, des exemples européens. L'exemple ontarien est très intéressant selon moi. Il y a beaucoup d'exemples nord-américains qui sont intéressants, qui sont beaucoup plus faciles à adapter au contexte québécois, vu la similarité du côté population, grandeur de territoire, concentration, industrie, agriculture. Je me pose cette question : est-ce voulu que les systèmes de gestion nord-américains et plus particulièrement ontariens (cela fait au-delà de 48 ans que le système fonctionne) n'ont pas été évoqués. Ont-ils été rejetés ? Ont-ils été regardés ?

Animateur

Une autre intervention.

M. Paul Champagne

Je suis le premier vice-président du Réseau d'OR. Je vais mettre un petit peu d'animosité dans le débat d'aujourd'hui. Ça fait 18 ans que ça marche. Ce n'est peut-être pas un modèle mais ça marche. Serge Bourdon ici ((d'Ascadrigue)), la rivière Châteauguay. On n'est pas des modèles, on marche nous autres! Serge Bourdon, la rivière Châteauguay, ça fait cinq ou six ans que ça marche. En plus, ils gèrent les Américains. C'est quelque chose. C'est pas pire ça! Léo Ouellet de la rivière Nicolette.

Ce n'est pas un modèle, c'est un gars. Il fait de la concertation, de l'aménagement, de la dépollution. Il en fait des choses et, en plus, il a des truites dans sa rivière. Ça fonctionne. Merci monsieur Beaudet d'avoir financé tous les aménagements. Non mais, ça fonctionne! Jean-Michel (Gouin) de la rivière Boyer. Ce n'est pas un modèle Jean-Michel mais il fait des choses. Il a écrit des documents, un document de synthèse par rapport aux cultivateurs. Jean Roberge ici. Rivière vivante à Québec, il a tout un défi devant lui: la rivière Saint-Charles. Il y a quelque chose à faire. Moi-même, deux rivières: rivière Magog, rivière Saint-François. Ça fait vingt ans que ça fonctionne; 225 000 citoyens qui l'utilisent, de la truite en quantité, 29 pouces monsieur Beaudoin. On vous l'a dit hier. On n'est pas arrivé avec ça en faisant des réunions. 60 ans dans la salle ici. Tant mieux s'ils ont du fun dans la Beauce et s'ils font quelque chose qui marche. Merveilleux! On est d'accord avec ça. Mais aux gens du gouvernement qui sont dans la salle, et j'en vois quelques-uns ici. C'est le fun des modèles, si vous voulez "tripper" là-dessus, les universitaires, et si vous voulez "tripper" là-dessus les gens du gouvernement. Tant mieux. Mais n'oubliez pas qu'il y a 30 organismes de rivières au Québec qui travaillent, dépolluent, font des choses à tous les jours, qui ont des problèmes, qui ont des cheveux blancs et qui travaillent fort. Parce que c'est le fun des modèles si on veut s'amuser dans un endroit et d'en faire un cas type et vraiment aider la Beauce dans le même volet; on est parfaitement d'accord et tant mieux. Mais, n'oubliez pas que le bassin versant a une contrepartie et que, là-dessus, je rejoins Ghislain, il y a le monde et les Beaucerons, les Estriens et les gens du Lac-Saint-Jean; ce n'est pas la même mentalité parce que le modèle quand il va arriver en Estrie, il ne franchira même pas la frontière, il va être jeté, à la limite. Pourquoi? Parce qu'il ne viendra pas de l'Estrie. Même s'il est bon, il ne viendra pas de chez nous et le modèle que vous allez prendre et que vous allez emmener au Lac Saint-Jean ne marchera pas non plus parce qu'ils ont leurs propres affaires là-bas. C'est sûr que ça ne marchera pas sur la Côte-Nord, monsieur, parce que sur la Côte-Nord il n'y a pas de monde dans les bassins versants. On ne fait pas des réunions à 22 s'il y a deux indiens sur la rivière. Ça va aller bien plus vite. Donnez de l'argent et réglez-le le problème parce que, s'il vous plaît, messieurs dans la salle et mesdames, c'est le fun des modèles, c'est le fun des études. Prenez-vous donc un autobus la semaine prochaine. Faites le tour de la Châteauguay, de la Nicolet, de la Boyer, de la Saint-Charles et bienvenue à Sherbrooke sur la Magog et sur la Saint-François. N'oubliez pas la rivière l'Assomption et les 28 autres. Vous allez voir des choses qui fonctionnent, des gens qui concertent, qui mettent à terre des conseils municipaux.

Animateur

La prochaine intervention.

M. Magella Morasse

Je suis PDG de l'Ordre des Ingénieurs forestiers du Québec. Ça fait deux jours et demi que l'on parle d'eau, de bassins versants et nulle part, on n'a parlé de tout le secteur forestier. Pourtant, la forêt au Québec, joue un rôle extrêmement important sur les écoulements. La forêt au Québec, c'est 3 000 km² à chaque année qui sont perturbés, qui sont touchés par l'exploitation forestière et cela a inévitablement des conséquences sur les bassins versants et je n'en ai pas entendu parlé. Donc, je soulève ce point-là. Cela devra absolument faire partie des réflexions sur l'eau. On entend toutes sortes de commentaires au sujet de l'exploitation forestière versus les bassins versants. On pense que de déboiser contribue à sacrifier, dans certains cas, des bassins de rivières. On parle de l'effet régulateur de la forêt sur les bassins versants. On connaît un certain nombre de choses mais, comme on l'a mentionné tout au cours des discussions, il manque encore énormément de connaissances.

Bien que sans être aussi coloré que monsieur Champagne, je suis d'accord qu'il faut, à partir des connaissances que nous avons, absolument agir. C'est un peu ce que, dans le milieu forestier, depuis 1988, le gouvernement du Québec, par son ministère des Ressources naturelles, a invité, il n'a pas invité, il a forcé l'industrie à respecter un certain nombre de règles concernant l'exploitation forestière. Il a élaboré un règlement qui devient de plus en plus sévère dont 50% de ce règlement touche à l'eau; ça touche les bandes de protection, les bandes riveraines, les usages le long des cours d'eau, la construction des routes, la construction de ponts et ponceaux, je pense que cela doit être signalé à quelque part. Il y a eu énormément de gestes qui font en sorte qu'on s'est préoccupé de la protection des bassins hydrographiques et des cours d'eau.

M. Sylvain Lussier

C'était pour répondre à la question de monsieur sur les rivières de la Basse Côte-Nord. Je répondrais un peu dans le sens de monsieur Champagne. Je pense qu'il faut se méfier des modèles qui seraient possiblement applicables à l'ensemble du Québec. Je l'ai dit, ce matin, et je ne veux pas me répéter sur le territoire du Nord. Mais sur la Basse Côte-Nord, effectivement, la problématique vient du fait que l'on a peu de population. Il y a une population qui est 50/50, non autochtones/autochtones. Je pense que c'est à eux à créer des modèles et non pas à s'en faire imposer un ou essayer d'en importer un qui n'est pas propre à eux. D'ailleurs, si on regarde la façon dont le territoire québécois est organisé, les lois ne s'appliquent pas de la même façon partout lorsqu'on parle d'organisation territoriale. Sur la Basse Côte-Nord, il y a une loi particulière sur la municipalité du Golf qui est un territoire particulier. Pour la communauté urbaine, vous en avez trois. Vous avez la ville de Mirabel, par exemple, qui est une municipalité régionale de comté en elle-même. Vous avez des territoires non organisés. Vous avez des dispositions spéciales pour la région de la Baie James. Alors, pourquoi nécessairement avoir un modèle pour toutes les rivières au Québec? Dans sa région, qui sont les gens... il y a des gens qui n'habitent pas là, mais les pêcheurs de saumons, ce sont des gens qui ont des intérêts sur les rivières dans la Basse Côte-Nord, les mines d'Hydro-Québec. Les forestiers ne sont pas sur la rivière Chaudière. Pourquoi? Tout simplement parce que ça ne se pose pas de la même façon sur la rivière Chaudière et sur la Basse Côte-Nord. Je pense que, si l'on veut vraiment faire du bon travail, adaptons les situations et puis, s'il le faut, comme on fait des chartes pour chaque ville, faisons une loi privée ou une loi spéciale pour chaque bassin versant si c'est ça que l'on veut faire. Je pense qu'il faut se méfier d'avoir un modèle qui va fonctionner partout. C'est comme un uniforme, les soldats n'ont pas tous la même taille même s'ils ont tous le même uniforme.

Animateur

Par contre, au moins, ils sont tous de la même couleur.

M. Bernard Barraqué

Suite aux dernières interventions, j'aimerais faire le point afin d'éviter un véritable conflit. Finalement, au sein même de la salle, entre ceux qui pensent que pour faire de la gestion intégrée, il faut disposer de bons outils scientifiques, donc une bonne modélisation, et ceux qui pensent qu'il faut mettre entièrement le paquet sur la discussion entre usagers et mettre la démarche scientifique au second plan. Je pense évidemment que si l'on fait ça, on ne va nulle part. Il faut faire les deux. Mais, ce qui m'inquiétait un peu dans votre présentation, monsieur de la "Chaudière", c'est qu'en définitive,

comme les gouvernements ont semblé traîner du pied avant de lancer vraiment l'opération, vous avez été obligés de commencer à faire votre schéma directeur sans la population, est-ce que je me trompe ? Il n'y a aucun travail de fait. Parce que l'expérience que l'on a de la gestion intégrée dans les endroits d'Europe où il y en a eue mais aussi dans beaucoup d'endroits où l'on fait des actions de protection de l'environnement. Si l'on veut associer le public, il ne faut pas le faire dans un deuxième temps. C'est un peu ce que disait monsieur Champagne, je pense. C'est ça qu'il voulait dire. Il faut le faire dès le début et il faut soumettre le travail des scientifiques qui, d'ailleurs, peuvent ne pas être d'accord entre eux. Je vais donner un exemple juste après. Soumettre les discussions entre scientifiques et l'élaboration de la connaissance au regard critique des participants ou des représentants des ayants-droit comme vous avez dit pour que l'orientation des recherches soit faite en partie et même en bonne partie à la requête et à la demande des ayants-droit. Dans le cas de la France, on parle beaucoup des agences de l'eau en France, mais les agences de l'eau c'est un mécanisme quand même assez formel et jusqu'à présent on a fait assez peu de gestion intégrée dans les agences de l'eau. Il faut bien le dire parce que l'on avait concentré les moyens sur la pollution ponctuelle, sur la construction de stations d'épuration, les améliorations de réseaux d'égouts, la lutte contre les pollutions industrielles. Maintenant, on vient à la gestion intégrée. Là, on a un autre exemple. C'est le cas de la Dordogne qui est un cas tout à fait étonnant parce qu'il y a un hydrobiologiste qui, d'ailleurs, a vécu ici et qui a appris beaucoup de choses ici au Québec. Je crois, qu'il est rentré en France et qu'il a décidé qu'il pouvait arriver à convaincre les ayants-droit de la Dordogne que les saumons pourraient remonter un jour la Dordogne. Il a travaillé pendant plusieurs années avant d'arriver à faire une table ronde mais ce travail a consisté à faire construire la connaissance de la Dordogne et de ses problèmes par l'ensemble des usagers de la Dordogne. Il arrivait progressivement à réduire l'ensemble des ayants-droit d'abord à 2 000 guides d'usager et, en définitive, à 53 représentants qui ont négocié le partage de la rivière. L'idée qui est derrière est : est-ce que vous vous donnez les moyens quand vous faites une opération de ce genre au Québec même ? Je voulais quand même rajouter une chose parce que la réunion de médiation qui a eu lieu à Bergerac un soir en plein hiver avait recouru comme médiateur professionnel pour animation de la réunion un journaliste, un spécialiste québécois. C'était très important d'avoir fait venir un étranger francophone mais non français pour aider des usagers de rivières français à essayer de régler leurs problèmes d'une manière pacifique; bâtir des consensus si vous voulez. C'était très intéressant. Je vous le signale parce qu'en fait cela nous a beaucoup aidé le fait que l'on ait eu recours à un tiers qui ne soit absolument pas de la partie. Donc, voilà ma question : est-ce que vous pouvez dans l'approche que vous montez, avoir besoin de spécialistes et de professionnels de la médiation ? Du coup, une deuxième question : quel rapport entretenez-vous avec la démarche plus générale des audiences publiques du BAPE ?

Animateur

Je ne pense pas que l'on ait le temps pour répondre à cette question. Est-ce qu'on peut simplement conclure que vous voulez associer la population de très près à votre démarche.

M. Ghislain Poulin

Effectivement, c'est que, premièrement, la population est obligatoire; on l'a reconnu. L'autre chose, c'est que le modèle n'est absolument pas du tout commencé; on le débute au mois de janvier 1998. Donc, on commence la démarche. La population va être associée. La connaissance scientifique que j'ai mentionnée est requise et on doit procéder ensemble, les gens du milieu universitaire, du milieu

gouvernemental, de la population et des intervenants, travailler ensemble à l'élaborer. Donc, je me sens très à l'aise avec la suggestion qui est faite.

Animateur

Est-ce que je peux souligner une chose avant que l'on passe à la prochaine personne, il me semble que le mot modèle est utilisé de deux différentes façon ici et je ne sais pas si les gens commencent à mal se comprendre. Le modèle... quand monsieur là-bas parlait de modèles, il parlait que Cobaric était un modèle. Il ne parlait pas de modèle scientifique. Il faut faire attention de ne pas se mêler. On utilise le mot modèle de deux différentes façons.

Mme Marie-Josée Auclair

C'est un complément d'informations que je veux apporter. Il existe aussi des comités de concertation qui ont été créés le long du Saint-Laurent. On en a peu parlé. Il s'agit des comités qui s'appellent zone d'intervention prioritaire. Le long du Saint-Laurent il y en a dix. Ces comités regroupent les différents intervenants, les décideurs locaux qui représentent les groupes socio-communautaires et socio-économiques de leur secteur et ces gens-là vont mettre de l'avant des plans de réhabilitation écologique tout le long du Saint-Laurent. Alors, il y a une expérience, il y a du vécu qui est bien important dans ces organisations. Il faudrait tenir compte de ça. Il faudrait également tirer profit de l'expérience de ces gens.

Mme Marie Meunier, de Réseau Environnement (AQTE)

En fait, je me rends compte qu'il y a beaucoup de conviction et de volonté dans la salle de la part des différents intervenants qui ont tous une expérience à un niveau ou à un autre avec la gestion intégrée de l'eau. Aujourd'hui, notre interlocuteur est le gouvernement du Québec qui est en voie d'élaborer une nouvelle politique de l'eau, qui veut utiliser nos idées et notre énergie pour établir sa nouvelle politique de l'eau. Alors, moi j'aimerais que le gouvernement du Québec fasse preuve d'autant de conviction et autant de volonté dans l'élaboration de sa politique de l'eau. Je pense que tout le monde partage également l'idée que la gestion par bassin, c'est la pierre d'assise de toute politique intégrée de l'eau, de toute gestion intégrée de l'eau et puis on se rejoint tous là-dessus. Il y a des moyens que le gouvernement peut mettre en oeuvre tout de suite sans attendre les résultats de Cobaric II, sans attendre d'autres rapports plus élaborés. Par exemple, nommer un représentant supraministériel qui pourra coordonner l'action de tous les différents Ministères qui touchent à la ressource «eau» et qui pourrait également préparer un échéancier de passage à une gestion plus intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants. Il y a également toute une série de mesures, je ne les énumérerai pas, qui peuvent être mises en place et que plusieurs intervenants dans la salle ici et plusieurs spécialistes peuvent amener au dossier. C'est la recommandation de l'AQTE.

Intervenant non identifié

Je pense qu'au Québec on est particulièrement riche en matière de recherches de solutions le long des bassins de rivières. Cobaric est sûrement une expérience très riche et qui pourra sûrement, en partie ou en totalité, être exportée à certains endroits. Mais, il ne faut pas oublier les autres. Je pense

que c'est un peu ce que Paul signalait. Moi, je peux vous dire qu'à la fondation, on supporte plusieurs projets sur les rivières. Je pense qu'il faut tenir compte du fait qu'il n'y a pas un bassin qui est identique. Il n'y en a pas un qui a la même dynamique de population non plus les mêmes conflits d'usage et, à ce titre-là, un conseil de bassin, c'est une structure de concertation. On ne se concerta pas nécessairement autour des mêmes objectifs et aux mêmes fins. Par contre, les données scientifiques, il n'y a personne qui conteste ça, elles vont être à la base de nos prises de décisions. Je pense que c'est un faux débat de penser que l'on ne doit pas asseoir nos décisions sur une connaissance du milieu suffisante. Il n'y a personne qui fait ça. À ce titre, je pense qu'il faudrait être attentif à ce qui se passe sur d'autres rivières. Nous, on en supporte quatre en particulier: la rivière Sainte-Anne, la rivière Etchemins, la rivière Anse-Saint-Jean et la rivière des Escoumins. Chacun pour des particularités spécifiques: Escoumins parce qu'il y a une communauté autochtone et un comité de cogestion de la rivière qui est actuellement unique et qui est en voie de mettre en place un conseil de bassin relativement bien structuré; Etchemins parce que c'est une ville en restauration; Anse-Saint-Jean parce qu'elle a été entièrement détruite par les pluies diluviennes; et Sainte-Anne parce que c'est un groupe extrêmement dynamique, et chacun a un groupe dynamique en arrière. Ce que l'on supporte en particulier, c'est un moyen qu'on appelle contrat de rivière. Comment engager les communautés en regard de leur milieu, de leur rivière et de leur bassin? Nous pensons que les contrats de rivières sont un élément, un milieu sur lequel il faut pousser. C'est une des façons, ce n'est pas la seule façon, ce n'est pas le seul moyen mais c'est sûrement une des façons d'engager les communautés en regard de leurs bassins et de leurs problématiques propres. Les amis de la vallée du Saint-Laurent, monsieur Stainier fait la même chose mais sur des contrats de marais à Sainte-Antoine-de-Tilly. Moi, je pense qu'il faut lancer plusieurs lignes à l'eau et c'est au nombre de lignes que l'on pourra mesurer les résultats ultérieurement. Mais, il ne faut sûrement pas se confiner dans une recherche de solutions mais dans une multitude de recherches de solutions et c'est ce nous allons essayer de supporter: plusieurs recherches de solutions, et je pense qu'il ne faut pas se fermer à rien au Québec.

Intervenant non identifié

J'ai juste une question au sujet de l'eau souterraine puisque vous avez dit que les deux tiers de la population s'alimentent en eau souterraine. Est-ce que vous pensez, dans votre deuxième étape Cobaric II, tenir compte de cela et intégrer cela dans le modèle?

Intervenant non identifié

Je voudrais revenir probablement à la notion de gestion, je ne dirais pas intégrée mais concertée pour l'avoir pratiquée dans le bassin de la Saint-François et nous avons vu beaucoup de particularités. Le concept lui-même, je ne veux pas dire le mot modèle parce qu'il prête à confusion... et ce qu'on veut c'est sortir de cette notion, je dirais, de l'approche "techniciste" en disant que nous avons une réponse à tout. Je ne veux pas prendre la parole ou défendre les gens. Il me semble que nous avons une réalité spatiale et chaque bassin a sa réalité. Pour revenir à un bassin de la Saint-François où j'ai rencontré des gens; nous avons des particularités différentes. Les gens de la MRC de Coaticook ont des préoccupations différentes; ils puisent leur eau. Donc, il y a une problématique agricole. À côté de Memphré-Magog c'est la problématique de la villégiature et nous avons aussi le problème spatial à savoir les États-Unis d'Amérique, il y a une expertise, on n'en a pas parlé. On a parlé aussi de la rivière Châteauguay. Il y a une expertise disons extra-nationale, extra-territoriale qu'il va falloir traiter. Donc, le problème est beaucoup plus complexe. J'espère donc que les gens du Cobaric II adapteront

leur approche à chaque espace concerné et que l'on n'oubliera pas la notion de concertation... Je voulais aussi apporter (parce que je suis probablement un petit chercheur comme disait monsieur Beauchamp ce matin "un petit universitaire") qu'il me semble que l'on ne doit pas évacuer des pratiques qui se font ailleurs, des pratiques probablement ontariennes ou américaines mais aussi européennes parce qu'elles sont plus anciennes, c'est tout. Nous n'avons pas uniquement la pratique française. Il existe des pratiques hollandaises dont monsieur Barraqué a parlé. Pour répondre à Madame qui dit qu'on oublie ça, que l'on met ça aux oubliettes... peut-être que j'interprète très mal... Il me semble que c'est un modèle qui se construit à partir de décembre dernier parce que les premiers schémas-directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau commencent à voir le jour. Il me semble que pour nous, ce serait intéressant de regarder ce qui se fait car il y a déjà une pratique, il y a déjà des dossiers qui sont sortis et qui sortent.

Animateur

Parfois quand je vous entends parler, je commence à me demander si c'est le mot «modèle» qui fait problème plutôt que les concepts.

M. Claude Faucher

Je vois ici surtout deux choses. Il y a une approche du style Cobaric et l'autre est une approche comme monsieur tantôt avec l'Association des rivières du Québec. Voilà ce que je me demande sur ces deux approches: sont-elles complémentaires, en parallèle, en compétition? Est-ce que dans l'avenir l'une va subventionner l'autre? Ou si ces deux approches vont se rejoindre? De quelle façon? Si ces deux approches sont les deux côtés d'une même médaille, à ce moment-là, où va l'arrimage?

M. André Mesnard

Si le mot «modèle» fait peur, qu'il soit français ou autre qu'importe car ils évoluent tous. Parlons d'institutions. C'est là-dessus que je voulais intervenir. Je voulais dire que, de toute façon, la dimension institutionnelle est fondamentale... Il n'y a pas de lecture, il n'y a pas d'enseignement, d'action possible, de participation sans la proposition d'une institutionnalisation. Cela est absolument indiscutable. Maintenant, bien sûr, ces propositions peuvent évoluer et alors, en matière d'institutionnalisation, je crois qu'il y a deux démarches et cela a d'ailleurs été plus ou moins dit déjà mais différemment. Il y a la démarche réglementaire d'institution qui est imposée par le pouvoir. Effectivement, elle est discutable à tous points de vue surtout si, une fois qu'on l'a posée, on ne la modifie pas. Mais, il y a un deuxième modèle juridique ou institutionnel. C'est effectivement la convention ou le contrat qui, par définition, est souple et effectivement on parle de contrats de rivières, de contrats de bassins, etc. En fait, nous avons les deux, le problème est de savoir comment jouer sur ces deux registres.

M. Guy Courchesne

Je voulais revenir un petit peu sur des choses que j'ai dites ce matin. Je pense qu'à ce stade-ci des discussions il y a deux points importants. Je vais parler d'obstacles à la réalisation de la gestion par bassin et je répète deux éléments, deux obstacles: le pouvoir et les théories. Actuellement, le pouvoir,

que ce soit le pouvoir gouvernemental, le pouvoir associatif, monsieur Champagne en a fait un vibrant plaidoyer. Je pense qu'il a parfaitement raison d'être fier de ce qu'il a réalisé mais il ne doit pas se cloisonner dans sa stricte association. Je pense que le Réseau d'Or est déjà un premier décloisonnement et je félicite les organisations de s'être regroupées dans ce sens-là. Il va y avoir des échanges entre les différents groupes populaires. Donc, le pouvoir populaire existe, c'est un pouvoir avec lequel il faut composer. Le pouvoir gouvernemental aussi existe et là je pense que c'est un débat un peu plus lourd. Je n'y reviendrai pas. Je pense qu'on va avoir amplement le temps d'y revenir. Quant aux théories, encore une fois, chacun s'exprime ici sur de multiples théories, de multiples perceptions en fait, je dirais que ce soit les perceptions de l'industrie forestière (qui se croit exclue même si dans Cobaric il y a un petit volet forestier), que ce soit les groupes populaires qu'on a vus à maintes occasions. Il n'y a personne qui a été exclu dans la démarche. Par contre, ce sont toutes des théories. Au départ, ce qu'il faut faire c'est transposer tous les efforts collectifs, toute cette dynamique dans une démarche avec une politique claire où le gouvernement va être partie prenante et non un exclu. Il faut absolument que la démarche soit orientée d'un point de vue gouvernemental sinon on va toujours tourner en rond. Il va y avoir de belles pratiques. Je ne dis pas que ce sont des échecs partout mais il n'y aura pas de concertation.

Mouvement des amis de la rivière du Sud

Moi, c'est justement au niveau de la prise de décision au sein des comités quand vient le temps de prendre une décision au niveau par exemple de Cobaric ou d'un comité de bassins, que je m'interroge. Doit-on privilégier d'abord le consensus ou, finalement, opère-t-on simplement par vote majoritaire ou vote démocratique. (Réponse de monsieur Poulin : par consensus.) D'accord, parce que sinon chacun défendait ses intérêts. L'autre point que je tiens à souligner est au niveau des modèles. On a dit qu'il ne fallait pas oublier le côté forestier mais il y a aussi toute la question des barrages qui a été soulevée tout à l'heure et qui a quand même un impact sur plusieurs cours d'eau. Dans ma région, il y a un barrage qui opère sans certificat d'autorisation et qui maintient un débit assez bas sur quatre kilomètres de rivières. Ce serait des choses intéressantes à prendre en considération dans la gestion.

M. Claude Faucher

C'est au sujet de l'exemple qu'on a vu sur Cobaric. Comme il nous l'a dit tantôt, la première recommandation du rapport était d'avoir une loi spéciale pour la gestion du bassin versant. Cela a été rejeté. Ils ont juste donné des ententes. Donc, il faudrait mentionner que le gouvernement aurait aussi son devoir afin d'évaluer son rôle, ses responsabilités s'il veut décentraliser et non pas déconcentrer.

M. Pierre Coderre

J'étais membre du Cobaric et je souhaite être membre du Cobaric II. J'ai écouté attentivement l'ensemble de l'intervention et je dois vous dire que je trouve un petit peu triste celle de monsieur Champagne. Je m'explique. Pendant plus de deux ans, les membres du Cobaric qui, effectivement, sont des bénévoles comme moi et bien d'autres qui ont oeuvré dans la région soit du milieu forestier, agricole, environnemental, santé publique et autres, ont travaillé très fort. Je peux vous dire une chose, le rapport, c'est un rapport qui a fait consensus. On veut travailler activement avec du monde comme vous et tous ceux qui travaillent sur le terrain pour nous aider à faire en sorte, qu'au Québec, on ait une gestion de l'eau concertée avec consultation publique et afin d'améliorer la situation pour les

générations futures. Je veux simplement vous dire que Cobaric n'est pas seulement un modèle, c'est du monde qui travaille dans le même esprit que vous.

M. Pierre Bertrand

Je suis président du Groupe Argus et directeur de l'environnement du Groupe Roche à Québec. Je trouve cela un petit peu dommage. On semble glisser vers une opposition entre le modèle et les interventions au terrain. Il n'y a pas de gêne à utiliser un modèle. Je pense qu'il ne faut pas opposer les deux champs d'action. Ils se complètent très facilement: penser globalement, agir localement. Ça ne sera pas une structure comme ça, à mon avis, qui va être capable d'agir localement. J'ai un gros doute là-dessus. Par contre, c'est une structure comme ça qui va fixer un modèle d'intervention par sous-bassin. Les sous-bassins risquent d'être des rivières. Là, souhaitons que toutes les expériences qui sont en cours couvrent l'ensemble des thèmes; c'est-à-dire l'agricole, le forestier, l'industriel, les barrages pour que les outils qui se développent puissent être utiles pour se transposer ensuite sur d'autres rivières. Alors, n'opposons pas ces deux entités. Elles se complètent très bien.

Mme Suzanne St-Amour, Fédération québécoise des gestionnaires de ZEC

Dans nos régions, on entend actuellement parler de classification des rivières. Je ne sais pas si l'intervention a été faite car j'étais dans un autre atelier. Cela nous préoccupe beaucoup et cela risque de se faire avant que l'on ait une politique de gestion des eaux. Alors, il ne faudrait pas que cela se fasse avant.

Intervenant non identifié

Je veux rajouter un peu d'informations dans la problématique du conseil de bassins. Il y a, actuellement, des structures de gestion qui sont, je dirais, de type bassin si on pense aux ZEC saumon dont l'essentiel de leurs activités est sur les bassins. Ces ZEC ont évolué dans le temps. Maintenant, ce sont toutes des ZEC mixtes; donc, des structures de gestion mixtes qui intègrent les municipalités et différents autres partenaires locaux. Je pense que là aussi, il y a une expertise, une expérience fort enrichissante comme c'est le cas aussi pour des réserves comme celle de la rivière Matapédia où il y a vingt-deux municipalités et où la corporation de gestion intègre municipalités et MRC. Il y a un enrichissement important et ceux-ci sont des structures gouvernementales, des pouvoirs gouvernementaux délégués. Si avant les structures de concertation étaient limitées aux usagers de la pêche, la structure de concertation maintenant inclut les municipalités. Donc, c'est relativement bien élargi, les gens comprenant qu'effectivement la concertation est incontournable. Cela a un objectif: influencer les schémas d'aménagement de chacune des MRC. Donc, chacun s'informe et chacun prête son pouvoir à l'autre aux fins du développement et de la rationalisation de l'exploitation d'une partie des ressources fauniques de ces rivières. Ça aussi c'est un exemple qu'il faut suivre de près. Ils sont une trentaine. Ça se rajoute aux trente autres, ça fait soixante rivières sur lesquelles il y a des expériences très riches. Je vous le rappelle, il y a un comité de cogestion sur la rivière des Escoumins autochtones, un comité bipartite à parts égales entre autochtones et québécois. Il y en a un sur la grande Cascapédia qui existe depuis maintenant une quinzaine d'années aussi. Il n'y a pas que la confrontation de Québec avec les autochtones, il y a aussi des solutions. Là aussi, on a des expériences fort enrichissantes. Vous savez, la fondation de la faune est aussi une société d'état mixte, peut-être, extrabudgétaire. Mais, lorsqu'on supporte financièrement, c'est un peu l'état qui

supporte ces expériences-là aussi. Dans le cadre des contrats de rivières, le MEF via son programme action/environnement a mis 35 000 dollars pour assurer la coordination et la recherche et développement des concepts de contrats de rivières. Donc, l'état n'est pas absent non plus des autres projets qui sont en cours et, nous, on supporte financièrement un certain nombre, un nombre important de projets d'aménagement avec plusieurs partenaires de rivières.

M. André Beauchamp

Je voudrais m'excuser auprès de monsieur Poulin d'avoir confondu la Beauce et la Chaudière. Je veux juste dire que l'émergence de ce qui monte cet après-midi ne me surprend pas et me réjouit. Ça veut juste dire que le débat ne fait que commencer et avant que le débat ne puisse faire émerger des lignes de force, il faut d'abord que l'expérience soit écoutée et, dans le document de références, il y avait relativement peu d'inventaires des expériences. Moi, je m'aperçois que j'étais ignorant à l'égard d'un bon nombre d'expériences dont les gens témoignent et qui en témoignent en se contredisant en se divisant. Cela n'a aucune importance parce qu'on doit passer par cette phase, parce qu'à travers la dialectique de l'affirmation et de l'opposition, on va ensuite être capable d'intégrer et de comprendre ce qui est vécu ici. Alors, moi je suis plutôt admiratif qu'inquiet par rapport à certaines petites controverses qui sont dans l'assemblée.

M. Jean-Pierre Fortin

Je pense que je ne vais quand même pas revenir sur les modèles encore une fois. Je pense que dans chacun des groupes, les gens qui ont travaillé sur chacune des rivières ont des choses à apporter. Il y a des choses positives, il y a eu des problèmes et des choses qui ont bien marché. Je pense que si tout ce monde travaille ensemble, il y a moyen d'arriver à faire quelque chose qui sera adaptable. Il ne faut pas dire que ce qui se fait sur la Chaudière n'est pas intéressant parce que moi je suis dans Sherbrooke et que je fais d'autres choses. Je pense que tout ça peut être adaptable et que l'expérience peut et doit être partagée. On voit ce qui a été fait sur la rivière l'Assomption, ce qui a été fait dans la région de Memphré-Magog, ce qui se fait sur la Chaudière, sur la Châteauguay, etc. Il y a moyen de proposer une approche qui réponde aux problèmes spécifiques de chacun de ces bassins. Ceci étant dit, il existe des outils, autrement dit des modèles numériques ou mathématiques, qui peuvent aussi être adaptés pour aider à la décision. En effet, on peut aider les gens à trouver des solutions et non pas pour trouver des solutions à leur place en leur fournissant des informations qui les aideront à prendre leurs décisions. Ces outils incluent des paramètres tels que la forêt, l'agriculture, les barrages, etc. Les outils ne sont là que pour aider à trouver des réponses avec des structures d'approche qui peuvent être variables d'un bassin à l'autre.

Mme Trépanier

Si vous me permettez, à titre de présidente d'un regroupement d'organismes de la base oeuvrant principalement sur le terrain avec le milieu, je me sens tout à fait à l'aise d'intervenir. Alors, ceci étant dit, je vais commencer pour répondre aux appréhensions qui ont semblé ressortir d'une possibilité de confrontation Cobaric/réseau d'Or, réseau des organismes de rivières du Québec. Oubliez ça. Oubliez ça complètement. Nous pensons très sincèrement que nous devons travailler en étroite collaboration, en complémentarité et je pense que cela va être profitable. Le modèle qui va en ressortir va être très innovateur et va répondre aux besoins et aux caractéristiques de chacun des bassins versants du

Québec. Vous savez, même si, bon dans le " pattern " de mon vice-président très coloré, on semble avoir bien des actions, on travaille aussi avec des scientifiques. On analyse nos actions. On a quand même nous aussi certains «modèles théoriques» si on peut dire entre guillemets. Je vais profiter de l'occasion, par contre, pour passer un message au gouvernement du Québec en parallèle avec le projet-pilote de Cobaric. Je pense qu'il serait des plus enrichissant de se doter d'un rapport compilant des expertises, expériences données existantes. Je vous ai dit tantôt 250 ans d'expérience cumulée à l'échelle du Québec. Je pense que ça pourrait être un bon complément à l'étude de Cobaric.

M. Ghislain Poulin

Lorsque je suis venu ici, mon but était, non pas de vendre un modèle, ça l'est encore moins, mais de faire connaître une expérience-pilote, de mettre sur la place public une expérience-pilote. Je pense que mon but est atteint. Je veux revenir sur quatre points. Le premier c'est nos collègues, nos partenaires des organismes de rivières. J'ai utilisé et j'ai écrit le mot à la question du monsieur en arrière «complémentaire». Lorsqu'on fait une expérience-pilote dans le but d'élaborer une politique de gestion de l'eau au Québec, il faut se voir comme étant une des pages de la politique ou une des pièces du " puzzle " de la politique. Nous, on doit supporter, amener des idées sur l'expérience de la gestion de l'eau par bassin versant, pas seulement celle de la rivière Chaudière mais celle aussi de tous les organismes de rivières et la suggestion de Madame Trépanier est excellente. D'ailleurs, la première chose que l'on a faite, on a rencontré 35 personnes lors de Cobaric I, de la Fédération du saumon en passant par le Scabric en allant voir monsieur Beaubien dans la Mauricie. On a invité à peu près tous les gens qui ont voulu ou qui ont pu venir nous rencontrer pour nous expliquer ce qu'ils font, comment ils le font, quels sont leurs mandats, quels sont leurs problèmes. Donc, s'enrichir de l'expérience des organismes de rivières, c'est la condition préalable à une bonne expérience-pilote. Deuxièmement, c'est vrai que la rivière Chaudière est une partie du grand bassin du fleuve Saint-Laurent. Nous on s'est dit : les 150 000 ayants-droit de la Chaudière, si on réussit à trouver une façon de travailler ensemble pour réduire les dommages et les dégâts faits sur notre eau dans notre bassin versant et de s'assurer de la pérennité en quantité et en qualité suffisante pour tous les usagers et de la rendre au fleuve dans une meilleure qualité. On va avoir fait notre petite partie dans le grand bassin versant du fleuve. La dessus, je veux dire à monsieur Stainier, on va essayer, nous, dans la Chaudière, de faire notre part pour réduire la charge du fleuve. Si on le fait rivière par rivière, on devrait y réussir si nos amis Américains et Ontariens font la même chose. Nous l'avons pollué petit à petit, rivière par rivière, cours d'eau par cours d'eau et ruisseau par ruisseau, il va falloir le dépolluer cours d'eau par cours d'eau, rivière par rivière. Quant à mon ami Paul Champagne, une chance que j'ai déjeuné et que j'ai soupé avec lui parce que j'aurais mal pris ça. Mais, en fait, ce que Paul disait, et c'est ça qui est fondamental, c'est que les gens ordinaires travaillent, avec presque pas de moyens depuis des années, à bâtir dans l'action. Ce que tous les gens des organismes de rivières font c'est fondamental parce que ce sont des gestes concrets qui sensibilisent qui éduquent et qui donnent une image que l'on peut faire quelque chose en travaillant ensemble. De plus, les interventions sont dans l'action. La nôtre est au niveau de l'approche conceptuelle en vue d'institutionnaliser une façon de gérer notre eau par bassin versant au Québec. Donc, dorénavant, je vais utiliser le terme «une approche concertée de gestion intégrée de l'eau par bassin versant». C'est simple. Nous, on dit à nos gens, c'est prendre tous les moyens environnementaux, économiques et sociaux pour avoir une eau en qualité et en quantité suffisante pour tous les usagers. Quand on parle comme ça, nos 150 000 ayants-droit nous comprennent tous. Troisième et dernier point, ou quatrième je ne sais plus trop. Je termine là-dessus. L'eau, c'est comme la libido, c'est trop vital et important pour laisser les autres et les gouvernements municipaux, fédéraux et provinciaux s'en occuper à notre place.

CLÔTURE



**SYMPOSIUM SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

SYNTHÈSE DU SYMPOSIUM

par M. André Delisle
Président-directeur général, Transfert Environnement

Palais des Congrès de Montréal
10-11-12 décembre 1997



Animateur

Nous espérons que ces derniers ateliers ont été aussi fructueux que tous ceux auxquels vous avez participé depuis le début de ce Symposium. Nous arrivons à un autre moment important du Symposium et je demanderais à monsieur André Delisle de bien vouloir, s'il vous plaît, venir nous faire la synthèse de l'ensemble des travaux de ces trois derniers jours. Monsieur Delisle, s'il vous plaît.

M. André Delisle

Mesdames,
Messieurs

J'ai eu la tâche de faire la synthèse et croyez-moi, ça n'a pas été une solution facile que de l'écrire. Avant d'arriver au Symposium, nous avons essayé, une équipe de rapporteurs et moi, de faire un tour d'horizon des principaux points qui ont été à la fois présentés et discutés, et c'est ce qu'on vous expose aujourd'hui. Très rapidement, je m'en excuse, puisqu'on m'a donné une vingtaine de minutes. Vu que c'est vendredi après-midi, on a choisi d'intégrer les rapports des ateliers avec la synthèse. Les éléments qui sont sortis des ateliers sont intégrés sauf, et je m'en excuse, les derniers éléments qui ont été discutés dans les tout derniers moments des ateliers de cet après-midi, qu'on n'a pas eu le temps d'intégrer dans les acétates, puisque les rapporteurs m'ont fait leur rapport il y a quelques minutes. Elle sera incomplète aujourd'hui; toutefois, il y aura un rapport du Symposium et la synthèse y sera incorporée en entier. Alors j'ai suivi le programme, donc les thèmes et les sujets, pour présenter cette synthèse. Le premier sujet :

L'ÉTAT DE L'EAU AU QUÉBEC

Le sujet de l'état de l'eau au Québec a toujours été présenté en référence aux ressources mondiales. Rassurez-vous, je ne reprendrai pas les chiffres qu'on vous a martelés sur les ressources de la planète, les manques et les surplus, la répartition inégale, les statistiques sur les eaux de surface québécoise, les disponibilités en eau souterraine, etc., je pense qu'on a un bon constat maintenant des quantités disponibles et de leur répartition. On semble faire un certain constat consensuel, parce que d'une conférence à l'autre les chiffres étaient à peu près du même ordre de grandeur. Les portraits de la situation mondiale et du Québec se ressemblaient : les connaissances au niveau des ressources mondiales, une répartition inégale, des situations de pénurie. On a parlé de problèmes de santé reliés à l'eau, de l'aggravation prévue de ces problèmes et des situations d'écart croissants entre les pays d'abondance et les pays secs, et aussi entre les pays riches et les pays pauvres.

Ce qui m'a été demandé est d'apporter un complément à ces informations qu'on a eues, d'essayer de faire ressortir davantage les liens entre la situation mondiale à la fois commerciale et humanitaire et la gestion de l'eau au Québec. Certaines gens pensent qu'on devrait élaborer davantage là-dessus et définir la place du Québec et la place des ressources québécoises dans le patrimoine mondial en tenant compte de tous les aspects de la situation.

Il y a une question qui est revenue à la fois dans les ateliers, et dans les questions sur les tables rondes. Dans la perspective de l'exportation de l'eau, est-ce que les pays qui sont dans le besoin ont les moyens de se payer des achats d'eau ? C'est une question qui reste posée. En rapport avec les eaux de surface, les connaissances qui ont été présentées montrent qu'elles sont abondantes sur tout

le territoire québécois. Globalement et en proportion, les prélèvements qui y sont faits sont faibles. Il y a des pressions sur l'eau de surface dans le Québec habité, des demandes qui sont fortes, surtout dans la Vallée du Saint-Laurent. Il faudrait là-dessus faire une distinction entre certaines formes d'usages qui supposent des prélèvements, d'autres pour la récréation par exemple et d'autres reliés à l'aménagement du territoire, aux rives et aux inondations.

Il y a quelques problèmes de surutilisation, qui sont dans certains cas liés à des débits insuffisants, à des impacts d'activités et à des conflits d'usages. Ces situations supposent qu'on regarde plutôt les situations localement et non pas les moyennes globales.

Du point de vue qualité, on remarque une bonne qualité en général, même s'il reste des zones de dégradation, particulièrement celles d'occupation intensive du sol et dans les bassins agricoles. On a parlé beaucoup des surplus de nitrates et de phosphore, et un peu des résidus de pesticides. La stratégie qui a été exposée face à la pollution diffuse de caractère agricole se base sur des règles de l'art agronomique et sur des objectifs environnementaux négociés. Les éléments qui ont été suggérés, pour ajouter à ce qui a été déjà présenté sont : une forte demande que l'eau-milieu de vie, les milieux aquatiques, s'ajoutent à l'analyse de l'eau qu'on peut capter, qu'on peut puiser, donc de l'eau que certains ont qualifié de transportable ou de l'eau-produit. Toute la question de l'analyse par écosystèmes, l'analyse des habitats, l'analyse de la faune, devrait s'ajouter à l'analyse qui est déjà présentée. On a mentionné la nécessité, notamment à cause de certains problèmes de qualité ou de l'évolution de la qualité, de maintenir sinon de développer, les réseaux de surveillance et de monitoring, particulièrement face à des nouveaux contaminants qui arrivent continuellement dans l'environnement.

Un point qui a été suggéré à plusieurs reprises et qui est ressorti dans plusieurs sujets, est de faire ressortir les bénéfices économiques des usages de l'eau. Par exemple, la récréation et la faune, qui sont des activités économiques différentes que la simple captation pour ventes ou de la restauration. Il y a des bénéfices reliés à l'amélioration des cours d'eau dans lesquels nous investissons beaucoup. Par exemple, le retour du saumon, le développement touristique, etc. sont des sujets qu'on a demandé d'ajouter dans l'état des connaissances.

Le portrait de qualité, selon certains, manquait un peu de répartition géographique. Le portrait de la qualité globale ne livre pas la situation exacte au plan de certaines zones où il y a des états qui laissent à désirer, parce qu'il y a des pressions très fortes.

On demande d'inclure dans la notion de gestion de l'eau, en plus de la question de la gestion de l'eau-milieu de vie, les usages divers : on a parlé de navigation, de lutte aux inondations, de la notion de protection/restauration de la ressource et du milieu, et d'inclure aussi une considération des phénomènes globaux : on a parlé de retombées atmosphériques, des effets du réchauffement climatique. Ce sont des choses qu'il faudrait ajouter.

La situation de l'eau potable. Aspect qualité-santé : présenté comme satisfaisant. Aspect consommation : s'occuper d'économie. Donc du côté de l'eau potable, les préoccupations à introduire sont celles de santé et d'économie, dans le sens de conservation de l'eau potable.

Il y aurait les éléments suivants également : on demande de documenter la problématique agricole pour évaluer l'efficacité des solutions préconisées. Une autre question qui est revenue plusieurs fois, à la fois dans les systèmes de questions par ordinateur et dans les salles : Est-ce que la dépollution

agricole doit être basée sur des mesures volontaires ou des normes réglementaires ? Cette question nécessitera d'être documentée et sûrement d'avoir de bonnes réponses.

Au niveau des eaux souterraines, encore là les statistiques ont été présentées de façon globale, tant au niveau de la ressource qu'au niveau des usages, et les problématiques quand on a parlé de qualité, ont été présentées comme des problématiques locales reliées, par exemple, à la présence de sites de déchets ou à la présence de zones d'activités agricoles intensives.

Question qualité de la ressource comme telle, elle est encore très bonne à excellente en général, et on l'a présenté comme un sujet de très grande sensibilité sociale. On a même présenté une étude de perception. C'est un sujet qui a été largement discuté, débattu.

Les éléments qui ont été apportés comme devant être élaborés davantage ou examinés sont, entre autres, le besoin de comprendre les fortes réactions à l'industrie de l'eau embouteillée; il y a également une certaine frustration de l'industrie qui a été exprimée; d'autre part, il y a aussi les problématiques qui ont été présentées comme très locales par rapport à la vision globale qui était souhaitée. Et à cette échelle locale, il a été constaté un manque de données et de connaissances des nappes. Il y a donc un besoin généralisé, sur la question des eaux souterraines, de connaissances plus précises et plus complètes.

Des intervenants ont attiré régulièrement l'attention sur des éléments à surveiller, notamment la présence potentielle de virus dans les puits d'eau potable. On disait qu'il faudrait surveiller la qualité des puits des particuliers, surveiller les réseaux privés de distribution, etc. En lien avec ça, certaines suggestions ont même été apportées, par exemple la mise en place d'un périmètre de protection. Chose certaine aussi, les éléments qui ont été suggérés sont de trouver des moyens d'améliorer les échanges entre la population, les promoteurs de projets et les experts. Il y a eu suggestion d'un débat public, et il y a un besoin qui semble faire consensus entre tous les acteurs qui sont en cause dans cette problématique des eaux souterraines, c'est sur le besoin d'une politique de gestion qui priorise les usages et qui encadre tous ces usages, et qui en fasse l'évaluation de leurs potentiels par rapport à leurs impacts. Donc une politique de gestion qui permette à tous de se faire une opinion sur la base de faits qu'on n'a pas pour le moment.

LE STATUT JURIDIQUE

Il aurait fallu probablement intituler le thème : « les statuts juridiques », parce qu'il y a plusieurs statuts. L'eau, on a constaté que c'est un bien commun à tous, sauf exceptions : les sources sur des terrains de particuliers et les eaux souterraines. La tradition d'abondance de l'eau au Québec a fait qu'elle est reflétée dans le Droit, où c'est surtout la question de qualité qui est encadrée par règlements. Les juristes qui étaient là s'entendent pour dire que ce n'est pas tant un problème de propriété que de droit d'usages qu'on a à concilier. Il y a des droits pour le public, il y a des droits pour les riverains, il y a les droits des gouvernements, des municipalités, etc., et tout ça doit être concilié. Ça devient complexe dans certains cas, ce qui ressort des échanges à la fois dans l'atelier sur les questions juridiques et dans les exposés.

Même si c'est complexe, les juristes qui se sont prononcés semblaient néanmoins dire que malgré l'âge du Droit et sa complexité, il y avait moyen, avec l'introduction du nouveau Code Civil et du Droit environnemental actuel, d'éviter les abus et les nuisances. Il y avait moyen de gérer des problèmes modernes, même avec le régime en place qui est très complexe. Donc : un partage des juridictions

complexe, mais quand même bien identifié. Les éléments apportés comme devant être ajoutés à cette présentation de problématiques juridiques sont : suggestion de regarder le statut de propriété des rives, un élément clé dans l'accès, alors qu'il y a une difficulté d'identification de ce facteur d'accès; suggestion de clarifier les relations entre la propriété foncière et l'eau - il reste encore beaucoup de zones grises; identifier clairement le domaine public en milieu hydrique. Il y a besoin aussi, et c'est revenu dans plusieurs ateliers en dehors même des ateliers sur le statut juridique, d'une intégration du cadre légal, dans le même cadre légal des eaux souterraines et des eaux de surface. L'encadrement de la gestion des eaux, qui a entraîné beaucoup de discussions aux niveaux des eaux souterraines surtout, mais qui s'applique aussi aux eaux de surface, a soulevé plusieurs modèles. « Encadrement de gestion », apparemment ne voudrait pas dire nécessairement expropriation, nationalisation. Plusieurs suggestions d'approche ont été mises sur la table : agences, lois-cadre, etc., et quand ces suggestions ont été mises sur la table, elles étaient toujours débattues et commentées avec leurs difficultés, leurs avantages, leurs inconvénients.

Il y a eu une suggestion à savoir que des règlements seraient probablement requis pour l'exportation d'eau en vrac et pour la captation pour commercialisation. J'y reviendrai un peu plus loin. Attention, on dit qu'on peut toujours parler d'un nouveau régime, mais il faut quand même que ce soit un régime qui soit moderne, efficace et surtout pas trop onéreux, que ça corresponde à un potentiel adéquatement évalué. C'est là que les gens qui parlaient d'exportation d'eau en vrac on dit : Ça ne devrait peut-être pas être le premier élément à réglementer, compte tenu du faible potentiel. Et ce régime devrait par contre reconnaître la valeur économique de l'eau; c'est là une nouvelle dimension. On en arrive au deuxième thème :

LES COMMERCES DE L'EAU

C'est une nouveauté qui a donné lieu à beaucoup d'échanges, beaucoup de discussions. Les connaissances ont été présentées par plusieurs intervenants de milieux divers. Il existe une industrie mondiale de l'eau, les chiffres actuels parlent d'une Industrie de 200 milliards, d'un marché estimé de plusieurs milliards. J'avais bien dit au début : pas de chiffres ! mais j'en ai mis un entre parenthèses. Quand on fait l'addition de tout ça, on arrive à mille milliards environ.

On remarque une tendance à la privatisation des services dans certains pays, aux États-Unis par exemple, et en Angleterre. Il y a un marché, mais aussi une concurrence mondiale qui est féroce et ce sont des entreprises géantes et intégrées, des multinationales, qui occupent une très grande partie de ce marché. Les possibilités québécoises, si on veut qu'elles puissent se concrétiser, reposent sur des alliances stratégiques notamment, et doivent aborder le marché en collaboration avec l'ensemble des acteurs. On a mentionné l'Industrie de l'eau embouteillée, sa situation de croissance, la qualité et l'expertise québécoises qui sont déjà reconnues internationalement.

Le sujet des exportations en vrac est un sujet qui fait couler beaucoup d'encre. On a quand même vu qu'il y a quelques rares cas actuels d'exportation d'eau en vrac. On en a entendu cet après-midi dans un des ateliers. Ici au Québec ou dans d'autres provinces qui ont développé d'autres systèmes de transport comme le transport ferroviaire par citernes, qu'il y aurait des formes d'aquaticiers ou de navires qui transportent de l'eau. Ce sont des cas quelque peu uniques pour le moment. Le marché reste tout de même à identifier, et les coûts sont élevés, ce qui constitue une contrainte supplémentaire en plus des contraintes techniques.

Au Québec, l'intérêt des partenariats a souvent été souligné par l'exemple de la SQAÉ. C'est un partenariat possible adapté à un marché très ciblé de petites et moyennes municipalités, de la grosseur type des municipalités du Québec, où on aura appris des façons de faire particulières, malgré qu'il n'y ait pas de technologie spécifiquement québécoise qui soit exportable selon les spécialistes de Génie qui sont venus nous entretenir. Les forces du Québec sont dans le Génie et la Construction, ses faiblesses, dans l'opération et le financement; ça nous donne des avenues à suivre si on veut exploiter ces marchés commerciaux reliés à l'eau.

Les éléments qui ont été apportés devant être documentés consistent tout d'abord à effectuer des études beaucoup plus élaborées aux plans technique et économique sur toute la question de l'exportation. Il faut également préciser les avantages concurrentiels du Québec et les situer par rapport aux contraintes, lesquelles sont peu mentionnées. On a parlé de contraintes géographiques ou d'éloignement par rapport aux marchés en comparaison d'autres compétiteurs, et aussi de contraintes financières, de besoins de financement très élevés, etc. Donc, ces études devraient aider à mieux cibler le marché, mieux le comprendre et à voir de façon plus réaliste quel est le potentiel du Québec sur ces marchés.

Il y a une proposition que j'ai retenue parce qu'il y a eu des commentaires en salle mais aussi par ordinateur, qui mentionnaient que c'était une bonne suggestion. On parle d'un Centre d'information, de traitement de l'information sur l'eau. Plusieurs ont trouvé que c'était une bonne idée, compte tenu de la multiplicité des sujets et de la quantité de connaissances disponibles. Il y a une remarque qui a été faite en rapport avec l'exportation, celle de faire attention pour ne pas brûler de beaux potentiels en mettant des projets sur la scène publique avant même qu'ils soient mûrs. On a parlé des mirages de l'eau, qui sont nuisibles pour développer les potentiels d'exportation.

Beaucoup de questions portent sur des sujets qu'on aimerait voir être documentés : ce sont les impacts. S'il y a du succès sur ces marchés d'exportation, quels seraient les impacts sur l'accès et le coût de l'eau au Québec ? Il y a toute la question des partenariats qui devra être documentée, partenariats publics, privés, etc. On a ajouté des éléments qui sont particuliers au Québec : examiner la possibilité d'exporter l'expertise municipale directement, c'est-à-dire sans passer par le secteur privé, déterminer les investissements requis dans la R & D et les moyens de consolidation des expertises publiques et privées, etc. On parle de rassembler les gens de tous les milieux et de toutes les expertises pour faire des équipes intégrées qui auraient la force et la portée suffisantes pour aborder la compétition mondiale.

Une question qui se pose, en excluant l'eau en vrac : Quels sont les bénéfices, pour le Québec, de la commercialisation de l'eau et des expertises québécoises ?, ceci excluant l'eau en vrac parce qu'il est un peu prématuré de parler de grands potentiels de l'eau souterraine si on se fie aux conférences qui ont été faites. Autre sujet :

LES MUNICIPALITÉS ET L'EAU

Les connaissances sur les municipalités et l'eau. Toute la question des expériences européennes a été abordée, les lacunes ont été mentionnées en termes d'efficacité, en termes de coûts. La gestion environnementale semble augmenter les coûts. Par exemple, 10% des budgets municipaux est consacré à l'hygiène du milieu. Ce sont déjà des grosses dépenses. La tarification doit viser une péréquation, rétablir des l'équité dans l'espace, dans le temps ou entre différents services.

On parle encore de bilans municipaux approximatifs. Il nous manque de connaissances, les évaluations récentes qu'on a faites mentionnent des problèmes. Les réseaux sont jeunes et en général de bonne qualité. Il y a des problèmes qui sont liés soit à des périodes de construction, soit à des types de matériaux. Les taux de bris sont actuellement en augmentation, et il y aurait un remplacement minimal à faire, pour pouvoir améliorer la situation, d'un montant de l'ordre de 7 milliards.

Là-dessus, on discerne des éléments nouveaux : compléter le diagnostic sur une base socio-économique de faits, intégrer les rejets dans le coût de l'eau, les compteurs sont davantage des outils de gestion que des outils de tarification, etc. Et tout ceci en combinant l'implication des gestionnaires, la formation des employés municipaux, pour en arriver à une efficacité et à une plus grande conformité environnementales. On a fait une suggestion pour qu'il y ait même des fonds municipaux dédiés à ces sujets, parce qu'on se pose maintenant la question : D'où va venir tout cet argent pour améliorer les infrastructures municipales ? Je dois terminer très rapidement sur :

LA GESTION DES BASSINS VERSANTS

C'est un sujet très chaud et très à l'ordre du jour. Il existe plusieurs modèles et il y a des caractéristiques communes à tous les modèles qu'on a pu regarder : démocratisation, décentralisation, concertation. Il y a des directives européennes, maintenant, qui orientent le développement vers la gestion par bassin versant, avec des indications telles que : liaisons étroites entre eaux de surface, eaux souterraines, récupération des coûts, etc. Au Québec, c'est un principe qui a été surtout recommandé par des études et expérimenté dans différents projets, qu'ils soient gouvernementaux, privés ou populaires, il y a quand même une bonne expérience compte tenu de tous ces cas et de toutes ces rivières qui ont fait l'objet d'interventions, gouvernementales ou communautaires.

Il reste certaines difficultés auxquelles on fait face, notamment l'arrimage des juridictions. On a tout de même un contexte municipal propre : les territoires nordiques, les grandes communautés urbaines, le Saint-Laurent qui est un bassin versant énorme, etc. Ce sont donc des difficultés qu'on devra intégrer si on veut avoir une formule qui soit appropriée au contexte québécois. Tout ça inclut aussi les avenues de conciliation et de concertation dans lesquelles les Québécois ne sont pas mauvais. Les éléments à apporter sont : préciser le partage des rôles, approfondir les connaissances. Il y a eu une suggestion qui a été faite, soit d'y aller par étapes au niveaux légal et réglementaire, de commencer par réviser les lois municipales qui auraient un certain potentiel. Également, il faudrait être très prudent face aux modèles extérieurs.

Si on parle d'agences, on devrait parler de « service » plutôt que de « taxation ». On suggère aussi, avant d'aller dans les grandes réformes, de tenter d'influencer localement les schémas régionaux d'aménagement. C'est une bonne façon de donner une place à l'eau. Et la question est encore celle des coûts associés à la gestion de l'eau par bassin versant, mais il faudrait documenter davantage sur la détermination des bénéfices.

En conclusion, je pense que plusieurs conférences l'ont mentionné, le défi ou l'objectif c'est le développement durable. Il y a un défi d'intégration, un défi de qualité, un défi de comportement exemplaire au plan mondial et de dialogues des acteurs. Ce qui explique la pertinence du présent Symposium. Je vous remercie.

Animateur

Merci beaucoup, monsieur Delisle, c'était tout un défi.



**SYMPOSIUM SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

CONFÉRENCE DE CLÔTURE

par M. Paul Bégin
Ministre de l'Environnement et de la Faune

Palais des Congrès de Montréal
10-11-12 décembre 1997



Animateur

J'invite maintenant monsieur Jean-Louis Chamard, président de Réseau Environnement, à nous présenter notre dernier conférencier. Merci.

M. Jean-Louis Chamard

Mesdames,
Messieurs,

C'est avec plaisir et honneur que je vous présente le ministre de l'Environnement et de la Faune, monsieur Paul Bégin, qui va nous dire le mot de la fin. Monsieur Bégin.

M. Paul Bégin

Monsieur Jean-Pierre Villeneuve, INRS-Eau,
Monsieur Jean-Louis Chamard, Réseau Environnement,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je me retrouve avec vous aujourd'hui pour conclure, au nom du gouvernement, ce Symposium sur la gestion de l'eau au Québec. Comme vous le savez, j'arrive tout juste de Kyoto où j'ai représenté le Québec à la Conférence internationale sur les changements climatiques.

Durant mon séjour au Japon, j'ai tenu à être informé du déroulement du Symposium et j'ai été heureux d'apprendre que celui-ci se dirigeait vers un succès. Un succès qui se mesure au terme de ces trois jours par la qualité des présentations, la richesse des échanges ainsi que par l'intérêt qu'il a suscité auprès des nombreux participants et participantes ainsi que des médias.

Ce Symposium, comme le mentionnait à juste titre le Premier ministre dans son discours d'ouverture, représente le point de départ d'une démarche gouvernementale importante qui nous amènera à l'élaboration d'une politique de l'eau au Québec.

Cette démarche gouvernementale s'inscrit aussi, faut-il le mentionner, dans une continuité historique marquée par de nombreuses interventions dans le domaine de l'eau au cours des 30 dernières années.

Entre la Commission Legendre, au début des années '70, et le rapport de la Commission Nicolet, en janvier '97, le Québec s'est doté, notamment, de la Loi sur la qualité de l'environnement et a mis sur pied, en 1978, le programme d'assainissement des eaux du Québec, évalué aujourd'hui à 7 milliards de dollars.

C'est ainsi que, d'ici à l'an 2 000, 98% de la population desservie par un réseau d'égout traitera ses eaux usées, ce qui fait du Québec l'un des leaders mondiaux dans ce domaine. Rappelons également que le Québec a endossé, en 1992, les Accords de Rio, dont un volet important est consacré à l'eau, à sa gestion et à l'ensemble des aspects économiques qui y sont reliés. On y traite notamment de gestion intégrée par bassin versant, de sécurité des eaux potables et de l'implication des populations dans le processus de gestion.

Cependant, au cours des derniers mois, la gestion de l'eau au Québec s'est posée avec plus d'acuité que jamais. On n'a qu'à penser, par exemple, à la privatisation de la distribution de l'eau au niveau local, aux projets d'exportation d'eau en vrac, à la sécurité des barrages et à l'exploitation de nappes d'eau souterraines. Des questions qui ont amené la population du Québec à s'intéresser de plus près à la gestion de l'eau.

Comme vous le savez, le Premier ministre a annoncé un moratoire sur les projets de captage des eaux souterraines à des fins commerciales. J'espère être en mesure de déposer un projet de loi en ce sens au cours de la semaine prochaine.

D'autre part, à propos de la sécurité des barrages, je vous signale que je déposerai la semaine prochaine au gouvernement, un avant-projet de loi sur la sécurité des ouvrages de retenue pour faire suite aux recommandations formulées dans le Rapport Nicolet. Comme l'a mentionné le Premier ministre lors de l'ouverture du Symposium, cet avant-projet de loi fera l'objet d'une consultation au sein de nos institutions parlementaires dans les premiers mois de 1998.

Un des objectifs du Symposium était de nous permettre d'actualiser l'état de nos connaissances dans le domaine de l'eau au cours des dernières années et de faire le point sur ses nouvelles problématiques. Il devait également nous donner l'occasion d'établir une base commune à partir de laquelle nous pourrions échanger avec l'ensemble de la population lors de la consultation publique sur la gestion de l'eau qui suivra. C'était l'objectif du Symposium et il a été atteint.

Il est difficile, à ce moment-ci, de dégager avec précision les enseignements que nous pouvons tirer des travaux du Symposium. J'aimerais cependant évoquer avec vous quelques thèmes qui méritent d'être retenus, selon moi.

Le Symposium qui s'achève a fait, encore une fois, la démonstration de l'omniprésence de l'eau dans nos vies, et nous a également permis de constater à quel point notre situation est enviable comparée à celle des autres pays. Cette abondance a cependant une contrepartie qui a été illustrée lors de certains débats.

On se rend compte que les usages de l'eau augmentent de même que les besoins exprimés par la population au regard de cette ressource. Les arbitrages deviennent donc plus difficiles. La question de la propriété de l'eau ou, si vous préférez, un encadrement juridique adapté, prend ainsi de l'importance. Il faudra préciser cet aspect dans les mois à venir.

Par ailleurs, l'état de santé de nos cours d'eau s'est sensiblement amélioré au cours des quinze dernières années, mais il n'est pas inutile de rappeler que beaucoup reste à faire, particulièrement en ce qui concerne la question agricole.

Les premiers constats du Symposium ont aussi mis en lumière la problématique particulière de nos nappes d'eau souterraines. À cet égard, il apparaît de plus en plus nécessaire de développer nos connaissances, notamment au chapitre de la quantité de cette richesse, de sa disponibilité et de sa légalisation afin d'avoir une vision d'ensemble, si on veut vraiment apporter des solutions durables en la matière.

Les informations livrées lors du Symposium sur ce sujet viendront compléter celles déjà recueillies au moment de la consultation publique, menée en vue de l'élaboration de la Politique de protection et de conservation des eaux souterraines.

Quand on examine également nos modes de gestion des eaux, on peut constater à quel point ceux-ci font appel à un nombre important de joueurs et d'intervenants. Les municipalités, le secteur privé et les gouvernements peuvent intervenir dans différents domaines comme la dépollution, l'aménagement du territoire, l'entretien des cours d'eau et la vitalité du secteur récréo-touristique.

Le coût de l'eau est aussi un aspect qui a retenu mon attention. Il est clair qu'on ne prend pas suffisamment conscience de la valeur de cette richesse collective. Il faudra se pencher sur cet aspect et proposer des mesures pour sensibiliser la population au véritable coût de l'utilisation de l'eau.

En ce qui concerne la gestion des eaux par bassin versant, cette approche suscite beaucoup d'intérêt et constitue peut-être une voie prometteuse pour le Québec. À ce sujet, je vous rappelle que mon gouvernement, en partenariat avec le milieu, a signé une entente spécifique pour la réalisation de la seconde phase du projet-pilote de gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière, dont l'objectif est d'élaborer un outil de gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants. Voilà donc le premier bilan que je fais de ce Symposium.

Ce que je retiens surtout, c'est tant que le nombre d'utilisateurs et les besoins demeuraient limités, il était possible de satisfaire tout le monde. Or, de plus en plus de projets et de besoins apparaissent et soulèvent, au sein de la population, la question légitime des choix qui doivent être privilégiés quant au partage de l'eau entre ses divers usagers potentiels.

Il est également d'actualité de se demander ce que nous voulons faire collectivement avec notre richesse patrimoniale, comment nous voulons la gérer et à quelles fins. Voilà les défis que nous relèverons tous ensemble afin de léguer aux générations futures un environnement de qualité.

C'est pourquoi, je vous réitère aujourd'hui, comme je l'avais annoncé il y a une quinzaine de jours, l'engagement du gouvernement d'amorcer, à la suite du Symposium, la seconde partie du processus devant mener le Québec à une politique de l'eau. Cette seconde étape prendra la forme d'une large consultation publique qui nous permettra de recueillir les différents points de vue de ceux et celles qui, dans les régions du Québec, s'intéressent de près à la préservation et à la mise en valeur de l'eau.

Conformément aux propos que tenait le Premier ministre lors de l'ouverture du Symposium, j'assumerai la responsabilité de cette démarche de consultation. À ce titre, je compte soumettre sous peu au gouvernement une proposition définissant les modalités précises de cette consultation. Je peux déjà vous dire que je m'engage à ce que cette consultation se déroule dans les meilleures conditions, et puisse répondre aux préoccupations exprimées par la population.

Il est essentiel que cette consultation soit accessible à tous les intervenants, à tous les groupes et à toute la population afin d'entendre leurs points de vue et leurs opinions, car il s'agit d'une démarche fondamentale pour l'ensemble de la société québécoise. En conséquence, pour favoriser et assurer cette accessibilité, je proposerai au gouvernement l'intention de créer un fonds de soutien pour la participation des organismes qui auraient besoin d'un soutien financier.

Pour que cette consultation soit un succès et qu'elle soit crédible, d'autres conditions doivent être réunies : respecter un échéancier réaliste, couvrir tout le territoire du Québec, être empreint de rigueur, de clarté et de transparence, et surtout analyser tous les points de vue en dehors de considérations idéologiques qui sont parfois sclérosantes.

Autre élément de succès : la consultation se fera sur la base d'un document de réflexions qui s'inspirera, entre autres, des actes du Symposium, et ils sont attendus en février. Le document de

consultation proposera à la population certains thèmes dont devra tenir compte la future politique de l'eau.

Quant à moi, à titre de ministre de l'Environnement et de la Faune, j'estime essentiel que cette politique s'appuie sur deux principes fondamentaux dans lesquels je crois foncièrement, soit la pérennité de la ressource eau et la conciliation des usages. Deux piliers indispensables au projet de politique sur l'eau au Québec qui, comme vous le savez, sont deux éléments importants d'une approche du développement durable.

En fait, le défi collectif c'est de conserver et de mettre en valeur une richesse vitale pour tous en favorisant une insertion harmonieuse des usages sur le territoire du Québec.

Je profite de l'occasion aujourd'hui pour vous inviter à prendre part de façon active à la consultation sur la gestion de l'eau. Pour ma part, je vous assure que je serai personnellement impliqué, autant dans l'organisation des prochaines étapes que dans leurs réalisations. Voilà quelques éléments de réflexion que je voulais vous soumettre en clôturant ce Symposium.

Je souhaite ardemment que nous puissions continuer ce qui vient d'être si bien amorcé au cours de ces trois jours de réflexions et d'échanges fructueux. J'entrevois donc la phase deux de notre démarche devant nous conduire à l'élaboration d'une politique de l'eau conforme aux principes du développement durable avec un enthousiasme certain. Et je puis vous assurer que mon ministère ainsi que mes collègues feront tout pour s'assurer que cela soit une réussite.

Enfin, avant de terminer, je tiens à réitérer au nom du Gouvernement, mes remerciements à chacun de vous tous, les organisateurs, les conférenciers, les animateurs d'ateliers et les participants et je vous félicite pour la réussite de cet événement.

La prochaine étape qui nous attend est capitale et elle sera également fort exigeante, mais je sais, qu'ensemble, nous saurons relever ce défi. Je vous remercie de votre attention.

Alors je crois qu'il revient de droit au responsable du Comité organisateur du Symposium, monsieur Jean-Pierre Villeneuve, de clore ces travaux.

**SYMPOSIUM SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

REMERCIEMENTS

par M. Jean-Pierre Villeneuve
Directeur, INRS-Eau

Palais des Congrès de Montréal
10-11-12 décembre 1997



M. Jean-Pierre Villeneuve

Monsieur le Ministre,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Merci, Monsieur le Ministre. Nous sommes heureux de vous compter parmi nous pour conclure le Symposium sur la gestion de l'eau. L'événement a soulevé énormément d'intérêt. Il constitue, comme vous l'avez fait remarquer, l'amorce d'une démarche devant conduire à l'élaboration d'une politique de l'eau. Vous nous avez souligné aussi que cette première étape connaîtra des suites sous la forme d'une consultation publique placée sous votre responsabilité.

Pendant ces trois jours, nous avons accueilli près de 650 personnes en provenance des secteurs environnemental, municipal, industriel et académique. Les échanges et les discussions ont permis d'apporter un éclairage important sur l'état de l'eau et sur sa gestion.

Je rappelle que toutes les présentations, toutes les discussions, toutes les questions et tous les commentaires présentés pendant le Symposium seront réunis dans un document qui sera remis au gouvernement et distribué à tous les participants au mois de février prochain.

Le Symposium, inauguré par le Premier ministre du Québec, a connu un vif succès. Il a été largement couvert par les médias, avec pour effet, j'en suis convaincu, de sensibiliser davantage le public à la question de l'eau.

Le succès du Symposium repose en grande partie sur l'implication des conférenciers et la qualité de leur exposé. Il repose également sur une participation active aux conférences, périodes de questions et ateliers, de même que sur la contribution soutenue d'un certain nombre de personnes qui ont été associées à l'organisation de l'événement et à son bon déroulement.

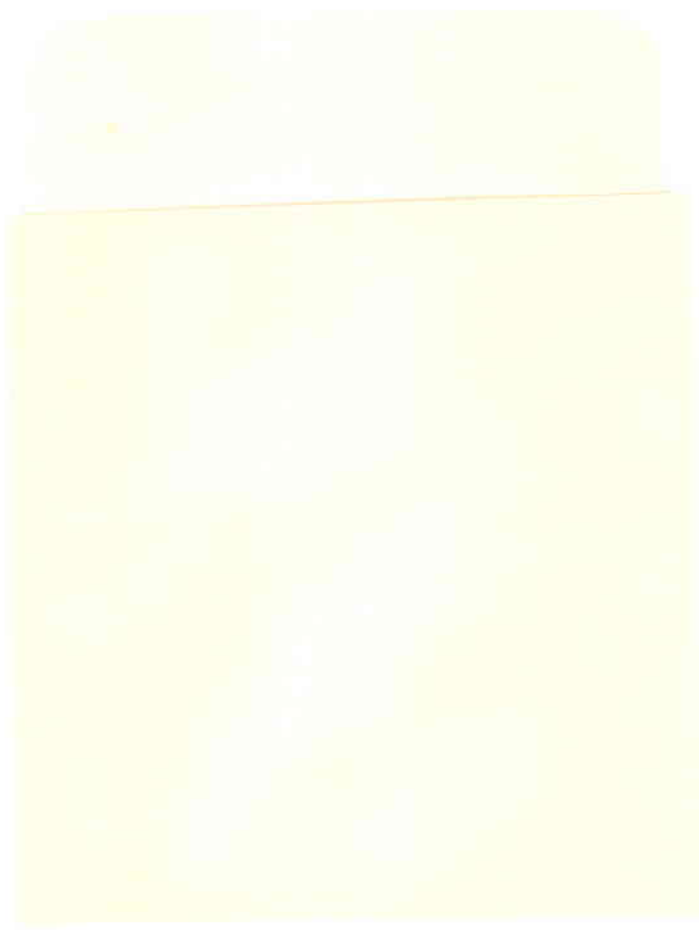
Je tiens d'abord à souligner le travail rigoureux de l'équipe d'animateurs, celui fort apprécié de l'équipe de la salle de presse et la contribution essentielle des membres du Comité scientifique et du Comité d'organisation.

Je tiens également à souligner la collaboration soutenue de Réseau Environnement, particulièrement de Jean-Pierre Dubois. Et enfin, le travail exceptionnel réalisé par Alain Rousseau de l'INRS-Eau.

Je remercie aussi les étudiants bénévoles de l'INRS-Eau qui ont sacrifié une importante semaine de recherche pour nous aider au Symposium. Je leur donne la note A+.

En terminant, nos chemins se croiseront sûrement bientôt dans les prochaines étapes de cet important dossier. À tous, merci d'avoir été là.





INRS-Eau

2800, rue Einstein, bureau 020
C.P. 7500
Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7
CANADA

Téléphone : (418) 654-3115
Télécopieur : (418) 654-2600
Site Web : www.inrs-eau.quebec.ca/sympeau/
Courrier élec. : sympeau@inrs-eau.quebec.ca

ISBN : 2-89146-346-3 (3 vol.)

INRS - SDIS



X0065319 6



Université du Québec
**Institut national
de la recherche
scientifique**
INRS-EAU